REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. J. DARMESTETER, L. HAVET, G. MONOD, G. PARIS

Secrétaire de la Rédaction : M. A. CHUQUET

VINGTIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SEMESTRE

Nouvelle Série. — Tome XXII

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1886


THE PENNSYLVANIA STATE UNIVERSITY
1855

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

VINGTIÈME ANNÉE

II

(Nouvelle Série. — Tome XXII).

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. J. DARMESTETER, L. HAVET, G. MONOD, G. PARIS

Secrétaire de la Rédaction : M. A. Chuquet

VINGTIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SEMESTRE

Nouvelle Série. — Tome XXII

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.
28, RUE BONAPARTE, 28

1886

ANNÉE 1886

TABLE DU DEUXIÈME SEMESTRE

ARTICLES

TABLE ALPHABÉTIQUE

art. pages

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

Langues et littératures orientales.

Langue et littérature grecques.

Langue et littérature latines.

Archéologie et épigraphie.

Numismatique.

Histoire ancienne.

Histoire du moyen âge.

Histoire moderne.

Langue et littérature françaises.

Langues et littératures germaniques.

art. pages

Langue et littérature espagnoles.

Langue et littérature italiennes.

Langues et littératures finno-ougriennes.

Linguistique.

Mythologie.

Philosophie.

Théologie et histoire de l'Eglise.

Droit.

Arts.

Bibliographie.

CHRONIQUE

VARIÉTÉS

CORRESPONDANCE

PÉRIODIQUES

ANALYSÉS SUR LA COUVERTURE

ANGLAIS

The Academy, n°s 737-761, 19 juin — 4 décembre 1886.
The Athenaeum, n°s 3060-3084. 19 juin — 4 décembre 1886.

ALLEMANDS

Altpreussische Monatsschrift, XXIII vol. III-VI fasc.
Berliner Philologische Wochenschrift, n°s 25-48, 19 juin — 27 novembre 1886.
Deutsche Literaturzeitung, n°s 25-47, 19 juin — 20 novembre 1886.
Literarisches Centralblatt, n°s 26-50, 19 juin — 4 décembre 1886.
Göttingische gelehrte Anzeigen, n°s 12-22, 10 juin — 1 novembre 1886.
Theologische Literaturzeitung, n°s 13-21, 26 juin — 16 octobre 1886.
Wochenschrift für classische Philologie, n°s 24-42, 16 juin — 20 octobre 1886.
Zeitschrift für katholische Theologie, Ier-IIIe fasc.

BELGES

Revue de l'instruction publique (supérieure et moyenne) en Belgique, tome XXIX, 4e et 5e livraisons.

LE PUY, IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS, BOULEVARD SAINT-LAURENT, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 27 — 5 juillet — 1886

148. — **Rœmische Geschichte,** par Theodor Mommsen. V[e] volume : *Die Provinzen von Caesar bis Diocletian,* avec 10 cartes de H. Kiepert, 1885. Berlin, Weidmann, in-8 de viii-660 p. 9 mark.

Quand M. Mommsen, il y a plus d'un quart de siècle, commença, sur l'invitation de l'Académie de Berlin, le recueil général des inscriptions latines, ce ne fut pas sans tristesse qu'il sacrifia à cette tâche ingrate ses plus chères études. « J'obéis », a-t-il écrit : « j'échangeai « contre cette œuvre les travaux déjà commencés ; ils pouvaient être « moins utiles, mais ils avaient plus de charmes. L'intérêt de la science « me décida. » Depuis deux ans, M. M. a terminé cette part du lion qui lui avait été réservée dans la publication du *Corpus.* Il a pu revenir à ses œuvres favorites. La plus aimée, sans doute, était son *Histoire romaine*, puisque ce nouveau volume est le premier fruit d'heures de liberté longtemps rêvées et attendues.

J'imagine que M. M. ne regrette pas ces années d'attente. Le volume qu'il nous donne eût été impossible sans le grand recueil des inscriptions. On sait que son *Histoire romaine* avait été arrêtée à la fin de la République. A partir de ce moment, les écrivains ne suffisent plus à raconter cette histoire ; elle se dégage de leur tutelle, pour chercher ailleurs son appui : les inscriptions deviennent ses meilleurs garants, ses conseillers les plus sûrs. Elle cesse d'être, lorsque César est mort, un récit aux couleurs éclatantes et aux tons sonores : elle ressemble dès lors à un procès-verbal, dressé péniblement à l'aide de statistiques insipides, de monotones documents. Or, ces documents, l'épigraphie nous les fournit ; ces statistiques, le recueil de Berlin sert à les composer. Il semble donc, par un de ces hasards qui sont la providence des grands écrivains, que M. M. ait interrompu son *Histoire romaine* au moment précis où il était bon qu'il la suspendît, et cela, pour être engagé dans l'étude la plus propre à lui en permettre l'achèvement, dans la voie qui devait le ramener, après d'utiles détours, à son point de départ.

Ces détours avaient conduit M. M. dans toutes les régions du monde romain : c'est par lui qu'ont été publiées les inscriptions de l'Italie presque entière; il a terminé le volume consacré à l'Afrique; il a fait à lui seul ceux des pays du Danube, de la Grèce et de l'Orient; par ses mains ont passé les épreuves de tous les autres. Tour à tour, il a donc eu à s'occuper de chacune des provinces de l'Empire, il a dû pénétrer dans l'intérieur de leurs villes, suivre pas à pas leurs frontières et leurs chaussées; il a pu se dire maintes fois ces paroles de Firdousi, qu'il prend aujourd'hui pour épigraphe : « Va par le monde et cause avec « chacun ». Cette longue course à travers la terre romaine, cette intime causerie avec tous les sujets du peuple-roi, ont été les vraies causes de ce livre. En reprenant enfin l'*Histoire* qui lui était chère, M. M. n'a pas voulu raconter la vie des empereurs : il a préféré peindre d'abord celle des provinces; en revenant de ce long voyage, il s'est comme hâté de dresser l'inventaire de ses souvenirs.

Lentement, M. M. revoit toutes les contrées soumises à la loi romaine. Comme aimaient à le faire les géographes de l'antiquité, il part du point « où le fleuve Océan déverse ses eaux dans la mer Méditerranée », et, à l'imitation de Ptolémée, de Pline et de Strabon, il commence sa description aux colonnes d'Hercule, pour consacrer à l'Espagne ses premiers instants. Il se hâte, d'ailleurs, de passer en Gaule et de gagner le Rhin; puis, après une station en Bretagne, il descend le cours du Danube, et, évitant les Alpes, l'Italie et les Trois Iles, il va s'arrêter longuement en Grèce, en Asie-Mineure et sur les bords de l'Euphrate. Enfin, revenant vers l'ouest, par Antioche et Jérusalem, par l'Egypte et l'Afrique, il se retrouve en face de son point de départ : il commence à Calpe pour finir à Abila.

Dans l'ensemble, chaque pays est à peu près visité de la même manière. M. M. parle d'abord des évènements militaires ou politiques dont il a été le théâtre, des dernières luttes soutenues par ses habitants en faveur de leur indépendance. Puis, il étudie l'organisation de la province, ses divisions officielles, les rapports de l'Etat avec les autorités locales, les variétés des constitutions municipales. En dernier lieu, pénétrant plus avant dans l'existence intime de la contrée, il se demande comment on y vivait, dans les grandes et les petites villes, dans les campagnes et les châteaux, quel était l'état des esprit et des âmes, ce qui restait des anciennes traditions, des souvenirs de races, de la langue et des cultes d'autrefois, quel a été enfin pour le pays le résultat de la domination romaine.

Du reste, hâtons-nous de le dire, M. M. n'a point fait de ce classement un cadre fermé. Chaque région de l'Empire forme un chapitre distinct : mais ce chapitre n'a point de subdivisions apparentes. Le récit y demeure continu. Si l'auteur suit presque toujours la marche que nous venons d'indiquer, et qui était la plus naturelle, il sait s'en écarter suivant les besoins de l'exposition. C'est ainsi que, pour l'Afrique, il

nous entretient, avant toute chose, des races qui la peuplaient : car la question de race explique singulièrement les agitations constantes du pays, et la bizarre diversité de ses institutions municipales. Sur les bords du Danube, en revanche, avant de commencer le récit des guerres entreprises par Domitien et Trajan ou subies par Marc-Aurèle, l'auteur établit le bilan des résultats obtenus par la civilisation romaine dans le Ier siècle de sa domination.

De ces trois points de vue, l'histoire militaire, l'organisation administrative, la vie intérieure, c'est au second que M. M. s'arrête le moins longtemps : c'est qu'en effet les provinces de l'Empire étaient gouvernées plus ou moins suivant les mêmes lois ou les mêmes habitudes, lois ou habitudes qui variaient avec les règles de la constitution de l'Etat romain lui-même. Aussi, l'étude du système provincial se rattache-t-elle à l'histoire de la politique intérieure des empereurs, et M. M. ne devait-il insister, dans ce livre, que sur les variétés que pouvaient offrir les différentes régions. Il passe assez vite, par exemple, sur l'administration des Germanies et de la Bretagne : mais il multiplie les détails et les idées sur celle des Gaules, sur l'assemblée de Lyon et le régime des cités celtiques. De même, quelques mots lui suffisent sur les institutions provinciales de la Syrie, mais il insiste sur celles de l'Achaie et de l'Asie-Mineure.

L'existence des provinces est une partie plus essentielle de ce livre. En particulier, la vie municipale et le mouvement littéraire fournissent la matière des plus longs paragraphes. Nous voyons quelle était, sous la loi de Rome, l'activité de ces cités fameuses de l'Empire, Lyon, Athènes, Antioche, Alexandrie, Carthage; nous apprenons (et c'est, semble-t-il, les portions de son livre que M. M. a traitées avec le plus de plaisir intime), nous apprenons quelles furent les tendances littéraires et artistiques de chacune des grandes provinces. A l'esprit vraiment romain des auteurs espagnols, à leur connaissance raffinée et à leur sens délié de la langue latine, s'oppose l'indépendance à demi-rebelle des écrivains de l'Afrique et de la Gaule. A l'Africain, il manquera toujours, dit M. M., la grâce de l'Hellène et la dignité du Romain : qu'il soit puriste à outrance ou qu'il risque de sang-froid les plus audacieuses bizarreries de style et de langue, il est toujours inégal et forcé, il ne s'arrête jamais à la mesure, la dépasse ou demeure en deçà. En Gaule, tout est sacrifié à l'éclat et à la pompe : la poésie y triomphe d'artifices ou de réminiscences, il est rare de rencontrer chez elle des descriptions émues et senties; les discours sont des chefs-d'œuvre en l'art de dire peu de chose en beaucoup de mots. Dans toutes les parties du monde, M. M. esquisse ainsi à grands traits le mouvement littéraire et poétique, et, parfois, il fixe complaisamment quelques figures qui lui paraissent plus nettes ou qui lui sont plus chères, comme Plutarque, ce modèle et ce symbole du véritable Hellène, ce produit de la Grèce aussi franc et aussi pur que le miel de l'Hymette. C'est à propos de la littéra-

ture, enfin, que l'auteur touche à la situation religieuse de la province : mais il se borne le plus souvent à l'effleurer. Quelques mots lui suffisent pour l'Espagne, la plus fervente adepte des vrais dieux romains; quelques pages, pour l'Egypte et la Gaule. Çà et là, il est fait de discrètes allusions au christianisme provincial, par exemple en Syrie et en Afrique.

Mais c'est, sans contredit, l'histoire militaire de l'empire qui a été traitée avec le plus de soin et d'ampleur. Les deux tiers au moins de ce volume sont consacrés aux guerres de la frontière : il s'ouvre par le récit des campagnes faites par les généraux d'Auguste sur les bords du Rhin et du Danube, par la conquête de la Germanie et de la Pannonie, par les hauts faits de Marbod et d'Arminius; les deux morceaux les plus longs et les plus complets du livre tout entier sont l'histoire de la révolte des Juifs, et celle des guerres contre les Parthes, depuis Marc-Antoine jusqu'à Dioclétien; la lutte de Rome contre les Germains, les Bretons, les Marcomans, les Maures ou les Arabes, tout ce qui, en un mot, constitue l'histoire militaire ou diplomatique de l'empire, fait partie intégrante ou, plutôt encore, est l'essentiel de ce volume. Aussi, l'auteur a-t-il dû y faire entrer une étude approfondie des pays voisins de l'État romain, comme le royaume des Parthes. On dirait que, plus M. M. se rapproche des limites orientales de la terre romaine, plus il accumule les détails, plus il aime à s'arrêter, réservant autant de pages aux Abyssiniens qu'aux Espagnols, à la révolte des Juifs qu'aux guerres du Rhin, aux mages et aux satrapes de la Perse qu'aux druides et aux préteurs de la Gaule. Il semblerait que, dans ce livre, la vie provinciale fût l'accessoire, l'histoire extérieure de Rome le principal.

M. M. a-t-il fait cela à son insu, se laissant aller insensiblement à son instinct d'historien, préférant le récit à l'analyse? Non, c'est de parti pris qu'il fait entrer dans ce cadre formé par les provinces tous les évènements militaires et diplomatiques de la période des empereurs, au risque de voir ce cadre se briser et éclater. Pour l'auteur, il n'y a pas, à vrai dire, d'histoire extérieure de l'empire romain : ce qu'on appelle de ce nom se rattache intimément au régime des provinces; les guerres sont moins des luttes contre les États voisins, que de grandes mesures de police générale exécutées aux frontières: les campagnes contre les Parthes sont moins l'affaire de l'empire romain que celle de la Syrie. C'est par les provinces que Rome est engagée à l'extérieur; ce sont elles qui vivent, souffrent ou se réjouissent de ces rapports : ils ne se relient qu'à demi à l'histoire générale de la monarchie. Cette histoire, M. M. la fera dans le volume qui reste à paraître, et qui, dans la série des tomes de l'ouvrage entier, prendra place avant celui-ci. Et l'auteur a si bien tenu à montrer que, dans celui qui est aujourd'hui sous nos yeux, il voulait parler uniquement des provinces, qu'il s'est refusé à dire un mot de Rome, de l'Italie et des Trois Iles : il ne veut songer à elles qu'en s'occupant du pouvoir central, des évènements de la cour,

du caractère des empereurs, des changements apportés à la constitution. Il en sera question dans le volume destiné à l'examen de ce qui est le centre et la tête de l'État romain, de la capitale et des chefs : dans celui-ci, il ne s'agit que des membres et des extrémités, des provinces et des frontières. Plus les membres ressemblent à la tête, et les provinces à Rome, moins M. M. veut s'en occuper ici. Plus il s'écarte du centre, plus il marche lentement et multiplie les étapes.

Il résulte de cette conception que les pays où la civilisation romaine a été le plus intense, comme l'Espagne, sont traversés avec une étonnante rapidité; les provinces heureuses n'ont pas d'histoire dans ce volume. L'attention se porte vers les régions où l'on se bat : c'est le bruit des armes qui vient nous frapper le plus souvent, le plus longtemps. Aussi, nous ressentons tout d'abord, à la lecture de ce livre, l'impression de tristesse et de peine que produit la vue monotone de sanglants combats. Mais, en pénétrant plus au fond de la pensée de l'auteur et de l'idée dominante de l'ouvrage, la sensation ne tarde pas à se modifier. Ces armées qui s'agitent autour des provinces ne nous cachent pas leur repos et leur prospérité : la vue de ces luttes ne fait que mieux ressortir le spectacle de ce bonheur. A la fin de presque tous les chapitres du livre, nous voyons réapparaître ce mot de « bien-être » : répétition qui, voulue ou involontaire, révèle vraiment la joie et le calme que l'auteur a éprouvés en retraçant la vie du monde sous la protection de Rome et le désir qui l'anime de nous gagner à ces sentiments. Que telle ait été l'intention, avouée ou indistincte, de M. Mommsen, qu'il ait établi un contraste entre le bruit des armes aux frontières et le bonheur des provinces, c'est ce qui me semble ressortir des paroles que je lis au début de son livre : « Aujourd'hui encore, il y a tel pays, en « Orient comme en Occident, pour qui l'empire romain a marqué l'épo« que du meilleur gouvernement qu'il ait connu, avant comme après. « Et si jamais un ange du Seigneur fait le bilan du passé et du présent, « s'il recherche quand le domaine possédé par Sévère Antonin a été ad« ministré avec le plus de sagesse et d'humanité, si, dans l'ensemble, le « monde a vu croître ou diminuer le bien-être et la civilisation, il est « certes fort douteux que la sentence soit prononcée en faveur du pré« sent. »

Puisque telle est l'impression que l'auteur veut faire ressortir ou qui ressort de son livre, qu'on nous permette de finir sur cette citation. Aussi bien avons-nous voulu nous borner à l'analyse de cette œuvre maîtresse. Car, pour la juger dignement et sainement, il importe d'attendre encore le livre qui nous est promis, et dont celui-ci est la conclusion et le couronnement.

Camille JULLIAN.

---

149. — **Anecdota Oxoniensia**, classical series. Vol. I, part. V, Harleian mss. 2610 Ovid's Metamorphoses I, II, III 1-622; — XXIV latin epigrams from Bodleian or other mss.; — latin glosses on Apollinaris Sidonius from ms. Digby 172, — collated und edited by ROBINSON ELLIS, M. A., LL. D. — Oxford, Clarendon press 1885; in-4, p. XI-61.

Cette publication est telle qu'on pouvait l'attendre d'un savant comme M. Robinson Ellis : très intéressante en son triple sujet, elle est exécutée avec une entière compétence et un soin scrupuleux. Les réserves à faire ne portent que sur des points de détail.

Le ms. du British Museum (*Harleianus* 2610), dont M. E. nous donne les variantes, ne contient que les deux premiers livres des *Métamorphoses* et le troisième jusqu'au v. 622 inclusivement : cela est fâcheux, car ce ms. paraît être de première importance pour l'établissement du texte d'Ovide. Tandis que le Marcianus et le Laurentianus appartiennent au XIe siècle, celui-ci, originaire d'Allemagne, aurait été écrit à la fin du Xe siècle. Il offre seul la vraie leçon dans un certain nombre de passages relevés par M. E., *praefatio* p. VI. Il est vrai que, sous le prétexte que *praeruptam rupem* (I, 718) est par trop languissant (Virgile a pourtant *praerupti saxi)*, M. E. veut reconnaître à tort *sepem* ou *sedem* dans *repem* de son ms., corrigé d'ailleurs en *rupem* : mais d'autres leçons, particulières à l'Harleianus, s'imposent d'une manière évidente. Ainsi : I, 327 *ambos* vulg.] *ambo*, accusatif pluriel cf. Verg. Buc. 6, 18; Georg. IV, 88; — I, 726 *terruit*] *circuit;* — II, 183 *cognosse genus*] *agnoscit genus* (pour *agnosci);* — II, 476 *auersam*] *aduersam* (pour *aduersa)*; — II, 642 *totique salutifer orbi*] *totoque s. o.*, rendu certain par III, 11, 57 de Properce *toto quae praesidet orbi* où le Neapolitanus donne *toto*, ainsi que tous les mss. passables, le Groninganus parmi ces derniers ayant seul *toti;* — II, 691 *tinuit*] *tenuit*.

Restent deux passages douteux en eux-mêmes : II, 589 *tetro crimine* dans le ms. de M. E. au lieu de *diro cr.* vulg., et III, 421 *crinis* au féminin *(Et dignas Baccho, dignas et Apolline crines)*. Le fait, invoqué par M. E., que *crinis* a été employé au féminin par Plaute et par Quintius Atta, me paraît un bien faible argument alors qu'il s'agit d'Ovide, lequel n'était guère un archaïsant : mais le *toto* de II, 642 et les autres preuves incontestables de la fidélité du copiste entraînent la conviction pour *dignas* au lieu de *dignos*, comme pour *tetro* au lieu de *diro*.

En présence de ces résultats, on peut s'étonner que M. Magnus n'ait fait place dans son édition des *Métamorphoses* (Gotha, 1885) à aucune de ces leçons. M. Zingerle, s'il ne les reçoit pas davantage [1] dans son texte (Leipzig, 1884), parle du moins dans sa préface, p. IX, de la dé-

---

1. On ne saurait, en effet, tenir compte de II, 476, où les deux éditeurs écrivent bien *aduersa ;* cette correction leur vient d'une conjecture de Nauger.

couverte de M. E., dont on avait déjà connaissance par un article du *Journal of Philology*, t. XII, p. 62 suiv., et note un certain nombre de ses renseignements et de ses conjectures. N'ayant point cet article sous les yeux, je ne puis savoir si les conclusions de M. E. étaient aussi frappantes que dans sa publication actuelle : mais, en tout cas, la préface de M. Zingerle, à défaut du *Journal of Philology*, aurait dû avertir M. Magnus qu'il avait au moins à mentionner le travail de M. E. et à nous dire dans son avant-propos (p. v) pourquoi il ne joint pas le nom du savant anglais à ceux de MM. Merkel, Riese, Korn et Zingerle. Cela est d'autant plus regrettable que des particularités telles que *ambo*, acc. plur., *loto*, dat., *crinis* fém., avaient leur place tout indiquée dans la partie du supplément (p. IV-XVIII) que M. Magnus a eu l'heureuse idée de consacrer à des remarques sur les usages de la langue poétique à Rome.

Je reviens à la publication de M. E. pour lui adresser quelques critiques sur des points accessoires.

Praefatio, p. VI, sous le § 2 *Venio ad locos*, etc. Il y a deux erreurs dans les chiffres des citations : II, 462 pour II, 642, et I, 730 pour I, 726 (727) ; sur neuf renvois, cela est beaucoup et crée, dans les recherches, des difficultés et des retards.

M. Zingerle désigne le ms. de M. E. par la lettre β. Le choix des caractères grecs pour cet usage n'est guère heureux : ces caractères, généralement grêles, ne sont pas assez visibles. D'autre part, si quelqu'un a le droit de choisir un sigle pour représenter un ms., c'est à coup sûr le savant qui a découvert ce ms. et qui a su en reconnaître la valeur. Mais pourquoi M. E. a-t-il pris la lettre A ? Cette lettre représente, dans l'édition de M. Riese, la source commune du Marcianus et du Laurentianus ; il valait donc mieux en choisir une autre, H par exemple *(Harleianus Codex)*. Ce sont là de petites questions : mais, par cela même, il est si facile de les bien trancher ! Elles peuvent aussi avoir plus de conséquences qu'il n'y paraît tout d'abord : les causes d'erreurs sont bien assez nombreuses dans les travaux critiques pour qu'on redoute d'y voir ajouter, avec une fatigue de plus qu'on pouvait éviter aux travailleurs, une chance de plus de confusion.

M. E. joint à sa récension du *Codex Harleianus* celle du fragment de Bern (*Bern.* 363), qui contient; *Metam.* I, 1-199, 304-309, 773-778; II, 1-22 ; III, 1-56. On avait déjà, dans la préface de M. Riese, une récension de ce ms. due à M. H. Hagen. Celle de M. E. est plus étendue, bien qu'il y manque certaines variantes données par M. Riese. par exemple I, 59 *fulmina* ; 80 *eductaque*. Quant aux différences, elles sont peu nombreuses et s'expliquent bien facilement : leur petit nombre et leur nature témoignent plutôt de l'exactitude de MM. Ellis et Hagen (par exemple II, 11 *uidentur* Riese, *uidetur* Ellis; 19 *ad Cylui*, au-dessus de la ligne *uel ad cliui* Riese, *ad Cylii* Ellis). Mais je reprocherai à M. E. de ne pas nous avertir des corrections : par exemple I, 25

locauit; « sed corr. » ajoute M. Riese, et M. E. ne nous en dit rien; I, 33-34 *inuerso ordine;* « sed corr. » ajoute encore M. Riese; or rien ne l'indique dans la récension de M. Ellis. En somme, l'adjonction des variantes du fragment de Berne était ici de peu d'utilité et n'est point faite de manière à remplacer tout à fait celle de MM. Riese et Hagen.

M. E. nous donne ensuite le texte de vingt-quatre épigrammes latines, toutes inédites, sauf deux d'entre elles (XX et XXIV). Ces épigrammes, écrites en distiques, semblent appartenir, les unes à la décadence latine, les autres au moyen âge : quelques-unes (I, III, VII, IX, etc.) ne feraient pas trop mauvaise figure à côté de leurs sœurs de l'Anthologie grecque; mais la plupart n'ont aucune valeur littéraire.

Enfin, des gloses fort curieuses sur les lettres de Sidoine Apollinaire forment la troisième partie de ce fascicule des *Anecdota Oxoniensia.* Il est intéressant d'y voir cités, non-seulement Térence, Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Lucain, etc., mais des auteurs beaucoup moins connus, fort peu lus en ce temps-là, Pétrone, Macrobe, Symmaque; on y remarquera surtout une connaissance sérieuse du droit de Justinien.

On voit que, par cette triple publication, M, R. Ellis ajoute encore quelque chose aux titres, déjà considérables, qui font de lui un des meilleurs latinistes de ce temps-ci.

Frédéric Plessis.

---

150. — **Slavische Geschichtsquellen zur Streitfrage über das Jus primæ noctis,** von Dr. Karl. Schmidt (Oberlandesgerichtsrath zu Colmar i. E. (Sonderabdruck aus der Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen, I, 3, 4). Posen, Jolowicz, 1886, 1 br. in-8 de 34 pp.

Ce travail intéressant et très érudit est une seconde addition [1] au *Jus primæ noctis* du même auteur.

M. Schmidt, continuant sa campagne contre le « prétendu droit du seigneur, » examine deux textes qui appartiennent au domaine slave : le premier de ces textes se trouve dans un manuscrit de la chronique de Nestor; il est ainsi conçu :

« Togdash otrieszc Olga kniasheje, i uloshila brat 'ot shenicha po « czernie kunie, kak kniaziu tak Bojarinu ot jego poddannago [2]. »

C'est-à-dire (je copie une traduction) :

« Alors Olga supprima le « droit du prince » (Kniasheje) et ordonna « que le prince recevrait de chaque fiancé une martre noire; le boyard « aurait le même droit vis-à-vis de son subordonné. »

---

1 La première a paru en 1884.

2. Ce passage a été relevé par Tatisczew dans un manuscrit unique qui lui appartenait : ce manuscrit que Schlœzer a connu portait ce titre : « Roskoln. Golytz. « Poviest' vremiannych diej Nestora, Czernoriztza Feodosjeva Peczerscago monas- « tyria. » (Voyez Schlœzer, t II, p. 4; t. V, p. 127.) — Je cite d'après M. Schmidt et reproduis fidèlement ces textes, que je n'ai pas à rectifier, s'ils laissent à désirer.

Si j'entreprenais une étude critique sur ce texte, voici les diverses questions qui se présenteraient à mon esprit :

1° Quel est le sens du mot *kniasheje* [1]?

2° Quel est l'âge du manuscrit de la chronique de Nestor qui contient ce passage?

3° A quelle époque appartient, non plus le manuscrit, mais ce court fragment lui-même? Suivant toute vraisemblance, une étude d'ensemble sur les variantes ou additions du manuscrit dont il s'agit, serait ici nécessaire.

4° Ces diverses questions résolues, en d'autres termes, le témoignage compris et daté, quelle est, en définitive, sa valeur?

La dissertation de M. Sch. m'apporte d'excellents renseignements sur une série de questions accessoires ou voisines; mais je ne vois pas qu'il se soit posé le problème dans les termes ci-dessus; la plupart des questions que je viens d'énumérer sont visées plutôt que résolues; mon esprit n'est donc pas satisfait; car je n'ai retiré de cette lecture autre chose que des données intéressantes sur les temps postérieurs à Olga et sur les redevances que payaient alors les fiancés.

M. Sch. admet (pp. 16-17) que l'auteur des quelques lignes transcrites plus haut a bien pu songer au *droit du seigneur* : c'est la seule concession qui lui paraisse possible, mais elle est capitale. Si l'écrivain a songé au *Jus primæ noctis* (c'est ma première question; sens du mot *kniasheje*), nous avons un intérêt considérable à savoir à quelle époque il a écrit et quel courant d'idées il représente. Voilà le problème (probablement très compliqué et très ardu) qu'il eût fallu essayer de résoudre.

Le second texte étudié par M. Sch. est dû à un auteur mort en 1480; cet auteur nous apprend que le duc de Silésie, Henri Ier (mort en 1238) supprima dans le territoire de Cracovie « leges concussionis, scilicet « pomoczne et virginale et viduale. » M. Sch. se pose ici fort bien les questions à résoudre : il étudie le sens du mot *pomoczne* et conclut que cette expression est l'équivalent du latin *adjutorium*, français *aide* [2]. Quant aux mots *virginale* et *viduale*, ils doivent désigner, dit-il, ces redevances si fréquemment dues dans les pays slaves par les nouveaux époux, mais nullement le *droit du seigneur* ou une redevance représentative de ce droit.

Cette seconde dissertation est fort bien conduite. Il paraît infiniment probable que le texte étudié par M. Sch. n'apporte pas de points d'appui aux partisans de l'existence du *droit du seigneur*.

Je conserve, pour ma part, les opinions que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer dans la *Revue;* mais je me plais à rendre hommage une se-

---

1. Il s'agit surtout de savoir si d'autres textes viendraient confirmer le sens qui paraît ici attaché au mot *kniasheje*.

2. C'est, en effet, à notre *aide* qu'il faudrait songer plutôt qu'à notre *taille* (p. 25), du moins, au point de vue de la valeur littérale des mots.

conde fois aux travaux consciencieux et minutieux (ce mot, dans ma pensée, est un éloge) du savant Dr Schmidt.

Paul Viollet.

---

151. — **La Lettre L du Dictionnaire de l'ancienne langue française**, par M. F. Godefroy, 3 fascicules. Prix : 15 fr. Paris, Vieweg.

5e Article.

A mesure que paraît un fascicule du Dictionnaire de M. Godefroy, je le lis et relis avec la plus grande attention et avec un intérêt toujours croissant. Le courage, la persévérance de l'auteur, les immenses lectures qu'il a faites, m'étonnent, mais l'admiration ne me ferme pas les yeux sur les défectuosités de son œuvre. En les signalant, j'ai cru et je crois être utile à M. G., et surtout à ceux qui plus tard essaieront sans aucun doute de compléter son travail.

Voici mes remarques sur la lettre L. J'ai rencontré quelques mots suivis d'un point d'interrogation qu'il n'est pas impossible d'expliquer. *Levrart* = watte, ex. tiré de la grammaire de Du Guez, signifie « lièvre »; on trouve encore *wat* dans quelques dictionnaires anglais. *Lexitimite* est un mot grec plus ou moins bien composé par Vigenère, et veut dire « coupeur de mots », c'est-à-dire éplucheur, hypercritique. *Liot* est synonyme de *leun* = légume sec, et *lamage* de *lamanage*, comme *lameur* de *lamaneur*. *Lavaret* et *lendole*, expliqués tous deux par « sorte de poisson », sont définis beaucoup plus exactement le premier par Littré, le second par Rabelais qui entend par la *lendole* l'hirondelle de mer. — *Liciment* est une mauvaise lecture pour « licitement »; c'est donc un article à effacer. *Liere* n'est pas une faute pour « litre », car on le rencontre dans un exemple en rime avec « biere ». Sous le mot *ligne* 2°, il fallait donner « bois de ligne » = bois de charpente, et ne pas croire que *ligne* dans cet exemple cité sous *laigne* signifiât « bois » : « droit de copper et abatre boys tant de *ligne* que à chauffer », p. 701, col. 3. Cotgrave explique très exactement cette locution : « Timber squared out by *line* and level ». *Lardier* veut bien dire « garde-manger », mais c'était aussi un pot, un vase à mettre des fleurs, ainsi que le prouve le passage de Jean Des Moulins cité par M. G., et d'autres qu'il serait facile de trouver. Il est peut-être soutenable que *lenteur*, dans l'unique exemple donné par M. G., ait la valeur de « mollesse, épaississement », mais dans les nombreux passages où j'ai rencontré ce mot, il a les sens bien évidents de « humidité, moisissure, viscosité ». Il est à remarquer que *lent* signifiant « visqueux, flexible » n'est pas représenté dans le Dictionnaire; il s'y trouve néanmoins, mais avec le sens de « languissant, malade », comme si cette signification n'avait pas été notée par Littré. Je ne crois pas qu'il soit exact

d'interpréter *lire* par « caractère »; dans plusieurs patois du nord, ce mot exprime l'idée de « manie, caprice », ex. : « y a prins tout d'un coup eune *lire* d'mucher s'n argin ».

M. G. donne quelques mots dont certaines acceptions lui ont échappé. Je citerai : 1° *lisier* qui, suivant lui, veut dire « plante de lis »; il est évident qu'il a un autre sens dans ce passage : « On ente les poiriers en autres poiriers, en mesliers, aubepins et *lisiers* »; 2° *lapidaire* = qui niche ou habite dans les pierres ou rochers; 3° *limace* = coquille de limaçon (il était parfaitement inutile de faire un article *limace* = limaçon, et de l'appuyer d'un exemple emprunté à Littré); 4° *lavanche* = avalanche (un moderne, Th. Gautier, a employé en ce sens *lavenge); 5° lecture* = conte, historiette; 6° *lepros* = atteint de la lèpre, appliqué aux choses (une main *lespreuse); 7° levée* = projet, entreprise; 8° *lasche* = lâcheté; 9° *litteral* = littéraire; 10° *luculent* = élégant, soigné; 11° *liquider* = rendre clair, démontrer nettement; 12° *lointain* = avancé en âge.

Sous les mots *lieu*, *ligne, lande, limaçon,* manquent les locutions suivantes « lieu pitoyable » = hôpital, « lieu dévot » = couvent; « tenir les grans lieus » = avoir les grands honneurs, les grandes dignités; « auteur de basse ligne », auteur sans autorité; « chanter putes laudes à quelqu'un » = lui chanter pouilles; *dormir en limaçon* = dormir replié sur soi-même. On sait que *latro* et *latrunculus* en latin désignent les pions d'un échiquier : *larron* dans l'ancien français a eu le même sens, et « juer aux larrons, asseoir larrons », ne sont pas dans notre vieille langue des locutions rares, quoique M. G. ne les ait pas remarquées. Ce mot *larron* a une autre signification non moins curieuse, celle de « siphon, robinet ». Les patois auraient dû attirer l'attention de M. G. sur cette signification : ainsi à Genève *larron* est un filament enflammé de la mèche qui fait couler le suif; à Valenciennes, on entend par ce mot un morceau de mèche qui tombe du lumignon et qui fait couler la chandelle; c'est ce qu'on appelle en français un « voleur ».

Entre les mots qui manquent à la lettre L, j'ai particulièrement noté ceux-ci : *luxure,* = mollesse, *luxurieux* = fécond, sens qui a échappé à Littré, quoiqu'il ait donné un ex. de luxure = fécondité; *lamenteresse*, *lamental*, *lamentatif; lagoue* = ruisseau, *laquace* = mare; *laidengerie, laxe*, *laxativité, limonneure, limonnosité, lesardeau*, *lerquenoulx?; lavendule* = lavande, *luminelle* et *laurentie,* sortes de plantes que je ne saurais définir; *laictée* = serum, petit-lait, *landel,* diminutif de lande, *lauraie,* bois de laurrier, *lierru* = lierre, *latrer* = appliquer, lancer avec violence, *ligner* = pêcher à la ligne, *ligneux,* graine de lin, *ligurion,* gourmand, *lentilleure*, taches au visage, lentilles (M. G. aurait bien fait de laisser de côté *lentilleux* qui est dans Littré); *en larcinois,* à la dérobée, *lapifier,* changer en pierre, *lavalx*, avalanche, *louandier*, celui qui tient à louage, *laçage* = enlacement, *lipide*, chassieux, *lippeux,* gluant, *lunelette,* ornement de toilette en

forme de croissant, *logisier*, démontrer, prouver, *logicien*, probablement diseur de bonne aventure; *liricuin*, espèce d'herbe, *luisant*, lueur, éclat, *liture*, rature, *lope* qui traduit *scoria argenti*, *lanificature*, *lacticinage*, laitage, *litigation*, *litigier*, *litigien* = litigant, etc., etc.

Je m'étonne que M. Godefroy ait accepté *leuconomance* et *hydromance*, et ait rejeté *lythomance*, *lythiomance*, *arithmance*, et d'autres mots grecs de la même espèce. On remarquera qu'il donne *legifere*; pourquoi alors n'avoir pas accordé une place à *fructifere*, *armifere*, *horrifere*, etc., qui ont été employés avant la moitié du XVIe siècle? Ce sont là des inconséquences qui choquent tout lecteur attentif.

Quelques articles ont un historique très ample, parfois d'une abondance stérile. On souhaiterait que les parts fussent plus également mesurées. Ainsi *lote* n'est suivi que d'un ex. de Ronsard, mais le maître s'en étant servi, tous les disciples aussitôt s'en emparent. Alain Chartier n'est pas le seul qui ait employé l'adjectif *laudatoire*; *lavedent* est bien antérieur à Guill. Bouchet [1]. *Libert* est suivi d'exemples qui datent du XVIe siècle; il est en usage plus de 150 ans auparavant. *Lape* = bardane se rencontre encore en plein XVIe siècle, ainsi que *libidine*; enfin le participe *lauré* a un infinitif : « l'Ascrean *laura* sa docte teste ».

Toutes ces notes ou remarques ne prouvent qu'une chose : c'est qu'il est très difficile de faire un Dictionnaire complet de notre ancienne langue, et qu'il faut quand même féliciter celui qui a eu le courage, la témérité, si l'on veut, d'entreprendre une pareille besogne : *In magnis voluisse sat est.*

A. JACQUES.

---

152. — **Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec par des Grecs aux XVe et XVIe siècles**, par Emile LEGRAND, Répétiteur à l'École Nationale des langues orientales. Paris, E. Leroux, éditeur, 1885, 2 volumes grand in-8; 1er vol. CCXXVI-320, 2e vol. LXVII-453.

L'histoire littéraire du moyen-âge byzantin, surtout en ce qui concerne la littérature dite *populaire* ou *vulgaire* est un champ encore inexploré. Sans parler des nombreuses compositions en prose ou en vers, antérieures au XVe siècle, qui n'ont été ni cataloguées ni classées, les ouvrages imprimés eux-mêmes, ceux qui, par conséquent, sont postérieurs au XVe siècle, n'ont pas encore fait l'objet d'une étude bibliographique rigoureuse et méthodique. C'est là, en partie, une des lacunes que M. Legrand s'est proposé de combler; il vient de nous donner un chapitre important d'histoire littéraire moderne. Sur ce terrain on peut presque dire que M. L. n'avait pas de prédécesseur. On n'a qu'à lire sa Préface pour s'en convaincre. La *Nouvelle Grèce* de

---

1. Ce mot me fait penser que *lavebouche* a été omis.

G. Zaviras n'est pas seulement un livre insuffisant; c'est un amas d'erreurs grossières. La Bibliographie de Vrétos, qui seule eût mérité quelque considération, n'a pas été non plus d'un grand secours à l'auteur. On y trouve souvent des intitulés de fantaisie, des titres d'ouvrages qui n'ont jamais existé. M. L. n'a pu emprunter que dix titres à ce livre. Pour l'espace compris entre 1476 et 1600, Vrétos ne donne d'ailleurs que 74 ouvrages (cf. p. IX). M. L., qui signale 234 numéros pour la même période, n'a donc pas, comme on le voit, trouvé la matière toute préparée.

La partie bibliographique ne laisse rien à désirer chez M. Legrand. La description des ouvrages catalogués est des plus minutieuses et des plus exactes; le titre est souvent reproduit avec les caractères même de l'édition originale; la pagination, le format, la bibliothèque publique ou privée où se trouvent les seuls exemplaires connus d'un livre, le prix atteint dans les ventes par les ouvrages rares, tout cela est soigneusement indiqué par l'auteur. Mais M. L. a été trop modeste en intitulant son livre une simple description d'ouvrages imprimés en grec par des Grecs. Il y a, dans ces deux gros volumes, beaucoup plus qu'une description raisonnée d'ouvrages imprimés. Déjà, sur le terrain bibliographique, M. L. a introduit d'heureuses innovations. Dès qu'il s'agit d'un ouvrage de quelque importance, l'auteur ne se contente pas de reproduire le titre : il nous donne aussi les préfaces et les postfaces de l'original. Ces reproductions se retrouvent à peu près à chaque page. Ainsi, rien que dans le premier volume, nous signalons une préface grecque de Chalcondyle (p. 13 et 65-66), une lettre latine de J. Lascaris à Pierre de Médicis (31-38), plusieurs préfaces latines ou grecques d'Alde Manuce (46, 78, 81, 83-85, 90-92, 101-106), de Marc Musurus (47-50, 54, 59-62, 106-112, 131-133, 137, 143, 144-150), de Démétrius Doukas (92), d'Antoine Eparque (259-261, 277-281), de Nicolas Pétréius (184), de Théonas (310-312), de l'archevêque de Monembasie (216-218, 220-224), de Joannikios Cartanos (228-231) et de beaucoup d'autres, des épigrammes de J. Lascaris (196-198) etc., etc. Le néo-grec n'est pas oublié. M. L. a publié trop de textes médiévaux, pour ne pas savoir tout le prix qui s'attache à ces documents. Ici on voudrait peut-être des reproductions plus nombreuses, plus nourries. M. L. nous donne bien deux pages importantes de Dimitrios Zinos[1] (239-240), de Sophianos (247-249 et 266), une autre postface de Zinos (287-289), de Malaxos (303-305), la préface du Ἄνθος τῶν Χαρίτων (274), mais on aurait désiré plus de renseignements et quelques extraits aux Λόγοι διδακτικοί (245-246) et surtout au *Bélisaire* (p. 281; de même, p. 289), où les informations qu'on nous donne sont trop intéressantes pour ne pas nous en faire désirer de plus complètes. Dans ce premier volume se trou-

1. Comme nous avons à faire à un personnage moderne, cette orthographe me semble préférable. De même, on transcrit en français Vlastos (Βλαστός) et non Blastos.

vent également le testament et un acte du notariat de Léonard Phortios (I, CCVI et CCIX de la Préface). Dans le second volume, on a une très curieuse préface de Dimitrios Tagias (16-17), la traduction en grec médiéval des premiers versets de la Genèse (160) et un éloge d'Alexis Rhartouros (356-359), ainsi que des lettres de G. Carantinos (295) et un billet de Callergi (297).

On le voit, ce ne sont pas spécialement les néo-grécisants que M. L. avait en vue dans son livre et la nature même de son travail ne lui permettait pas d'insister particulièrement sur ce chapitre ou ne lui en donnait même pas l'occasion. Ce qu'il faut voir surtout dans ces deux volumes, c'est une contribution importante à l'histoire littéraire de la Renaissance. Je n'ai pas voulu énumérer toutes les préfaces, lettres et postfaces qu'on trouve dans le second volume et qui proviennent de Matthieu et Pierre Devaris, Manuel Glynzounios, Margounios, Emile Portus, Gabriel Sévère, Michel Sophianos, Jean Nathanael, etc., etc. Je ne veux dire un mot que de l'Appendice et de l'Introduction.

Dans le cours de ses notices bibliographiques, M. L., qui donne très souvent la description raisonnée et l'analyse des ouvrages qu'il a catalogués (voyez notamment tome II, pages 41, 81, 115-119, 167-176, 201-206, 215-221, etc.), ne manque jamais de nous fournir tous les renseignements biographiques qu'il a pu recueillir sur les personnages obscurs ou peu connus dont le nom se trouve mentionné dans les préfaces ou sur les titres. Mais il a consacré, dans sa volumineuse introduction de 293 pages, des biographies bien plus développées aux personnages importants de la Renaissance. Non seulement il résume et complète dans ces biographies les travaux antérieurs, relatifs aux savants dont il nous parle; pour quelques-uns d'entre eux, comme pour Sophianos, par exemple, pour Léonard Phortios, Antoine Eparque, C. Lascaris, etc., ces chapitres d'histoire littéraire sont entièrement nouveaux, dans un livre où il y a tant de nouveautés. Il est désormais indispensable de lire toutes ces biographies consacrées à Manuel Chrysoloras, Théodore Gaza, Démétrius Chalcondyle, Marc Musurus, Janus Lascaris, Ange Vergèce, etc. L'appendice du Tome II (p. 233-408) complète tous ces renseignements avec des documents en partie inédits, contenant des correspondances de G. Carantinos, Marc Musurus, Antoine Eparque, Paul Manuce, etc., etc., et divers documents concernant Démétrius Chalcondyle, Janus Lascaris, Glynzounios, Marc Musurus, N. Vergèce.

On peut se rendre compte par cette simple analyse du triple intérêt bibliographique, historique et documentaire de l'ouvrage de M. Legrand. Ce travail témoigne de tant d'application, de méthode, de rigueur dans les informations, de scrupule dans l'exécution, que j'hésite presque, en terminant, à mêler quelques critiques à ce compte-rendu, où je désirais mettre surtout en lumière l'importance de ce livre. Je

me permettrai néanmoins quelques observations de détail, ne fût-ce que pour mieux faire ressortir la valeur générale de l'ouvrage. Tome I, p. 191, l'imitation d'Hermoniacos par Loukanis avait déjà été signalée par M. C. Sathas dans la préface (p. ι') du texte même de Loukanis, qu'a publié M. L.; l'hypothèse d'ailleurs se trouve confirmée aujourd'hui. M. L. cite, au passage indiqué, le discours de Chrysès d'après Hermoniacos et d'après Loukanis. On aurait aimé voir citer ce discours au moins d'après l'un des deux mss. d'Hermoniacos de la Bibl. Nat., que M. L. cite lui-même p. 192 et qu'il connaît bien. — T. I, p. 285, M. L. incline à admettre l'hypothèse de M. C. Sathas relativement à Spanéas (apud W. Wagner, *Carmina graeca medii aevi*, Leipzig, 1874, p. 1, note 1); dans sa Bibliothèque grecque vulgaire, Tome I, p. IX, M. L. avait exprimé, au sujet de cette hypothèse, des réserves qui nous paraissent encore justes. — Je ne veux pas insister sur ces petites chicanes; mais il est un autre point sur lequel je serais heureux d'attirer l'attention de l'auteur. M. L. nous dit bien dans sa Préface (p. X-XI) qu'il a reproduit scrupuleusement l'intitulé et la souscription des volumes; mais il a oublié de nous dire d'après quelle méthode, d'après quels principes il a reproduit les pièces liminaires, postfaces, lettres, etc., qu'il nous donne dans ces deux volumes. Quand on lit, T. I, p. CLXXXIX, par exemple, *authoritatibus*, *author*, etc., on se dit bien que l'éditeur reproduit à cet endroit l'orthographe de l'original et nous nous garderons bien de lui en faire un reproche. Lui-même, il nous dit incidemment, à propos de L. Phortios (T. I, p. CXCIX), qu'il a fait collationner à nouveau certains documents sur les originaux. On serait donc tenté de croire qu'à tous les endroits les textes publiés reproduisent fidèlement soit le ms., soit l'édition dont ils sont tirés; toujours est-il que M. L. ne nous dit pas dans quels cas il s'est astreint à une reproduction intégrale de l'original, dans quels autres cas il s'est cru obligé de corriger. Ainsi (T. I, p. 228 suiv.) tout porte à croire que l'orthographe de l'original a été conservée, cf. *ibid.*, εὐτελείς, εὐάλθην, φιλαχήν, etc. Mais, en revanche, T. I, p. 288, on est surpris au premier abord, de rencontrer l'orthographe ἡ dans ce vers de D. Zinos : λέγει του « ἡ χυράδες μου βασίλισσαις χαλοῦνται ». L'édition est de 1553 et, pour des raisons exposées ailleurs, l'existence de cette orthographe antérieurement au XVIIe siècle paraît jusqu'ici chose inadmissible [1]. Vérification

1. *Essais de grammaire historique*, Paris, E. Leroux, 1886, I, 62. Jusqu'ici toutes les recherches que j'ai pu faire confirment les résultats acquis, *ibid.* : cette orthographe n'est guère antérieure à S. Portius. Ainsi je suis heureux d'annoncer que le ms. gr. 1631 Bibl. Nat., qui a été attribué au XVe ou XVIe siècle (Mittheilungen des deutschen archæol. Instituts in Athen, 1883, VIII, 30) appartient au XVIIe siècle. Le ms. a été exécuté en 1671, comme on peut s'en convaincre en se reportant au fol. 10^{a} et au fol. 6^{a}, lignes 1-4. Dès lors, l'orthographe ἡ du fol. 158^{b} n'a plus rien de surprenant. L'écriture de ce folio est la même que celle des folios 1-10; cela ressort de plusieurs raisons paléographiques sur lesquelles ce n'est pas ici le lieu de s'étendre; les paléographes pourront d'ailleurs s'en convaincre à simple inspection.

faite sur l'exemplaire de la Bibl. de Munich (A. Gr. b. 47), l'édition porte bien οἱ à cet endroit et, dans tout le volume, on ne trouve guère que οἱ et rarement ἡ (pas ἡ, ce qui est tout différent). T. I, p. 244, on peut donc se demander si les orthographes τζοί, γενεαίς, αὐταίς proviennent de l'original même. Je me hâte d'ajouter que l'auteur, vu le plan général de son ouvrage, n'avait pas à s'occuper spécialement de certains détails de pure philologie ; du reste, ce n'est, sans doute, que pour les textes en grec moderne que M. L. a cru devoir faire ces corrections ; il obéissait ici à une habitude ancienne, dont on lui avait déjà pourtant signalé les inconvénients (Bezz. Beitr. I, 227-230). C'est ainsi que certaines orthographes comme ταῖς, les acc. en -αις font tache par ci par là dans ce beau travail. M. L. se débarrassera sans doute de ces orthographes dans une réédition de sa Bibliographie ou dans la suite qu'il lui donnera bientôt, nous l'espérons. Puisqu'il est question de corrections, je relèverai encore ἐνδόξου au T. I, p. 204, vers 2. Pour le texte où ce mot se trouve, M. L. nous dit, p. 203, qu'il a corrigé les fautes d'orthographe ; il aurait peut-être pu aussi corriger une faute de quantité et écrire ἔνδοξου que réclame la mesure.

Après ces légères observations de détail, je suis encore plus à mon aise pour déclarer en finissant que la Bibliographie de M. L. est un véritable monument et que ce livre devient classique dès son apparition. Voilà un travail qui, malgré les accroissements qu'il est fatalement destiné à recevoir, est unique dans son genre et n'a son équivalent ni en Angleterre ni en Allemagne. L'amateur éclairé, auquel nous devons ici un hommage, le prince G. Mavrocordato, à qui le livre est dédié, a été le premier à comprendre le prix que pourrait avoir un tel ouvrage ; c'est lui qui a tout d'abord encouragé M. L. à l'entreprendre et a pris à sa charge les frais considérables de l'impression et de l'exécution typographique si soignée. Se rendre aussi bien compte de la valeur de recherches scientifiques, que les amateurs ne comprennent pas beaucoup d'ordinaire, est assurément un mérite rare. La bibliothèque précieuse et les connaissances bibliographiques étendues de M. Mavrocordato ont fourni plus d'un secours à M. Legrand et l'on peut dire que des publications de ce genre font honneur à la fois à la science française et à la Grèce, qui possède des amateurs aussi intelligents.

JEAN PSICHARI.

---

153. — **Le Canzoniere autographe de Pétrarque,** par Pierre de NOLHAC. Paris, Klincksieck, 1886, 30 p. in-16 (tiré à 150 exemplaires numérotés). 2 francs.

La *Revue critique* a déjà donné les détails de la découverte faite par M. de Nolhac. Nous n'avons à signaler ici que la brochure destinée à prouver l'authenticité du manuscrit et qui a paru en même temps que

l'auteur faisait part de ses recherches à l'Académie des Inscriptions. M. de N. raconte d'abord l'histoire de ce manuscrit qui se trouvait à Padoue dès 1472 ; il le suit pas à pas pendant tout le XVIe siècle et le montre passant de Bembo à Orsini, d'Orsini à la Vaticane où Tomasini le mentionne pour la dernière fois. M. de N. cherche à expliquer l'oubli où ce manuscrit était tombé et recueille, chemin faisant, une foule de témoignages obscurs ou inédits qu'il a tirés des diverses bibliothèques d'Italie et qui tous se coordonnent dans le récit et s'éclairent l'un par l'autre. Enfin, — et il a réservé cet argument pour la conclusion — il établit, au moyen de comparaisons paléographiques, que le manuscrit est autographe dans une de ses parties. Tel qu'il est, et, indépendamment de l'intérêt de la thèse, le travail de M. de Nolhac forme un curieux chapitre de l'histoire littéraire de l'Italie.

C.

CHRONIQUE

FRANCE. — Vient de paraître (Paris, Delagrave), *Cours élémentaire de métrique grecque et latine*, Professé à la Faculté des lettres par Louis HAVET, professeur au Collège de France, Rédigé par Louis DUVAU, agrégé de l'Université, VI-194 p. in-12. On lit en tête l'avertissement suivant : « Le cours de M. Havet a été fait surtout en vue de la préparation des candidats à la licence. M. Duvau s'est chargé de recueillir ce cours, et l'a rédigé et refondu sous sa responsabilité propre, tout en communiquant son travail à M. Havet. — Une des difficultés sérieuses de la métrique consiste dans la multiplicité et la confusion des termes techniques : on les a écartés autant que possible du livre même ; l'index en explique les principaux. — Les lecteurs désireux d'approfondir consulteront : Christ, *Metrik der Griechen und Rœmer...* » — Tout en renvoyant ainsi au livre de M. Christ, l'auteur du cours et le rédacteur ne se sont nullement astreints à conserver les doctrines qu'on y trouve énoncées. On trouvera, par exemple, des vues tout autres sur la loi de Porson chez les tragiques grecs, sur la prosodie archaïque des mots comme *Minerua* ou *Silua*, etc. A la fin se trouve une *Note sur l'emploi des signes* i, j, u, v *dans les transcriptions modernes du latin*, expliquant pourquoi toute distinction graphique entre *i*, *u* voyelle et *i*, *u* consonne a été écartée du livre.

— M. Philippe LAUZUN publie trente-neuf *Lettres inédites de Marguerite de Valois* écrites presque toutes de Gascogne où cette princesse résida de 1578 à 1582, puis de 1583 à 1585 et tirées de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (Lettres inédites de Marguerite de Valois publiées pour la Société historique de Gascogne. Onzième fascicule des Archives historiques de la Gascogne. Paris, Champion. In-8°, VI et 53 p.). M. Lauzun a reproduit dans l'ordre chronologique ces lettres qui éclairent quelques faits incertains et « effleurent toutes les questions du moment » ; il les accompagne de notes instructives.

ALLEMAGNE. — Nous recevons de Weimar la lettre suivante que nous traduisons et communiquons à nos lecteurs : « Son Altesse Royale la grande duchesse So-

phie de Saxe, a résolu de faire paraître une édition monumentale des œuvres complètes de Gœthe. Cette édition, qui comprendra également les livres-journaux et les lettres, sera suivie d'une biographie en trois volumes. Il faut, pour atteindre ce résultat, que les trésors nouvellement ouverts des archives de Gœthe soient complétés par les manuscrits répandus au loin dans les collections publiques et privées. Tous ceux qui possèdent ou gardent des lettres de Gœthe ou relatives à Gœthe, ainsi que des pièces imprimées jusqu'ici inconnues, sont donc priés instamment d'aider de ces ressources indispensables la grande entreprise et d'écrire aux *Archives de Gœthe à Weimar* à quelles conditions ils permettront de les utiliser en ajoutant des détails aussi exacts que possible sur les documents dont ils disposent. L'édition mentionnera l'origine et l'état de tous les manuscrits ou imprimés qui auront été communiqués. » Cette lettre, datée de juin 1886, est signée de G. de Loeper, W. Scherer, Erich Schmidt.

HONGRIE. — Il vient de paraître à Budapest une édition de luxe des œuvres d'Isota Nogarola en deux volumes sous ce titre : « *Isotae Nogarolae Veronensis opera quae supersunt omnia*, Accedunt Angelae et Zeneverae Nogarolae epistolae et carmina. Collegit Alexander Comes Apponyi, edidit et praefatus est Eugenius Abel. » L'éditeur, professeur à l'Université de Budapest, bien connu des lettrés par ses éditions de Colluthus, d'Orphée, de Théodore Gaza, des scholies de Pindare et par ses études sur la Renaissance en Italie et en Hongrie, nous donne, dans une introduction de 172 pages, la vie de cette femme savante du xve siècle. Cette biographie est complète et puisée à des sources inédites; elle a été reproduite en magyar dans un Mémoire de l'Académie hongroise et en allemand dans la *Vierteljahrsschrift für Kultur und Litteratur der Renaissance* (1886). M. Abel rend compte également des nombreux manuscrits et donne tout l'appareil critique, de sorte que cette édition peut être considérée comme définitive. Le comte Apponyi a élevé ce monument en honneur de sa grand'mère qui était une Nogarola (ce qu'indique la dédicace « Manibus aviae dulcissimae Theresiae Nogarolae uxoris Antonii Apponyi d. d. d. Nepos piissimus Alexander Apponyi. »)

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 18 juin 1886.

Le R. P. Delattre adresse à l'Académie les estampages de plusieurs inscriptions trouvées en Afrique.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport de M. Maspero sur le dépouillement de deux momies du musée de Boulâq. Ces momies, inscrites au musée sous les nos 5233 et 5229, proviennent de la cachette de Deïr-el-Bahari. Elles ont été dépouillées de leurs enveloppes en présence du khédive et du haut commissaire de Sa Majesté Britannique. D'après les légendes hiéroglyphiques inscrites à l'encre noire sur les linceuls qui les entouraient, les corps ont été reconnus pour ceux des pharaons Ramsès II et Ramsès III. Les traits du visage des deux rois ont pu être aisément distingués. M. Maspero en a fait faire des photographies, qu'il a jointes à son rapport.

M. Schlumberger annonce que la commission chargée de juger le concours pour le prix de numismatique, fondé par Mme veuve Duchalais, a décidé de partager ce prix entre les deux ouvrages suivants : *les Monnaies royales de France sous la race carlovingienne*, par feu M. Gariel, et *les Médailleurs de la Renaissance*, par M. Aloïs Heiss.

M. Barbier de Meynard fait un rapport au nom de la commission du prix Bor-

din n° 1. Le sujet du concours était l'étude des sectes dualistes de l'islamisme, d'après les documents arabes et persans. Un seul mémoire a été présenté au concours; il ne traite pas le sujet d'une manière complète. La commission ne décerne pas le prix. Une récompense de 2,000 fr. sera accordée, à titre d'encouragement, à l'auteur du mémoire unique, s'il se fait connaître.

M. Heuzey met sous les yeux des membres de l'Académie le plan, dressé par M. de Sarzec, du principal édifice découvert par cet explorateur dans ses fouilles de Tello, en Chaldée. Il ajoute à cette présentation quelques éclaircissements. L'édifice paraît avoir été une grande habitation princière, probablement celle du *patesi*, roi ou gouverneur de la contrée.

M. Georges Perrot rend compte des fouilles opérées à Cherchell (Algérie), sous la direction de M. Waille, professeur à l'Ecole supérieure des lettres, à Alger. Les principaux objets découverts au cours de ces fouilles sont deux statues, l'une de Vénus, l'autre de Bacchus, ainsi qu'une mosaïque, qui représente des torsades et autres ornements.

M. d'Arbois de Jubainville communique un travail intitulé *le Fundus et la Villa en Gaule*. Les termes de *fundus* et de *villa*, employés pour désigner des localités ou de grands domaines ruraux, ne paraissent pas avoir été en usage en Gaule avant les premiers temps de l'empire. On ne les rencontre pas dans les *Commentaires de César*. Peut-être faut-il en faire remonter l'origine au recensement qui fut exécuté, sous le gouvernement d'Auguste, en l'an 27 avant notre ère.

M. Thomas lit une note sur l'origine du nom du pays de Comminges. Ce petit pays, dont l'ancienne capitale est Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne), s'appelle en latin *Convenae*. M. Thomas pense que la transformation de *Convenae* en *Comminges* doit s'expliquer par l'influence de la phonétique basque.

Ouvrages présentés : — par M. Siméon Luce : André JOUBERT, *la Vie agricole dans le Haut-Maine, au* XIVe *siècle, d'après le rouleau inédit de M*me *d'Olivet* (1335-1342); — par M. de Boislisle : *Mémoires de Saint-Simon*, publiés par Adolphe RÉGNIER et DE BOISLISLE, tome V; — par M. P.-Charles Robert : Emile MOLINIER, les *Plaquettes, catalogue raisonné, précédé d'une introduction*.

Séance du 25 juin 1886.

Par un décret de M. le Président de la République, l'Académie des sciences morales et politiques et l'Académie des inscriptions et belles-lettres sont autorisées à accepter le legs de M. Lefèvre-Deumier, décédé récemment. Ce legs consiste en une rente annuelle de 4,000 fr., dont les arrérages commencent à courir, au profit des deux Académies, quinze ans après la mort du testateur. Il devra être employé à la fondation d'un prix de 20,000 fr. qui sera décerné tous les cinq ans, alternativement par l'Académie des sciences morales et l'Académie des inscriptions, au meilleur ouvrage sur l'histoire des mythologies, philosophies et religions comparées.

M. le lieutenant Marius Boyé adresse à l'Académie la copie de plusieurs inscriptions latines recueillies en Tunisie. Cette communication est renvoyée à la commission du nord de l'Afrique.

M. Paul Meyer lit un mémoire intitulé : *Sur les poésies à contraires ou à contrastes*. M. Meyer désigne ainsi des pièces de vers dans lesquelles le poète s'attache à décrire l'état d'un esprit troublé, qui prend toutes choses à rebours et dont toutes les impressions sont le contraire de ce qu'elles devraient être. Ce genre artificiel et forcé a joui d'une grande vogue au XVe siècle. On peut citer comme exemple la ballade de François Villon :

Je meurs de soif auprès de la fontaine.

Cette ballade fait partie d'une série de dix pièces analogues, qui ont pour auteurs divers beaux esprits de la cour de Charles d'Orléans, et qui commencent toutes par le même vers. Mais le genre est beaucoup plus ancien : il remonte au moins aux premières années du XIIe siècle. L'objet que se proposaient primitivement les auteurs de ces poésies était de peindre le désordre intellectuel produit par la passion dans un cœur amoureux. On trouve des développements sur ce thème dans les poésies provençales de Guillaume IX, comte de Poitiers, mort en 1127, dans celles de Bernard de Ventadour, dans le trouvère Joufroi, dans le poème de *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, etc. Les pièces à contraires des poètes français ont trouvé des imitateurs en Italie et en Espagne. L'un des morceaux les mieux réussis en ce genre est le sonnet de Pétrarque :

Pace non trovo e non ho da far guerra.

M. Léon Heuzey continue sa communication sur le palais des *patesis* de Sirtella, découvert par M. de Sarzec, dans ses fouilles de Tello, en Chaldée. Il signale plusieurs particularités de la construction de cet édifice. L'une des plus remarquables est la présence de ce que M. de Sarzec nomme des rentrants ou fausses entrées. Ce sont des niches pratiquées dans les murs et qui, du dehors, semblent des portes, mais ne sont en réalité que des impasses. M. Heuzey pense que ce sont des abris ménagés pour fournir un refuge contre l'ardeur du soleil. Il regrette vivement que M. de Sarzec, obligé de quitter la Chaldée, n'ait pu achever l'exploration de ce curieux monument.

M. Oppert lit une note sur le roi Dounghi qui a passé jusqu'à ces derniers temps pour le père de Goudéa, *patesi* de Sirtella. Cette opinion reposait sur une interprétation erronée de la légende d'un cylindre conservé à Leyde. M. Heuzey, dans une communication récente, a fait justice de cette erreur. M. Oppert s'associe à ses conclusions négatives.

M. Schlumberger présente quelques observations sur de nouvelles monnaies himyaritiques récemment acquises par le département des médailles de la Bibliothèque nationale. Ce sont deux pièces d'argent, rapportées par M. Révoil de sa dernière expédition dans les parages de la mer Rouge. Les monnaies himyaritiques se divisent en deux groupes : l'un se compose de pièces imitées de la monnaie athénienne, au type de la chouette, l'autre de pièces autonomes, qui portent une tête de roi. Les nouvelles pièces décrites par M. Schlumberger appartiennent à ce second groupe. Ce qui les distingue, c'est qu'elles présentent au revers une grande tête de bouquetin, vue de face, type nouveau dans la numismatique himyaritique.

M. Halévy continue la lecture de son travail sur la table généalogique de la Genèse.

Ouvrages présentés : — par M. Oppert : Carl Bezold, *Kurzgefasster Ueberblick über die babylonisch-assyrische Literatur* ; — par M. Gaston Paris : Charles Ploix, *Mythologie et Folklorisme : les mythes de Kronos et de Psyché.*

Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 16 juin 1886.

M. Petit présente un mémoire manuscrit de 1567 relatif à la construction et à la décoration du château de Tanlay, d'où résultent les noms de l'architecte et des peintres-verriers, qui sont généralement troyens.

M. Robert fait remarquer que les plaques carrées présentant le même sujet que les médaillons contorniates ronds, un *auriga* avec l'inscription NIKA (sois victorieux), sont le même objet et que la différence de forme doit venir de celle des pays, les contorniates ne s'étant jamais trouvés qu'en Italie et dans la France, tandis que les plaques carrées ne se sont trouvées que sur le Danube et dans l'ouest de la Gaule.

M. l'abbé Duchesne fait une communication sur les chartes récemment signalées à Bari, dont quelques-unes seulement sont grecques et une seule sur parchemin bleu écrite en lettres d'argent.

M. d'Arbois de Jubainville fait une intéressante communication sur les noms de lieux habités de la Gaule qui se peuvent classer chronologiquement en quatre périodes.

Sur les observations de M. Héron de Villefosse, la Société décide qu'une lettre sera écrite au Ministre pour attirer son attention sur les soins à donner à la conservation des restes du temple gallo-romain du Puy-de-Dôme.

Le Secrétaire :
Germain Bapst.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 28 — 12 juillet — 1886

---

154. — Sophus Bugge. **Der Ursprung der Etrusker durch zwei lemnische Inschriften erklært.** Christiania, Dybwad, 1886.

En présentant à l'Académie des Inscriptions, au mois de février dernier, l'importante découverte de MM. Cousin et Durrbach, nous disions qu'elle serait le commencement d'une branche nouvelle de l'épigraphie. En effet, voici déjà une brochure de M. Sophus Bugge qui traite en 63 pages du monument de Lemnos. Selon M. B., la langue serait l'étrusque, mais avec quelques particularités de phonétique s'expliquant par l'âge et par l'éloignement. Le peuple est celui des Pélages tyrrhéniens, au fond identiques avec les Étrusques d'Italie. L'âge du monument, à en juger d'après l'écriture, serait du VIe siècle avant J.-C. L'inscription serait la dédicace d'un autel.

Nous n'avons point l'intention de discuter l'interprétation de M. Bugge. Elle repose sur l'hypothèse que l'étrusque est une langue indo-européenne. Ainsi M. B. explique ναφσθ par *nepos*, εFισθο par *in isto*. Nous ne pouvons le suivre sur ce terrain, tout en rendant justice à la pénétration et à la science dont il a, une fois de plus, donné des preuves. Mais nous voulons profiter de l'occasion pour faire remarquer qu'il faut sans doute modifier l'ordre des lignes dans l'inscription *a*, et disposer les premiers mots de la façon suivante : *holaie : χ : na*φσθ | *vamalasial : χeronai : morinail* | *aker : tav : arχio.*

De cette façon, nous obtenons un texte plus semblable à celui de l'inscription *b*.

Michel Bréal.

155. — **Die Griechischen Stichnamen,** Ein Beitrag zur Würdigung der alten Komœdie und des attischen Volkswitzes von Dr Lorenz Grasberger, Zweite Auflage. Un vol. in-8, Würzbourg (Stahel), 1883, p. iv-78.

Nous avons rendu compte ici même [1] de la première édition de cet ouvrage, composé en 1877, à l'occasion du cinquantième anniversaire du doctorat de L. Spengel. Cette nouvelle édition est publiée dans un format plus commode, elle est de plus notablement augmentée, enfin, elle est pourvue d'un index, chose indispensable pour un travail de ce genre.

La principale critique que nous avions adressée à l'auteur, c'est qu'il avait « donné trop d'importance à des idées accessoires et écourté le « vrai sujet ». Nous expliquions ce que nous entendions par ces « idées accessoires »; c'étaient les diverses définitions que M. Grasberger croyait devoir donner du proverbe, du jeu de mot, de l'atticisme, de l'esprit. M. G. se trompe donc, quand il dit, dans la préface de cette seconde édition, que nous considérons comme « idées accessoires » les rapprochements qu'il établit entre les anciens et les modernes au sujet du sobriquet; nous n'avons pas dit un mot là-dessus.

Nous croyons encore aujourd'hui que la première partie du travail de M. G. est trop longue. Toutes ces généralités qu'il développe complaisamment auraient gagné à être exposées à la fin de la discussion; elles en auraient formé la conclusion; après avoir passé en revue un nombre suffisant de sobriquets, l'auteur aurait pu voir et indiquer plus clairement quelle qualité particulière du génie grec le sobriquet nous fait mieux connaître; précisément parce que le sujet consiste à examiner une longue liste de menus faits, il était nécessaire d'en faire la synthèse en terminant.

Nous croyons encore aujourd'hui que le vrai sujet se trouve écourté dans le travail de M. G.; nous le croyons même après les additions nombreuses que l'auteur a faites à ce travail. L'ouvrage de M. G. a été composé à l'occasion d'une fête académique; il a été et il est encore aujourd'hui un travail du genre académique, du genre académique tel qu'on le comprend en Allemagne. Dans de pareils travaux, la science, très heureusement, tient la plus grande place; cependant l'auteur obéit parfois à d'autres préoccupations; il cherche à montrer de l'esprit; il s'applique au moins à traiter avec une certaine finesse les sujets d'érudition; enfin le cadre des écrits de ce genre est, en général, assez étroitement délimité.

Tout cela a nui à M. Grasberger. Le sujet qu'il a traité s'est trouvé trop grand pour le cadre dans lequel il l'a enfermé; nous ne méconnaissons pas le mérite de ce travail; nous croyons seulement que le sujet pouvait donner encore plus que ce que l'auteur en a tiré.

Il nous semble qu'une étude sur le sobriquet doit comprendre, entre

---

1. Numéro du 12 juillet 1879.

autres questions, celle de savoir dans quels endroits, dans quel milieu le sobriquet a plus particulièrement fleuri. Aujourd'hui, par exemple, nous pouvons voir que c'est à l'école, à l'atelier, à la caserne. Dans l'antiquité, c'est surtout au théâtre; aussi le sous-titre que M. G. a donné à son travail est-il parfaitement justifié; c'est bien là une *contribution* à la connaissance de la comédie ancienne. Mais le sobriquet n'a pas fleuri qu'au théâtre; nous le trouvons dans l'antiquité, là où aujourd'hui il nous semble que le milieu est moins favorable, c'est-à-dire dans les Académies, dans les corps savants, par exemple auprès des grammairiens d'Alexandrie. Nous avions déjà relevé ce fait dans notre premier article; M. G. mentionne bien cette fois les savants du Musée, mais sans approfondir la question. D'ailleurs, au théâtre, le sobriquet a un caractère tout particulier; très souvent il n'est pas resté attaché à la personne à laquelle le poète comique l'avait appliqué; il est quelquefois si étrange, si fantastique, qu'il est impossible de voir là une création de l'esprit populaire; c'est, au contraire, au domaine de la poésie, au domaine de l'invention toute personnelle qu'il appartient uniquement. Il y a donc là des distinctions à établir.

M. G. a parfaitement raison de considérer le sobriquet comme une des manifestations les plus curieuses, les plus intéressantes de l'esprit populaire. Mais il nous semble qu'il ne relève pas avec assez de soin, qu'il ne met pas suffisamment en lumière ce que certains sobriquets peuvent nous faire connaître de la tournure d'esprit particulière au peuple athénien. Déjà, dans la première édition, il avait négligé le surnom de Cothurne qu'on avait donné à Théramène pour marquer sa versalité en politique; le cothurne pouvait se mettre au pied droit et au pied gauche. Voici un autre sobriquet que nous regrettons de ne pas trouver dans cette dissertation, c'est celui de Σακεσφόρος qui fut donné à Epicrate à cause de sa longue barbe :

Ἄναξ ὑπήνης Ἐπίκρατες σακεσφόρε [1].

On trouvera partout des gens surnommés *longue-barbe, grande-barbe;* le sobriquet *porte-bouclier* dit quelque chose de plus. Si chez un peuple on trouve beaucoup de ces métaphores, de ces images poétiques pour exprimer un sobriquet, on peut dire qu'on a saisi, qu'on connaît une des qualités particulières de ce peuple.

M. G. mentionne le surnom d'Artémon ὁ Περιφόρητος [2]; Aristophane a transformé ce surnom pour l'appliquer à Cratinus, il dit de ce poète, ὁ Περιπόνηρος Ἀρτέμων [3]. C'est un peu ce genre de sobriquets dont M. G. a cité quelques exemples [4], Λάβης pour Λάχης; Biberius Caldius Mero

1. Platon le Comique (Aristop., Scholies, *Ecclesiaz.* 71) dans les Πρέσβεις, très probablement (Kock, *Com. att. fr.*, t. I, p. 633, n. 142); cf. aussi Harpocration, au mot Ἐπικράτης avec la note de Dindorf.

2. P. 37.

3. *Acharn.*, 850.

4. P. 40 et suiv.

pour Tiberius Claudius Nero. Aristophane dit aussi qu'Amunias devrait être appelé ἡ Ἀμυνία à cause de sa timidité [1].

Le sobriquet ἡ Δωδεκαμήχανος était porté par la courtisane Cyrène; Aristophane l'a appliqué à Euripide [2], on devine dans quelle intention; Platon le Comique l'a aussi donné à Xénoclès, fils de Carcinos, parce qu'il avait fait grand usage des machines au théâtre [3]. M. G. mentionne le surnom de στρόβιλοι, qui fut porté aussi par les trois fils de Carcinos [4]; ce surnom est expliqué de plusieurs manières par le scholiaste; peut-être l'explication se trouve-t-elle dans un autre surnom que portaient ces mêmes personnages, et que M. G. ne mentionne pas; on les appelait aussi les *cailles* à cause de la petitesse de leur taille, ὄρτυγες [5].

M. G. [6] relève le surnom peu flatteur de *punaises*, κόρεις, porté par les Corinthiens; si l'on en croit Reiske [7], les Corinthiens auraient été aussi surnommés les *Crabes*, Καρκίνοι, probablement à cause de leur situation sur l'isthme et du mouvement continuel qu'ils faisaient sur le Δίολκος.

Nous avions signalé comme un des points intéressants du travail de M. G. sa discussion sur le surnom de Battalos ou Batalos, qui fut donné à Démosthène; nous indiquons à l'auteur un problème autrement difficile, c'est l'explication des surnoms par lesquels Aristophane désigne certains personnages dans la comédie des *Acharniens* [8].

M. Grasberger a négligé toute une classe de sobriquets, ceux qu'on pourrait appeler *patronymiques*, c'est-à-dire qui ont été fournis par le père du personnage, qui rappellent soit l'état, soit la condition, soit telle autre qualité du père. Ainsi un certain Mnésithée est surnommé le *fils du cuisinier* [9]; un certain Théocritos était désigné par le sobriquet de *Fils du cerf tacheté* (encore un sobriquet par métaphore), c'est-à-dire le fils du mauvais esclave qui a dû être marqué très souvent [10], ἐστιγμένος dit Andocide [11].

Albert MARTIN.

1. *Nuées*, 690 et suiv.
2. *Grenouilles*, 1327, et la scholie.
3. Aristoph., *Paix*, 792, scholie; cf. Kock, *op. laud.*, I, p. 636, n, 134.
4. P. 32; cf. Aristop., *Paix*, 864, et la scholie.
5. Aristoph., *Paix*, 778, scholie.
6. P. 52; Aristop., *Nuées*, 710 et non 70 comme l'écrit M. Grasberger.
7. Aristop., *Cavaliers*, 608; cf. l'édition de Kock.
8. *Acharn.*, 603. Voir les longues discussions de Müller-Strübing (*Aristophanes und die historische Kritik*, 1873), p. 528, et de Gust. Gilbert (*Beitræge zur innern Geschichte Athens*, 1877), p. 157.
9. Esch., *c. Tim.*, 158.
10. Θεόκριτον τὸν τοῦ Ἐλαφοστίκτου καλούμενον. Lysias, XIII, 19.
11. Frag. 5 de l'édition Blass.

156. — **Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées consulaires,** par Ernest Babelon. Tome Ier. Paris, Rollin et Feuardent, 1885, in-8 de 562 pages.

Depuis le milieu du xvie siècle, les numismatistes s'occupent des monnaies de la République romaine; aujourd'hui, M. Babelon vient, en profitant des recherches faites par ses devanciers, depuis plus de trois siècles, coordonner leurs travaux, écarter leurs propositions erronées et y y ajouter beaucoup de son propre fonds. Son livre met la science au courant, mais ne clôt pas définitivement la discussion. La série des monnaies républicaines de Rome offre cette particularité que par la variété de ses types, par le grand nombre de noms d'hommes qu'elle présente, elle permet encore aux curieux de l'avenir de faire des découvertes. La monnaie, à cette époque, constitue de véritables annales figurées qui touchent à la mythologie, à l'histoire politique, à l'histoire administrative et à celle des familles; ces annales confirment et complètent souvent les textes classiques et épigraphiques.

Le premier volume commence par une *Introduction* dans laquelle M. B. donne un précis de l'histoire de la monnaie romaine, depuis ses origines jusqu'à Auguste. Nous nous contenterons de constater que jamais l'histoire de l'*Aes* et de ses modifications n'a été exposée avec autant de clarté et de précision; nous remarquons, dès à présent, une conjecture qui nous a paru très probable en ce qui concerne l'origine de la proue du navire qui constitue le type du revers des as romains; M. B. rapproche ce type du fait qui suivit la prise d'Actium, en 467 av. J.-C., alors que les proues des navires du vainqueur servirent d'ornement à la Tribune aux harangues. Dans le courant de la page xxxi, nous remarquons une observation, personnelle à M. B. et qui, si elle était prouvée, aurait une grande importance au point de vue de ce qu'il faut penser des plus anciennes monnaies en argent frappées au Capitole. Les deniers aux types de la tête de Janus, au droit, et du quadrige de Jupiter, au revers, auraient-ils été frappés à Rome, ou appartiennent-ils à la série des pièces dites romano-campaniennes émises probablement par les généraux romains en campagne, pour la solde de leurs troupes? Il eut été à désirer que M. B. établit solidement cette opinion qui est en contradiction avec celle de M. Mommsen. A première vue, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les monnaies romano-campaniennes aient reproduit des types déjà employés à Rome.

Mais revenons en arrière afin de donner à ceux qui voudraient connaître les monnaies de la République une idée du plan suivi par l'auteur.

Les variations de poids de la monnaie de bronze, depuis l'*aes rude*, lingot de bronze informe, jusqu'à l'as oncial, précédé de l'*aes signatum*, du poids de 4 ou 5 livres, de l'*aes grave*, du poids d'une livre, de l'*aes triental*, 4 onces; *quadrantal*, 3 onces; *sextantaire*, 2 onces, sont établies chronologiquement; à cette époque, à Rome, nous voyons

régner une loi qui se retrouve à toute époque et jusqu'au moyen âge. La monnaie tend toujours à diminuer de poids, de telle sorte que les moins anciennes sont toujours les moins lourdes, et, lorsqu'il s'agit de métal précieux, de moins bon aloi.

La monnaie d'argent apparaît avec l'as triental, vers 269 avant J.-C.; ses types sont empruntés au numéraire que le commerce répandait dans l'Italie centrale; d'abord, ont voit paraître les dioscures, puis, cinquante ans plus tard, le bige de Diane, le bige de la Victoire, le quadrige de Jupiter; c'est un siècle plus tard que les types de la monnaie républicaine commencèrent à se multiplier suivant le caprice des magistrats préposés à leur fabrication.

L'histoire du victoriat nous paraît présentée d'une façon très probable; M. B. y voit une monnaie frappée à Rome, sur le pied de la drachme phocéenne, destinée spécialement au commerce extérieur.

Des chapitres particuliers sont consacrés aux personnages qui étaient préposés à la fabrication de la monnaie : d'abord les triumvirs qui faisaient partie du vigintisexvirat, c'est-à-dire des fonctions confiées aux jeunes Romains comme début de carrière. Ensuite les magistrats auxquels le Sénat permettait de faire des émissions, édiles curules, questeurs urbains; hors de Rome, les chefs d'armée qui avaient l'*imperium*. Il est à remarquer que la monnaie d'or, fabriquée d'abord hors de Rome par les *imperatores*, ne fut frappée dans cette ville qu'à dater de César, et que ce fut seulement après le meurtre de celui-ci que le Sénat commença à faire faire, par son ordre, ce numéraire jusque-là exclusivement militaire. Les noms d'hommes, les types, les marques d'ateliers et de graveurs, les pièces dentelées, les pièces fourrées, les pièces hybrides, restituées, contremarquées, sont passées en revue de manière à éclairer le lecteur.

A propos des marques d'ateliers ou de graveurs, M. B. signale ces nombreuses séries de symboles qui forment, pour un type unique portant le nom du même triumvir monétaire, un nombre considérable de variétés. Pour L. Calpurnius Piso Frugi, nous voyons 367 de ces symboles qui supposent autant de coins différents. Voilà un détail de fabrication monétaire dont nous ne pouvons encore deviner l'explication. On a bien dit que Calpurnius fut chargé, vers 89 avant J.-C., du monnayage de la réserve métallique de l'*aerarium*, à cause des dépenses énormes que causa la Guerre sociale. Néanmoins, on comprend difficilement que cette émission, quelque considérable qu'elle fut, ait forcé à se servir d'un aussi grand nombre de coins, surtout s'il est bien établi que les pouvoirs d'un triumvir monétaire ne durassent que deux années; il y a là, je le répète, quelque chose à deviner. Nous devons remercier M. B. d'avoir donné la représentation de tous les symboles qu'il a constatés, et nous comptons qu'il fera de même pour certaines autres séries qui offrent la même particularité; seulement, nous aimerions qu'il donnât l'interprétation de chacun de ces signes : il y a là des

renseignements précieux pour l'archéologie, surtout quand il y a une corrélation certaine entre les deux symboles du droit et du revers.

Après cette introduction qui, par le fait, est un traité succinct de la numismatique romaine avant l'Empire, exposé en 50 pages, vient un long chapitre qui, sous le nom de *Classement chronologique*, excite singulièrement la curiosité; c'est un système qui permet de dater les nombreuses monnaies de la République.

L'*aes signatum*, de 281 environ avant J.-C., à 338.

Les monnaies romano-campaniennes, de 342 à 211.

L'*aes grave libral.*, de 338 à 268.

Ces trois paragraphes forment une première partie du travail, et nous ne devons pas oublier que ces dates sont approximatives. Il est évident que l'*aes signatum* et l'*aes grave* ne se succédèrent pas brusquement et qu'il eut une période de transition pendant laquelle les deux furent employés. Cette observation, à mon avis, s'applique à toutes les modifications monétaires.

La deuxième partie comprend le temps écoulé entre 268 et l'an 4; la monnaie d'argent commence à être frappée dans l'atelier du Capitole; l'as triental de 4 onces continue à être coulé, ses divisions sont frappées. Cette deuxième partie est elle-même divisée en neuf périodes: la première période va de 268 à 217; de 217 après les défaites de la Trébia et de Trasimène, il y a une première diminution de poids: on commence à voir des noms de triumvirs indiqués par des initiales; ils avaient déjà commencé à paraître à la fin de la période précédente, soit par des initiales, soit par des symboles faisant allusion à leurs noms; de 154 à 134, les types semblent faire allusion aux souvenirs de famille des magistrats monétaires; de 134 à 104, ceux-ci affirment plus ouvertement leurs signatures; le type des dioscures n'est plus guère usité. De 104 à 89, la tête de la déesse *Roma* tend à disparaître complètement; on voit apparaître les deniers *serrati*. De 89 à 54, on voit les deniers frappés par les insurgés de la Guerre sociale; la loi Plautia-Papiria donne lieu à une émission considérable; la pièce d'un sesterce et demi est mise en circulation au type du victoriat supprimé depuis longtemps; ajoutons que les types monétaires font allusion à des évènements contemporains. De 51 à 44, les triumvirs inscrivent le nom de leur fonction, les *imperatores* multiplient leurs émissions, l'atelier de Rome ne frappe plus de bronze. De 44 à 27, César met son effigie sur la monnaie et son exemple est imité par Lépide, Marc Antoine, Pompée, etc.; aux triumvirs succèdent les quatuorvirs. Enfin, de 27 à 4, Octave prend le nom d'Auguste, la monnaie de bronze reparaît à Rome et à la fin de cette période les triumvirs cessent de signer les monnaies.

A partir de la troisième période, M. B. propose un ordre chronologique pour les magistrats monétaires, et il reconnaît lui-même que cette partie de son travail est incertaine sur plusieurs points; c'est là, et aussi sur l'explication de certains types, que les chercheurs ont encore à

exercer leur sagacité. M. B. aurait peut-être facilité le travail de ceux qui viendront après lui en indiquant par un signe particulier les personnages dont la date est certaine; dans un pareil classement, le style, l'aspect du métal, sont des indices précieux. M. de Salis, il y a quelques années, s'était occupé du classement chronologique des noms des magistrats monétaires; d'après ses notes, ses appréciations ne concordent pas toujours avec celles de M. B.; il aurait été nécessaire que ce dernier exposât les bases de son système qui, pour le moment, paraissent devoir être acceptées de confiance. Le travail de M. B. est très utile, semble rédigé avec une critique sévère, mais il est encore très discutable sur plusieurs points.

Après ces long prolégomènes, nous arrivons au corps même de l'ouvrage, c'est-à-dire à la description, par ordre alphabétique, des noms de famille, de toutes les monnaies de la République romaine. Dans cette partie de son œuvre, M. B. a coordonné tout ce que les textes classiques apprennent sur chacune de ces familles; l'archéologue, le numismatiste et l'épigraphiste ont dans ce livre un recueil indispensable à consulter. Eckhel avait fait un commentaire très court; Mionnet s'était contenté d'un catalogue descriptif sans aucune note; Cohen, numismatiste consommé au point de vue pratique, s'occupait peu d'érudition. Nous avons donc entre les mains, aujourd'hui, un *Corpus* qui jusqu'ici manquait dans les bibliothèques.

Les familles comprises dans ce premier volume sont au nombre de 81, de Aburia à Itia. Si nous en comparons la liste avec l'ouvrage de Cohen, nous constatons deux nouvelles familles, *Fabrinia* et *Gargilia*, celle-ci substituée à *Carvilia*. En revanche, nous ne trouvons pas les familles *Caesina, Duillia* et *Fabricia*. Est-ce une omission involontaire ou volontaire, M. B. nous l'apprendra dans le second volume.

Nous espérons que, dans ce second volume, M. B. consacrera un chapitre spécial aux imitations des monnaies de la République, frappées hors du territoire romain, en Gaule, en Germanie, etc. Déjà à propos des deniers de L. Hostilius Saserna, il a touché à un point qui intéresse l'histoire de la Gaule; dans cette même région, on remarque, avec la légende DRVCCA, un revers qui rappelle celui de Manius Acilius; le droit des deniers de Fufius Calenus est copié sur des monnaies attribuées à la Pannonie. Il est facile de multiplier la liste de ces rapprochements utiles à constater pour chercher s'il ne peut pas en résulter quelques indications précieuses au point de vue du classement chronologique.

M. B. n'a pas donné de planches; il a préféré intercaler les dessins des monnaies, dans le texte, au fur et à mesure qu'il les décrit; je crois que les lecteurs approuveront cette modification qui offre le grand avantage de voir le type dont il est question sans avoir la peine d'aller le chercher à la fin du volume. Les gravures sont généralement bonnes, comme étaient celles de l'ouvrage de Cohen; néanmoins, nous avons

remarqué que, parfois, la description ne concordait pas complètement avec le dessin; je crois que la description, dans ce cas, est toujours exacte. Nous avons aussi remarqué quelques imperfections qui sont du fait de l'imprimeur plutôt que de l'auteur. On ne saurait trop veiller au côté typographique pour des ouvrages de ce genre dont l'un des mérites est d'arriver à la correction la plus scrupuleuse. Ce sera à voir dans la seconde édition, car des livres de cette valeur sont nécessairement réimprimés; ils sont tellement utiles qu'une première édition doit être assez promptement épuisée.

En terminant ce rapide aperçu, dans lequel j'ai dû paraître un peu méticuleux, il me reste à féliciter M. Babelon et ses éditeurs toujours disposés à aider les travailleurs, d'avoir entrepris la publication d'un livre dont ne peuvent se passer ni le numismatiste, ni l'archéologue, ni même le simple collectionneur qui y trouvera des indications sûres sur la valeur des pièces.

Anatole DE BARTHÉLEMY.

---

157. — **Supplément à la Chrestomatie de l'ancien français**, par L. CONSTANS. Paris, Vieweg, 1886, VI-112 p. in-8.

On avait reproché à M. Constans l'insuffisance des secours que sa *Chrestomathie* offrait aux élèves : il leur donne aujourd'hui la plupart des éclaircissements utiles, sous une forme qui a sans doute des inconvénients, mais qu'il n'était guère possible, en l'état, de rendre meilleure. Il est évident que ce supplément devra être fondu plus tard avec la *Chrestomathie* elle-même : une partie des notes trouvera place au bas des pages, les autres serviront à développer le glossaire ou le tableau grammatical. Nous estimons que M. C. fera bien de supprimer les traductions qu'il donne aujourd'hui des textes les plus anciens : les notes et le glossaire doivent suffire pour l'explication de tous les textes; les traductions ont le tort grave de favoriser les préparations hâtives et superficielles. Nous nous bornerons à ces réserves générales. Les vices d'exposition ou les erreurs de détail, que nous pourrions signaler dans telle ou telle partie du supplément, disparaîtront certainement dans la refonte de la *Chrestomathie*, qui ne peut manquer d'être prochaine.

L. CLÉDAT.

---

158. — **Les archives de la ville de Honfleur.** Notes historiques et analyses de documents extraites des archives communales et publiées en vertu d'une délibération du conseil municipal du 14 juin 1884, par Charles BRÉARD. Paris, Picard, 1885. In-8 de LXIV-421 pages. (Première partie).

Je regrette fort, au milieu des jugements favorables qui ont accueilli l'ouvrage de M. Bréard, de me trouver dans la nécessité de faire de

formelles réserves : le livre a le tort grave d'avoir été rédigé par un érudit, peu au courant des travaux d'archives, qui n'a pas su — ou n'a pas voulu — faire purement et simplement un inventaire sommaire. J'en ai vainement cherché la raison. Pourquoi s'être tenu à l'écart de la grande collection officielle publiée sous la direction du ministère de l'Instruction publique, et pourquoi avoir publié dans un format et dans des modes différents? — Pourquoi, après avoir suivi le cadre imposé par la circulaire officielle de 1857, l'auteur s'en est-il écarté : par exemple, dans la série AA, 2e liasse du carton no 1 (page 47), des documents appartiennent à d'autres séries : CC (Rôle de deniers de 1588), EE (Etat de l'artillerie de Honfleur), FF (Sentence capitale), HH (Hôpital et maison-Dieu. Peste), etc. — Pourquoi d'ailleurs ne pas avoir suivi l'ordre sériaire : la comptabilité communale s'arrête (p. 297), à 1690, et l'auteur passe de suite à la série EE, rejetant au tome 2 la suite de la comptabilité. Pourquoi? De même la série GG s'arrête p. 346 avec la fin de l'état civil et l'on passe à la série II en laissant de côté, pour l'heureux tome 2, les registres de confréries de charité qui appartiennent cependant à la même série GG et devaient suivre immédiatement. Pourquoi? — Pourquoi s'est-on contenté de numéroter seulement les cartons? On pouvait, à la rigueur, le faire, comme aux archives de Chalon, mais à la condition expresse, absolue, de numéroter également les articles (AA. 1, 2, etc.). La série GG ne porte même aucun numérotage. Pourquoi? — Pourquoi, à côté de certains documents longuement analysés, en est-il qui sont indiqués avec une brièveté, une concision vraiment désespérantes? Voir, par exemple, pages 311, 313, 314, 315. N'y avait-il rien d'intéressant à signaler dans les documents qui se cachent véritablement un peu trop sous les titres discrets qui suivent : « Actes de propriété. Contrats de vente, de construc-« tion, de radoub et d'équipement. 1681-1790. 16 registres ». « Pièces « de procédure. 36 liasses. » Procédures entre qui? à quel sujet? Leur analyse aurait avantageusement remplacé bien des détails du trop long inventaire de 1746, qui encombre les 39 premières pages du volume. « Visite de navires, procès-verbaux 1745-1776. 1 liasse et 31 registres ». « Rôles d'équipages 1713-1790. 3 liasses composées de 500 rôles d'é-« quipage environ et non classées. »

Non classées. Voilà un mot à retenir. Le « classement » préliminaire n'est pas achevé, et M. B. a certainement eu le tort d'imprimer avant d'avoir terminé le travail. En parlant de la correspondance des princes, intendants et gouverneurs (qu'il eût fallu laisser dans les dossiers respectifs), M. B. écrit (p. xii) : « Cette série est incomplète; nous nous « proposons de l'accroître au fur et à mesure que le *triage nous fera* « *découvrir* de nouveaux documents. Elle sera donc l'objet d'un sup-« plément dans la seconde partie. » Il fallait évidemment commencer par faire le triage de tout le dépôt.

C'est donc une œuvre hâtive, incomplète, qui se présente au public.

Je n'en veux pas plus dissimuler les qualités que les défauts (il eût été bien facile de les faire disparaître avant l'impression), et je suis heureux de constater que, malgré toutes ces critiques, M. B. a rendu un réel service à l'histoire locale. L'introduction renferme des détails sur l'administration et la comptabilité communales, l'amirauté de Honfleur, et donne les listes des gouverneurs, lieutenants et maréchaux depuis 1449, des maires depuis 1694, des lieutenants de maire de 1703 à 1724, des ménagers ou échevins depuis 1550, des lieutenants de l'amirauté depuis 1550 jusqu'à la Révolution. Quant aux archives elles-mêmes, sans former un dépôt remarquable, elles présentent une bonne collection d'utiles documents : les lettres-patentes et arrêts concernant l'exemption des tailles concédée à la ville par les rois de France depuis Charles VII (1459), les délibérations remontant à 1550, longuement et minutieusement analysées (pp. 67-264), les comptes des deniers remontant à 1581, les papiers des amirautés de Honfleur et de Touque (XVII[e] et XVIII[e] siècles), les registres des 4 paroisses de Honfleur ; 1,157 aveux ou actes de foi et hommage se rapportant à 41 fiefs provenant de versements faits lors de la Révolution et dont la vraie place serait, comme pour les amirautés, aux archives départementales ; les papiers d'Antoine Boüet de Martange, maréchal de camp et lieutenant-général, confident et secrétaire de Xavier de Saxe. Il y a certes là un abondant recueil de matériaux — difficile à consulter à cause des nombreuses lacunes de la table : des 10 noms d'hommes de la page 130, aucun n'y figure — mais l'intérêt même du dépôt, les renseignements nouveaux qu'il offre, font regretter plus vivement que l'auteur se soit volontairement privé de nous mettre entre les mains une œuvre permettant d'en tirer tout le parti désirable.

Ce n'est pas seulement pour son livre, c'est aussi pour la collection officielle que M. Bréard aurait dû rédiger un inventaire régulier. Il aurait eu l'honneur d'être le premier à combler une lacune regrettable, fâcheuse, car le département du Calvados, comme d'ailleurs les quatre autres départements de Normandie, n'est représenté que par son absence dans la collection des Inventaires des Archives Communales et Hospitalières dont la liste a tout récemment été publiée par l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives*.

Armand BÉNET.

---

159. — **Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française,** publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. SUÈDE, avec une introduction et des notes, par A. GEFFROY, membre de l'Institut. Paris, Alcan, 1885. In-8, CII et 516 p. 20 fr.

La publication de ce recueil ne pouvait être confiée qu'à l'auteur de l'*Histoire des États scandinaves* et de *Gustave III et la cour de France*,

et, comme on devait s'y attendre, M. A. Geffroy s'est acquitté de sa tâche avec le soin le plus scrupuleux et le savoir le plus étendu. Ce volume, le deuxième de la collection, est un excellent travail qui mérite tous les éloges, tant pour le texte même des *Instructions* que pour l'étude historique qui le précède et les notes qui l'accompagnent.

Le texte renferme les instructions données par nos ministres des affaires étrangères aux ambassadeurs de France en Suède. On remarque tout d'abord l'instruction donnée en 1652 à Chanut et en 1654 à d'Avaugour pour resserrer l'alliance; les mémoires de Lionne destinés au chevalier de Terlon (1662-1665) et qui prescrivent d'entretenir, suivant le plan du ministre danois Annibal de Sehested, des rapports égaux avec la Suède et le Danemark; un mémoire du même ministre adressé à Arnaud de Pomponne, collaborateur de Terlon (1665). En 1671, c'est Pomponne, envoyé à Stockholm pour la seconde fois, qui rédige ses propres instructions; il doit engager la Suède, malgré la triple alliance, contre les Provinces-Unies et lui faire prendre dans son duché de Brême une attitude menaçante en face de l'empereur et de l'empire. Pomponne, nommé ministre des affaires étrangères à la mort de Lionne, n'a que le temps d'arrêter les articles d'un futur traité, mais il a conclu, selon le mot de Saint-Simon, cette fameuse ligue du Nord, si utile à la France en 1671, et Courtin achève la négociation par le traité du 14 avril 1672. Le marquis de Feuquière, successeur de Courtin, « doit se préparer à trouver une jalousie secrète de la grandeur de la France établie dans les esprits » ; on compte avec raison qu'il saura « assurer la Suède contre les appréhensions qu'elle pourrait concevoir » (p. 137). Mais après Feuquière qui part de Stockholm en 1682, la Suède s'irrite des conquêtes accomplies en pleine paix par Louis XIV, et jusqu'en 1691, c'est-à-dire pendant dix ans, le roi de France ne daigne pas envoyer à son ancien allié un ministre de premier rang. Le séduisant marquis de Béthune meurt quelque temps après son arrivée, sans avoir eu son audience publique (1692). Le comte d'Avaux réussit à gagner le comte Piper, favori de Charles XII, et à signer un traité réciproque pour dix ans (19 juillet 1698). Le comte de Guiscard, qui remplace d'Avaux en 1699, reçoit une instruction qui retrace avec grand détail les difficultés existantes entre les deux couronnes, et, comme lui, Bonnac, Ricous, Besenval s'efforcent d'amener Charles XII à une action commune, à une alliance déclarée avec la France. On sait les revers du roi de Suède; il est assiégé dans Stralsund en 1715; un ambassadeur français, le comte de Croissy, s'enferme avec lui dans la place. L'instruction donnée à Croissy par son frère Torcy est une des plus belles du volume et résume avec une singulière vigueur la plus grande partie du règne de Charles XII (p. 248-276); c'est un précis net et saisissant, digne, en certains endroits, d'être rapproché du *Charles XII* de Voltaire. L'instruction dressée le 7 mars 1717 pour le comte de la Marck est également très importante pour l'histoire, car elle donne un excel-

lent résumé des efforts que fit l'infatigable comte de Görtz auprès de la cour de France pour obtenir la paix du Nord (p. 281). Le mémoire rédigé pour le comte de Brancas en 1725 lui recommande une extrême discrétion dans un pays ruiné pour longtemps par les folies héroïques de Charles XII, et démêle avec une sagacité merveilleuse les périls qui menacent la Suède au-dedans et au-dehors; Brancas se conforme à ce programme et l'instruction remise à son successeur Casteja retrace la conduite prudente et sage qu'il a su tenir (p. 324-335). Comme ses prédécesseurs, le comte de Saint-Severin est chargé de se tenir sur la réserve, de ne promettre aucun subside, d'arrêter les progrès de l'influence anglaise, et il conclut avec la Suède un traité d'alliance et de subsides (10 novembre 1738), confirmé après son départ par le marquis de Lanmary. Lorsqu'éclate la guerre de Sept-Ans, le marquis d'Havrincourt, exécutant les instructions de Bernis, prouve à la Suède qu'elle doit « sentir l'importance de l'objet et du moment » (p. 390), et, en effet, un corps suédois prend part à la lutte. Après la paix, en 1766, s'ouvre, — ainsi que dit M. G. dans son introduction (p. xcvii) — une dernière campagne de la diplomatie française, campagne dont l'objet est précis, la marche prudente et continue, le résultat heureux et utile. Il s'agit de fortifier en Suède la royauté pour prévenir une anarchie ou même un démembrement qu'espèrent et que préparent la Russie, la Prusse et le Danemark (mission de Breteuil, du comte de Modène, du comte de Vergennes qui arrange avec Gustave III la journée décisive du 19 août 1772, du comte Dusson à qui Vergennes, devenu ministre des affaires étrangères, trace, dans son instruction, un intéressant tableau de l'Europe et de la Suède, du marquis de Pons qui doit chercher à détourner d'une guerre contre la Russie un prince connu par « son ardeur pour la célébrité » et par « son désir de figurer dans les grands évènements de l'Europe (p. 471-472).

M. G. a mis au bas des pages les notes les plus indispensables et relié les instructions les unes aux autres par de courtes notices. Il a rejeté à la fin du volume des notes additionnelles, parmi lesquelles on remarquera trois lettres ou mémoires du comte de Görtz, une note inédite sur sa condamnation et une dépêche sur son exécution. Il promet pour un volume suivant, celui des instructions pour le Danemark, des listes diplomatiques montrant la succession chronologique des agents français à Stockholm et à Copenhague. L'ouvrage se termine par la table alphabétique des noms qu'il contient.

Il reste à parler de la remarquable introduction que M. G. a mise en tête du volume. C'est un des meilleurs morceaux d'histoire moderne que nous connaissons. M. G. y retrace à grands traits, en une centaine de pages, les relations diplomatiques entre la Suède et la France de 1648 à 1789. Il montre que nos rois envoyaient à Stockholm des ambassadeurs du premier mérite, actifs, durs à la fatigue, suivant Charles Gustave à la chasse à l'ours et sur les glaces du Belt, allant chercher

Charles XII dans la tranchée et parmi les balles, mal payés du reste et néanmoins intègres, représentant le monarque avec éclat et fierté, estimés de leurs contemporains pour leur caractère ou leur esprit; « pour combien ne doit-on pas compter la part que prirent de tels diplomates au prestige et à l'autorité du nom français [1]? » Il explique comment Louis XIV, s'alliant à la Suède, « avait su envelopper la Baltique, l'empereur et l'Allemagne, contrebalancer dans le Nord l'Angleterre et la Hollande, contenir pour un temps la Russie et la Prusse ». Il reconnaît très justement les obstacles que le tempérament emporté de rois tels que Charles-Gustave et Charles XII mit aux sages combinaisons de nos négociateurs. Il fait voir dans la Révolution de 1772 une œuvre toute française, car ce fut à Versailles qu'on donna les subsides et conseilla les démarches, ce fut de Versailles qu'on veilla sur Gustave III et ses ennemis. Tous les lecteurs sérieux remercieront M. Geffroy de ce beau volume qui est, pour nous servir de sa propre expression, tout à l'honneur de notre vieille diplomatie, « de laquelle une triste expérience nous a trop bien appris à ne pas médire. »

A. CHUQUET.

---

160. — **The man of feeling** by Henry MACKENZIE; **Cassell's national library**, edited by professor Henry MORLEY. Londres, 1886, un vol. in-16; XIII-191 pp. Prix 3d.

On s'était souvent plaint en Angleterre de ce que les classiques nationaux n'avaient jamais été publiés à aussi bas prix que le permettent les moyens actuels d'impression à grand nombre. Il y avait des bibliothèques à un shilling, mais rien de semblable à notre « Bibliothèque nationale » à vingt-cinq centimes, qui permet au plus pauvre artisan de connaître les œuvres des auteurs célèbres de son pays et même de l'étranger. Cette lacune avait été fréquemment signalée : ce n'était pas que tout fut à imiter dans notre « Bibliothèque ». Le papier et l'impression des volumes sont exécrables, les textes sont publiés sans aucune critique, les traductions d'ouvrages étrangers sont des pires que compte la librairie française si riche pourtant dans ce genre de curiosités. Toutefois l'idée fondamentale est excellente et c'est cette idée que nos voisins viennent de s'approprier.

La nouvelle collection anglaise s'appelle comme la nôtre « Bibliothèque nationale ». Elle est publiée par M. Henri Morley, bien connu par ses nombreux ouvrages de vulgarisation, un de ces hommes pour qui le culte des lettres est véritablement une religion. C'est là assurément une grande qualité, surtout pour la tâche spéciale à laquelle

---

1. Citons, en passant, une lettre curieuse de Christine à Chanut, après le meurtre de Monaldeschi, p. XXXI-XXXII.

M. M. s'est voué, qualité bien faite pour lui gagner les sympathies et, quand besoin est, l'indulgence.

Au point de vue matériel, la série qu'il imprime en ce moment est très supérieure à la nôtre, et, dans une œuvre pareille, le point de vue matériel n'est pas sans importance. Le prix de chaque volume est de 3d, trente centimes, ce qui n'est pas plus cher pour un Anglais qu'un ouvrage de 25 c. pour nous. Au lieu de ces ternes petits livres, tristes d'aspect, aux pages non coupées, aux lettres grasses et laides à voir, livres mal tenus, mal habillés, qui composent la Bibliothèque française, nos voisins auront des publications imprimées avec des types nets, ne fatiguant pas le regard, aux marges proprement rognées, vêtus d'une couverture décente. Etant donné que ces livres sont faits pour figurer surtout sur les tables des ménages les plus pauvres, chez l'homme qui travaille de ses mains, chez l'ouvrier et le paysan, il n'est pas indifférent que, par son extérieur même, l'ouvrage rappelle des idées d'ordre et de correction. Par son idée fondamentale et par son exécution matérielle, l'œuvre de M. M. est donc fort méritoire.

Elle le deviendra davantage encore si — et nous nous plaçons maintenant au point de vue intellectuel — il veut bien renoncer à certaines habitudes d'esprit singulières, et dans une entreprise pareille, assurément fâcheuses. La publication d'une bibliothèque semblable, imprimée à un nombre énorme d'exemplaires, faite pour répandre dans les couches profondes de la nation la connaissance des grandes œuvres de la littérature du pays, est chose des plus sérieuses : aucune production ne doit y être admise sans réflexion et sans qu'il soit bien certain qu'un avantage quelconque en résultera pour la multitude des lecteurs. Car on ne s'adresse plus aux curieux, au petit nombre des lettrés, mais à la foule, et l'œuvre a forcément un caractère philanthropique autant que littéraire. Rien n'est donc plus déplacé que l'insertion, dans la série, de productions médiocres, précédées d'observations railleuses, sur leur manque de valeur et sur le ridicule de l'idée qui les a inspirées. Si elles méritent la raillerie, pourquoi en multiplier ainsi les exemplaires? Réservez votre réimpression pour une série destinée aux lettrés, et plaisantez avec eux, s'il vous convient, d'une œuvre qui n'est que curieuse. Mais dans une bibliothèque populaire, c'est une grave faute d'oublier ce point capital, savoir que le livre n'aura que des lecteurs de bonne foi. Ne leur imposez donc pas (et vous les leur imposez, car ils vous achèteront sans savoir) de livre dont vous entendez qu'ils se moquent en les lisant; ils ne se moqueront pas, ils seront dupes, et vous aurez joué à leur égard, à l'encontre de votre dessein, un rôle cruel.

Telles sont les conditions dans lesquelles se présente le *Man of feeling*, ouvrage de bien médiocre valeur et dont il n'était guère utile de faire revivre l'ancienne réputation injustement avantageuse. L'histoire des désenchantements de Harley, toujours déçu comme Rasselas, mais avec toutes les différences qui séparent l'école du sentiment de l'école

de la sensiblerie; de Harley, que tout le monde trompe, qui n'ose avouer sa passion à la jeune fille selon son cœur et qui au moment où celle-ci lui déclare l'aimer, s'évanouit et rend l'esprit, est si peu attachante que son titre *The man of feeling*, (l'homme sensible), se traduirait très bien en français par *Le Niais*. C'est là une *curiosité* de la littérature, ce n'est pas une *œuvre*.

M. M. le sait et le dit; c'est avouer son tort d'avoir placé cette nouvelle dans sa collection. Il plaisante dans son introduction des goûts « français » que Mackenzie a voulu flatter en écrivant son roman : c'est donner au lecteur peu instruit une idée singulièrement étroite, pour ne pas dire fausse, des préférences d'un public que charmaient les récits de Voltaire. Ajouter comme preuve d'un succès tout spécial en France que la nouvelle de Mackenzie a été traduite dans notre langue, c'est laisser supposer au lecteur sans instruction que Swift, Fielding, Smollett et les grands romanciers peu « sensibles » du même siècle auraient moins plu chez nous et n'auraient pas été traduits. Enfin c'est choquer le bon sens autant que le bon goût que de donner une « table des larmes » *(chokings etc. not counted)*, table à laquelle deux pages sont consacrées. Des appels pareils à notre raillerie sont, en vérité, cruels. Le livre est fait pour la foule qui le prendra au sérieux; l'introduction semble s'adresser aux lettrés qui sont invités à en rire; la remarque du brave Stumpy du *Luck of Roaring camp* revient à la mémoire : « It ain't my style to spoil fun, boys; but it strikes me that this thing ain't exactly on the squar. It's playing it pretty low down on this yer baby to ring in fun on him that he ain't going to understand. »

Sans doute, si la collection n'est pas destinée principalement au public que nous croyons, ces remarques n'ont plus leur raison d'être : mais alors, la collection non plus, et elle ne serait alors qu'une entreprise commerciale sans intérêt. Nous sommes bien persuadés qu'il en est différemment.

Il semble, par les témoignages publiés à la fin du volume, que le choix des ouvrages promis pour faire partie de la série, choix dont l'importance est si grande, ait été généralement loué. Il nous paraît cependant qu'il y ait à faire bien des réserves; elles seraient inspirées par le sentiment même qui a dicté les précédentes. L'urgence d'une réimpression à grand nombre de morceaux choisis de Bolingbroke, ce tard venu de la querelle déiste, était loin de se faire sentir. Il en est de même pour la publication du *Château d'Otrante*, de Walpole, simple curiosité littéraire, sans valeur artistique et sans autre mérite que de marquer une date, c'est-à-dire, sans mérite que la foule puisse reconnaître et apprécier.

L'idée fondamentale de la bibliothèque étant très bonne et son exécution matérielle très satisfaisante, il suffira, en somme, à M. Morley pour faire une œuvre vraiment utile, de ne pas s'écarter de sa propre donnée.

J. J. Jusserand.

161. — **Bibliographie italico-française universelle** ou Catalogue méthodique de tous les imprimés en langue française sur l'Italie anc. et mod. depuis l'origine de l'imprimerie (1475-1885), par Joseph Blanc, ancien libraire. Vol. Ier, Rome, Eglise, Italie. H. Welter, 1886. In-8 de 1038 col. Prix des deux vol.: 30 fr.

Nous déclarons n'être pas aussi convaincus que M. Blanc de l'utilité de son travail. Sans doute, il y a grand intérêt à réunir en bibliographies distinctes les matériaux des études spéciales, et, à ce titre, une bibliographie complète des choses italiennes est appelée à rendre de très grands services ; mais, en se bornant aux imprimés en langue française, l'auteur en rendra infiniment moins. L'ouvrage mérite néanmoins d'être signalé. Le premier volume comprend trois grandes divisions : *Rome* (classique), *Eglise, Italie*, subdivisées en 25 chapitres, dans lesquels il sera facile de se reconnaître avec les tables promises pour le second volume. Malheureusement, l'auteur a fait entrer dans son cadre l'antiquité romaine; si l'Italie du moyen âge et l'Italie moderne se touchent de fort près, on pouvait très bien laisser de côté l'Italie antique. Cela surcharge inutilement l'ouvrage et les personnes qui voudront être renseignées dans ce domaine s'adresseront toujours à des répertoires plus précis et moins complets. C'est en effet une dangereuse richesse bibliographique que d'avoir à sa disposition des titres comme ceux-ci : Lhomond (Ch. Fr.), *Abrégé de l'histoire des hommes illustres de Rome depuis sa fondation par Romulus jusqu'au siècle d'Auguste, traduit du latin*, etc , etc. Paris, 1794; ou encore : Feuilleret, *Les Romains en Afrique; les guerres puniques*, Limoges, Ardant, in-8°, 1864; 2e éd., 1884. On tremble à la pensée des infortunés savants étrangers qui, de peur d'être insuffisamment informés, feront chercher dans toute la France les livres qui servent aux distributions de prix des écoles primaires. — Pour la période moderne, le même encombrement se produit. Rédigée dans le but d'être utile aux travailleurs, cette bibliographie pouvait être réduite d'un tiers.

Beaucoup d'indications font double emploi; par exemple, M. B. dans ses *addenda* signale *Les Normands en Italie* de M. Delarc; ils sont déjà à la colonne 623; le *Raphaël* de M. Müntz est à la col. 762 et à la col. 834 (avec 720 pp. pour 714 et 1885 pour 1886). Le lecteur ne se plaindra pas toujours de ces répétitions ; mais les erreurs de fait le trouveront moins indulgent : col. 316, les *Etudes critiques sur Properce*, par F. Plessis, deviennent *Etude* par Duplessis; col. 780, *Zacharias Calliergi* est transformé en *Sacharias Calbiergi;* etc. On doit louer l'habitude de placer la date à la fin de chaque article, après les indications d'éditeur, de lieu et de format ; c'est fort clair pour la lecture. Je signale à l'auteur quelques omissions reconnues au passage; dans les biographies, l'*Essai sur Calvus*, par F. Plessis, Caen, 1885; dans la littérature italienne, *Francesco da Barberino*, par A. Thomas; dans les beaux-arts, *Lettre sur la Vierge de Sainte-Claire par Raphaël*, par Mgr Farabulini; Paris, 1878, et *Sabba da Castiglione,* par E. Bon-

naffé; dans les romans, *Ariadne*, par Ouida. Espérons que M. Blanc n'oubliera pas de consulter les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École de Rome; en attendant, il n'a rien indiqué des travaux de ce recueil, dont beaucoup intéressent directement l'histoire et la littérature italiennes. Le second volume, annoncé pour le mois de juillet, rendra probablement plus de services que le premier; l'auteur doit y faire le dépouillement, au point de vue italien, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, et des principales revues et collections françaises; on ne multipliera jamais trop les répertoires de ce genre.

P. de Nolhac.

CHRONIQUE

FRANCE. — La librairie Félix Alcan met en vente une édition classique des seize premières lettres de Sénèque à Lucilius par M. Lionel Dauriac, professeur à la Faculté de Montpellier. Ces lettres sont précédées d'une étude pleine de mouvement sur la morale stoïcienne (ou plutôt stoïque, car Kant et Vallier y figurent aussi bien que Zénon et Chrysippe), d'une notice biographique et d'un argument analytique. Elles sont accompagnées de notes explicatives et suivies d'éclaircissements et de sujets de dissertations. M. Dauriac, qui est philosophe, a eu le bon esprit de ne pas vouloir se donner un faux air de philologue. Reste à savoir s'il ne serait pas désirable que tout éditeur d'un texte ancien fut philologue en réalité. C'est une question que M. Dauriac soulève lui-même, p. 29, et sur laquelle la *Revue critique* s'est plusieurs fois prononcée énergiquement. Le texte adopté est celui de Haase. Les notes servent surtout à élucider les idées philosophiques, non sans s'arrêter cependant à quelques-unes des expressions qui pourraient embarrasser les jeunes lecteurs auxquels l'ouvrage est destiné..., et de plus avancés.

— M. Ed. Bondurand, archiviste du Gard, a fait paraître le texte de 1367 des *Coutumes de Lunel* (Paris, Picard. In-8°, 47 p., 2 fr. 50.) Ces coutumes sont inédites et ne comprennent pas moins de quatre-vingts articles. Elles sont en latin et plus intéressantes pour l'histoire des mœurs que pour celle du droit municipal. Elles s'occupent surtout de police, d'usages locaux, et on y trouvera des renseignements sur certaines professions, sur les impôts, les ponts à péage, les armes défendues, l'hygiène publique, le poids du fil, les femmes de mauvaise vie et les ruffians, le petit commerce, les mesures, les jeux, la chasse, les truands, ribauds et crocheteurs, le marché, le bétail, la sauvegarde du droit de propriété, les denrées diverses, les barbiers, le prix des lits d'auberge, les vêtements non permis aux courtisanes, etc. M. Bondurand a donné un numéro à chaque article de ces coutumes et l'a fait précéder d'un sommaire en français. Il annote le texte et rapproche les passages les plus saillants d'autres textes coutumiers, ceux de Montpellier, Alais, Nîmes et Arles, surtout de cette dernière ville dont l'influence sur le texte de Lunel est évidente en beaucoup d'endroits.

— Sous le titre *La question du calendrier en Allemagne*, M. E. Charvériat, a fait tirer à part une étude qu'il avait lue à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance du 30 mars 1886; il présente, dans cette brochure de 22 pa-

ges, un clair aperçu de la réforme du calendrier et des difficultés que souleva son introduction dans l'Empire; il montre en même temps les erreurs qu'a causées la coexistence des deux calendriers et en donne des exemples.

— M. TAMIZEY DE LARROQUE a fait tirer à part les *deux testaments inédits* qu'il avait publiés dans le tome VII du « Bulletin critique », p. 194-197; l'un de ces testaments est celui d'Alexandre Scot (1616), l'autre, celui de Jean-Jacques Bouchard (1661); ces documents, provenant de deux érudits qui furent, celui-ci transplanté de Paris à Rome, et celui-là d'Ecosse en France, renferment nombre de renseignements nouveaux sur Scot et sa famille, sur Bouchard et ses amis.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Ivan PAVLOVITCH vient de faire paraître à Londres, sous le titre : *The better government for the United Kingdom* une brochure de douze pages dans laquelle il propose pour la question irlandaise une solution plus générale et plus radicale encore que celle de M. Gladstone.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 2 juillet 1886.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la séance annuelle des cinq Académies, le 25 octobre prochain : M. Alexandre Bertrand est désigné.

M. Schlumberger rend compte du concours ouvert pour le prix Bordin, sur la numismatique de l'île de Crète. Un seul mémoire a été présenté; la commission ne l'a point trouvé suffisant. Elle ne décerne pas le prix et accorde à l'auteur, à titre d'encouragement, une récompense de 2.500 fr.

M. P.-Charles Robert analyse devant l'Académie l'introduction d'un travail manuscrit considérable dans lequel M. L. Maxe Werly, de Bar-le-Duc, s'est attaché à reconstituer par les noms des lieux-dits l'état ancien du Barrois aux différentes époques de son passé. Par un choix d'exemples variés, M. Robert montre combien le travail de l'auteur est précieux pour l'histoire des forêts, du domaine féodal, des voies anciennes, des sanctuaires de dévotion, des refuges et lieux fortifiés et des anciennes habitations.

M. d'Arbois de Jubainville lit le rapport de la commission du prix Delalande-Guérineau. L'Académie avait décidé que ce prix serait décerné cette année au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge. Aucun des ouvrages déposés n'a été jugé digne du prix. Sur l'avis de la commission, l'Académie proroge le concours à l'année prochaine.

M. Dieulafoy annonce le retour de la mission d'exploration archéologique en Susiane, à la tête de laquelle il a été placé. Il se réserve de faire connaître en détail, dans une prochaine communication, les résultats obtenus. Il se borne à dire que ces résultats ont une grande importance et que la mission a exploré dans toutes ses parties le palais des rois Artaxerxès et Darius, à Suse.

M. Barbier de Meynard lit un fragment d'un mémoire étendu sur l'histoire ottomane. On a tort, dit-il, de ne voir dans les historiens turcs que de simples chroniqueurs secs et dénués de sens critique. On rencontre souvent chez ces historiens des vues pénétrantes sur les causes de la grandeur de la Turquie au XVe siècle et de sa décadence moderne. Ce sont des considérations de cette nature que M. Barbier de Meynard leur emprunte et qu'il développe pour son compte.

Il passe en revue les institutions militaires et féodales de la Turquie et insiste sur la force que l'Empire trouva, au début, dans la sévère discipline des janissaires. D'autre part, l'organisation des fiefs connus sous les noms de *zyamet* et de *timar* contribua beaucoup à la prospérité de l'Etat naissant, en lui fournissant les meilleurs auxiliaires de son armée régulière. Mais, sous le règne en apparence glorieux de Soliman Ier (1495-1566), se montrent déjà les premiers symptômes de la décadence. Les courtisans et les créatures du palais impérial commencent à envahir les premières charges de l'Etat. Le recrutement des Janissaires, jadis limité par des prescriptions rigoureuses, devient pour les officiers supérieurs et pour les ministres une source de profits illicites; la corruption et la révolte s'introduisent dans cette milice, qui s'était rendue, pendant un siècle et demi, si redoutable à l'Europe. C'est du règne de Soliman Ier que datent l'accroissement du luxe, la corruption des mœurs

politiques, la vénalité des fonctions publiques et l'affaiblissement de l'esprit militaire. Il y eut ensuite, il est vrai, un temps d'arrêt dans la chute, grâce à l'énergie du sultan Mourad IV et au sage gouvernement de trois ministres, les Kuprulu, qui furent pour la Turquie ce que Sully, Colbert et Louvois furent pour la France. Mais, après eux, le travail de décomposition politique et sociale ne fit que se poursuivre avec une rapidité effrayante. Il fallut l'incroyable série des désastres qui remplissent l'histoire de l'empire ottoman dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour réveiller le sentiment public en faveur d'une réorganisation complète. Pourtant, par une contradiction singulière, l'introduction d'un ensemble de réformes empruntées à l'Europe, et connues sous le nom de *nizam-djedid*, ne fit qu'augmenter le mécontentement général, en rendant encore plus lourdes les charges du trésor.

On sait avec quelle vigueur Mahmoud II sut se débarrasser de ses plus dangereux ennemis, en 1826. Cette date, celle de la sanglante extermination des janissaires, marque l'époque à laquelle s'arrêtent les historiens ottomans. Mais les considérations qui les obligent à garder le silence n'existent pas pour la critique européenne.

M. Barbier de Meynard examine la nature et la portée des emprunts faits par la Turquie à la civilisation occidentale; il en montre le caractère superficiel et les dangers. Il se demande ensuite si la suppression des janissaires n'a pas été plus funeste qu'utile à l'existence de l'empire. Sans doute cette milice s'était rendue insupportable par ses excès et son orgueil, mais, en la détruisant, on anéantissait nécessairement du même coup l'esprit de prosélytisme armé qui a été toujours un des grands ressorts de la puissance musulmane.

Toutefois, ajoute en terminant l'auteur, quelle que soit l'heure du dénoûment inévitable, la monarchie fondée par Osman n'entraînera pas dans sa chute le génie de l'islamisme. Comme compensation de ses pertes irrémédiables en Occident, le Koran trouvera encore un vaste champ d'action dans l'Asie et au cœur de l'Afrique. Là, du moins, il contribuera selon ses forces à la marche en avant de l'humanité ses missionnaires, dit M. Barbier de Meynard, y poursuivront avec succès leur propagande religieuse et commerciale, longtemps encore après que *l'ombre de Dieu sur la terre* (c'est l'un des titres officiels du sultan) aura disparu pour toujours loin du dôme de Sainte-Sophie.

L'Académie se forme en comité secret.

Ouvrages présentés : — par M. de Rozière : Jules Finot, *Un complice de Ravaillac arrêté à Bruxelles en 1616*; — par M. Maury : Rabbinowicz, *Grammaire de la langue française d'après de nouveaux principes*; — par M. Schlumberger : L. Soulice, *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau : histoire locale*; — par M. Pavet de Courteille : *Bulletin de la Société académique indo-chinoise de France* : 2e série, tome II; — par M. Delisle : *Recueil de portulans*, publié par Gabriel Marcel, 1re livraison; — par M. d'Arbois de Jubainville : Achille Luchaire, *Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de Louis le Gros.*

Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 23 juin 1886.

M. Bruyerre, inspecteur général adjoint des monuments historiques, fait une communication sur les antiquités du Puy-de-Dôme.

Le temple de Mercure est un des plus anciens monuments de notre histoire nationale : situé sur le sommet du Puy-de-Dôme, à 1,460 mètres au-dessus de la mer, il était dominé par un léger mamelon recouvert de maçonnerie au-dessus duquel s'élevait la statue gigantesque de Mercure, le dieu gaulois par excellence.

Les inscriptions retrouvées datent ces constructions du Ier siècle de notre ère.

M. Bruyerre développe savamment tous les détails des fouilles pratiquées depuis 1873. Il soumet à la Compagnie nombre de plans, de dessins, de vues en perspective, exécutés avec la plus grande minutie, qui montrent de la façon la plus frappante l'imposante grandeur du site du Puy-de-Dôme. Il entre ensuite dans des considérations historiques qu'il serait trop long de répéter ici, et adjure la Société d'intervenir, par tous les moyens en son pouvoir, afin d'empêcher la détérioration de ces ruines, et de prendre les mesures nécessaires à leur entretien.

Le Secrétaire,
Max. Collignon.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 29 — 19 juillet — 1886

162. — **Pentateuchus samaritanus.** Ad fidem librorum manuscriptorum apud Nablusianos repertorum edidit et varias lectiones adscripsit H. Petermann. Fasciculus IV, **Numeri**, ex recensione Caroli Vollers. Berlin, Mœser, 1885, in-8, p. 349-465.

La Version samaritaine du Pentateuque, envisagée tant au point de vue de la langue que de l'exégèse biblique, est de tous les rejetons tardifs de la littérature hébraïque celui qui offre au critique le plus de difficultés. Ces difficultés viennent autant de notre connaissance imparfaite de l'idiome samaritain [1] que des altérations subies par cet idiome pendant les siècles qu'il a traversés pour arriver jusqu'à nous. Le texte hébreu en usage chez les Samaritains présente, comparé avec le texte hébreu massorétique, de notables variantes qui servent parfois à élucider la Version samaritaine, mais, dans la majorité des cas, l'obscurité de cette Version est due à l'ignorance des derniers copistes. Lorsque l'arabe devint la langue usuelle des Samaritains, ceux-ci ne comprirent plus, sans une étude préalable, les monuments de leur ancienne littérature, mais, déjà avant l'islamisme, leur targoum avait dû subir des remaniements. Une Version destinée à rendre intelligible aux masses le texte hébreu reçu, n'avait pas le caractère sacré et immuable de ce texte. Elle devait nécessairement subir l'influence des changements qui se produisaient dans la langue vulgaire. Quand le samaritain cessa d'être parlé, le targoum ne fut pas abandonné; malgré la Version arabe d'Abou-Saïd, il continua d'être étudié, souvent même corrigé, et les mots les plus obscurs furent remplacés par les termes usuels. Des gloses arabes écrites en caractères samaritains étaient d'abord mises à la marge des manuscrits, puis les copistes les faisaient passer dans le texte, à la place du mot expliqué ou à côté de lui. A la faveur de ces gloses, de nombreux arabismes se sont glissés dans la Version samari-

1. Suivant M. Samuel Kohn (*Zur Sprache, Literatur und Dogmatik der Samaritaner*, p. 208), la soi-disant langue samaritaine n'est ni une langue propre ni un dialecte spécial de l'araméen, mais simplement l'araméen palestinien vulgaire.

taine qui ne nous est parvenue que dans des manuscrits modernes. Parfois, au contraire, le mot du texte hébreu remplaçait le mot araméen devenu incompréhensible.

En face des difficultés, parfois insurmontables, dont cette Version est hérissée, le critique ne peut prétendre à reconstituer le texte dans son état primitif. Les corrections qu'il proposera ne seront que des hypothèses plus ou moins plausibles; les leçons qu'il choisira parmi les variantes des manuscrits, seront rarement acceptées d'une manière définitive. M. Heidenheim n'a pas cependant reculé devant cette tâche si ardue, mais ses premiers efforts n'ont pas trouvé l'accueil qu'il espérait; le fascicule de sa *Bibliotheca samaritana* contenant la Genèse [1], a été l'objet d'une critique minutieuse de la part d'un des savants les plus compétents en cette matière, qui a montré dans quelle voie incertaine et trompeuse M. Heidenheim s'était engagé [2].

Petermann, en publiant son édition de la Version samaritaine du Pentateuque d'après les manuscrits qu'il s'était procurés à Naplouse, a fait une œuvre plus pratique et plus utile avec des visées moins hautes. Avant lui, cette Version avait été éditée dans les polyglottes d'après un manuscrit moderne et incorrect. Le texte des polyglottes a été réimprimé partiellement à diverses époques; en 1876, M. Adolf Brüll a reproduit en caractères hébreux carrés le texte de la polyglotte de Londres. En 1874, M. John W. Nutt publia, d'après un manuscrit de la Bodléienne d'Oxford, des fragments comprenant une partie du Lévitique et les Nombres. D'autres fragments conservés à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, examinés d'abord par M. Harkavy, ont été publiés par M. Samuel Kohn dans son mémoire paru en 1876 et cité plus haut. Ceux-ci proviennent de manuscrits triglottes, écrits sur trois colonnes et donnant, en caractères samaritains, dans la colonne de gauche la Version arabe, dans la colonne du milieu la Version samaritaine et dans la colonne de droite le texte hébreu. Aux manuscrits de cette catégorie appartient aussi la triglotte de la bibliothèque Barberini dont Morin et Castle ont donné les variantes et que M. Heidenheim a utilisée pour sa *Bibliotheca samaritana*.

Pour son édition, Petermann n'a fait usage, en dehors de ses manuscrits, que du texte des polyglottes qu'il désigne par les lettres *ed. (editio)*. Les manuscrits qu'il a acquis à Naplouse, sont au nombre de cinq : l'un *ap. (apographon)* forme la base de l'édition, les autres qui, avec *ed*, fournissent les variantes du bas des pages sont désignés par les lettres A, B, C et D; C renferme la Genèse et l'Exode seulement, D ne comprend que le commencement de la Genèse. Chaque

---

1. *Die Samaritanische Pentateuch-Version, die Genesis von Heidenheim, Leipzig*, 1884; premier fascicule de sa *Bibliotheca samaritana*.

2. Samuel Kohn, *Zur neuesten Litteratur über die Samaritaner, Z. D. M. G.*, 1885, p. 165-226; *cf.* Dr Vollers *in der Deutschen Literaturzeitung*, 1884, n° 52, et *Deut. Lit. Blatt für Orient. Philol.*, II, 3.

livre du Pentateuque forme un fascicule. Quand Petermann mourut, en 1876, deux fascicules avaient vu le jour et le troisième était prêt à être imprimé. Après sa mort, M. le D[r] Vollers se chargea de continuer l'œuvre du célèbre orientaliste ; il se mit vaillamment au travail et fit paraître le Lévitique en 1883 et les Nombres en 1885. Le court intervalle de temps qui sépara ces deux fascicules, est d'un bon augure pour l'achèvement du livre dans un bref délai.

M. Vollers n'est responsable que pour les Nombres qu'il a préparés; sa responsabilité même ne sort pas du cadre qui lui était imposé par les précédents fascicules. Il est évident, par exemple, qu'il devait conserver le titre de : *Pentateuchus Samaritanus* auquel M. Samuel Kohn aurait préféré avec raison celui de : *Pentateuchi Samaritani versio samaritana* ou mieux encore *Targum samaritanum* [1]. En effet, les mots *Pentateuchus samaritanus* désignent généralement le texte hébreu en usage chez les Samaritains. Quant au reproche que M. Kohn faisait à Petermann d'avoir employé des caractères samaritains, au lieu de caractères hébreux carrés, cette critique ne nous paraît pas fondée; M. Kohn lui-même a trouvé plus tard un inconvénient sérieux à ce que M. Heidenheim se soit servi de types hébreux pour la *Bibliotheca samaritana* au lieu de types samaritains [2]. Un défaut de l'édition de Petermann que M. Kohn avait également signalé, était, d'une part, le manque absolu de renseignements sur les manuscrits de Naplouse, aucune préface ni introduction ne précédant le texte; et, d'autre part, la difficulté de rapprocher les variantes des mots du texte, ces variantes étant données pour un verset entier. Dans le IV[e] fascicule, M. V. s'est acquitté de la double tâche négligée par Petermann ; dans une courte préface, il énumère les cinq manuscrits ; malheureusement il ne peut rien nous communiquer sur les originaux des manuscrits A, B, C, D dont il n'a eu que des collations ; il se réserve d'en apprécier la valeur après avoir terminé l'impression du texte. Quant aux variantes, il en a rendu l'usage facile au moyen de petites lettres latines qui servent de renvois.

Il est à regretter que cette édition, qui est d'un prix élevé, ne donne pas toutes les variantes connues et ne dispense pas de recourir à d'autres publications antérieures. Dans le fascicule qu'il vient de publier, M. V. a introduit les variantes des fragments publiés par Nutt. Il se propose, pour le Deutéronome, d'ajouter celles de la triglotte Barberini et des fragments de Saint-Pétersbourg. Si les mêmes additions pouvaient être faites en appendice pour les autres livres du Pentateuque, cette édition présenterait, sous un petit volume, tous les documents que l'étude de la Version samaritaine comporte jusqu'à ce jour. Un grand mérite de l'édition de Petermann, signalé par M. Kohn et d'autres critiques, est d'avoir purifié la Version samaritaine des scories qui l'encombraient et d'avoir confirmé nombre de leçons douteuses. Nous re-

1. *Zur Sprache, Literatur und Dogmatik der Samaritaner*, p. 100.
2. Z. D. M. G., 1885, p. 166..

connaissons avec plaisir que le travail de M. Vollers ne le cède en rien sous ce rapport à celui de son devancier.

Rubens Duval.

---

163. — **Description de la collection numismatique** de M. P.-Charles Robert. Paris, Rollin et Feuardent, 1886. In-8 de 350 pages ou quatre fascicules.

Le volume que nous avons sous les yeux contient la description de pièces du moyen âge formant une collection que depuis un demi-siècle M. Robert a réunie et qui est singulièrement intéressante pour l'histoire monétaire du nord-est de la France et des pays limitrophes. Au moment de se séparer d'une série qui ne comprend pas moins de 2308 pièces, M. R. a eu l'excellente idée d'en faire un catalogue raisonné et descriptif qui, malgré la dispersion des monnaies, immobilise la collection au grand profit des travailleurs sérieux. — Depuis quelques années, les numismatistes rédigent, pour les ventes, des catalogues qui ne sont plus de simples énumérations de marchands. Reprenant l'exemple donné jadis par Longpérier et Delombardy, ils transforment ces ouvrages en de véritables publications de bibliothèque; on ne recule plus devant la dépense de planches exécutées avec art, par les procédés nouveaux. M. R. a intercalé dans son texte des gravures qui, réunies, représentent 14 planches.

La *Description* est divisée en quatre parties : Pays-Bas et nord de la France; Metz, Toul et Verdun; Lorraine et Barrois; Alsace, bords du Rhin, Bourgogne et Provence. Chaque partie a une pagination différente. Il est à regretter que l'on n'ait pas établi, en outre, une pagination unique pour tout le volume; ce simple détail aurait facilité, plus tard, les renvois que l'on aura occasion de faire au livre.

Les deux parties les plus importantes sont, sans contredit, celles qui traitent de la Lorraine et du Barrois, ainsi que des pays de Metz, Toul et Verdun. M. R. a étudié depuis longtemps les monnaies de ces régions; nul ne les connaît mieux que lui et sa classification, faite avec une grande critique, paraît présentée avec le degré de certitude qu'il est permis d'exiger en pareille matière. Ce livre est un complément indispensable du travail d'ensemble publié jadis par Poey-d'Avant, sur les monnaies féodales de France. Poey-d'Avant, en effet, avait cru devoir ne pas s'occuper de tous les pays dont parle M. Robert. De plus, ce livre complète et rectifie les recherches de Saulcy sur la numismatique messine, et celles de Clouet sur la numismatique verdunoise.

Et à ce sujet, je me permets de faire une observation à mon savant confrère et ami. Du moment où M. R. proposait des modifications aux attributions faites par Saulcy, il était nécessaire de les motiver brièvement; je n'hésite pas à dire que les pièces données à l'évêque Thierry II,

au lieu de Thierry Ier; Adalbéron III au lieu d'Adalbéron II; Adalbéron IV au lieu d'Adalbéron III; Thierry IV au lieu de Thierry III; me paraissent bien classées. Mais enfin, lorsque l'on contredit une opinion admise depuis de longues années, il ne suffit pas, pour certains lecteurs, de présenter le fait; il faut aussi l'appuyer des raisons qui ont motivé ce changement. Il semble, du reste, qu'il n'eût pas été difficile à l'auteur, de fondre en quelque sorte le travail de Saulcy avec le sien. A cette heure, il faut feuilleter les deux mémoires de Saulcy pour les comparer à la *Description*, et cette recherche un peu compliquée aurait été utilement évitée avec quelques pages de plus.

Quelque satisfaisante que soit la classification de M. Robert, on comprend que parfois il est facile de commettre de légères erreurs. Parmi ces monnaies, il s'en trouve de si défectueusement frappées, que le plus fin connaisseur peut être égaré. Ainsi le n° 1169 attribué au comte Henri IV, et frappé à Bar-le-Duc, est certainement de Yolande de Flandre, gouvernante du Barrois, pendant la minorité de ses deux fils Edouard II et Robert; le n° 1178, classé au duc Thierry I, comme émis à Saint-Dié, est de Thierry II, évêque de Metz.

Je termine cet examen de cet ouvrage précieux au point de vue de la numismatique médiévale, destiné à faire attendre avec quelque patience la monographie complète des monnaies frappées dans les Trois-Évêchés et en Lorraine, par une dernière observation. Il est regrettable, toujours dans l'intérêt du lecteur, que le volume ne soit pas complété par une table détaillée des noms d'hommes et des noms de lieux mentionnés dans les quatres parties du livre.

Anatole de Barthélemy.

---

164. H. Merguet. **Lexikon zu den Schriften Cæsars und seiner Fortsetzer mit Angabe sæmtlicher Stellen.** Jena, Gust. Fischer, 1884.

— Rud. Menge et Siegm. Preuss. **Lexicon Cæsarianum.** Leipzig, Teubner, 1885.

— Siegm. Preuss. **Vollstændiges Lexikon zu den pseudocæsarianischen Schriftwerken.** Erlangen, Deichert, 1885.

— H. Meusel. **Lexicon Cæsarianum.** Berlin, Weber, 1884.

Trois lexiques de César à la fois : on dira que c'est beaucoup; pour moi je n'aurais garde de me plaindre. Notre ancien dénûment est de date encore trop récente. Sans doute le dictionnaire d'Eichert avait son mérite; mais nous voilà sortis enfin de son fouillis de chiffres, et nous avons autre chose que des index : grâces soient rendues aux nouveaux auteurs et à leurs libraires.

Il ne peut être question de juger en ce moment des ouvrages qui n'ont paru qu'en partie, et dont la publication, pour quelques-uns, ne fait même que commencer. Je me bornerai à indiquer pour chacun de ces

lexiques quel but s'est proposé l'auteur; quel plan il a suivi; quels services peut rendre son travail. Les bibliothèques d'Universités feront bien d'acheter les trois ouvrages qui se recommandent par des mérites différents. Chaque lecteur décidera, d'après ce qui suit, du lexique de César qu'il devra choisir pour son usage personnel.

Le lexique de M. Merguet est des trois le seul qui contienne, avec la guerre des Gaules et la guerre civile, les opuscules attribués à César. Il est arrivé au sixième fascicule dont le dernier mot est *remito*.

On connaît le lexique des discours de Cicéron du même auteur. Il est devenu et bien justement un instrument indispensable pour toute étude de latinité. Ses lacunes, ses imperfections disparaissent à côté de tout ce que nous lui devons. Encouragé par ce succès, M. M. a voulu le poursuivre. En attendant qu'il nous donne d'autres lexiques de Cicéron, notamment un lexique des ouvrages philosophiques et un autre des lettres qui est particulièrement à souhaiter, il s'est reposé en composant un lexique de César sur le même plan et d'après la même méthode que celui des discours de Cicéron. Ici est le point délicat.

Dans Cicéron l'important était de réunir et de classer des milliers d'exemples. L'étendue du travail empêchait de trop approfondir, et l'on n'aurait pu s'engager dans des recherches de critique proprement dite ou distinguer entre les manuscrits sans risquer de tout confondre. Le choix d'une base comme l'édition Baiter-Kayser, édition assez récente et faite avec prudence, était donc parfaitement justifié. Avec César nous entrons au contraire dans un domaine limité, où les questions de critique ont trop d'importance pour qu'on puisse les écarter. S'en tenir à l'édition de Nipperdey (de 1847), comme l'a fait M. M., ce n'était pas seulement renoncer à profiter de tous les travaux ultérieurs, et Dieu sait s'ils sont nombreux; c'était se réduire à n'offrir pour toute étude précise que des résultats insuffisants. D'autre part si dans Cicéron il fallait avant tout être clair, et si un classement purement formel des citations était dès lors le meilleur, il n'en était plus de même dans César où l'on pouvait espérer mieux puisque la tâche était beaucoup moindre. Autre inconvénient encore. L'édition stéréotypée de Nipperdey ne contenant pas les divisions des chapitres en paragraphes, M. M. a dû recourir à des divisions (a-b; a-c; a-d) qui ne sont qu'approximatives et insuffisantes. Enfin la rivalité des libraires intervenant, il a fallu faire vite. M. M. sait aboutir, ce qui en matière de lexiques est le point important quand ce n'est pas là le point. Mais il faut croire que cette fois il s'est trop hâté. Les fautes d'impression et les erreurs de détail sont nombreuses.

Bref, pour compter les exemples d'un mot dans César, pour juger de ses constructions diverses, de ses rapports avec telle ou telle autre expression, le lexique de M. M. suffit et est très commode. Je crains qu'on ne risque trop à lui demander davantage.

MM. Menge et Preuss, comme aussi M. Meusel, ont séparé César

des Pseudo-Césariens. Ont-ils bien fait? Je ne sais. Dans un ouvrage dont l'étendue est médiocre, le rapprochement avait ses avantages sans aucun inconvénient sérieux pour personne. La séparation obligera par contre en bien des cas à une double recherche. Les Pseudo-Césariens de M. Preuss ont eu le pas sur César; ils ont paru entièrement. Le César ne comprend jusqu'ici que deux fascicules, dont le dernier mot est *copia*.

La disposition extérieure est claire et bien choisie : au bas de chaque page des manchettes qui facilitent les recherches ; en tête de chaque article, les sens du mot distingués et numérotés, avec un chiffre qui donne le total des exemples pour chaque sens, chaque exemple se référant ensuite à ce résumé par un chiffre en vedette; çà et là les variantes et, pour les passages désespérés, les conjectures importantes.

Le défaut est qu'il y a excès dans les abréviations et dans le nombre des renvois; les exemples sont souvent écourtés, parfois réduits aux diverses flexions du mot de l'article; les distinctions des sens sont contestables; les chiffres en vedette, d'autre part, sont très souvent inutiles, le sens ressortant suffisamment de l'exemple. Pour des jeunes gens qui n'ont pas à faire de véritables recherches, il me semble que ce lexique, très dense et très court, est celui qu'il convient de préférer. Les autres personnes peuvent compter y trouver l'essentiel, sauf à se reporter souvent d'une page à l'autre.

Quant à ceux qui se proposent d'étudier d'une manière scientifique la langue de César; qui, partant, souhaitent de trouver réunis tous les renseignements qui leur sont nécessaires tant sur le texte que sur l'orthographe des meilleurs manuscrits; ceux qui, par la nature même de leur travail, ont besoin de données non-seulement claires, mais d'une rigueur absolue, ceux-là, sans qu'un doute soit possible, préfèreront le lexique de M. Meusel.

L'auteur a consacré des années à étudier la littérature de César. Tout récemment encore il publiait dans les *Jahresberichte des Phil. Vereins*, 1886, p. 173 et suiv., un article très important sur le classement des manuscrits de César. Son lexique réunit sous une forme abondante et claire le résultat d'un long travail et rendra un service signalé à toutes les études de latinité. Cinq fascicules ont été publiés; le dernier mot est *dubito*[1]. Les sens et les constructions de chaque mot sont distingués avec soin. Les exemples sont cités sans être écourtés, et, dans chacun d'eux, les variantes de tous les mots, pour peu qu'elles aient d'importance, sont insérées entre parenthèses. Sont mentionnées sous les titres : *Falso* ou *Locus dubius*, les passages où le mot était lu à tort, et ceux où il est contesté. A l'occasion, le lexique avertit expressément que tel mot est évité par César *(dissimilis, discordia, discidium*, etc.). Les noms propres sont donnés avec le plus grand soin. Sans parler des contribu-

1. On annonce le sixième fascicule qui conduira jusqu'à *ex*.

tions personnelles de l'auteur, on trouve ici pour chaque mot et pour chaque texte tout ce qu'il importe de connaître, et je ne vois pas pour ma part ce que M. M. a pu omettre ou négliger. Chacun de nous, à tort sans doute, trouverait ici plutôt à retrancher qu'à ajouter.

Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'un tel travail est de ceux qui ne paraissent que rarement et pour cause, de ceux qui laissent derrière eux des traces durables et qui doivent servir de point de départ aux études les plus diverses. Veut-on connaître qu'elle est dans César, d'après les manuscrits, l'orthographe de mots discutés *(detrectare, derectus, etc.)*, l'emploi de *ac,* de *atque,* de *ab*, devant telle consonne, l'emploi de *abs*, les prépositions dont César admet et celles dont il rejette l'assimilation dans les mots composés, etc., il suffit d'ouvrir le lexique de M. Meusel pour être renseigné de la manière la plus précise. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, sur de tels points, il est bien inutile de consulter les autres lexiques.

Si je faisais quelques réserves, elles porteraient uniquement sur l'excès de conscience de l'auteur. On ne saisit pas toujours l'intérêt de telle variante qui n'a aucun rapport avec le mot qu'amène l'exemple. Les divisions des articles en se multipliant deviennent parfois contestables et touchent à la subtilité. Dans un long article (ils sont rares il est vrai), on se trouve contraint parfois de refaire l'article à la suite de l'auteur avant de trouver ce qu'on cherche : M. M. aurait cent fois raison que cela n'empêchera pas le lecteur de lui donner tort. Qu'un lexique nous offre rapidement ce que nous lui demandons, et nous le tiendrons quitte de toute métaphysique. D'autres essais de classification méthodique ont de même pour effet immédiat de gêner les recherches. Pourquoi *contentus, continens, continenter*, se trouvent-ils après *contineo*, tandis que *continentia* est à sa place? M. M. nous le dira sans doute; mais n'est-ce pas un fait d'expérience que dans un dictionnaire, en dehors de l'ordre alphabétique, il n'y a plus de clarté?

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à ces trois ouvrages un achèvement rapide, et à tous trois, le succès que mérite une entreprise dont nos études n'auront qu'à se louer.

E. Thomas.

---

165. — **Histoire du commerce du Levant au moyen âge,** par W. Heyd. Edition française refondue et considérablement augmentée par l'auteur, publiée sous le patronage de la Société de l'Orient latin, par Furcy Raynaud. Tome I, Leipzig, Otto Harrassowitz. Paris, Emile Lechevalier, 1885, xxiv-554 pp. in-8.

La traduction française de l'ouvrage de M. Heyd dont M. Furcy Raynaud vient de publier le premier volume (le deuxième est sous presse et paraîtra prochainement) méritait à tous égards d'être prise sous le patronage de la Société de l'Orient-Latin. Depuis les nombreu-

ses publications auxquelles l'Orient a donné lieu, l'histoire du commerce du Levant était à reprendre. M. H. n'a rien ignoré de ces nouvelles sources ; son œuvre, très sérieuse, est appuyée sur de nombreux documents toujours cités avec soin. Mais il a en même temps échappé à l'écueil de faire une sèche accumulation de citations. Il replace très heureusement l'histoire commerciale dans son cadre, ce qui est indispensable quand il s'agit de ces grandes républiques maritimes dont l'intérêt commercial a presque toujours dicté la conduite politique. De là l'intérêt du livre, qui, par moments, devient une histoire générale du Levant. Tel chapitre comme celui de Byzance sous les Comnènes et les Anges plaira aux lecteurs les moins soucieux d'érudition. Ajoutons que la Société de l'Orient-Latin a pensé qu'il était plus que jamais nécessaire en France d'attirer l'attention sur les lointaines relations de nos ports avec les côtes orientales de la Méditerranée, sur les établissements fondés par eux dans le Levant, et sur la protection que nos rois leur avaient accordée avec tant d'esprit de suite, que, comme le disent M. Schefer et le comte Riant, « après plus de quatre siècles, et malgré les fautes et les erreurs de ces derniers temps, la tradition n'a pu encore en disparaître entièrement. »

Le premier volume de l'œuvre de M. H. a déjà été examiné dans cette Revue [1]. Nous n'avons donc à nous occuper que de la traduction. Comme le titre l'indique, la version française de M. Furcy Raynaud est une édition nouvelle. M. H. qui avait une première fois coordonné ses *Etudes commerciales sur les républiques italiennes* pour les confier à son traducteur italien, n'a pas agi avec moins de libéralité à l'égard du traducteur français. Il a fait profiter le livre des améliorations qui lui étaient suggérées par la lecture des œuvres et des documents publiés depuis 1879. En réalité, les divisions sont restées les mêmes, et les modifications très nombreuses sont toutes de détail. Des notes ont été ajoutées ou modifiées. Quelques dates trop arrêtées ont été laissées dans un vague plus prudent, comme la date 210-611 du royaume de Hira, remplacée par « du milieu du IIIe au commencement du VIIe siècle » p. 7. Quelques faits intéressants ont été introduits dans le texte, comme cette remarque que les trouvailles de monnaies dans les pays du nord ont eu lieu précisément sur les point accessibles à la navigation maritime et fluviale, ce qui prouve qu'elles ont été apportées par le trafic, p. 75. Sur quelques points seulement, M. H. a corrigé. L'église *Santa Maria Latina* [2] à Jérusalem ne fut pas construite mais seulement restaurée par les Amalfitains. Il est probable que c'est celle que fit édifier Charlemagne, pp. 184-185. Il se range à l'opinion de M. de Goeje qui, contrairement à M. Barbier de Meynard, voit dans le nom d'Arabes *Radanites*

---

1. Voir la *Revue* du 10 mai 1879. Nouvelle série t. VII, p. 348.

2. L'histoire de cet établissement a été étudiée dans la récente thèse latine de M. Delaville le Roulx : *De Prima origine Hospitalariorum Hierosolymitanorum*. Paris. E. Thorin 1885.

non pas une indication de leur lieu d'origine, mais une épithète synonyme de « coureurs de pays, migrateurs », p. 127. Quelques paragraphes ont été allongés, par exemple pp. 181, 196, 209, 289, 319, 451 ; mais sans qu'il y ait là de véritables remaniements.

Quant à la traduction elle-même, elle est généralement exacte et facile, quoique parfois un peu longue. Toutefois, quelques négligences se sont glissées dans le texte, comme celle-ci, qui pourrait laisser croire à une erreur de date, p. 54 « au xe siècle, la conquête de la Syrie par les Arabes lui avait enlevé son meilleur débouché. » On est choqué par des phrases de ce genre : p. 39 « Quant le calife Omar faisait déchirer en mille pièces le joyau du butin fait sur les Perses. » *Mitgetheilt* est continuellement traduit par communiqué, comme, par exemple, p. 105, note 5 « actes communiqués par Saige dans la biblioth. de l'Ec. des Chartes ». Enfin le livre a été imprimé à Dessau, et l'orthographe en a quelquefois souffert. Ce sont là de petites taches qui n'enlèvent rien d'ailleurs au mérite de l'auteur et au service rendu par le traducteur.

L. Gallois.

---

166. — **Archives historiques de la Gascogne.** Fascicule X. Lettres inédites de Henry IV à M. de Pailhès, gouverneur du comté de Foix, et aux consuls de la ville de Foix, 1576-1602, publiées pour la Société historique de Gascogne, par le vicomte Ch. de La Hitte. Paris, H. Champion; Auch, Cocharaux, 1886. Grand in-8 de 98 p.

M. le vicomte de La Hitte est un tout jeune homme. On le devinerait à la chaleur de ses sentiments, à l'entraînante vivacité de son style. La flamme de l'enthousiasme brille dans son *Introduction :* soit qu'il parle des amis qui lui ont fourni documents et renseignements, soit qu'il parle de Henri IV, il exprime sa reconnaissance, d'une part, son admiration, d'autre part, avec le plus généreux élan. On aime la verve juvénile, la sève printanière qui débordent dans ces pages de la vingt-cinquième année, et on répète, en souriant, l'antique mot : ce qui abonde ne vicie pas. Hâtons-nous de déclarer que M. de la H. a fait son métier d'éditeur comme s'il était un vétéran de l'érudition. Les textes sont publiés avec une exactitude irréprochable et les notes, fort nombreuses et parfois fort étendues, sont toutes excellentes [1]. Il est vrai que M. de L. H. reporte à M. J. de Carsalade du Pont presque tout l'honneur de la luxuriante annotation, mais, en attribuant même à ce remarquable travailleur plus de la moitié du commentaire, il y aurait encore à féliciter le disciple d'avoir, pour le reste, rivalisé de zèle et de savoir avec un pareil maître. Ajoutons que chaque document est précédé

1. Une de ces notes mérite une mention spéciale, car elle contient (p. 77) la reproduction d'une lettre inédite du grand Condé à Anne de Villemur, baron de Pailhès (11 juillet 1639).

d'un court et net sommaire, que le recueil est enrichi d'une Table analytique très détaillée et d'un *Itinéraire de Henri IV* d'après les lettres inédites dont ce recueil est formé, lequel itinéraire complète en certains points celui de Berger de Xivrey.

Les soixante-six documents si bien mis en lumière par M. de L. H. sont extraits en fort grande partie des archives de M. Eugène de Serres de Justiniac (au château de Laborie, par Cintegabelle, Haute-Garonne), descendant et héritier de la maison de Villemur-Pailhès [1]. Neuf documents proviennent des archives départementales de l'Ariège et du chartrier de M. le marquis de Narbonne-Lara, au château de Nescus, près la Bastide-de-Siron. Toutes ces lettres, auxquelles sont mêlées quelques pièces qui n'émanent pas de Henri IV [2], concernent le comté de Foix et forment, comme le remarque l'éditeur (p. 8), « une suite naturelle qui résume dans ses principaux faits l'histoire de cette contrée de 1576 à 1602 ».

Les lettres à MM. de Pailhès et aux consuls de Foix renferment une foule de particularités intéressantes [3]. Dans la première, qui fut écrite d'Agen, le 26 octobre 1576, le roi de Navarre se plaint de « la difficulté qu'ont faict ces jours passez ceulx de Bordeaux de le laisser passer par leur ville » [4]. Les lettres suivantes roulent sur le recouvrement des deniers du comté de Foix qu'il s'agit d'accélérer, étant très pressé, dit le Béarnais, *par la nécessité de mes finances* (p. 14); sur un secours de cinq compagnies de gens de pied de cent hommes chacune demandé aux États de Foix (p. 15), cette demande, ajoute Henri, *estant la première que je leur ay jamais faicte;* sur le pardon à accorder au sieur de Brunhac, qui *à son grand regret et desplaisir* avait commis un meurtre en passant par la terre de Pailhès (p. 16); sur l'édit de pacification à faire observer dans le comté de Foix (p. 17); sur divers services rendus

1. M. de L. H. a réuni tous les renseignements désirables (p. 9-12) sur cette maison et particulièrement sur les deux barons de Pailhès qui furent les correspondants de Henri IV, Jacques de Villemur et son fils Blaise de Villemur, successivement gouverneurs du comté de Foix. Au milieu de ces renseignements on trouve trois lettres adressées à Jacques de Villemur, une par Jeanne d'Albret (23 mars 1562), une autre par Charles IX (30 novembre 1569), la troisième par le maréchal de Damville (13 décembre 1569).

2. Par exemple : commission adressée par la reine-mère, Catherine de Médicis, au seigneur de Pailhès pour pacifier les troubles qui étaient en Guienne et dans les provinces voisines, 8 octobre 1578 (p. 23); deux lettres de la même reine (13 octobre 1578, p. 26 et 5 avril 1579, p. 31); deux lettres de Henri III (30 octobre 1578, p. 27 et 31 mars 1585, p. 65), une lettre de Catherine de Navarre 19 août 1589, p. 68), une autre lettre de la même princesse aux consuls de Foix (21 septembre 1589, p. 69). Diverses lettres de Henri IV sont adressées aux magistrats municipaux de la même ville (31 août 1595, p. 72; 12 février 1596, p. 73; 14 février 1596, p. 74; 4 décembre 1602, p. 87).

3. Quelques lettres sont écrites en langue gasconne (pp. 58, 63, 66, 69).

4. Ce document a permis à M. de L. H. de rectifier, au sujet d'un voyage de Henri à Cognac, une erreur commise par la plupart des historiens et notamment par Dupleix et par Dom Devienne.

au roi par M. de Pailhès, ce qui amène sous la plume de Henri cette phrase si gracieuse (p. 20) : « En tous les endroitz où j'auray moien de vous faire plaisir vous n'aurez jamais ung meilleur amy que moy »[1]; sur la conférence de Nérac (p. 30); sur la prise de Saint-Lizier par les protestants, ville d'où le gouverneur du pays de Foix ira les « faire desloger soit de gré ou avecques toutes les forces qu'il pourra assembler » (p. 33); sur les plaintes portées par les habitants de Foix contre le sieur de Brenieu, capitaine du château (p. 34); sur la convocation des États du comté de Foix (p. 36); sur une augmentation de la donation annuelle à demander auxdits États (p. 37); sur les émeutes et querelles à Foix et aux environs et sur la prise du château de Lherm qu'il faut reprendre (p. 38); sur l'enlèvement de dom Miguel de Villenouve, qui est à retrouver, ainsi que les auteurs de ce coup de main, « afin d'éviter la mauvaise consequence qui s'en pourroyt ensuivre au prejudice de la paix d'entre ces deux royaulmes » (p. 43); sur la surprise de Tarascon et le démantèlement à opérer de la ville et du château, pour que pareil accident ne se renouvelle pas (p. 45); sur l'entrevue à Saint-Maixent du roi de Navarre avec sa belle-mère (p. 47); sur l'apaisement des troubles suscités dans le comté de Foix par J.-P. de Lordat, seigneur de Cazenave (p. 49), lequel est, un peu plus loin (p. 59), accusé d'un crime commis contre le sieur de Turpin et sa famille; sur la maladie du maréchal de Matignon (p. 57); sur la reprise de Mont-de-Marsan (p. 61); sur la sédition survenue à Mazères, dont aucun historien n'a parlé (p. 63); sur les souffrances du pays de Foix, souffrances qui inspirent au bon Henri ces lignes empreintes d'une pitié vraiment paternelle : « Si je pouvoys aussy bien pourvoir aux miseres et callamitez de tous mes subjectz que le seul souvenir d'icelles m'aporte de desplaisir, ceulx de mon comté de Foix ressantyroint pour ce regard autant de soulagement qu'ilz en doibvent attandre de mon affection particulliere en leur endroict. »

De toutes les lettres du recueil, la plus curieuse est, sans contredit, celle du 18 septembre 1582 (p. 53), dans laquelle le roi de Navarre fait part, en ces termes, à M. de Pailhès d'un singulier évènement : « Je vous ay bien voulu advertir des bonnes nouvelles que j'ay receues qui sont que ma femme est grosse, pour l'asseurer et pour m'en conjouir avec vous. » M. de L. H., qui a mis sous ce passage une note fort piquante, rappelle que c'est la seule lettre de Henri IV où soit mentionnée cette grossesse autour de laquelle allait éclater tant de bruit et tant de scandale et que le roi de Navarre semble accepter avec tant de philosophie et même de bonne grâce.

T. de L.

1. Dans une lettre du 12 juin 1569, au baron Blaise de Villemur (p. 77), on remarque ce mot touchant et charmant sur son fils aîné, Georges : « Je l'ayme et pour l'amour de vous et de luy. »

167. — **La vera storia dei sepolcri di Ugo Foscolo** scritta da Camillo Antona-Traversi con lettere e documenti inediti. Livorno, in-12, 1884. 361 pages. Prix : 4 fr. 50.

Les *Sepolcri* d'Ugo Foscolo ont été l'objet de longues discussions de la part des biographes du grand écrivain. Qui lui en a suggéré l'idée? A quelle époque ce poème a-t-il été composé? Dans quel rapport est-il avec l'œuvre de même nom de Pindemonte et lui est-il antérieur ou postérieur : voilà autant de questions que soulève cette composition célèbre, et que critiques et historiens se sont, avec plus ou moins de bonheur, efforcés de résoudre jusqu'ici. M. C. Antona-Traversi les a reprises à son tour, et ce ne sera pas sa faute si elles n'ont pas cette fois reçu une solution complète et définitive. Il était difficile, en effet, de les soumettre à un examen plus consciencieux et plus approfondi.

On avait cru que le décret du 12 juin 1806, qui réglait le mode des sépultures, avait été l'occasion du poème de Foscolo. M. A.-T. montre sans peine combien cette supposition était peu fondée; il ne lui a pas été plus difficile de prouver que l'œuvre du grand poète est postérieure à son retour de France en Italie, et qu'elle fut composée après la rencontre à Vérone de Foscolo et de Pindemonte. Les rapprochements ingénieux faits par M. A.-T., les documents qu'il cite ne laissent aucun doute à cet égard. Si l'on peut se plaindre de quelque chose, ce n'est pas du manque de preuves, mais de leur trop grande abondance.

Quand Foscolo et Pindemonte se rencontrèrent à Vérone, Pindemonte avait déjà composé ses *Cimiteri* et commencé ses *Sepolcri;* M. A.-T. a comparé minutieusement ces deux œuvres et fait voir les rapports étroits qui existent entre la seconde et la première, dont l'une n'est que le développement ou un remaniement de l'autre. C'était prouver qu'elle n'est point née de l'imitation du poème de Foscolo. Les *Sepolcri* de celui-ci sont, en effet, postérieurs à ceux de Pindemonte et en ont été visiblement inspirés. La comparaison de l'œuvre des deux poètes le montre d'une manière évidente; M. A.-T. veut même voir dans les premiers vers des *Sepolcri* de Foscolo, tirés presque mot pour mot de Pindemonte, comme l'aveu de cette imitation, en même temps qu'il trouve dans cette composition magistrale une réponse manifeste du grand poète à Pindemonte. Plus tard seulement ce dernier aurait remanié ses *Sepolcri* pour les rendre dignes de ceux de son rival.

Tel est en substance le sujet du livre de M. Antona-Traversi; mais si ce résumé rapide peut en donner une idée, il ne saurait faire connaître tout ce que l'auteur a déployé de dialectique, entassé d'ingénieuses hypothèses et de raisonnements incontestables pour prouver sa thèse; il est impossible que le lecteur ne se rende pas à une démonstration si habilement conduite; tout ce qu'il serait en droit de demander, c'est qu'elle été eût moins longue, mais il lui serait impossible de la désirer plus complète.

Ch. J.

168. — **Deutsche Litteraturdenkmale des 18 und 19 Jahrhunderts in Neudrucken hrsg.** von Bernhard Seuffert.

Gedanken über die Nachahmung der griechischen Werke in der Malerei und Bildhauerkunst von I. J. Winckelmann, 1885. In-8, IX et 44 p. 70 pfennigs (20 Heft).

A. W. Schlegels Vorlesungen über schœne Litteratur und Kunst 1884. Erster Theil, die Kunstlehre, LXXI et 369 p. 3 mark 50. Zweiter Theil, Geschichte der klassischen Litteratur, XXXII et 396 p. 3 mark 50. Dritter Theil, Geschichte der romantischen Litteratur, XXXVII et 252 p. 2 mark 50 (17, 18 et 19 Hefte).

Die guten Frauen von Gœthe, mit Nachbildungen der Originalkupfer, 1885. In-8, XI et 27 p. 70 pfennigs (21 Heft).

Freundschaftliche Lieder von I. J. Pyra und S. G. Lange. 1885, In-8, XLVIII et 167 p. 1 mark 80. (22 Heft).

Anton Reiser, ein psychologischer Roman, von K. Ph. Moritz, 1886. In-8, XXXVIII et 443 p. 3 mark 80. (23 Heft).

Ueber meine theatralische Laufbahn, von A. W. Iffland, 1886. In-8, CVI et 130 p. 2 mark. (24 Heft).

[A Heilbronn, chez les frères Henninger].

La librairie Henninger, de Heilbronn, poursuit activement la collection Seuffert ou « des monuments de la littérature allemande du XVIII[e] et du XIX[e] siècle ». Elle vient de réimprimer les *pensées* de Winckelmann sur l'*imitation des œuvres grecques dans la peinture et la sculpture*. Cette réimpression est due à M. Seuffert; elle reproduit le texte de la première édition de 1755 qui n'avait paru qu'à cinquante exemplaires avec les trois vignettes d'Oeser; l'introduction, écrite par M. Urlichs, contient une juste appréciation de l'opuscule et montre l'impression qu'elle produisit, « ce fut un coup de mort contre le style baroque, un mot opportun... Winckelmann ne s'est jamais écarté des principes qu'il y annonce, et déjà son style est classique, plein de pensées et d'imagination, à la fois grave et enflammé » (VIII-IX).

La même collection publie en trois volumes des *conférences* de Guillaume Schlegel sur la littérature et l'art. Le premier volume intitulé *die Kunstlehre*, renferme les conférences que le célèbre critique fit à Berlin de 1801 à 1804; ce ne sont que des notes qui paraissent pour la première fois (manuscrits de la bibliothèque de Dresde) et qui n'étaient pas évidemment destinées à l'impression. Mais ces notes sont précieuses: l'auteur explique d'abord ce qu'il entend sous le nom d'histoire et de critique; il étudie successivement les théories et les systèmes antérieurs sur l'art, sur le beau, sur les rapports de l'art et de la nature; il analyse surtout les jugements de Burke et de Kant; il examine les uns après les autres tous les arts, sculpture, architecture, peinture, musique, poésie, et dans la poésie, la langue, le rythme, la mythologie, les divers genres. — Le second renferme l'*Histoire de la littérature classique*, d'après un manuscrit en quatre tomes; Schlegel fait d'abord un résumé de l'état actuel de la littérature allemande (p. 16-95); il passe ensuite à la poésie grecque et apprécie l'épopée (Homère, Hésiode, Virgile, l'épo

pée des modernes, la *Henriade* et la *Messiade*, l'épopée héroï-comique), la poésie lyrique des anciens (Pindare, Horace, les imitations modernes, l'élégie, la poésie didactique), la poésie dramatique des Grecs (Eschyle, Sophocle, Euripide, l'ancienne comédie); un appendice contient des notes sur la nouvelle comédie, les mimes, l'idylle et la satire. Le manuscrit est assez bien conservé jusqu'à l'endroit où Schlegel traite du drame chez les Grecs; à partir de là, l'éditeur, M. Minor, a eu la plus grande peine à déchiffrer la mauvaise écriture du critique et ses abréviations; mais grâce à sa patience et à sa connaissance de la langue et de l'écriture de Schlegel, il est parvenu à tout lire, ou à peu près. — Le troisième volume de la publication comprend l'*Histoire de la littérature romantique,* mais incomplète; Schlegel retrace ce qu'il appelle la mythologie du moyen âge (*Nibelungen, Heldenbuch);* il apprécie la littérature des fabliaux, les romances, les chants populaires, la poésie provençale, la poésie italienne, Dante, Pétrarque, Boccace, traduit le *Décaméron* (p. 231-251); les deux dernières pages du volume (251-252) ne renferment que quelques notes sur l'Arioste, Tasse, la poésie espagnole, l'Angleterre, la poésie allemande. — M. Minor mérite la reconnaissance de tous les savants en tirant de l'oubli ces conférences de Schlegel où abondent les aperçus ingénieux; il a, en outre, rédigé une table des matières des trois volumes (III, p. XXV-XXXVII); ses introductions nous renseignent sur les manuscrits de Schlegel et ajoutent aux analyses et aux jugements du critique de nombreuses informations bibliographiques.

M. Seuffert reproduit dans le vingt-unième volume de cette collection le texte du petit récit de Gœthe, *die guten Frauen*. On sait que ce récit parut d'abord dans le *Taschenbuch für Damen,* de Cotta, en 1801. Le libraire avait reçu du dessinateur Ramberg douze caricatures qu'il fallait graver et ajouter le plus vite possible à l'almanach; mais ces caricatures de la vie des femmes pouvaient déplaire aux lectrices; Cotta résolut d'atténuer l'impression qu'elles produiraient sur le public en demandant à Gœthe d'écrire le texte que ces gravures devaient illustrer. C'est ainsi que le poète composa *les Bonnes femmes*, récit de commande, assez fade et qui n'a guère d'autre mérite que la forme. M. S. donne le texte, d'après l'almanach de 1801, en corrigeant certaines fautes qui s'étaient glissées dans les éditions de Gœthe. Il a fait reproduire les gravures de Ramberg; elles sont réussies, et aideront le lecteur à mieux comprendre l'opuscule de Gœthe. L'introduction est substantielle; M. Seuffert croit reconnaître dans les membres du club d'été les personnages de la société de Weimar; Gœthe serait Sinclair; Armidoro, Schiller; Arbon, Henri Meyer; Seyton, Bertuch; Henriette, Charlotte Schiller; Eulalie, Amélie Imhoff ou Caroline de Wolzogen; ces conjectures sont fines et non sans fondement.

Le vingt-deuxième volume est consacré à ce cercle poétique de Halle dont Pyra est le représentant le plus distingué. L'éditeur, M. Sauer, donne dans une introduction très étendue une foule de détails sur l'œu-

vre commune de Pyra et de Lange, les *Freundschaftliche Lieder*, qui ne fut publiée qu'après la mort de Pyra par Bodmer (1745). Il montre que les Suisses voulurent surtout, par cette publication, faire pièce à Gottsched et à ses partisans. Il retrace les attaques dont ces « chants d'amitié » furent l'objet, la réponse que fit Lange à Kästner, les changements que subit la deuxième édition qui devint, à proprement parler, un recueil des poésies de Pyra. C'est le texte de cette seconde édition que nous donne M. S.; il reproduit non seulement les *Freundschaftliche Lieder*, mais l'œuvre la plus remarquable de Pyra, le *Tempel der wahren Dichtkunst* (83-114) et ses autres opuscules, entre autres le premier chant du *Bibliotartarus* (p. 145-150). Signalons dans l'introduction une dissertation sur le « Temple de la poésie »; M. Sauer analyse cette œuvre et prouve définitivement que Pyra a imité Pope (*The Temple of Fame*).

On trouvera dans le vingt-troisième volume le texte de cet *Anton Reiser*, qui est une des autobiographies les plus remarquables de la littérature allemande. Rien de plus attachant que ce récit, malgré sa longueur et quelques défauts de composition. C'est vraiment un « roman psychologique ». On y voit se former et se développer un caractère intéressant, une âme encore incertaine, hésitante, trop docile aux influences d'autrui, mais en dépit de tout généreuse, ouverte aux plus nobles sentiments et tourmentée du besoin de l'idéal. On y lit avec intérêt les descriptions de la vie bourgeoise de l'Allemagne au XVIIIe siècle. L'action qu'exerçait sur certains esprits le mysticisme de Madame Guyon, les diverses péripéties de l'existence de Reiser, ses années d'apprentissage chez un chapelier, les émotions qu'excitent tour à tour en lui les sermons du Père P..., les œuvres littéraires de l'époque, et *Werther*, et *les Jumeaux* de Klinger, et Homère, ses succès de collège, puis son abattement, sa paresse, son endurcissement dans le vice, son repentir, ses efforts, son goût passionné pour le théâtre, ses premiers essais poétiques, ses relations avec son camarade Iffland, puis avec les acteurs les plus célèbres de son temps, les épisodes du voyage qui le mène de Hanovre à Erfurt, que de particularités curieuses a su nous retracer Moritz ! M. Ludwig Geiger qui publie le texte d'*Anton Reiser* avec l'exactitude la plus scrupuleuse, a eu soin de rappeler dans son introduction les principaux traits de la vie de Moritz et les jugements des contemporains sur cette *Selbstbiographie* qui, selon le mot même de l'auteur, décrit une vie d'homme avec une fidèle vérité et jusque dans ses moindres nuances. Espérons que cette réimpression contribuera, ainsi que le dit M. L. Geiger, à faire connaître et le livre de Moritz et ce Moritz lui-même, « un de ces vaillants lutteurs qui se combattent, eux et le monde, et finissent, après de longues peines, par triompher. »

En même temps que le roman de Moritz, paraissait dans la même collection le récit d'Iffland sur sa *carrière théâtrale*. On sait que cette

œuvre du grand acteur raconte sa vie depuis ses débuts sur la scène de Gotha jusqu'à son arrivée à Berlin et quoiqu'elle ne retrace pas la plus glorieuse période de sa vie, c'est un des plus précieux documents qu'on possède sur l'histoire du théâtre allemand dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est M. Hugo Holstein qui publie ce fragment des mémoires d'Iffland. Il l'a fait précéder d'une étude sur le rival d'Ekhof et de Schröder [1]. Cette étude claire, intéressante et complète est suivie d'une table des noms de personnes.

A. Chuquet.

CHRONIQUE

FRANCE. — On annonce, pour paraître très prochainement, *la Nécropole de Myrina*, fouilles exécutées au nom de l'École française d'Athènes, par MM. E. Pottier, S. Reinach, A. Veyries, dans les années 1880-1882, texte et notices par MM. Edouard Pottier, attaché au musée du Louvre et Salomon Reinach, attaché au musée de Saint-Germain (chez Ernest Thorin). L'ouvrage formera deux volumes in-4°, dont un de texte, formé de 55 feuilles environ (avec une soixantaine de figures intercalées) et l'autre, composé de 52 planches et d'une carte topographique. Le deuxième volume paraîtra en janvier 1887. Le prix de l'ouvrage complet est fixé à 100 francs pour les souscripteurs; la première partie étant facturée à 60 francs et la seconde, à 40 francs.

— La librairie Hachette commence une nouvelle édition, à l'usage des écoliers, de nos poètes dramatiques classiques, Corneille, Racine et Molière. La collection des *Grands écrivains de la France* avait publié leurs œuvres complètes; le nouveau recueil ne donnera que leurs chefs-d'œuvre. Le texte, ramené à l'orthographe de notre temps, est le même dans les deux éditions, c'est-à-dire conforme au dernier texte publié du vivant de l'auteur et avoué par lui. Il est accompagné de la plupart des variantes les plus intéressantes, des *Préfaces*, des *Examens*, des *Avertissements*, de tous les documents publiés dans les éditions originales, des passages d'écrivains anciens ou étrangers imités par les auteurs. En tête de chaque pièce une *Notice* en donne l'histoire et, fort sobrement, l'appréciation; en tête de chaque volume figure une notice générale sur l'auteur, sa vie, l'ensemble de son œuvre. Le commentaire est la partie neuve de ces éditions; les notes, en petit nombre dans la collection des *Grands écrivains*, sont copieuses dans celle-ci et renferment tout ce qu'il importe de connaître : explication brève et précise des allusions historiques, éclaircissement des difficultés grammaticales, rapprochements avec d'autres passages tirés de l'auteur ou de ses contemporains. M. L. Petit de Julleville, maître de conférences à l'École normale supérieure, vient de publier dans cette collection *Cinna* et *Nicomède*; M. M. Lanson, *Esther* et *Iphigénie* (où l'on remarquera, dans l'appendice, la série des imitations de l'*Iphigénie* d'Euripide, texte grec et traduction). Prochai-

---

1. Je ne cite de cette introduction qui mérite tous les éloges, que ces mots sur le *Kleeblatt* des grands acteurs de l'Allemagne : « Ekhof ist der Darsteller der Anstandsrollen; Schrœder, der Leidenschaft; Iffland, des Lebens, das er in allen seinen Einzelheiten erfasst hat. »

nement paraîtront *Horace* et *le Cid*, par M. Petit de Julleville; *Athalie*, par M. Lanson ; *Les femmes savantes*, par M. Larroumet. Chaque volume, petit in-16, cartonné, coûte 1 franc.

— Dans *Le Château de Fontainebleau au* XVIIe *siècle, d'après des documents inédits* (Paris, Société de l'histoire de France, 1886. In-8°, 108 p.) MM. Eugène Müntz et Em. Molinier reproduisent, le premier, la relation ou *diarium* du commandeur Cassiano del Pozzo; le second, des extraits étendus des *Comptes des bâtiments* du palais de Fontainebleau pour les années 1639-1642. Cassiano, ami de Peiresc, du Poussin, de Rubens, de Naudé et de bien d'autres, avait l'esprit cultivé; il a décrit avec soin les chefs-d'œuvre de la peinture conservés à Fontainebleau et nous fournit beaucoup de notes curieuses et d'indications importantes. Les *Comptes* nous donnent un très grand nombre de renseignements sur la topographie des divers appartements du château, ainsi que sur les restaurations et les reprises en sous-œuvre de beaucoup de parties de l'édifice.

— M. Louis Leger vient de publier, à la librairie Leroux, la *deuxième série* de ses *Nouvelles études slaves* (un vol. in-18, 305 p., 4 fr.). Ce volume comprend des études sur *le Nihilisme en Russie, les Ecrivains français et la Russie, Jean Kochanowski* (le poète de la Renaissance en Pologne et l'une des grandes figures du XVIe siècle, l'auteur d'un drame antique profondément original « *Le congé des ambassadeurs grecs* » qu'on a comparé à l'*Iphigénie* de Gœthe); *le Roman rustique en Bohême* (le « Roman du village » de Mme Svietla); *Jean Ziska d'après les derniers documents* (étude, d'après le livre de M. Tomek, sur le caractère du guerrier hussite, sur la situation de la Bohême à son époque, sur les innovations que lui doit la stratégie et l'influence qu'il a exercée); *la Mythologie slave* (excellente esquisse dont nous avons rendu compte autrefois dans cette *Revue*); *les Slaves au* XIXe *siècle*. Ce dernier morceau est la reproduction de la leçon par laquelle M. Leger a ouvert l'an dernier son cours de langues et de littératures slaves au Collège de France.

ALLEMAGNE. — Voici six nouvelles livraisons, de la 22e à la 27e, de l'*Encyclopædie der neueren Geschichte* que dirige, depuis la mort du regretté Herbst, M. Alfred Schulz et que publie la librairie Fr. A. Perthes, de Gotha. On trouvera dans ces six livraisons (les précédentes ont été annoncées avec soin en leur temps) la fin de la lettre K, la lettre L et le commencement de la lettre M (jusqu'à *Melzi*). Nous observerons qu'à l'article *Kopenhagen* on a oublié le victorieux débarquement de Charles XII en 1700 et, qu'on pouvait y citer, pour le bombardement de 1801, les *Mémoires* de Rist publiés précisément par la librairie Perthes; qu'à l'article *Korfu* il faut lire *Donzelot* et non « Donzot »; que *Lacuée* a été oublié (ainsi que *Lariboisière*, *Larrey*, *Loison*), qu'à l'art. *Lameth* on aurait dû donner les prénoms des *quatre* frères ; et mieux caractériser chacun d'eux ; qu'à l'art. *Landau* il est nécessaire de remplacer *Besons* par « von Bezons »; que l'art. *Lanjuinais* est bien trop long et l'art. *Lannes* bien trop court; qu'il eût fallu parler du ministre de la guerre *Lajard* ; qu'il faudrait à l'avenir se dispenser d'assertions aussi vagues que celle-ci (à propos du général *Lewal*) « gilt für einen Anhænger der Orleans » et qu'il valait mieux citer ses *Études de guerre*. Ajoutons encore les remarques suivantes ; lire à l'art. *Le Mans* « Auvours » et non Anvours et « Champagné » au lieu de Champangé. Le jeune prince de Ligne (art. *Ligne*) est mort à La Croix aux Bois, et non « bei der Schanze Le Coq bei Condé ». *Lombard* est né le 1er avril 1767 et mort le 28 avril 1812 (l'« Encyclopédie » se borne à donner les années). *Louvois* est né le 18 janvier 1641 (et non 1639), et il fallait citer à son sujet le livre de M. Camille Rousset. *Lucchesini* aurait dans les négociations qui suivirent la journée du 20 sep-

tembre 1792, « montré à Kellermann et aux émissaires secrets la plus grande réserve »; cette phrase est vague et inexacte. A propos du *Luciensteig* on oublie l'occupation de ce défilé par Jean de Merode, lors de l'expédition de Mantoue. On ne dit pas à l'art. *Luckner* que si le vieux soudard « resta inactif », il était à Châlons, chargé d'organiser les nouvelles levées. *Macdonald* est né, non pas à Sancerre (où, il passa sa jeunesse), mais à Sedan et l'auteur de l'art. peut s'en assurer en feuilletant les *Ardennes illustrées* d'Elizé de Montagnac, II, p. 69, 70. On ne mentionne pas à l'art. Stanislas *Maillard* le travail d'Alexandre Sorel. L'art. *Mainz* ou Mayence renferme une grave faute d'impression : d'*Ogre* pour « d'Oyre ». L'art. *Malet* ne rappelle pas les travaux de Paschal Grousset et d'Albert Duruy. Deux *Manstein* sont cités; il manque le « vertueux » Manstein, le confident de Frédéric Guillaume II. Il n'est pas exact que *Manuel* « se soit abstenu de toute action » pendant les massacres de septembre (voir la relation de l'abbé Sicard). On regrette à l'art. *Maret* que l'auteur de la notice n'ait pas connu, ni cité l'ouvrage de M. Ernouf. Il est curieux que *Mélac* — ce Mélac cité à l'art. *Landau* et qui a laissé de sinistres souvenirs dans le Palatinat — n'ait pas quelques mots dans l' « Encyclopédie de l'histoire moderne ». Enfin, à l'art. *Maubeuge* il ne faut pas laisser de côté le siège d'octobre 1793, et on regrettera que le cardinal *Maury* n'ait pas même une ligne. Ces observations ne diminuent pas d'ailleurs la valeur de ce grand ouvrage, un de nos plus utiles dictionnaires d'histoire. Nous avons remarqué au passage les art. *Kossuth*. *Krieg von 1870-71*, *Krimkrieg*, *Kurland*, de *Lagardie*, *Lang* (le diplomate du XVIIe siècle et archevêque de Salzbourg), *Lansdowne*, *La Plata*, *Lasker*, *Lasko*, *Lassalle*, *Laudon*, *Law*, *Leiningen*, les *Leopold*, les *Liechtenstein*, *Livland* ou Livonie, les *Lobkowitz*, *London*, *Lucchesini*, les *Ludwig*, les *Manteuffel*, *Mantua*, les *Maximilien*, les *Medici*, *Mehemed-Ali*, *Mejico*, *Melanchton*, etc.; tous ces articles sont faits avec soin et savoir, et ces six nouveaux fascicules assureront, comme les précédents, le succès croissant de la publication.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 9 juillet 1886.

M. le président fait connaitre le résultat de plusieurs concours :

L'auteur du mémoire présenté pour le prix Bordin, sur les sectes dualistes de l'Islamisme, auquel une récompense a été accordée par la commission, est M. Cl. Huart, second drogman de l'ambassade de la République française à Constantinople;

Le prix Delalande-Guérineau (études orientales) est décerné à M. Paul Regnaud, maître de conférences à la faculté des lettres de Lyon, pour son livre : la *Rhétorique sanscrite ;*

Le prix ordinaire *(Education athénienne au ve et au ive siècle avant notre ère)* est décerné à M. Paul Girard, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris, auteur du mémoire n° 4. La commission a regretté de ne pouvoir disposer d'une seconde récompense en faveur d'un autre mémoire qu'elle a particulièrement remarqué, le n° 2.

M. Dieulafoy donne des détails sur les dernières fouilles exécutées sous sa direction par la mission française d'exploration archéologique en Susiane.

L'année dernière, les fouilles avaient porté principalement sur le palais d'Artaxerxès Mnémon. Cette année, M. Dieulafoy s'est occupé de dégager, au-dessous de cet édifice, les substructions d'un palais plus ancien, celui qui avait été bâti par Darius et qu'un incendie avait détruit avant le règne d'Artaxerxès. Au milieu de ces substructions, on a rencontré un morceau de la plus grande beauté et d'une conservation parfaite, une frise émaillée en bas-relief polychrôme, de 11^m 80 de longueur sur 3^m 60 de hauteur. Elle représente douze archers de la garde royale, vêtus du

costume et porteurs des armes attribués par Hérodote aux dix mille « Immortels ». Les personnages, haut de 1m 41, sont représentes de profil. Le visage, les pieds et les mains sont noirs D'après les études anthropologiques faites sur des squelettes trouvés dans le voisinage, la population primitive de la Susiane a dû en effet appartenir à une race noire (mais non pas nègre), analogue à celles qui habitent aujourd'hui les bords de la mer Rouge. Les guerriers susiens tiennent en main une pique, sur leurs épaules sont jetés l'arc et le carquois. Leur costume, analogue à celui des Arabes de nos jours, se compose d'une chemise à larges manches, d'une petite veste et d'une jupe ouverte sur le côté; la tête est couverte d'une couronne de corde, les pieds chaussés de brodequins à lacets. Les étoffes, figurées avec beaucoup de précision, sont de couleur variée et toujours de la plus grande richesse. Des bracelets et des pendants d'oreilles en or complètent ce luxueux uniforme.

Dans le voisinage ont été trouvés des fragments de sculpture sur briques cuites. Les sujets traités, quoique empruntés à la faune fantastique de la Chaldée, lions et taureaux ailés, se recommandent par des qualités de style et de modelé tout à fait remarquables. Ces animaux ont 3m de long et 1m 80 de haut. M. Dieulafoy en a rapporté deux spécimens.

Les fouilles de l'Apadâna ont été reprises. La salle du trône a été déblayée dans son entier et le plan exactement relevé. On a pu reconstituer en entier un magnifique chapiteau bicéphale, porté sur ses quatre rangées de volutes, larges de 4m 10, haut de 5m 24 et dont l'ensemble pèse plus de 30,000 kilos. Cette masse énorme a pu être transportée à travers 400 kilomètres de désert et est aujourd'hui à Paris, ainsi qu'une partie de la base sculptée de l'ordre extérieur.

Des excavations pratiquées dans les environs du tumulus royal ont mis à découvert un petit édifice achéménide, dans lequel M. Dieulafoy n'hésite pas à reconnaître un temple. C'est un monument de la décadence, car, au temps de Darius et de Xerxès, Hérodote et les traditions mazdaïques nous apprennent qu'il n'existait pas de temples chez les Perses : cette découverte prouve qu'ils en ont eu un peu plus tard, ce qu'on ignorait.

Après avoir décrit en détail le plan et la disposition des édifices explorés par lui, M. Dieulafoy énumère les principaux objets découverts. Il signale particulièrement des urnes funéraires moulées sur les cadavres et cuites avec eux. On les a trouvées par centaines, logées dans des galeries creusées dans l'épaisseur des remparts. Des monnaies de bronze, des bijoux de cuivre, des ustensiles de terre ou de métal, des urnes lacrymatoires en verre étaient mêlés aux cendres et déposés dans les galeries. Le Louvre va s'enrichir, en outre, d'un grand nombre de vases émaillés, d'armes, de lampes, de coupes, de statuettes, d'une nouvelle collection de textes cunéiformes et de près 300 pierres gravées, dont 97 beaux cylindres. La mission rapporte, de plus, un plan côté du tumulus et des environs de Suze, dressé par M. Babin, ingénieur des ponts et chaussées, des études sur la flore, la faune, la géologie du pays et les races humaines qui l'ont habité ou l'habitent encore, dues à M. Houssay, enfin 576 photographies et de nombreux moulages.

Le chah de Perse, d'après les termes du firman qui autorisait les fouilles, avait droit à la moitié des objets découverts : il y a généreusement renoncé et a fait don de sa part à nos musées nationaux. L'autre moitié leur revenait de plein droit. La collection entière est donc acquise au Louvre et pourra y être prochainement exposée.

M. Schlumberger offre à l'Académie, au nom de M. Salomon Reinach, les moulages d'une inscription lydienne qui a été signalée par lui dans le second numéro de la *Revue archéologique* de cette année. Je rappelle, dit M. Schlumberger, que cette mystérieuse inscription, découverte à Ak-Hissar, l'ancienne Thyatire, par M. Fontrier, de Smyrne, est gravée sur une pierre qui sert de soubassement à une des colonnes en bois du khani ou caravansérail dit Meimaroglou. L'inscription occupe trois côtés de la pierre; sur le quatrième, on distingue les jambes écartées d'un personnage. Quelques caractères ressemblent à des hiéroglyphes égyptiens mal copiés. M. Sayce, auquel un estampage a été communiqué, ne les considère pas comme hittites, et certainement il n'existe que des ressemblances assez lointaines entre ces hiéroglyphes et les caractères gravés sur les monuments hittites connus jusqu'ici. Je m'abstiens, ajoute M. Schlumberger, de toute hypothèse sur le contenu de cette inscription et je me borne à déférer au vœu de M. S. Reinach en déposant les moulages à la bibliothèque de l'Institut.

M. Paul Tannery commence la lecture d'un mémoire sur l'ouvrage mathématique de Georges Pachymère.

Ouvrages présentés : — par M. de Rozière : [Didier Neuville], *Inventaire des Archives de la marine*, série B, service général, tome Ier, 2e fascicule ; — par M. Derenbourg : Hirsch Hildesheimer, *Beitræge zur Geographie Palæstinas;* par l'auteur : Edmond Le Blant, *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*.

Julien Havet.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 30 — 26 juillet — 1886

169. — **Description des antiquités de la Régence de Tunis.** Fascicule I. Rapport sur la mission faite [1] en 1882-1883, par Henri SALADIN, architecte. Paris, imprimerie nationale, 1886, 233 p. (extrait des *Archives des Missions*, 3e série, t. XIII). En vente chez Barbier, 31 rue Bonaparte. Prix : 8 francs.

L'archéologie africaine a connu la manie des in-folio, la tentation coûteuse de ces publications d'apparat que l'on commence avec ardeur, que l'on poursuit sans enthousiasme, et qu'on laisse inachevées, au milieu de l'indifférence générale, pour le tourment des bibliothécaires et des travailleurs sérieux. Tels sont les grands ouvrages de Ravoisié et de Delamare, qui devaient embrasser toute l'archéologie algérienne, et dont le premier est resté à l'état de fragment, alors que les planches du second, incomplètement publiées d'ailleurs, n'ont jamais été éclairées par une ligne de texte. L'expérience a porté ses fruits, et la Tunisie n'a pas lieu de s'en plaindre. Il y a vingt ans, l'excellent travail que nous annonçons aurait été quelque *premier fascicule*, exigeant, pour être consulté et conservé, un carton spécial : fort heureusement, M. Saladin n'a pas élevé ses prétentions au-delà d'un modeste in-8°, qui a l'avantage de ne pas s'être fait trop attendre et dont les illustrations, sans être des chefs-d'œuvre, sont tout aussi instructives que les planches luxueuses de Ravoisié. Ces illustrations ont été exécutées par le procédé de la zincogravure, c'est-à-dire que l'on s'est contenté de reporter sur zinc les croquis à la plume exécutés par M. S.; dans un petit nombre de cas, on a eu recours à la phototypie, transformation directe d'épreuves photographiques en clichés pouvant servir à l'impression. La vignette sobrement traitée, sans concession puérile à l'effet, sans inutile fantasmagorie de hachures, telle est l'illustration par excellence des ouvrages scientifiques qui ont pour but d'instruire leurs lecteurs et non d'éblouir les gens du monde. A cet égard, le rapport de M. S. restera un modèle, et nous voulons croire que l'exemple n'en sera pas

1. *Mission faite* est une expression que l'on s'étonne de trouver sur la couverture d'une publication officielle.

perdu pour le Ministère de l'Instruction publique, où l'on a souvent encouragé des travaux conçus et exécutés dans un tout autre esprit.

M. S. a accompagné M. Cagnat dans un long voyage d'exploration dont les résultats épigraphiques ont déjà été publiés (*Archives des Missions*, t. XII). Il a eu l'occasion de visiter une grande partie de la côte et une vaste région située dans l'intérieur de la Régence : il a pu étudier en détail des ruines de toute sorte, temples, églises, mausolées, forums, citernes, aqueducs, dont les uns étaient tout à fait inconnus et dont les autres n'avaient jamais été examinés par un architecte. Son rapport ne comprend pas moins de 366 dessins; il serait difficile de citer un autre ouvrage qui ait porté tant de documents inédits à la connaissance du public. M. S. s'est toujours et partout préoccupé des détails techniques de la construction, du style et de l'ornementation des fragments d'architecture, des procédés employés par les architectes et les maçons de l'Afrique romaine, et ses dessins, comme ses descriptions, portent la trace d'une préoccupation constante de l'exactitude et de la clarté. A côté de quelques croquis peu utiles ou qui auraient gagné à être moins réduits par la gravure, nous en trouvons un grand nombre dont l'auteur, et l'école française d'architecture à laquelle il appartient, ont le droit d'être justement fiers, car ils se distinguent par des qualités de goût, d'entente délicate de la forme et de sobriété que l'on chercherait en vain dans les publications analogues de l'étranger.

Nous ne pouvons faire connaître ici tout ce que le mémoire de M. S. ajoute d'informations précieuses à ce que nous savions sur l'architecture de l'Afrique : qu'il nous suffise de signaler quelques découvertes d'une importance particulière. L'époque punique est représentée par une stèle historiée d'El Kef (p. 209), par des fragments d'architecture découverts à Ebba (p. 199), Ksour (p. 197) et Djezza (p. 201). Nous ne pensons pas que M. S. ait raison de voir dans ces intéressants morceaux des restes de l'*art punique :* nous aimerions mieux, pour le moment, que l'on se contentât de parler d'*époque punique*. L'architecture de cette époque, autant qu'il nous est permis d'en juger, présente d'étroites analogies avec celle de la Sicile; peut-être même les Carthaginois ont-ils employé, à El Kef comme à Carthage, des architectes et des décorateurs siciliens.

En dehors du mausolée de Dougga, qui a été étudié par M. S. dans les premiers mois de l'année courante, la Tunisie a conservé bien peu de monuments antérieurs à la conquête; par contre, l'architecture romaine y est admirablement représentée. M. S. en a décrit et dessiné un grand nombre de types. Dans l'architecture funéraire, nous remarquerons surtout les grands mausolées, tels que celui des Flavii à Kasrin (p. 156, axe, plan et élévation restitués), les tombes hémicylindriques en blocage et pierres de taille, analogues aux sarcophages phéniciens (p. 41), les tombes chrétiennes avec dalles en mosaï-

ques ornées d'inscriptions (p. 19). Les travaux hydrauliques ne méritent pas moins d'attention : M. S. décrit, autant en ingénieur qu'en architecte, les réservoirs, les aqueducs, les barrages qui sont peut-être, de tous les monuments de la Tunisie, ceux qui donnent l'idée la plus haute de l'ancienne prospérité de cette région. Les monuments publics, temples, théâtres, thermes, arcs de triomphe, ont fourni à M. S. la matière de restitutions intéressantes ; nous recommanderons particulièrement les pages consacrées aux édifices de Sbeïtla (p. 68-95). Les basiliques chrétiennes, si intéressantes et si peu connues encore, n'ont pas été négligées, mais M. S. eût trouvé, à cet égard, une matière beaucoup plus abondante s'il avait pu visiter en détail, comme nous l'espérons qu'il le fera un jour, la vallée de la Medjerda. Enfin, l'architecture militaire, les citadelles romaines et byzantines (Tamesmida, p. 150 ; Haïdra, p. 172) et ce qu'on pourrait appeler l'architecture agricole, meules, pressoirs à huile, moulins, bâtiments de ferme, reçoivent des éclaircissements d'autant plus précieux que l'étude en a été complètement négligée jusqu'à ce jour. Feu Ch. Tissot, qui connaissait si bien la Tunisie, exprimait souvent le regret qu'aucun architecte n'en eût entrepris l'exploration : la fructueuse campagne de M. S. prouve à quel point il avait raison.

M. Saladin s'est sagement abstenu de toute prétention littéraire ou philologique, mais la forme de son travail eût certainement gagné s'il avait été soumis au contrôle d'un réviseur attentif. On y trouve quelques renvois incomplets ou vagues, des noms arabes singulièrement transcrits, parfois aussi des expressions incorrectes. Mais ces défauts, si faciles à corriger, sont de bien peu de conséquence à côté des qualités précieuses d'un mémoire qui restera l'une des contributions capitales à l'exploration archéologique de la Tunisie et à l'histoire de l'architecture romaine en pays romanisé.

Salomon Reinach.

---

170. — **Eine Augustin fälschlich beigelegte** *Homilia de sacrilegiis.* Aus einer Einsiedeler Handschrift des achten Jahrhundertes herausgegeben und mit kritischen und sachlichen Anmerkungen sowie mit einer Abhandlung begleitet, von Dr. C. P. Caspari, Professor der Theologie an der norwegischen Universitæt. Christiana, Dybwad, 1886, in-8, 73 p.

M. Caspari, auquel nous devons déjà, entre autres publications intéressantes, celle du traité de Martin de Braga *De correctione rusticorum* (voy. *Rev. crit.* 1884, nº 6, art. 28), nous fait part ici d'une curieuse découverte qu'il a faite dans un manuscrit d'Einsiedeln du VIIIe siècle. C'est un sermon, mis comme tant d'autres, malgré l'évidente absurdité de cette attribution, sous le nom de saint Augustin, et qui est, dans la seule partie qui offre de l'intérêt, un catalogue extrême-

ment riche de toutes les superstitions, restes du paganisme romain ou barbare, que l'Église avait à combattre aux temps mérovingiens et carolingiens. M. Caspari donne de solides arguments pour établir que cette compilation, — car c'en est une, mais nous n'en avons qu'en partie les sources ou les parallèles, — a été rédigée par un clerc, fort ignorant sous tous les rapports, dans l'empire franc, vers le milieu du VIII[e] siècle; c'est un précieux pendant à l'*Indiculus superstitionum et paganiarum* bien connu. L'éditeur présente des remarques sur la langue très barbare de ce document (la barbarie n'est pas seulement le fait du scribe), et, dans son édition, il ne la modifie qu'avec beaucoup de réserve, sauf dans la partie où notre sermon est simplement la reproduction des morceaux de deux autres sermons (de saint Césaire sans doute, mais attribués aussi à saint Augustin). Des notes pleines d'érudition ajoutent à ce texte une grande valeur, en montrant ce qu'il a de propre et ce qui se retrouve ailleurs, et font de cette publication une contribution des plus intéressantes à l'histoire des superstitions populaires au moyen âge.

Ψ.

---

171. — **Historiallinen Arkisto,** toimittanut Suomen historiallinen Seura. Helsingissæ, Suomalaisen kirjallisuuden Seuran kirjapainossa [1]. T. VIII, 444 p. in-8, avec 2 pl. de sceaux.

A mesure qu'elle croît en âge, la Société historique de Finlande donne plus d'extension à son recueil : cette nouvelle livraison est double ou triple des autres, à l'exception de la VI[e] qui avait déjà 315 pages. Cet accroissement progressif est un heureux signe de prospérité bien justifié par la valeur des articles publiés. Il n'y en a pas moins de huit dans le présent volume, outre la copieuse table alphabétique et le compte rendu des séances du 18 décembre 1880 au 9 novembre 1883. Celui-ci, qui a été rédigé en finnois par le secrétaire E. G. Palmén, est fort intéressant non seulement comme histoire de la Société pendant quatre ans, exposé de ses travaux, tableaux de ses dépenses, de ses recettes, des dons que lui ont fait plusieurs amis des lettres, des projets de règlements que l'administration lui a soumis, mais encore à cause des documents et des notices qu'il contient. On ne peut en donner une analyse détaillée; il suffira de citer, comme exemples : Inscription en finnois gravée sur la tombe d'un négociant de Wiborg qui fut inhumé, en 1601, dans un îlot de Hollande (p. 303-4); notices par J. R. Aspelin sur les pharmaciens et médecins en Finlande aux XVI[e] et XVII[e] siècles (p. 317-320), et sur les plus anciens armuriers en Finlande (320-330); ce n'était pas la loi générale du roi Christophe, mais la loi plus ancienne de Magnus Eriksson,

1. *Archives historiques*, publiées par la Société historique de la Finlande. A Helsingfors, Imprimerie de la Société de littérature finnoise.

qui était en vigueur en Finlande, à la fin du moyen âge, comme il résulte des recherches du professeur Yrjœ Koskinen (p. 321-323); Rapport de Théodore Schwindt sur les archives des paroisses finnoises qui avoisinent le lac Ladoga, avec des extraits (p. 333-338); les récoltes annuelles en Finlande, de 1730 à 1750, tiré par E. G. Palmén des Rapports des gouverneurs de provinces (p. 368-370); une curieuse description de la Finlande et surtout de ses magiciens, extraite d'un ouvrage de Barth. Glanvil, écrit vers 1360 (p. 413); projet de bibliographie historique de la Finlande, présenté par J. R. Aspelin (p. 421).

Le volume s'ouvre par un mémoire en finnois *Sur la noblesse en Finlande au moyen âge* (p. 1-38, avec huit tableaux généalogiques, p. 39-46), sujet neuf et obscur, mais l'auteur, M. Yrjœ Koskinen, a dégagé des documents épars nombre de faits prouvant que les premiers nobles de ce pays étaient venus de l'étranger à la suite de la conquête suédoise; leurs descendants furent à juste titre considérés comme indigènes, et c'est parmi eux qu'étaient choisis les *lagmans* (préteurs), conformément aux lois qui exigeaient que ceux-ci eussent été préalablement établis dans le district. — Le second mémoire dont l'auteur, M. Garibaldi Nystrœm, a trouvé les éléments dans les archives, concerne *la Situation et les contributions de la paroisse de Saario*, de 1539 à 1572 (p. 47-72, avec 1 carte et des tableaux statistiques); il y a là tant de faits peu connus que ce ne serait pas trop d'une traduction complète pour faire connaître l'état de cette partie du Tavastland sous les règnes de Gustave Vasa et d'Eric XIV. — Dans une rapide énumération des *Artistes de la Finlande dans les temps passés* (p. 73-103), M. J. R. Aspelin rappelle brièvement leur nom, quelques circonstances de leur vie et parfois leurs œuvres; il en peut à peine citer un pour le moyen âge, mais il en trouve 110 dans les temps modernes, sans parler des contemporains. La plupart étaient étrangers; quelques-uns portent des noms français : Grandjean, Le Moine, Jean de Port. — Dans ses *Notes sur la sorcellerie en Œsterbotten vers 1670* (p. 105-114), A. G. Fontell parle de nombreuses personnes, surtout de femmes qui, pour avoir abusé de la crédulité publique, étaient sévèrement frappées d'amendes, d'emprisonnement, et souvent même cruellement punies de mort sur le billot ou sur le bûcher. — L'*Autobiographie du lieutenant général Georg-Hendric Jægerhorn*, né à Saint-Michel en Savolax (1747), mort en Suède (1826), publiée par M. Y. Koskinen, (p. 115-176), contient d'intéressants détails, non seulement sur la remarquable personnalité de l'auteur, mais encore sur ses sérieuses reconnaissances de la frontière orientale de la Finlande, et sur la campagne de Finlande en 1790, à laquelle il prit part comme adjudant général de Gustave III. — La *Caractéristique de Fredrik Cygnæus et de ses travaux historiques*, par le professeur Zachris Topelius (p. 177-207), est d'autant plus précieuse que l'auteur, comme ami intime de cet esprit original, mais nébuleux, était mieux placé pour le comprendre et le juger; le style y

est à la hauteur de la pensée. — M. E. G. Palmén a publié le *Projet de constitution pour la Finlande* (p. 208-248), adressé en 1809 à l'empereur Alexandre par l'ex-lieutenant-colonel A. J. Jægerhorn et écrit en français, la seule langue dans laquelle pussent s'entendre le tzar et les hommes lettrés du Grand-Duché. Si les idées ne sont pas toujours correctement exprimées, il y en a quelques-unes de fort justes, basées sur une parfaite connaissance du pays.—Viennent en dernier lieu les *Recherches historiques sur Jacob Frese,* mort en 1729, par Valfrid Vasenius (p. 248-300). Ce mémoire se compose de deux parties : des notes biographiques, assez maigres et décousues, fournies par le Dr K. A. Bomansson; et une appréciation des œuvres de ce poète; pièces de vers détachées, court traité de morale en prose et *la Passion,* épisode d'une Messiade, fort méconnue jusqu'alors, mais dont le critique fait enfin ressortir la valeur. — Le contenu du recueil, on le voit, est assez varié, et il fait honneur à la jeune Société historique de la Finlande.

E. Beauvois.

---

172. — **Poésies diverses tirées de La Muse Chrestienne de Pierre Poupo,** publiées avec une notice et des notes, par Ernest Roy. Prix : 12 fr. Paris, Jouaust.

Pierre Poupo (singulier nom pour un poète) ! naquit à Bar-sur-Seine vers 1552, d'une famille catholique. Il n'était pas encore sorti de l'enfance qu'il perdit sa mère; peu de temps après son père contracta un second mariage. P. Poupo aurait été dès lors complètement orphelin, s'il n'eût été accueilli dans la maison des Le Bey, huguenots fervents, au foyer desquels il trouva tous les soins, toutes les affections de la famille, et de nombreux enfants qui furent ses amis, ses compagnons de jeux et de travail. C'est avec l'un d'eux, Denys Le Bey, qu'il se rendit à Valence pour y étudier la science du droit, sous la discipline de Cujas et de Roaldes. Ses études finies, il revint dans sa ville natale avec le bonnet de docteur, et prit le titre d'avocat au baillage de Bar-sur-Seine. En 1580, cédant aux instances de celle qu'il appelle « sa mère d'affection », Mme Le Bey, et surtout aux pressantes sollicitations de son aimable fille, Mlle Nicole Le Bey, il abjura la religion de ses pères pour sortir, comme il le dit lui-même, « de la nuict de superstition ». Quelques années plus tard, forcé de se réfugier à Genève comme tant d'autres, il mourut dans cette ville en 1593, avec le regret de n'avoir point revu les « nymphes, roynes de Seine aux ondes argentines ». Si l'on veut avoir des détails plus circonstanciés sur l'accueil que P. Poupo reçut à Genève, sur son entourage, sur son mariage avec la sœur d'Etiennette Villeminot, femme de Philibert Guide, auteur de *La Colombière*, plus connu sous le nom d'Hégémon, il faut lire l'intéressante notice que M. Ernest Roy a mise en tête de *La Muse chrestienne*.

Les poésies de P. Poupo, sauf trois ou quatre sonnets jadis cités par Colletet, dans son *Histoire des Poètes*, et relevés de nos jours par Léon Feugère dans ses « Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle », étaient absolument inconnues. Il n'en reste qu'un exemplaire, qui appartient à la bibliothèque de l'Arsenal; au temps de Colletet, le volume était déjà introuvable. Il ne faisait pas bon sentir le fagot au XVIe siècle ; il est probable que les Ligueurs eurent du plaisir à jeter au feu bon nombre d'exemplaires d'un livre dédié en 1590 « Au roy tres chrestien, Henri IIII, roy de France et de Navarre, » et c'est sans doute ce qui explique la disparition des œuvres du poète protestant.

Il y a deux parts à faire dans *La Muse chrestienne :* les poésies avant et après l'abjuration. Les premières, trop rares, sont de beaucoup préférables aux secondes. Je citerai surtout l'*Épithalame pastoral de J. de Laussoirrois et E. de Sainct-Amour :* c'est une idylle pleine de fraîcheur et de grâce, un de ces tableaux champêtres dessinés à souhait pour le plaisir des yeux. J'exagère peut-être, car j'ai un faible pour tous ces poètes du XVIe siècle, mais il est incontestable que l'imitation de Catulle et de Virgile a porté plus de bonheur à P. Poupo que celle de la Bible. Chez lui, le sectaire a fini par tuer le poète ; ce n'est pas qu'on ne trouve dans ses *Sonnets et Tombeaux,* composés à Genève, quelques vers heureux, deux ou trois petites pièces même qui se gravent aisément dans la mémoire et qui touchent, mais il y a partout je ne sais quoi de sec et de dogmatique qui sent par trop le sermonnaire. Il nous fait, par exemple, une gentille description du petit village de Jully, et d'un bocage aux environs « de mousse et de vergay haut et bas tapissé » ; ce coin de terre lui sourit, écrit-il, en se souvenant d'Horace, mais il lui plairait encore davantage, et ce trait final gâte tout, « S'on y voyait planté l'arbre de l'Évangile ». Dans sa ferveur de néophyte protestant, il a fait un autre épithalame en l'honneur du mariage de Sébastien Bruneau et Nicole Le Bey : cette fois, c'est le Cantique des Cantiques qu'il met à contribution, mais à part quelques vers gracieux comme ceux-ci :

Les margelles d'autour font ses lèvres pareilles
A deux rameaux chargez de framboises vermeilles,

cela ressemble tout à fait à une allocution ministrale, toute remplie de maximes honnêtes, mais fort peu poétiques, ex. :

Beauté trop excellente en fille mal nourrie
Est une bague d'or sur le groin d'une truye.

Malgré tout, les poésies de P. Poupo seront lues avec plaisir par les amateurs de cette langue savoureuse du XVIe siècle, et M. Jouaust, quoi qu'il se plaigne que ces sortes de publications ne se vendent guère, a bien fait de les réimprimer. Heureux les poétereaux et poétillons de nos jours si, dans deux ou trois cents ans, ils trouvent un Jouaust qui leur croie assez de mérite pour être tirés, comme Pierre Poupo, de la nuit profonde de l'oubli !

A. DELBOULLE.

173. — **Aperçu sur le barreau de Bordeaux depuis ses origines jusque vers 1830.** Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Bordeaux le 4 août 1885, par M. Léon Cosme. Bordeaux, Feret et fils, 1886. Grand in-8 de 55 p.

— **Le parlement de Bordeaux.** Notes biographiques sur ses principaux officiers, par A. Communay, vice-président de la Société des Archives historiques de la Gironde. Bordeaux, imprimerie Favraud, 1886. Grand in-8 de 288 p.

— **Chronique du parlement de Bordeaux,** par Jean de Metivier, publiée par Arthur de Brezetz et Jules Delpit. Tome I. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1886, in-8 de xxxiv-527 p.

Je réunis en un même article trois publications bordelaises consacrées à peu près au même sujet, et je les réunis avec d'autant plus de plaisir, que de fort estimables qualités leur sont communes.

I. — Louons tout d'abord M. Léon Cosme d'avoir si bien choisi la matière de son discours. Combien de fois n'ai-je pas gémi sur le sort d'un malheureux professeur se condamnant à vanter, devant une assemblée impatiente, les bienfaits de l'émulation ou les charmes de la vertu, et se battant vainement les flancs pour rajeunir des lieux communs qui faisaient dire à plus d'un auditeur : « L'ennui naquit, un jour, de l'*Université!* » Abandonnant les vieilles banalités, M. C. a eu la bonne pensée de substituer à une harangue forcément insignifiante une intéressante page d'histoire. Cette innovation méritait tout le succès qu'elle a obtenu. L'orateur *lu* ne sera pas moins goûté que l'orateur *entendu*. Tandis que les discours ordinaires de distribution de prix, non moins vides que pompeux, ressemblent, quand la fête est finie, à des feux d'artifice éteints et dont il ne reste rien, le travail de M. Cosme gardera toujours sa valeur. Dans un exposé rapide, le savant professeur nous fait connaître les avocats qui ont le plus honoré le barreau bordelais, depuis Guillaume le Blanc, Bernard de Labarthe, Jean de Lange, qui brillèrent au xvie siècle, jusqu'aux *Girondins* et jusqu'à leurs successeurs Ferrère, Lainé, Martignac, Peyronnet, Ravez, etc. Le discours est accompagné de notes nombreuses, où l'on remarque d'abondantes et précises indications bibliographiques, et de notices (à l'Appendice) sur *les avocats à Bordeaux sous la domination anglaise*, *sur l'université de Bordeaux*, *sur G. Le Blanc*, *B. de Labarthe* et *J. de Lange*, traduction de trois chapitres du *De illustribus Aquitaniæ viris*, par Gabriel de Lurbe ; sur *Jean Savaron*, sur *les ouvrages de Pierre de Lancre*, sur *les avocats au Parlement de Bordeaux qui ont laissé des ouvrages de Jurisprudence* [1], sur *Romain Desèze*. Signalons, dans cette dernière notice, une discussion du récit généralement adopté selon lequel l'é-

1. La liste pourrait être facilement allongée. Il faut espérer que ces additions trouveront place dans une nouvelle édition où l'on voudrait voir aussi deux études dont M. Cosme parle ainsi (p. 15, note 2) : « Il y a une belle étude à écrire sous ce titre : *Les Avocats bordelais dans les Assemblées de la Nation.* — Une autre étude sur *les Avocats dans la jurade et la municipalité de Bordeaux*, formerait un chapitre intéressant de notre histoire locale, et serait une excellente introduction à la première. »

loquent avocat accepta sans hésitation la proposition de défendre Louis XVI devant la Convention. De cette discussion il résulte que Desèze, au premier moment, montra quelque irrésolution et que ce fut sa femme qui, prenant une généreuse initiative, s'écria : *M. Desèze accepte.* Méfions-nous, par conséquent, du récit très embelli de Châteaubriand et rayons de l'histoire l'héroïque réponse attribuée à Desèze par l'éminent écrivain qui eut toujours plus d'imagination que d'exactitude.

II. — L'ouvrage de M. Communay se divise en deux parties, la première consacrée aux premiers présidents du Parlement de Bordeaux, la seconde aux gens du roi. On y compte 80 notices appelées trop modestement par l'auteur *Notes biographiques,* 23 pour les premiers présidents, 21 pour les procureurs généraux, 17 pour les premiers avocats généraux, 14 pour les deuxièmes avocats généraux et 5 pour les chevaliers d'honneur. Rien qui ressemble à une compilation. M. C., loin de résumer, dans son recueil, les travaux antérieurs, les corrige et les complète tous. S'il a tenu compte des moindres publications relatives à l'histoire du Parlement de Bordeaux [1], c'est surtout aux manuscrits qu'il a demandé de précieuses informations. Fouillant avec la même patience et la même activité les dépôts publics de Paris et de la province, particulièrement, parmi ces derniers, les archives départementales de la Gironde, il a trouvé une masse de documents inédits dont ses prédécesseurs ignoraient même l'existence. Très petit est le nombre des notices qui ne contiennent pas quelque rectification, quelque révélation [2]. L'auteur, qui s'était jadis beaucoup occupé de recherches généalogiques, ajoute souvent à la biographie de ses personnages, des indication sur leurs aïeux et leurs descendants : en ces renseignements spéciaux, il se sert encore beaucoup plus des documents du cabinet des titres et de la collection de Dom Villevielle, que des ouvrages du P. Anselme, de d'Hozier, de La Chenaye des Bois, de Saint-Allais, etc. [3].

---

1. Voir (p. 1, note 1) l'énumération des principaux ouvrages consultés.

2. Veut-on un exemple de ces révélations? Qu'on lise cette note (p. 7) sur Jean de Bérard qui siégea de 1471 à 1483 : « La plupart des auteurs ont ignoré la place exacte que le président de Bérard a tenu dans le Parlement de Bordeaux : plusieurs le mettent après Louis Tindo. La *Chronique bordeloise* ne fait pas mention de ce magistrat, non plus que le manuscrit déjà cité (F. fr., vol. 20873) ; il en est de même des *Chroniques* de Cruzeau et de Gaufreteau, éditées par la *Société des bibliophiles de Guienne.* »

3. On remarquera surtout, dans le chapitre si ample et si curieux sur le premier président Jacques Benoist de Lagebaston (p. 24-41), des informations qui ne laissent rien à désirer sur la famille de ce magistrat. Il faut en dire autant des familles Daffis, de Nesmond, de Gourgue, de Pontac. M. C. aurait pu mentionner, au sujet du premier président André de Nesmond, sieur de Chézac, la *Chronique d'Isaac de Pérès 1554-1611* (Agen, 1882, in-8°), où ce magistrat figure en sa qualité de président de la Chambre de l'Edit établie à Nérac. Il y aurait eu encore à citer sur la prétendue noblesse de Nesmond une piquante brochure de feu G. Babinet de Rencogne, archi-

Les notices de M. C. ne forment pas seulement le plus riche supplément à l'*Histoire du parlement de Bordeaux* par Boscheron des Portes et aux autres ouvrages sur ce sujet; elles complètent à divers égards nos meilleures histoires de France. Voici des particularités sur le roi Louis XI qui sont connues de bien peu d'érudits (p. 8) : « Le 25 mars 1473, le chapitre de l'église métropolitaine de Saint-André ayant été informé que le roi Louis XI prenait à sa charge les frais d'ensevelissement de son frère, dont le corps était resté pendant près d'un an dans une des chapelles de la cathédrale, s'apprêta à procéder aux funérailles du duc avec une grande solennité; le parlement fut invité à assister à la cérémonie. Mais le clerc de ville, qui connaissait les volontés du roi, fit informer le chapitre que tout cet apparat n'était point nécessaire et qu'il suffisait de dire, avant l'ensevelissement, une simple messe honorifique, avec quatre torches; *et ita fuit sepultus* [1]. »

Plus loin, on trouve des détails minutieux sur l'entrée à Bordeaux, le 9 avril 1526, de François I[er] (p. 16), et, le 1[er] décembre 1539, de Charles-Quint (p. 18). Indiquons aussi (p. 81, 82) divers extraits d'un manuscrit des Archives départementales de la Gironde relatifs au séjour dans la capitale de la Guyenne, en novembre 1632, d'Anne d'Autriche, du cardinal de Richelieu, du garde des sceaux Châteauneuf, du maréchal de Schomberg, et aux troubles survenus dans la même ville, en mai et juin 1625, « à cause de l'installation du subcide de deux écus par an pour chacun hoste qui vendent du vin [2] ».

Il y aurait encore bien d'autres pages à recommander, dans le recueil de M. C. soit comme récits (par exemple, l'étrange conflit du 1[er] juillet 1555 entre le chapitre de Saint-André et le chapitre de Saint-Seurin au sujet de l'enterrement du premier président de Lage, p. 235, soit comme documents (par exemple, les extraits de la correspondance du premier président Daffis avec sa femme en 1598 et 1599 [3]; les lettres du premier

---

viste de la Charente (*Les origines de la maison de Nesmond*. Angoulême, 1869, in-8°). Pour épuiser tout de suite la très petite série des très petits reproches que l'on peut adresser à M. C., je relèverai, dans la note 2 de la page 79, le prénom *Antoine* donné par inadvertance à l'évêque de Dax, *François* de Noailles. Antoine était le prénom d'un des frères de l'évêque, lequel frère fut ambassadeur en Angleterre et gouverneur de Bordeaux.

1. M. C. ajoute en note : « Les principes économiques de Louis XI s'appliquaient à toutes choses : cependant il fut encore décidé que pendant un an un catafalque, recouvert d'un drap de velours, serait dressé dans l'église et que durant ce même temps il serait dit tous les jours une grand'messe pour le repos de l'âme du duc; huit *ardits* étaient accordés au sacriste, pour chaque glas funèbre sonné pendant la grand'messe des funérailles (*Archiv. départem. de la Gironde : Reg. cap. de l'église Saint-André*, C. 285, p. 92 et 93.)

2. Voir (p. 106-108) un document officiel relatif à une autre sédition populaire qui éclata, le 26 mars 1672, à Bordeaux.

3. « Ma mye, écrit le premier président, ne m'envoyez plus de poulles que quand je vous le manderay, et lors non plus à la fois que de dix paires, car elles se perdent... J'ay esté constrainct d'en vendre une partie à 10 sols seulement la paire. Le jardi-

président Le Berthon avec le comte de Ségur, en 1735; les lettres de Charles IX et de Catherine de Médicis au parlement de Guyenne en 1572 touchant le collège des Jésuites, etc.). Mais nous renverrons nos lecteurs au recueil même, lequel est indispensable à quiconque voudra désormais étudier l'histoire judiciaire et politique de Bordeaux.

Je n'ajouterai pas à mon analyse un seul mot d'éloge et voici pourquoi : j'éprouve pour M. C. une vive sympathie; je lui dois beaucoup de reconnaissance pour ses généreuses communications; je suis très flatté de l'honneur qu'il m'a fait en citant souvent et en termes trop favorables quelques-uns de mes travaux; je ne voudrais pas être soupçonné de complaisance en mes appréciations. Mais je laisserai parler un critique dont la compétence et l'impartialité sont également incontestables, et qui même d'habitude penche bien plus vers la sévérité que vers l'indulgence. M. Jules Delpit, dans le *Courrier de la Gironde* du 23 mars 1866, déclare que le volume de M. Communay « est aussi intéressant qu'utile, aussi nouveau que bien fait » et ce juge austère ne croit pas en avoir assez dit, car il ajoute : « Nos grands magistrats bordelais ont aujourd'hui leur biographie aussi exacte et aussi complète qu'il est possible de la raconter et aussi élégamment écrite que ce genre d'histoire peut le comporter [1] ».

III. — L'érudit qui avec toute l'autorité de son caractère et de son savoir a donné de tels éloges aux *Notes bibliographiques*, a déjà publié, pour la Société des bibliophiles de Guyenne, la *Chronique de Jean de Gaufreteau* et la *Chronique d'Estienne de Cruseau*. Pour mettre en lumière la non moins importante *Chronique de Jean de Metivier*, M. Delpit s'est associé un zélé travailleur, M. Arthur de Brezetz, secrétaire de la Société que je viens de nommer. Les deux paléographes, unissant leurs efforts et apportant à l'œuvre commune leurs qualités diverses, ont préparé un volume qui fait honneur à la ferme vieillesse du vétéran, comme à la vaillante jeunesse de son collaborateur.

La *Chronique de Jean de Metivier* est formée d'extraits des registres secrets où le parlement de Bordeaux faisait inscrire par ses greffiers les principaux évènements auxquels il avait pris part, et les traditions qu'il

---

nier de Pessac s'en veut aller. Il ne faisoit rien qui vaille et mangeoit fort ». A ces naïfs détails d'économie domestique se joignent les réprimandes d'un époux mécontent : « Ma mye, il faut que vous me donniés toujours de la fascherie. Je vous avois deffendu d'employer mon nom pour passer chose quelconque pour aultre, ne voulant pas estre diffamé de telles façons de faire que je blasme en ceux qui le font. Je ne sçay à quoy vous pensiés. Vous ne vous souciés guieres de me mettre en action et en fiebvre. Ne treuvés point estrange si je vous desadvoue... »

1. M. Delpit n'a pas manqué d'accorder une mention honorable à la *Table alphabétique* qui se développe en 44 colonnes et qui contient « près de mille noms de personnages bordelais ou étrangers ». Je me suis déjà beaucoup servi de ce « précieux instrument de travail » et plus qu'un autre je puis en vanter la parfaite exactitude. La critique la plus pointilleuse n'y reprendra qu'un *N* mis devant le nom de M. de Boislisle à la place de l'initiale *A*.

voulait conserver. Aucun des nombreux recueils du même genre que l'on connaît n'est aussi complet que le recueil qui porte le nom de Jean de Metivier (d'abord avocat, puis — 5 mars 1544 — conseiller au parlement, et mort vers 1632 [1]). Le manuscrit, qui fait partie de l'admirable collection de M. Delpit [2], renferme trois parties distinctes dont j'emprunte l'analyse à l'*Introduction* des éditeurs (p. VIII-IX) : « La première contient des pièces, dont quelques-unes inédites, sont relatives non-seulement au Parlement de Bordeaux, mais même à celui de Paris et à l'histoire générale de la France. On y remarque les lettres-patentes portant réorganisation du parlement de Bordeaux en 1462, la fixation de son ressort ; des donations de terres; des anoblissements; des confirmations de privilèges et coutumes des villes; des lettres relatives aux luttes de la magistrature avec le pouvoir ecclésiastique; et même quelques pièces antérieures à l'époque de la création du Parlement par Louis XI. La deuxième partie est intitulée : *Articles utiles, nécessaires faits par l'advis et delibération de la cour pour la conservation des ordonnances*, *bien de justice*, *et expédition d'icelle;* elle concerne le règlement intérieur adopté par la cour, fixant les formes et les usages pour rendre la justice. Ces deux parties ont été réunies en une seule et classées chronologiquement par les éditeurs. La troisième partie comprend des extraits des registres secrets, établis par année judiciaire, du 11 septembre 1520 [3] au 19 août 1566. On y trouve de nombreuses lettres missives des rois et tous les faits principaux de la vie active du Parlement ».

A la suite de l'*Introduction*, les éditeurs ont réuni (p. XIII-XXXIV) six actes antérieurs à l'année 1462. Le premier de ces actes a déjà été imprimé dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. XXIV) : c'est, ainsi que le font observer les éditeurs (p. IX) « l'ordonnance découverte par M. Émile Brives-Cazes, portant création du Parlement de Guyenne par Charles VII, datée du 5 avril 1451. M. Brives-Cazes avait déjà démontré qu'un Parlement de Bordeaux avait fonctionné avant 1462, mais on ignorait qu'il y avait eu un acte spécial établissant ce Parlement conformément à l'article 20 du traité conclu pour la soumission de Bordeaux, le 12 juin 1451 ». Le plus ancien des six actes est une ordonnance de Charles VI, du 8 mai 1408, qui n'a pas été insérée dans les *Ordonnances du Louvre*. Les trois documents

---

1. Jean de Metivier (il signait *Jehan de Mestivier*) était fils de Pierre de Metivier, seigneur de la maison noble de Persart, l'un des plus fameux avocats de Bordeaux, et de Jeanne de Tarneau. Il épousa Jacquette de La Rivière et en eut deux enfants, un fils et une fille.

2. J'ai rapidement décrit cette collection dans une toute petite plaquette intitulée : *Une lettre inédite du roi Henri IV et une mazarinade inconnue* (Marmande, 1884, petit in-8°, p. 1-2).

3. Comme il échappe toujours quelque chose aux yeux les plus attentifs, même quand ils sont au nombre de quatre, les éditeurs ont écrit *septembre* pour *novembre*. On lit (p. 249) : *Extrait des registres du parlement depuis le unziesme jour de novembre 1520*. En réalité le recueil commence « le 13 jour de novembre 1520 ».

suivants, émanés de Charles VII (1451), concernent les privilèges de Bourg (n° III) et de Libourne (IV et V); le n° VI est attribué à des lettres de Louis XI, d'octobre 1461, en faveur de cette dernière ville.

Les premières pages de la *Chronique* sont occupées par les lettres de ce dernier roi (12 juin 1462) relatives à la « création du Parlement de Bourdeaux ». Ce document est suivi de diverses lettres du même roi et de ses successeurs jusque et y compris François Ier, tantôt reproduites *in-extenso*, tantôt simplement analysées, qui eut trait soit aux affaires générales, soit à des affaires particulières [1]. Il y est question de l'Agenais, de l'Angoumois, du Condomois, du Limousin, du Périgord, du Quercy, de la Saintonge, de plusieurs villes de ces diverses provinces, et d'un grand nombre de personnages notables parmi lesquels je nommerai Gaston, comte de Foix et de Bigorre, Jean de Foix, vicomte de Narbonne, Jean de la Rochefoucauld, sénéchal du Périgord, capitaine du château et de la ville de Bergerac, Gaston de Lion, sénéchal de Guyenne, Jean d'Anglade, chevalier, Odet d'Aydie, sieur de Lescun, sénéchal de Guyenne, Gaston de Montferrand et de Langoiran, sénéchal de Bazadois, Roger de Gramont, sénéchal des Lanes [Landes], etc. Dans une lettre du 13 avril 1497 sont indiqués (p. 123-125) « les noms des présidents, conseillers, greffiers, notaires et autres officiers de la cour du Parlement ».

L'histoire au jour le jour de cette compagnie commence — nous l'avons vu — au 13 novembre 1520 (p. 249) et se continue en ce premier volume jusqu'au 20 décembre 1520. Nous y noterons ceci : L'on alloue, en décembre 1520 (p. 250) à un président, un conseiller et un avocat général « la somme de deux cents escus qu'ils disent avoir fourni pour le voiage qu'ils ont fait devers le Roy par ordonnance de la cour »; il est enjoint, le 6 mars 1520 *(ibid)*, au lieutenant-général de Saintonge « que doresnavant il ait à punir les advocats qui seront trop longs en leur escriture, contredits etc. » ; le 9 avril 1521, on admoneste certains moines qui recevaient des visites compromettantes et qui couraient trop librement par la ville (p. 251); le 17 septembre 1522 « a esté arresté par la cour qu'à l'enterrage du corps du feu seigneur d'Estissac, en son vivant lieutenant du Roy en Guiene, et en absense du seigneur de Lautrec, gouverneur, et d'Esparos aussi lieutenant, maire et capitaine de ladite ville, les presidents et conseillers se transporteroient comme cour, et qu'à porter le drap les presidents le portassent, qu'ils seront preferés à tous nobles, après le marechal de La Palisse, a present lieutenant-general du Roy ; qu'après le corps n'y aura homme qui aille au devant

1. Puisque nous en sommes aux lettres royales, indiquons en la seconde partie du volume les lettres de François Ier au Parlement en 1535, en 1541 (pp. 318, 319, 320, 364), de Henri II en 1550 (pp. 500, 501), du roi de Navarre, Antoine de Bourbon en 1543, 1546, 1547, (pp. 379, 455, 456, 459, 469). A côté de ces missives mentionnons une lettre adressée à la même compagnie par le chancelier Dubourg, le 17 mai 1537 (p. 334).

ladite cour, soit le seigneur de Candale ou autre » (p. 252); le 11 août 1523, on décide qu'à cause de la peste, le Parlement serait clos et qu'à la Saint-Martin, si le danger durait encore, la cour se transporterait à Libourne, ce qu'elle ne manqua pas de faire (p. 253); le 9 avril 1526, François Ier est « recueilli par les maire, soubs-maire et jurats de Bourdeaux, tous estants à genoux » (p. 257); le 1er juillet 1528, le Parlement déclare que la peste le chasse encore de Bordeaux (p. 266); le 15 décembre 1528, chaque membre de la compagnie est tenu de nourrir un certain nombre d'indigents et cette taxe des pauvres est aussi appliquée aux gens d'église (p. 268-271); le 12 juillet 1530, la cour repousse une invitation à diner et à souper faite par l'archevêque de Bordeaux, Charles de Gramont, à l'occasion de son entrée dans la ville de Bordeaux (p. 273); le 24 janvier 1532, il est enjoint aux jurats de faire réparer les murailles de la ville (p. 281); le 27 mars 1532, la cour condamne à une forte amende les magistrats municipaux de Bordeaux qui n'ont pas fait « netoier les rues de ladite ville » et qui n'ont pas « fait retirer les pauvres, en façon qu'ils ne couchassent sur le pavé » (p. 283); le 9 juillet 1533 « a esté debattu le soufflet que Guillaume Toussils avoit baillé à Me J. La Chassagne » (p. 299); le 27 novembre 1534, « Me Clement Marot, soupçonné de suivre la secte luthérienne, a esté envoié querir par N..., huissier en la cour, et interrogé a dit estre de l'aage de vingt-huit ans environ [1], natif de Cahors en Quercy, et qu'il estoit valet de chambre du Roi et secrétaire de la Reine de Navarre, et qu'il n'avoit point lettres du Roi à cause de son office, mais estoit en son estat » [2] (p. 316); le 4 mars 1535 « la cour a commis Me Guillaume Lana, auditeur de l'archevesque de Bourdeaux, et Bertrand Labarrière, chanoine d'Acqs, pour visiter certaines bales de livres portées de cette vile par un libraire pour vendre, pour scavoir s'il y en a de reprouvés » (p. 321); le 10 avril 1536, « a esté receu en l'office de conseiller en la cour Me Arnault Ferron, par la resignation qui en avoit esté faite en sa faveur par Me Jean Ferron, son père » (p. 327) [3]; le 27 février 1537, « a esté ordonné qu'au moien de danger de peste qui est a present en

1. Ceci ne concorderait guères ni avec la date communément admise, 1595 (voir *Dictionnaire historique de la France* de M. Lud. Lalanne, ni avec la date proposée par M. Charles d'Héricault (*La Vie de Clément Marot*, en tête des *Œuvres*, édition Garnier, 1867, p. xv) : 1497. S'il faut en croire la propre déclaration de Marot devant le Parlement de Bordeaux, il serait né près de dix ans plus tard, en 1506. Les futurs biographes du poète auront à discuter et à éclaircir la question.

2. L'affaire, qui n'eut évidemment pas de suites, n'a pas été connue des biographes de Clément Marot. On saura désormais que le poète passa quelques jours à Bordeaux vers la fin de l'année 1534. C'est un jalon de plus qui pourrait être fort utile aux chercheurs.

3. De la nomination du célèbre historien, rapprochons la nomination d'un autre historien, le futur président de Roffignac : « Le 3 avril 1537 a esté receu à l'office de conseiller cler, vacant par le decès de Me Dibarrola, Me Christofle de Roffignac » (p. 341). Il est encore fait mention d'Arnauld de Ferron et de son « commentaire des coutumes de Bourdeaux et Bourdelois » à la date du 26 avril 1543, p. 376.

ceste ville, aucune permission ne sera octroiée au roi de la basoche pour jouer au mardy gras prochain, ains lui deffend la cour de faire aucune assemblée » (p. 340); le dimanche 7 avril 1573, « la cour alla à la procession generale qui fust faite puis Saint-André passant à Saint-Project, à laquelle estoient unze personages, les huit en chemises, pieds nus, et les trois testes nües et pieds nus, qui sur eschafaut dressé au devant le grand clocher Saint-André firent amende honorable pour raison de crime d'heresie dont estoient chargés » (p. 341); le 29 avril 1538, « a esté exhibé en la cour certain libel diffamatoire, intitulé au dessus : *Le petit adieu, en attendant le grand, à MM. de Bourdeaux,* et aiant esté verifié que ledit adieu et libel a esté escrit de la main de Me Elies de Lafite [1] a esté donné prise de corps contre lui (p. 342); le 21 février 1540, de même que le sénat de Domitien prit une mémorable délibération au sujet d'un turbot, le Parlement s'occupa « de la vendition des saulmons, coulacs [2] et lamproies qui se peschent à Libourne et à l'entour dans les rivières de Dordogne et de l'Isle » (p. 355); le 22 juin 1542, « la cour a commis Mes Alis et Belavoine, conseillers en icelle, pour aller à Basas, Condom, Nerac, Castelgeloux et lieux circumvoisins, aussi Mes Lavergne et Vergoin pour aller à Gensac, Sainte-Foi, Thoneins et lieux circumvoisins, et Me Alesme pour aller à Agen, et illec instruire, faire et parfaire respectivement le procès jusques à sentence definitive, ou de torture, exclusivement à touts ceux qui se trouveront chargés d'estre sacraments, sectateurs, et observateurs des erreurs de Luther et autres, et les frais se paieront par les evesques suivant l'edict du Roi, du 23 juin 1539 » (p. 367); le 3 août 1542, « a esté arresté, les chambres assemblées, qu'un nommé André surnommé Melanthon, detenu prisoniers es prisons de la conciergerie de la cour, suivant les missives du Roi sera envoié hors le roiaume, soubs seure garde, en compagnie d'un des huissiers de la cour, avec inhibitions de ne plus y retourner sur pene de la vie » (p. 369) [3]; le 15 novembre 1542, « lettres de

---

1. Voilà un nom nouveau dans l'histoire littéraire. Faisons lui bon accueil, car ce Lafite ne manquait pas d'esprit et ses vers ne sont ni mal tournés, ni dépourvus de sel. Métivier nous a conservé deux strophes du libelle. Voici la première :

> Adieu Bourdeaux la vile au dieu Bacchus,
> Adieu palais et suppost de Cacus,
> Adieu vous dis procureurs, advocats,
> Adieu desquels les faits sont laids et cats,
> Adieu des arrets les factistes,
> Toits gens de bien ainsi que les sophistes.
> Adieu soies faisants le papelard
> A vos arrests en queüe de renard.

2. Pour les lecteurs qui ne connaissent pas la langue gasconne, je dirai que *coulac* est le nom de l'alose. Fr. Mistral *(Dictionnaire provençal-français)*, a mis sous ce mot une citation d'A. Gaillard :

> *Manjarets tant de coulacs e lampresos.*

3. Le nom de Melanchton revient souvent dans les pages suivantes (380, 390, 411, 430). En cette dernière page on voit que le parent du célèbre Philippe Melan-

la reine de Navarre au Parlement, concernant l'eslargissement des prisonniers estants des subjects du roi de Navarre... » (p. 370)[1]; le 20 juillet 1543, « l'archevesque de Bourdeaux [c'est toujours Charles de Gramont] [2] a remonstré à la cour le desordre et l'audace des Lutheriens en son diocese, et tellement que ceux qui n'eussent osé qu'à cachetes porter des propositions hoeretiques à present les preschoient publiquement et que ces desordres procedoient de ce que la poursuite et punition exemplaire ne se faisoit telle contre lesdits Lutheriens et autres hoeretiques que l'on avoit accoustumé... » (p. 393) [3]; le 30 avril 1544, le Parlement décide que « pour rendre graces à Dieu de la victoire qu'il a pleu bailler à la journée de Carignan en Piedmont, sera [le lendemain] faite une procession generale... » (p. 413); le 26 janvier 1545, « ouï Jean Puchabelier, roi de basoche, lui a esté fait inhibition de ne jouer plus le jeu qu'il a fait jouer ces jours passés ez maisons privées de cette ville, ne autre jeu dorenavant, en privé ne en public, que ledit jeu n'ait esté premièrement veu par la cour » (p. 427) [4]; le 4 octobre 1550, « a esté arresté qu'il sera faite procession generale où la cour assistera, le clergé et jurats, pour rendre grace à Dieu de ce que le Roi a remis la ville de Bourdeaux [c'est-à-dire lui a pardonné sa révolte], et prier Dieu pour le Roy ».

Les éditeurs de la *Chronique* me permettront de joindre à mes félicitations et à mes éloges l'expression d'un vif regret : ils ont systématiquement écarté presque toute annotation, si bien que pour plus de 500 pages de texte on trouve à peine une dizaine d'éclaircissements au

---

chton était prisonnier au Château-Trompette. Ces antécédents d'André ont été ignorés de Théodore de Bèze qui ne le mentionne qu'à l'année 1541 et en ce bref passage : « L'an 1541 à Toneins en Agenois sur la riviere de Garonne, Melanthon, Allemand, tenois les escoles, et preschoit... » (*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, édition Baum et Cunitz, Paris, 1883, t. I, in-4°, p. 42). On pourrait utiliser dans les additions et corrections du tome III, qui est sous presse, les renseignements fournis par la *Chronique de Metivier* et aussi par quelques ouvrages récent que l'on a eu le tort de négliger, notamment la série des volumes sur Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, du baron de Ruble.

1. Voir encore sur l'intervention de Marguerite en faveur de divers individus « chargés du crime d'heresie » les pages 374, 390, 411, etc. La sœur de François Ier annonce au Parlement, le 4 avril 1543 (p. 376), « la descente de huit à neuf mille Espagnols » à deux lieues de Bayonne. Le 14 février 1544, la gracieuse princesse écrit à la cour touchant la garde de la ville de Bordeaux (p. 405). Sur son entrée dans cette ville (23 mars 1544), voir p. 408-409.

2. Il allait mourir l'année suivante. Voir p. (424), le congé donné, le 30 octobre 1544, au président Pomiès « pour aller aux honneurs de feu M. l'Archevesque de Bourdeaux ».

3. Le prélat ajoute « que le Roi estant dernièrement à Angoulesme lui avoit dit, presents M. de Saint-Pol, le cardinal de Tornon, et president Montelon, qu'il vouloit et entendoit qu'aucun sacramentaire ne fust admis à abjurer ains fust puni de pene de mort, et le semblable des dogmatisans »...

4. C'est la censure dramatique. Nous avons vu un peu plus haut le Parlement exerçant la censure des livres.

bas des pages [1]. Comme, au contraire, les notes abondent dans le discours de M. Cosme et dans le volume de M. Communay, entre ces deux publications et celle de MM. J. D. et A. de B. règne le même contraste qu'entre de verdoyantes oasis et de stériles déserts. La parcimonie des deux éditeurs est d'autant plus fâcheuse, que l'un et l'autre auraient pu plus facilement donner au texte de Métivier un plus précieux commentaire. M. Delpit a les mains pleines de renseignements sur la Guyenne amassés pendant plus d'un grand demi siècle de labeurs incessants, et M. de Brezetz a fait une étude approfondie dans les livres et surtout dans les manuscrits, de l'histoire du Parlement de Bordeaux. Je ne me console pas de la perte de tout ce que les deux collaborateurs auraient accumulé de trésors dans un commentaire perpétuel, et je les supplie de nous indemniser le plus possible du tort que nous cause leur *notophobie (sit venia verbo!)*, en introduisant dans la table alphabétique, à l'exemple de quelques savants éditeurs de notre temps [2], les principales indications biographiques et bibliographiques dues à des lecteurs de qui ils ont déjà si bien mérité.

T. DE L.

---

1. M. Delpit, qui est pour moi un vénéré maître et un intime ami, m'a souvent reproché le *luxe asiatique* de mes annotations. J'ai passé condamnation là-dessus (voir la *Revue critique* du 9 novembre 1878, p. 300.) Mais l'*abus* ne doit pas supprimer l'*usage*. Les notes ici réclamées des deux éditeurs n'auraient pas été superflues: elles étaient indispensables en bien des cas. A propos de ces mots. (p. 257): « Le seigneur de Biron, grand amiral de France, présenta les clefs de ladite ville de Bourdeaux » [à François I[er], 1526], ne fallait-il pas observer qu'il s'agissait là non d'un *Biron*, mais bien de Philippe de Chabot, comte de Charny et de Buzançois, si connu sous le nom d'*amiral de Brion?* Au sujet de *Gabriel Terragues* (p. 286), ne devait-on pas rappeler que le véritable nom de ce médecin est *Gabriel de Tarregua*, personnage sur lequel précisément nous possédons un remarquable travail de M. J. Delpit *(Recherches biographiques et bibliographiques sur Gabriel de Taregua* (Bordeaux, 1848, in-8°)? Enfin, en ce qui regarde *Bertrand Golard dit Brassac* (pp. 292, 300), n'y avait-il pas obligation de rétablir la bonne forme du nom, *Bertrand de Galard-Brassac*, sur lequel on peut consulter, ainsi que sur son frère et successeur Guy de Galard-Brassac, la plantureuse *Généalogie de la maison de Galard*, par J. NOULENS *(Documents historiques sur la maison de Galard*. Paris, 1876, in-4°, t. IV, pp. 1042-1062.)

2. Par exemple, M. de Beaucourt dans les *Mémoires de Mathieu d'Escouchy*, M. Paul Meyer dans la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, M. Brun-Durand dans les *Mémoires d'Eustache Piémond*, etc.

CHRONIQUE

AUTRICHE. — Le septième congrès international des orientalistes aura lieu cette année à Vienne, du 27 septembre au 2 octobre, sous le patronage de l'archiduc Rénier. Le comité d'organisation est composé de MM. von Kremer, G. Bühler, J. Karabacek, Fr. Müller, Dav. Henri Müller et Leo Reinisch. La qualité de membre s'acquiert, en même temps que le droit de recevoir les publications du Congrès, par le paiement d'une somme de sept florins. On est prié, pour s'inscrire, de s'adresser au *Comité d'organisation du septième congrès international des orientalistes à Vienne (Autriche) Université*, auquel on fera parvenir le montant de la cotisation. On voudra bien ajouter son adresse exacte et annoncer si l'on a l'intention de prendre part en personne au Congrès. Les cartes de membre seront expédiées en temps utile. Le Comité d'organisation s'efforcera d'obtenir une réduction de prix sur les chemins de fer et les bateaux austro-hongrois, et fera connaître, aussitôt que possible, le résultat de ses démarches. On est prié de notifier son adhésion de bonne heure, au moins avant le 1er août. Les personnes qui veulent traite quelque sujet devant le Congrès, qui ont à lui soumettre des communications ou des questions, devront pareillement informer le Comité d'organisation avant le 1er août au plus tard.

BOHÊME. — La question de l'authenticité du *manuscrit de Kralovedvor* (Kœniginhofer Handschrift) a donné lieu récemment à un certain nombre d'articles et de brochures en langue tchèque. Autrefois les Tchèques étaient — sauf de rares exceptions — unanimes à défendre le manuscrit : aujourd'hui, depuis la brochure de feu Sembera, un certain nombre de jeunes savants sont résolument entrés dans la lutte. M. Jaroslav Goll, professeur d'histoire à l'Université de Prague, nous adresse une brochure renfermant l'examen historique des trois poèmes *Oldrich, Benes Harmanov, Jaroslav*. Il recherche avec quels éléments ces poèmes ont été fabriqués. Les détails minutieux dans lesquels il entre n'ont guère d'intérêt que pour les nationaux. Un seul se rattache à l'histoire générale. M. J. Goll démontre que les Tatars n'ont pas été vaincus à Olmutz en 1441, comme on le croit généralement, mais qu'ils ont volontairement abandonné la Moravie pour se porter sur la Hongrie. — L. L.

GRANDE BRETAGNE. — Sous le titre de : *On a military decoration relating to the Roman Conquest of Britain*, M. John Evans, président de la Société des Antiquaires de Londres, vient de publier dans l'*Archæologia* (tirage à part, chez Nichols et fils, 25 Parliament Street, Westminster) un article instructif sur une décoration militaire romaine en argent. On y voit, au-dessus d'une image en relief de Mars (?) la Victoire écrivant sur un bouclier les mots DEVIC BRITTA. L'auteur assigne à ce monument, non sans quelque hésitation, la date de 210 ou 211. — R. C.

— On annonce, pour paraître prochainement, une *Vie de Darwin*, par son fils (avec un fragment d'autobiographie); un ouvrage de M. Robert Cust, sur les langues de l'Océanie, y compris celles de l'Australie; les *Mémoires* de Thomas Papillon, de Londres, marchand, 1623-1702, publiés d'après des documents originaux, par le major Papillon; une *Literature of local institutions*, bibliographie du sujet par M. Gomme; une réimpression de la traduction, faite par James Atkinson, du *Shah Nameh* de Firdousi; une édition de la grammaire syriaque d'Elias Mar Soba, par M. R. Gottheil.

ROUMANIE. — M. Nacian, professeur à l'École de sylviculture de Bucharest, fait paraître à la librairie Guillaumin une étude sur la *Dobroudja économique et sociale.* (un vol. in-18.) Les questions économiques que l'auteur examine ne sont pas du ressort de la *Revue.* L'introduction historique laisse quelque peu à désirer. L'auteur ne sait même pas l'existence du grand ouvrage de M. Jireczek sur l'histoire des Bulgares. Le chapitre consacré à l'ethnographie laisse également à désirer. La partie purement économique et agricole est seule intéressante. — L. L.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 16 juillet 1886.

Une lettre du pro-recteur et du sénat de l'université de Heidelberg invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes du cinquantième centenaire de l'université, qui seront célébrées du 2 au 7 août prochain. L'Académie ajourne sa décision à la prochaine séance.

M. Maspero rend compte des fouilles exécutées en Égypte depuis l'été dernier.

Depuis quelques années, l'administration du musée de Boulaq, au lieu de se réserver le monopole des fouilles, autorise les habitants à en pratiquer eux-mêmes, à la condition que les objets trouvés seront partagés également entre les auteurs de la découverte et le musée. Cette mesure produit d'excellents effets, et entre autres celui d'inspirer aux indigènes eux-mêmes le respect des antiquités; au lieu de mettre au pillage les cachettes qu'ils viennent à découvrir, ils préfèrent les livrer intactes à l'autorité, sûrs que celle-ci en saura tirer meilleur parti qu'eux et qu'ils y trouveront tout avantage pour eux-mêmes au moment du partage. C'est ainsi qu'on a pu retrouver intacte et explorer à loisir, à Gournet-Mourraï, une tombe thébaine de la 20e dynastie, celle d'un « domestique de la nécropole » ou conservateur de cimetière des premières années du règne de Ramsès IV. Elle contenait le corps de ce personnage, celui de sa femme, ceux de ses enfants et des membres de sa famille, et tout un ameublement funéraire très complet, savoir : les outils du métier du mort, une coudée égyptienne, des niveaux, des équerres à dessiner, un ciseau, etc.; deux traîneaux funèbres, sortes de chariots d'apparât, sur lesquels ont traînait le corps mort pendant une partie de la cérémonie funèbre; des caisses remplies d'aliments, des poteries diverses, enfin jusqu'à un ouvrage de littérature, un *ostracon* ou pierre écrite, de 1m50 de long. Par fortune étrange, le texte écrit sur cette pierre est le commencement d'un ouvrage égyptien, dont les papyrus nous avaient conservé la fin seulement, et que M. Maspero avait expliqué il y a quelques années au Collège de France, le roman de Sinouhit, œuvre littéraire du temps de la 17e ou de la 18e dynastie. Il est probable que les autres textes égyptiens, *ostraca* ou papyrus, que conservent aujourd'hui nos musées, proviennent également des nécropoles. C'était pour occuper les loisirs des morts qu'on prenait soin de renfermer dans leur tombe une provision de lecture. Ceci ne doit pas étonner : il y a bien, dans le rituel funéraire du *Livre des Morts*, un chapitre spécialement consacré à apprendre au mort à jouer aux dames dans l'autre monde.

Le déblaiement de Louqsor se continue. La grande difficulté est d'obtenir l'expropriation des édifices qui encombrent l'emplacement du temple. M. Maspero a eu enfin raison des résistances opposées aux ordres d'expropriation par les agents consulaires de plusieurs pays; mais il n'a pu encore venir à bout d'obtenir la destruction d'une mosquée, qui est la propriété collective d'une famille d'environ deux à trois cents personnes, et pour laquelle chacun des co-propriétaires réclame séparément une indemnité. Il laisse cette tâche à terminer à son successeur, M. Grébaut.

Au nord d'Akhmim, se trouve un lieu qui sert de rendez-vous de chasse depuis les premiers siècles de l'histoire d'Egypte. Les chasseurs de tous les temps, Egyptiens, Phéniciens, Grecs, Romains, Arabes, y ont laissé des inscriptions commémoratives de leur passage. Un seul grand rocher porte une collection de dix à douze mille *graffiti*, de toute époque, depuis la 6e dynastie jusqu'à nos jours

On a commencé une entreprise qui pourra donner des résultats particulièrement intéressants, le déblaiement du grand sphinx. Le point qu'occupe ce monument est un de ceux où l'invasion des sables a été le plus considérable. Pour en juger, il suffit de se rappeler que la tête et le cou de l'animal sont seuls visibles aujourd'hui, et que sur les anciens monuments égyptiens, où il est figuré, on voit non-seule-

ment le corps entier et les quatre pattes, mais encore, au-dessous, un grand socle carré, chargé d'ornements. Dès le temps des Grecs, peut-être même dès le règne de Toutmès IV, ce socle avait disparu sous le sable, et l'on n'en soupçonnait plus l'existence. On croit généralement que la figure du sphinx a été taillée dans un grand rocher isolé, qui dominait la plaine : les recherches de M. Maspero l'amènent à penser qu'il y a eu un travail bien plus colossal encore. Il a constaté que le sphinx occupe le centre d'un amphithéâtre, d'une sorte de cuvette de rocher, dont le sommet est à peu près au niveau du haut de la tête de l'animal. Les parois de cet amphithéâtre, partout où elles sont visibles, sont taillées de main d'homme. Il est donc probable que la nature n'offrait ici, à l'origine, qu'un plateau de rocher tout uni et qu'on a creusé dans ce plateau une vallée artificielle, en ménageant au centre le bloc dans lequel on a ensuite sculpté le sphinx. Les fouilles commencées permettront sans doute de vérifier l'existence du socle représenté sur les anciennes peintures, et de se faire, par l'examen de la décoration du socle, une idée de l'âge véritable du monument. M. Maspero le croit des plus anciens, peut-être antérieur aux premières dynasties, c'est-à-dire au premier âge historique de l'histoire d'Egypte.

Le dépouillement des momies royales conservées au musée de Boulaq a été entièrement terminé et l'on a pu prendre la photographie des principaux Pharaons. Le dépouillement des momies de Ramsès II et de Ramsès III a fait l'objet d'une communication précédente. M. Maspero dépose diverses photographies nouvelles : l'une des plus remarquables est celle de Séti Ier, dont le visage s'est parfaitement conservé. On remarque une ressemblance frappante avec les portraits de ce prince qui figurent dans les peintures des monuments exécutés sous son règne. L'examen de la momie de Rasquenen a révélé que ce prince a dû périr dans une bataille; le corps porte trois blessures, dont l'une a dû le jeter à terre et les autres l'achever une fois renversé; des traces de décomposition en plusieurs points indiquent qu'il n'a pu être embaumé qu'au bout de quelque temps. Enfin, un cadavre a été trouvé dans une condition toute particulière. C'est celui d'un homme de vingt-cinq à trente ans. Il ne porte ni nom ni inscription d'aucune sorte, ce qui est déjà une anomalie fort étrange en Egypte. De plus, au lieu d'embaumer le corps à la façon ordinaire, on l'a desséché, par des procédés très savants, sans déplacer aucun des organes intérieurs, et on l'a momifié à l'extérieur seulement, en l'enveloppant d'une épaisse couche d'un mélange à la fois gras et caustique. Enfin, l'attitude générale, les jambes tendues, les pieds serrés l'un contre l'autre, les mains crispées, l'expression du visage, tout indique que ce mort inconnu a dû périr dans d'atroces souffrances. M. Maspero s'est demandé un moment s'il ne se trouvait pas en présence d'un homme embaumé tout vivant : avec les usages égyptiens, c'est un procédé d'assassinat aussi facile qu'horrible à imaginer. Les médecins qui l'ont examiné reconnaissent plutôt les symptômes d'un empoisonnement. Quoiqu'il en soit, nous avons là sans doute la victime de quelque drame intérieur du palais. En effet, ce corps, trouvé au milieu des momies royales, dans la cachette de Deïr-el-Bahari, ne peut être que celui d'un personnage princier.

M. Jean-N.-A. Svoronos, étudiant, boursier du gouvernement hellénique, à Berlin, se fait connaître comme l'auteur du mémoire sur la numismatique de l'île de Crète, auquel la commission du prix Bordin a décerné une récompense de 2,500 fr.

M. Bergaigne offre au nom de M. le comte de Charencey le fac-similé de la *Mappe* ou généalogie des princes de Tetzcuco, dressée vers l'an 1540, rapportée par M. Reinisch, membre de l'Académie des sciences de Vienne.

Ouvrages présentés : — par M. Alexandre Bertrand : P. Bezier, *Supplément à l'Inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine;* — par M. Deloche : 1° Drapeyron, *la Géographie et les Humanités;* 2° le marquis de Nadaillac, *Affaiblissement de la natalité en France;* — par M. H. Weil : Louis Havet, *Cours élémentaire de métrique,* rédigé par Louis Duvau ; — par M. Delisle, : 1° Tamizey de Larroque, *Deux documents inédits : Alexandre Scot (1616); Jean-Jacques Bouchard (1661);* 2° Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge,* 2° édition; 3° P. Fournier, *le royaume d'Arles et de Vienne* (2 brochures : 1214-1250, 1250-1291).

Julien Havet.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 31 — 2 août — 1886

174. — Franz Frœhlich. **Beitræge zur Geschichte der Kriegführung und Kriegskunst der Rœmer zur Zeit der Republik.** Berlin, 1886, in-8, 70 pages, chez E. Siegfried Miller et fils.

Le travail de M. Fröhlich contient une suite de remarques sur l'armée romaine et l'art militaire à Rome au temps de la République. Il est divisé en quatre chapitres. Le premier renferme des considérations sur la guerre et les préparatifs auxquels elle donnait lieu chez les Romains, le second traite de la tactique de l'infanterie légionnaire, le troisième de la stratégie romaine, le quatrième de la cavalerie et de l'emploi qu'on en a fait jusqu'à l'empire. Ce petit livre est soigné, solide et intéressant. Nous signalerons surtout le dernier chapitre, moins aride à la lecture que les deux précédents. Quelle fut la composition successive de la cavalerie à Rome; quel était le nombre des cavaliers par rapport à celui des fantassins; quelle place la cavalerie occupait-elle dans la bataille aux différentes époques; dans quelles circonstances joua-t-elle un rôle important et comment certains généraux célèbres surent-ils s'en servir, en un mot était-elle, comme au moyen âge et même encore en ce siècle, une sorte de projectile vivant chargé d'enfoncer les lignes ennemies ou un moyen d'information, de poursuite ou de protection pour l'infanterie et les travailleurs, comme elle tend de plus en plus à devenir de nos jours : ce sont là autant de questions que M. F. s'est posées et sur lesquelles il nous a apporté d'utiles contributions. L'auteur ne craint pas, pour augmenter l'intérêt de son travail, d'y introduire des rapprochements avec les faits connus de l'histoire moderne, de parler des guerres de Napoléon et même de celle de 1870. Il va plus loin, il cite des mots célèbres qu'il emprunte à des personnages de tous les temps, au major von der Goltz et à Cassius, à Montecuculli et à Publilius Syrus, à Onosandre et à Napoléon III. La parole de ce dernier : « L'histoire des peuples est en grande partie celle des armées » que M. Fröhlich a insérée à la première page du livre, lui donne

même l'occasion de décocher aux Français une pointe peu aimable qui porterait davantage, si elle n'était pas étrangère au sujet sérieux qu'il a choisi et où l'on aime à le suivre.

R. CAGNAT.

---

175. — G. HARTEL. **Luciferi Calaritani opuscula.** Vindobonæ. C. Gerold, 1886, in-8, XLVIII-378 pp. (t. XIII du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, édité par l'Académie de Vienne).

Lucifer de Cagliari est bien connu par la lutte ardente qu'il soutint contre l'Arianisme sous le règne de Constance. La publication de ses œuvres par M. G. Hartel, qui nous a déjà donné de bonnes éditions de S. Cyprien et d'Ennodius, rendra donc un service aux études d'histoire ecclésiastique. Mais les œuvres de Lucifer sont bien plus précieuses à d'autres points de vue. Les citations continuelles de la Bible qui forment le tissu même de ses écrits nous font connaître une bonne partie de la traduction des Livres saints antérieurs à S. Jérôme, ce que l'on appelle ordinairement l'*Itala*. De plus, Lucifer est un des témoins les plus considérables de la langue vulgaire.

Les sources d'après lesquelles M. H. a établi son texte se résument dans un seul manuscrit et dans les éditions. Le ms. unique de Lucifer est le *Reginensis* aujourd'hui *Vaticanus*, écrit sur parchemin et du IXe ou du Xe siècle (V dans l'éd. de H.). Parmi les éditions, une seule importe à la constitution du texte; c'est celle de du Tillet, de 1568 [1]. L'auteur de cette édition avait dû, en effet, utiliser un ms. aujourd'hui perdu, le *Corbeiensis* 245 [2]. Les autres éditions, toutes postérieures à du Tillet, n'offrent que des conjectures ou des corrections sans valeur. Les frères Coleti (Venise, 1778, in-fol.), croyaient avoir fait collationner un nouveau ms. à la bibliothèque vaticane; mais en réalité, ce ms. est le *Reginensis* que nous avons et que du Tillet connaissait déjà. Leur édition contient néanmoins des notes historiques et des prolégomènes excellents; M. H. en a fait passer la partie la plus utile dans son deuxième Index *(Index nominum et rerum)*.

Le défaut commun à toutes les éditions de Lucifer était la liberté avec laquelle on se permettait de changer le texte pour le rendre plus intelligible ou pour lui donner une correction grammaticale plus grande. Malheureusement, l'édition de M. H. ne rompt pas encore définitivement avec cette tradition déplorable. Il a rejeté, d'une manière générale, dans l'apparat critique, tous les vulgarismes de forme qui auraient pu choquer; il a écrit ainsi dans le texte *rugitus* au lieu de *rugitos, abiit*

---

1. *Luciferi episcopi | Calaritani ad Con | stantium Constanti | ni Magni F. Imp. Aug. | Opuscula.* Parisiis, MDLXVIII. Apud Michaelem Sonnium. In-12.

2. M. Delisle l'avait identifié au ms. de Paris 12309, mais d'après M. H. et M. Hauler les œuvres de Lucifer ne s'y trouvent pas.

au lieu de *habiit*, etc. Si Lucifer a admis réellement ces formes, pourquoi noter au milieu des fautes du scribe et des mauvaises leçons des éditeurs, ces solécismes et ces barbarismes qui ont tant d'intérêt pour l'histoire de la langue? Que dirait-on d'une édition de Plaute ou de Térence dans laquelle on remplacerait soigneusement les archaïsmes par les tournures classiques? On corrige les manuscrits qui ont souvent modifié le texte en ce sens, pour rendre à ces vieux poètes leur forme primitive, bien loin de transposer les archaïsmes qui nous ont été transmis fidèlement par les copistes.

Une seule considération aurait pu arrêter M. H., le doute de l'authenticité de ces formes. Les textes qui ont passé par l'époque mérovingienne ont subi une foule d'altérations qui leur ont donné une physionomie tout à fait barbare. Ne serait-ce pas là l'origine des formes spéciales à Lucifer? M. H. ne le croit pas, et il semble avoir raison. D'autres particularités de ce texte, des constructions et des tournures, des acceptions de sens inusitées ou nouvelles, ne peuvent s'expliquer de la même manière. Le ms. V a été fait avec soin et est postérieur à la renaissance de Charlemagne. Enfin, il n'y a pas de raison pour supposer que Lucifer qui qualifie son élocution de *rustique* (p. 256, 7; 306, 15), ait écrit autrement que les graveurs d'inscriptions de l'époque. M. H. est si convaincu de la force de toute ces preuves qu'il a publié dans l'*Archiv für latein. Lexicographie*, 3[e] an., p. 1, un article fort important sur la langue de Lucifer; il se réfère constamment non à son texte, mais à celui du ms. donné dans l'apparat.

Voilà un premier inconvénient. Il y en a d'autres. Son système l'exposait à des omissions que le meilleur apparat ne saurait éviter : j'ai cherché en vain la forme *ho (= hoc)*, p. 115, 20, notée dans l'*Archiv*. L'orthographe est souvent contradictoire. Il écrit *Juda Scarioth*, p. 15, 5 (= Ἰσκαριώτης), mais il ne veut pas écrire *stud (= istud)*, p. 82, 14, ni *stote (= estote)*, p. 260, 3.

Cette critique ne saurait d'ailleurs diminuer en rien le mérite de la nouvelle édition. C'est la première édition critique de Lucifer et elle est le fruit de recherches laborieuses commencées autrefois par Nolte et terminées heureusement par M. Hartel. Trois tables importantes terminent le volume et répondent aux besoins divers des trois classes de lecteurs qui pourront y recourir : l'*index scriptorum* sera utile à ceux qui s'occupent de l'histoire et de la constitution des textes bibliques, l'*index nominum et rerum* rendra service aux historiens, et l'*index verborum et locutionum* aux grammairiens et aux lexicographes [1].

P.-A. LEJAY.

---

1. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, à introduire beaucoup de corrections de détail dans un texte de ce genre : aussi doit-on louer M. H. de sa grande prudence à cet égard. Il n'a guère fait qu'indiquer des lacunes évidentes. Cependant, p. 124, 16, il écrit *bono* avec V[2] mais conjecture *spe;* le mot omis ne serait-il pas plutôt *uita* opposé à *mortem*, comme plus bas, lignes 18 et 19?

176. — Isidore Loeb. **Tables du Calendrier Juif**, depuis l'ère chrétienne jusqu'au xxxe siècle, avec la concordance des dates juives et des dates chrétiennes et une méthode nouvelle pour calculer ces tables. (Publication de la Société des études juives). Paris, Durlacher, 1886. In-4.

Il n'est pas de savant, s'étant occupé un peu sérieusement de l'histoire ou de la littérature juive, qui ne se rappelle avec effroi le temps et la peine qu'il a perdus à convertir en dates ordinaires les dates juives, employées à l'exclusion de toutes autres dans les écrits hébreux du moyen âge. Pour donner une idée de ce casse-tête aux personnes étrangères à cet ordre de recherches, nous allons indiquer brièvement les règles du calendrier juif et la méthode à suivre pour convertir directement, c'est-à-dire sans le secours des tables, une date juive donnée.

Le calendrier juif, dont les règles principales ont été fixées, dit-on, au ive siècle de l'ère chrétienne, est un calendrier lunaire. Les mois, au nombre de 12, correspondent approximativement aux lunaisons, et sont, en principe, alternativement de 29 et de 30 jours. Afin de rétablir l'accord entre cette année lunaire de 354 jours et l'année solaire de 365, ou plutôt afin d'éviter le trop grand déplacement des fêtes religieuses instituées dans chaque saison, les juifs ont emprunté aux astronomes grecs le cycle de 19 années, dit de Méton. Sur ces 19 années, 7, celles qui portent les numéros 3, 6, 8, 11, 14, 17, et 19 contiennent un mois supplémentaire de 30 jours, le 2e *Adar*. Si l'on en était resté là, la complication serait encore médiocre; malheureusement des motifs religieux se sont mêlés à la science et ont introduit des règles nouvelles dont plusieurs n'ont pas prévalu sans de vives résistances. La coïncidence de certaines fêtes avec certains jours de la semaine (féries) est prohibée; or comme la date des fêtes est fixe, et l'ordre des féries invariable, il a fallu, pour empêcher ces coïncidences, modifier la durée de certains mois. Tantôt on ajoute un jour supplémentaire au 2e mois, tantôt on en retranche un au 3e. Nous avions déjà deux *genres* d'années : l'année *commune* (12 mois) et l'année *embolismique* (13 mois); on voit que chacun de ces genres se décompose à son tour en trois ***espèces***, suivant que l'année est ***régulière***, ***déficiente***, ou ***abondante***.

Voyons maintenant, par un exemple, comment fonctionnent ces diverses règles. Supposons qu'il s'agisse de déterminer la date chrétienne et la férie qui correspondent au 10 *tammuz* de l'an du monde 4922. Voici comment l'on procèdera.

Déterminons d'abord la place de notre année dans la série des cycles de 19 ans qui commencent à l'ère dite de la création. Pour cela, il suffit de diviser le millésime 4922 par 19 : on trouve pour quotient 259, pour reste 1; en d'autres termes, notre année est la 1re du 260e cycle.

Il faut ensuite déterminer l'*espèce* de l'année, et pour cela 1° la férie initiale de l'année elle-même, 2° la férie initiale de l'année qui la suit immédiatement. Remarquons que notre année étant la première

d'un cycle, sa néoménie initiale (première nouvelle lune de l'année, *molad* du mois *tisri)* coïncide avec la néoménie initiale du cycle : c'est donc cette néoménie — le *molad* du cycle 260 — que nous devons d'abord calculer, car, en principe, l'année commence avec la première lune de *tisri*.

Les rabbins divisent le jour (commençant à 6 heures du soir) en 24 heures, l'heure en 1080 moments ou scrupules. Ils admettent que la néoménie initiale de tous les cycles — le *molad* de la création — s'est produite le lundi 7 octobre de l'an 3761 avant l'ère chrétienne, à 5 heures, 204 scrupules. Ce résultat s'énonce brièvement ainsi :

Molad création = 2. 5. 204.

(Dans cette expression le premier chiffre marque le rang du jour de la semaine, en commençant par le dimanche).

La durée astronomique d'une lunaison étant, suivant Hipparque et les rabbins, de 29 jours, 12 heures, 876 scrupules, un cycle, qui se compose de 235 lunaisons, a 6,939 j., 16 h., 595 s. Retranchons de ce chiffre le nombre entier de semaines qu'il contient, il reste 2 j., 16 h., 595 s. C'est ce qu'on nomme le *résidu cyclique*. Etant donné l'instant de la première néoménie d'un cycle — brièvement, le *molad* d'un cycle — pour obtenir le *molad* du cycle suivant, il suffit d'ajouter au premier *molad* le résidu cyclique constant. Dès lors, pour obtenir le *molad* du cycle 260, nous devons ajouter au *molad* de la création le résidu cyclique multiplié par 259. Ecrivons l'opération :

Molad création =	2	5	204
Résidu cyclique (2. 16. 595) × 259 =	518	4144	154105
TOTAL. .	520	4149	154309

ou, en retranchant de cette expression le nombre entier de semaines qu'elle contient :

Molad cycle 260 = 5. 19. 949

Ce résultat signifie que la 1re nouvelle lune du cycle 260 — et par suite, de l'année 4922 — tombe un *jeudi*, à 19 heures, 949 scrupules.

Il semble que nous ayons du même coup la *férie* initiale de notre année 4922 ; mais ici interviennent deux règles rabbiniques :

1° Quand le nombre d'heures du *molad* dépasse 18, l'année ne commence que le jour suivant (règle *Yakh)*;

2° Quand le *molad* tombe un vendredi, le jour de l'an est reculé au samedi (règle *Adou)*.

Appliquons ces deux règles. Comme dans le *molad* trouvé, le nombre d'heures dépasse 18, le 1er tisri doit déjà être reporté du jeudi au vendredi (règle 1°), mais comme l'année ne doit pas commencer un vendredi, il faut encore le reculer au samedi (règle 2°). Donc le 1er tisri 4922 est un SAMEDI.

Nous connaissons à présent la férie initiale de l'année, ce qu'on ap-

pelle son *caractère*. Pour en connaître l'*espèce*, il faut encore, avons-nous dit, déterminer le *caractère* de l'année qui la suit immédiatement. Notre année 4922 étant la première d'un cycle, est une année *commune;* or, l'année commune a une durée *astronomique* de 354 j., 8 h., 876 s.; retranchant le nombre entier de semaines, il reste 4. 8. 876. C'est le *résidu annuel* qu'il suffit d'ajouter au *molad* 4922 pour obtenir le *molad* 4923. On écrira ainsi :

Molad 4922 =	5	19	949
Résidu annuel commun =	4	8	876
Total. . .	9	27	1825

ou, en extrayant le nombre entier de semaines :

Molad 4923 = 3. 4. 745

Ce *molad* donne en même temps le *caractère* de l'année 4923, car aucune règle rabbinique ne s'oppose à ce que l'année commence un mardi. On voit que l'an 4923 commence 3 jours plus tard que l'an 4922; cette dernière année se compose donc de 50 semaines et 3 jours. Or :

L'année commune déficiente a	50 semaines	3 jours.
— régulière	50	—	4 —
— abondante	50	—	5 —

Dès lors l'année 4922 est une année *commune déficiente*, commençant un *samedi*. Ce résultat s'exprime brièvement ainsi :

4922 = 7 *d*

L'expression 7 *d* est le *déterminant* de l'année 4922.

Nous pouvons maintenant déterminer le rang du 10 tammuz dans l'année donnée. En effet tammuz est le 10e mois de l'année, et dans une année déficiente commune ce mois est précédé de :

4 mois à	30 jours	=	120
5 —	29 —	=	145
	Ensemble. .		265

Le 10 tammuz est donc le 275e jour de l'année 4922.

Après ces préliminaires indispensables, passons à l'identification qui est l'objet principal du problème. L'ère de la création commence 3761 ans avant l'ère chrétienne, le 7 octobre, à 5 h. 204. Pour obtenir le millésime julien correspondant à l'an du monde 4922, il suffit donc de retrancher 3761 de 4922 : on trouve 1161. L'année du monde 4922 est donc à cheval sur les années juliennes 1161 et 1162; comme la date proposée se place vers la fin de l'année, le millésime julien est 1162. Reste à trouver le mois et le quantième.

L'année de la création, 3761 av. J. C., étant, dans le calendrier julien, bissextile, le 7 octobre est son 281e jour. A l'instant de la création, il s'était donc écoulé 280 j., 5 h., 204 scr. de l'année julienne ; c'est ce

qu'on appelle le retard initial du *molad tisri* juif sur le jour de l'an julien. Ce retard diminue un peu à chaque cycle, car un cycle de 19 années juives vaut 6939 j., 16 h., 595 s., et un cycle de 19 années juliennes 6939 j., 18 h. : différence, 1 h. 485 scr. ; c'est le chiffre dont diminue, après chaque cycle, le retard initial. Au bout de 259 cycles, le retard a donc diminué de

259 × 1. 485

ou 15 j. 15 h. 335 scr.

Il n'est donc plus que de :

264. 13. 949.

En réalité, le retard est encore plus faible. En effet, l'année 1161, suit immédiatement une année bissextile et cette année est de 18 heures plus longue que l'année commune. Il faut donc retrancher encore 18 heures, ce qui donne :

Retard 4922 = 263. 19. 949

Ce résultat signifie que le *molad tisri* 4922 tombe le 264ᵉ jour de l'an julien 1161. Comme le 1ᵉʳ tisri est reculé de deux jours (du jeudi au samedi), le 1ᵉʳ tisri 4922 tombe donc le 266ᵉ jour de l'an 1161, et le 10 tammuz ou 275ᵉ jour de l'année juive tombe le (266 + 274)ᵉ ou 540ᵉ jour de l'année 1161, ou, puisque cette année n'est pas bissextile, le 175ᵉ jour de l'année 1162, c'est-à-dire enfin le 24 juin 1162. Telle est la date chrétienne cherchée.

Reste à trouver la férie. Comme le 1ᵉʳ tisri est un samedi, le 274ᵉ jour est aussi un samedi, car 273 est un multiple exact de 7 ; et le 275ᵉ jour ou 10 tammuz est un dimanche. La lettre dominicale de l'an 1162 étant G, le 24 juin est un dimanche ; cette coïncidence sert de vérification à notre calcul.

Le lecteur qui nous a suivi à travers cette longue série d'opérations et de raisonnements peut maintenant se rendre compte de la difficulté et des chances d'erreur que présentent les conversions de dates juives ; encore avons-nous choisi un exemple relativement facile, puisqu'il s'agissait d'une date *julienne* et de la *première* année d'un cycle. Avec les tables que nous avons sous les yeux, le résultat s'obtient pour ainsi dire mécaniquement, par deux lectures. A la table XII, en regard de l'an 4922, on trouve le millésime chrétien 1162 et le *déterminant 7 d.* Le chiffre suivant, 22, est un renvoi à la ligne 22 du tableau XIV. A cette ligne, sous la colonne *tammuz*, on lit 14 juin. Il suffit d'ajouter le quantième, 10, pour obtenir la date cherchée : 24 juin 1162. Pour la férie on se reporte au tableau VI, dans la partie consacrée aux années communes déficientes (VI, 1). En regard du 10 tammuz se trouve la lettre B. Cette lettre signifie qu'il faut ajouter un jour à la férie initiale de l'année, c'est-à-dire (puisque le *déterminant* est *7 d)* au samedi : le 10 tammuz est donc un dimanche.

M. Loeb n'est pas le premier savant qui ait eu l'idée de dresser des tables pour la conversion des dates juives en dates chrétiennes. Dès 1825, Kornik avait publié un ouvrage analogue, qui n'a pas été dépassé depuis. Les tables de M. L. ont sur celles de son devancier le triple avantage d'être calculées et imprimées avec une correction irréprochable, d'être accompagnées de tableaux qui, en résolvant les mêmes problèmes par d'autres procédés, offrent un excellent moyen de contrôle, et enfin d'être précédées d'une préface qui explique très clairement la méthode suivie par l'auteur pour la rédaction de ses tables et la manière de s'en servir. Nous ne saurions analyser cette préface, aussi concise que précise, qu'en la reproduisant presque textuellement; nous aimons mieux y renvoyer les lecteurs curieux d'approfondir le sujet. Peut-être nous sera-t-il permis de regretter que M. Loeb n'ait pas profité de l'occasion qui s'offrait à lui de donner au public français un historique complet du calendrier juif, historique qui, à notre connaissance, ne se trouve nulle part, pas même dans l'ouvrage classique d'Ideler. Nul mieux que le savant directeur de la *Revue des études juives* n'était préparé à un travail de cette nature; il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux articles qu'il a publiés dans cette *Revue* sur la difficile question des *Lectures sabbatiques*. En attendant cet utile complément, qui pourrait accompagner une seconde édition des *Tables*, celles-ci rendront aux hébraïsants le même genre de service que les Tables d'annuités et d'intérêts composés aux hommes d'affaires. Malheureusement pour ceux qui, comme nous, voudraient voir promptement épuiser ce premier tirage, il y a moins d'hébraïsants que d'hommes d'affaires, même parmi les coreligionnaires de l'auteur.

Théodore REINACH.

---

177. — **Stutt rithœfundatal á Islandi 1400-1882,** skrád hefir Jon BORGFIRDINGUR. Reykjavik, Prentad i prentsmidju Isafoldar [1], 1884, IV-143 p. in-12.

Ce petit livre fait partie des publications de l'active Société de littérature islandaise fondée en 1816 et qui, jusqu'en 1884, a édité 70 ouvrages, dont quelques-uns sont des recueils de 4, 5, 10, jusqu'à 58 volumes. Il est le bienvenu et, malgré sa concision, il sera fort utile aux amateurs de littérature norraine. L'âge d'or de cette littérature qui s'étend du XII[e] au XIV[e] siècle inclusivement, est étudié avec soin, non seulement dans les pays scandinaves, mais encore en Allemagne et en Angleterre, un peu aux Etats-Unis, malheureusement beaucoup moins en France. Quant à la littérature moderne, exclusivement islandaise

1. *Brève nomenclature des écrivains de l'Islande, de 1400 à 1882*, par Jon Borgfirding, Reykjavik, imprimerie de l'*Isafold*.

dont traite le présent ouvrage, elle n'a, en dehors de l'île où est son principal foyer, guère d'autres adeptes que les Islandais émigrés. Aussi bien les *rimur* (narrations rimées) et autres poésies, les récits en prose, les mémoires archéologiques, les sermons, les traités ou manuels de de théologie, de philosophie, de sciences mathématiques, physiques et naturelles, de géographie, d'économie politique et rurale, de médecine, de pédagogie, de linguistique, de droit, les traductions, revues et journaux, dont elle se compose, sont-ils moins intéressants que les sagas et les poèmes des anciens skalds. Cependant il y a un grand nombre de ces productions modernes qui ne sont pas à dédaigner et qui donnent une idée avantageuse des facultés et de la culture intellectuelle des Islandais. Mais faute de bibliographie systématique et complète, de biographies et d'histoires littéraires, il n'était pas facile de connaître l'existence de ces publications. Il restait là une lacune que M. Jon Borgfindingur, l'auteur de l'*Histoire abrégée de l'imprimerie et des imprimeurs en Islande* (Sœguâgrip um prentsmidjur og prentara â Islandi, Reykjavik, 1867) a entrepris de combler. Conformément à un plan simple et rationnel, il procède par ordre chronologique; sous chaque siècle, après avoir jeté un coup-d'œil sur les diverses branches de la littérature, il énumère les écrivains qui les ont cultivées, indique la date de leur naissance, de leur mort et parfois certaines circonstances de leur vie, puis il donne la liste des ouvrages qu'ils ont publiés en ce genre, sauf à les faire reparaître sous les autres rubriques lorsqu'ils s'y rattachent. La précision bibliographique ne laisse pas moins à désirer que l'ampleur biographique et les appréciations critiques : ni le format, ni le nombre des pages, ni le contenu ne sont mentionnés. Bien que l'auteur cite non moins de 350 noms d'écrivains et de protecteurs des lettres, avec ceux des sociétés savantes, des revues et des journaux, il en a omis plusieurs, par exemple: Arni Thorsteinsson, Arnor Jonsson, Asmundur Gislason, Asmundur Sigurdsson, Benedikt Asgrimsson, Bjarni Arnason, le recteur Bjarni Jonsson, Eirikur Gislason, Eirikur Olafsson, Geir Vigfusson, Gudbjœrg Arnadottir, Gudmundur Hjartarson, Isleif Gislason, Jon Eyjolfsson, Jon Konradsson, Magnus Andrjesson, Sigvaldi Jonsson, Steingrimur Thorsteinsson, Stephan Egilsson, Thord Jonsson, Torfhildur Thorsteinsdottir Holm; il a naturellement aussi négligé toutes leurs œuvres, ainsi que celles de beaucoup des auteurs cités par lui. A en juger par son silence, il n'a pas connu le *Kort Udsigt over Islands Litteratur fra det XIXde Aarhundredes Begyndelse*, catalogue bibliographique pour les années 1800-1824, non plus que la liste des *Islandske Bœger 1878-1883,* par Bogi Thorarensen Melsted, remplissant les p. 54-63 du supplément de *Nordisk Tidskrift fœr vetenskap, konst och industri, utgifven af Letterstedtska Fœreningen, redigerad af* D. Oscar Montelius, ann. 1883, livr. VIII, Stockholm, in-8°. La manière dont ce dernier s'est acquitté de sa tâche nous fait souhaiter qu'il rédige sur le même plan une bibliographie de la littérature islandaise,

sinon depuis ses origines, du moins depuis les temps modernes. — Les lacunes signalées dans la *Nomenclature* de M. Jon Borgfirdingur ne concernent que des contemporains et des ouvrages imprimés; elles seraient beaucoup plus nombreuses si l'on voulait remonter plus haut et faire entrer en compte les manuscrits. Pourtant cet ouvrage, tel quel, correspond si bien à un *desideratum*, qu'il rendra de grands services, même avant que l'auteur ait pu le refondre et l'augmenter, comme nous espérons qu'il le fera plus tard.

E. Beauvois.

---

178. — **Gestalten aus Wallensteins Lager,** von Dr. Hermann Hallwich. Leipzig, Duncker und Humblot. I. **Johann Merode,** ein Beitrag zur Geschichte des dreissigjæhrigen Krieges mit einem urkundlichen Anhang, die Schlacht bei Hessisch-Oldendorf betreffend. 1885. In-8, vii et 127 p. 3 mark.
— II. **Johann Aldringen,** ein Bruchstück aus seinem Leben als Beitrag zur Geschichte Wallensteins, 1885. In-8, 164 p. 3 mark.

M. Hallwich commence une série d'études sur les personnalités les plus marquantes du camp de Wallenstein. Il vient de publier deux monographies consacrées la première à Merode et la seconde à Aldringen.

Le caractère de Jean de Merode n'est pas assez nettement tracé, et l'auteur, croyons-nous, est trop indulgent pour son héros et les ravages qu'il commit ou laissa commettre par ses troupes : Merode, — comme dit le premier chasseur du *Camp de Wallenstein* en parlant de Tilly — passait bien des choses au soldat [1]. Mais M. H. a retracé, aussi complètement que possible, sans digression oiseuse, la carrière de cet homme de guerre qui avait, selon son expression, une étincelle de l'esprit créateur de Friedland (p. 8) et qui fut « l'élève le plus adroit de l'école de Wallenstein », un des plus habiles généraux de cavalerie de son époque, un de ceux qui s'entendaient le mieux à organiser et à lancer ce qu'on nommait au temps de Götz de Berlichingen un *Ritt* et pendant la guerre de Trente-Ans une *cavalcada*. Il le montre d'abord entrant au service d'Espagne, puis combattant à la Montagne Blanche, montant de grade en grade, colonel, suivant Wallenstein en 1627, occupant, lors de l'expédition de Mantoue, le Luziensteig qui ferme la route de Feldkirch à Coire, entre Maienfeld et Balzers, sur la rive droite du Rhin (1629-1631). Bientôt Merode est nommé général-major; on le charge de recruter des troupes à Cologne et dans les environs; on le met aux ordres de Pappenheim, et il s'empare de Wolfenbüttel; mais il arrive trop tard pour assister à la bataille de Lützen. Devenu feldzeugmestre (10 déc. 1632), il combat sur le Rhin, sur le Weser, et, par l'imprudence de Gronsfeld qui veut débloquer Hameln, il est battu et

---

1. *Dem Soldaten lies er Vieles passiren.*

blessé mortellement le 8 juillet 1633 à Hessisch-Oldendorf; il meurt le 26 à Cologne [1]. Ce fut un coup terrible pour Wallenstein qui devait, dans ce même été de 1633, perdre encore deux de ses meilleurs officiers et de ses partisans les plus éprouvés, Montecuculli et Holk.

L'étude de M. H. sur Aldringen — un Wallon, lui aussi, — est encore plus fouillée que l'étude sur Merode. On ne fera que deux réserves : 1° l'auteur ne nous dit pas pourquoi il écrit constamment *Aldringen* au lieu d'Aldringer (telle est sans doute la signature de notre homme de guerre) ; 2° il termine brusquement son travail à la fin de l'année 1626; on aurait voulu suivre l'aventurier jusqu'au terme de sa carrière [2]. Mais M. H. nous donne de nouveaux et curieux renseignements sur Aldringen. Il nous apprend que le futur général est né à Thionville le 10 décembre 1588, qu'il passa son enfance à Luxembourg où son père avait acquis le droit de bourgeoisie, qu'il entra bientôt au service d'une famille noble et la suivit dans ses voyages en Italie et en France. C'est ainsi qu'Aldringen sut, outre l'allemand et l'espagnol, le français et l'italien. Il fit même à Paris des études sérieuses. En 1606, il s'engageait pour la première fois dans le régiment espagnol de Barbançon ; il y fut simple piquier, puis premier soldat (1606-1609). Mais le régiment fut licencié ; Aldringen se rendit en Italie et fut admis, en qualité de *Gefreiter*, dans un régiment que levait Pancrace Gallas (1610); comme il savait manier la plume aussi bien que la hallebarde, on l'employa dans les bureaux, puis dans la chancellerie du prince-évêque de Trente. En 1615, il reparaît comme enseigne dans le régiment du colonel de Madruzzi; trois ans plus tard, il est capitaine (1618); il se signale dans la guerre de Bohême, à Wallern, devient lieutenant-colonel, colonel, commissaire-général, et seconde activement Wallenstein dans le recrutement de son *armada*. Chef d'un régiment, il occupe la tête du pont de Dessau qu'il défend vaillamment contre Mansfeld et prend une part brillante à la victoire du 25 avril 1626. On remarquera tout ce que dit M. H. de l'organisation de l'armée de Wallenstein, de l'occupation du cercle de la Basse-Saxe, des opérations qui eurent lieu à cette époque dans les États des princes d'Anhalt et sur les rives de l'Elbe. Nous n'approuvons pas l'expression de *Militärverschwörung* ou conspiration militaire qu'emploie M. H. en parlant des intrigues et des menées de Collalto. Le mot nous semble exagéré. On lira néanmoins avec intérêt les extraits de la correspondance d'Aldringen avec Collalto et Gerhard de Questenberg. On voit par

1. On sait ce que dit Simplicissimus des *Merodebrüder;* M. Hallwich montre, avec beaucoup de bon sens, que l'étymologie proposée par Grimmelshausen n'est pas acceptable, que le terme *maraude* existait avant Merode, et qu'on a seulement fait un jeu de mots.

2. Je n'aime guère les deux premières pages du volume écrites en style romanesque « C'était en octobre 1612. Un jeune homme, etc... »; d'autant que, p. 15, M. Hallwich est obligé de revenir sur cet épisode et de dire « nous connaissons déjà le dénouement. »

ces lettres que dès la première année du commandement de Wallenstein, il y avait autour du *Général-capo* ou généralissime un parti d'officiers jaloux et mécontents ; on éprouve une vive sympathie pour ce Wallenstein qui se voit entouré d'ennemis et se sent parfois « dégoûté jusqu'au fond de l'âme »; on plaint ce grand assembleur d'armées obligé de compter avec les *Praktika* qui l'environnent. Un jour vient où il surprend une lettre d'Aldringen à ses amis de Vienne; il mande son lieutenant, il éclate, il se plaint des plumitifs, des *Tintenfresser* du quartier-général et les écrase de son mépris (p. 144)[1]. Cet Aldringen n'inspire du reste qu'une médiocre estime; il a de grandes qualités, bravoure, adresse, coup-d'œil, persévérance; mais c'est un intrigant; *er ist von der Federprofession,* écrit Wallenstein à Harrach. Un curieux chapitre est celui qui porte le titre de « premier amour » (p. 39-52); pendant qu'il recrute à Brünn, Aldringen s'éprend d'une jeune novice, Anne-Marie Schmitin, et lorsqu'il s'éloigne de Brünn, il ne cesse d'écrire à la demoiselle et à l'abbesse du couvent; mais Anne-Marie refuse de se marier et prononce ses vœux; Aldringen lui envoie une belle lettre d'adieu[2].

En attendant que paraisse son grand ouvrage sur la trahison de Wallenstein, nous souhaitons que M. H. continue la série de ses études sur les lieutenants de Wallenstein et nous donne prochainement les biographies qu'il nous promet sur l'Espagnol don Balthasar Marradas, sur Christian Ilow — l'Illo des *Piccolomini* et de la *Mort de Wallenstein* —, sur Holk dont Schiller a immortalisé les chasseurs, enfin sur le Florentin Octavio Piccolomini. M. Hallwich connaît à fond la guerre de Trente-Ans et possède sur ce vaste sujet une foule de documents d'un haut intérêt; il ne les garde point par devers lui; il les répand avec profusion dans ses travaux, et, tout en parlant d'Aldringen, il retrace avec d'abondants détails — dont beaucoup sont inédits — la vie de Collalto et de Schlick. On lui saura le plus grand gré de rassembler et de faire connaître tant de matériaux importants.

A. Chuquet.

1. Il faut ajouter — et ce trait nous semble à l'honneur de Wallenstein — que la lettre ne contenait par hasard rien d'offensant pour le généralissime; après l'avoir lue jusqu'au bout, il s'approcha d'Aldringen et lui tendit la main, en disant : *so verzeihe Er mir.*

2. Pourquoi M. Hallwich n'a-t-il pas donné cette lettre en son entier? Il l'apprécie finement et la met au-dessus d'une foule de productions emphatiques du XVII[e] siècle; peut-être en a-t-il exagéré le mérite littéraire; elle contient nombre de mots étrangers : *der Mensch proponirt, Gott aber disponirt!*

179. — **Documents sur J.-J. Rousseau (1762 à 1765)**, recueillis dans les archives de Berlin et publiés par Albert Jansen. Extrait du tome XXII des *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*. Genève, libr. J. Jullien, 1885. In-8, 200 p., papier teinté.

M. Albert Jansen poursuit l'enquête minutieuse qu'il a commencée depuis plusieurs années sur la vie de J.-J. Rousseau. Il a été rendu compte ici-même de son travail sur les *Confessions* (voir *Revue critique*, 1883, tome I, p. 509); il a depuis écrit deux volumes sur le philosophe considéré comme musicien et comme botaniste. Aujourd'hui il met en lumière un certain nombre de documents recueillis à une source peu accessible et concernant le séjour et le rôle de *Mylord Maréchal* comme gouverneur de Neufchâtel, la persécution de Rousseau dans cette principauté et la fameuse lapidation dont il fut victime à Môtiers le 6 septembre 1765. Ce sont là de précieuses informations dont le futur historien et le futur éditeur de Jean-Jacques auront à tenir compte, si nous avons jamais la biographie enfin complète et l'édition étudiée et raisonnée qui nous sont promises depuis longtemps.

Maurice Tourneux.

CORRESPONDANCE

Lettre de M. Frœhner.

A M. Leroux, *propriétaire-gérant de la* Revue critique.

Monsieur,

Les attaques que la *Revue critique* a dirigées contre moi [1] dans son numéro du 21 juin prendraient une apparence de vérité, si je gardais le silence. Au lieu de juger les œuvres, elle juge les hommes [2]. Plagiat, pornographie, imposture : voilà ce qui m'est reproché par M. Reinach; sans compter certaines obscurités d'allusion qui outre-passent les droits et la compétence d'une revue scientifique [3]. C'en est assez des accusations à claire-voie. Je vais les examiner toutes; mais il faudrait que votre collaborateur prît la peine de répondre d'abord à une double question [4].

1) M. Reinach affirme qu'en décrivant les Terres cuites de Smyrne qui font par-

— 1. M. F. intervertit les rôles : c'est lui qui m'a attaqué, sans l'ombre d'une provocation dans la préface de la *Collection Gréau*.

— 2. C'est inexact, je n'ai jugé que l'archéologue, dont le goût n'est pas toujours sûr ni les procédés de discussion toujours équitables.

— 3. Nouvelle interversion : M. F. n'a-t-il pas attribué un « but intéressé » à ceux qui contestent l'authenticité des groupes asiatiques? (*Coll. Gréau*, p. XIII, note 1).

— 4. Je pourrais refuser de répondre à M. F., avant qu'il se fût lavé du reproche très grave d'avoir altéré sciemment des textes en prétendant les citer. M. F. cherche à déplacer la question.

tie de la collection Gréau « M. Frœhner n'a cessé d'exploiter, sans indiquer la « source, un travail publié en 1882 (*lisez* 1884) dans les *Mélanges Graux* ». Je voudrais, au contraire, des indications précises. Rien de plus facile que de citer textuellement, sur deux colonnes, l'original et la copie. Si M. Reinach s'y refusait, la calomnie serait évidente [1]:

2) A la page 485 de la *Revue* on lit ceci : « L'hypothèse sur la destination des « Terres cuites, que M. F. donne comme personnelle, est la plus ancienne de tou- « tes ». A quel endroit de mon livre cette hypothèse est-elle présentée comme m'étant personnelle? Elle remonte au XVI[e] siècle; Raoul Rochette l'a développée dans un volume de 260 pages, et moi-même (*Catalogue Barre*, p. 54) je l'appelais, non une hypothèse, mais un fait alors incontesté [2].

Sur d'autres points, je puis m'expliquer tout de suite.

Dans les *Annali* de Rome (1884, p. 218) je *n'ai pas* donné *hardiment comme mienne* une hypothèse *d'autrui* sur un groupe de Tanagra. J'y ai corrigé un texte latin, car ma phrase commence par ces mots : « Il est d'usage que celui qui s'oc- « cupe de la légende de Koré apporte *une nouvelle conjecture* sur le passage de « Pline 34, 69 ». Cette conjecture ne se trouve pas dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et je n'avais pas à rappeler aux lecteurs des *Annali* un article de M. Heuzey, connu de tous et cité dans tous les manuels [3]. Les Revues d'archéologie s'adressent aux archéologues. Elles ne sont pas écrites pour les écoliers qui prennent l'empereur Commode pour le frère de Géta [4].

En publiant, en 1862, quelques inscriptions de Phénicie et de Macédoine, j'ai usé d'un droit absolu [5]. Ces textes étaient dans le domaine public; ils appartenaient à l'État, ils figuraient dans un catalogue sommaire qui se vendait aux portes du musée Campana, et ils faisaient partie d'une exposition où l'on n'était admis qu'en payant. De plus, je ne les ai pas publiés sans dire qui les avait rapportés d'Orient [6]. Mon droit a été reconnu formellement par le ministère même qui avait organisé le musée. Mais ma publication ayant déplu à des hommes dont j'apprécie le tact et le jugement, je reconnais volontiers que j'ai eu tort. Vingt-quatre ans se sont écoulés

— 1. Je n'ai point accusé M. F. de m'avoir *copié*, mais de s'être servi de mon travail sans le citer. L'identification du type de Zeus (pl. 11) avec Zeus-Hadès et Zeus-Sérapis, est empruntée à mon travail, pp. 149 et 150, note 1. Ce que M. F. dit des caractères de la fabrique de Smyrne (pp. 10, 12, 13, 49), ne peut reposer que sur les observations de M. Rayet et sur les miennes, puisque nous avons seuls étudié sur place les produits de cette fabrique. M. F. ne nous a cités ni l'un ni l'autre; j'avoue que cela n'a guère d'importance, et je regrette de lui en avoir fait un reproche puisqu'il s'en prévaut pour ne pas répondre aux autres.

— 2. M. F. ne cite ni Raoul-Rochette ni les savants du XVI[e] siècle, dont j'aurais été heureux de connaître les témoignages, comme j'aurai toujours beaucoup à apprendre de la vaste érudition de M. F. Il écrit à la p. VII : « On le voit, en feuilletant les textes anciens, *nous arrivons* sûrement à expliquer des choses qui, au premier abord, surprennent et déconcertent. » P. IX : « *J'en conclus* que les présents faits au mort n'avaient pas non plus de signification religieuse. » Que pensera le lecteur, sinon que M. F. a découvert une explication qui a échappé aux autres archéologues?

— 3. Quels manuels? Je ne vois que le mien qui ait recueilli l'hypothèse de M. Heuzey, et je ne me flatte point que cela suffise pour qu'elle soit généralement connue. M. F. conclut (*Annali*, 1884, p. 218) : « Les admirables groupes qui représentent des jeunes filles jouant à l'enkotyle doivent se rattacher à un bronze de Praxitèle. » Or, c'est là justement l'hypothèse de M. Heuzey, et M. F. n'en souffle mot.

— 4. C'est là un simple *lapsus*, comme le prouve l'article même où je l'ai commis (*Gazette archéologique*, 1884, p. 210), auquel M. F. se garde bien de renvoyer.

— 5. Ce n'est pas l'avis des juges autorisés, même à Berlin.

— 6. Il n'aurait plus manqué que cela!

depuis. Ceux qui se sont crus lésés n'ont pas attendu la dénonciation [1] de M. Reinach pour se venger, l'un avec esprit et bonhomie, l'autre avec dureté. Puis le même cas s'est reproduit bien des fois, pour des inscriptions autrement importantes. Que veut-on de plus? Et remarquez que tous les textes latins, provenant de ces deux missions, ont été publiés en Allemagne *avant* leur publication officielle en France. Ce n'est pas moi qui les ai envoyés à Berlin [2].

Le conçoit-on? Au 21 juin, M. Reinach porte contre ma probité littéraire les accusations les plus graves, et quinze jours plus tôt, le samedi 5 juin, il signait dans le journal la *République française* un article, dont *cent vingt-cinq lignes* sont copiées mot à mot dans mon ouvrage sur la colonne trajane [3]. Vous pensez qu'il me cite? ou qu'il emploie des guillemets? Il n'emploie que les ciseaux, et à la seconde page il parle incidemment de mon *petit volume*, sans prévenir nulle part qu'il m'a fait des emprunts aussi considérables. Je ne m'en plains pas, mais puisque M. Reinach, et à si courte distance, a l'audace d'intervertir les rôles, il est bien permis de le prendre la main dans le sac.

Oui, c'est renverser les rôles que d'appeler plagiaire celui qu'on a dépouillé, et de crier à la pornographie, alors que soi-même on en a donné l'exemple. Ouvrez les *Mélanges Graux* (p. 152), où M. Reinach décrit une figure obscène avec un cynisme sans égal [4]. De tout temps, médecins et antiquaires se sont vus aux prises avec des difficultés de cette nature; ce que j'ai publié n'est rien à côté de ce que d'autres ont osé. Je ne crois pas d'ailleurs que ma vie privée et que la facture de mes travaux dénotent le libertin et un esprit dépravé.

Quand M. Reinach aura répondu à mes questions, je parlerai de l'authenticité des groupes d'Asie. Là aussi, il est temps de rentrer dans le sérieux et dans le vrai [5]. Mais auparavant je voudrais dire à M. Collignon que j'estime son livre, qui se trouve cité dans mes *Terres cuites d'Asie*, p. 50 : pourquoi aurais-je *affecté de l'ignorer?* Dans l'archéologie, notre ignorance à tous est si tristement réelle, que nous n'avons pas besoin de l'affecter [6].

— 1. *Dénonciation?* Mais on ne dénonce que ce qui n'est pas universellement connu.

— 2. Il n'aurait plus manqué que cela!

— 3. Cela est absolument faux. Écrivant un article pour un journal quotidien qui, comme le sait fort bien M. F., n'admet pas l'usage des notes, j'ai emprunté à M. F., comme c'était mon droit, des renseignements, des dates, même des erreurs, et je l'ai cité avec éloges, comme c'était mon devoir. Depuis, mon article est devenu un petit volume où M. F. trouvera son nom au bas de bien des pages. Il y verra aussi qu'après avoir soutenu en 1866, contre de la Berge, que les *cataphractaires* de la Colonne étaient des Parthes (de la Berge y avait reconnu des Sarmates), il a adopté, dans l'in-folio de 1872, l'opinion de son contradicteur dont il s'est bien gardé de citer le nom.

— 4. M. F. oublie de dire... que la ligne incriminée est en latin! La voici, du reste, pour que l'on juge de mon « cynisme sans égal » : *parturientes, cruribus utrinque sublevatis.* Par respect pour les lecteurs de la *Revue*, je ne citerai pas en regard le texte français de M. Frœhner. La *pornographie* ne consiste pas à décrire une figure libre dans un catalogue, mais à la faire reproduire complaisamment sous deux aspects, et à rappeler, en guise de commentaire, un racontar ignoble sur Mme de Staël.

— 5. C'était le point important, et M. F. n'en a rien dit. Quand il m'aura démontré l'authenticité de son groupe de la pl. 119, je reconnaîtrai que je ne suis qu'un « écolier ».

— 6. Je ne comprends pas. Si M. F. a cité le livre en question, il y a quatre ans, comment s'est-il trouvé l'ignorer hier?

Pour conclure, je constate que M. F. n'a pas répondu aux deux accusations formulées dans ma critique : d'avoir publié des monuments faux et d'avoir altéré sciemment les textes qu'il citait.

Salomon REINACH.

Vous seriez bien aimable, Monsieur, d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paris, 5 juillet 1886.

FRŒHNER.

CORRESPONDANCE

Les chartes de Saint-Julien de Tours.

RÉPONSE DE M. DE GRANDMAISON A M. DELAVILLE-LE-ROULX.

Le numéro de la *Revue critique* du 15 février 1886 contient, au sujet de la première partie de mon mémoire sur les *Fragments de chartes du xe siècle provenant de Saint-Julien de Tours*, des observations de M. Delaville-Le-Roulx. Ce n'est que par hasard et tout récemment que j'ai eu connaissance de ce numéro et je le regrette vivement, car j'espère démontrer que les observations de mon honorable confrère portent complètement à faux.

Elles sont de deux sortes : générales et particulières. Je vais les examiner successivement dans l'ordre où il les a présentées.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. I. M. Delaville-Le-Roulx commence par me reprocher d'avoir employé la forme *æ*, quand les originaux portent un *e* cédillé ou les lettres *ae* liées ensemble et il regrette que je n'aie pas distingué entre elles, par un signe quelconque, ces deux formes. Or, je dis textuellement à la fin de la note qui sert d'introduction à mon travail que c'est faute d'*e* cédillé que j'ai été amené à représenter cette forme, ainsi que les *a e* liés ensemble par *œ;* ce n'est donc pas à moi mais à l'imprimerie qu'il faudrait s'en prendre. Mais est-on bien sûr qu'il y ait là deux formes distinctes et que ce que l'on prend généralement pour une cédille ne soit pas un petit *a* ouvert et souscrit? D'excellents paléographes, que je pourrais citer, sont de ce dernier avis.

II. Quant à un plan montrant pour chaque document la place occupée par chaque fragment, j'avoue ne pas voir comment on pourrait l'établir typographiquement. Dans la note qui précède les différentes pièces, j'ai mentionné le nombre des fragments et indiqué leur forme; c'est, je crois, tout ce que je pouvais faire; et, en ce qui concerne l'exemple cité par M. Delaville-Le-Roulx, le lecteur n'a besoin d'aucun effort pour s'imaginer qu'il s'agit de huit bandes verticales, puisque je le dis en toutes lettres.

III. Je n'ai pas indiqué les provenances, c'est-à-dire le nom de la commune où a été trouvé chaque fragment, parce que cela m'a paru inutile et que, d'ailleurs, je ne pouvais le faire pour les 60 fragments venus en bloc du greffe de Loches.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.— I. M. Delaville-Le-Roulx me fait une grosse querelle à propos de la charte n° V, datée par moi d'août 941, et qu'il reporte à 947; il va même jusqu'à m'accuser de préconiser un *mode de supputation* (c'est l'expression qu'il emploie) d'après lequel on serait amené à *rejeter toutes les pièces datées de la Nativité de la Vierge pour n'être pas contemporaines de la Vierge.* Je prie tout d'abord mon honorable confrère de croire que je ne suis pas plus que lui capable d'une pareille bévue. Ensuite, je n'ai rien préconisé du tout; j'ai simplement dit que la date portée sur cette charte me semblait difficile à admettre, et j'ai élevé des

doutes sur l'authenticité de la pièce elle-même, doutes qui se sont encore accrus par l'examen auquel je me suis livré de nouveau à la suite des observations de M. Delaville-Le-Roulx. Malgré le caractère *absolu* d'authenticité qu'il reconnait, un peu légèrement, je crois, à ladite charte, elle me paraît aujourd'hui devoir être rejetée, comme la pièce nº II, avec laquelle elle a de grands rapports quant aux droits qu'elle tend à établir. Elle n'infirme donc point, ainsi qu'on le dit, la date de 946 que j'ai adoptée pour l'avènement de Joseph II, successeur de Teotolon. Cette date me paraît suffisamment fondée sur une charte d'avril 946, signée de Joseph. Il est vrai qu'on ne retrouve plus l'original de cette pièce, publiée, il y a une cinquantaine d'années, par M. Tarbé; mais, ainsi que je le fais remarquer, p. 388, dans les copies données par Gaignières et par le cartulaire de Saint-Julien, l'année 946 est formellement exprimée, et cette même date se rencontre encore dans trois inventaires des chartes de l'abbaye, conservés aux archives d'Indre-et-Loire, tous écrits par des mains et à des époques différentes. Une erreur n'est donc guère probable, et jusqu'à la production de la pièce originale, il est, je crois, permis de regarder comme exacte cette date de 946.

II. Selon le même critique, j'aurais daté la charte nº VI de 942, d'après une copie, *pour suppléer, précisément à cet endroit, un fragment non retrouvé de la charte originale*, et j'aurais eu le tort de ne pas utiliser une cote du dos qui donne la date de 943. Autant d'erreurs matérielles que d'affirmations. Je n'ai rien eu à suppléer; la date est entière, ainsi qu'on peut s'en assurer, à l'aide du fac-similé nº 271 de la collection de l'École des Chartes; de plus, ce n'est pas 943 mais bien 942 que porte la cote placée au dos de la pièce!

III. Je n'ai pas tenu compte de la date de 948, mise au dos de la charte nº X, parce que j'ai eu fréquemment l'occasion de vérifier que ces dates sont fort inexactes; ainsi une charte signée de Joseph, dont l'épiscopat ne va pas au-delà de 957, porte au dos 960.

IV. La conjecture est juste et je l'avais faite, mais en l'absence de toute copie ancienne je ne pouvais utiliser ces deux courts fragments. Depuis mon premier article, une heureuse trouvaille m'a permis de reconstituer cette charte telle que je la donne nº 38 de ma seconde partie, qui est sous presse.

Je pourrais étendre cette réponse et, par exemple, signaler dans les *Chartes tourangelles antérieures à l'an mil*, de M. Delaville-Le-Roulx, des erreurs et des omissions bien autrement graves que celles qu'il a cru devoir me reprocher, mais je pense en avoir dit assez pour édifier les lecteurs de la *Revue critique* sur la valeur des observations de mon honorable confrère.

Ch. DE GRANDMAISON.

CHRONIQUE

FRANCE. — Le 3ᵉ fascicule des *Annales de l'École libre des sciences politiques* renferme les articles suivants : Albert VANDAL, La France en Orient au commencement du XVIIIᵉ siècle; Jean ROMIEU, De la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire en Belgique; René STOURM, Bibliographie des finances du XVIIIᵉ siècle; Raymond KOECHLIN, La politique française au congrès de Rastadt, II, l'ouverture du

congrès et les premières démarches des plénipotentiaires français; Marcel Trélat, De l'impôt foncier en Belgique et en Hollande. — Analyses et comptes-rendus.

— M. Charles Henry a publié dans le dernier n° de la *Revue Philosophique* un article intitulé : *Loi d'Évolution de la sensation musicale.* C'est une interprétation par les données de la science positive d'une association d'idées curieuse constatée par tous les historiens de la musique chez les Grecs pendant une longue période entre les sons *aigus* et le *bas*, les sons *graves* et le *haut*. M. Charles Henry conclut de son enquête qu'il y a eu évolution de l'objectif au subjectif pour la sensation musicale, et il promet d'établir dans des travaux ultérieurs l'entière généralité de cette loi qui paraît importante pour la philosophie naturelle et l'histoire.

— M. L. Delisle publie des *Instructions pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France* (Paris, 1886, grand in-8°, de 39 p.). Après avoir fait ressortir en quelques lignes l'importance des volumes imprimés avant 1501, l'administrateur général de la Bibliothèque nationale montre avec toute l'autorité de son expérience combien il serait relativement facile de dresser un catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de Paris et des départements : « Si l'entreprise en était bien dirigée, les dimensions n'en seraient pas très considérables. Il suffirait, en effet, de décrire une seule fois chaque édition, et d'ajouter à la suite de la notice descriptive le nom de toutes les bibliothèques dans lesquelles serait conservé un exemplaire de l'édition décrite. Par exemple, si la Bible de 1462 est conservée dans huit de nos bibliothèques, il suffirait de donner une notice abrégée de cette Bible et d'ajouter à la suite le nom des huit dépôts qui la renferment. De cette façon, les 100,000 incunables qui existent peut-être dans nos bibliothèques publiques pourraient être inventoriés dans cinq ou six volumes, comprenant peut-être 20,000 ou 25,000 notices ». Pour atteindre ce but, ajoute le savant auteur, « il faudrait que les incunables de chaque bibliothèque fussent catalogués suivant un plan uniforme et avec des précautions qui permissent de ramener à un seul groupe toutes les notices se rapportant aux différents exemplaires d'un même livre ». Suivent des instructions d'une netteté parfaite et qui, bien appliquées, produiront d'excellents travaux. Non content de si bien tracer la route à ses collaborateurs, M. Delisle indique les répertoires principaux qu'ils auront à consulter. Enfin, pour donner une idée de ce que serait un inventaire d'incunables tel que les bibliothécaires sont invités à le rédiger, il joint l'exemple au précepte et inventorie une centaine d'articles choisis dans toutes les divisions du cadre bibliographique. Pour la rédaction de ces notices, il a eu recours à des procédés simples et élémentaires, il y a fait figurer de préférence des ouvrages qui intéressent les critiques de la typographie en France, il a tenu, dit-il, à y représenter, par les monuments les plus authentiques, les plus anciens et les plus considérables, toutes celles de nos villes qui ont eu l'honneur de posséder des ateliers typographiques avant le commencement du xvi° siècle. M. Delisle, par ses instructions et par les modèles qui les accompagnent, a rendu presque aisée la tâche des bibliothécaires qui voudront répondre à son appel — (espérons qu'ils le voudront tous) — et ce n'est pas là un des moindres services dus par la science des livres à la féconde initiative de l'infatigable érudit. — T. de L.

— M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, vient d'appeler l'attention des curieux sur un des livres les plus précieux que possède l'établissement dont la garde lui est confiée, un exemplaire d'Hippocrate, annoté par Rabelais. Comme plusieurs de nos lecteurs n'auront probablement jamais entre les mains le *Courrier de Lyon et du Sud-Est*, du 2 juillet 1886, dans lequel a paru l'intéressant article

de M. Vingtrinier, voici quelques extraits de cet article : « Arrivé à Lyon en 1532 [1], à la sortie de Montpellier, où il avait été reçu bachelier, Rabelais vint prendre un modeste logis, rue Dubois, proche Saint-Dizier, et il entra comme correcteur, tout près de là, dans la célèbre imprimerie de Gryphe; il ne resta pas longtemps attaché à cette place secondaire; son savoir et ses amis lui firent obtenir la charge de médecin de l'Hôtel-Dieu, quoiqu'il ne fut pas docteur. Là, il donna carrière à toute son activité... » M. Vingtrinier énumère les diverses publications lyonnaises de Rabelais (almanachs, édition d'Hippocrate et de Galien, etc.), et il ajoute : « Nous voulons signaler un autre ouvrage, autrement important pour nous, car il porte directement la marque des études, des préoccupations, des pensées intimes de notre écrivain... *Hippocratis medicorum omnium longe principis Epidemiorum liber sextus, jam recens latinitate donatus Leonardo Fuchsio authore. Adjecta insuper sunt ad calcem græca ut diligens lector hæc ipsa cum latinis conferre possit... Haganoæ, ex officina Johanis Secer,* M. D. XXXII *mense februario*. In-4° (non cité par Brunet). A comparer les notes de cet ouvrage avec les *Autographes de Rabelais*, publiés par le docteur Gordon en 1876, c'est bien l'écriture de Rabelais que nous avons sous les yeux. Ces notes, courtes et rapides, sont difficiles à déchiffrer; c'est du latin et quelquefois du grec. » Espérons que quelque érudit confrère de Rabelais profitera de la révélation de M. Vingtrinier, et, développant la curieuse note de ce bibliophile, publiera une étude philologique complète sur les annotations dont le plus spirituel des médecins (on peut lui donner ce titre sans fâcher aucun des disciples d'Esculape) a enrichi l'*Hippocrate* de la bibliothèque de Lyon. — T. DE L.

— M. Charles-Marie-Gabriel-Bréchillet JOURDAIN, dont on annonce la mort, était né à Paris le 24 août 1817. Licencié en droit, docteur ès-lettres (1838), agrégé pour les classes de philosophie (1840), professeur dans plusieurs lycées, notamment au collège Stanislas, il devint, en 1849, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique et des cultes. Il fut nommé ensuite chef de la division de la comptabilité, puis inspecteur général de l'enseignement supérieur (déc. 1869), M. Wallon l'appela au poste de secrétaire général (16 mars 1875). M. Jourdain avait été élu membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Berger de Xivrey. On a de lui : *Doctrina Gersoni de theologia* et *Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident et principalement en France, pendant la première moitié du* XII° *siècle* (1838); un mémoire sur *la philosophie de saint Thomas*, couronné en 1856 par l'Académie des sciences morales et politiques (1858, 2 vols.); *Le budget des cultes en France depuis le Concordat* (1859); *Histoire de l'Université de Paris aux* XVII° *et* XVIII° *siècles* (1862-1864, in-folio, livr. I-IV); l'*Université de Toulouse au* XVII° *siècle, documents inédits* (1863); des éditions d'Arnauld, de Nicole, d'Abélard, etc.

— M. Abel DESJARDINS, tout récemment décédé, était né à Paris en 1814. Il avait été reçu agrégé d'histoire en 1843 et docteur en 1844 avec une thèse sur *l'empereur Julien*. Il avait professé successivement à la Faculté de Dijon (1847), à celle de Caen (1856), à celle de Douai (1857) dont il était devenu le doyen. Il avait été élu correspondant de l'Institut le 27 décembre 1878. Il laisse, entre autres ouvrages, des *Études sur saint Bernard* (1849); une *Vie de Jeanne d'Arc* (1854); *l'Esclavage dans l'antiquité* (1857); le recueil des papiers relatifs aux rapports diplomatiques de la France et de la Toscane (XV° et XVI° siècles) dans la collection des *Documents inédits*

1. Aux dates 1528 ou 1529 indiquées par M. Moland dans sa biographie de Rabelais, M. Vingtrinier préfère la date 1532 donnée par M. Vital de Valens qui, dit-il, avait étudié si sérieusement les archives lyonnaises.

pour servir à l'histoire de France (1859, tome Ier); *Charles IX, deux années de règne, 1570-1572* (1874); *Une congrégation générale des cardinaux en 1595* (1875), etc.

ALLEMAGNE. — M. S. Singer, de Vienne, prépare une édition du *Willehalm*, d'Ulrich von dem Türlin.

— On annonce que M. Fr. Jostes travaille à une grande histoire de la traduction allemande de la Bible au moyen âge.

— L'édition de la *Kaiserchronik*, que M. Ed. Schroeder prépare pour les « Monumenta Germaniae », est sous presse.

— M. W. Vietor doit publier à Marbourg, chez l'éditeur Elwert, une revue intitulée *Phonetische Studien*.

— MM. R. M. Meyer et G. Roethe ont été nommés « privat-docenten » de philologie allemande, le premier à l'Université de Berlin, le second à celle de Goettingue.

— Les journaux annoncent la mort d'une nièce de Schiller, Mme Elwert, veuve du pasteur de Nürtingen, dans le Wurtemberg. Elle avait atteint 83 ans. Sa mère était la seconde sœur du poète, et avait épousé le pasteur Frankh, de Cleversulzbach, qui devint ensuite pasteur de Mœckmühl. C'est dans la maison de Frankh que mourut la mère de l'auteur de *Guillaume Tell*.

GRANDE-BRETAGNE. — On annonce la prochaine publication d'un ouvrage de Sir James H. Ramsay, *The history of England from Caesar's invasion to the accession of the house of Tudor* (Clarendon Press). Il aura six à huit volumes.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 23 juillet 1886.

Un télégramme adressé au secrétaire perpétuel apporte la nouvelle de la mort de M. Abel Desjardins, correspondant de l'Académie, doyen de la faculté des lettres de Douai, décédé le 21 juillet.

Une lettre de M. Magimel annonce la mort de son beau-père, M. Charles Jourdain, membre ordinaire de l'Académie, décédé à Taverny (Seine-et-Oise) le 20 juillet.

La séance publique est levée aussitôt après cette dernière communication. Avant de se séparer, l'Académie décide en comité secret qu'elle sera représentée, comme les autres Académies de l'Institut de France, aux fêtes du centenaire de l'université de Heidelberg, et désigne pour son délégué M. Jules Oppert.

Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 30 juin.

M. Bapst entretient la Société de documents relatifs à la châsse de Sainte-Geneviève, attribuée par une tradition constante à saint Eloi et qui fut commencée en 1230 et terminée en 1242 par un orfèvre parisien nommé Bonnard. A l'aide de ces documents M. Bapst décrit en détail le reliquaire de la patronne de Paris.

M. Babelon lit un mémoire sur un proconsul de Galatie du nom de M. Annius Afrinus; il communique une monnaie inédite d'Iconium sur laquelle on voit le portrait de ce personnage qui fut, sous le règne de Claude, *consul* suffectus puis proconsul de Galatie, et enfin légat de Vespasien en Pannonie.

M. Courajod présente à la Société un stuc peint et doré, récemment acquis par le Louvre et exécuté d'après la Madone des Pazzi de Donatello.

Le Secrétaire.
E. Molinier.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 32 — 9 août — 1886

180. — **A compendious Sanskrit Grammar**, by Hjalmar EDGREN. London, Trübner, 1885, 178 pages, in-8.

La grammaire sanscrite de M. Edgren est le treizième volume d'une collection entreprise par la maison Trübner sous la direction de M. R. Rost, et intitulée : *Collection de grammaires simplifiées des principaux langages européens et asiatiques*. L'entreprise débuta avec audace par le volume où M. Palmer essayait de rendre accessibles, sous une forme abrégée, les trois langues hindoustani, persane et arabe. L'esprit général de la collection et la tradition créée par les ouvrages qui y avaient paru avant le sien imposaient à M. E. certains caractères, certaines conditions dont il ne pouvait se départir. Il fallait avant tout être pratique : les cours de sanscrit que M. E. avait faits à l'Université de Lund, puis à celle de Nebraska lui rendait facile cette partie de la tâche. Mais il a voulu faire plus; sachant par expérience que le plus grand nombre d'étudiants apprennent la langue sanscrite moins pour elle-même qu'en raison de son intérêt pour la philologie comparée, il a essayé « d'être plus détaillé et plus rigoureusement méthodique que ne semblait le comporter le plan général de la collection ». Cette tentative de rester en même temps pratique et scientifique était hardie; en général, M. E. s'en est heureusement tiré. Fort peu d'innovations; M. E. a même su sacrifier ses préférences pour « des considérations d'une nature toute pratique. » Tel est le cas en ce qui concerne, par exemple, les relations historiques des voyelles entre elles, ou le traitement des racines en *an* et *am*. M. E. a voulu qu'au sortir de son manuel l'étudiant pût recourir sans embarras aux ouvrages plus développés où les nouvelles théories n'ont pas pénétré.

La base du travail de M. E., c'est l'inestimable grammaire de Whitney. Il se contente de la suivre le plus souvent, en ne la quittant qu'aux chapitres où il la juge trop compliquée. Ainsi, pour les lois du sandhi, si pénibles aux débutants, M. E. a essayé d'une disposition

nouvelle. Il a partagé les faits d'euphonie, dans la combinaison des consonnes, sous les cinq chefs suivants : Adaptation progressive; adaptation regressive; adaptation mutuelle; insertion; abréviation. Cette division n'offrirait d'avantage appréciable que si chacune de ces catégories correspondait au traitement d'une classe spéciale de sons; ce n'est pas le cas, et l'inconvénient n'est pas moindre que par le passé d'avoir à chercher sous ces différentes rubriques le traitement d'une seule lettre. — M. E. a également modifié l'ordre des déclinaisons pour des raisons pratiques; mais la méthode scientifique a le droit de se plaindre de cette préférence; parmi les thèmes consonantiques, la déclinaison des thèmes en *in* précède celle des thèmes en *an* dont elle a subi l'analogie, sans avoir pour justifier cette préséance d'autre motif que le nombre moindre des variations de forme du thème. Quant aux thèmes vocaliques, l'ordre de leur déclinaison suit « l'irrégularité croissante des désinences par rapport à celles de la première déclinaison; » si bien que le féminin en *â* est séparé du masculin et du neutre en *a* et les précède. Du reste, ce même désir de rendre la tâche plus facile à l'élève expose parfois M. E. à la compliquer. Ce « Manuel » ne renferme pas moins de quarante paradigmes de déclinaisons; heureux le débutant qui n'en sera pas épouvanté! Les verbes également, au lieu d'une simple division en deux grandes catégories, fournissent six paradigmes complets, sans compter les exceptions. En de tels cas, l'abondance de biens est un défaut. La mémoire d'un élève adolescent ou souvent adulte se refuse à retenir un si grand nombre d'exemples.

La grammaire de M. E. se termine par quelques notions de versification, et par une brève esquisse du prākrit dramatique, heureuse innovation qui remédie à l'enseignement trop empirique donné jusqu'ici aux débutants. Enfin les dix premières stances du Nala, suivies d'un court vocabulaire, offrent à l'élève un premier exercice de lecture et de traduction. Par malheur la transcription de ces quelques vers présente plusieurs fautes d'autant plus regrettables qu'elles prennent force de loi pour le débutant. Le mot mūrdhni par exemple (vers 2) est transcrit deux fois mūrdni ; au vers 3 akshauhi*nî* est transcrit avec un *i* bref final, et au vers 4 l'*m* final de dhanvinām remplace à tort un anusvāra. Mais ce sont là des erreurs faciles à réparer; il reste en somme une bonne grammaire pour l'enseignement secondaire du sanscrit, si toutefois l'enseignement secondaire du sanscrit existe ailleurs que dans l'Inde.

Sylvain Lévi.

---

181. — **K. F. Hermann's Lehrbuch der griechischen Antiquitæten** neu herausgegeben von H. Blümner und W. Dittenberger. Zweiter Band. Erste Abtheilung, **Die griechischen Rechtsalterthümer**, Dritte, vermehrte und verbesserte Auflage von Th. Thalheim. Fribourg et Tubingue, Mohr, 1884. Un vol. in-8 de 160 p.

Nous avons exposé dans un précédent article d'après quel plan le manuel d'antiquités grecques de Karl Friederich Hermann était réédité [1]; nous avons dit que cette réimpression devait être considérée comme un remaniement complet du Manuel. Le premier volume dont nous avons rendu compte est consacré aux Antiquités privées; il forme le tome quatrième et dernier de tout l'ouvrage, il a été réédité par M. H. Blümner. Le volume dont nous rendons compte aujourd'hui, forme la première partie du tome deuxième, il est consacré aux Antiquités juridiques de la Grèce. Disons d'abord que ce titre « *Die griechischen Rechtsalterthümer* » ne nous semble pas heureux; il dit beaucoup trop; en réalité, il n'est question dans ce volume que du droit privé. Assurément la distinction entre le droit public et le droit privé est utile aujourd'hui; elle facilite les recherches; mais rien n'est plus délicat que de déterminer les limites de ces deux branches de la science juridique; l'auteur, dans sa préface, reconnaît lui-même combien cette distinction est peu rationnelle. Que de questions appartiennent à la fois au droit public et au droit privé! Tout ce qui touche à la famille, à la propriété, les droits de succession, la situation des personnes, les actions civiles devant les tribunaux, en un mot, la plus grande partie des questions que nous trouvons traitées dans la partie du Manuel revue par M. Thaleim, se rattachent aussi au droit public. Il nous semble qu'alors il y aurait eu avantage à n'entreprendre la révision du manuel du droit privé qu'après que le Manuel du droit public aurait été réédité. C'est M. A. Hug qui est chargé des *Staatsalterthümer*, cette partie est de beaucoup la plus longue de tout le Manuel; M. T. aurait donc dû attendre que ce long travail fût terminé; il aurait alors composé le sien en se guidant d'après le travail de M. Hug; chaque fois qu'une question commune se serait présentée, il l'aurait prise au point où l'aurait conduite l'auteur des *Staatsalterthümer* et il l'aurait étudiée sous le point de vue particulier qui fait l'objet de son livre. Il nous semble qu'à procéder ainsi le Manuel aurait gagné en unité.

Dans la deuxième édition, les *Rechtsalterthümer* ne formaient qu'un appendice aux Antiquités privées; il faut se féliciter de ce qu'on leur ait réservé cette fois une place indépendante. La nouvelle édition a un total de pages qui n'est guère supérieur au total des pages de la deuxième édition [2]. On ne peut s'empêcher de regretter que M. T. n'ait encore

1. Voir *Revue critique*, n° du 4 juin 1883.

2. Dans cette deuxième édition, la parti consacrée aux *Rechtsalterthümer* a 104 pages sans compter les *indices;* si l'on retranche de la troisième édition les *indices* et les deux documents de la fin, on arrive à un total de 127 pages.

donné plus de développement à son travail; ce manuel reste trop un simple résumé; bien des questions auraient demandé à être traitées plus longuement. Je ne prends qu'un exemple, la question de savoir si les citoyens athéniens pouvaient être mis à la torture (p. 29 du présent ouvrage); on sait combien cette question est obscure. Au ve siècle, on cite un décret, un ψήφισμα rendu sous l'Archonte Scamandrios, lequel décret interdit de mettre les citoyens à la torture; mais on ne sait ce que c'est que ce Scamandrios, on ne connaît aucun archonte de ce nom. Le témoignage que nous venons de citer est emprunté à Andocide *(De myst.* 43); il se trouve confirmé par deux passages de Lysias (XIII, 27 et 29) et cependant Cicéron *(Part. orat.* 34, 118) atteste que les citoyens athéniens pouvaient être mis à la torture. M. Guggenheim [1] croit qu'en effet au ve siècle il y a eu un décret du peuple interdisant d'appliquer les citoyens à la torture, mais que ce décret fut rapporté au moment du rétablissement de la démocratie après les Trente et qu'ainsi, au ive siècle, les citoyens athéniens ne jouissaient d'aucun privilège sur ce point. M. T. croit au contraire que jamais les citoyens athéniens n'ont joui légalement de ce privilège; le décret, s'il y en a eu un, pouvait toujours être suspendu par une résolution du peuple; il n'avait en réalité d'autre objet que de protéger les citoyens contre l'arbitraire des tribunaux. C'est là assurément une explication fort acceptable, on regrette que M. T. ne l'ait pas développée d'une façon suffisante.

Assez souvent M. T. exprime des idées personnelles; un des points sur lesquels il a réuni le plus de documents nouveaux est la situation de la femme dans les pays autres que l'Attique (paragraphe 2). A la fin du volume, M. T. a ajouté deux documents importants, qu'il a traduits et commentés; l'un est pris à Stobée, *Florilège*, XLIV. 22; il est intitulé ἐκ τῶν Θεοφράστου περὶ συμβολαίων; l'autre est une inscription d'Ephèse de l'an 83 av. J.-C.; elle a été publiée par J. T. Wood, *Discoveries at Ephesus*, Londres 1877 (Dittenberger, *Sylloge insc. Graec.* n° 344).

Dans la préface, M. Thaleim disait qu'il ne pouvait espérer apporter des résultats neufs et que depuis la deuxième édition parue en 1870 l'état de la science n'avait guère été changé; c'est presqu'au moment où ces lignes étaient écrites qu'était découverte la grande inscription de Gortyne.

Albert MARTIN.

---

1. *Die Bedeutung der Folterung im Attischen Processe*, Zurich 1882; cf. p. 14 et suiv.

182. — **Cicéron et ses ennemis littéraires,** ou le *Brutus*, *l'Orator* et le *De optimo genere oratorum*, traduit d'une préface de M. O. Jahn, par Ferd. Gache et Sully Piquet, suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*. Paris, Klincksieck, 1886, pet. in-8, 97 p.

Comme on le voit par le titre, cet opuscule comprend trois parties : 1° une introduction sur *Cicéron et ses ennemis littéraires*, qui me paraît mal écrite et tout à fait manquée; — 2° une traduction de la préface de Jahn à l'*Orator* : de tels travaux ne sont pas sans utilité, et les traductions analogues qu'a publiées le *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, sont sans doute à louer. Je me demande toutefois si elles ne vont à l'encontre du but qu'on se propose, et si elles ne pourront pas fournir un prétexte commode à la paresse de plus d'un étudiant. A quoi bon apprendre l'allemand si l'on peut compter sur un traducteur pour la moindre préface? Les additions des traducteurs, quoiqu'assez nombreuses, sont sans importance; — 3° un texte du *De optimo genere oratorum*, avec un commentaire par M. Gache. Texte et commentaire sont, pour ne rien dire de plus, inspirés de Jahn. On trouve ici les mêmes qualités et les mêmes lacunes que dans l'édition allemande, mais partout beaucoup de soin. Cette dernière partie du volume est ce qu'il contient de meilleur. Les auteurs remarquent que c'est la première fois que ces pages de Cicéron sont publiées chez nous à l'usage des classes. Quicherat avait autrefois[1] joint ce petit traité à son édition classique du Brutus. Reste à savoir s'il convient à un tel usage. Rien n'est moins prouvé.

Θ

---

183. — Alfio Cali. **L'Ecclesiaste e il Cantico dei Cantici di Salomone,** Catania, Filippo Tropea, 1885. Petit in-8, xv et 139 p.

Ce petit volume, qui contient une traduction italienne de deux livres bibliques faite sur la Vulgate, avec accompagnement pour chacun d'une dissertation de médiocre étendue, manifeste, avec une réelle bonne volonté, une certaine inexpérience.

L'inexpérience est sensible dans les déclarations suivantes : « Personne ne met plus en doute que l'*Ecclésiaste* ne soit l'œuvre de Salomon, auquel ce livre et celui des *Proverbes* assurent, à juste titre, le titre de sage... — Le *Cantique des Cantiques* est un poème d'amour écrit, désormais le doute n'est plus possible à cet égard, par le roi Salomon, dans son âge juvénil. » Mais la bonne volonté éclate dans la préface et dans les différentes considérations présentées au cours du volume. M. Cali s'étonne que le public italien néglige d'étudier au seul point de vue littéraire des œuvres remplies de vérités morales,

1. En 1835, chez Hachette.

comme l'*Ecclésiaste*, pleines de charme et de passion comme le *Cantique*. Il réclame avec beaucoup de chaleur et par des arguments souvent bien trouvés contre l'ostracisme dont un préjugé religieux frappe les livres bibliques. Enfin il commente avec feu et intelligence les deux écrits pour lesquels il s'est senti une vive sympathie. Quand on réfléchit que ce volume a paru en Sicile, on ne peut que féliciter l'auteur et lui adresser des encouragements.

M. V.

---

184. — **Etudes de mythologie gauloise**, par H. Gaidoz. I. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue. Paris, 1886, E. Leroux, in-8, de 116 pages.

Cette brochure est formée de la réunion d'articles parus dans la *Revue archéologique*, en 1884 et 1885. Ces articles sont une véritable monographie et ne peuvent être bien appréciés que dans leur ensemble; divisés en fractions publiées dans plusieurs livraisons, ils ne permettent guères de saisir facilement le plan et l'idée de l'auteur. Une série de monuments, figurines en terre, statuettes en pierre, autels, représentant un personnage tenant une roue, ou accompagné de ce symbole, ont été recueillis en Gaule. M. Gaidoz, d'accord avec M. Ant. Héron de Villefosse (*Bull. de la Soc. des Ant. de Fr.*, 1880, p. 274), considère la roue comme un symbole du soleil, et en conclut que la divinité n'est autre que le dieu du soleil chez nos ancêtres. Il n'a pas encore retrouvé le nom particulier de ce dieu qu'une inscription ou un texte nous rendront peut-être un jour. Certaines de ces statuettes portent en outre un foudre. M. G. suppose (il aurait dû le prouver) que les Romains ne connaissaient pas, dans le principe, le dieu soleil, et qu'ils arrivèrent à confondre le dieu de la lumière avec celui du tonnerre; ainsi, les statuettes du dieu soleil gaulois, à une époque basse, le représentèrent avec ces deux attributs, bien que dans la mythologie gauloise il y ait lieu de croire que ces deux divinités étaient distinctes.

Le symbole de la roue, image du soleil, est étudié par M. G. à toutes les époques, anciennes et modernes, et dans tous les pays d'Occident et d'Orient. Partout il constate de nombreux exemples de la présence de ce signe dans les fêtes solaires, les solstices, la fête de saint Jean, en France, en Allemagne, en Angleterre, passant du paganisme au christianisme.

M. G. a été, naturellement, amené à s'occuper des rouelles; il distingue celles qui sont pourvues d'un moyeu de celles qui n'en ont pas; les premières sont pour lui des amulettes solaires; il les retrouve comme ornements de casque sur l'arc de triomphe d'Orange, sur les monnaies grecques de Marseille, sur les monnaies du sud-ouest de la Gaule où, peu à peu, la rose de Rhoda fut changée en croix à branches égales, inscrite dans un cercle, de là sur les monnaies du moyen-âge. Ici,

l'auteur a été entraîné un peu trop loin. Entre le moment où l'on cessa de faire des monnaies gauloises dites *à la croix* et où l'on commença à placer celle-ci, à l'époque franque, un peu partout en France et à l'étranger, il y a une lacune de plusieurs siècles qui ne permet pas de rattacher les premières aux secondes. Ensuite, il ne faut pas oublier que la croix, ou roue, des monnaies d'Aquitaine procède de la rose de Rhoda; c'est donc plus tard seulement, lorsque le souvenir du type primitif fut effacé, que les Gaulois y attachèrent, peut-être, l'idée d'un symbole solaire.

L'étude de M. Gaidoz contient une riche collection de documents qui se rattachent au symbolisme de la roue; c'est un travail très utile à consulter. Nous lui ferons seulement une observation; c'est que, à l'exemple de la plupart des savants qui s'occupent de mythologie, il a parfois généralisé un peu arbitrairement son système en juxtaposant des faits analogues, sans doute, mais recueillis à des dates diverses, dans des régions et des nationalités étrangères les unes aux autres; il y a compris les roues de Fortune, les roses des églises gothiques qui paraissent sortir du sujet. A propos de la roue d'Ixion il propose une conjecture qu'il aurait pu discuter avec plus de détails.

A. DE BARTHÉLEMY.

---

185. — **Recherches sur quelques problèmes d'histoire,** par FUSTEL DE COULANGES, membre de l'Institut, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Paris. Paris, Hachette, 1885, 1 vol. gr. in-8 de 530 pp.

— **Etude sur le titre « De migrantibus » de la Loi Salique,** par FUSTEL DE COULANGES. Paris, Thorin, 1886, 1 br. in-8 de 36 pp. (Extrait de la *Revue générale du droit)*.

Cet ouvrage et ce mémoire, écrits avec un art infini, sont le fruit des investigations les plus sérieuses et les plus approfondies. Celui qui n'en saurait accepter toutes les conclusions a le sentiment que de pareils travaux appelleraient, pour être suffisamment examinés, et, s'il y a lieu, combattus, non pas un article, mais un autre livre; il nous déplaît d'être condamné à apprécier sommairement une œuvre de cette importance et à exprimer des divergences d'opinion, sans pouvoir les justifier avec toute l'abondance et la précision désirables.

M. Fustel de Coulanges développe plusieurs thèses sur des sujets voisins, mais distincts : je résume ainsi les thèses principales :

I. *Colonat romain.* — Le mot *colonus* a d'abord désigné un fermier libre : il en vint à signifier un colon attaché au sol. C'est peu à peu et par une marche insensible que la majorité des fermiers s'est transformée en colons attachés au sol. Ces colons de la glèbe existaient dès les premiers temps de l'empire romain et même avant l'empire.

II. *La propriété chez les Germains.* — La propriété (privée) préva-

lait probablement chez les Germains : toutefois, plusieurs modes de communauté ont pu y être admis [1].

III. *De la marche germanique.* — Nous ne trouvons aucun texte jusqu'au XIIe siècle qui nous montre l'ensemble des habitants d'un canton ou d'un village exerçant un droit de propriété sur la marche ou la forêt (p. 355).

IV. *De l'organisation judiciaire dans le royaume des Francs.* — Chez les Germains décrits par Tacite, aucune assemblée populaire ne rend elle-même les jugements : ils sont rendus par le *princeps.* A l'époque franque, le mot *mallus* désigne le tribunal du comte, non pas une assemblée; le *mallus* est, d'ailleurs, un lieu public. Le comte ou son *vicarius* juge dans le *mallus,* non pas une assemblée. Les rachimbourgs, dans les procès civils, peuvent être juges en fait, non en droit : légalement, le pouvoir judiciaire appartient au comte. Dans les procès criminels, les rachimbourgs font prévaloir le système de la composition, lorsque les circonstances du procès y sont favorables; seul, le comte prononce une peine, mort, mutilation des membres, prison, confiscation générale des biens.

J'ai indiqué les thèses principales et passé sous silence un grand nombre de problèmes secondaires (souvent élucidés avec un rare bonheur). Je reprends dans le même ordre ces quatre têtes de chapitre :

I. La première des théories exposées par M. F. de C. (origine du colonat) me paraît la plus solide, et je ne propose aucune objection aux conclusions [2] du savant auteur; prise dans son ensemble, la dissertation sur le colonat est un modèle du genre.

II. La seconde thèse, dans les termes qui m'ont servi à la résumer, diffère des opinions aujourd'hui généralement acceptées sur les origines de la propriété immobilière, opinions que j'exposais moi-même, en 1872 ; mais elle en diffère prudemment; ce sont surtout les développements de M. F. qui font contraste avec la doctrine courante : M. F. commente très habilement les témoignages de César et de Tacite relatifs à la propriété collective chez les Germains : ces témoignages écartés, on s'attend à une conclusion absolue en faveur de la propriété privée; mais l'auteur, s'apercevant qu'il ne peut échapper à certaines considérations qui s'imposent, finit par admettre que « plusieurs modes « de communauté ont pu exister chez les Germains. » Parmi ces modes de communauté, il faut évidemment compter la communauté familiale. Communauté familiale : ce mot nous ramène aux temps primitifs. Comment M. F., qui admet, aux origines, la communauté familiale,

1. Pp. 311, 312.

2. Si les faits dégagés par M. F. de C. sont incontestables, quelques-unes de ses explications juridiques donnent prise à la critique. Voyez, à ce sujet, une remarquable étude de M. Paul Fournier dans *Revue des quest. hist.*, numéro du 1er juillet 1886. — Je prends connaissance de ce numéro au moment même où m'arrivent les épreuves du présent article.

n'a-t-il pas été conduit, avec un pareil point de départ, à supposer que les premières familles, incessamment agrandies et élargies, ont constitué des tribus chez lesquelles la propriété commune s'est continuée avec bien d'autres usages archaïques? Les vues de M. F. de C. sur la propriété familiale eussent dû lui faire présumer cette propriété commune de tribu que les témoignages de César et de Tacite établissent d'ailleurs invinciblement : contre ces témoignages, je ne saurais me contenter des arguments du savant auteur[1].

III. Le troisième essai est consacré à la marche, autrement dit aux communaux; dans ma pensée, le droit des habitants sur les communaux (pacage, glandage, usage dans les forêts, etc.) est un prolongement de communauté dont les origines remontent aux premiers établissements des tribus ou des familles sur tel ou tel point donné : M. F. de C. n'aperçoit pas de communaux chez les Germains : il les rencontre au XII[e] siècle; mais rien de semblable n'existe, suivant lui, dans les siècles intermédiaires : « Jusqu'au XII[e] siècle, rien ne nous montre « l'ensemble des habitants d'un canton ou d'un village, exerçant un « droit de propriété sur la marche ou la forêt. »

Voici cependant comment la grande abbaye de Saint-Gall, en l'an 890, comprenait ses droits à elle-même et ceux des autres intéressés sur les biens communs :

« Notum sit omnibus, præsentibus scilicet et futuris, quod nos, fra-« tres de monasterio Sancti Galli, in pago Ringove, de justis et publicis « traditionibus atque legitimis curtilibus (? *je conjecture* : vendi-« tionibus *ou* donationibus), talem usum habuimus, qualem unus-« quisque liber homo de sua proprietate juste et legaliter debet « habere in campis, pascuis, silvis, lignorumque successionibus, atque « porcorum pastu, pratis, viis, aquis aquarumque decursibus, piscatio-« nibus, exitibus et reditibus. Præterea in usus monasterii, prout opus « erat, ad aquæductus et ad tegulas, ligna in prædicto pago succidi-« mus, et exinde ad monasterium deferebamus, etc..... usus omnes « isti..... et nobis ad monasterium nostrisque mansis in nostris territo-« riis, in pago prænuncupato commanentibus cum illis civibus absque « contradictionec sunt communes[2]. »

Comment soutenir que l'*allmend* dont parle ce document de 890 « appartient privément à un individu ou à quelques-uns »? Sans doute, le droit de l'abbaye et celui des hommes libres est appelé *usus;* mais les détails qui nous sont donnés nous montrent toute la force et toute l'étendue de ce droit réel : les droits que de fort nombreux intéressés

---

1. Je renvoie ici le lecteur aux discussions approfondies qui ont eu lieu au sein de l'Académie des sciences morales, entre MM. Fustel de Coulanges, Geffroy, Glasson, Aucoc, Ravaisson (*séances et travaux de l'académie des sciences morales, compte-rendu*, nouv. série, t. XXIV, Paris, 1885, pp, 5-162.)

2. Mooser, *Die Urkunde vom Jahre 890* dans *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensee's und seiner Umgebung*, heft VI, Lindau, 1875, p. 73.

possèdent en commun sur un bien ne peuvent s'exercer tout à fait comme ceux d'un particulier sur sa terre. Ceci est élémentaire, mais ne fournit pas de conclusion contre l'antiquité et l'intensité des droits réels appartenant à des communautés d'habitants : ces communautés se servent du mot *usus* ; au VIIe siècle, un roi désigne lui-même ses droits par une expression analogue : *utensilitas* [1]. Il n'y a donc pas grand'-chose à tirer de cette expression modeste pour la thèse de M. Fustel de Coulanges.

A mes yeux, le texte que je viens de citer jette un grand jour sur les formules vagues qui accompagnent si souvent les actes de vente et de donation, formules où sont mentionnés les pâquis, forêts, eaux, cours d'eau, etc. : j'interprète souvent ces formules tout autrement que M. Fustel de Coulanges [2].

Au résumé, il me paraît difficile de maintenir cette affirmation ou plus exactement cette négation : « Ceux qui ne croient qu'à ce qu'ils « voient dans les textes, ne peuvent pas dire que la communauté de la « marche soit antique. Ils ne peuvent faire commencer son histoire avec « quelque sûreté qu'au XIIe siècle [3]. »

Je ne puis quitter les chapitres consacrés à la marche sans signaler des pages excellentes sur le sens primitif du mot *marca* ; ce sens est *marque* ou *limite* : à la vérité, l'essentiel avait été, il y a longtemps, dégagé par Grimm [4] ; mais M. F. de C. a singulièrement enrichi l'historique de ce mot. Je n'entends pas, d'ailleurs, accepter, sans distinction et en bloc, toutes les observations de M. Fustel touchant le mot *marca* et je dois protester notamment contre l'assertion suivante : « Les textes « avant le treizième siècle » ne désignent pas les communaux par le mot *marca* [5].

L'essai intitulé *Étude sur le titre « De migrantibus »* a pour objet de compléter l'exposé des vues de M. F. de C. sur la propriété chez les Germains : ce titre fournit, en effet, aux partisans de la propriété collective et m'a fourni à moi-même un argument d'une grande valeur : l'idée qui s'en dégage, aux yeux des meilleurs interprètes modernes, Pardessus, Waitz, Sohm, Thonissen, c'est celle-ci : « L'établissement d'un étranger « sur le territoire d'un village exigeait l'assentiment unanime de tous « les habitants. » « Ainsi, le village aurait été, de quelque façon, poursuit M. F., copropriétaire du sol, et il aurait dépendu de l'ensemble « des habitants de permettre ou d'interdire à un nouveau venu d'entrer

1. Boos, *Urk. der Stadt Worms*, t. Ier, p. 1. Cf., au VIIIe s., *usus* dans le même sens (p. 5).

2. Cf. M. Fustel de Coulanges, p. 341.

3. P. 356.

4. Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, Gœttingen, 1828, p. 496.

5. P. 341. Voyez, à l'appui de ma critique, *Form. Sangall.*, 10, 18 (Zeumer, pp. 388, 404). Il m'est impossible de comprendre comme M. F. de Coulanges la première de ces deux formules. (Roz. 402). J'y vois très clairement une marche commune au sens rejeté par M. F. Cf. Fustel de Coulanges, pp. 349, 350.

« en partage du fonds commun. Nous aurions ainsi sous les yeux un « régime de communauté agraire, ou, au moins, un reste de ce régime. « *Un tel fait serait l'un des plus curieux de l'histoire des sociétés « humaines, s'il était prouvé.* Un peu de doute est permis. On doit « constater d'abord que cette organisation rurale ne nous est signalée « par aucun autre document. » (Ici M. F. de C. énumère les diverses lois barbares.) — Que ces considérations générales sont loin de mon esprit! Ce fait qui semble à M. F. de C. surprenant, extraordinaire, souverainement invraisemblable, je le considère, au contraire, comme tout naturel et très fréquent [1] dans certains milieux et dans certains états de civilisation. Je ne citerai ici que deux textes : le premier est du XIII[e] s., mais il m'apparaît comme l'écho direct des usages francs : la coutume de Lechenich, près de Düren, dans la région d'Aix-la-Chapelle, contient cet art. : « Quicunque homo cujuscunque condi- « tionis intraverit opidum Lechenich ad manendum, et moram fecerit « ibidem continue per annum permanendo, nos non permittemus eum « deinceps impugnari, dummodo paratus sit domino suo debitum cen- « sum persolvere vel juş illud quod hoeftrecht dicitur [2]. »

Il paraît bien résulter de ce texte que les habitants de Lechenich peuvent empêcher [3] tout nouveau venu de s'installer à Lechenich, à moins qu'il n'ait séjourné un an sans difficulté (et qu'il ne soit prêt à payer l'impôt local).

Le second texte que j'ai annoncé est du commencement du XVI[e] siècle : à cette époque, aucun étranger ne pouvait acquérir d'immeuble à Pavone (province d'Ivrée) « nisi de consensu reverendi D. D. episcopi, « consulum et credentie Padoni [4] ».

---

1. Je prends la liberté de renvoyer le lecteur à mon *Précis de l'hist. du droit*, pp. 515-517 et à mon étude sur le *Caractère collectif des premières propriétés immobilières* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1872, p. 482 et suiv.).

2. Cout. de Lechenich apud Grimm, *Weisth.*, t. II, p. 732. Ce n'est pas M. F. de C. qui contestera la légitimité de ce rapprochement avec des coutumes du XIII[e] et du XVI[e] s., lui qui éclaire si vivement et si heureusement l'inscription du *saltus Burunitanus*, à l'aide du *Polyptyque d'Irminon* (*Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, pp. 25 et suiv., 151, 165). — Il s'agit, d'ailleurs, indépendamment de l'interprétation de la *Loi Salique*, de mettre en lumière « un des faits les plus « curieux de l'histoire des sociétés humaines, s'il était prouvé ».

3. Toutefois, j'incline à croire que, dans la coutume de Lechenich, le droit d'exclusion des habitants tend à se convertir en la perception d'un droit fixe de 4 s. : « Item quicunque advena intraverit opidum Lechenich ad manendum, quantumcum- « que dives fuerit, non solvet in exactione sive petitione ultra quatuor sol.; si vero « pauper fuerit, in gratia judicis, duorum castrensium et opidanorum erit, quan- « tum solvet. » (*Ibid.*, p. 735). A quelque interprétation qu'on s'arrête, il résulte toujours de ce dernier texte qu'en fait les habitants peuvent empêcher un étranger pauvre de s'installer chez eux, en refusant d'abaisser suffisamment le droit d'entrée. L'un des noms de ce droit, *petitio*, indique parfaitement le droit primitif : l'étranger demande à être admis; d'où ce nom de *petitio*.

« 4. Item statutum et ordinatum est quod nullus forensis possit a modo in anthea « habitare in loco Padoni nec ibidem larem facere, nisi prius acceptetur per consules « et credentiam Padoni et solverit in ingressu dicte habitationis libras decem impe-

La *Loi Salique*, de son côté, s'exprime ainsi : « Si quis super alterum in villa migrare voluerit, si unus vel aliqui de ipsis qui in villa « consistunt eum suscipere voluerit, si vel unus exteterit qui contradi« cat, migranti ibidem licentiam non habebit. »

. . . .

« Si vero quis migraverit et infra XII menses nullus testatus fuerit, « securus sicut et alii vicini maneat. »

Le sens de ce passage, qui, d'ailleurs, a été jusqu'à présent bien compris par la plupart des interprètes, paraît plus clair encore, quand on le rapproche de ces textes du XIIIe [1] et du XVIe siècle; mais M. F. de C. le croit isolé; ne découvre pas que la *Loi Ripuaire* nous ramène indirectement à une situation analogue (vente in mallo) [2]; oublie qu'aujourd'hui encore, en Russie, des usages tout voisins sont en pleine vigueur [3]; oublie enfin les textes formels du droit indou que je citais [4], il y a quinze ans, et, voulant échapper aux difficultés imaginaires de l'interprétation commune, cherche au tit. XLV, *De migrantibus*, un sens nouveau : il donne d'abord son interprétation; après quoi, il croit trouver un point d'appui efficace dans le capit. de 819 qui vise le titre *De migrantibus* : dans ce capitulaire, le *migrans* est qualifié *invasor;* le texte est ainsi conçu : « De XLVII capitulo, De eo qui villam alterius occupaverit. « De hoc capitulo judicaverunt ut nullus villam aut res alterius, mi« grandi gratia, per annos tenere vel possidere possit; sed, in quacum« que die invasor illarum rerum interpellatus fuerit, aut easdem res « quaerenti reddat, aut eas, si potest, juxta legem, se defendendo, sibi « vindicet. » Ce capitulaire vise évidemment un *migrans* d'une catégorie spéciale, le *migrans*, suivant M. F., qui s'installe sur le terrain d'un absent (à mon avis, le sens serait plus vague : il s'agirait soit du *migrans* qui s'installe sur le terrain d'un absent, soit du *migrans* qui achète de mauvaise foi *a non domino* ou dont la possession est viciée par quelque autre cause). Eh bien! poursuit M. F., dont je résume beau-

« rialium communi Padoni et fidejusserit de stando juri et subeundo onera realia et « personalia in communi Padoni pro sua rata. Et quod ibidem non possit acquirere « aliqua bona immobilia, nisi de consensu R^di D. D. episcopi, consulum et credentie « Padoni. Et qui contrafecerit, ad instantiam consulum et credentie, tantum et non « aliter solvat pro quolibet et vice qualibet solidos sexaginta; qua pena soluta vel « non soluta, dictus forensis locum absentare teneatur ». (*Monum. legali del regno Sardo, Prov. d'Ivrea, Statuti di Pavone,* p. 28, art. 118). Comparez acte de 1313 concernant Arras dans *Inv. chron. des chartes de la ville d'Arras*, p. 53 et cout. d'Arras (*Ibid.*, p. 5.)

1. Joignez aussi ce fragment mérovingien incomplet, mais qui me paraît significatif : « Non potest homo migrare, nisi convicinia (je proposerais : convicini ou convicinis) et herba et aquam et via... (Extrav. XI dans Merkel, *Lex Salica*, 1850, p. 101); dans Hessels et Kern, col. 421.

2. Tit. LIX (61), « De venditionibus ». Les vues de M. F. sur le *mallum* l'éloignent facilement ici de mon interprétation.

3. Leroy-Beaulieu, *L'Empire des Tsars*, t. I, p. 300. Il s'agit ici de la Russie du Nord.

4. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1872, p. 482, note 2.

coup trop brièvement la pensée, la *Loi Salique*, dans le titre XLV, vise ce même cas, ce même cas unique du *migrans* qui s'installe sur le terrain d'un absent. Dès lors, le titre XLV perd son intérêt général et n'a plus de valeur pour l'histoire du caractère collectif des premières propriétés immobilières.

Les textes ont, à mes yeux, une autre signification : suivant moi, Louis le Débonnaire a voulu, en 819, abolir la prescription d'un an admise par la *Loi Salique :* il a voulu empêcher qu'un *invasor* pût invoquer le court délai dont parle la *Loi Salique* et repousser, au bout d'un an, toute revendication; peut-être même l'empereur a-t-il voulu exclure, d'une manière générale, toute prescription; mais ceci n'implique, en aucune façon, une interprétation de la *Loi Salique*, différente de la nôtre. Louis le Débonnaire devait comprendre la *Loi Salique* comme le font la plupart des interprètes modernes; la comprenant comme eux, il a voulu la modifier sur un point ou, si on veut, mettre cet art. de la *Loi* en harmonie avec les idées nouvelles sur la prescription [1].

IV. Sur le quatrième essai consacré à l'organisation judiciaire dans le royaume des Francs, je me vois encore obligé d'indiquer de graves dissentiments : Tacite a résumé, avec sa désespérante concision, l'organisation judiciaire des Germains : le passage sur lequel se concentrent les principales difficultés est celui-ci : « Eliguntur, in iisdem conciliis, « et principes qui jura per pagos vicosque reddunt. Centeni singulis ex « plebe comites, consilium simul et auctoritas, adsunt [2]. » Quel est le rôle de ces cent compagnons du *princeps?* Ils sont, à la fois, *consilium* et *auctoritas*. Qu'est-ce que *consilium?* qu'est-ce qu'*auctoritas?* A Rome, dit M. F., le juge délégué par le consul s'entourait d'un conseil, *consilium*, composé d'hommes instruits en droit : c'étaient des assesseurs ou conseillers, *consiliarii : consilium* a ici le même sens; les cent compagnons sont, pour le juge germain, un *consilium*, un *conseil* d'assesseurs. Il me reste quelques doutes sur la valeur absolue de ces rapprochements; mais, sans creuser le sens de *consilium*, mot dont l'intérêt est ici secondaire, j'arrive au mot *auctoritas* bien plus important et bien plus embarrassant : M. F. fait remarquer que le mot *auctoritates* désigne volontiers les dépositions écrites, présentées devant un tribunal, ou encore les noms écrits en tête d'un acte pour en attester l'authenticité; enfin le mot *auctoritas* désigne aussi l'acte écrit qui atteste un jugement rendu et qui en fait foi. Il est probable, poursuit M. F., que Tacite a employé *auctoritas* dans une acception toute voisine; sa pensée serait donc celle-ci : « Les hommes qui entourent le juge sont à la fois son « conseil et la garantie des jugements rendus. » Dès lors, le *princeps* juge seul : les *comites* ne sont pas des juges. — J'ai des doutes sérieux

1. On lira avec fruit un compte-rendu par W. Sickel de la dissertation de M. F. de C. dans *Gœtt. gel. Anz.*, 1886, Nr. 10, p. 434-436.
2. Tacite, *Germ.*, 12.

sur cette interprétation : je ne ferai pas remarquer qu'un des exemples invoqués pour établir le sens d'« acte écrit attestant un jugement rendu » est assez mal choisi : (M. F. cite en note ces mots : « Instrumentum auctoritatis »[1]. Il est clair que, dans cette expression, *auctoritas* ne signifie pas « acte écrit attestant un jugement rendu »), mais je dirai que ce sens du mot *auctoritas* ne me paraît pas le plus probable : il serait plus naturel, à mes yeux, de songer à l'emploi du mot *auctoritas* dans des phrases comme celle-ci : « ..... Romulus patrum auctoritate « consilioque regnavit[2]. » — « Judices provinciarum volumus vim de« bitæ auctoritatis assumere, ut una actores ceterosque rei privatæ nostræ « quæ provinciales, teneat disciplina. Sceleratos convictosque carceres « teneant, tormenta dilacerent, gladius ultor interimat »[3]. Si ces rapprochements étaient légitimes, les compagnons du *princeps* de Tacite joueraient un rôle considérable dans le prononcé du jugement; ils seraient non seulement un conseil, mais une puissance, une autorité.

Une autre observation d'une grande importance, ce me semble, vient confirmer ces vues : Tacite, parlant de l'assemblée générale, nous apprend que le peuple y est souverain : « De minoribus rebus princi« pes consultant, de majoribus omnes, ita tamen, ut ea quoque quorum « penes plebem arbitrium est, apud principes pertractentur..... si dis« plicuit sententia, fremitu adspernantur; sin placuit, frameas concu« tiunt[4]. » Ainsi, tandis que dans les assemblées générales, le peuple est souverain, dans les assemblées des *pagi*, l'élite de ce même peuple, les *centeni comites* n'auraient plus, si j'acceptais l'interprétation de M. F., voix délibérative! Ce seraient de simples conseillers! Cela est inadmissible; je suis donc forcément ramené à l'interprétation commune. Ce qui incline encore mon esprit de ce côté, c'est ce que nous apprennent sur les Germains les témoignages antérieurs à Tacite et les témoignages postérieurs : avant Tacite, César avait dit : « in pace nul« lus est communis magistratus, sed principes regionum atque pagorum « inter suos jus dicunt controversiasque minuunt[5]. » Or, à mes yeux, César ne veut pas dire ici, comme l'écrit M. F. de C. : « Les hommes « sont jugés par leur chef; » mais : « les principaux du canton rendent « la justice. » Et, en effet, quelques lignes plus loin, César s'exprime ainsi : « Atque ubi quis ex principibus in concilio dixit se ducem fore, « qui sequi velint, profiteantur, consurgunt ii; » les *principes* ne sont donc point les chefs, puisque tel d'entre eux s'improvise *chef;* César

1. *Digeste*, XIII, VII, 43. Cf. M. Fustel, p. 370.
2. Cicéron, *De republica*, II, 8. A l'origine, la *patrum auctoritas* fut la ratification subséquente d'un vote du peuple et eut une force exécutoire bien plus grande que le simple *senatus consultum* (Willems, *Le sénat et la république romaine*, t. II, p. 35 et suiv., 222).
3. *Code de Théodose*, II, 1, 1.
4. Tacite, *Germ.*, 11.
5. César, *De bello gallico*, VI, 23.

appelle volontiers les chefs *magistratus*[1]; au singulier, il emploie *princeps*[2], au sens de *chef;* mais *principes*, au pluriel, veut dire ordinairement[3], dans cet auteur, *les principaux*[4]; ceux que César appelle *principes* doivent donc être rapprochés, à mon sens, des *centeni comites* plutôt que du *princeps* de Tacite[5].

J'arrive aux témoignages postérieurs à Tacite : des formules de l'époque mérovingienne nous prouvent que les *boni homines* qui siègent auprès du comte sont armés du droit de juger : un plaideur se présente *in mallo publico* devant le comte et les nombreux *boni homines* : il expose sa demande et le défendeur lui répond. Le formulaire qui doit nous donner quelque idée du droit non moins que du fait poursuit ainsi : « Sic ab ipsis viris fuit judicatum ut[6]..... » On pourrait citer plusieurs textes analogues : M. F. reconnaît que, dans ces procès, les rachimbourgs jugent et décident[7].

Cette organisation de la justice, même étendue aux populations gallo-romaines, m'apparaît comme la suite et la continuation des justices germaniques décrites par César et par Tacite : je puise ainsi dans l'étude des faits postérieurs une confirmation du sens que je donne aux témoignages de ces deux auteurs : comparer les peuples et suivre la chaîne des temps sont deux voies d'informations fécondes dans les études sociologiques et historiques. N'isolons jamais : rapprochons toujours.

Les travaux de M. F. de C. dont personne n'admire plus sincèrement que moi le talent consommé, l'exposition lumineuse, l'érudition précise et sûre, ont dissipé bien des obscurités, mais ils ont aussi quelquefois soulevé des énigmes dont la solution mériterait de nouvelles investigations :

1. César, *De bello gallico*, VI, 20, 22, 23; VII, 55.

2. César, *De bello gallico*, I, 19; V, 56.

3. Je dis *ordinairement;* car ceci n'est pas absolu, voyez *principes*, au sens de *chefs*, dans César, *De bello gallico*, VI, 10, 11 (earumque factionum principes); *De bello civili*, I, 35 (principes vero earum partium). Encore faut-il ajouter que si, dans ces trois passages, *principes* peut se traduire, dans notre langue, par *chefs*, cela tient au vague de ce mot *chefs;* dans aucun de ces passages, *principes* ne désigne des magistrats.

4. Voyez le mot *principes* dans César, *De bello gallico*, I, 16, 30, 31, 44; II, 14; III, 8; IV, 6, 11, 27; V, 54, etc., etc.

5. Peut-être l'expression vague de César renferme-t-elle, à la fois, le *princeps* et les *centeni comites* de Tacite, qui se confondraient dans son esprit.

6. Rozière, 459. Cf. Rozière, 458 : « Ab ipsis missis dominicis vel illo comite seu « et ab ipsis rachimburgis, ipsius avocato in causa... fuit judicatum. » Rapprochez *Loi Salique*, tit. 56, 57. Sur les analogies avec l'organisation judiciaire des peuples du Nord, voyez M. Dareste, *Les anciennes lois du Danemark*, p. 8 (Extrait du *Journal des Savants*, Février 1881); M. Beauchet dans *Bulletin de la Soc. de législ. comparée*, 1884, p. 166. Joignez ici M. Monod, *Les Aventures de Sichaire* dans *Revue hist.*, Juillet-Août 1886, p. 259 et suiv.

7. Non pas seuls, suivant M. F., mais avec le comte. M. F. ajoute que, dans les procès criminels, ils ne prononcent pas de peine, mais apparaissent, au contraire, toutes les fois qu'une composition est prononcée (Pp. 460-490). Ces distinctions entre procès civil et procès criminel me semblent, à cette date, très suspectes.

ceci me frappe très vivement en ce qui touche les transformations de la propriété immobilière : les communaux, suivant M. Fustel de Coulanges, n'existent pas chez les Germains : on ne les rencontre pas davantage dans les premiers siècles de notre histoire : ils n'apparaissent qu'au XII[e] siècle. Alors d'où viennent-ils et comment se sont-ils formés? Le critique doit se défier de phénomènes qui seraient subits et inexpliqués : car l'histoire ne constate guère de révolutions, mais presque toujours des évolutions.

Paul VIOLLET.

---

186. — **Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la Révolution,** par J. N. DUFORT, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant-général du Blaisois (1731-1802), publiés avec une introduction et des notes, par Robert DE CRÈVECŒUR. Paris, E. Plon, Nourrit et C[ie], 1886, 2 vol. in-8, XVI-447 et 469 p. avec deux portraits.

Ainsi que le rappelle M. de Crèvecœur, au début de son avertissement l'existence des *Mémoires* de Dufort de Cheverny avait été révélée il y a quelques années par M. Armand Baschet, dans *le Cabinet historique,* puis par M. Vatel dans son *Histoire de M[me] Du Barry,* sans parler d'un certain nombre d'autres travailleurs au premier rang desquels il convient de placer M. Taine. L'ensemble toutefois était resté inédit et c'eut été vraiment dommage que ces volumineux souvenirs n'eussent pas rencontré un éditeur, car si l'on n'y trouve point l'écho des grands événements ou des préoccupations du temps, ils abondent en traits et en détails d'un véritable prix. Arrière-petit-fils de l'auteur, M. de Crèvecœur s'est dévoué à sa tâche avec beaucoup de soin et de goût; peut-être même a-t-il péché par excès de scrupules : non content de remettre sur leurs pieds les phrases parfois boiteuses de son aïeul (qui d'ailleurs, il nous en prévient, écrivait « pour lui seul et pour son seul plaisir ») il avoue (p. XV) « avoir dissimulé certains noms, supprimé des faits touchant de trop près à la vie privée et retranché des anecdotes trop risquées. »

Si les amateurs de scandales sont privés de leur régal habituel, les curieux proprement dits et les travailleurs trouveront dans ces *Mémoires* de quoi se satisfaire : jamais terrain en apparence épuisé ne fournit moisson plus abondante, et la mise au jour de ces souvenirs donnera un nouveau démenti à ceux qui estiment que sur ces époques si rapprochées tout est connu, resassé, usé : M. Flammermont citait récemment ici même [1] quelques lignes de M. G. Desjardins où cette injuste prévention contre les travaux relatifs au XVIII[e] siècle était combattue preuves en main ; ce que le savant directeur du service des Archives au ministère de l'Instruction publique disait des documents modernes

1. Voir la *Revue critique* du 8 mars 1886, p. 193.

dont on n'a pas jusqu'à ce jour tenu assez compte, on pourrait le répéter au sujet des *Mémoires* de Dufort.

Laissant de côté ce qui a trait à la vie privée de l'auteur, à ses amours, à son mariage à ses voyages en Angleterre, en Provence et aux Pyrénées, je signalerai seulement ici quelques-unes des particularités dont l'histoire générale du temps peut faire son profit, telles que les pages sur l'attentat, le procès et le supplice de Damiens; sur la jeunesse et le mariage de Sedaine; sur les origines de M. de Sartines; sur la mort de Mme de Pompadour et les véritables paroles prononcées par Louis XV en voyant défiler son convoi [1]; sur les derniers moments du roi et la singulière question qu'il adressa, bien d'heures avant d'expirer, au duc de la Rochefoucauld-Liancourt [2]; sur l'exil fastueux de Choiseul et les aménagements de Chanteloup; sur Olavides, comte de Pilos, etc. Il va sans dire que, chemin faisant, l'auteur nomme une foule d'autres contemporains dont on retrouvera les noms dans un index dressé avec soin, mais on comprendra aussi qu'il me soit impossible de les énumérer ici. Bien que la rédaction des *Mémoires* proprement dits cesse à partir de juillet 1798 et que toute la dernière partie nous soit parvenue sous forme de journal, la période révolutionnaire offre encore un intérêt soutenu : les vexations subies et les dangers courus par Dufort, un voyage à Paris après le 9 thermidor, le procès de Babeuf et de ses complices à Vendôme, le passage à Blois du triste convoi des déportés de fructidor, les détails qu'il donne sur la fin de quelques-uns de ses amis les plus chers, Sedaine, Jélyotte [3], S.-R. Baudouin [4], ne laisseront aucun lecteur indifférent. Le journal s'arrête le 20 juin 1801 sur l'annonce de l'enlèvement mystérieux du sénateur Clément de Ris et de l'arrestation des chauffeurs soupçonnés de ce singulier rapt; Dufort mourut moins d'un an après, le 28 février 1802, à soixante et onze ans. M. R. de Crè-

1. J'en avais déjà signalé l'intérêt aux lecteurs de la *Revue critique;* voir 1884, 1er semestre, p. 415.

2. Elle n'existe pas dans la relation du duc lui-même publiée par Sainte-Beuve (*Portraits littéraires*, tome III) et par M. Paul Cottin *(Revue rétrospective)*; mais le texte de cette relation ne nous est qu'incomplètement parvenu.

3. Tous les dictionnaires biographiques (y compris celui de Fétis et son *supplément*), font mourir Jélyotte en 1782; or, Dufort reproduit une lettre du célèbre chanteur datée du 8 mai 1797 dans laquelle il déclare avoir eu quatre-vingt-quatre ans le 8 avril précédent, et au mois d'octobre suivant il enregistre la nouvelle de sa mort.

4. Le *Manuel de l'amateur d'estampes*, de Le Blanc, dit que Simon-René Baudouin était né le 13 avril 1723; mais il ne fait connaître ni la date, ni le lieu de son décès : Dufort nous apprend qu'il est mort à Paris en janvier 1797, à quatre-vingt-deux ans, et donne quelques détails intéressants sur ce curieux. A ce propos, exprimons le regret que M. de C. ne nous ait pas renseignés sur le sort de la bibliothèque de Dufort qui, en 1778, comportait 8,000 volumes et dont (tome I, p. 420) il décrit l'installation. Où sont passés ses livres et ses portefeuilles d'estampes enrichis par les amateurs ses amis : Saint-Non, Watelet, La Live, Baudouin? Lui furent-il confisqués, comme il le donne à entendre, tome II, p. 255? Quelques éclaircissements à cet égard eussent été les bienvenus.

vecœur ne s'est pas seulement attaché à rétablir dans ce volumineux manuscrit une chronologie parfois singulièrement arbitraire, il en a encore éclairé toutes les obscurités par des notes excellentes dans leur brièveté et dont bien peu demanderaient à être rectifiées [1]. Enfin il a fait reproduire par l'héliogravure les portraits de Dufort et de sa femme, d'après les originaux de François-Hubert Drouais. Rien n'a donc été négligé, on le voit, pour l'agrément et le profit du lecteur. Les *Mémoires* de Dufort de Cheverny devront désormais prendre place dans toutes les bibliothèques choisies, non loin de ceux de Mme du Hausset et de Marmontel, qu'ils complètent sur tant de points, mais qui n'ont pas eu, comme eux, la bonne fortune de rencontrer un éditeur aussi instruit et aussi soigneux que M. de Crèvecœur.

Maurice TOURNEUX.

— On nous permettra d'ajouter quelques observations à l'article de notre collaborateur. Les mémoires de Dufort renferment une foule d'informations curieuses et retracent avec une vérité frappante la vie de la société du XVIIIe siècle. On y trouve de jolis portraits, et le comte d'Osmont (II, 45-69) est un des originaux les plus amusants que nous aient peint les auteurs de *Mémoires*. Nous voyons dans le premier volume comment l'ancienne société jugea à propos, selon le mot de Sainte-Beuve (essai sur *Lauzun)* d'user et d'abuser de tous les biens qui lui avaient été accordés; nous lisons dans le second comment, pour avoir abusé, elle a été punie et détruite. Rarement un éditeur s'est acquitté de sa tâche avec autant de goût et de conscience que M. de Crèvecœur. Aussi n'avons nous à faire que les remarques suivantes: I, p. 62, lire *Reventlow* et non Reventlaw, p. 78, *Starhemberg* et non Stahremberg ou Stahrenberg; *id.* I, 23, « Chardon, depuis intendant en Corse »; c'est évidemment le mari de la belle Mme Chardon qui commit l'étourderie de suivre Lauzun dans une charge de cavalerie et à qui toute l'armée garda le secret, parce qu'elle avait été brave; II, p. 16, Pully, « depuis général de la République et émigré avec armes et bagages »; Pully servit la République jusqu'au bout, et ce fut son fils qui émigra (voir d'Allonville, *Mém. secrets* II, 391 et une note de notre *Invasion prussienne*, p. 209); *id.* p. 200, Beauharnais n'a jamais été « président de la Convention »; *id.* p. 388, « Liger, très républicain, mais honnête homme et plein de courage »; ce Liger avait été commandant d'un bataillon de

1. Tome I, p. 8. Il n'y a jamais eu le moindre doute sur le personnage visé par Voltaire dans les vers fameux du *Pauvre diable :* « Il compilait », puisque l'abbé Trublet est nommé en toutes lettres au début de la tirade. — P. 215. M. Darcy, « fameux académicien des sciences », pourrait fort bien être le chevalier Patrice d'Arcy, né à Galway (Irlande) en 1725, mort en 1779, qui fut membre de l'Académie des sciences (voir son éloge dans l'*Histoire* de l'Académie pour 1779). — P. 286. Greuze appartenait à l'Académie royale de peinture et sculpture, en qualité d'agréé, depuis 1755; il n'obtint le titre d'académicien qu'en 1769, après avoir fait attendre quatorze ans son morceau de réception.

volontaires et il a publié en 1798 une assez médiocre histoire des *Campagnes des Français pendant la Révolution*, dont l'introduction contient quelques renseignements sur lui-même: *id.*, p. 428, « les biographies varient beaucoup sur l'origine de Beurnonville, que les uns disent noble, tandis que les autres le font naître d'un maréchal-ferrant. Dans tous les cas, il ne paraît pas qu'il ait jamais servi dans le régiment Dauphin ». Beurnonville, en effet, n'a jamais servi dans ce régiment (voir Iung, *Dubois Crancé*, I, 352); quant à son origine, la voici dûment éclairée une fois pour toutes par son acte de naissance. « Pierre, fils de Pierre Riel, fils de Pierre, charon, et de Jeanne Laurain, son épouse, né le dix may mil sept cent cinquante-deux a esté baptisé le onze dudit mois en l'eglise de Champignol et a eü pour parain Pierre Riel soussigné et pour mareine Claudette Riel laquelle a déclaré ne sçavoir signer de ce enquise. Signé : Riel, Maillard, curé de Champignol ».

A. CHUQUET.

CHRONIQUE

ALLEMAGNE. — La librairie Henninger, de Heilbronn, vient de publier deux petits volumes nouveaux, l'un, *Le Français parlé, morceaux choisis à l'usage des étrangers avec prononciation figurée*, par M. Paul PASSY, professeur de langues vivantes à l'Ecole normale des instituteurs de la Seine, président de l'Association phonétique (In-8°, XI et 115 p. 1 mark 80); l'autre, *Phrases de tous les jours*, par Félix FRANKE (également avec la prononciation figurée. in-8°, IV et 59 p., 80 pfennigs).

— Il vient de se fonder un *Wagner Jahrbuch* qui a pour but de « donner un centre aux recherches dont Wagner est l'objet, de rassembler tout ce qui est relatif au grand musicien, de traiter les nombreuses questions artistiques et scientifiques qui le concernent et que lui-même a soulevées ». La cause de Wagner était défendue, il est vrai, depuis longtemps par les *Bayreuther Blætter;* mais les « feuilles de Bayreuth » sont un journal et non une grande revue; elles ne s'adressent qu'aux membres du *Richard-Wagner-Verein*, et non pas, comme le *Jahrbuch*, « aux amis de l'art national ». M. Joseph KÜRSCHNER dirige ces Annales wagnériennes. Il a dédié le premier volume « à la mémoire du roi Louis II de Bavière, l'ami royal du maître et le protecteur de son art national ». Ce volume, magnifiquement relié, précédé d'un beau portrait de Richard Wagner (dessiné par E. Kietz), renferme plus de cinq cents pages. On y trouve, sous diverses rubriques, les articles et essais suivants : 1° H. BULTHAUPT. *A la mémoire de Wagner :* Max KOCH, *Ziele und Zwecke* ou « Buts et desseins » (Wagner a son *Jahrbuch* comme Dante, Shakspeare et Gœthe; on commence donc à le reconnaître comme un digne émule des trois plus grands représentants de la culture italienne, anglaise et allemande). 2° *Biographisches :* GLASENAPP, Annales de l'histoire de la famille de Richard Wagner et sa jeunesse, 1763 à 1813-1823, avec un plan de Leipzig et une gravure représentant la maison où est né Wagner. 3° *Erinnerungen und Begegnungen :* LŒHN-SIEGEL, Richard Wagner à la « Nicolaischule » de Leipzig en 1829. — J. NORDMANN, Une rencontre

avec Richard Wagner à Dresde en 1847. — Pohl, Visite de Liszt à Triebschen en 1867. — Lesimple, Richard Wagner, souvenirs personnels. — Plüddemann, L'anniversaire de la naissance de Wagner fêté chez lui-même à Naples en 1880. 4° *Stellung zu Leben und Kunst.* Koegel, Esthétique du drame musical, Batteux, Sulzer, Wieland, Schelling, Solger, Schleiermacher. — Ettlinger, L'école romantique dans la littérature allemande et ses rapports avec Richard Wagner. — E. de Wolzogen, Le naturalisme dans la littérature et l'œuvre artistique de Richard Wagner. — H. de Stein, La reproduction de la nature dans les œuvres de Wagner. 5° *Das Werk von Bayreuth :* Heckel, Les fêtes scéniques de Bayreuth, contribution à l'histoire de leur origine. — Muncker, Un discours de Wagner prononcé le 15 septembre 1877. 6° *Einzelne Werke.* Woerner, Une comédie allemande (les maîtres chanteurs). — Welti, Lortzing et Wagner (les maîtres chanteurs). — Wirth, La question du roi Marke. — J. Kürschner, Correspondance de Paris écrite par Wagner le 23 février 1841. — Le même, Variantes et additions à l' « Esquisse autobiographique » de Wagner. 7° *Das Ausland :* Schemann, Wagner et l'étranger. — Marsop, Ce qu'on peut attendre en France de l'art wagnérien. — 8° *Chronik und Miscellen :* H. de Wolzogen, 1877-1886, dix années du « Verein » de Wagner. — Kürschner, Bibliographie; œuvres de Wagner de 1824 à 1835 ; éditions de Wagner en 1885; écrits concernant la vie et les œuvres de Wagner; articles des journaux; portraits et autres reproductions; représentations theâtrales, 1842-1845 et 1885 ; concerts; lettres de Wagner de 1830 à 1840 ; communications diverses. Suit une table des matières complète et qui sera fort utile.

GRANDE-BRETAGNE. — Parmi les prochaines publications de l' « Early English Text Society » on nous cite le *Torrent of Portyngale*, la troisième édition du *Dialogue* de William Bulleyn *(Dialogue bothe pleasaunte and pietefull, wherein is a goodlye Regimente against the Fever Pestilence, with a Consolation and Confort against Death)*, le dernier volume des *Four sons of Aymon* de Caxton, la quatrième et dernière partie de l'*Huon of Burdeux* de Lord Berner (éditée par M. Sidney L. Lee).

— La librairie Elliot Stock doit publier prochainement un livre très détaillé de M. Talbot B. Reed, *Old English Letter Foundries*, avec des notes bibliographiques et historiques sur l'origine et le développement de la typographie anglaise.

— On annonce, pour paraître, avant la fin de l'année, deux volumes nouveaux de l'*History of the Papacy during the Reformation*, de M. Mandell Creighton, dont les deux premiers tomes ont paru en 1882.

— On annonce également, pour paraître en septembre, une *Introduction to the study of Browning*, de M. Arthur Symons.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 33 — 16 août — 1886

187. — **Berliner Studien für classische Philologie und Archæologie,** herausgegeben von Ferd. Ascherson, Zweiter Band, erste Hælfte. Berlin, 1884, Calvary et Cie, un vol. in-8 :

— Wilhelm Soltau, **Die Gültigkeit der Plebiscite,** p. xii-176.

— Hermann Ric. Grundmann, **Quid in elocutione Arriani Herodoto debeatur,** p. 177-268.

Nous avons exposé ici même [1] quel était le but de cette publication des *Berliner Studien* entreprise par la maison Calvary. La première partie du tome IIe, dont nous rendons compte aujourd'hui, contient deux dissertations très intéressantes. La première a soulevé de vives critiques, mais on n'a contesté ni la compétence de l'auteur ni le soin qu'il avait apporté à son travail. Cette recherche sur la validité légale du plébiscite se rattache aux travaux antérieurs de M. Soltau : *Ueber Entstehung und Zusammensetzung der altrömischen Volksversammlungen* (Berlin, 1880), *Ueber die ürsprungliche Bedeutung und Kompetenz der aediles plebis* (Bonn, 1882), *Ueber den Ursprung von Census und Censur in Rom* (36e réunion des Philologues). Plusieurs des explications que l'auteur présente aujourd'hui ne sont qu'une suite, une conséquence des explications proposées dans les ouvrages que nous venons de citer. Ici encore M. Soltau combat les opinions reçues et cela sur un point des plus importants; tout son livre est consacré à montrer que la révision constitutionnelle faite par les décemvirs est un moment capital dans l'histoire du plébiscite; qu'ainsi ce n'est pas, comme on le croit généralement, en 287, mais en 449, que le plébiscite eut une validité légale par la loi Valeria Horatia; il est vrai que le sénat avait le droit d'examiner si la résolution votée par le peuple n'était pas contraire à la chose publique; mais la loi Publilia Philonis fit bientôt disparaître cette restriction ; et enfin, par la loi Hortensia, l'égalité fut rendue complète entre le *plebiscitum* et la *lex*.

1. Cf. *Revue critique,* n° du 20 oct. 1884

M. Grundmann s'est proposé de combattre le préjugé qui consiste à croire qu'Arrien s'est appliqué à reproduire dans son style la manière de Xénophon [1]. Assurément on trouve dans cet écrivain des constructions qui sont particulières à Xénophon, par exemple certains emplois de la conjonction καί, les expressions ἄλλος καὶ ἄλλος, μεῖον ἔχειν; mais ces imitations sont, en somme, peu nombreuses; ce qu'Arrien a pris à Xénophon, ce n'est pas le style, ce sont les sujets de ses ouvrages. Arrien a aussi imité Thucydide, par exemple dans l'emploi des substantifs masculins en -της ou des noms abstraits féminins en -σις, dans l'emploi particulier des substantifs formés d'un verbe et des adjectifs au neutre; mais ici encore ces imitations se réduisent à un assez petit nombre de faits. Il est un auteur, au contraire, dont Arrien a imité presque constamment la façon d'écrire, c'est Hérodote.

La démonstration de M. G. comprend trois parties. Dans la première, il montre Arrien imitant l'ampleur, l'abondance d'expressions d'Hérodote : même emploi pléonastique de certains noms, par exemple μεγέθεϊ μέγας, πλήθεϊ πολλοί, ou de certaines particules, μέν par exemple; usage fréquent de l'épanalepse, etc. Toutes ces formes, qu'Hérodote devait aux poètes épiques, ont donné à sa langue cette douceur, cette grâce que les anciens ont tant louée; l'imitation de ces formes n'a pas donné au style d'Arrien la même douceur, mais une certaine originalité. La seconde partie de la dissertation est consacrée à l'examen de cette forme du style que les anciens appelaient la λέξις εἰρομένη; cette forme consiste à employer des propositions coordonnées là où l'on emploierait généralement des propositions subordonnées; on évite ainsi les longues périodes. L'auteur étudie comment Arrien a pris à Hérodote certains emplois de δέ καί, τέ-καί, certains emplois de γάρ; il étudie surtout les divers exemples d'anacoluthes que présentent les deux historiens. La dernière partie de la dissertation est consacrée à l'étude des ionismes que l'on trouve dans la langue d'Arrien par imitation d'Hérodote.

Cette dissertation est une œuvre solide, elle révèle chez l'auteur un réel mérite de grammairien et de critique : la discussion est très bien conduite et les explications proposées méritent presque toutes d'être acceptées.

Albert MARTIN.

---

1. M. G. parle du travail de M. Doulcet : *Quid Xenophonti debuerit Flavius Arrianus*, Paris, 1882; il trouve que M. D. n'a pas véritablement traité le sujet, voir la n. 1 de la p. 182.

188. — **Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaironeia**, par G. Busolt. *I Teil : bis zu den Perserkriegen.* Gotha, F. A. Perthes, 1885, in-8 de XII-623 p.

Ce volume appartient à la collection des *Manuels d'histoire ancienne* dont la maison Perthes, de Gotha, a entrepris la publication. L'auteur, M. Busolt, a divisé son travail en deux parties d'inégale étendue. Dans la première, il raconte les migrations des peuples qui ont successivement occupé le sol de la Grèce primitive; il décrit l'ancienne organisation politique et sociale des divers États du Péloponnèse. Dans la seconde, beaucoup plus considérable, il montre les colonies grecques se multipliant sur les côtes d'Asie Mineure, en Italie, en Sicile, en Thrace, sur les rivages de l'Hellespont, etc.; il peint l'état de l'Attique sous les rois, sous les archontes à vie et les archontes décennaux, sous les archontes annuels; il passe en revue ces florissantes tyrannies qui, du VIIIe au VIe siècle, ont donné l'essor à une si brillante civilisation; il étudie la constitution de Solon, l'administration des Pisistratides, etc. Le récit s'arrête à la réforme de Clisthène. Le volume suivant contiendra l'histoire de la Grèce depuis le début du Ve siècle jusqu'à la bataille de Chéronée.

Le caractère de ce livre est conforme au but que s'est proposé l'auteur en l'écrivant. Ce n'est pas une histoire complète et détaillée; c'est un manuel d'histoire destiné à guider le lecteur dans ses recherches. La narration, rapide et concise, se borne aux faits essentiels. M. B. s'est interdit les digressions, les discussions savantes sur les points controversés. Ce qu'il nous offre, c'est l'état de la science. Mais une bibliographie considérable et d'innombrables notes, dont quelques-unes occupent plus d'une page, permettent d'approfondir les questions que l'auteur ne fait qu'effleurer. Il suffit d'ouvrir le livre au hasard pour se rendre compte du prodigieux travail qu'il représente. Auteurs anciens, inscriptions, œuvres modernes, articles de revues, travaux historiques proprement dits, ouvrages de philologie, d'épigraphie, d'archéologie figurée, de numismatique, M. B. a tout compulsé, tout dépouillé avec le plus grand soin et la plus méritoire patience. Et ces milliers de renvois ne sont point jetés pêle-mêle : ils sont ordonnés avec art. C'est ainsi qu'en tête de chacun des chapitres dont se composent les deux parties du livre, on trouve soit l'indication des sources anciennes auxquelles il faut recourir pour étudier à fond les faits brièvement rappelés dans les pages qui suivent, soit la liste des travaux modernes relatifs à ces mêmes faits. Souvent M. B. fournit à la fois les deux sortes de renseignements. En outre, au cours de chaque chapitre, toutes les fois qu'il aborde un nouveau sujet, il donne en note la bibliographie particulière de la question qu'il va traiter. Enfin, chaque assertion s'appuie, pour ainsi dire, sur un texte; chaque appréciation est justifiée par un renvoi ou par une citation. Cette immense érudition n'exclut d'ailleurs nullement la per-

sonnalité. Si, dans le récit, M. B. s'efface à dessein, il lui arrive de se dédommager dans les notes.

Parmi tant de renvois, quelques omissions étaient inévitables. Elles sont peu nombreuses et M. Busolt les réparera dans la prochaine édition [1]. Tel qu'il est, son livre constitue un instrument de travail jusqu'à présent unique, et dont les professeurs, aussi bien que les étudiants, ne pourront manquer de tirer le plus grand profit.

Paul GIRARD.

---

189. — **Christliche Dogmatik**, von Dr A. E. BIEDERMANN, in zwei Bænden. Zweiter Band : *Der positive Theil*. Zweite, erweiterte Auflage. Berlin, G. Reimer, 1885. In-8, VIII et 675 p.

Des mains pieuses ont donné leurs soins à l'établissement de ce second et dernier volume de la *Dogmatique chrétienne* de l'éminent professeur de Zurich ; M. Biedermann a été enlevé, en effet, à ses amis et à ses disciples avant l'achèvement de l'édition définitive d'une œuvre destinée à tenir une place considérable dans l'histoire de la philosophie religieuse au XIXe siècle.

Le présent volume comporte les divisions suivantes : I. La doctrine historique de la foi. A. La doctrine de l'Écriture sainte (les « suppositions » de l'Evangile de Jésus-Christ, — l'Evangile de Jésus, le Christ, — la réalisation du salut divin dans l'humanité) ; B. Le dogme ecclésiastique (la christologie ecclésiastique dans sa formation historique, — les postulats de la christologie ecclésiastique, — les conséquences de la

1. Puisque M. B. fait appel à la critique et veut bien assurer de sa reconnaissance ceux qui lui signaleront les rares lacunes de son livre (p. VII), qu'il me permette de lui indiquer ici un petit nombre d'ouvrages dont je n'ai pas trouvé chez lui la mention. P. 3, à propos de Wolf, il eût été bon de rappeler les *Conjectures académiques sur l'Iliade* de l'abbé d'Aubignac (1715). Nulle part non plus, dans ces premières pages, je ne vois cités les Prolégomènes qui précèdent l'excellente édition de l'*Iliade* par Christ, Leipzig, 1884. — P. 9, parmi les partisans du site de Bounar-Bachi, citer M. G. Nicolaïdès, *Topographie et plan stratégique de l'Iliade*, Paris, 1867, et l'*Iliade et sa topographie*, Athènes, 1879. — P. 13, à propos des fouilles de Mycènes et de la date approximative des objets qui y ont été découverts, mentionner A. Dumont, *Les céramiques de la Grèce propre*, fasc. I, Paris, 1881. De même, p. 198, note 3, après Fouqué, rappeler les *Céramiques* et les pages qui s'y trouvent sur Santorin. — P. 16, note 5, ajouter les Prolégomènes qui suivent l'édition des hymnes homériques par Baumeister, Leipzig, 1860. — P. 96, après Claudio Jannet (dont la dernière édition est de 1880), il eût fallu citer Fustel de Coulanges, *Du droit de propriété à Sparte*, *Journal des savants*, février, mars, avril 1880. — P. 409, dans la longue note qui commence à la page précédente, à propos de la loi de Dracon, mentionner Hauvette-Besnault, *De archonte rege*, Paris, 1884.

Voilà tout ce que j'ai pu relever dans une rapide lecture. Encore est-il possible que M. Busolt ait eu ses raisons pour omettre, dans son premier volume, la mention de quelques-uns de ces ouvrages, qu'il se propose sans doute de citer dans le volume suivant.

christologie). II. Le noyau rationnel de la foi chrétienne (critique du dogme ecclésiastique en partant du principe chrétien et de ses postulats, — la conception historique du principe chrétien et de ses « suppositions », — la vie chrétienne du salut).

M. V.

---

190. — LEROUX (Alfred). **Essai sur les antécédents historiques de la question allemande.** Paris, Picard, 1886, brochure 57 pages in-8.

M. Alfred Leroux a publié en 1882 un livre remarquable sur les *relations politiques de la France avec l'Allemagne* de 1298 à 1378, c'est-à-dire depuis l'élection d'Adolphe de Nassau jusqu'à la mort de Charles IV de Luxembourg. Il se propose de continuer cet ouvrage et de le mener jusqu'au règne de Maximilien (1493). Aujourd'hui, il nous donne un tout petit résumé de ses travaux : seulement il remonte plus haut dans le passé et prend la question à ses débuts, au traité de Verdun.

Sa brochure se partage en trois chapitres. Il nous montre successivement quels conflits politiques s'élevèrent entre la France et l'Allemagne de 843 à 1493; — comment les deux puissances se disputèrent les territoires cédés par le traité de Verdun à Lothaire (la question des frontières); — enfin, quels sentiments animaient les rois de France contre les empereurs, le peuple français contre le peuple allemand, et réciproquement (ce que l'auteur appelle, d'une manière assez peu nette, les éléments moraux de la rivalité franco-allemande). Peut-être son exposition aurait-elle gagné en clarté, si, au lieu de reprendre trois fois la même histoire, en se plaçant à trois points de vue différents, il avait suivi l'ordre chronologique et exposé les faits, au fur et à mesure qu'ils se sont déroulés.

L'auteur connaît fort bien son sujet et on lit sa brochure avec plaisir. Je n'ai à présenter que deux ou trois petites observations. Je ne crois pas qu'il soit exact de parler d'un second traité de Verdun qui aurait été signé en 987. Le roi de France Lothaire s'était emparé de la ville de Verdun, avait fait prisonniers le comte Godefroi et plusieurs seigneurs lorrains. A la mort de Lothaire, son fils Louis V eut une entrevue à Remiremont avec l'impératrice Adelaïde, veuve d'Otton le Grand et là promit de remettre les prisonniers en liberté et de restituer Verdun. Il faudrait donc dire : le traité de Remiremont. M. L. va trop loin, quand il affirme (p. 23 et 24) que « ce traité stipula la renonciation complète du roi de France à l'hommage des barons féodaux de la Lotharingie. » Il n'y fut question que des prisonniers et de Verdun. A la page 41 et 42, l'auteur parle des entrevues entre les rois de France et les souverains d'Allemagne; il aurait trouvé quelques détails dignes d'être notés dans

le discours que Louis d'Outre-Mer tint à Otton le Grand au synode d'Ingelheim en 948 (Richer II, 73). A la page 49, on lit « La postérité sait que l'Université de Paris compta jusqu'à la fin du moyen âge une nation allemande qui eût été fort empêchée de trouver chez elle, avant la fondation de l'Université de Prague, le pain de l'intelligence. » La phrase ainsi rédigée prête à l'équivoque. L'Université de Prague existait bien avant qu'il y eut à Paris, dans l'Université, une nation allemande. Jusqu'au xv[e] siècle, les étudiants venus de Haute-Allemagne et de Basse-Allemagne formaient, avec les élèves accourus de la Grande-Bretagne, la *nation anglaise;* ce nom ne fut changé en celui de *nation allemande* que vers 1430.

M. L., dans cet opuscule, a bien montré que les rapports hostiles entre la France et l'Allemagne ne datent pas seulement du règne de François I[er], mais bien du premier jour où il y eut une France et une Allemagne. Pourtant, il faudrait bien se garder de nous représenter les deux nations comme animées toujours d'une haine violente l'une contre l'autre, comme se surveillant sans cesse, prêtes à profiter de chaque occasion favorable pour se jeter l'une sur l'autre. Il ne faudrait pas chercher à donner par « la question allemande » une sorte d'unité factice à l'histoire du moyen âge. A vrai dire, il n'y eut pas au moyen âge une question allemande; il y eut une série de questions qui se posèrent, à différentes époques, parfois à des intervalles forts longs, entre la France et l'Allemagne.

M. Leroux termine sa brochure par quelques considérations politiques. Il a fait, au cours de son récit, un très bel éloge de Charles le Téméraire et du dessein qu'il eut de fonder entre les deux puissances rivales un royaume indépendant. M. Leroux voudrait que ce plan devînt de nos jours une réalité. « La paix peut être l'avenir, à la condition seulement de supprimer la pomme d'éternelle discorde en reprenant sur nouveaux frais l'œuvre du Téméraire. Un Etat cisrhénan avec les prérogatives du droit international dont jouissent actuellement la Belgique et la Hollande, n'est-ce point la solution que préconise, au déclin du xix[e] siècle, toute l'histoire que nous venons de raconter ? » Je ne sais si c'est là une solution nécessaire du problème que M. Leroux a posé, une conséquence fatale de l'histoire qu'il nous a fort bien résumée; mais je sais que cette solution contenterait seulement à moitié les habitants qui seraient compris dans cet état neutre.

Ch. PFISTER.

---

191. — **Jean-Paul Richter**, Œuvres diverses, étude et traduction française, par Emile ROUSSE. Paris, Hachette, 1885. In-8, 483 p. 3 fr. 50.

M. Emile Rousse a fait précéder sa traduction d'une étude sur Jean-Paul (126 p.) composée sans prétention aucune d'après l'ouvrage de

Spazier; les jugements dont Richter est l'objet, sont sains, mesurés, sans enthousiasme ni dénigrement de parti-pris; la simple histoire de *Fixlein* est bien appréciée, le *Titan* longuement analysé (ainsi que l'*Introduction à l'esthétique*); çà et là quelques menues erreurs [1].

Venons à la traduction. M. R. a voulu mettre en français 1° *la Lune;* 2° *Fixlein;* 3° des articles divers du *Museum* et autres recueils (Remarques sur les femmes poétiques; Pensées de l'accoucheur Vierneissel avant sa naissance; Eloge des médecins; l'Essaim d'abeilles; Consolations adressées à Ottomar; Nouvelle pousse de la petite forêt philanthropique; Petite lettre aux dames sur le séjour de l'auteur au château de Löbichau; Rectification d'une erreur chronologique sur le départ de Jean-Paul de Dresde).

Je me suis contenté de lire rapidement la traduction de *Fixlein,* le morceau capital du livre, en la comparant au texte allemand. Cette traduction, presque toujours aussi littérale que possible, est trop souvent inexacte; qu'on en juge par les corrections et observations suivantes. (Je mets entre guillemets la traduction de M. Rousse et en italique ce qu'elle a de fautif.)

P. 141 « s'était *chaleureusement dévoué* à l'enseignement », lire: s'était échauffé à enseigner; — p. 142 « quand il *se hâtait derrière* les jardins », lire : quand il eut, dans sa course, laissé derrière lui les jardins; — p. 143, M. R. traduit « *er zog die Klingelschnur des-Pfeifens* » par « il tirait le cordon *de son sifflet* »; Jean-Paul veut dire que Fixlein appelait (ou tirait le cordon) en sifflant; — *id.* « les noms de quelques champs *qu'il avait oubliés* », lire : où on avait déjà fauché; — *id.* « à travers *les jardins de la principauté* d'Hukelum », lire « à travers le jardin seigneurial d'Hukelum »; — p. 144 « quand son enfant à Leipzig n'avait rien à manger et que *le jardin potager* n'avait pas pour lui d'autre odeur que les jardins ordinaires », lire : et que des pâtisseries *(Kuchengarten)* [2], comme des jardins, il ne pouvait goûter que le parfum; — *id.* M. R. n'a pas traduit, parce qu'il ne le comprenait pas, le passage « *sie konnte den Plattstein nicht in die Plätte schütteln* », il faut traduire : elle ne put, dans sa joie, rejeter la plaque dans le fer (à

---

1. M. R. nomme M. Al. Büchner *Bürchner*, Varnhagen *Wernhagen* et ne connaît pas le livre de M. Nerrlich *Jean Paul und seine Zeitgenossen*. Il fait du bon Otto un docteur et du pasteur Vogel un critique de profession, il confond l'*Almanach des muses* et les *Heures*, il cite la correspondance de Gœthe et de Schiller dans l'édition de B. Lévy, il comprend mal le proverbe *Lipsia vult expectari* qui signifie, non pas « il faut attendre pour aller à Leipzig », mais « à Leipzig, il faut savoir attendre », « à Leipzig, tout vient à point à qui s'arme de patience » (cp. le mot d'*Anton Reiser* sur Erfurt « wer in Erfurt zu etwas kommen wolle, der müsse nur lange Zeit ausharren, und die Geduld nicht verlieren »); il dit « Elise de Reck » au lieu d'*Elise von der Recke*, etc.

2. On voit que M. Rousse n'a pas lu très attentivement *Dichtung und Wahrheit* et ce que dit Gœthe de son séjour à Leipzig et des *Kuchengærten* de Reudnitz et de Gohlis.

repasser; — p. 145 « *le parterre coiffé* », c'est à l'église le côté des femmes, de toutes celles qui ont la *Haube*; — *id.* « qu'il *ne pouvait expliquer*); qu'il pouvait retenir dans sa mémoire, mais non expliquer; — p. 146 « *le chef-d'œuvre de pâtisserie* », tout simplement, le gâteau; — p. 148 « *la fête de la cabane et des feuillages* », cette sorte de fête des Tabernacles; — p. 150 « dans la lecture des *journaux littéraires* », de la gazette littéraire (sans doute celle d'Iéna); — *id.* « il se décida enfin à *penser à ses amis* », il se mit à marcher, lui aussi (*als die Mutter auf gespitzten Füssen herumgeschlichen war,... macht' er sich endlich auf seine eignen*, sous-entendu *Füsse); — p. 151 « il mangeait plus que le défunt roi », ce doit être Frédéric-Guillaume II de Prusse qui venait de mourir et dont l'appétit était renommé ou mieux encore Louis XVI (puisqu'il est question p. 148 de la maison de bouche du roi de France); — p. 155 « les poulets qui, comme les Juifs, *manquaient au recensement* »; qui, comme les Juifs, mouraient parce qu'on les comptait (allusion à ce passage de la Bible où il est dit que des milliers d'hommes du peuple d'Israël moururent de la peste, parce que David, dans son orgueil, les avait fait recenser, 2 *Samuel*, 24); — p. 156 *dotierte* signifie « gratifiait »; — p. 157, « son respect pour l'argent », son culte (*Latrie); — id.* « Mensel », lire *Meusel;* — p. 162 « *et se rasséréna en écoutant le message des compliments* », et se rasséréna humainement lorsqu'il débarqua les compliments; — p. 163, « elle dit *en plein visage à Quintus, qui était devant elle, tenant à la main* sa quatrième *pétition* »; elle lui dit en plein visage, et elle lisait sur ce visage la quatrième demande, comme si elle y était écrite; — *id.* « *Quintus en était aux très humbles salutations de la fin de la visite* », Quintus put enfin ouvrir la bouche; — p. 165 « (il) *vit* tous les numéros de l'année précédente », il demanda l'année précédente; — *id.* « sur un char, attelé de *limpides* espérances », auquel n'étaient attelées que des espérances (*lauter*, purement, exclusivement)[1]; — p. 168 « Rollfinken »; il s'agit du médecin Rollfink dont l'écriture, aussi longue que ses mains, a donné naissance au verbe *rollfinken;* — p. 173 « il allait à la grange épiscopale ou église. *Cette dernière est incompréhensible...* »; traduisez : aucun homme ne comprend ce dernier mot (*Episcopalscheune); — id. die weiblichen Mutterkirchleute... die Schadeker Filial-Weiber*, traduisez : les femmes de Hukelum, l'église-mère, et celles de Schadeck, succursale de Hukelum; — p. 174, « *en laissant de côté* ces voyages », il faut dire : lorsque ces voyages étaient faits, terminés (*zurückgelegt*); — p. 176 « comme les vautours de Pharsale », comme les vautours *à* Pharsale; — *id.* « il était extraordinairement engoué de la littérature *française* », de la littérature gratuite, qui ne coûte rien; M. R. n'a pas compris le mot *francirt* ou

1. Cp. p. 192, *lauter Aufwand*, même observation.

frankirt; — *id.* « *Morhaf* », Morhof [1]; — p. 178, *g. G.*, qui n'est pas traduit, est mis pour *geb's Gott;* — p. 180, « Robert le Bruyant », c'est le moine bourru; — p. 184 « d'autant plus qu'il s'agit là d'une tête », d'autant qu'une tête y est représentée (il s'agit des pièces de monnaie); — p. 187, « à un *(Hamel)* preneur de rats et d'enfants »; M. R. ne comprend pas *Hamel* et avec bonne foi le met entre crochets, comme il fait pour tous les passages douteux; ne connaîtrait-il pas la légende du *Rattenfänger* de Hameln? (voir Grimm, *Deutsche Sagen*, nº 245, et la romance de Gœthe, *Ich bin der wohlbekannte Sänger);* — *id.* « l'utilité et la santé de l'état »; le mot que M. R. traduit par « santé » est, dit-il lui-même, *Kure,* mais le texte donne *Kux* qui signifie portion, portion de mine, quart d'action; — p. 188 « le dimanche de la Cantate », de quelle cantate? Ce *Cantatesonntag* qui reviendra si souvent dans le reste du roman est le quatrième dimanche après Pâques, le dimanche du *Cantate* où la messe commence par ces mots du début du 98ᵉ psaume, *Cantate Domino;* — *id.* M. R. a été fort embarrassé en lisant, à propos des conseillers de Flachsenfingen, le mot *Bewindhebber* et il le traduit par « pêcheurs en eau trouble, souleveurs de chicanes, d'entortillements »; *Bewindhebber* est tout simplement un mot hollandais; il signifie proprement « qui a le gouvernement, la direction » et, par suite, directeur, administrateur (« de Heeren Bewindhebbers van de Oost-Indische Compagnie », Messieurs les directeurs de la Compagnie des Indes); Jean-Paul emploie quelquefois des mots hollandais dans ses récits et *Siebenkäs,* par exemple, nous offre *maskopei,* société de marchands (holl. *maatschappy*), et *schanzlooper*, sorte de redingote; — p. 193, « *pendant son tour de France* » (auf seiner Wanderschaft); M. R. oublie qu'il s'agit ici d'un Allemand; — *id.* « mais nous ne sommes pas *gens de même condition* »; mais (en ce cas) nous sommes brouillés, nous ne nous connaissons plus; M. R. a cru que *geschiedene* avait le même sens que *verschiedene;* — p. 218, « cette *tour tarpienne* » cette roche tarpéienne; — p. 220 « quelle que soit la volonté de l'un de nous », il faut traduire plutôt : comment l'un de nous voudrait-il s'acquitter (s'il n'avertissait pas trois mois à l'avance); — p. 222 *im Scheerauischen*, dans le pays de Scheerau, c'est le pays que Jean-Paul cite déjà dans la *Loge invisible;* — p. 223 « le *Corpus* de Schmausens »; M. R. n'a pas vu que *Schmaussens* est un génitif et qu'il faut dire le « Corpus de Schmauss » (on sait que Schmauss, né en 1690, mort en 1757, fut professeur de droit à Göttingue; son ouvrage *Corpus juris publici academicum* a paru en 1722 et la cinquième édition est de 1759); — p. 227 « que le testament avait mis sous les armes (mis hors de lui) »; pourquoi ces deux traductions pour *in Harnisch gebracht?* Il suffisait de dire « irrité » ou, si M. R. voulait à tout prix transporter l'image en français, traduire ainsi « qui

1. On trouve Morhof p. 229, mais sa mort est fixée p. 229 en 1692 et p. 176 en 1671.

s'était, à la suite du testament, échauffé en son harnois »; — p. 229, M. R. déclare qu'il ne comprend pas du tout « *der wahre Pedant ist der Intolerante* »; mais, ce me semble, cette conclusion est fort juste et fort naturelle; le pédant, vient de dire Jean-Paul, « a l'âme étroite et bourgeoise, son coup d'œil est restreint, il ne voit pas tout »; il ne comprend donc pas tout ce qui est en dehors de sa sphère, il condamne ce qu'il ne connaît pas, il est intolérant; — *id.* « il avait un génie *scintillant*, et avec toutes ses *recherches*, tout fut au net en seize jours »; il avait un génie plus rapide et il mit au net en seize jours toute sa pétition; M. R. n'a pas compris les mots *flinkeres* et *Gesuch;* — p. 231 « *Competenzstück* » que ne comprend pas M. R. doit signifier la somme qui suffit *(competens)* et qu'on laisse au débiteur pour qu'il puisse vivre; — p. 234, *Contumazhaus* signifie en effet quelquefois lazaret, maison où l'on impose une quarantaine; — p. 235 « un descendant », le mot *schwertmagen* signifie un agnat « Verwandter von männlicher Seite »; — p. 238 « nous prenons la feuille sur laquelle nous vivons pour un *vaste jardin verdoyant* », lisez pour un Augarten (ce jardin de Vienne que Joseph II avait fait ouvrir au public en 1775 et où il avait placé sur la porte l'inscription « lieu de plaisir voué à tous les hommes par leur ami »), M. R. a fait d'un nom propre un nom commun; — p. 239, au bas, M. R. a oublié de traduire « *bei seiner hämmernden Brust* »; — p. 244 *der Daus!* qni arrête M. R., signifie « diable! » (mot à mot le diable ou le bourreau, on trouve *dass dich der Daus* comme *dass dich der Teufel, dass dich der Henker!*); — p. 248 « la vieille commode de Franconie »; pourquoi ajouter « de Franconie? »; *altfränkisch* signifie simplement vieux, démodé; — p. 249 « ce dimanche menaçant », M. R. a voulu rendre sans doute le mot *Brandsonntag;* or le *Brandsonntag* n'est autre que le premier dimanche de carême ou *dimanche des brandons,* ainsi nommé autrefois parce qu'on allumait sur les places des feux autour desquels on dansait; — *id.*, « Fixlein était lui-même si *effrayé* qu'il s'aperçut... »; Fixlein lui-même devint enfin assez sage pour remarquer...; M. R. a pris *gescheut* (qu'on écrit aussi *gescheidt)* pour le participe passé de *scheuen;* en ce sens, *gescheut* est une forme vicieuse (p. 311, M. R. a d'ailleurs bien traduit *gescheidt* par « raisonnable »); — p. 255 « dispense de la *troisième* publication », de la triple (dreimalig); — *id.* « on n'a rien à *envoyer* à personne », à mander, à faire savoir (berichten); — p. 256 « il voulait écrire à Nuremberg (M. R. oublie « et à Bayreuth ») aux frères S. et leur offrir sa plume pour le calendrier pratique, et surtout pour des articles personnels dans le numéro de chaque mois »; il faut traduire : et leur offrir sa plume autant pour les renseignements pratiques (c'est-à-dire pour les indications de la température, ainsi que font les correspondants de l'almanach de Mathieu de la Drôme) qui se trouvent à la fin du calendrier que pour quelques articles, en tête de l'almanach, au-dessous de chacune des gra-

vures qui accompagnent les mois; — p. 267 et 481, le passage qui embarrasse M. R. *predigte sie heute in die blosse Aposteltagkirche hinein,* peut être traduit ainsi : « car, ce jour-là qui n'était que la fête d'un apôtre (fête de saint Thomas) il avait réussi par ses discours (par ses prêches) à l'emmener à l'église »; voilà le vrai sens, et celui de M. R. « Fixlein faisait ce jour-là un sermon devant sa femme dans l'église vide », est inadmissible; — p. 273, M. R. traduit « *mit dem Lukaszettel einer Recension* » par « *un article de critique de Lucas* » et il ajoute en note « probablement un journal de critique historique »; il ignore que *Lukaszettel* signifie un morceau de papier sur lequel on a écrit des prières et qu'on emploie comme amulette; c'est ainsi que Blumauer représente dans son *Eneide* travestie (IV, 1994 et VI, 2, 3163) Enée jetant des *Lukaszettel* à la sorcière qui le poursuit par ordre de Junon, *und schoss mit Lukaszedeln drein* et, dans la descente aux enfers, la Superstition *das nichts als Lukaszedel frass;* — p. 278, M. R. hésite sur le sens de *wie ein Geruch,* traduire : comme le fait une odeur qui se répand partout; — p. 310, M. R. demande ce que signifie *Hiskias' Sonnenuhr;* qu'il se reporte encore à la Bible (Isaïe, 38); — p. 311, « et distribua à l'autel la communion des convalescents », lire : et le convalescent donna la communion; — *id.* « aussi *rapidement* que possible », lire « aussi longuement que possible » *(weitläufig);* — p. 315 *unter dem Braten und Kochen* signifie non pas « entre le rôti et le bouilli », mais pendant que Thiennette faisait rôtir et cuire, pendant qu'elle préparait le dîner, au milieu des apprêts du repas (qui doit avoir lieu dans le bosquet d'acacias).

Je m'arrête et ne pousse pas plus loin pour ne pas fatiguer le lecteur. Je ne relève plus — en dehors de Fixlein — qu'une singulière erreur; p. 366, M. R. se demande ce qu'est *Holty* (*sic*); « c'est probablement, dit-il, le nom d'un héros de roman »; il trouvera dans toutes les histoires de la littérature allemande le nom du poète Hölty.

On croira peut-être, d'après cette longue liste d'observations, que je juge la traduction de M. R. détestable et inutile. Mais on ne doit pas oublier que Jean-Paul est très ardu; M. Rousse a bravement abordé les difficultés de son texte; il les a non pas tournées, mais attaquées de front; il y a même dans sa traduction des passages, des pages entières où l'on trouverait bien peu à reprendre. Il faut louer son courage, sa patience, sa bonne volonté; sa traduction, malgré ses contre-sens et ses nombreuses fautes de détail, permettra aux lecteurs français de se faire une idée exacte de la manière de Jean-Paul; mais il fera bien de la remanier et, comme nous disons à nos élèves, de piocher encore son allemand [1].

A. CHUQUET.

---

1. M. Rousse est même trop consciencieux, trop littéral; faut-il traduire, par exemple, le mot *Amorsbinde* par « bandeaux d'amour » (p. 143); « bandeaux » suffit.

192. — **Biblioteca popular de la Associacio d'excursions catalana.** — I. Lo Llamp y'ls temporals per D. Cels Gomis. Barcelona, 1884, xxii et 69 pages, in-8. — II. Cuentos populars catalans per lo Dr. D. Francisco de S. Maspons y Labros. Barcelona, 1885, x et 148 pages, in-8. — III. Ethologia de Blánes per D. Joseph Cortils y Vieta. Barcelona, 1886, 201 et v pages, in-8.

Ces trois petits volumes, publiés par la Société catalane d'excursions, n'intéressent pas que les folk-loristes, encore bien que ce soit à eux surtout qu'aient pensé les éditeurs : le linguiste y trouvera son compte aussi. L'étude de M. Gomis sur la foudre et l'orage contient beaucoup d'oraisons, de conjurations, de pronostics dont la connaissance ne sera pas moins utile au savant voué à l'étude des traditions populaires qu'au romaniste qui n'y cherchera que des locutions, des mots et des formes de langage. De même le recueil de contes, formé par M. Maspons et qui complète les trois séries de son *Rondallayre*, publiées de 1871 à 1875, sera bien accueilli dans les deux milieux. Le soin qu'a pris M. Maspons d'écrire le plus possible en *catalan parlé* — j'aurais été encore plus loin dans ce sens — fait de son livre un bon texte de langue, et les notes qu'il y a ajoutées faciliteront les recherches et les rapprochements.

Quant au troisième volume, l'*Ethologie de Blánes* de M. Cortils, il est des plus recommandables. Que de braves gens se croient appelés à écrire le guide de leur localité qui ne réussissent qu'à farcir un livre de divagations pédantes et puériles ou de mauvaise statistique! Ce sont les traits qui constituent la physionomie propre d'un lieu, la vie de ses habitants qu'il faudrait nous montrer. Or, M. C. s'est précisément attaché à reproduire la vie de Blánes sous toutes ses formes, le parler, les mœurs et les coutumes des *Blandenses*, et cela sans étalage d'érudition douteuse ni verbiage, mais avec un souci de l'exactitude et une précision de bon aloi, dont il convient de le louer hautement.

Blánes est une petite ville maritime de l'Ampurdan (aujourd'hui province de Girone, district judiciaire de Sa Coloma de Farnés) de cinq mille habitants, pour la plupart pêcheurs, marins et cultivateurs. M. C. laisse de côté l'histoire et l'archéologie; il prend Blánes et ses habitants tels qu'ils sont aujourd'hui, et s'il lui arrive de citer çà et là ou un historien ou un document d'archives, c'est uniquement pour mieux expliquer en passant un usage existant.

Voici comment est composée son étude:

1° Des indications sommaires, mais très précises sur le caractère, les pratiques, les métiers, etc., des gens de l'endroit; 2° un calendrier des fêtes avec des détails sur la façon de les célébrer ; 3° superstitions; 4° contes et chansons populaires; chants et jeux qui accompagnent certains travaux (notamment la couture pour les fillettes); jeux d'enfants; 5° observation sur le parler de l'endroit; locutions, comparaisons, proverbes; 6° onomatologie, liste des noms de baptême (avec leurs diminutifs) et des noms de famille classés par groupes.

Tout cela dit clairement et sobrement. La partie linguistique renferme, quoique d'une façon très résumée, ce que je comptais y trouver : des renseignements sur l'emploi de l'article *ipse*, qui passe à juste titre (on peut le dire maintenant) pour avoir été porté de l'Ampurdan à Majorque. Dans une note sur *ipse* en catalan, rédigée pour le volume que l'Ecole des Hautes-Etudes consacre à la mémoire de Léon Renier, et qui ne tardera pas à paraître, j'avais dû m'abstenir, faute de documents, de parler de l'emploi actuel de cet article dans le catalan continental : je puis la compléter aujourd'hui, grâce à M. C., qui dit ceci : « *'S, sa.* Il faut observer que, de Blánes à la frontière française et dans tout l'Ampurdan, l'on emploie généralement l'article *'s* pour le masculin, *sa* pour le féminin. Ex. *vaig á sa vinya; dónam 's canti; porta sa cadira; llévat' 's barret.* » Et plus loin, à propos de *xo* (de *ipsum*, comme *mateix* de *met-ipse)* : « On l'emploie en parlant des propriétés rurales, par ex. : *Ahont vas? — A xo 'n Ferran,* c'est-à-dire à la vigne, au champ, au mas d'En Ferran ».

Je souhaite, en finissant, que la monographie de M. Cortils trouve de nombreux imitateurs parmi les jeunes Catalans qui, depuis quelques années, travaillent avec beaucoup d'activité et d'intelligence à faire connaître leur pays, ses institutions, ses mœurs et sa langue.

Alfred MOREL-FATIO.

---

193. — Gaston MAUGRAS. **Querelles de philosophes.** Voltaire et J.-J. Rousseau. 1 vol. in-8, Calmann Lévy, 1886. In 8. 7 fr. 50.

L'un des deux auteurs qui nous ont donné en collaboration, depuis cinq ans, tant de publications curieuses sur la société et sur les plus grands écrivains du XVIIIe siècle, M. Gaston Maugras, étudie dans le volume que nous annonçons les relations de Voltaire et de J.-J. Rousseau. Non moins riche que les précédents en documents inédits, cet ouvrage leur est peut-être supérieur par la mise en œuvre, l'unité du sujet, la sobriété de l'exposition, la netteté des conclusions de détail. Quant à la conclusion générale, elle n'a point la nouveauté que M. M. semble lui attribuer. Il est bien vrai qu'il nous manque sur Rousseau une biographie complète, un travail analogue à celui que M. Desnoiresterres a su mener à bonne fin sur Voltaire; mais l'autorité des *Confessions,* qui a si complètement égaré Musset-Pathay en 1822, ne peut plus tenir contre la portion très considérable, aujourd'hui connue, des lettres de Jean-Jacques. Dès 1848, Saint-Marc Girardin avait fait justice de cette illusion dans le cours qui a servi de base aux deux remarquables volumes publiés en 1875 par les soins d'Ernest Bersot. Sur le point spécial traité par M. M., M. Desnoiresterres assurément ne savait pas tout ce qu'on vient de nous apprendre,

mais la prétendue candeur de Rousseau ne l'embarrassait déjà plus. Le chapitre VII du 6e volume de *Voltaire et la société française* présente au moins les faits sous leur vrai jour, et montre que dans cette lutte, le principal tort, celui de l'agression systématique et sans motif avouable, est tout entier du côté de Rousseau.

S'attachant de préférence aux parties les plus neuves de son récit, M. M. est relativement bref sur Voltaire; il le dépeint même comme plus inoffensif que de raison. On ne se figurerait pas, d'après cet exposé, l'acharnement avec lequel Voltaire, — provoqué sans doute, mais piqué au jeu et promptement sorti des gonds — raille et bafoue son agresseur dans tous ces menus écrits de polémique religieuse dont il inonde Genève avant de les répandre dans le reste de l'Europe. C'est à peine, par exemple, si M. M. cite les *Questions sur les miracles*. On pourrait croire aussi que, Rousseau mis hors de combat et réduit, après son retour d'Angleterre, à une toute petite église d'adorateurs, Voltaire désarme et se tait. Il importerait peu à la psychologie de Rousseau, mais beaucoup à l'équité, de signaler cette faiblesse chez le vainqueur, — la poursuite impitoyable d'un ennemi en pleine déroute (voy. notamment la satire des *Deux Siècles*, qui est de 1771). M. M. nous convie à une comparaison entre les deux ennemis; il la faut complète.

Dans cette étude du caractère de Rousseau et de sa maladie mentale, M. M. est amené naturellement à porter la lumière sur certains points obscurcis à dessein par cet esprit à la fois soupçonneux et dissimulé. L'histoire de la publication de l'*Emile*, d'après les papiers de M. de Malesherbes déposés à la Bibliothèque nationale, est maintenant, grâce à M. M., définitivement établie. Les mêmes documents, complétés par les manuscrits de Neufchâtel, ont permis aussi à M. M. de convaincre Rousseau de mauvaise foi envers Voltaire dès 1760, c'est-à-dire avant que la guerre entre eux fût déchaînée, et à un moment où un véritable homme d'honneur (mais Rousseau est à tous égards le contraire d'un gentilhomme) n'aurait employé que des procédés absolument corrects : or tandis qu'il promettait à Voltaire de faire tous ses efforts pour arrêter la publication de la *Lettre sur la Providence*, réfutation du poème *sur le tremblement de terre de Lisbonne*, il s'empressait de chercher lui-même un imprimeur et de solliciter les autorisations nécessaires, se réservant de mettre l'indiscrétion sur le compte d'un confident infidèle et de s'excuser par le prétendu fait accompli. Avec une très grande sagacité, M. M. surprend ainsi Rousseau à plusieurs reprises, et avec Voltaire, et avec sa république de Genève, en flagrant délit de mensonge.

Parmi les principales pièces inédites nous signalerons d'abord plusieurs lettres assez longues de Voltaire, dont deux adressées à Gabriel Cramer, le célèbre libraire genevois; une au colonel Pictet et une autre à du Peyrou, dans lesquels il traite l'histoire de ses relations

avec Jean-Jacques et la question délicate de son établissement à Genève : ce sont les perles de l'écrin. Le docteur Tronchin nous est présenté en divers endroits, et à son désavantage : le célèbre médecin n'aime pas les philosophes, mais il a le tort de les traiter sans franchise, comme des puissances qu'on redoute et non comme des hommes avec lesquels on en use avec la liberté que donnent une science incontestée et une grande considération.

Nous ne dresserons pas le catalogue des nombreux documents produits pour la première fois dans ce volume; mais nous regrettons que M. M. ne l'ait point fait. De pareils volumes doivent être d'abord lus couramment, mais ensuite relus et consultés, car ils constituent des sources originales sur bien des points : un *Index* serait donc utile, ainsi qu'un *Appendice* dans lequel on donnerait *in extenso* les pièces qu'il a fallu tronquer, à cause du contexte, dans le corps de l'ouvrage. M. M. qui pousse le scrupule de l'éditeur jusqu'à reproduire parfois des textes absolument gâtés et inintelligibles (voy. la lettre de Tronchin à Vernes, p. 334), devrait au moins nous communiquer tout ce qu'il peut, quand il dispose d'originaux intacts. On n'aurait pas ainsi besoin de réparer un jour ses omissions comme il le fait si heureusement (p. 179, 270) pour celles de M. Streckeisen-Moultou.

Il cite fréquemment M[lle] de Bondeli, dont les lettres, quoiqu'imprimées, ne sont pas dans le domaine public. Elles sont bien curieuses en général, ces citations; et comme l'auteur, une des enthousiastes de Rousseau, paraît avoir une personnalité très accusée, ainsi que des relations fort étendues, M. M. nous aurait intéressés en nous apprenant ce qu'il sait de cet esprit si vif et parfois si pénétrant (voy. p. 501 le passage relatif à la querelle entre Hume et Jean-Jacques) : une note d'une demi-page vaudrait mieux que rien.

Pour conclure, M. M. a très fortement motivé sa répugnance profonde à l'égard de Rousseau : suivant sa méthode ordinaire, il s'efface et laisse parler les textes. Son livre est d'une lecture fort captivante pour les gens du monde; mais comme il s'adresse également aux hommes d'étude, et que M. Maugras est un éditeur — un très heureux et très sagace éditeur — en même temps qu'un narrateur agréable, il rendrait service à la catégorie la moins nombreuse, mais non la moins intéressante de ses lecteurs, en lui fournissant, grâce à un appareil érudit aussi restreint que possible, les moyens de reprendre les questions qu'il traite, soit pour les faire avancer d'un pas, soit tout simplement pour vérifier et approuver en parfaite connaissance de cause [1].

L. B.

---

1. Il est permis de s'étonner que dans un volume de cette importance il se trouve (p. 433) une répétition de quatre lignes : les libraires aussi doivent au public quelques menus égards...

CHRONIQUE

FRANCE. — Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. Michel Nicolas, un de nos plus anciens collaborateurs, et des plus savants. Il était né à Nîmes, le 22 mai 1810; il fit ses classes au lycée de sa ville natale et alla étudier à Genève pendant six ans la philosophie et la philologie. Il passa ensuite quelque temps à Berlin et visita les principales universités de l'Allemagne. Lorsqu'il revint en France, au mois de juin 1834, il fut nommé pasteur suffragant à Bordeaux, puis pasteur titulaire à Metz. Il se fit recevoir docteur à Strasbourg en 1838 et obtint la chaire de philosophie, — qu'il a toujours occupée depuis — de la Faculté de théologie protestante de Montauban. Il a publié un grand nombre d'écrits, notamment : *De l'éclectisme* (1840); *Introduction à l'histoire de l'étude de la philosophie* (2 vols. 1849-1850); *Histoire littéraire de Nîmes* (1854); *Des doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne* (1860); *Études critiques sur la Bible, Ancien Testament* (1861); *Nouveau Testament* (1863); *Essai de philosophie et d'histoire religieuse* (1863); *Études sur les évangiles apocryphes* (1865); *Le symbole des apôtres*, essai historique (1867). Il avait traduit de l'allemand l'ouvrage de Fichte sur *La destination du savant* (1838) et l'écrit de Ritter sur l'*idée et le développement historique de la philosophie chrétienne*. Il avait collaboré, non-seulement à notre recueil, mais à la *Liberté de penser*, à la *Revue de théologie de Strasbourg*, au *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français, à la *Nouvelle biographie générale*, etc. N'oublions pas son volume sur *Jean Bon Saint-André, sa vie et ses écrits* (1848), volume « fort bien fait », disait Sainte-Beuve qui lui a consacré deux articles *(Nouveaux lundis*, tome huitième, p. 138-189).

— *L'Alsace à Sempach, étude historique publiée à l'occasion du cinquième anniversaire de la bataille de ce nom* (avec deux planches d'armoiries. Leroux, 1886, in-8°, 48 p.), tel est le titre d'une nouvelle brochure de M. P. Ristelhuber, qui y reproduit le texte de la chronique de Koenigshofen et de ses continuations. M. Ristelhuber, a dressé, en outre, d'après ses propres recherches et les obligeantes communications de M. Th. de Liebenau, archiviste d'état à Lucerne — auquel est dédiée la brochure, — une liste des Alsaciens tombés à Sempach ; en éliminant les noms douteux et ceux qui font double emploi, on ne dépasse guère la quarantaine. Les armoiries ont été reproduites d'après l'*Abschilderung* d'Eglin.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Paget Toynbee travaille à un dictionnaire de la *Divina Commedia*, qui formera un fort volume et paraîtra chez Mss. George Bell et fils.

RUSSIE. — En réponse à l'article de la *Revue critique* sur les *Lettres de Grimm à Catherine II* (n° 23, art. 128), M. J. Grot nous écrit que l'index de la correspondance a été dressé, non point par lui, mais par un employé du bureau de la Société historique de Saint-Pétersbourg. Nous donnons volontiers acte au savant académicien de cette rectification.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 34 — 23 août — 1886

194. — STRECKER. **Ueber den Rückzug der Zehntausend.** Berlin, Mittler, 1886, 29 p. et une carte.

Intéressante étude, due à la plume d'un militaire de profession — *Strecker pacha* pour les Turcs — qui connaît à fond le pays illustré par la retraite des Dix Mille. Après avoir signalé les difficultés que présente le problème de la reconstitution de leur itinéraire, M. S. part du principe, exact selon nous, que la *parasange* de Xénophon n'est pas une mesure de longueur proprement dite, mais une mesure de durée, correspondant, par conséquent, à des distances variables suivant la nature du terrain, les incidents de la route, etc. Vient ensuite une nouvelle justification, contre les objections de Kiepert et autres, du tracé proposé par l'auteur, dès 1869, et vérifié de nouveau sur les lieux. Voici les points principaux par lesquels ce tracé diffère de celui de Koch et de Kiepert, tel qu'il figure par exemple sur la dernière édition de l'*Asia citerior* de ce géographe :

1° Les Grecs après avoir franchi l'Euphrate oriental (Mourad) passent à l'*Ouest*, et non à l'Est, du Bingheul Dagh (*Abus Mons* de Kiepert) ;

2° Le Phase de Xénophon, le long duquel les Grecs cheminent pendant sept jours, est non l'Araxe, mais le *Peri Sou*, affluent de droite du Mourad, dont M. S. a le premier relevé le cours ; les habitants du pays lui donnent encore aujourd'hui le nom de Phison, et en font un des quatre fleuves du Paradis arménien ;

3° L'Harpasus de Xénophon, large de quatre plèthres (400 pieds) est l'Euphrate occidental (Frat ou Kara-sou) ;

4° La ville de Gymnias est située dans la plaine de Baïbourt ;

5° Le mont Théchès, d'où les Grecs aperçurent pour la première fois la mer, est une des cîmes du Kolat-dagh.

Je renvoie le lecteur, curieux des discussions de détail, à la dissertation de M. S. et à la précieuse carte qui l'accompagne. Sur le fond de la question, entre M. S. et M. Kiepert, je ne me permettrai pas de me

prononcer, mais il est impossible de suivre le tracé de M. S. sur la carte sans être convaincu qu'au moins *au point de vue stratégique* son tracé est préférable à tous ceux qui ont été proposés avant lui. Si Xénophon ne l'a pas suivi, il aurait *dû* le suivre.

Voici maintenant quelques observations de détail que j'ai notées chemin faisant.

P. 1. Pourquoi M. S. écrit-il toujours *Xenofon, Tissafernes*, etc.? Il devrait laisser aux Italiens ces formes inexactes, qui déroutent le lecteur habitué aux textes antiques; M. S. n'ignore certainement pas que le φ grec n'équivaut point à l'*f* latin.

P. 7. Ce n'est pas seulement « *den neuen Forschungen gemäss* » que les Chalybes doivent être identifiés aux Chaldéens : Strabon (XII, 3, 19) le dit en toutes lettres. En revanche l'assimilation proposée par M. Renan entre les Chalybes et les Kurdes (Γορδυαῖοι, Καρδοῦχοι) ne me paraît pas soutenable.

P. 8. La position assignée sur les cartes aux *Macrons*, depuis Koch, a pour fondement l'existence d'un mont *Makour-dagh* dans ces parages. M. S. assure que ce mont n'existe pas (il est cependant marqué sur la carte en 6 feuilles de l'Asie-Mineure par l'état major russe, 1870) et s'appuie sur le témoignage d'Hérodote pour placer les Macrons à l'Ouest des Colques. Il y a là une confusion évidente entre les Colques d'Hérodote, qui habitent sur le Rioni (Phase), et les Colques de Xénophon, petit îlot de la même nation resté aux environs de Trébizonde.

P. 16. *Sounnour*, sur le haut Tchorokh, à l'Ouest de Baïbourt, serait la forteresse classique de Sinoria (et non *Synoria*, comme l'écrit M. S.: voir Strabon, XII, 3, 28). Mais pourquoi la carte de M. Strecker donne-t-elle l'orthographe *Sumour?*

Théodore REINACH.

---

195. — R. MOWAT. **La Domus divina et les Divi.** Vienne, 1886, in-8, 36 pages. (Extrait du *Bulletin épigraphique*). Imprimerie Savigné.

Pour être court, ce travail n'en est pas moins très utile et mérite à tous égards d'être signalé; il est plein de faits, de textes et de remarques intéressantes, présentées dans un style sobre et précis.

Domus divina est pour M. Mowat le synonyme de *Domus Divi* et indique d'abord la descendance de Jules César, plus tard, l'ensemble de la famille impériale, non plus en tant que se rattachant à un empereur mort et divinisé, puisqu'il y a de nombreuses interruptions dans la succession héréditaire des Césars, mais en tant que famille d'un prince vivant qui est destiné à devenir *Divus*. L'explication est nouvelle et très plausible. Pour la justifier, M. Mowat s'est livré à des considérations intéressantes sur l'apothéose de Jules César qu'il rapproche judi-

cieusement de celle de Romulus et de Tatius, et sur celle des Flavicus: il montre ensuite comment cette prérogative impériale de l'apothéose s'étendit successivement aux différents membres de la famille de l'empereur, et même à des particuliers, proches parents du prince, avec cette seule différence que ces dernières sortes d'apothéoses manquaient peut-être de l'approbation du Sénat. Après avoir examiné des particularités relatives à divers princes et princesses honorées du titre de *Divus* et *Diva*, l'auteur donne ce qu'il appelle trop modestement un essai de restitution d'un catalogue des personnages divinisés de l'époque impériale; les documents numismatiques, épigraphiques et littéraires y ont été mis à contribution. Je serais bien étonné s'il y avait beaucoup à ajouter à cette liste avant longtemps.

Je soumettrai à M. M. trois observations :

P. 6. Il avance que la locution *domus divina* a persisté jusqu'au commencement du IVe siècle. Il en trouvera encore un exemple, datant du milieu du VIe siècle, dans le *Bulletin d'Hippme*, XIX, p. 26.

P. 13. La dissertation sur Julia?? Paulina est ingénieuse, mais il est bien douteux que la Julia Sexta, mentionnée sur une inscription d'Attalia, soit une affranchie de cette princesse. L'auteur lui-même, du reste, ne prend cette supposition que pour ce qu'elle vaut.

P. 30. L'inscription de Bénévent peut peut-être s'expliquer sans supposer ni une faute de copie, ni la juxtaposition de deux fragments d'inscription, par un copiste maladroit. Il suffit d'imaginer qu'après la mort et l'apothéose de Valérien, s'il reçut l'apothéose, on aura changé DN en DIVO, substitution très aisée, sans effacer les titres qui suivaient et ne pouvaient plus appartenir à un empereur mort. J'ai eu l'occasion de recopier dernièrement, en Afrique, une dédicace : *Victoriae Aug. n. imp. Caes. Divi Aureliani Pii Felicis Invicti,* qui est encore bien plus extraordinaire, à première vue, et porte les traces indubitables d'un martelage où le mot *Divi* a été regravé. Cette dédicace est, en outre, un document nouveau à ajouter au dossier d'Aurélien divinisé.

R. CAGNAT.

---

196. — F. PICAVET. **Cicéron, De Natura Deorum, livre II,** d'après les meilleures éditions, avec des variantes, des notes philologiques, grammaticales, historiques, philosophiques et une introduction (82 p.) Paris, Alcan, 1886.

Cette édition n'a certes pas été faite sans soin et elle rendra des services. Mais comme la méthode de travail de l'auteur me paraît prêter à la critique, on me pardonnera, après cette déclaration préliminaire, de n'insister que sur les défauts du livre.

Malgré les apparences d'originalité que revêtent dans leur rédaction telles ou telles notes, il a été fait, pour le texte et pour les notes, d'après

Mayor. Je ne sais pourquoi M. P. a négligé l'excellente édition de Schömann qu'il ne paraît pas avoir connue directement.

Le texte est bon quand M. Picavet suit Mayor, quoique parfois il soit ici défiguré. Les passages où M. P. abandonne son guide, sont ceux où nous l'abandonnerions lui-même. N'insistons pas : malgré les doutes qu'il laisserait assez volontiers subsister, il est trop clair que M. P. n'est pas un philologue.

M. P. annonce (p. 3) qu'il n'a joint au texte que les notes ***absolument nécessaires*** pour en donner l'intelligence. On pourrait, suivant moi, retrancher des notes de son édition sans dommage une bonne moitié, sinon davantage. A quoi bon dans ce genre d'ouvrage, tant de rapprochements qu'on ne lira pas, des notices littéraires sur les noms les plus connus (par ex. sur Ennius, p. 86), parfois de véritables digressions (ainsi, p. 90, note 1, sur les Dioscures qui ne sont pas nommés dans le texte)? Les citations de textes latins sont régulièrement empruntées à Mayor. Dans une édition classique, plus que partout ailleurs, il eût fallu éviter des renvois comme ceux-ci : p. 115, *Celse* (sans autre indication); p. 89, *Ovide, Fastes* I; p. 90, note 1, *Cicéron dans le De Harusp. Resp.*

L'auteur n'a de système qu'en philosophie. Pour l'orthographe, il entend résister aux nouveautés tant qu'elles ne seront pas « acceptées universellement ». Il résiste moins qu'il ne le dit et moins sans doute qu'il ne le croit, et je pourrais dénoncer à M. P. des nouveautés où il a été induit par Mayor : par ex. p. 136, *quattuor;* p. 138, *delitiscendo*. En voici d'autres qui ne viennent certes pas de Mayor et qui ne feront pas de jaloux : p. 3, Wal*k*er, pour Walther; p. 8, Schütz*e* pour Schütz; presque partout (p. 1; 101, n. 2; 107, n. 2, etc.) Mad*w*ig : en vérité c'était jouer de malheur. M. P. n'est pas plus heureux pour les noms communs : a-t-il voulu laisser le choix aux élèves en imprimant dans la même page : p. 109, notes : *cœlum* et *caelestis;* p. 94, *peremnis* et *perennis;* p. 99, *pomœrium* et *pomerium;* p. 131, *rotundus* et *rotondus*. Ne disons rien des mots grecs où les fautes d'accent et d'esprit sont continuelles.

M. P. est lauréat de l'Académie. J'admets que les parties purement philosophiques de cette édition soient irréprochables. Mais pour les notes d'histoire, on aurait suivant moi à faire les mêmes réserves que j'ai faites pour le reste. Bref, à en juger non par ce que dit (p. 3, note) M. Picavet, mais par ce qu'il nous a donné, j'ai le regret de constater que nous ne sommes pas d'accord avec lui sur ce qu'on est en droit d'exiger de l'auteur d'une édition classique.

Θ.

---

197. — **Die Religion der Moral**, von W. M. SALTER, vom Verfasser genehmigte Uebersetzung. Leipzig et Berlin, Wilhelm Friedrich, 1885. Petit in-8, VI et 363 p.

Aux antipodes de la haute spéculation métaphysico-dogmatique et de toute spéculation en général se trouve la présente œuvre, traduite sur un original anglais, ou plutôt américain. C'est là un manifeste d'une des communautés ou communions rationalistes qui sont récemment venues à l'existence dans les principales villes des Etats-Unis d'Amérique. Leurs directeurs ont la prétention d'éliminer de la religion tout le bagage dogmatique et métaphysique pour n'en plus faire qu'une morale humanitaire. Dans l'excellent livre de M. Goblet d'Alviella, *L'évolution religieuse contemporaine*, on trouve des indications précises sur quelques-uns de ces essais. En parlant d'un des apôtres les plus convaincus de la nouvelle tendance, M. Félix Adler de New-York, M. Goblet d'Alviella rapporte les déclarations suivantes qui indiquent clairement les visées de ses adeptes : « Alors que la divergence des croyances continue à s'accentuer, il semble nécessaire de placer la loi morale là où elle ne peut être discutée, dans la pratique. Les hommes se sont si longtemps disputés sur l'Auteur de la loi, qu'elle-même est restée dans l'ombre. » M. Salter, l'auteur du volume venu sous nos yeux, a tenté à Chicago ce que M. Adler essayait à New-York; il peut être tenu pour un disciple de celui-ci, bien que son œuvre réclame la plus entière indépendance.

Cette tentative d'une religion ramenée à la morale a trouvé un traducteur enthousiaste, qui la croit de nature à rencontrer beaucoup d'écho en Allemagne. Nous ne nous hasarderons pas à faire des prophéties sur les chances de succès de « la religion de la morale ». Nous croyons cependant que, si elle est destinée à réunir des adhésions, ce sera plutôt encore à l'ombre des machines élévatoires de Chicago que sur le vieux Continent. Celui-ci ne peut voir dans de pareils essais qu'une résurrection de l'« Aufklärung » et du rationalisme, qu'il a connus au siècle dernier et au commencement de celui-ci et qui n'ont point su jeter de profondes et durables racines.

M. V.

---

198. — **Les religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou**, par A. RÉVILLE, professeur au Collège de France. (Formant le n° II de son *Histoire des religions*). Paris, librairie Fischbacher, 1885, XII-413 p., petit in-8.

L'éminent auteur des *Prolégomènes de l'histoire des religions* ne s'est pas borné à donner l'introduction à la belle et vaste entreprise qu'il a formée : il a déjà exécuté une partie de celle-ci en traitant des *Religions des peuples non civilisés* (1883, 2 vols.), et il la poursuit

avec une louable persévérance dont le présent ouvrage est le fruit. Malheureusement cette immense tâche excède les forces d'un seul homme ; il faudrait à M. Réville, pour l'accomplir dans le cours d'une seule génération, autant de collaborateurs qu'il y a de religions ou de sectes principales; ce ne serait pas trop de quatre spécialistes et d'autant de volumes in-folio pour approfondir et exposer les croyances des quatre agglomérations de peuples comprises dans ce petit in-octavo; car si le but de toute science est d'arriver à formuler dans un mince manuel tout ce qu'elle aura pu constater de certain, elle ne peut jamais l'atteindre du premier jet : il faut d'abord que, suivant la méthode si sûre des topographes, elle commence par l'analyse avant de passer à la synthèse, aucune réduction satisfaisante ne pouvant être faite sans avoir été précédée d'un levé détaillé et à très grande échelle. On pourrait croire qu'un semblable travail préliminaire a été fait pour les anciennes religions américaines, depuis près de quatre cents ans que l'on s'en occupe. Il n'en est rien; les écrits espagnols des XVI[e] et XVII[e] siècles, qui sont nos sources les plus sûres et les plus abondantes, n'ont jamais été comparés de point en point, ni critiqués l'un par l'autre; on n'en a pas tiré toutes les notions qu'ils contenaient pour systématiser celles-ci et se rendre compte de ce qu'il faut admettre comme vrai, réserver comme discutable, et rejeter comme faux. Pour le Mexique, par exemple, on n'a pu consulter librement dans les siècles passés que Gomara, Bernal Diaz, Acosta, Herrera, quelques livres de Las Casas et d'Oviedo, Vetancurt, Clavigero, trop moderne pour être une autorité de premier ordre, mais surtout J. de Torquemada, le seul d'entre eux qui donne un ample traité de la mythologie et du culte. C'est de nos jours seulement qu'ont été publiés : l'*Histoire des Mexicains par leurs peintures*, les explications de plusieurs peintures mexicaines du recueil de Kingsborough, les *Annales de Cuauhtitlan*, l'*Histoire des Indes* de Las Casas, tous les livres d'Oviedo, ce qui reste de Muñoz Camargo, Motolinia, Mendieta, Tezozomoc, Ixtlilxochitl, les *Documents inédits tirés des archives des Indes,* mais surtout Sahagun et Duran, aussi amples et un peu plus anciens que Torquemada. Ces auteurs nous ont apporté nombre de nouvelles notions et ont beaucoup élargi notre horizon; en outre l'archéologie mexicaine, à ses débuts, nous a déjà fait connaître une foule d'objets du culte et de nombreux restes des temples, dont on comprend mieux la description et l'usage après les avoir examinés. Pour mettre le tout en pleine lumière, il faudrait d'une part reproduire par la photographie ou par le dessin la vue des pyramides servant de base aux temples, les ruines de ces édifices, les statues, les bas-reliefs et les objets qui en proviennent, les figures des dieux et leurs attributs, d'après les anciennes peintures; et d'autre part, les accompagner de tous les passages et commentaires des auteurs qui les ont vus, noter les concordances et les différences et émettre à cet égard une opinion motivée.

Voilà la méthode logique pour composer un grand ouvrage qui faciliterait singulièrement la besogne des généralisateurs qui veulent écrire ou raisonner sur la matière. A défaut de ces pandectes, qui manquent aussi bien pour le sud que pour le centre et le nord de l'Amérique espagnole, M. A. R. s'est bravement mis à l'œuvre, mais non pour faire un digeste mythologique, Dieu l'en préserve ! Si tel avait été son plan et qu'un éditeur eût eu le dévouement de l'adopter, le public avide de manuels eût laissé dormir l'in-folio dans les magasins, comme il laisse reposer dans les bibliothèques ceux qui en font le plus bel ornement; il lui faut des abrégés; on l'a servi à son gré et, comme il ne demande que des affirmations, sans se soucier des preuves, le nouveau mythographe ne se met pas en peine de documenter ses assertions; il a d'ailleurs allégé sa marche en laissant de côté la moitié des bagages qu'il a dédaignés ou plutôt qu'il n'a pas connus. « Je n'ai nullement, dit-il, la prétention d'avoir consigné dans ce volume tout ce que l'on devrait enregistrer dans une encyclopédie mexico-péruvienne. Mon but a été plutôt de choisir les faits saillants, caractéristiques, de nature à donner une idée d'ensemble de l'état mental, moral et religieux qui était celui des indigènes civilisés de l'Amérique au moment de la découverte. » (p. XII.) Mais pour choisir, pour distinguer l'essentiel de l'accessoire, il faut tout connaître, aussi bien ce qui est important que ce qui ne l'est pas. Ce n'est pas assez de prendre par-ci par-là des traits isolés pour en faire un récit ou de les généraliser pour en tirer des conclusions; car on s'expose de la sorte à se mettre en contradiction avec les faits les mieux avérés; c'est, nous semble-t-il, ce qui est arrivé plusieurs fois à l'auteur.

D'abord sa thèse de « l'autochthonie, de l'originalité absolue » de la religion et de la civilisation nahuas est absolument inconciliable avec l'état de sauvagerie qui, selon M. A. R. lui-même, était encore visible « pour ainsi dire à fleur de sol, à l'état de souvenir distinct, » au temps de la conquête espagnole (p. XI, 398), car si le progrès eût été le résultat d'un développement organique, il aurait exercé son influence sur la masse de la nation et amené la réforme de toutes les institutions et l'adoucissement des mœurs; mais comme il n'en était rien, il devait être exotique et d'importation relativement récente, car la barbarie coudoyait la civilisation, la cruauté et les débauches de la population contrastaient singulièrement avec les enseignements moraux donnés à la jeunesse, au moins dans certains couvents. Des traditions indigènes, consignées dans les peintures et rapportées par Gomara, Las Casas, Motolinia, Sahagun, D. Duran, Mendieta, Torquemada, Ixtlilxochitl, faisaient remonter les principes humanitaires, les lettres, les arts, le culte de la croix, les couvents, la confession, la tonsure, certaines modes, à des missionnaires venus de l'est par mer, dont les prédications n'avaient pas pleinement réussi, mais dont les procédés techniques avaient été fort appréciés. Voilà bien des motifs de repousser la thèse

de l'autochthonie. Mais comme la question est fort compliquée et ne peut être traitée à fond en quelques lignes, il faut nous borner à signaler des erreurs plus palpables.

A Cholula, dit M. R. (p. 126), les marchands de passage sacrifiaient annuellement à Quetzalcoatl un très bel esclave. « Mais ces marchands étaient des Aztecs. Nous voyons que les prêtres de Cholula n'immolaient des hommes qu'avec une certaine répugnance. » Le P. Duran nous apprend au contraire que c'étaient spécialement les marchands de Cholula qui avaient coutume d'acheter des esclaves pour les sacrifier (*Historia de las Indias,* publiée par Ramirez, Mexico, 1867-1880, 2 vols in-4°, avec album, t. II, p. 125). Quoique les prêtres de cette ville fussent en effet moins sanguinaires que ceux de Mexico, ils ne laissaient pas que de sacrifier chaque année six mille enfants des deux sexes (J. de Torquemada, *Monarquia indiana*, l. III, ch. 19). En commençant la guerre ils avaient l'habitude d'en immoler et ils en égorgèrent dix de trois ans avant d'attaquer Cortès (Id. *ibid.*, l. IV, ch. 40). Motolinia affirme que les villes de Tlaxcala, Huexotzinco et Cholula faisaient beaucoup de sacrifices et de très cruels (1re part., ch. 9, p. 48 du t. I de *Coleccion de Documentos para la historia de México*, publiée par Icazbalceta. 1858, in-4°). — Après avoir parlé du quartier de Cholula faisant bande à part et dont les habitants n'avaient pas voulu prendre part à la conjuration contre Cortès, M. R. ajoute : « Il me paraît certain qu'il ne peut être question là que des prêtres et du grand *teocalli* du Dieu serpent. Les prêtres de Quetzalcoatl n'avaient pas voulu tremper dans la conjuration » (p. 209, note 1). C'étaient au contraire les prêtres du grand temple dédié à Quetzalcoatl qui avaient encouragé les Cholultecs à la résistance; aussi est-ce dans l'enceinte de ce temple que Cortès fit massacrer cinq cents Indiens. » (Duran, t. II, p. 119; Cfr. Torquemada, l. IV, ch. 40.)— M. R. croit que c'était une particularité des temples de Quetzalcoatl d'avoir une « entrée si basse qu'il fallait se coucher à terre pour y pénétrer... Le grand public ne pouvait être témoin de ce qui s'y passait » (p. 125-6). Le P. Duran dit exactement la même chose du temple de Huitzilopochtli à Mexico : « Porte basse et large, comme d'ordinaire dans les édifices mexicains..., toujours couverte d'un voile... de sorte que la salle était toujours fermée et obscure, et l'idole cachée dans ce lieu où n'osaient entrer d'autres personnes que des prêtres. » (*Hist. de las Indias*, t. II, p. 99).

« On a voulu faire de Nezahualcoyotl un monothéiste. Rien de plus douteux, » dit M. A. Réville (p. 162). C'est pourtant ce qu'affirme Ixtlilxochitl et si « son zèle patriotique est peut-être un peu suspect », comme le veut M. R. (p. 163, note 1), il n'y a pas de motifs de suspecter les PP. Geronimo de Mendieta (l. II, ch. 6) et J. de Torquemada (l. II, ch. 178; l. VI, ch. 45), qui disent que ce prince abhorrait les faux dieux; ni le P. Duran qui fait parler Nezahualpilli, fils de ce monarque, comme un vrai monothéiste (t. I, p. 479); ce qui n'est pas bien

extraordinaire, puisque les confesseurs précortésiens rappelaient aux pénitents « Nuestro señor invisibile è incorporeo unico. » (Sahagun, l. VI, ch. 7, p. 370 du t. V de Kingsborough.) — Ce dernier fait, à la vérité, n'aura guère de portée aux yeux de M. R. qui qualifie Sahagun d'auteur « sans aucune critique, trop enclin à christianiser les prières et les pratiques de la religion mexicaine » (p. 13). Sahagun au contraire hésite à admettre l'évangélisation précolombienne du Mexique, malgré les raisons plausibles qu'il rapporte (l. XI, ch. 13, p. 791-2 de la trad. Jourdanet). — « Il n'est pas possible, dit ailleurs M. R. (p. 173-4), de tenir pour authentiques les exhortations et effusions paternelles, qu'il met dans la bouche des prêtres appelés à recevoir les aveux des pénitents. Elles exhalent un parfum prononcé de composition libre... Toutes les longues prières, toutes les homélies qu'il attribue aux prêtres et aux fidèles mexicains *redolent christianismum* ». — Oui sans aucun doute, il y a là, comme ailleurs, d'innombrables souvenirs de l'évangélisation précolombienne, et c'est fort gênant pour ceux qui nient systématiquement ce que la plupart des historiens hispano-mexicains nous apprennent des missions chrétiennes arrivées au Mexique à deux reprises : une fois au IXe siècle, l'autre à la fin du XIVe. Mais sans entrer ici dans l'exposé des faits qui remplirait tout un volume, constatons que des écrivains indépendants l'un de l'autre, qui ne se sont pas copiés, parfois pas même connus, admettent l'authenticité et l'ancienneté des discours en question. Alonso de Zurita, qui écrivait vers 1556, et qui avait pu connaître quelques-uns des premiers missionnaires espagnols, tenait d'eux un certain nombre d'anciens discours nahuas traduits sans rien changer au sens (Afirmaba que no mudò letra de la substancia. — *Coleccion de documentos ineditos sacados del real archivo de Indias*, t. II, Madrid, 1864, in-8, p. 18, cfr. 7, 59). Un de ces discours (p. 60 64) correspond mot pour mot à quelques extraits du même texte que Torquemada avait sous les yeux (l. XIII, ch. 36) et qu'il tenait sans doute de son maître en théologie, Juan-Bautista, l'éditeur des *Platicas morales de los Indios para la doctrina de sus hijos, en lengua mexicana, intitulados* Huehuetlatolli. (A saint Jacques de Tlatelulco, 1601, in-8°). Torquemada s'essaya à les traduire, « sans réussir, dit-il, mieux que les P. Andrés de Olmos et B. de las Casas, à les rendre avec la douceur et le charme qu'ils avaient dans la langue originale. » En les reproduisant, il s'interrompt pour faire les remarques suivantes : « Ces paroles s'accordent bien avec les préceptes du Saint-Esprit (l. XIII, ch. 36, t. II, p. 493 de l'édit. de 1723)..... A bien considérer ces idées, on voit que c'est le langage de J.-Chr. (t. II, p. 495)... Quiconque a lu les livres de Salomon dira que c'est là la doctrine de l'Esprit-Saint (p. 495)..... Je ne sais comment les Indiens enseignaient cette doctrine qui est le langage de saint Paul (l. IX, ch. 32, t. II, p. 223)... Je ne sais ce que l'on pourrait dire de plus chez nous qui sommes chrétiens... Je suis d'avis que ces discours doivent être soigneusement retenus, car peu importe

qu'ils viennent des gentils si les raisonnements sont catholiques (p. 224). » On ne doit donc pas être surpris que le P. B. de Sahagun, après avoir traduit des discours de même genre, dise que, « prononcés en chaire, ils seraient plus utiles que bien des sermons aux jeunes gens des deux sexes. » (l. VI, ch. 19, p. 390 de la trad. Jourdanet.)

A moins d'accuser tous ces écrivains de s'être donné le mot pour nous en imposer, M. R. n'est pas fondé à dire qu'il a pris le dernier « en flagrant délit d'invention littéraire » (p. 174, note 1), et encore moins à ajouter : « C'est ainsi que plus loin (l. VI, ch. 18) le père conseille à sa fille de se lever à minuit pour se prosterner devant son dieu sur les genoux et les coudes, puis en s'inclinant, les bras croisés sur la poitrine. Il oublie qu'au Mexique on ne s'agenouillait pas, on s'accouvait pour adorer. » Si nous comprenons bien *s'accouver*, qui n'est pas plus français que *requiérait* (p. 157, pour *requérait)*, ce mot correspond à l'espagnol *ponerse en cuclillas*, qui était chez les Mexicains l'attitude de la prière (Torquemada, l. VI, ch. 46). Ce dernier écrivain semble se contredire en disant que « postrarse en tierra era la adoracion latria con que reverenciaban à sus Dioses. » (l. IV, ch. 14). Il faut remarquer que c'était devant Cortès, pris pour le dieu Quetzalcoatl, que les envoyés de Montézuma se prosternèrent ainsi. Selon le P. Duran, un *papa* ou missionnaire chrétien du XIV[e] siècle, confondu avec le dieu Quetzalcoatl, avait l'habitude de s'agenouiller (hincarse de rodillas) devant les autels et les crucifix (t. II, p. 76), et dans la reproduction d'une peinture de Coatepec relative à ce personnage, on voit en effet ses disciples les uns agenouillés, les autres accroupis (1[re] part., pl. 1). Or la locution reprochée à Sahagun a précisément trait à l'adoration de *Yoaltecutli* (seigneur de la nuit), le dieu invisible, impalpable et unique (Sahagun, l. VI, ch. 18 ; cfr. ch. 7). Il n'y a donc pas d'apparence que le vénérable franciscain se soit trompé en ce point ; il serait étrange en vérité qu'il suffît d'étudier les antiquités mexicaines pendant quelques mois pour en savoir plus long que Sahagun qui avait mis soixante ans à les approfondir (Torquemada, l. IV, ch. 13 ; l. VIII, ch. 11).

La traduction des noms mexicains laisse fort à désirer : *topiltzin*, « che vuol dire nostro molto caro figlio, » selon l'interprétation du *Codex Vaticanus*, n° 3738 (pl. XI, p. 168 du t. V des *Antiquities of Mexico* de Kingsborough), ne signifie pas *noble sceptre* (p. 153) mais bien *notre* (to) *seigneur* ou *noble fils* (piltzin); *aigle sur la pierre* (p. 29) ne rend pas le sens de *Tenochtitlan*, composé de *tlan*, particule de lieu, *tetl* pierre et *nochtli* (opuntia) et signifiant *lieu* où il y a un *opuntia* enraciné dans *la pierre; Chicomecoatl* signifie *sept serpents*, et non *serpent des subsistances* (p. 101). Après avoir remarqué que la croix s'appelait au Mexique *arbre de vie*, M. R. ajoute (p. 91) : « rien de commun avec le sens originel du même signe dans la chrétienté. » Il ne sait pas qu'en islandais la croix s'appelait *lífstré* (arbre

de vie), et il oublie que saint Avitus désigne le crucifix par *lignum vitale crucis*.

Mais nous n'avons pas à refaire cette histoire. En voilà assez pour montrer que le sujet eût gagné à être creusé davantage. C'est bien gratuitement que l'auteur s'est privé, pour le Mexique, des *Annales de Cuauhtitlan*, de l'*Histoire des Indes* du P. Duran, et d'un excellent travail de seconde main comme l'*Histoire du Mexique* d'Orozco y Berra; pour le Guatemala, de la *Recordacion florida* de Francisco Antonio de Fuentes y Guzman (publiée par D. Justo Zaragoza, Madrid, 1882-3, 2 vols in-8°); pour le Pérou, de la *Segunda parte de la Cronica del Peru* de Pedro de Cieza de Léon (Madrid, 1880, pet. in-4°), des *Tres relaciones de antiguëdades Peruanas* (Madrid, 1879), et des *Relaciones geograficas de Indias* (Madrid, 1881-83, 2 vols in-4°), publiées comme les deux précédents ouvrages par D. Marcos Jiménez de la Espada. Ces documents ne devront pas être négligés à l'avenir par ceux qui traiteront le sujet. Quoique M. A. Réville n'en ait pas tenu compte, son ouvrage mérite pourtant d'être consulté par ses émules, à causes des réflexions justes et élevées de l'auteur et de son expérience en matière d'histoire des religions; par les gens du monde auxquels il est surtout destiné, à cause de l'exposition très claire et du style coulant. Ce sont-là des qualités qui compensent bien des inexactitudes aux yeux de ceux qui se contentent d'une lecture rapide et qui n'exigent pas une rigoureuse précision scientifique.

E. Beauvois.

---

199. — **Le Coustumier de la Vicomté de Dieppe**, par Emmanuel Coppinger, archiviste paléographe. Dieppe, 1884. Introduction, LXXII. Texte, 100 p.

Ce coutumier extrait « de plusieurs registres vieux et anciens », et transcrit en 1396 par Guillaume Tieullier, « prestre », contient l'énumération des redevances que les bourgeois et marchands de Dieppe étaient tenus de payer « a tres reverent pere en Dieu et Seigneur, monseigneur l'arcevesque de Rouen. » Il est édité intégralement pour la première fois, aussi bien qu'il a été possible de le faire, vu l'état délabré du manuscrit. M. Coppinger a mis en tête une introduction divisée en plusieurs chapitres dont le plus long et le plus instructif à la fois est intitulé : Aperçu du commerce à Dieppe aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. La liste des marchandises importées et exportées est des plus variées : cuirs, laines, fourrures, vin, cidre, cervoise, fers, sels, métaux de toute sorte. Les oboles, deniers et sols perçus sur chaque marchandise par le receveur de l'archevêque devaient former à la fin de l'année une somme assez ronde. Quelques « aumosnes, masures et fiefs » de la vicomté, étaient exempts de toute redevance, ou n'en

payaient qu'une, peu coûteuse et parfois assez bizarre, comme celle-ci : « les manans du fief Crespin doivent chascun an, le jour de la Tiphaine, après dîner, aporter au receveur de la vicomté de Dieppe, III. testes de porc crevez, et en chascune, une pomme en la gueulle, et cinq solz en une tasse d'argent couvers de blanches touailles, et mettre sur l'estal de la recepte, et dire au recepveur : nous faisons hommage a monseigneur de Rouen, a cause du fief Crespin, pour joir de la franchise du dit fief. Et doivent avoir pour aporter ledit present ung menestrel. » — Je suppose que le ménestrel ne s'en allait point sans faire danser la compagnie. Il est à peine besoin de dire qu'à cette époque, comme aujourd'hui encore, la pêche était un des principaux revenus de la ville, et surtout celle des harengs. On faisait déjà subir à ces petits poissons toutes sortes de manipulations savantes, et on les nommait alors : « harens sors, harens caqués, harens en groe, en trufferie, harens de saffare, harens pouldrés, harens blans. » Les petits navires destinés à cette pêche s'appelaient : batel archelais, caquet, furet, escaffre, fonset, galiote, crayer, flobart, escute, etc. Le coutumier nous donne quelques règlements de police qui ne manquent point d'intérêt : il était permis, par exemple, d'avoir des porcs dans la ville, à condition qu'ils fussent enclos, et « chascun estoit tenu de faire net devant son huys le pavement chacune sepmaine une foys. » Quant aux eaux pluviales et autres immondices « ou les boutoit aval par la rue jusques à la x[e] maison l'un de l'autre », et elles allaient ensuite où elles pouvaient. Il y avait des sergents pour veiller à l'observation de ces règlements qui n'avaient rien de bien gênant. On était aussi plein d'indulgence pour ces pauvres « louveresses » qui allaient criant du poisson dans les rues, parce qu'elles n'étaient pas asssez riches pour payer un « estal. » Rien n'était plus facile à un étranger que d'obtenir le droit de bourgeoisie à Dieppe : il n'avait qu'à prêter serment de fidélité à l'archevêque de Rouen, « a payer. V. sols a la boitte de Monseigneur, et II. s. VI. d. au recepveur », et il jouissait aussitôt du droit de tous les autres « communiers. »

Il faut savoir gré à M. Coppinger d'avoir publié ce document intéressant, mais je regrette qu'il ne l'ait pas fait suivre d'un glossaire qui expliquât les mots difficiles, et ils sont assez nombreux. Je ne comprends pas, et d'autres ne comprendront pas davantage sans doute, ce que signifie le mot *joux* dans ce passage : « Le maistre qui tient l'escole a Dieppe doit. IIII. coqz, quand les *joux* sont a l'escole ou ailleurs en la ville. » *Hameston*, p. 83, (*Hamestor* dans Godefroy), *heribel*, p. 21, *hermee*, p. 31, ne sont pas faciles à entendre. Je suppose qu'au lieu de *chitonac*, p. 84, il faut lire *citoual*, sorte d'épice, et marché de l'aitre, c'est-à-dire « marché de la place », au lieu de » marché de *lestre.* »

A. Delboulle.

200. — **Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne,** par René Kerviler, bibliophile breton, avec le concours de MM. A. Apuril, Ch. Berger, A. Du Bois de La Villerabel, A. Galibourg, P. Hémon, Fr. Jégou, Alb. Macé, A. Ménard, M. Nicol, R. Oheix, P. Paris-Jallobert, J. Plihon, F. Saulnier, C. Sommervogel, H. Soulas, etc., etc. Livre premier. *Les Bretons.* 1er fascicule Aa-An. Rennes, librairie générale de J. Plihon et L. Hervé, 1886, in-8 de VIII-160 p. Prix : 5 fr.

M. Kerviler expose, dans sa *Préface*, que, s'occupant depuis vingt ans de travaux sur la biographie bretonne, il a été souvent arrêté par l'absence d'indications qui lui permissent de pousser ses recherches dans une direction déterminée; que les recueils de biographie générale ou locale se sont bornés à quelques personnages principaux et ont passé sous silence une foule de noms qui méritaient autant et plus d'attention que ceux qui y recevaient asile; que, tout en notant les documents nécessaires à la biographie des Bretons qui étaient l'objet spécial de ses études, il relevait en même temps toutes les pièces qui pouvaient concerner des Bretons quelconques, dans l'espoir d'éviter plus tard de nouvelles recherches; que, de cette façon, il a réuni un nombre très respectable de milliers de fiches et qu'il a résolu d'en faire profiter ses compatriotes pour épargner aux travailleurs toute la peine prise par lui-même. Voici le programme adopté par M. K. : étant donné le nom d'un Breton ou d'une famille bretonne, on doit trouver dans mon répertoire l'indication de toutes les publications qui ont parlé de lui ou d'elle : et si ce Breton a écrit quoique ce soit, on doit de plus trouver la bibliographie aussi complète que possible de tous ses écrits. M. K., dont l'intrépidité est presque incomparable [1], a cru devoir ajouter à ce programme, déjà si vaste, l'indication des ouvrages anonymes ou collectifs sur la Bretagne. Félicitons-nous-en, car il ne manquera rien au *Répertoire général* dont, avant la fin du siècle, nous verrons paraître le dernier fascicule.

Ce recueil sera divisé en deux parties : « La première, sous le titre *Les Bretons*, comprendra par ordre alphabétique les noms et les articles concernant les Bretons qui *ont écrit* ou *dont on a écrit*. Cela est net et clair. La seconde, sous le titre *La Bretagne*, comprendra par *ordre de matières* la bibliographie de tous les ouvrages écrits sur la Bretagne, soit par des Bretons (rappel de ceux de la première partie en autre or-

---

1. M. K. parle avec une noble assurance de son œuvre et de lui-même (p. VII) : « Quelques-uns ont été effrayés de l'ampleur de l'entreprise, du nombre des volumes et du temps qu'il faudra pour les publier. Si l'on s'effrayait ainsi, on n'entreprendrait jamais rien. Je suis de race bretonne et la ténacité fait partie de notre caractère national. Je marche donc en avant, parce que je vois clair devant moi et parce que les éditeurs et l'imprimeur, dont je ne saurais trop mettre en relief ici le patriotique dévouement, partagent ma confiance. » La préface se termine par cette phrase qui a quelque chose de la sonorité du clairon annonçant la victoire : « Et maintenant je vous remercie d'avoir répondu à mon appel et je vous jette le cri du marin qui va commencer sa manœuvre. *A Dieu va!* »

dre¹, soit par des auteurs non Bretons, soit sous le couvert de l'anonymat. »

Le premier fascicule ne mérite que des éloges, au point de vue biographique, comme au point de vue bibliographique. Partout on y trouve à la fois l'abondance et l'exactitude. Entre tous les articles on remarque l'article *Abélard* qui se développe en seize pages. J'ai d'autant plus été frappé de la richesse des indications fournies sur l'illustre philosophe, que j'avais autrefois essayé de donner, dans le *Polybiblion*, la liste des travaux relatifs à l'infortuné mari d'Héloïse. M. Kerviler a tellement dépassé son humble devancier, qu'il existe entre son article et ma note la même différence qu'entre un tableau achevé et une simple esquisse. La série d'articles sur les rois, ducs, comtes et princes de la maison de Bretagne du nom d'*Alain*, est aussi fort digne d'attention. Quelques paragraphes ne manquent pas d'une piquante saveur et appartiennent à ce que l'on peut appeler l'érudition attrayante. Comme spécimen du genre, je reproduis une demi-page consacrée au *P. Albert le Grand* : « Nom du célèbre carme à qui l'on doit la *Vie des Saints de Bretagne*. Daru a cru que c'était un simple nom de religion emprunté au savant dominicain du XIIIe siècle, et l'annotateur de Quérard l'a admis aux *Supercheries littéraires dévoilées*, en faisant observer (I, col. 238) qu'il n'avait pas trouvé, à son grand étonnement, d'article sur le *P. Albert le Grand* dans la *très estimable Biographie bretonne* de Levot : puis, après avoir dit que le P. Albert le Grand s'appelait en réalité *de Kerigouël*, il déclare que ni Kerdanet, ni Le Jean n'ont connu son véritable nom. Rarement tant d'erreurs ont été accumulées en si peu de lignes. En premier lieu, la *Biogr. bret.* de Levot contient un excellent article sur le P. Albert : seulement, il fallait se donner la peine de le chercher à l'ordre alphabétique *Le Grand* et non pas seulement à la lettre A. En second lieu, si Kerdanet n'a pas parlé du véritable nom dans ses *Notices chronologiques* en 1817, il s'est livré à une dissertation complète, dans la notice qui précède la dernière édition d'*Albert le Grand* en 1837, pour démontrer que le nom de famille du célèbre Carme était *Le Grand de Kerigoal* ou mieux de *Kerigowal*, tiré d'un manoir situé près de Lesneven qui se prononce aujourd'hui *Kericvoal* et non *Kerigouël*. »

T. DE L.

CHRONIQUE

ALLEMAGNE. — Après Ranke et Waitz, voici que meurt Max DUNCKER (le 21 juillet à Ansbach). Il était le fils aîné de Karl Duncker qui a fondé à Leipzig la librairie de ce nom. Il naquit à Berlin le 15 octobre 1811 et suivit dans sa ville natale et à Bonn les cours d'histoire et de phololologie de Lœbell, de Raumer, de Ranke et de Bœckh (1830-1834). Il se fit recevoir docteur en mai 1834, à Berlin : mais ce ne fut qu'en 1839 qu'il obtint la permission de s' « habiliter » ou d'en-

seigner comme privat-docent à l'Université de Halle (il avait été membre de la *Burschenschaft* à Bonn et avait été emprisonné pendant quelques mois). Il devint, en octobre 1842, professeur extraordinaire. Elu en 1848 au parlement allemand, puis plus tard à l'assemblée d'Erfurt et à la seconde chambre prussienne (d'août 1849 à la fin de mai 1852), par la ville de Halle et le cercle de la Saale, il publia en 1851, à Berlin, l'ouvrage intitulé *Vier Monate auswærtiger Politik,* où il critiquait la politique du ministère Manteuffel. Il quitta Halle en 1857 pour Tübingue. Deux ans après, le ministère Hohenzollern-Auerswald le rappelait et l'attachait au ministère d'État. Le 3 juin 1861, il était nommé « vortragender Rath » ou conseiller rapporteur du prince royal. Dans l'été de 1867, il recevait le titre de directeur des archives de l'État prussien; il créa, pendant son administration, de nouvelles archives à Posen, à Schleswig, à Aurich, à Idstein: il concentra à Marbourg les archives de Hesse; il réunit aux archives d'État de Hanovre celles de Stade et de Hildesheim; il fit soit restaurer, soit agrandir, soit édifier — à l'exception des archives de Coblenz — tous les bâtiments qui renferment, dans les diverses villes de Prusse, les archives historiques. Le 1er janvier 1875 il était mis à la retraite sur sa demande. Voici la liste de ses ouvrages : *Origines germanicæ* (1840); *Geschichte des Altertums* (4 vols, 1852-1857; 5e édition en 6 vols., 1878-1882); *Aus der Zeit Friedrichs des Grossen und Friedrich Wilhelms III* (1876); *Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit Kœnig Friedrichs II* (vol. I, 1877, en collaboration avec Droysen). Il était membre de l'Académie des sciences de Berlin, membre étranger de l'Académie de Münich et de la Société des sciences de Gœttingue.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 30 juillet 1886.

M. Bazangeon, procureur de la République à Embrun (Hautes-Alpes), envoie la copie d'une inscription relevée sur une couleuvrine rapportée du Tonkin. Cette inscription, non encore expliquée, se compose des lettres suivantes :

ANESANIOHNEOANSIHEO

MM. Delisle et Weil sont élus membres de la commission chargée de la vérification des comptes de l'Académie.

M. Le Blant donne des renseignements sur une tombe découverte l'année dernière près des murs de Rome, à l'entrée de la via Salaria : cette tombe renferme une chambre sépulcrale entourée de niches qui portent des inscriptions. A l'extérieur, une autre inscription, gravée en très beaux caractères, occupe un espace de 4m80 de longueur et de 1m de hauteur.

M. Delisle lit une note de M. Desnoyers sur un feuillet de parchemin du IXe siècle. Ce feuillet porte des gloses sur l'Exode, écrites en partie en lettres minuscules et en partie en notes dites tironiennes. En tête sont écrits ces mots en lettres capitales :

HIC LIBER ADALBALDI ARTIFICIS

Cet Adalbaldus est un moine de Saint-Martin de Tours, contemporain de Louis le Débonnaire, qui s'est fait connaître par la copie de plusieurs ouvrages. M. Desnoyers vient de donner ce feuillet à la Bibliothèque nationale. Il l'avait acheté, il y a cinquante ans, avec divers autres parchemins, chez un marchand de la rue Saint-Jacques.

M. Delisle, s'appuyant sur un témoignage de Brequigny, s'attache à établir que le feuillet dont la conservation est due à M. Desnoyers a fait partie d'un manuscrit d'Orose, qui appartenait, avant la Révolution, à la bibliothèque de Saint-Martin de Tours.

M. Paul Tannery achève la lecture de son mémoire sur l'ouvrage mathématique de Georges Pachymère, écrivain byzantin de la fin du XIIIe siècle. Cet ouvrage, intitulé *Tétrabiblos*, est divisé, comme l'indique le titre, en quatre parties : l'une, consacrée à la musique, a été publiée par feu A.-J.-H. Vincent; les trois autres, qui traitent de l'arithmétique, de la géométrie et de l'astronomie, sont encore inédites. Elles existent en manuscrit à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Le livre relatif à la géométrie est à peu près copié sur Euclide. Par suite d'une supercherie d'Ange Vergèce, une partie de ce livre a été publiée, en 1657, sous le nom du philosophe Damianus.

M. Wallon communique un fragment d'un ouvrage inédit de M. A. des Tilleuls, chef de division à la préfecture de la Seine, intitulé : *le Domaine de la ville de Paris dans le passé et dans le présent.* Dans le chapitre lu à l'Académie, l'auteur parle des bâtiments qui ont précédé, sur la place de Grève, l'hôtel de ville actuel, et étudie l'histoire du terrain de cette place depuis 1141 jusqu'en 1789.

Ouvrages présentés : — par M. Héron de Villefosse : AURÈS, *Nouvelles Explications des indications de la tablette de Senkereh;* — par M. Boissier : JULLIEN, *De L. Cornelio Balbo majore* et *les Professeurs de littérature (les grammairiens) dans l'ancienne Rome* (thèses de doctorat ès-lettres); — par M. Deloche : F. MOREAU, *Album Caranda*, livraison nouvelle; — par M. Jules Girard : *Hemerologion*, revue grecque de Constantinople, I-IV (contenant un mémoire de M. Pétros Papagéorgios, qui démontre que le vrai nom de la femme d'Agamemnon est Clytemestre et non Clytemnestre); — par M. Barbier de Meynard : 1° G. DELPHIN et L. GUIN, *Notes sur la poésie et la musique arabe dans le Magdoub;* 2° René BASSET, *les Manuscrits arabes des bibliothèques de l'Algérie;* — par M. Siméon Luce : 1° l'abbé ALLAIN, *les Questions d'enseignement en 1789 d'après les cahiers;* 2° Emile TRAVERS, *les restes de Christophe Colomb;* — par M. Delisle : *le Liber pontificalis*, édition de M. l'abbé L. Duchesne; — par M. Gaston Paris : R. DE MAULDE, *les Juifs dans les Etats français du Saint-Siège au moyen âge.*

Séance du 6 août 1886.

M. Louis Courajod, conservateur au musée du Louvre, lit un mémoire intitulé : *la Polychromie dans la statuaire du moyen âge et de la Renaissance, au point de vue historique et artistique.* L'objet de ce mémoire est d'établir que l'usage général, pendant tout le moyen âge et la première partie de la Renaissance, a été de peindre de couleurs variées les sculptures de toute sorte, statues, hauts et bas reliefs. Cette pratique a rencontré un adversaire déterminé dans Michel-Ange, et c'est sous son influence seulement qu'elle a été peu à peu abandonnée. Pour démontrer cette thèse, M. Courajod cite un grand nombre de monuments qui nous sont parvenus avec leurs couleurs primitives; tels sont, au Louvre, le tombeau de Commines, une Vierge de marbre avec l'enfant Jésus, etc. Il invoque aussi des documents écrits : on a des comptes et des quittances qui mentionnent les sommes payées aux peintres chargés de décorer les sculptures, des traités sur l'art de colorier la pierre et le marbre, etc. Ces peintures étaient souvent exécutées par des artistes spéciaux, qui n'avaient pas d'autre occupation. Au reste, à l'époque gothique, l'architecture même était polychrome : la coloration des sculptures était donc pour ainsi dire indispensable. A la Renaissance même, la sculpture polychrome n'a passé de mode que très lentement. On la trouve pleinement florissante en Italie dans les majoliques des Della Robbia, très appréciée en France sous le règne de François Ier. Enfin, on peut encore en citer quelques exemples au XVIIe siècle et même au XVIIIe. Il est étrange qu'un fait aussi général et aussi évident ait été, jusqu'à ce jour, à peu près complètement méconnu.

Ouvrages présentés : — par M. Alexandre Bertrand : Salomon REINACH, *la Colonne Trajane au musée de Saint-Germain;* — par M. Paul Meyer : TAMIZEY DE LARROQUE, *Quatre Lettres inédites de Jacques Gaffarel;* — par M. P.-Charles Robert : une notice de M. Maurice du Seigneur sur les arènes romaines de Paris.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 35 — 30 août — 1886

Sommaire : 201. Aristophane, Fragments de comédies perdues, p. p. Blaydes. — 202. Kuhnert, Les statues des Grecs et les lieux où elles s'élevaient. — 203. Kuenen, Introduction à l'Hexateuque. — 204. Sabbadini, Le Mediceus de Celse et l'Ursinianus de Plaute. — 205. Loiseleur, Molière, nouvelles controverses sur sa vie et sa famille. — 206. Morceaux choisis des classiques français, p. p. Marcou; les grands écrivains du xvie siècle, p. p. Merlet; Fr. Godefroy, Histoire de la littérature française au xvie siècle.

201. — **Aristophanis deperditarum comœdiarum Fragmenta,** Auxit, novo ordine digessit, recensuit et annotatione partim aliorum selecta instruxit Fredericus H. M. Blaydes, Halis Saxonum in Orphanotrophei libraria, 1885. Un vol. in-8, p. xiv-491.

Nous disions, il y a quelque temps, dans cette *Revue* [1], que les deux grandes éditions d'Aristophane publiées par M. A. von Velsen et par M. F. Blaydes en étaient exactement au même point : chacun des deux éditeurs avait publié cinq des onze comédies du poète. Aujourd'hui M. B. prend l'avance; pendant que M. V. garde le silence, il ajoute un nouveau volume aux cinq qui ont déjà paru ; il est vrai que ce volume n'est pas consacré à une comédie nouvelle, mais aux fragments des comédies perdues. On désirerait voir chez le critique allemand un peu de l'activité du critique anglais; le premier volume de l'édition Blaydes a paru en 1880 ; le premier volume de l'édition de Velsen remonte à 1868 ! Quand viendront les autres ? Faudra-t-il attendre 20 ou 25 ans les six comédies qui restent ?

Ainsi après Meineke et Bergk [2], après Dindorf, Bothe et Kock, M. B. donne une édition des fragments d'Aristophane. Disons d'abord un mot de la disposition adoptée par l'auteur, *novo ordine digessit*, dit-il dans le titre. Les comédies sont rangées, comme c'est l'usage presque constant aujourd'hui, par ordre alphabétique. Dans une notice placée en tête de chaque pièce, l'auteur expose ce qu'on peut savoir du sujet, de la date, du caractère de cette pièce; suivent les fragments. M. B. les a classés d'après l'ordre alphabétique des auteurs qui nous les ont conservés, c'est là le *novus ordo* dont il est question dans le titre.

1. Voir le n° du 28 avril 1884 p. 344; cf. aussi notre article publié dans le n° du 3 mars 1884.
2. On sait que, dans la grande édition des Fragments des comiques grecs par Meineke, c'est Bergk qui a été chargé de la partie qui contient les fragments d'Arisphane.

Déjà M. Kock avait lui aussi adopté un classement nouveau. Au lieu de suivre Bergk, il a classé les fragments d'après le mètre, d'abord les vers iambiques, puis les vers trochaïques, les vers anapestiques, dactyliques, enfin les fragments lyriques ou méliques; pour les fragments trop courts, il a suivi l'ordre alphabétique des mots du fragment. Ce système prête à la critique. En effet, le mètre de chaque fragment n'est pas toujours bien clairement établi; chaque éditeur classera donc le passage controversé selon ses idées personnelles; de là une cause inévitable de confusion. Les avantages d'un même classement pour chaque édition sont si grands qu'on en veut à M. Kock de n'avoir pas suivi l'ordre adopté par Bergk; si du moins il avait adopté un classement rationnel, tel qu'il pût être accepté par les éditeurs qui viendraient après lui; mais on voit qu'il n'en est rien.

Pour les éditions de ce genre, il y a un classement rationnel et il n'y en a qu'un seul, c'est celui qui a été suivi par M. Aug. Nauck dans son édition des Fragments des tragiques grecs (Leipzig, Teubner, 1856). Les pièces sont rangées d'après l'ordre alphabétique, vu l'impossibilité d'établir un ordre chronologique; les fragments sont divisés en deux catégories : la première comprend les fragments qui ont une certaine longueur, ceux qui ont plus de deux mots; la seconde comprend les fragments d'un seul mot, de deux au plus. Pour la première catégorie, M. Nauck suit l'ordre alphabétique des sources, comme l'a fait M. B.; mais il ne le suit plus pour les fragments de la seconde catégorie; pour ces fragments qui n'ont qu'un ou deux mots, il les classe d'après l'ordre alphabétique de ces mots mêmes; ce que ne fait pas M. B., bien à tort assurément, car ces fragments doivent être séparés des autres; ce sont presque toujours des expressions un peu singulières, rares, ou signalées comme ayant été employées dans un sens particulier; il importe donc de trouver ces mots facilement; on le peut avec le double classement de M. Nauck; avec le classement unique de M. B., ces fragments sont perdus dans la foule des autres, il est impossible de savoir où les prendre.

On le voit, chacun des nouveaux éditeurs n'a suivi qu'en partie le classement de M. Nauck. M. Kock suit ce classement pour les plus courts fragments; il les classe comme M. Nauck d'après l'ordre alphabétique des mots; pour les fragments plus longs, il se règle d'après le mètre. M. B. adopte le classement alphabétique des sources; mais au lieu de n'appliquer ce classement qu'aux fragments un peu longs, il l'applique même aux fragments d'un seul mot. Il est certain cependant qu'on ne peut pas lui faire un reproche de n'avoir pas suivi le classement si peu justifié de M. Kock.

Le résultat de tout cet arbitraire est des plus clairs : aujourd'hui, ceux qui voudront étudier les fragments d'Aristophane, en comparant les nouvelles éditions, peuvent faire provision de patience; dans chacune de ces éditions, les fragments sont classés d'après un ordre différent. Il

est vrai que les éditeurs ont composé des concordances très exactes; apparemment, ils ont pris grand plaisir à composer ces concordances; ils ont pensé peut-être que le lecteur éprouverait un plaisir non moins grand à les consulter; il est certain, en effet, que, pour celui qui veut travailler, il n'est pas d'exercice plus réjouissant et plus utile que d'avoir sans cesse à consulter des tables et à chercher des renvois.

Laissons cela. Dans l'édition Blaydes, chaque fragment est accompagné de deux séries de notes : d'abord, les observations exégétiques, l'auteur indique la source du fragment et la façon dont il a été, dont il doit être interprété, les rapprochements qu'il fournit; viennent ensuite, en plus petit texte, les notes critiques, l'auteur indique les variantes données par les sources et les conjectures proposées par les savants.

Pour ce qui concerne les notices et les observations exégétiques, l'auteur se borne souvent à reproduire ce qu'ont dit avant lui Dindorf et Bergk; il nous a d'ailleurs prévenus déjà par ces mots qui sont dans le titre: *Annotatione partim aliorum selecta.* Souvent aussi il prend la parole et exprime des idées personnelles. Les éditions de M. B. témoignent toujours d'un grand travail, de nombreuses recherches; mais ces recherches ne vont pas au-delà d'une certaine limite; les éditions de M. B. marquent l'état de la science, il y a dix ans, quelquefois il y a vingt ans. Ce défaut n'est nulle part aussi évident que dans le présent ouvrage. Le volume de l'édition Kock, qui contient les fragments d'Aristophane, date déjà de six ans; il semble cependant que M. B. n'a connu cet ouvrage que lorsque le sien était aux trois quarts imprimé. Si, par hasard, M. B. connaît les publications récentes, il les connaît trop tard; il ne peut plus, peut-être ne veut-il plus remanier son travail. Voici un exemple. Dans la préface, M. B. cite le passage de Dindorf relatif au nombre des comédies qu'Aristophane a composées; il est dit dans ce passage que nous ne possédons aucun index antique des comédies du poète. Or, dans la première note des *Addenda,* M. B. cite, à propos des deux comédies intitulées Αἰολοσίκων, l'index du codex Ambrosianus trouvé, dans ces dernières années, par M. Novati [1]. On se demande alors pourquoi M. B. n'a pas mis aux *Addenda* une note destinée à rectifier ce que dit Dindorf. La découverte de M. Novati a été connue en 1879; c'est cet index qui devait figurer en tête d'une édition des fragments d'Aristophane et non le passage où Dindorf regrette que nous ne possédions aucun index de ce genre. Au lieu de se borner souvent à reproduire, dans les notices, ce que Dindorf et Bergk avaient dit, M. B. aurait dû étendre ses recherches, résumer simplement les observations présentées par les deux critiques, ensuite indiquer les progrès qui avaient été faits depuis, les points qui avaient été éclaircis. Au-

1. Franc. Novati, *Index fabularum Aristophanis ex codice Ambrosiano,* L 39 sup., dans l'*Hermès*, t. XIV (1879), p. 461-464 avec une note de U. v. Wilamowitz-Mœllendorf; cf. K. von Holzinger dans les *Jahresberichte* de Bursian, 1880, p. 114 et suiv.

jourd'hui, par exemple, on n'accepte plus l'explication proposée par Bergk sur la comédie des *Babyloniens;* M. B. réfute avec raison cette explication, mais sa réfutation est trop courte et trop sèche; il fallait simplement renvoyer à l'étude excellente que M. Gust. Gilbert a faite de cette pièce [1].

L'édition de M. B. comprend 990 numéros; celle de Kock en a seulement 968; ce qui fait la différence, c'est que M. B. a accepté dans son édition des fragments cités sans autre indication que les mots ὁ κωμικός pour désigner l'auteur; il pense que, dans la plupart des cas, il s'agit d'Aristophane et dans la préface il cite des exemples où l'on voit tel vers cité par un grammairien sous le nom d'Aristophane, tandis qu'un autre grammairien, à propos du même fragment, dit seulement ὁ κωμικός; il y a donc là une présomption assez forte; ajoutons que M. B. fait de ces fragments une catégorie à part, en laissant au lecteur le soin de décider sur la question d'authenticité; tout cela est assurément très légitime. Nous signalerons à ce titre à M. Blaydes deux fragments empruntés à des poètes de la Comédie ancienne; ils se trouvent dans le livre d'Origène contre Celse, p. 1376 B, et p. 1416 C, éd. Migne; le dernier fragment surtout semble bien appartenir à Aristophane [2].

En résumé, malgré les défauts que nous avons signalés, il y a dans ce volume bien des renseignements utiles et souvent de bonnes observations.

Albert MARTIN.

---

202. — **Statue und Ort in ihrem Verhæltniss bei den Griechen,** par E. KUHNERT. Leipzig, Teubner, 1884, in-8 de 92 p. (extr. des *Jahrbücher für class. Phil.,* t. suppl. XIV).

Toutes les questions secondaires qui touchent à l'histoire de la plastique ancienne semblent vivement intéresser M. Kuhnert. Le mémoire que nous avons sous les yeux sert de pendant à l'opuscule du même auteur intitulé *De cura statuarum apud græcos*, dont nous avons rendu compte ici même [3]. On y retrouve les mêmes qualités, un plan net et méthodique, beaucoup de connaissances, des notes nombreuses, tout l'appareil enfin d'un travail sérieux et vraiment scientifique. Il faut même reconnaître que ce second essai est supérieur au premier par

---

1. *Beitræge zur innern Geschichte Athens im Zeitalter des Peloponnesischen Krieges*, Leipzig, Teubner, 1877.

2. Cf. Friederich Leo, *Bemerkungen zur Attischen Komædie* dans le *Rhein. Museum,* t. XXXIII (1878), p. 412 et suiv.

3. V. la *Revue* du 24 novembre 1884. Cf. A. Martin, *Revue* du 20 octobre de la même année.

l'abondance et la sûreté des informations : les omissions y sont rares; je n'y vois pas, dans tous les cas, de grave lacune à signaler [1].

M. K. essaie de mettre en lumière les rapports qui existaient, chez les Grecs, entre les statues et les lieux où elles s'élevaient. Toutes les cités grecques, même les plus pauvres, étaient peuplées de statues : pourquoi les unes étaient-elles placées de préférence dans certains endroits, pourquoi d'autres étaient-elles dressées ailleurs? En un mot, quelles étaient les intentions variées qui présidaient à l'érection de ces images de dieux, de héros, de mortels dont Pausanias surtout nous a laissé un si riche catalogue? Tel est le problème qu'examine M. Kuhnert. Sa dissertation comprend deux parties : dans la première, il considère les statues qui ornaient les lieux publics; dans la seconde, celles qui embellissaient les lieux privés. Chaque partie se subdivise elle-même en deux, suivant qu'il s'agit de lieux sacrés ou de lieux profanes. Bien qu'un peu artificiel, ce plan en vaut un autre. Je n'y relève qu'une légère erreur. M. K. (p. 307) range les palestres parmi les lieux publics : c'étaient des lieux absolument privés.

Ce court mémoire est plein de faits qui, jusqu'ici, n'avaient point été mis suffisamment en lumière. Mais il arrive qu'au milieu de tant de détails, on perd un peu de vue l'objet principal du travail, qui est d'expliquer la présence des statues dans les divers endroits où elles se trouvaient par des raisons tirées soit des mœurs, soit du culte, soit de certaines croyances, soit de légendes locales. On est surpris, en outre, de rencontrer les images des mêmes divinités dans des lieux fort différents. Des statues d'Hermès se dressaient près des sources (p. 285), sur les places publiques (p. 295), dans les gymnases (p. 306), sur les tombeaux (p. 312), etc. Il y avait des Apollons partout, dans des grottes (p. 284), le long des chemins (p. 289), dans le Bouleutérion d'Athènes (p. 293), dans les odéons et les théâtres (p. 302), etc. L'impression qui reste quand on a lu la dissertation de M. K., c'est que, chez les Grecs, les statues qui représentaient des dieux étaient, à peu d'exceptions près, aptes à décorer tous les lieux imaginables, grâce aux attributions variées des divinités du panthéon hellénique. Où est alors la loi qu'on s'attend à trouver dans le travail de M. K.? Où sont les rapports qu'il annonce entre les statues et leurs divers emplacements? La vérité est que ces rapports sont souvent fort difficiles à saisir, et que, dans bien des cas, on ne saurait dire avec certitude pourquoi telle statue était dressée plutôt ici que là. Tout en se montrant sceptique par endroit (p. 264), l'auteur ne tient pas assez compte d'un fait incontestable, c'est

1. Je ne trouve nulle part, chez M. K., la mention du texte d'Athénée, VIII, p. 348 D, relatif au professeur de musique Stratonicos, dont l'école contenait la statue d'Apollon et celles des neuf muses. N'ayant que deux élèves, il répondait à ceux qui lui demandaient quel était le nombre de ses auditeurs : « Ils sont douze avec les dieux. » — Parmi les statues dressées sur les tombeaux, M. K. eût pu citer les portraits de Dermys et de Kitylos, dont le relief est assez saillant pour permettre de les considérer comme des œuvres de ronde bosse.

que, pour les statues, du moins pour celles qui décoraient les temples et leurs abords, comme pour les terres cuites qui meublaient les sépultures, il n'existait souvent aucun lien entre le sujet représenté et le lieu de l'offrande [1].

Ces réserves faites, on trouvera chez M. Kuhnert une multitude de renseignements précieux sur la décoration sculpturale des grands sanctuaires tels que ceux de Delphes et d'Olympie, sur les innombrables statues qui ornaient l'Acropole d'Athènes, l'Agora, le théâtre de Dionysos, etc. Ce n'est pas un des moindres mérites de ce travail que d'aider l'imagination à se figurer l'aspect de ces lieux célèbres qui ont joué dans l'histoire de la Grèce antique un si grand rôle.

Paul GIRARD.

---

203. — **Historisch-critisch Onderzœk naar het Ontstaan en de Verzameling van de bœken des Ouden Verbonds**, door A. KUENEN, hoogleeraar te Leiden. Tweede, geheel omgewerkte uitgave. Eerste deel, eerste stuk. *Het ontstaan van den Hexateuch* (l'origine de l'Hexateuque). Leiden, Akademische Bœkhandel van P. Engels en zoon, 1885. In-8, x-331 p.

— **Historich-Kritische Einleitung in die Bücher des A. T. etc...**, von Dr. A. KUENEN..., Autorisierte deutsche Ausgabe von Prof. Dr. Th. WEBER. Leipzig, Verlag von Otto Schulze, 1885, in-8, 11-96 p. (Premier fascicule de la traduction allemande de l'ouvrage précité).

Nous avions achevé l'étude de cette nouvelle édition de l'*Introduction à l'Hexateuque* (Pentateuque et Josué) de l'éminent professeur de Leyde et nous nous étions attardé à réfléchir sur les problèmes qui y sont posés et sur la solution que M. Kuenen en donne avec un admirable détail de preuves. Dans quelle mesure l'hypothèse des « Grafiens », de MM. Reuss, Kuenen, Wellhausen, peut-elle être tenue pour définitive? Quels sont, dans cette difficile et complexe question de la composition du Pentateuque, les points désormais acquis à la science? Quels sont ceux qui réclament un complément de recherches ou de démonstration, qui demandent à être modifiés, revisés ou même rejetés? En attendant, le dernier cahier de la *Revue de l'histoire des religions* (mars-avril 1886) nous apporte une analyse très compétente et très complète de l'œuvre de M. K., signée de M. Carrière. L'écrivain qui a, le premier, dans l'excellente *Revue de théologie de Strasbourg*, mis nos compatriotes au courant des résultats préconisés par le théologien hollandais dans sa *Religion d'Israël*, était qualifié pour une pareille tâche. Nous ne referons pas ici ce qu'il a très bien fait; nous profiterons, au contraire, de la publication de son travail pour borner nos propres indications relatives au contenu de l'ouvrage au strict nécessaire, réservant notre place à la discussion.

---

1. V. Pottier, *Quam ob causam Graeci in sepulcris figlina sigilla deposuerint*. Paris, Thorin, 1883.

L'*Introduction à l'Hexateuque* se divise en seize chapitres : I. Nom, division, contenu. II. Témoignage de l'Hexateuque lui-même touchant son auteur. III et IV. Recherche et définition préliminaire du caractère de l'Hexateuque. A, La législation ; B, Les récits. V. Points de départ pour la distribution de l'Hexateuque en ses éléments constitutifs : les codes législatifs et les noms divins. VI. Les éléments sacerdotaux de l'Hexateuque. VII. Les éléments deutéronomiques. VIII. Les éléments prophétiques. IX. Fixation préalable de la succession chronologique des éléments entrés dans la composition de l'Hexateuque. X. L'Hexateuque et les autres livres de l'Ancien-Testament. XI. L'Hexateuque et l'histoire d'Israël et de la religion d'Israël. XII. Origine et antiquité des éléments constitutifs de l'Hexateuque. A. Les réformes de Josias et d'Esdras sont les points d'appui pour la chronologie de la législation et de la formation de l'Hexateuque. XIII (suite). B. L'origine et la réunion des parties prophétiques. XIV (suite). C. Le Deutéronomiste ; ses prédécesseurs et ses successeurs. XV (suite). D. Histoire de la législation sacerdotale et historiographie. XVI. La rédaction de l'Hexateuque.

On voit que le plan est très simple. L'Hexateuque est une compilation ; il renferme deux ordres d'éléments : élément législatif et élément historique. On distingue à sa base trois œuvres principales, dont les auteurs ont combiné l'histoire avec la législation. M. K. s'attache à extraire ces trois œuvres de leur confusion présente : 1° L'œuvre de l'écrivain sacerdotal (écrit élohiste de la *Genèse* et législation d'*Exode-Nombres* avec son cadre) ; 2° l'œuvre du deutéronomiste *(Deutéronome* et majeure partie de *Josué) ;* 3° l'œuvre prophétique (jéhoviste et second élohiste de la *Genèse,* auquel se rattache le « livre de l'Alliance » d'*Exode*, XXI-XXIII). Les trois grands documents une fois dégagés, il s'agit d'établir leur succession ; on y arrive en rapprochant leurs données des renseignements fournis par les autres livres de l'Ancien-Testament, notamment les livres historiques et les livres prophétiques. Cet examen établit l'ordre chronologique suivant : le plus ancien livre est le livre prophétique ; vient ensuite l'écrivain deutéronomiste, en troisième lieu l'écrivain sacerdotal. Mais les livres historiques ne nous permettent pas seulement d'établir l'antiquité respective des trois œuvres ; ils nous racontent une double réforme religieuse, celle de Josias (620 av. J.-C.) et celle d'Esdras (445 av. J.-C.) qui ont eu pour programme une loi écrite. Les indications données se rapportent d'abord au Deutéronome puis au Code sacerdotal, soit à nos numéros 2 et 1. Le numéro 3 remontera seul à une époque antérieure à Josias, soit au VIIIe ou au IXe siècles avant notre ère.

Reste la question de combinaison et de dislocation des documents pour aboutir à l'Hexateuque actuel. M. K. en restitue attentivement les phases et admet que la rédaction définitive était achevée au IIIe siècle avant notre ère, comme on le voit par le livre des *Chroniques,* par le texte samaritain et par la version alexandrine de l'Hexateuque.

L'*Introduction à l'Hexateuque* de M. Kuenen constitue, avec l'*Histoire sainte et la Loi* de M. Reuss, et les *Prolégomènes à l'histoire d'Israël* de M. Wellhausen, la bibliothèque des « Grafiens ». On trouve dans ces trois ouvrages, sous des aspects variés, mais avec une très remarquable hauteur de vues, avec un talent littéraire et une sorte d'ardeur communicative qui se rencontrent plus rarement encore, la totalité de ce qui peut se dire dans le sens de la nouvelle école. M. Reuss est d'une verve et d'une jeunesse que rien ne lasse; M. Wellhausen séduit par son impérieuse logique, qui donne à son œuvre des allures de réquisitoire; M. Kuenen a la gravité et l'autorité du juge qui prononce après l'énoncé complet, méthodique et convaincu de tous les éléments de la cause; son livre est le *Manuel* par excellence.

Avec tout cela, on hésite à dire que cette cause, si longuement et savamment discutée, soit définitivement entendue et qu'il n'y ait plus lieu à appel ou à cassation. Je ramènerai à trois points la thèse de M. K., en indiquant dans quelle mesure ces points peuvent passer pour acquis ou non.

Premier point. — Quelques auteurs, parmi lesquels je citerai M. Renan, se refusent à admettre que le récit dit élohiste de la *Genèse* appartienne au même écrivain que la législation d'*Exode-Nombres*. Cependant, il faut dire que l'opinion représentée par notre éminent compatriote est assez isolée; elle paraissait même généralement abandonnée quand nous l'avons rencontrée sous sa plume. Ce n'est donc point ici que la vraie bataille est engagée.

Second point. — Etant admise la restitution générale des trois documents, le sacerdotal, le prophétique et le deutéronomique, — lequel d'entre eux est le plus ancien, ou, en d'autres termes, dans quel ordre se succèdent-ils? C'est ici le fond de la thèse des « grafiens » et je n'hésite point à tenir à cet égard la démonstration de M. K. pour décisive. L'élément *sacerdotal* de l'Hexateuque, loin d'être la partie la plus anciennement rédigée dudit ouvrage, en est, au contraire, la plus récente, étant de date plus moderne que l'élément *deutéronomique*, lequel est lui-même moins ancien que les portions *prophétiques*.

Troisième point. — Le Deutéronome est-il le code de la réforme de Josias et le Code sacerdotal est-il le livre de la loi promulgué par Esdras? MM. Reuss, Kuenen, Wellhausen solidarisent cette question avec la précédente; je demande à les distinguer formellement. On peut, en effet, admettre la succession des documents comme ci-dessus, en se refusant à attribuer deux d'entre eux à des époques et circonstances connues. C'est sur ce point que je veux présenter quelques brèves observations.

Quand les progrès de la critique biblique eurent chassé du domaine de la science l'opinion traditionnelle, par trop naïve, qui faisait de Moïse l'auteur du Pentateuque, on se préoccupa de rattacher à des circonstances historiques connues les documents entrés dans la com-

position du livre et pour lesquels on était contraint d'admettre non-seulement diversité d'auteurs, mais diversité d'époques. Dans cette recherche, on fut vivement frappé de la manière dont est racontée au second livre des *Rois* la réforme attribuée au roi Josias (chap. XXII et XXIII). C'était le Deutéronome mis en œuvre. On en conclut, avec un peu de hâte, que le livre en question, contenant le programme de la réforme attribuée à ce roi, avait été composé à l'intention de cette même réforme. Cependant, le rapport étroit qui se remarque entre le contenu du Deutéronome et la réforme de Josias, comportait d'autres explications, celle-ci entre autres : l'écrivain des *Rois*, ayant eu vent d'une réforme religieuse entreprise par Josias, a pensé devoir la présenter sous les couleurs de la législation deutéronomique. En d'autres termes : la réforme de Josias a été décrite, à bonne distance des événements, par un auteur qui était imbu du Deutéronome et a considéré que cette réforme ne pouvait avoir été autre chose que la réalisation de la loi qu'il avait sous les yeux. Cela revient à dire que, sans contester qu'il y ait eu aux temps du roi Josias une réforme du culte, on ne se croit nullement obligé d'admettre que les choses se soient passées comme le veut l'écrivain des *Rois*. Quant au fond même de la réforme attribuée à Josias, il faut accorder que son historicité est des moins probables ; cette suppression de tous les lieux de culte provinciaux au profit du sanctuaire de la capitale me paraît une énormité, qui n'a pu germer que dans le cerveau d'un tyran ou d'un fanatique. On se l'explique beaucoup mieux comme une théorie d'une époque ultérieure, émise en un temps où les événements matériels avaient, en effet, assuré au sanctuaire de Jérusalem une position unique. C'est la réalité des temps post-exiliens qu'on a antidatée.

Mais on nous arrête ici en nous disant : Nous avons un témoin autorisé de l'existence du *Deutéronome* à l'époque de Josias dans le livre de *Jérémie*. Le livre à nous parvenu sous le nom de ce prophète trahit la connaissance du cinquième des livres de l'Hexateuque. Si l'on prend, en effet, le *Deutéronome* en bloc, d'une part, de l'autre *Jérémie*, il est incontestable qu'il y a entre les deux œuvres des points de contact trop nombreux pour qu'on n'admette pas que l'auteur de l'une a eu l'autre sous les yeux. Ce n'est là, malheureusement pour les tenants de l'hypothèse généralement admise, qu'une des faces du problème. En voici une autre, sur laquelle, je l'avoue, il me paraît qu'on passe bien légèrement. Dans nombre de passages de *Jérémie*, le prophète s'exprime sur le compte de ses contemporains et de leur orthodoxie en des termes d'une sévérité non mitigée, les englobant tous dans une impitoyable condamnation. Cela s'expliquerait-il si le prophète avait été, je ne dis pas l'inspirateur, pas même le collaborateur, mais seulement le témoin de la réforme attribuée à Josias ? Assurément non. Quoi ? Sous le ministère de Jérémie, s'accomplit une réforme capitale, qui est la réalisation même de ses vœux les plus ardents. Et il n'a point pour cette réforme

une seule parole d'enthousiasme, d'encouragement, d'éloge, de souvenir même. Il ne la mentionne pas, il l'ignore. Nous accordons très volontiers que le livre de *Jérémie* et celui du *Deutéronome* sont des œuvres intimement liées entre elles; nous demandons, en revanche, qu'on nous concède que le livre de *Jérémie* n'a pas connaissance de la réforme de Josias. Ces indications, très incomplètes, suffisent cependant à établir trois points : 1° il n'est pas prouvé que le récit de la réforme de Josias ne mérite pas de très sérieuses réserves; 2° la connaissance du *Deutéronome* dont témoignent certaines parties du livre de *Jérémie* ne nous oblige aucunement à admettre que l'une comme l'autre œuvre existât sous sa forme actuelle à la fin du VII[e] siècle avant notre ère; 3° le livre de *Jérémie* passe sous silence la réforme de Josias. Le second de ces points mériterait une attention particulière et une discussion spéciale. Nous ne saurions l'entreprendre à cette place. Le public va être incessamment saisi à nouveau de la question par un travail du regretté M. Gustave d'Eichthal, qui se propose d'établir que le *Deutéronome* lui-même s'est formé par la combinaison de morceaux originairement indépendants et,— c'est là le principal de sa thèse, — distingue l'auteur de la grande harangue (chap. V-XI) du corps de la législation (chap. XII à XXVI). Ce travail nous donnera l'occasion de traiter la présente question avec plus de développement. D'autre part, nous estimons que le livre de *Jérémie* contient un très grand nombre de parties ajoutées au noyau réellement historique que nous y reconnaissons. Ces trois facteurs du problème, réforme de Josias, Deutéronome, livre de Jérémie, devant, en conséquence, être envisagés non plus comme indiscutables et simples, mais comme complexes, il y a lieu, selon nous, de reprendre à nouveau et dans des termes passablement différents, l'ensemble de la question que l'on nous donne comme définitivement résolue.

Nous ne dirons qu'un mot de la seconde des déterminations historiques indiquées ci-dessus : le Code sacerdotal est-il le livre de la loi promulgué par Esdras? — Le livre de *Néhémie* (chap. VIII et IX) rapporte une lecture solennelle de la loi dite de Moïse par les soins d'Esdras et la conclusion d'une « alliance » à la suite de cette communication. Ce texte est des plus suspects. L'examen de son contenu éveille les plus graves soupçons. Le véritable Esdras, celui dont l'histoire peut, avec quelque confiance, conserver la mémoire, c'est celui des chap. IX et X du livre du même nom. Celui-là ne procède pas à une promulgation solennelle d'un code; il s'attaque à un point spécial, aux mariages avec des étrangères. Et comment s'y attaque-t-il? Est-ce en réclamant impérieusement l'observation d'un code universellement admis? C'est en gémissant, en pleurant, en suppliant. Son zèle lui obtient l'appui d'hommes influents et, grâce à leur concours, Esdras obtient d'une réunion populaire une promesse de renonciation aux mariages mixtes, ce que le texte appelle une « alliance avec Dieu » *(Esdras,* X, 3). Voilà l'« alliance » dont l'histoire peut reconnaître le mérite à Esdras et dont la seconde

(celle de *Néhémie*, IX et X) n'apparaît plus que comme la copie et la répétition, corrigée et augmentée.

Nous tenons donc comme réclamant une nouvelle enquête la double hypothèse qui rattache le *Deutéronome* à Josias et le *Code sacerdotal* à Esdras.

M. K. est très fort quand il démontre que l'histoire israélite atteste la non-existence du Code sacerdotal avant la restauration post-babylonienne. Sa démonstration devient absolument insuffisante quand il croit pouvoir s'autoriser des témoignages des écrits prophétiques pour dire que leurs auteurs au VIIIe siècle connaissaient le document jéhoviste-prophétique, à la fin du VIIe et au VIe siècle le document prophétique et le deutéronomique, au Ve siècle enfin les trois sources de l'Hexateuque actuel. Le tout mériterait une discussion contradictoire.

En résumé, l'*Introduction à l'Hexateuque* de M. Kuenen, qui est le résumé complet de tout l'historique des études consacrées aux six premiers livres de la Bible et qui est, de plus, le plaidoyer autorisé de la thèse de la nouvelle école d'exégèse biblique, nous fait voir que la question *littéraire*, celle qui traite de la composition et des rapports mutuels des trois documents constituants du Pentateuque-Josué est très avancée, mais que la question *historique*, celle qui établit l'attribution de ces documents à des époques déterminées, l'est beaucoup moins.

Pour notre part, nous inclinerions à étendre la date de la composition des éléments dits prophétiques jusqu'à l'exil comme *terminus ad quem*, à voir dans le Deutéronome le produit du VIe et du Ve siècle et dans le Code sacerdotal l'œuvre des cinquième et quatrième. Nous tâcherons de présenter, le plus tôt qu'il se pourra, la justification de ces assertions.

Maurice VERNES.

---

204. — Remigio SABBADINI. **Guarino veronese e gli archetipi di Celso e Plauto, con una appendice sull'Aurispa.** Livourne, 1886, 72 pp. in-16. Prix : 1 fr. 50.

M. R. Sabbadini est un latiniste qui consacre la meilleure partie de ses travaux à des études sur l'humanisme italien ; il a collaboré utilement à l'excellente revue de M. Geiger, *Vierteljahrsschrift für Kultur und Literatur der Renaissance*. M. S. est convaincu à juste titre que la critique des textes tire de la lumière de l'histoire des manuscrits, et c'est cette histoire qu'il cherche à écrire. Le grand champ des études de ce genre est le XVe siècle ; malheureusement les sources, qui consistent surtout en correspondances, sont en très mauvais état, dispersées encore çà et là dans les mss. et sans aucun classement. Comme on regrette aujourd'hui que le projet de Mehus n'ait pu se réaliser et que nous n'ayons pas ce *Corpus* de la correspondance des humanistes des XIVe et XVe siècle que

rêvait le savant florentin; tous les travaux préparatoires en seraient fort abrégés. Malgré ces difficultés, M. S. ne se laisse pas décourager; il raconte aujourd'hui l'histoire de deux mss. illustres le *Mediceus (Ambrosianus)* de Celse et l'*Ursinianus* de Plaute. Il soumet à un classement critique les lettres qui ont gardé le souvenir de la découverte de ces volumes et leur laisse le plus souvent la parole, en les insérant dans son récit.

Voici les principales conclusions de l'auteur. Le Celse vient de l'église de Saint-Ambroise à Milan, d'où le nom d'*Ambrosianus* (qui, par parenthèses, égare l'esprit en faisant songer à la Bibliothèque ambrosienne) : il a été découvert soit dans la deuxième moitié de 1427, soit avant le mois de mai 1428; Giovanni Lamola en parle alors à Guarino de Vérone et Tommaso da Sarzana à Niccoli. Il y a dès 1426 mention d'un autre ms. de Celse entre les mains de Guarino. — L'histoire du ms. de Plaute, mentionné par Poggio, en 1429 pour la première fois, est reconstituée avec une excellente méthode. On sait que le ms. du cardinal Orsini ajoutait douze comédies nouvelles aux huit qu'on avait déjà; Guarino le tint entre ses mains en 1431 et s'en servit pour ses études sur Plaute; M. S. met ces études en lumière avec d'autant plus de clarté que personne ne connaît le sujet comme lui. Le travail se termine par une courte biographie de Giov. Aurispa, qui sera utile, même après le travail de M. Voigt. — Nous avons reçu en même temps une brochure moins importante de M. Sabbadini dans le même ordre d'idées : *Studi di Gasparino Barzizza su Quintiliano e Cicerone.*

P. N.

---

205. — **Molière.** Nouvelles controverses sur sa vie et sa famille, par M. Jules Loiseleur, auteur de « *Les points obscurs de la vie de Molière.* » Paris, Charavay frères; Orléans, Herluison, 1886, in-18 de VII-131 p.

Le petit volume de M. Loiseleur, formé d'articles qui ont paru dans le journal *le Temps*, est divisé en onze chapitres dont l'intitulé seul marque assez l'intérêt. Voici l'appétissante liste : I. *Fanatiques et détracteurs de Molière;* II. *La belle-mère de Molière;* III. *Les infortunes conjugales de Molière;* IV. *L'affaire Guichard;* V. *L'histoire de la Guérin;* VI. *La vérité sur Mme Molière;* VII. *Un beau trait controversé;* VIII. *Si les restes de Molière ont eu le sort de ceux de Voltaire;* IX. *L'excommunication des comédiens;* X. *Les autographes de Molière;* XI. *L'énigme d'Alceste. Proposition de créer un Musée-Molière.*

Dans tous ces chapitres, M. J. se montre le critique à la fois fin et judicieux que nous connaissons, discutant avec clarté, avec agrément, et méritant une fois de plus l'éloge qui lui a été souvent donné d'être un des plus sensés et des plus compétents de tous les Moliéristes. Je n'af-

firme pas qu'il ait raison sur tous les points auxquels il touche (il en est de si délicats et de si impénétrables), mais je crois pouvoir affirmer qu'il n'a rien négligé ni comme chercheur, ni comme critique, pour avoir raison. Il a lu tout ce que l'on a écrit sur Molière, et il l'a si bien lu qu'il n'oublie de mentionner aucune des assertions qui confirment ou contredisent sa thèse. C'est ainsi que tour à tour il cite et apprécie les travaux de MM. Ed. Scherer, Ferdinand Brunetière, Vitu, Gustave Larroumet, Charles Livet, Louis Moland, Georges Monval, de la Pijardière (Louis Lacour), Auguste Baluffe, Gérard du Boulan (c'est-à-dire Le Pelletier de Saint-Rémy), Paul Mesnard, de la Pommeraye, Fr. Sarcey, etc. Si, comme je le disais tout à l'heure, la victoire reste indécise dans un petit nombre de cas, l'habile lutteur triomphe incontestablement en la plupart des rencontres. Lui-même nous annonce ainsi (p. v), un de ses éclatants succès : « L'article qui traite des autographes de Molière a eu l'heureuse fortune que je lui souhaitais : il y a maintenant une commission où l'on compte des érudits et des paléographes distingués, et qui doit, comme je l'avais demandé, soumettre à un examen sérieux les rares autographes attribués au grand comique, et comparer en même temps les signatures souvent dissemblables par lui apposées au bas de plusieurs actes dressés par des notaires ou des officiers de l'état civil[1] ». Un autre grand succès de M. L., c'est la solution définitive de la question si controversée de l'excommunication des comédiens[2]. En somme, le recueil est à la fois instructif et piquant. Mais comment M. Loiseleur, qui parle lui-même (p. 1), de « l'armée sans cesse grossissante des moliéristes », n'a-t-il tiré son recueil qu'à 150 exemplaires ? A peine — je continue la métaphore — y en aura-t-il assez pour une compagnie, alors qu'il en faudrait pour plusieurs régiments.

T. DE L.

1. M. L. ajoute : « Je serais heureux qu'un succès pareil fût réservé à la proposition qu'on lira dans mes deux dernières pages, celle de créer à Paris un Musée-Molière permanent ». Si l'on continue à écrire sur l'auteur du *Tartuffe* autant qu'on l'a fait en ces dernières années, de bien grandes salles devront être établies, dans ce Musée, pour recevoir, outre les éditions et traductions énumérées dans la *Bibliographie moliéresque* de Paul Lacroix, les œuvres des Moliéristes passés, présents et futurs.

2. L'auteur se félicite (p. 71) d'avoir eu, dans cette campagne, un auxiliaire tel que M. A. Gazier qui (*Revue critique* du 3 novembre 1884), « joignit de nouveaux et solides arguments » à ceux qui avaient été employés par le contradicteur de M. Livet.

206. — **Morceaux choisis des Classiques français des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles,** par F. L. Marcou, professeur au Lycée Louis-le-Grand, 2 vol. Prix : 8 fr. Paris, Garnier frères, 1880.

— **Histoire de la littérature française au XVIe siècle,** par Frédéric Godefroy, ouvrage couronné par l'Académie française. 1 vol., prix : 6 fr. 50. Paris, Garnier, 1878.

— **Les grands écrivains du XVIe siècle,** par Gustave Merlet, professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand. 1 vol. Prix : 3 fr. 50. Paris, Ch. Fouraut, 1879.

La publication de ces trois recueils classiques date de quelques années : ce n'est pas une raison pour n'en point parler, car ils ont été faits avec soin, surtout celui de M. Merlet et celui de M. Godefroy.

M. Marcou a réuni en deux volumes les principaux poètes et prosateurs des xvie, xviie, xviiie et xixe siècles; je n'examinerai que la première partie, le xvie siècle. Le volume des prosateurs a 700 pages dont 120 seulement sont consacrées aux écrivains du xvie siècle. Ce n'est pas assez : aussi Bonaventure des Périers, Henri Estienne, Noël du Fail, Olivier de Serres, Estienne Pasquier n'y ont point trouvé de place, et d'autres encore qui méritent d'être connus. Il est vrai qu'ils sont cités dans l'Introduction (à part Noël du Fail), mais dire que « Bonaventure des Périers a été le valet de chambre de Marguerite d'Angoulême, que H. Estienne s'est fait une belle place entre les meilleurs écrivains français, que Pasquier a été poète latin et français à ses heures, » cela est par trop sommaire et n'apprend pas grand chose. M. Marcou a un faible très prononcé pour les épithètes : il parle « des effusions *onctueuses* et *mystiques* du *tendre* et *touchant* Fr. de Sales [1] » ; il écrit « le *consciencieux* Lambin, le *sombre* Calvin, le *sceptique* Montaigne ». Il fait penser à ces rhétoriqueurs solennels qui ne peuvent pas dire simplement Corneille, Racine, mais le *sublime* Corneille, le *tendre* Racine. Voici comme il caractérise quelques écrivains du xixe siècle : « La plume de Gustave Planche est *doctorale*, celle de Th. Gautier *pittoresque*, celle de M. Vitet, *sobre*, *fine* et *savante*. » Nous voilà bien renseignés ! Mais j'oublie que je ne veux parler que du recueil du xvie siècle.

Les poètes ont été traités un peu plus généreusement : ils occupent 170 pages sur 628. On regrette pourtant de ne pas y voir figurer Le Maire de Belges, Pierre Gringore, un ou deux fabulistes comme Guill. Haudent, Gilles Corrozet. L'introduction est bourrée de noms propres suivis de prétendues appréciations en une ligne ou deux tout au plus. M. M. abrège tout, parce qu'il semble avoir peu lu ou lu très superficiellement les auteurs dont il parle : il serait facile de le prouver. Quand on connaît bien les poésies de Ch. d'Orléans, je ne crois pas qu'on puisse les dire « originales et personnelles » ; je ne vois pas du tout dans les

1. S. François de Sales n'est pas toujours si tendre, si mystique qu'on le croit. Que M. Marcou lise l'*Estendart de la croix* et toute la correspondance de l'évêque, et il pourra modifier son appréciation.

églogues de Ronsard « l'imitation de Sannazar et du Tasse mêlée à celle de Théocrite et de Virgile » ; et quant à « la simplicité vigoureuse » de Vauquelin de la Fresnaye dans la satire, à part deux ou trois passages, je la nie absolument. Si nous en croyons M. Marcou, c'est Jodelle qui aurait créé la comédie en France : il fallait au moins penser à l'avocat Pathelin. Dans cette introduction ou plutôt ce catalogue de noms propres, M. Marcou trouve de la place pour métaphoriser, ou plutôt pour pindariser, comme on aurait dit au XVIe siècle : « La marée montante de l'antiquité, lisons-nous à la page deuxième, contenue par Marot, avait débordé *dans* Ronsard ; *dans* Malherbe, elle se retira, laissant *sur* le terrain qu'elle avait couvert et bouleversé le limon fécond *sur* lequel devaient pousser les moissons du XVIIe siècle ». En vérité, on ne sait pas assez combien il y a de mérite à écrire simplement.

Avec M. Godefroy nous avons une vraie histoire littéraire du XVIe siècle. Il y a plaisir et profit à lire ses notices pleines de faits précis et d'observations personnelles. On voit qu'il a lu et relu les auteurs dont il nous donne des extraits, et qu'il ne se contente pas de répéter les jugements d'autrui. Si l'on veut avoir une idée exacte de son impartialité, qu'on lise ses études sur Calvin, Henri Estienne, S. Fr. de Sales, Montaigne : on ne trouvera pas un mot, pas une ligne qui sente le parti pris, mais une critique large, compréhensive, et qui sait surtout admirer. Ce recueil a été fait pour les classes, mais ceux mêmes qui connaissent le XVIe siècle y trouveront aussi à s'instruire. M. G. est d'ailleurs au courant des travaux critiques publiés sur cette époque si féconde, si intéressante ; il les cite, et s'en sert à propos. Son beau travail sur la langue de Corneille, travail qui est devenu classique, l'avait préparé mieux que personne à comprendre cette langue touffue, luxuriante des Ronsard et des Rabelais. Les notes et parfois les commentaires qui accompagnent le texte sont pleins de clarté, de goût et de mesure. M. Godefroy a écrit en huit volumes une bonne histoire de la littérature française depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours : son volume sur le XVIe siècle a toutes mes préférences. Je n'y regrette qu'une chose : l'absence d'un tableau de la langue française au XVIe siècle, comme dans l'excellent recueil de M. Darmesteter.

J'en viens au recueil de M. Merlet. Il s'ouvre par une introduction sur « les origines et histoire de la langue française jusqu'au XVIIe siècle », suivie d'une « Etude littéraire et philologique sur la langue du XVIe siècle ». C'est écrit avec beaucoup de grâce et de gentillesse : on ne peut pas en faire un autre éloge. Ce qui est à louer sans réserve, c'est le choix des morceaux ; mais il est fâcheux que M. M. n'indique jamais les éditions d'où il les a tirés. Il donne au bas des pages beaucoup d'étymologies allemandes, celtiques, grecques, latines, gothiques même, dont quelques-unes sont très amusantes et tout à fait nouvelles. Gaber (p. 7), suivant M. Merlet, vient de *Cavillari*, gaultier (p. 9) de *gaulis*, quartier (p. 53) de *quartellus*, mauvais (p. 145), de *malvitius*, *malum vitis*, ri-

valiser (p. 158) de l'anglais *to strive*, mineux [1] (p. 191), de *minax*, ord (p. 305) de *sordidus*. On en pourrait citer d'autres qui ne sont pas moins plaisantes, mais qui sont tout à fait absentes du Dictionnaire de Littré. Il y a aussi quelques notes où M. Merlet trouve moyen d'épancher toute sa bile contre les Allemands, ex. : « Le mot espion devait être nécessairement germanique (p. 62). — Cette race (les Allemands) est décidément vulgaire dans les actions héroïques (p. 93). — Grommeler est encore un mot né en Allemagne. Nous ne devons pas à ces Teutons la part gracieuse de notre vocabulaire » (p. 455). Ailleurs, p. 97, un brocanteur juif ne peut être qu'un Allemand. Toutes ces malices sans doute partent d'un bon naturel, mais, j'en demande pardon à M. Merlet, n'est-ce pas un peu enfantin?

Il me reste en finissant cet article à relever une erreur commune à MM. Marcou, Godefroy et Merlet. C'est d'avoir donné comme authentique une prétendue lettre de Henri IV à Marie de Médicis où il la félicite de prendre plaisir à la lecture des *Vies* de Plutarque. Il y a longtemps qu'on a prouvé ici d'abord, et ensuite ailleurs, que cette lettre avait été fabriquée avec quelques phrases de Montaigne et de l'abbé Brizard. Sainte-Beuve lui-même s'y était laissé prendre, et M. Merlet, dans son recueil, en fait ressortir agréablement les beautés : « C'est allègre et enjoué; on croirait lire du Montaigne; il semble se souvenir d'Amyot dans ces locutions familières et vives ».

Ceci prouve qu'une erreur est très difficile à déraciner, et que pour bien enfoncer un clou, il faut plus d'un coup de marteau.

A. DELBOULLE.

---

1. Ce mot est mal expliqué. Il ne signifie pas « menaçant », mais « affecté, minaudier ». M. Petit de Julleville, dans ses *Extraits de Montaigne*, l'explique encore comme M. Merlet.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 36 — 6 septembre — 1886

Sommaire : 207. Publications du séminaire philologique d'Erlangen, p. p. I. Müller et Luchs. — 208. Lipsius, Philosophie et religion. — 209. Holzmann, Introduction au Nouveau Testament. — 210. Luchaire, Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros. — 211. Moisy, Dictionnaire du patois normand. — 212. Liste alphabétique de la correspondance de Huygens. — Chronique.

207. — **Acta Seminarii philologici Erlangensis,** ediderunt Iwanus Müller et Augustus Luchs, volumen tertium. Erlangen, A. Diechert, 1884. Un vol. in-8 de 478 p.

Voici le troisième [1] volume qui est publié par les élèves du séminaire philologique d'Erlangen; un des deux savants, qui dirigeaient le séminaire, M. Ed. Wölfflin, n'est plus à Erlangen [2] : il a été remplacé par M. Aug. Luchs déjà connu par ses travaux sur Tite-Live; le nouveau volume, qui paraît aujourd'hui sous les noms de MM. Iwan Müller et A. Luchs, mérite, comme les volumes précédents, d'être signalé à l'attention des savants; ils y trouveront diverses monographies, qui sont toutes traitées avec soin et dont quelques-unes apportent des résultats nouveaux sur des points importants.

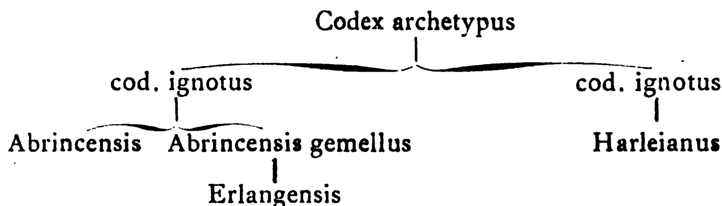
Nous nous bornons à donner le résumé des travaux contenus dans le volume.

« Ciceronis de oratore librorum codices mutilos antiquiores examinavit Eduardus Ströbel ». P. 1-74. Il y a deux classes de manuscrits pour le *De Oratore* de Cicéron : la première est la plus ancienne; elle comprend les mss. qui ne contiennent que des fragments, ces mss. se subdivisent en *vetustiores* et en *recentiores;* la deuxième classe comprend les mss. qui sont complets, ces mss. sont assez récents, on les considère tous comme dérivés de cet ancien codex *Laudensis* qui fut trouvé en 1422 et qui disparut peu après on ne sait comment; on admet, en thèse générale, que les mss. de la première classe sont supérieurs à ceux de la deuxième; mais il reste bien des points à éclaircir sur cette question. M. S. a étudié la double classe des mss. ; il a disposé de nouvelles collations. Son travail se divise en trois chapitres : 1er De l'archétype des mss. mutilés. M. S. étudie les mss. suivants : l'Abrincensis 238 (A) du ixe ou du xe s., l'Harleianus 2736 (H) de la même époque,

1. Nous avons rendu compte du deuxième volume dans cette *Revue,* n° du 11 juin 1883.

2. On sait que M. Wœlfflin est aujourd'hui à Munich.

l'Erlangensis 248 (E) du xe s.; ces trois mss. sont, en général, exempts des interpolations, des surcharges qu'on trouve dans les autres mss.; celles qui s'y trouvent s'expliquent par des erreurs de copiste. — Ch. II. Etude comparative des différences que présentent ces trois mss. Le résultat auquel arrive M. S. est que ces mss. ne dérivent pas directement de l'archétype, mais d'un ms. copié sur cet archétype; ils forment deux familles : à la première appartiennent A et E, mais E dérive d'un ms. qui était de la même famille que A, la seconde famille est représentée par H ; on a donc :



Ch. III. Les mss. mutilés *recentiores*. — Ch. IV. Les mss. incomplets. Il y a deux opinions sur ces mss. Les uns, comme Adler et Sorof, croient que tous les mss. complets dérivent du codex Laudensis, les autres, comme Ellendt et Wilkins, croient qu'ils ne dérivent de ce ms. que pour les parties qui manquent dans les mss. incomplets. M. S. juge la question très délicate; il se rattacherait plutôt à l'opinion d'Adler et de Sorof. — Le ch. V est consacré à des observations sur la critique du texte.

Carolus Zink, « Adnotationes ad Demosthenis orationem in Cononem ». P. 75-102. Ces annotations sont essentiellement exégétiques; les questions relatives à la constitution du texte sont traitées assez rarement; nous signalerons surtout les notes sur le mot αὐτοληκύθους § 14 et sur la pierre du serment dans Athènes § 26. Les annotations sont précédées de discussions sur la γραφὴ βουλεύσεως et sur la γραφὴ ὕβρεως.

Ludwig Bauer, « Das Verhältnis der Punica des C. Silius Italicus zur dritten Dekade des Livius ». P. 103-160. Ce travail est une réfutation de Heynacher [1] qui, contre l'opinion générale, avait prétendu que la source principale de Silius Italicus n'était pas Tite-Live, mais les anciens annalistes romains. L'étude de M. B. comprend deux parties : dans la première, il examine les différences qu'il y a entre Silius et Tite-Live; dans la seconde, il étudie les concordances : il conclut en disant que Silius, loin de représenter pour nous une source nouvelle, n'est pas digne de la *fides historica;* il se sert de Tite-Live, mais en l'arrangeant d'après ses inclinations personnelles et sa poétique.

Carolus Burkhard, « Observationes criticae ad Panegyricos Latinos ». P. 161-187. Trente corrections au texte parmi lesquelles il y en a 21 pour le *Panégyrique* de Pline.

1. *Ueber die Quellen des Silius Italicus,* Ilfeld, 1874; — *Die Stellung des Silius Italicus unter den Quellen zum zweiten punischen Krieg*, Berlin, Weidmann, 1878.

A. Luchs, « Emendationes Livianae ». P. 188. L'auteur complète une correction proposée par M. Riemann (*Rev. de Philologie*, VI, p. 198); il accepte la ponctuation de M. Riemann, ce qui était le trait important de cette correction, mais il croit qu'il faut garder *et auctoritate* ou écrire *et ex auctoritate*.

A. Roschatt, « Ueber den Gebrauch der Parenthesen in Ciceros Reden und rhetorischen Schriften ». P. 189-244. M. Iwan Müller, dans ses *Vorlesungen über Theorie des lateinischen Stils*, avait remarqué qu'il n'y avait encore aucune monographie sur l'usage de la parenthèse chez les anciens et avait souhaité qu'un tel travail fût entrepris pour Cicéron et Tite-Live. M. R., élève de M. Müller, a entrepris de faire au moins une partie du travail demandé par son maître; il a étudié la parenthèse dans les discours de Cicéron et dans ses écrits sur la rhétorique. M. R. définit d'abord la parenthèse; sa définition est en partie celle de R. Kühner (*Ausführl. Gramm, der Lat. Sprache*, II, II, p. 767, 11); on peut la résumer ainsi : la parenthèse est une idée nouvelle qu'on insère dans une phrase; elle interrompt un moment la pensée générale à laquelle elle se rattache logiquement, mais non grammaticalement, non d'après la syntaxe. M. R. étudie ensuite les divers exemples de parenthèse que présente la partie de l'œuvre de Cicéron dont il s'occupe. Voici un des résultats auxquels il est arrivé : on distingue trois époques, trois manières dans l'œuvre de Cicéron : premiers écrits caractérisés comme l'orateur le dit lui-même (*Brutus*, 91, *Orator*, 30) par la *juvenilis redundantia*; — la seconde période commence à son retour de Rhodes, où, sous les leçons de Molo, il s'est corrigé de ses défauts; cette période comprend la plus grande partie de sa carrière d'orateur et d'écrivain; — les discours de l'an 54, surtout le discours pour Milon, forment la transition à sa troisième manière, celle où il est en pleine possession de tout son génie; il a caractérisé cette nouvelle manière dans l'*Orator* (ch. XXVIII et XXIX). M. R. remarque qu'à mesure que le talent de Cicéron grandit, l'emploi de la parenthèse devient plus fréquent dans ses discours : il y a plus de parenthèses dans la deuxième période que dans la première, il y en a plus aussi dans la troisième que dans la deuxième; il faut encore noter que la parenthèse est surtout fréquente dans les discours qui n'ont pas été prononcés en public, comme la seconde Action contre Verrès, le discours pour Milon, la seconde Philippique. La dissertation de M. R. est très intéressante et très instructive; peut-être l'auteur aurait-il pu transcrire plus souvent les passages de Cicéron qu'il examine; il l'a fait assurément bon nombre de fois, on voudrait qu'il l'eût fait plus souvent, c'est une fatigue que d'avoir sans cesse à se reporter aux renvois indiqués; des citations plus nombreuses rendraient plus agréable la lecture de ce travail si recommandable.

« Ciceronis de officiis librorum codices Bernensem 104 eique cognatos examinavit Ernestus Popp ». P. 245-298. Les mss. du *De officiis*

dérivent d'un archétype déjà altéré, car un certain nombre de fautes sont communes à tous ces mss.; on les a divisés en deux familles : à la première appartiennent le Bamberg. B, le Wiceburg. H, l'Ambrosianus A, le Bernensis *b;* à la seconde appartiennent le Bernensis *c* et le Palatinus *p*. M. P., à l'aide d'une collation qui lui a été communiquée par M. Luchs, établit que le premier ms. de Graevius n'est autre que l'Harleianus 2716 du IXe s.; il est mutilé. Le Bernensis *c* et le Palatinus ont la même source que l'Harleianus, mais ils n'ont pas été copiés sur lui. L'auteur étudie ensuite les mss. de la deuxième famille; si l'on compare l'archétype de la première famille avec celui de la deuxième, on remarque que ce dernier, quoique ayant de nombreuses interpolations, a conservé des mots omis par le premier et donne aussi quelquefois des leçons qui sont confirmées par Nonius. Les fautes qui se trouvent sur les mss. de la première classe sont dues surtout à des erreurs involontaires des copistes. L'auteur en terminant annonce qu'il va s'occuper d'une collation du Palatinus ainsi que d'autres travaux sur le sujet.

« De dictis VII sapientium a Demetrio Phalereo collectis disputavit Guillelmus Brunco ». P. 299-397. L'auteur établit d'abord que l'ouvrage transcrit par Stobée (*Florilège* γ, 79) sous le titre : Δημητρίου Φαλήρεως τῶν ἑπτὰ σοφῶν ἀποφθέγματα, est bien de Démétrius de Phalère. A quelles sources cet auteur a-t-il puisé? La question est difficile; ce qu'on peut dire, c'est que le recueil fut composé avec peu de critique; mais cela n'empêcha pas l'œuvre de Démétrius de faire autorité. M. B. examine ensuite les diverses éditions du Florilège [1]; il étudie dans quels rapports avec Démétrius sont Diogène Laerte (I, § 37, 60, 69, sq., 78 87 sq., 92 sq., 98 sq.), les Γνῶμαι τῶν ἑπτὰ σοφῶν éditées par Boissonade (dans les *Anecdota Graeca,* I, p. 135-141, Paris, 1829, d'après le codex Parisinus grec 1630), les Τῶν ἑπτὰ σοφῶν ἀποφθέγματα, édités par Wölfflin (d'après le codex Parisinus grec 2720), etc. Suit un examen très détaillé de chacune des pensées attribuées aux Sept Sages.

Carolus Wunderer, « De Polib. » *Hist.*, XII, 12^{b}, 2 (ed. Hultsch). P. 398. Remplacer κόραξι par κόρδαξι, qui ici a le même sens que κορδακισμοῖς.

« De versionibus pastoris Hermae latinis quaerere instituit Joannes Haussleiter ». P. 399-477. L'auteur a d'abord cherché à déterminer les rapports qui rattachent l'une à l'autre les deux versions latines du Pasteur Hermas, la vulgate et la Palatine; il examine ensuite les rapports de ces deux versions avec le texte grec. Le résultat le plus important de la recherche, c'est que la version palatine serait plus ancienne que la vulgate; cette version serait alors un monument des plus précieux; comme le texte grec, elle se composerait de deux parties; et ces deux

---

1. M. B. mentionne l'Espagnol Mendoza à propos de la seconde édition de Stobée par Gesner (Bâle, 1549); nous le renvoyons à ce que Charles Graux a dit de Mendoza et de Gesner, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial* (Paris, 1880), cf. toute la deuxième partie; voir aussi p. 392 et suiv.

parties auraient été composées l'une après l'autre entre l'an 150 et l'an 230 ap. J.-C.

Albert Martin.

---

208. — **Philosophie und Religion**, Neue Beitræge zur wissenschaftlichen Grundlegung der Dogmatik, von R. A. Lipsius. Leipzig, A. Barth, 1885. In-8, 319 p.

Ce volume, dû à la plume d'un des écrivains religieux les plus goûtés de l'Allemagne, est une nouvelle preuve de l'intérêt que suscite chez nos voisins l'examen des plus hautes et des plus délicates questions de la dogmatique. On ne se gênait pas, il y a cinquante ans, pour annoncer que le temps des études spéculatives était passé et que les recherches de critique et d'histoire absorberaient seules désormais l'activité des théologiens. Et voilà qu'une série d'écrivains comme Biedermann, dont nous venons de signaler la dernière publication, comme Pfleiderer, comme Lipsius, sont parvenus à les rajeunir et à forcer de nouveau l'attention du public spécial, mais relativement nombreux en Allemagne, qui attache du prix à cet ordre de travaux.

Il est malheureusement impossible, devant le public français, d'aborder incidemment l'analyse et la critique de livres qui sortent absolument du cercle de ses études habituelles. Tout s'y oppose : La phraséologie et la terminologie particulières à l'objet traité et, d'autre part, le caractère éminemment protestant de ces travaux. Ce n'est guère que dans l'enceinte des facultés de théologie protestante et devant des étudiants déjà avancés qu'on pourrait aborder l'examen et la discussion de ces délicats problèmes. Nous-même devons avouer que ce n'est qu'au prix d'un réel effort que nous parvenons à nous replonger dans le milieu favorable à l'étude des rapports entre la religion et la métaphysique. De là, à restituer pour nos lecteurs l'état d'esprit des auteurs, il y a encore du chemin. Nous ne croyons donc pas pouvoir payer notre dette envers les éditeurs qui nous font parvenir des œuvres d'une aussi réelle valeur autrement qu'en constatant quelle grande place les recherches de la spéculation théologique continuent de tenir chez nos voisins d'outre-Rhin. Chez eux la philosophie et la religion n'ont cessé de marcher de front. Il n'est pas un dogmatiste de quelque valeur qui ne prenne souci de l'évolution philosophique contemporaine et ne se préoccupe tout particulièrement de faire voir que les bases de la spéculation théologique sont d'accord avec les théories récentes sur la faculté de connaître. Donc, en Allemagne, il n'y a pas divorce entre la théologie dogmatique et la philosophie; chacune tient compte des travaux de l'autre, ou tout au moins et ce qui revient au même en une certaine mesure, affecte d'en tenir compte. Qui sait si, chez nous-mêmes, l'incompatibilité que quelques écoles ont proclamée entre les recherches

de la philosophie et celles de la religion ne sera pas à son tour écartée par des écrivains en mesure de se faire écouter, sachant forcer l'indifférence du public savant par leur conviction, leur sincérité et l'étendue de leurs connaissances?

Les cinq essais que M. Lipsius a réunis dans le présent volume et qu'il présente comme destinés à compléter et éclaircir les données contenues en son Manuel de dogmatique, sont : 1° Les bases de la théorie de la connaissance; 2° les limites de la connaissance métaphysique; 3° métaphysique et religion; 4° origine et essence de la religion; 5° la preuve de la vérité pour la religion.

Nous recommandons ce volume à ceux qui sont désireux de suivre l'évolution de la pensée religieuse contemporaine dans une de ses manifestations les plus remarquables.

M. V.

---

209. — **Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in das Neue Testament,** von H. J. Holzmann, ord. prof. der Theologie in Strassburg. (Mohr. in Freiburg, 1885. 1 vol. in-8; xvi-504 pag.)

Même en Allemagne, cette patrie des bons manuels, il serait difficile d'en citer un plus riche et plus scrupuleusement rédigé sur une science plus labourée, depuis cinquante ans, que le manuel de M. Holzmann. Du côté de la matière amassée, de la plénitude et de la précision des informations, de l'impartialité objective des jugements, de la clarté enfin de l'exposition, il n'y a, me semble-t-il, que des éloges à faire. Par le tempérament de l'esprit, par la lucidité comme aussi par l'indécision de la critique, ce manuel fait songer à ceux de Wette; mais il renferme incomparablement plus de richesses. Pour être tout à fait sincère, nous ajouterons même qu'il y en a trop. On reconnaît le professeur laborieux qui, depuis un quart de siècle, s'occupe de cette branche de la critique, note chaque jour sur ses cahiers tout ce qui paraît en cette matière et voit ainsi s'enfler démesurément avec le temps ses listes des noms propres et la littérature de son sujet. Le manuel de M. H. est sans nul doute son cahier de cours imprimé, et, à cet égard, il donnera une très exacte et très honorable idée de ce que sont les *collegienhefte* que, dans le cours d'un ou de deux semestres au plus, les professeurs allemands lisent à l'Université.

Mais le meilleur et le plus exact des cahiers peut ne pas faire un bon livre, au moins dans le sens esthétique et logique où nous l'entendons en France. Quand il s'agit d'un manuel surtout, la matière de la science importe beaucoup sans doute; mais la disposition, le choix, l'organisme même de l'ensemble ne sont guère moins choses essentielles. Or, à tous ces égards, le livre de M. H. nous laisse des regrets que nous ne pouvons taire.

Le premier de ces regrets, c'est que la conception même du livre et, par suite, le plan sur lequel il est construit, n'est pas strictement scientifique. Il y a dissonnance entre l'étiquette confessionnelle ou professionnelle qu'il porte au front et la méthode historique et critique qui est celle de l'auteur. En d'autres termes, la notion exprimée dans le titre même de l'ouvrage *Historisch-kritische Einleitung in das N. T.* est une notion bâtarde que le livre lui-même détruit complètement. Les deux adjectifs qui sont modernes et représentent la critique historique dévorent le substantif qui est un héritage du passé uniquement maintenu par la routine professionnelle.

On appelait autrefois *Isagoge* ou *Introduction* au *N. T.* un ensemble de prolégomènes où l'on réunissait toutes les connaissances nécessaires ou simplement utiles à l'intelligence du recueil sacré. Ces connaissances pouvaient être les plus diverses de nature et d'origine; ce qui les réunissait comme le lien de la gerbe, c'était la notion dogmatique du *canon*. Au fond, cette collection de livres était regardée comme un seul livre, ayant un seul auteur, le Saint-Esprit. Depuis Richard Simon et Semler, tous les efforts et tous les progrès de la méthode historique ont tendu à dénouer la gerbe sacrée et à en faire rentrer les éléments dans le milieu d'où ils avaient été pris, c'est-à-dire dans un grand chapitre d'histoire littéraire, le chapitre des origines du christianisme, où chacun d'eux allait retrouver, avec sa place véritable, son explication historique. La discipline nommée *Introduction biblique* a déjà cette forme dans les manuels de M. Reuss, l'éminent professeur de Strasbourg. La science allemande ou, pour mieux dire, l'enseignement théologique allemand n'a pu se résigner à aller jusqu'au bout de la voie ouverte. Chose étrange et qui montre assez bien ce que le génie allemand a tout ensemble d'audace et de timidité, c'est Baur le chef de l'école de Tubingue, qui avait plus que tout autre disséminé les livres canoniques tout le long de la route suivie par la première évolution de l'idée chrétienne, et c'est aussi Baur, disons-nous, qui a relevé et restauré le vieux cadre des études de critique biblique, et maintenu l'étiquette traditionnelle. M. H. sent très vivement cette inconséquence; pour sa part, il n'aurait pas mieux demandé que de réduire cette ancienne discipline théologique à un chapitre d'histoire littéraire qui, comme tel, appartient à l'histoire générale de l'esprit humain. Tout dans son manuel tend secrètement ou même ouvertement à ce but; mais, chez lui encore, les habitudes professionnelles, la forme de l'enseignement, peut-être aussi le respect de la tradition l'ont emporté sur la logique de ses propres principes. Hâtons-nous de dire qu'il ne se fait aucune illusion sur la valeur du cadre qu'il subit : « Notre discipline, dit-il, doit appliquer à cette partie de l'antique littérature chrétienne, à qui la notion de canonique a donné en quelque sorte la valeur d'une littérature classique du christianisme, les lois de la critique historique et littéraire auxquelles en tant que produits littéraires, la genèse des li-

vres en question a été soumise — sans se préoccuper d'ailleurs de savoir si le dogme y trouve confirmation ou réfutation et si nous avons en définitive autre chose qu'un chapitre d'histoire littéraire. » Lui-même appelle pure « étiquette » la marque théologique du livre et fait remarquer qu'à la fin et par ses résultats cette discipline ruine le dogme même qui lui a donné naissance (p. 14). Un livre impliquant en soi une telle contradiction entre la forme et le fond, entre la méthode et le plan, ne saurait entièrement satisfaire l'esprit. M. H. commence par nous donner une histoire critique du *Canon* et naturellement cette histoire critique a pour première et inévitable conclusion, de dissoudre la notion même de canonique; c'est-à-dire qu'à la fin l'objet même de l'histoire a disparu, et que le plan et le cadre où l'on s'est enfermé apparaissent sans valeur scientifique et de pure convention.

Peut-être dira-t-on que ce n'est après tout qu'une question de forme. Peu importe le tonneau si le vin est bon. Mais c'est le Christ lui-même qui a dit : « On ne met pas le vin nouveau dans les vieux vaisseaux. » Les vieux vaisseaux se rompent — nous venons de le voir — et les vaisseaux fendus laissent couler le vin; dans une certaine mesure cela va se vérifier encore. Si la méthode historique loyalement appliquée blesse gravement la notion ecclésiastique du canon, celle-ci ne reste pas sans prendre sa revanche et sans gêner la méthode historique. D'abord elle lui impose un ordre qui n'est pas celui de l'histoire. M. H. commence en effet par nous raconter la genèse et les destinées du recueil biblique, avant de nous avoir rien dit des livres particuliers dont il se compose. Dans cette histoire même du canon, une grande partie est consacrée à l'histoire du Texte et à des détails archéologiques très intéressants, mais qui ne paraissent pas devoir trouver de place dans une histoire strictement littéraire. Avec un ordre tout à fait artificiel, la notion du canon impose au savant des limites qui ne le sont pas moins. Tels livres des premiers temps sont admis, tels autres sont omis par des raisons étrangères à l'ordre scientifique. L'arbitraire est ici d'autant plus sensible que beaucoup de ces livres aujourd'hui hors du canon, y ont été autrefois, et que d'autres qui s'y trouvent en ont été longtemps exclus. Pour un tableau véritablement littéraire, tout à fait objectif et impartial, n'est-il pas essentiel de tenir compte de tous les documents? Et si vous n'en considérez qu'une partie, alors même que cette partie soit la meilleure, n'est-il pas à craindre qu'il n'y ait dans le résultat général bien des lacunes et même des trous dans le développement historique dont il s'agirait d'établir la trame? Sans doute nous comprenons bien qu'on fasse une introduction générale au recueil biblique, mais alors il ne faut pas viser à l'histoire, mais simplement à l'utilité pratique. La notion dogmatique du canon et la méthode historique moderne paraissent de plus en plus incompatibles, et, en voulant obéir à l'une et à l'autre, M. H. nous semble avoir péché à la fois contre toutes les deux.

Ce n'est pas tout. Si de la première partie nous passons à la seconde,

nous comprenons encore moins l'ordre suivi par M. H. dans l'examen successif des livres particuliers du Nouveau-Testament. Ce n'est pas l'ordre canonique, car M. H. commence par les épîtres de Paul qui sont en effet la partie la plus ancienne du recueil. Ce n'est pas non plus l'ordre chronologique et historique, car il traite des épîtres pastorales par exemple en même temps que des épîtres de Paul et avant l'Apocalypse, et met celle-ci dans le même chapitre que le quatrième évangile, etc., etc. Ce n'est ni l'ordre du recueil, ni celui de l'évolution historique. Qu'est-ce donc ? Une sorte de compromis parfaitement arbitraire où des concessions sont faites tour à tour aux exigences de l'histoire et à l'analogie des matières ou des titres des livres. Ici ni l'Eglise ni la science n'ont le droit d'être satisfaites, car les groupes littéraires établis par M. H. sont aussi injustifiables aux yeux de l'une qu'à ceux de l'autre.

Ceci nous permet d'achever de caractériser ce manuel. Il a manqué à l'auteur une conception historique précise de l'ensemble, soit qu'en effet son esprit et ses études aient été impuissants à la lui fournir, soit qu'il ait reculé devant elle par concession à la coutume. Dès lors, au lieu d'une exposition liée dont toutes les parties se soutiennent fortement, nous avons eu, au moins dans la seconde partie, une série monotone de petits procès individuels ouverts et instruits, isolément pour chaque livre. Or, réduite à résoudre ainsi des *cas* particuliers, outre qu'elle s'émiette, la science historique devient une véritable casuistique. On plaide fort bien chaque fois le *pro* et le *contra*. Mais le plus souvent ou il n'y a pas de raisons pour se décider, ou elles sont tellement subtiles que l'esprit reste dans une perpétuelle incertitude. M. H. arrive encore assez bien à nous dire ce que tel ou tel document n'est pas ; mais jamais à nous dire ce qu'il est, parce que, en effet, il est toujours considéré d'une façon abstraite et en dehors de la trame historique à laquelle il appartient. On pourrait noter aussi beaucoup de vacillations et de rétractations dans les jugements successifs de M. H., et cela se conçoit ; les raisons par lesquelles il se décide le plus souvent sont tellement subjectives qu'à quelques mois de distance elles ne font plus la même impression sur le même esprit. En cette matière, la critique littéraire ne peut être séparée de l'histoire des idées. Il faut comprendre l'évolution totale pour juger avec quelque fermeté des éléments divers qui la composent. Or, c'est cette conception générale et cette vue d'ensemble sur la première évolution de l'idée chrétienne qui manque et, par suite aussi, le lien organique et génétique qui devrait relier toutes les parties du livre.

La critique biblique doit beaucoup à M. Holzmann. Ses contributions à l'étude des Evangiles synoptiques, de l'Evangile de saint Jean et de plusieurs épîtres de Paul ont été grandement appréciées et mises à profit. Son manuel ne sera pas moins bien accueilli de ceux qui s'occupent de ces questions. L'auteur a rempli tout son dessein : il a voulu

nous donner, pour les questions générales et les questions de détail, le résumé des discussions et, pour ainsi parler, le dossier exact et complet de chacune d'elles. Il y a réussi. Son livre marque très exactement le point d'arrivée actuel de la science; mais il ne la fait avancer ni dans le fond ni dans la forme.

A. Sabatier.

---

210. — Luchaire (Achille). **Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros** (1081-1100). Paris, Picard, 1886. broch. in-8, 51 pages.

M. Luchaire continue de s'occuper avec zèle de l'histoire des premiers Capétiens. Dans la petite brochure qu'il nous donne aujourd'hui, il discute quelques-unes des questions relatives à l'enfance de Louis le Gros; il établit, par des raisonnements serrés, que Louis naquit, selon toute apparence, à la fin de 1081; qu'il resta à l'abbaye de Saint-Denis jusqu'en 1093 ou 1094; qu'en 1097, il reçut de son père, Philippe, l'investiture du comté du Vexin et les villes de Mantes et de Pontoise, réunies depuis peu à la couronne. M. L. examine ensuite quelle part le jeune Louis prit dans la lutte que le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, engagea à la fin de 1097, pour faire valoir ses droits sur le Vexin. Il montre fort bien que d'abord Louis se battit contre les troupes anglaises, qu'ensuite il s'éloigna du théâtre des hostilités. Il suppose qu'il se retira par suite d'un désaccord avec son père, qu'il se rendit dans le Ponthieu et que là il se fit armer chevalier, en dépit de Philippe Ier. Ce nouveau titre de chevalier donnait au prince un certain droit à l'exercice effectif du pouvoir royal; Philippe, d'abord fort irrité, finit par s'adoucir; il n'avait pas d'autre fils légitime et sentait le besoin de fortifier l'autorité royale en associant Louis au trône. Aussi entre le 24 mai 1098 et le 25 décembre 1100, le *désigna*-t-il comme roi dans une assemblée de grands. Seulement, comme il était sous le coup d'une excommunication, il n'osa pas le faire sacrer. Louis fut *rex Francorum designatus* jusqu'à la mort de son père.

Telles sont les conclusions auxquelles arrive M. Luchaire à la suite de discussions approfondies. Il a examiné et pesé tous les textes. La méthode qu'il emploie est peut-être un peu longue; mais c'est la seule qui soit sûre. Si l'on veut refaire notre histoire de France au moyen âge (et elle a besoin d'être refaite), il ne suffit pas d'étudier quelques documents choisis, il faut voir tous les documents, résoudre tous les problèmes qu'ils soulèvent et ne point craindre d'entrer jusque dans le moindre détail.

Ch. Pfister.

---

211. — **Dictionnaire de patois normand en usage dans la région centrale de la Normandie,** pour servir à l'histoire de la langue française, par Henri Moisy, membre de la Société de linguistique de Paris. Introduction CXLIII p, Texte, 701 p. Caen, imprimerie F. Le Blanc-Hardel.

Je commence par dire qu'entre tous les glossaires de patois normand que je connais, celui de M. Moisy, quoique ce ne soit pas l'œuvre d'un savant ni d'un philologue de profession, m'a paru très intéressant et très instructif. L'auteur, aujourd'hui juge honoraire à Lisieux, est né dans la Normandie et n'a jamais cessé d'habiter cette province. C'est dire qu'il connaît à fond la langue des paysans, et qu'il n'a pas admis dans son Dictionnaire un seul mot qu'il n'ait entendu plusieurs fois et qu'il n'ait bien compris : de là une transcription très exacte des locutions populaires (l'auteur excelle à faire parler les paysans), et une explication très nette des termes patois. J'ajoute que la récolte offerte par M. Moisy est très ample, très riche, et que bon nombre de mots apparaissent là pour la première fois, du moins à ce qu'il me semble. C'est assez pour lui mériter non pas l'indulgence, mais la reconnaissance des philologues les plus sévères, car ils trouveront dans ce recueil de quoi exercer leur science et leur pénétrante sagacité.

Les mots curieux abondent. Citons : *bolumé,* coup de cloche qui annonce chaque soir, dans certains villages, l'heure de la retraite; *ari,* talus d'un chemin en contrebas des terrains qu'il traverse; *boran*, revers d'un fossé, *bouillonnière*, fondrière ; *branlot* et *branlette,* graminée dont le nom en botanique est briza media; *calvainier*, homme de journée loué pour les travaux de la moisson ; *camaille,* gros travaux d'agriculture; *carapon* [1], coiffure d'homme; *chibatrée*, choses embarrassantes, *brauder,* salir, et *débrauder*, nettoyer; *enfétonner*, mettre une *breule* ou bricole aux vaches, afin de les empêcher de relever la tête, et de brouter les branches des arbres; *épéter*, éclore; *épeufrer*, déchirer; *fénoc*, tout ce qui entrave, arrête, embarrasse; *glorer,* sommeiller, etc. Il y en aurait beaucoup d'autres à citer, et qui semblent bien appartenir, pour la plupart, à la Normandie. Or, aucun des mots énumérés ci-dessus, excepté *carapou*, n'a été recueilli par M. Joret dans son *Essai sur le patois du Bessin*, ce qui prouve combien la langue varie, je ne dirai pas dans la même province, ni dans le même département, mais seulement d'un village à un autre village. J'en donnerai un exemple assez frappant : je n'ai pas compris dans mon glossaire de la vallée d'Yères un village nommé Fresnoy-Folny, éloigné à peine d'une lieue et situé en amont de cette vallée; voici plusieurs mots que j'y ai recueillis tout récemment : *giballée*, grande quantité, de *giballe* [2], bourse,

1. Je trouve ce mot, sous la forme *carapou*, cité en 1709 dans les statuts des brodeuses et bonnetières de Rouen : « Ytem, pourront faire et vendre bourlets, *carapoux*, bonnets d'hommes. »

2. Ce mot existe dans le vieux français. Il a échappé à M. Godefroy qui n'en donne qu'une forme variée *gibasse*.

gibecière; *muterner*, moisir; *mourlonner*, manger lentement; *frucher*; *frocher* et *refrucher* ou *refrocher*, labourer légèrement la terre pour renfouir le chaume ou les mauvaises herbes; *haniquet*, méchant petit cheval; *ékerpe*, écharde; *balbaudier*, mauvais sujet; *berteux*, coureur de filles; *mondribot*, gâte-bois, apprenti charron ou menuisier; *gonde* [1], futaille en bois ou en zinc pour garder l'eau de puits ou de rivière; *gainse*, femme de mauvaise vie; *everir*, commencer à feuillir; *fruguer*, chercher le grain dans la paille : « Un k'va qui frugue eune guerbai. » Les maîtres d'école font une chasse acharnée, en dépit de M. Bréal, à ces vieux occupants : malgré tout, on les entendra longtemps encore au foyer et à la table des paysans.

Il en est des mots comme des plantes : on comprend mieux les uns et les autres quand on connaît le sol qui les a portés. C'est pourquoi, j'aurais voulu que M. M. eût indiqué les localités où il a recueilli certains vocables rares qu'on ne rencontre que dans son dictionnaire : « Le patois de la Normandie centrale », est une délimitation par trop vague. En revanche, je l'approuve fort d'avoir donné un historique à tous ces mots qu'on croit généralement des enfants perdus, sans ancêtres et sans lignée, mais je l'approuverais encore davantage si, sous chaque article, il eût divisé l'historique en deux parties : 1° historique tiré des auteurs qui sont nés et qui ont vécu dans la province; 2° historique tiré des écrivains étrangers à la Normandie. Cela pouvait se faire pour un grand nombre de mots, et du premier coup on aurait vu si tel ou tel terme pouvait être dit de provenance, d'origine normande, ou s'il était commun aux autres dialectes. Par exemple, M. Joret, dans son très intéressant ouvrage intitulé : « Des caractères phonétiques et de l'extension du patois normand », dit que *capucher* et *jouquer* sont des formes normandes; on voit, par l'historique qui accompagne ces verbes dans Godefroy, que cette affirmation est au moins douteuse pour *capucher*, et inadmissible pour *jouquer*, qui est aussi wallon ou picard. Il en est de même des verbes *jupper*, *déraquer* et *enraquer*. Quand on vient de lire trois ou quatre glossaires normands, on est frappé des variétés de signification que revêtent dans la même province des mots de même origine : ainsi, M. M. donne *éblairé* = affairé, et *éblairer* dans la vallée d'Yères signifie regarder quelqu'un ou quelque chose avec une importune curiosité; M. Joret donne *calibodée* avec le sens de « mauvais ragoût », et M. M. le même mot [2] avec celui de « feu de fagot, ardent et clair »; La Curne a recueilli *challibaude* = feu de la Saint-Jean. Voilà de quoi mettre à la torture les étymologistes, surtout quand ils rencontreront encore ce mot signifiant « feu de joie », sous la forme *chadubaude*. « Leur *chadubaude* (aux Angevins) se faisoit au commencement du printemps, auquel on plantoit de grands arbres au milieu d'une court,

1. *Gondre*, sorte de vaisseau, est donné par Godefroy avec un seul exemple,
2. M. M. cite aussi la forme *callebaude*.

et au haut des autres on pendoit des aigneaux, moutons, chèvres, oyseaux, etc. » (Pierre Le Loyer, *Hist. des spectres*, 773, édit. 1605.) On conçoit que M. Joret ait été très embarrassé pour trouver l'étymologie de *calibodée*.

Il est évident que le but principal de M. M. en composant son dictionnaire a été de montrer les rapports qui existent entre le patois actuel et le vieux français, et c'est pour cette raison qu'il a fait suivre chacun de ses articles d'un historique plus ou moins développé. Il a naturellement choisi la plupart de ses exemples chez les écrivains normands du XIe au XVIe siècle, mais il est regrettable qu'il n'ait pas eu sous les yeux le *Mystère de l'Incarnation représenté à Rouen* en 1474, et les Fables de Guill. Haudent. Il aurait trouvé là d'heureuses citations à faire à l'appui de plusieurs mots, tels que *rebouquer, gencer*, *verot*, *feuillot*, *cabasser*, *bérée*, etc. Il n'y a guères d'article sans historique : cependant, on n'en trouve point sous les mots suivants qui tous ont été employés par des écrivains normands du XVIe siècle : *entiérer*, *gauplumer, pognasser*, *ruchot*, *orager*, *pommage*, *fallu*. Sous *nielle*, M. M. dit que dans la Seine-Inférieure on appelle *niellat* les brouillards qui produisent la nielle, et il suppose qu'en admettant *miellat* dans le glossaire de la vallée d'Yères, j'ai peut-être mal entendu. Non pas : c'est un vieux mot qui a été employé maintes fois, avec le sens que je lui donne, par différents auteurs, entre autres par Le Fèvre d'Etaples dans sa fameuse traduction de la Bible : « La famine est venue sur la terre, et la pestilence ou l'air corrompu, le *miellach*, la locuste ou la petite sauterelle. » Le dictionnaire de M. M. servira beaucoup à l'histoire du vieux français, et à déterminer le sens exact de plusieurs mots assez rares. Ainsi, M. Godefroy explique *esbrouer*, *ébrouer* par « pousser, piquer, stimuler » ; ce n'est qu'un à peu près ; ce verbe signifie « effrayer, effaroucher », dans l'exemple qu'il cite comme dans le patois normand. « Je remê vieus mots en usage », disait le poète Baïf, et, fidèle à cette devise, il écrivait :

> Tout est *cosni* : la bergerie
> A moins de chèvres que de boucs. (*Mimes*, 219, Blanchemain.)

Il me souvient d'avoir jadis envoyé ce passage à M. Godefroy qui n'admit point *coni* ou *cosni* dans son dictionnaire, sans doute parce que le mot lui paraissait suspect. Pourtant, c'était du bon français : *coni* = *corni*, au fig. dégénéré, abâtardi, comme *conard* = *cornard*, *conele* = *corneille;* ce sont là des formes propres au patois normand. Je trouve dans le même poète : « Ame n'est qui n'ait son ohi. » Si l'on veut bien comprendre ce mot, il faudra recourir à l'article *ohin* donné par M. Moisy.

Je crois en avoir dit assez pour montrer tout l'intérêt qu'offre ce dictionnaire. Il est certain que les philologues sauront gré à M. Moisy de ses longues et patientes recherches, et lui pardonneront quelques mau-

vaises étymologies, en faveur de tout ce qu'il y a de bon et d'utile dans son travail.

A. DELBOULLE.

---

212. — **Liste alphabétique de la correspondance de Christian Huygens qui sera publiée par la Société hollandaise des sciences à Harlem.** Harlem, Jean Enschedé et fils, in-4 de 15 p.

Les directeurs de la Société hollandaise des sciences à Harlem se proposent de publier sous le titre de : *Œuvres complètes de Christian Huygens,* une nouvelle édition de tous les Mémoires du célèbre astronome et physicien, ainsi que sa correspondance, en majeure partie inédite, avec divers savants. Le soin de rédiger cette publication est confiée à une commission qui avait été nommée par l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, pour en étudier le projet, commission présidée par M. Bierens de Haan, professeur de mathématiques à l'université de Leide et composée de savants qui ont tous fait leurs preuves. Depuis deux ans la commission s'est occupée de rechercher dans les principales bibliothèques de l'Europe les lettres échangées entre Huygens et ses nombreux correspondants. Une liste alphabétique a été dressée comprenant environ 2,700 pièces de correspondance qu'on a pu préparer pour la publication, liste qui a été imprimée et distribuée afin que l'attention des travailleurs soit appelée sur l'importance de la correspondance de Huygens pour l'histoire des sciences, et afin que l'on puisse signaler à la commission les documents qui lui seraient restés inconnus. On remarque dans cette liste les noms suivants : Auzout, Pierre Bayle, Ismael Boulliau, R. Boyle, de Carcavy, René Des Cartes, Cassini, Chapelain, Christine, reine de Suède; Conrart, Philippe Doublet, Suzanna Doublet, Fermat, Frenicle, Gallois, A. et J. de Graaf, Du Hamel, Nicolas Heinsius, J. Hevelius, de la Hire, de l'Hospital, Daniel Huet, Constantin Huygens, père de Christian, Constantin Huygens, frère de Christian, Justel, Leibniz, Mariotte, le P. Mersenne, de Montmor, le P. Pardies, Blaise Pascal, Perrault, Petit, La Peyrere, duc de Roannès, de Roberval, de La Roque, Sorbière, Spinosa, Thévenot, J. de Witt, etc. De tels noms, autour du grand nom de Christian Huygens, garantissent la haute valeur de la publication. Aussi faisons-nous les vœux les plus vifs pour que l'on seconde partout les efforts de la commission, et pour que cette commission mette entre nos mains le plus tôt possible le recueil destiné à tant intéresser toute l'Europe savante.

T. DE L.

CHRONIQUE

FRANCE. — Sous le titre *Les mosaïques byzantines portatives* (Caen, Le Blanc-Hardel. In-8°, 20 p.), M. Eugène MÜNTZ fait l'histoire de ces petits tableaux portatifs, formés de cubes d'émail et de lamelles de métal, dont le fini égale celui des miniatures les plus achevées. Il montre que ces ouvrages ont pris naissance à Constantinople et que cette ville en a eu le monopole pendant tout le moyen âge. Il dresse un petit *corpus* de ces mosaïques portatives et rappelle, entre autres détails intéressants, que le cardinal Pierre Barbo, devenu le pape Paul II, possédait une vingtaine de ces tableaux, c'est-à-dire la collection de ce genre la plus riche qui ait jamais existé.

— L'Académie de Dijon a décidé de publier dans le prochain volume de ses *Mémoires* un travail de M. DELAPOIX DE FRÉMINVILLE sur *les Ecorcheurs en Bourgogne* (1435-1445).

— M. Henri CHEVREUL a publié dans sa collection de pièces sur la Ligue en Bourgogne l'*Advertissement à la noblesse et villes de Bourgogne tenant le party de la sainte union* (Paris, Jules Martin. In-8°, 28 p., tiré à 120 exemplaires). Cette réimpression est conforme à l'édition originale de 1594.

— M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON a fait paraître le tome VI et dernier de son *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* (Rennes, Fougeray. In-8°, IX et 841 p.).

— Le cinquième volume de l'ouvrage que M. H. DUCLOS consacre à l'Ariège a paru à la librairie académique Perrin ; il renferme des notices sur les archéologues de l'Ariège.

— L'*Inventaire sommaire des archives municipales de Saint-Germain-en-Laye* (Versailles, Cerf. In-8°, 24 p.) vient d'être dressé par M. Henri STEIN ; à la suite de ce travail, l'auteur a mis un relevé sommaire des documents relatifs à Saint-Germain-en-Laye (du XIe siècle à la fin du XVIIIe) que conservent les archives nationales ; il fera, autant que possible, le même travail pour les principales communes du département de Seine-et-Oise.

— Le 3 mai dernier a eu lieu à Saint-Jaent-de-la-Mer, dans le département des Côtes-du-Nord, l'érection d'un monument en l'honneur de Dom Lobineau, l'historien de la Bretagne, mort en cet endroit le 3 juin 1727. M. Arthur de La Borderie a fait, à cette occasion, l'éloge du savant religieux.

— *Deux brochures de M. l'abbé Ulysse Chevalier*. — L'auteur du *Répertoire des sources historiques*, abandonnant momentanément la bibliographie pour la chronologie, publie deux courtes, mais très substantielles brochures (*Itinéraire des dauphins de Viennois de la seconde race, par Ulysse* CHEVALIER, chanoine honoraire, membre n. r. du Comité des travaux historiques. Voiron, imprimerie Baratier et Mollaret, 1886, in-8° de 12 p. — *Itinéraire de Louis XI dauphin. Ibid.* 1886, in-8° de 8 p.). Pour dresser l'itinéraire des dauphins de Viennois de la seconde race depuis l'année 1178 jusqu'à l'année 1282, l'abbé Chevalier s'est servi de bon nombre de pièces encore inédites au sujet desquelles il a réuni diverses observations importantes, ce qui permet de dire qu'il nous donne à la fois un chapitre fort amélioré de l'*Art de vérifier les dates* et un chapitre tout nouveau de la diplomatique du Dauphiné. Parmi les rectifications indiquées par le savant paléographe, je citerai celle qui (p. 4) rend, d'après 52 chartes, au dauphin de Viennois, que les généalogistes et les historiens les plus autorisés comme les plus récents désignent invariablement sous les noms de *Guigues VI André* » son simple et unique nom *An-*

dré. — L'*Itinéraire de Louis XI dauphin*, de janvier 1437 à fin juillet 1461, est établi principalement à l'aide des documents conservés aux riches archives de la préfecture de l'Isère. Le travail est exécuté avec la précision la plus rigoureuse. L'auteur déclare qu'il sera reconnaissant à tous les lecteurs de son *Essai* de leurs observations, additions, etc. Pour encourager sans doute les chercheurs, il ajoute qu'il a retrouvé douze lettres de Louis XI dauphin qui manquent au recueil publié, en 1883, pour la Société de l'Histoire de France, par M. Etienne Charavay, et où l'on en comptait déjà cent vingt-six. — T. DE L.

— *Pierre Corneille au Palinod de Caen, par Armand* GASTÉ (Caen, imprimerie Le Blanc-Hardel, 1886, in-8° de 19 p.). — M. Armand Gasté a trouvé dans le *Mercure de France* de 1726 les plaintes sur la décadence du Palinod de Caen, par M. René Louet, curé d'Hubert-Folie, professeur d'éloquence au collège du Bois et recteur de l'université de Caen. De ces plaintes, exprimées en un latin élégant, il extrait ceci : « Corneille, le fameux Corneille, le prince, sans conteste, de la tragédie française, ne s'est pas contenté des applaudissements de la Cour et de l'Académie française, et il a brigué les suffrages de l'université de Caen. » On sait, ajoute M. Gasté, qu'en 1527, un avocat, Jean Le Mercier, invita les poètes à célébrer la fête de la conception de la Vierge, et leur distribua des prix; et que telle fut l'origine du Palinod de Caen, qui, depuis, fut converti par l'université en institution permanente. Donc, P. Corneille a présenté au moins une pièce de vers à l'université de Caen ou au Palinod de Caen, car c'est tout un. C'est là un fait qui n'a été relevé, que je sache, dans aucune des nombreuses Vies de P. Corneille ou Etudes sur P. Corneille, publiées jusqu'à ce jour. M. Gasté a eu, en effet, le mérite de signaler le premier l'affirmation si nette du recteur René Louet, et il faut lui savoir gré de cette petite révélation; rien, comme il le fait remarquer, n'étant insignifiant, lorsqu'il s'agit d'un poète tel que le grand Corneille. Il reste à savoir à quelle date l'auteur du *Cid* a concouru pour un des prix du Palinod de Caen, et quels sont les vers qu'il a envoyés à Caen. Ces vers, en tout cas, ne sont pas les six stances publiées par feu Edouard Fournier dans les *Notes sur la vie de Corneille*, qui précèdent sa jolie comédie : *Corneille à Butte-Saint-Roch*, car ces stances, comme l'ont reconnu deux critiques non moins sagaces que savants, M. Ch. Marty-Laveaux et M. Emile Picot, n'ont aucune authenticité, et M. Gasté, allant plus loin que l'éditeur des *Œuvres complètes de Corneille*, dans la *Collection, des grands écrivains de la France*, et que l'auteur de la *Bibliographie cornélienne* nous laisse entendre que l'ingénieux écrivain auquel nous devons le *Vieux-Neuf*, peut très justement être soupçonné d'avoir donné, comme de P. Corneille, un pastiche qu'il aurait composé lui-même. — T. DE L.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 37 — 13 septembre — 1886

213. — J. LIEBLEIN. **Gammelaegyptisk Religion, populært fremstillet.** Vol. I-III. Kristiania, 1883-85.

Par cet ouvrage, dont la troisième et dernière partie vient de paraître, le savant norvégien M. Lieblein a rendu à la science un service signalé. Sans doute, les égyptologues de profession ne trouveront, dans le livre de M. L., qu'un nombre restreint de points de détail qui leur paraîtront nouveaux; mais l'ouvrage s'adressant au grand public, non pas aux spécialistes, cette circonstance ne doit guère surprendre.

Des trois parties dont se compose le travail de M. L., la première traite du développement de la conception de Dieu. La méthode d'après laquelle les différentes phases de ce développement ont été ici exposées, est celle qui explique les phénomènes selon leur ordre chronologique. L'application à la religion égyptienne d'un pareil procédé, doit nécessairement donner au sujet traité une très grande clarté, qualité de premier ordre dans un ouvrage populaire.

M. L. part de l'hypothèse que la religion de l'ancienne Égypte a été hénothéiste au commencement — d'accord avec la distribution en petites localités indépendantes qu'on suppose avoir formé la constitution primitive du pays. Ménès ayant donné aux différentes provinces l'unité politique, la religion officielle a dû s'en ressentir; de l'hénothéisme originaire est sorti un polythéisme, dont l'expression la plus nette fut l'établissement — d'abord à Memphis — d'un cycle divin, qui renfermait, outre les divinités de la nouvelle capitale, celles de quelques-uns des districts vaincus, à savoir celles d'Héliopolis et de This-Abydos. A côté du polythéisme subsistait toujours l'ancien hénothéisme, professé surtout par la masse du peuple. Vers la XVIIIe dynastie, on a commencé à enseigner, dans les écoles savantes de l'Égypte, l'unité de Dieu. Ce monothéisme, au sud de l'Égypte, a eu sa manifestation dans le dieu Amon de Thèbes; au nord, il s'est révélé dans le Chepera héliopolitain.

L'auteur trouve même dans la révolution religieuse d'Amenophis IV l'expression de ces tendances monothéistes. Il eût été pourtant nécessaire de montrer d'abord — et M. L. n'a point réussi à le faire — que le dieu *Aten* dudit roi est autre chose et d'un ordre plus élevé que le disque solaire matériel, avant qu'il soit admis, et que la réforme de *Chout-en-âten* a impliqué un changement dans le monothéisme.

Cependant le monothéisme reculant par trop la divinité du monde, il fallait qu'il se changeât en panthéisme; par là, la réalité donnée ne devenait qu'une manifestation, une forme d'existence de Dieu, qui de cette manière fût plus rapproché du monde d'où il avait menacé de disparaître. Vers la XIXe dynastie, le panthéisme se montre parfaitement établi, et c'est aux tombeaux des rois (à Bab-el-Molouk) de la XIXe et XXe dynastie, que nous trouvons les meilleures preuves de cette forme de la conception de Dieu.

Mais à côté du panthéisme, il y a une autre croyance qui, suivant l'auteur, remplace aussi le monothéisme, à savoir la zoolatrie. Cette dernière, quoique très ancienne, ne devient généralement répandue que très tard, et bien que d'origine très différente du panthéisme, la zoolatrie servit comme celui-ci à matérialiser la divinité.

Voilà, en deux mots, le fond du tome Ier de l'ouvrage de M. Lieblein. Quant à la démonstration, telle qu'elle a pu être donnée par l'auteur, nous renvoyons le lecteur au livre même, en nous bornant à en discuter ici quelques points du détail. — P. 29 et suiv. Le rapprochement du *duat* — c'est ainsi qu'il faut lire, et non pas *dua* — égyptien « l'enfer », avec l'indo-européen *deva-deus-tivi,* etc., est trop hasardé et n'a pour appui qu'une ressemblance de son qui peut être — et selon nous qui est — fortuite. — P. 50. L'interprétation de *Sau ḥer* « Sais supérieur » par *Siout* est purement hypothétique. Le nom moderne de Siout nous montre du reste avec certitude que le *t* final de ce nom n'est jamais tombé. La raison qu'allègue l'auteur en faveur de son opinion : « autrement le nom de la ville de Siout ne se retrouverait nulle part dans le livre des morts », n'est point concluante, attendu qu'il y a beaucoup de villes égyptiennes dont les noms ne se lisent pas dans l'exemplaire de Turin du *Livre des morts*. — P. 72. Dans l'état actuel de la science, on pourrait révoquer en doute l'origine sémitique des Hyksos. — P. 69. Ici, M. L. nous donne un nouvel essai d'explication du mythe osirien. Suivant lui, « l'origine du mythe osirien est à chercher dans l'opposition qui existe entre le dieu égyptien Osiris-Horos et le dieu national des Sémites. Le mythe en question est une expression de la lutte nationale des Égyptiens contre les Sémites, habitant dès un temps immémorial dans la partie nord-est de l'Égypte; et, par conséquent, de la lutte de l'Osiris-Horos égyptien contre le Set sémitique, les dieux de l'antiquité participant au sort de leurs peuples. » Cette explication rappelle celle qu'Evhémère a donnée des mythes anciens. Jusqu'à plus ample informé, on fera bien de ne pas accepter la thèse formulée et soutenue

par M. L. (p. 84), que « le mythe osirien est historique d'origine et de caractère. » — P. 145 et suiv. La zoolatrie est expliquée par l'auteur, comme dérivant des hiéroglyphes. Cela peut être vrai pour quelques cas ; mais vouloir l'appliquer à tous les dieux-animaux des Égyptiens, c'est méconnaître le rôle que joue la superstition dans l'antiquité la plus reculée. Il suffit de parcourir un traité d'anthropologie préhistorique pour trouver l'explication de l'origine de la zoolatrie.

La seconde partie de l'ouvrage de M. L. traite de la religion du peuple et des différents dieux des Égyptiens, tant ceux des villes principales — Héliopolis, Memphis, This-Abydos et Thèbes — que ceux des villes de second ordre, Hermopolis magna, Herakleopolis, etc. Un chapitre spécial a été consacré aux dieux importés des contrées voisines de l'Égypte. Parmi ces derniers, l'auteur mentionne aussi Bes. Ce dieu se voit très souvent sur des objets appartenant à la parure des femmes égyptiennes, circonstance que l'auteur, suivant nous, explique très bien, quand il dit que les matières dont lesdits objets servaient de dépôts, provenaient du pays de *Pounet*, d'où Bes est venu en Égypte. De cette façon, on pourra effacer le rôle de *dieu de l'amour*, que certains savants ont voulu attribuer à Bes, parce que ce dieu est assez souvent représenté sur des objets de parure.

Une portion très intéressante de ce volume est le chapitre intitulé « le culte divin ». Le lecteur étranger à l'égyptologie y trouvera beaucoup de choses nouvelles en contradiction avec ce qu'il a dû apprendre dans l'enfance et par les livres d'instruction communément usités en France comme partout ailleurs.

La troisième et dernière partie de « Gammelaegyptisk Religion » a pour titre « La doctrine de l'immortalité de l'âme » chez les anciens Égyptiens. Outre un chapitre d'introduction « Aperçu préliminaire de la doctrine de l'immortalité » et un chapitre final sur les traits principaux de cette doctrine, ce volume donne un résumé des différents livres destinés à faciliter la résurrection du mort, savoir, le livre des morts, le rituel d'embaumement, le livre des funérailles, le livre de ce qui se passe dans l'hémisphère inférieur et le livre de résurrection. Nombre de textes et de passages de ces documents théologiques ont été traduits par l'auteur, qui surtout s'est longtemps arrêté sur le livre des morts. Le titre de ce dernier est toujours rendu par M. L. : « Le livre de sortir du jour », traduction que nous ne pouvons reconnaître comme exacte, et qui sans doute doit être remplacée par celle qu'ont proposée MM. Lefébure et Le Page Renouf (voir Le Page Renouf dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 1885, juin, pages 210-213).

En somme, l'ouvrage que vient de publier M. Lieblein sur la religion de l'ancienne Égypte correspond très bien au but que l'auteur s'est proposé, et il serait à désirer que l'ouvrage pût être rendu accessible à

un plus grand nombre de lecteurs par une traduction en français ou en anglais. L'égyptologie en tirerait assurément grand profit.

K. PIEHL.

---

214. — **Rhodes under the Byzantines,** by Cecil TORR. Cambridge, in-8, 1886, 24 pages. Printed for private circulation.

M. Torr, auteur d'un bon livre sur l'île de Rhodes dans l'antiquité *(Rhodes in ancient times,* 1885), complète cette monographie par une esquisse de l'histoire de Rhodes sous la domination byzantine. J'ignore pourquoi son travail ne doit pas être mis dans le commerce ; peut-être M. T. se réserve-t-il de le développer et de le publier sous une autre forme. Le sujet était intéressant et nouveau ; il a été traité avec soin et une connaissance peu commune des historiens de Byzance. Çà et là, j'ai remarqué quelques lacunes. M. T. n'a pas assez consulté le *Synecdemus* d'Hiéroclès, ni les autres documents ecclésiastiques réunis par Parthey, où la mention de l'évêché de Rhodes revient souvent. Il paraît ignorer la *Sigillographie byzantine* de M. G. Schlumberger, qui l'aurait plus exactement renseigné sur le thème des Cibyrrhéotes, dont Rhodes faisait partie. Ainsi nous savons par le sceau de Théophile, mort en 790, qu'à cette époque la province des Cibyrrhéotes n'était encore qu'une simple *turme* (Schlumberger, p. 261). Un autre document, antérieur à la constitution du thème des Cibyrrhéotes, est le sceau de Georges, *apo-hypatôn* et commerciaire de Carie, de Lycie, de Rhodes et de Chersonnèse (*Rev. Archéol.*, 1877, I, p. 292 ; Schlumberger, p. 264). Ce que dit M. T. du drongaire de ce thème est fort inexact : le drongaire n'est pas un amiral, et il faut distinguer le simple δρουγγάριος du μέγας δρουγγάριος « sous-secrétaire d'État à la marine », suivant l'ingénieuse traduction de M. Schlumberger (p. 338). Il n'y a pas eu, quoi qu'en dise M. T., de drongaire spécialement attaché au thème des Cibyrrhéotes. — P. 7, le témoignage de Benjamin de Tudèle sur les Juifs de Rhodes devait être rapproché de la mention de la συναγωγὴ τῶν Ῥοδίων dans les inscriptions juives de Rome (Schürer, *Gemeindeverfassung der Juden*, p. 17) ; ce texte a également échappé à M. T. quand il a réuni, dans son premier ouvrage (*Rhodes in ancient times*, p. 92), le peu que l'on sait touchant les synagogues rhodiennes. — Au sujet du colosse de Rhodes (p. 12), nous signalerons à M. Torr une pierre gravée décrite dans les publications du Σύλλογος de Constantinople (1880, p. 59), représentant le colosse, les jambes écartées dans la position que lui prête la légende. La pierre est vraisemblablement fausse, mais il serait intéressant de savoir à quelle époque elle peut remonter.

Salomon REINACH.

---

215. — **Herodoti historiae.** Ad recensionem suam recognovit H. STEIN, 2 vol., Berlin, Weidmann, 1884, p. IV-366, 389, in-8.

Cette nouvelle édition d'Hérodote pourrait bien causer quelque désillusion, parce qu'elle ne répond pas tout d'abord aux espérances que fait naître le nom seul de M. H. Stein. L'édition critique de 1869 est au nombre des monuments qui marquent une date dans l'histoire des études philologiques : elle a servi de base à tous les travaux qui, depuis quinze ans, ont eu pour objet la constitution du texte d'Hérodote. Sans pouvoir prétendre à jouer le même rôle, une seconde édition du même ouvrage, conçue suivant le même plan, aurait été encore la bienvenue : quelque excellente que fût son œuvre, l'auteur aurait pu la compléter, par exemple, en collationnant lui-même certains mss. encore inexactement connus, ou en révisant avec soin ses collations antérieures ; il aurait pu multiplier aussi en note les corrections probables et les conjectures heureuses dues à la sagacité des savants qui ont renouvelé de nos jours la critique verbale ; il aurait eu surtout à voir s'il y avait lieu, dans le choix des leçons, au point de vue de l'orthographe et du dialecte, de tenir compte des indications nouvelles que nous fournit l'étude récente des inscriptions ioniennes. On imagine sans peine une édition ainsi développée, qui aurait eu l'avantage, non pas sans doute de fixer définitivement le texte d'Hérodote, mais de faire connaître du moins l'état actuel de la science.

Tel n'a pas été le but de M. Stein. Le titre même du livre (ad recensionem suam recognovit) et une courte préface nous avertissent que l'auteur n'a pas entrepris une recension nouvelle des mss. d'Hérodote : il a voulu seulement donner un texte plus correct que dans ses éditions précédentes et simplifier l'appareil critique de sa grande édition, de manière à offrir au lecteur, non pas toutes les variantes, mais seulement les leçons des deux classes de mss. dont il a reconnu la valeur prépondérante. Encore, dans ce choix, a-t-il laissé de côté toutes les variantes qui ne touchaient qu'aux formes dialectales. Ainsi conçue, l'édition nouvelle n'est qu'une édition *minor* de l'édition de 1869. Elle n'en mérite pas moins un examen attentif.

Et d'abord, quelles sont les corrections apportées au texte d'Hérodote? Et, dans cette partie même du travail, quelle est la part personnelle de M. St.? quelle est celle des savants dont il accepte ou mentionne seulement les conjectures?

Tout éditeur d'un texte ancien doit avoir une double préoccupation : corriger les fautes qui proviennent d'erreurs commises par les copistes, et supprimer les mots interpolés, les gloses introduites indûment dans le texte. De ces deux devoirs, je me demande si M. St. n'a pas une préférence marquée pour le second. C'est presque à chaque page qu'on trouve en note les mots *seclusit* ou *separavit* ou *seiunxit St.* Beaucoup de ces suppressions sont légitimes, et il y a longtemps que le texte d'Hérodote a subi d'excellentes corrections de ce genre : tel passage,

déjà condamné par Wesseling (I, 12) est certainement une note ajoutée par un commentateur érudit. M. St. lui-même a fort justement, dans ses premières éditions, mis entre crochets plusieurs gloses géographiques (I, 28 et 29; I, 142, etc..., etc...). Parmi les suppressions nouvelles que je relève aujourd'hui, quelques-unes paraîtront peut-être moins heureuses. I, 134 : la suppression de τῷ λεγομένῳ rend plus clair le sens de la phrase; mais ne faudrait-il pas encore expliquer comment ces mots ont pu s'introduire à tort dans le texte? La correction τὸν λεγόμενον, due à Abresch, me semble préférable. — I, 197 : l'auteur, dans ses éditions explicatives, justifiait, selon moi, fort bien la répétition des mots ταῦτα προσιόντες συμβουλεύουσι καὶ παραινέουσι, qu'il met maintenant entre crochets. N'y a-t-il pas inconvénient à séparer alors, par toute une proposition conditionnelle, le relatif ἅσσα du verbe συμβουλεύουσι? — VIII, 25. Au lieu de supprimer νεκροί, qui n'est pas inutile, je préférerais retrancher, avec M. Abicht, les mots τέσσερες χιλιάδες, que M. St. ne peut expliquer que par une erreur historique. La suppression proposée par M. Abicht se justifie par ce fait, qu'un contre-sens est facile à faire sur ces mots τῶν μὲν..., οἱ δέ...[1]

Les corrections proprement dites de M. St. sont relativement assez rares, et elles consistent le plus souvent en des changements de lettres ou de syllabes : c'est οὐδὲ substitué à οὔτε, ou inversement; c'est δέ au lieu de δή, ou δή au lieu de δέ; c'est τε ajouté ou supprimé devant καί, suivant les cas. Voici cependant quelques corrections plus importantes. I, 193. Χρέωνται δὲ οὐδὲν ἐλαίῳ ἀλλ' ἢ ἐκ τῶν σησάμων ποιεῦντες. L'addition de ἤ, due à M. St., est bonne, si on garde ποιεῦντες; mais le ms. *s* donne ποιεῦνται, variante qui rendrait la correction inutile. — III, 18. Τοὺς ἐν τέλεϊ ἑκάστοτε ἐόντας, au lieu de ἑκάστους. La correction est presque certaine. — V, 74. Τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων, au lieu de τὸν Ἀθηναῖον ou τῶν Ἀθηναίων. — VII, 176. Ponctuation nouvelle qui permet de ne pas supprimer les mots τὸ Ἀρτεμίσιον. — VII, 235. Bonne addition de ἄν. — VIII, 98. Κατά περ ἐν Ἕλλησι ἡ λαμπαδηφορίη τὴν τῷ Ἡφαίστῳ ἐπιτελέουσι. C'est M. St. qui ajoute ἐν. — Je considère comme plus douteuses les corrections suivantes : III, 73, ἀλλ' ἢ au lieu de ἄλλοθι ἐόντας ἤ. — VII, 213, ἐς λόγους· ὅς..., au lieu de ἐς λόγους ὡς... — VII, 228, ἡγεμόνα, au lieu de ἡγεμόνας.

Il est regrettable que M. St. s'attribue quelquefois, par erreur, des corrections qui se trouvent déjà dans des éditions d'Hérodote antérieures à la sienne. I, 81, οἱ μὲν γὰρ πρότεροι, au lieu de πρότερον, et I, 206,

1. Voici une autre suppression qui ne me semble pas nécessaire. VIII, 73 : τούτων δὲ (τῶν ἐθνέων) τὰ μὲν δύο αὐτόχθονα ἐόντα κατὰ χώρην ἵδρυται νῦν τε καὶ τὸ πάλαι [οἴκεον]. Dans ses précédentes éditions, M. St. conservait le verbe οἴκεον, en admettant la correction très simple, due à Schæfer, de τῇ au lieu de τε. Ce qui l'a sans doute décidé à supprimer οἴκεον, c'est le mélange du pluriel οἴκεον et du singulier ἵδρυται avec un sujet neutre. Mais voici un exemple de ce mélange dans Hérodote. VI, 41 : ἐκ τῆς οἱ τέκνα ἐγένετο τὰ ἐς Πέρσας κεκοσμέαται.

σὺ δὴ εἰ μεγάλως, au lieu de σὺ δέ... Les deux corrections ont été indiquées pour la première fois par M. Tournier, et introduites par lui dans son édition classique des *Morceaux choisis* d'Hérodote (Hachette). Ailleurs, c'est à M. Cobet que M. St. fait tort de deux autres corrections (II, 41, la suppression du mot ὅπλων, adoptée par M. St., est attribuée par M. Tournier à M. Cobet; il en est de même de l'addition de ἐών au chapitre 78 du livre IX).

Prudent et mesuré dans les changements qu'il apporte lui-même au texte d'Hérodote, M. St. ne l'est pas moins dans l'examen et le choix des conjectures proposées par d'autres savants. S'il admet nombre de corrections anciennes, consacrées par le temps, il semble moins empressé de citer celles des philologues contemporains. Les noms de Valla, H. Estienne, Palmerius, Gronovius, Bentley, Wesseling, Reiske, Valckenaer, Schweighaeuser, Bekker se rencontrent presque à chaque page, et ce n'est que justice. Mais tous ces noms étaient déjà dans l'édition de 1869. Depuis cette date, que d'hypothèses n'ont pas été présentées! M. St. connaît et mentionne celles de M. Cobet; mais il les écarte plus souvent qu'il ne les introduit dans le texte, et celles même qu'il adopte sont de nature à montrer combien sa méthode est exempte de toute témérité : I, 64, Πεισίστρατος ἐτυράννευε Ἀθηνέων, au lieu de Ἀθηναίων; I, 173, ἕως, au lieu de τέως; IV, 12, φυγόντες, au lieu de φεύγοντες. MM. Naber et van Herwerden sont peu cités. Plus heureux est M. Gomperz, dont je relève trois corrections consécutives dans le livre VII, § 137, 142 et 143. Une excellente lecture, due au même philologue, est laissée en note (I, 73, ὥς γε au lieu de ὥστε), tandis qu'elle mériterait, ce me semble, d'être considérée comme certaine. Enfin M. Tournier n'a pas la place qui était due à ses importantes études sur le texte d'Hérodote : je trouve de lui une suppression de la particule δέ (III, 14), ailleurs deux corrections mentionnées en note, mais non acceptées (VII, 8 *a* et 28). Est-ce là tout ce que l'éditeur a pu relever dans les savantes conjectures de M. Tournier (*Exercices critiques* et *Revue de Philologie*)? Beaucoup de ces corrections me paraîtraient dignes d'être admises dans le texte; je me contenterai d'en signaler une. I, 37 : ὦ πάτερ, τὰ κάλλιστα πρότερόν κοτε καὶ γενναιότατα ἡμῖν ἦν, ἔς τε πολέμους καὶ ἐς ἄγρας φοιτέοντας εὐδοκιμέειν, νῦν δή ἀμφοτέρων με τούτων ἀποκληίσας ἔχεις. En substituant δή à δέ, M. Tournier permet de considérer τά comme la forme ionienne du relatif ἅ, ce qui rend la phrase beaucoup meilleure [1].

En résumé, M. St. a fait, suivant nous, un choix trop restreint de conjectures. Sans demander à une édition de ce genre une collection

1. Cette correction est une de celles que M. Tournier défend encore, avec raison suivant moi, dans la *Revue de philologie* de cette année, t. X, p. 51 (*La critique des textes grecs à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes*, par A. M. Desrousseaux). Je l'ai citée entre beaucoup d'autres, parce que le texte de cette phrase m'avait paru incorrect, quand je ne connaissais pas encore la correction proposée.

complète des corrections proposées (c'est le travail énorme qu'a fait M. Wecklein pour Eschyle), on peut s'étonner qu'un éditeur d'Hérodote n'ait pas trouvé plus à glaner dans les nombreux travaux de critique verbale que nous avons vus se produire depuis quinze ans.

J'arrive maintenant à la question que soulève l'appareil critique de cette nouvelle édition : M. St. donne seulement les variantes des mss. A B C d'une part et P R de l'autre. Ce sont les lettres par lesquelles il désigne les meilleurs mss. d'Hérodote. On se servait avant lui d'autres lettres, et quelques savants défendent encore en Allemagne les anciennes dénominations; mais nous accordons volontiers à M. St. le droit de constituer, pour ainsi dire, un nouvel état civil à des mss. qui lui doivent d'avoir retrouvé leur généalogie. Quant à la valeur réciproque de ces deux classes de mss., M. St. ne la démontre pas : il ne refait ni ne complète sa préface de 1869. On peut le regretter; car sa théorie, quelque bien fondée qu'elle paraisse, n'en est pas moins hypothétique, et on aimerait à la voir confirmée par une discussion et une réfutation sérieuse des arguments qui lui ont été opposés. L'importance attribuée aux mss. P et R a été contestée, et M. Gomperz placerait volontiers en première ligne le ms. de Vienne *(s)* que M. St. a presque complètement négligé. Mais, encore une fois, le but de M. St. n'a pas été de soumettre sa première édition à un nouvel examen : il ne nous convient donc pas non plus de discuter ici sa méthode, qui n'a pas changé depuis 1869.

Enfin, quoique M. Stein déclare laisser de côté la question du dialecte, il n'a pas réédité Hérodote sans changer quelque chose à l'orthographe qu'il avait adoptée dans ses précédentes éditions. Une des modifications les plus importantes porte sur les mots θῶμα, θωμάζω, que M. St. se décide à écrire comme τρῶμα, par un ω, au lieu de ωυ. Mais, s'il paraît en cela se rapprocher de l'école qui s'attache moins à la lettre des mss. qu'à l'analogie des formes dans le dialecte d'Hérodote, en revanche, sur un autre point, il s'éloigne de l'éditeur Abicht dans la conjugaison des verbes contractes en αω : jusqu'à présent, M. St. écrivait sans doute ὥρων, au lieu d'ὥρεον, ὡρμῶντο, au lieu d'ὡρμέοντο; mais on trouvait aussi ἐμηχανέοντο (VIII, 7), ὁρέοντες (VIII, 10), εἰρωτέων (VIII, 26); aujourd'hui il a substitué à ces formes les formes contractes ἐμηχανῶντο, ὁρῶντες, εἰρωτῶν. Il est vrai qu'ailleurs, à côté de l'imparfait ἐφοίτων (I, 96), il écrit le participe ἐπιφοιτέοντος. S'il corrige ἐκυκλεῦντο en ἐκυκλοῦντο (VIII, 16), ce n'est pas qu'il accepte la règle établie par M. Abicht au sujet de la conjugaison des verbes contractes en εω; car il écrit tantôt οἰκηιοῦνται (I, 94), tantôt οἰκηιεῦνται (I, 4). En un mot, l'anomalie des formes subsiste dans cette édition comme dans les précédentes, et on ne s'explique pas bien d'après quelle règle l'éditeur a introduit cette fois des changements d'orthographe comme μένειν, au lieu de μενέειν (VIII, 57), μυεῖται, au lieu de μυέεται (VIII, 65).

Entre l'école de M. St., qui admet le mélange des formes les plus variées, et l'école de M. Abicht, qui tend au contraire à supprimer les anomalies, comment faire pour se décider? On a pu espérer quelque temps que les inscriptions permettraient de résoudre la question. Mais on peut dire qu'elles ne l'ont guère simplifiée : tout au contraire. En même temps qu'elles nous montrent elles-mêmes une grande variété de formes (cette variété est plus naturelle dans des textes épigraphiques que chez un écrivain, — car les graveurs des différentes villes ioniennes ont pu suivre des usages locaux), elles présentent parfois des formes qui ne se rencontrent pas dans les mss. d'Hérodote (ἀστός, φεύγειν, etc...), et inversement elles fournissent plusieurs exemples de contractions qui paraissaient jusqu'à présent incompatibles avec les règles constantes du dialecte ionien (contraction des voyelles εε, εει, εη). En réalité, les inscriptions ne sont pas encore assez nombreuses pour être utilement mises à profit : leur autorité ne saurait être préférée à celle des mss. Pour s'en convaincre, il suffit de voir combien de questions restent encore indécises, pour lesquelles les inscriptions ne sont d'aucun usage : génitif pluriel des noms et des adjectifs féminins de la première déclinaison (ὀλίγων ou ὀλιγέων? τούτων ou τουτέων? ταρασσομένων ou ταρασσομενέων?), augment temporel (αὖξον ou ηὖξον? ὁρμημένα ou ὡρμημένα?), etc., etc... Jusqu'à ce que de nouveaux textes viennent à se produire (et il en faudrait d'aussi longs que ceux qu'on a trouvés dans d'autres parties de la Grèce, comme la loi de Gortyne et les grands inventaires de Délos), il sera, je crois, prudent de suivre les leçons des meilleurs mss., et cela sans trop s'astreindre à reproduire exactement les formes dialectales de ces mss. Car, en supposant même que l'orthographe n'ait pas été bien établie au temps d'Hérodote, un éditeur sera toujours, ce me semble, plus près de la vérité en se rapprochant de l'analogie qu'en s'en éloignant.

Am. HAUVETTE.

---

216. — KINDLER DE KNOBLOCH. **Das goldene Buch von Strassburg**, 2 Theil. Vienne, 1886.

Dans le numéro du 12 octobre 1885 de la *Revue critique*, nous avons rendu compte du premier volume de l'ouvrage de M. Kindler de Knobloch sur les anciennes familles nobles de Strasbourg. Ce que nous avons dit alors s'applique aussi au second volume. Le travail, aujourd'hui terminé, est une précieuse contribution à l'histoire d'une ville, où jadis la noblesse ou le patriciat ont joué un rôle très important. Il est vrai que l'auteur ne donne que de courtes notices généalogiques, mais l'historien, souvent embarrassé au milieu de familles très enchevêtrées les unes dans les autres, trouvera dans ces notices un fil auquel il peut se fier sans crainte. Tout est pris dans des documents originaux, et si

M. K. ne mentionne pas ces derniers en détail, c'est qu'il n'a pas voulu grossir démesurément son livre. Il offre, d'ailleurs, avec une courtoisie parfaite, d'indiquer les sources à quiconque voudra bien s'adresser à lui. Vingt-trois planches d'armoiries complètent celles du premier volume. Comme il y a eu en Alsace des familles portant les mêmes armoiries, M. Kindler a eu soin d'en ajouter la liste.

S.

---

217. — **L'Oratoire à Bordeaux**, par Ant. de LANTENAY, membre correspondant des académies de Metz et de Dijon. Bordeaux, librairie Feret, 1886, grand in-8 de 182 p. Tiré à 50 exemplaires.

L'Oratoire n'eut jamais de maison à Bordeaux, mais plusieurs membres de la congrégation du P. de Bérulle ont laissé de leur séjour dans cette ville des souvenirs qui méritaient de ne pas périr. M. de Lantenay, qui a recueilli ces souvenirs avec beaucoup de soin, les retrace avec beaucoup d'exactitude, s'occupant tour à tour des PP. Paul Métezeau, Jacques Duchesne, Louis Chailly, Eustache et Jean-Baptiste Gault, Pierre-Joseph du Vachet, Daniel Hervé, Jean Meré, Pierre Darbo, Jean-Antoine de La Chabane, Alexandre Légier. A d'excellentes notices biographiques sur ces enfants de Pierre de Bérulle, le savant auteur joint d'intéressants détails sur la permission d'établissement à Bordeaux accordée d'abord aux Oratoriens par le cardinal de Sourdis, puis révoquée; sur la première tentative d'établissement des Oratoriens dans le collège de Guyenne; sur une nouvelle tentative; sur les efforts réitérés du parlement de Bordeaux pour introduire l'Oratoire dans le collège de la Madeleine, après l'expulsion des Jésuites.

Le récit, qui complète à la fois les divers travaux relatifs à l'histoire de l'Oratoire et les divers travaux relatifs à l'histoire religieuse, littéraire, universitaire de Bordeaux [1], est accompagagné de notes abondantes, instructives et d'un tour agréable. Je signalerai particulièrement une note (p. 9) qui contient de riches renseignements sur la bibliographie de l'Oratoire, deux notes sur le P. Eustache Gault (p. 16) et sur son frère Jean-Baptiste Gault (p. 23), remplies d'indications sur ces deux évêques de Marseille; diverses notes sur Fr. d'Espinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant-général du Roi en Guyenne (p. 27); sur Hiérome Lopès (p. 42), où l'auteur ajoute de nouveaux renseignements à tous ceux qu'il avait déjà si bien su réunir dans ses *Mélanges de biographie et d'histoire* (1885, chapitre v, p. 40-48), sur le P. Seguenot

---

1. La notice de M. de L. comble bon nombre de lacunes et rectifie certain nombre d'erreurs de l'*Histoire du collège de Guyenne*, par M. Esnest Gaullieur. On trouve encore çà et là le redressement de quelques inexactitudes de l'historien du cardinal de Sourdis, M. Ravenez (p. 9), du chroniqueur Gaufreteau (p. 15), du P. Anselme (p. 27), etc.

(p. 108), sur le P. Amelote (p. 122), sur le P. Senault (p. 124), sur le P. J.-B. Du Hamel (p. 134), sur le P. Borrichon (p. 135).

Soit dans ces notes, soit dans le texte, M. de Lantenay a très habilement mis en œuvre une foule de documents inédits ou peu connus, les uns qui lui ont été communiqués par le R. P. Ingold [1], les autres qu'il a eu le plaisir de trouver lui-même aux Archives de l'archevêché de Bordeaux, aux Archives départementales de la Gironde, à la bibliothèque de la ville de Bordeaux, à la Bibliothèque nationale.

L'appendice contient, entre autres trésors, la reproduction de diverses plaquettes rarissimes, dont les curieux seront heureux de retrouver une nouvelle édition, et un remarquable document inédit, le testament du grand helléniste le P. Fronton Duduc [2].

Voici, du reste, la liste des pièces dont se compose ce délectable appendice :

I. *Lettres du P. J.-B. Gault.* (16 lettres comprises entre ces dates : 11 novembre 1629-19 juin 1642.)

II. *Requête du P. Louis Bonnet à Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux.*

III. *Discours prononcé le 23 de may 1667 au Bureau de Messieurs les Iurats, et à eux présenté le lendemain, par le R. P. Daniel Hervé, visiteur de l'Oratoire, accompagné du R. P. Iean Meré, supérieur de l'Oratoire de Condom. Tendant à l'établissement de leur Congrégation dans le collège de Guienne.*

IV. *Réponse au discours des sieurs Daniel Hervé, visiteur de l'Oratoire, et Iean Meré, supérieur de l'Oratoire de Condom : prononcé par un d'eux au Bureau de Messieurs les Iurats de la ville de Bourdeaux, et imprimé sous le nom desdits Hervé et Meré, sur la fin du mois de may de l'an 1667. Tendant à l'Establissement de la Congrégation de l'Oratoire dans le collège de Guyenne. Presentée à Messieurs les Iurats par l'un des Régents de Grammaire dudit College, le 5 de Iuin 1667.*

V. — *Replique prononcée au Bureau de Messieurs les Iurats de Bourdeaux, le 8 de Iuin 1667. Par le R. P. Daniel Hervé, visiteur de l'Oratoire. A la Response d'un Autheur anonyme.*

VI. — *Response à la replique du sieur Daniel Hervé, visiteur de l'Oratoire. Presentée à Messieurs les Iurats de Bourdeaux par l'un des Regens de Grammaire du college de Guyenne le 25 Iuin 1667.*

VII. — *Ad R. Patres Orator. Congreg. Elegia cursim exarata.* (Par G. Luzel, professeur d'humanités au collège de Guyenne.)

---

1. M. de L. paye sa dette en ces termes gracieux (p. 8, note 1) : « La reconnaissance, qui, selon moi, n'oblige pas moins étroitement que la justice, me fait un devoir bien doux à remplir, de remercier ici le R. P. Ingold, bibliothécaire de l'Oratoire et auteur de plusieurs savants écrits : c'est à son aimable obligeance que je dois tout ce qui, dans ce travail, est tiré soit des archives du nouvel Oratoire, soit des Archives nationales. »

2. Archives départementales de la Gironde, série H. *Jésuites.*

VIII. — *G. Luzel Professori Humanitatis Aquitanæ numerose somnianti vigilia poetica Ioannis Meré Congreg. Orat. Domini Iesu Presbyteri.*

IX. — *Notice biographique de quelques compositions latines qui ont remporté le prix dans la classe de rhétorique du collège de Guyenne.*

X. — *Mémoire sur ce qui s'est passé touchant le dédommagement de la partie du jardin du noviciat des PP. Jésuites de Bourdeaux pour bâtir le fort de Sainte-Croix* (1676).

XI. — *Traité passé entre Messieurs les commissaires du Parlement et les Oratoriens pour tenir le collège de la Madelaine à Bordeaux.* (16 septembre 1762.)

XII. *Testament du P. Fronton Duduc, jésuite* [1].

T. de L.

---

218. — **Abhandlungen und Actenstücke zur Geschichte der preussischen Reformzeit, 1807-1815,** von Alfred Stern. Leipzig, Duncker und Humblot, 1885. In-8, 410 p.

M. Stern travaille à une histoire de cette période connue sous le nom de *preussische Reformzeit*, où la Prusse se réorganisa après les désastres de 1806. Mais cette étude ne devant pas être publiée de longtemps, il s'est décidé à faire paraître un grand nombre de documents importants qu'il a trouvés dans les archives de Berlin, de Vienne, de Paris et de Nassau.

I. *La chute du baron de Stein en 1808 et le Tugendbund* (p. 3-41). Les documents contenus sous cette rubrique prouvent que Stein a quitté le ministère en 1808 non seulement sur l'ordre menaçant de Napoléon, mais sous le coup d'une cabale dirigée par le ministre de Voss, qui représentait Stein comme le fauteur du *Tugendbund*, « société révolutionnaire dont le but serait de donner à la Prusse une forme de gouvernement, calquée sur les principes philanthropiques de la première Assemblée de France ».

II. *Documents pour l'histoire de l'année 1809.* Mémoire de l'ambassadeur d'Autriche Wessenberg sur la situation politique de la Prusse (adressé à Scharnhorst); mémoire de Borstell au roi sur l'intérêt de la Prusse à l'occasion de la guerre entre l'Autriche et la France; conseils

1. Je ne trouve dans tout le volume que deux petites fautes. Encore ne suis-je pas sûr que ce ne soient pas de simples fautes d'impression! On lit (p. 16, note 2) : « Un oratorien, nommé Charles Du Four, petit-neveu du célèbre Pibrac, a célébré en vers latins, d'abord la nomination à l'épiscopat, puis la mort d'Eustache Gault. » Si cet oratorien était le petit-neveu de l'auteur des *Quatrains*, il devait s'appeler, non *Du Four*, mais *Du Faur*. — Joseph Du Bernet, premier président du parlement d'Aix, puis du parlement de Bordeaux, reçoit (p. 73, note 1) le titre de baron de *Serin*. Il aurait fallu écrire ou plutôt imprimer : *baron de Sevin*.

envoyés par Knesebeck à l'archiduc Charles; plan de Chasot destiné également à l'archiduc.

III. *Mission du colonel de Steigentesch à Königsberg en 1809.* Rapports de Steigentesch au ministre comte de Stadion et considérations intéressantes sur les révélations qu'il fit à Berlin à M. de Linden, résident du roi Jérôme; il est fort probable, comme M. S. nous semble le croire, que l'officier autrichien voulait par ces confidences calculées compromettre la Prusse.

IV. *Le plan de la destruction du gouvernement prussien d'après le prétendu mémoire de Champagny du 16 nov. 1810.* Ce plan, dont parlent les historiens allemands, n'a jamais existé et le mémoire qu'ils attribuent au duc de Cadore, a été forgé par Esménard, l'auteur du poème de la *Navigation*, censeur, chef de la troisième division de la police générale, membre de l'Académie française, tenant à Paris, selon le mot de Stendhal, l'état de grand homme, et en même temps espion du gouvernement prussien [1]. Les preuves que donne M. S. — le mot *prétendu* écrit sur le document qui se trouve aux archives des affaires étrangères et les dépêches de notre ambassadeur en Prusse, Saint Marsan — sont irréfutables.

V. *Sur l'histoire de la mission de Scharnhorst à Vienne en 1811.* Mémoires de Scharnhorst à Metternich des 6 et 22 décembre; on sait qu'ils furent inutiles.

VI. *Procès-verbaux des séances de la représentation nationale intérimaire de la Prusse 1812-1815.* M. S. appelle l'attention sur ces procès-verbaux, « témoignages d'un combat d'idées que produisit l'existence de cette première assemblée élue ». Il fait connaître en même temps un des membres les plus actifs de cette assemblée, Elsner de Gronow dans les papiers duquel il a trouvé ces précieux « protocoles ».

VII. *La question de la constitution prussienne 1807-1815.* M. S. retrace les plans qui furent formés pendant ces huit années pour donner à la Prusse, en même temps que les réformes administratives, une constitution qui aurait changé complètement le caractère de la monarchie. Cet essai historique, le premier sur le sujet, est fort remarquable; l'auteur l'a divisé en trois parties : l'époque de Stein, celle d'Altenstein et de Dohna, celle de Hardenberg.

VIII. *Origine de l'édit du 11 mars 1812 sur la situation civile des Juifs dans l'État prussien.* (Je signale à l'attention de M. S. deux articles des *Neue Feuerbrände*, 1807, IV-VI, p. 98-128 et VII-IX, p. 59-78; ils contiennent un rapport au roi, du 10 juillet 1789, *über die bürgerliche Verbesserung der Juden).* On voit la part qui revient dans cet édit, non seulement à Hardenberg, mais à Brand, à Schrötter, à Pleiffer, etc.

---

1. Cp. Bignon, *Hist. de France*, 10e partie, 131 et Ernouf, *Maret*, p. 312. Mais ne pourrait-on penser également à une ruse de Napoléon I?

IX. *La Prusse et la France de 1809 à 1813*. Les documents ou extraits de documents cités dans cet article, le plus important peut-être de l'ouvrage, sont tirés des archives de notre ministère des affaires étrangères; ils montrent que l'ambassadeur de France à Berlin, M. de Saint-Marsan, était souvent bien instruit, mais que souvent aussi il se laissait abuser, qu'il n'a pas toujours compris les véritables desseins de la politique prussienne, qu'il crut à tort jouir de la confiance entière de Hardenberg, qu'il s'imagina jusqu'au dernier moment que la Prusse ne se tournerait pas contre la France. Ses dernières dépêches (auxquelles il faut joindre celles de Clérembault, consul général de France à Königsberg), prouvent, selon le mot de M. S., qu'il était très mauvais prophète.

On voit tout ce que renferme d'intéressant, d'instructif et de neuf ce volume de M. Stern; le savant professeur de l'Université de Berne a eu raison de réunir ces études consciencieuses qui avaient paru précédemment dans diverses revues; elles forment une « contribution » du plus grand prix à l'histoire de la Prusse de 1806 à 1813 et des efforts que firent les hommes chargés de la régénérer.

A. Chuquet.

---

219. — **Private und amtliche Beziehungen der Brüder Grimm zu Hessen.** Sammlung von Briefen und Actenstücken als Festschrift zum hundertsten Geburtstag Wilhelm Grimms den 24 Febr. 1886, zusammengestellt und erlæutert von E. Stengel. Deux volumes in-12, 419 et 441 pp. Marburg, Elwert, 1886.

Ce recueil a été composé à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Wilhelm Grimm, célébré le 24 février 1886. Le premier volume contient des lettres des deux frères Grimm à des amis en Hesse; le deuxième renferme une série de documents relatifs à leur activité au service du gouvernement électoral de Hesse; de plus, 280 pages de notes, éclaircissements et lettres à des savants *extra-hessois* et leurs réponses, une table chronologique de la correspondance, et enfin un index alphabétique des hommes et des choses mentionnés dans les deux volumes. Les documents publiés sont loin d'offrir tous le même intérêt; on peut même dire que plusieurs auraient pu rester inédits sans aucun inconvénient; mais le recueil n'en reste pas moins une contribution précieuse à l'histoire des deux frères.

A. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 13 août 1886.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet à l'Académie la nouvelle de deux découvertes épigraphiques :

A Babadagh, près de Kustendje (Roumanie), on a trouvé plusieurs inscriptions latines, qui vont être transportées à Bucharest.

Dans l'île de Karamane (Mer Rouge), M. Lionel Faurot, chargé d'une mission d'histoire naturelle, a découvert une inscription d'une vingtaine de lignes, probablement hymiaritique. Elle se trouve sur une pierre volcanique, qui recouvre un tombeau, au nord de la ville, dans la mosquée dite d'Israki Baba ou Salah. Les caractères ont environ 1 centimètre de hauteur et sont très nets, quoique gravés peu profondément; ils couvrent une surface de 30 à 37 centimètres carrés.

M. Halévy, continuant la lecture de son mémoire sur la table généalogique qui figure au chapitre x de la Genèse, propose de nouvelles identifications pour plusieurs noms géographiques qui n'ont pas encore été bien expliqués. Puis, contrairement à l'opinion des critiques qui attribuent ce morceau à trois auteurs différents, il en soutient l'unité et s'attache à en montrer l'accord avec les chapitres IX et XI du même livre. Selon lui, les peuples énumérés au chapitre x ont été classés suivant un système géographique. Derrière cet arrangement se cache l'arrière-pensée de pousser les Israélites à une alliance avec les Japhétites ou peuples du Nord, contre les Phéniciens, dont la prépondérance donnait alors de grands soucis aux patriotes hébreux.

M. Philippe Berger rend compte de l'examen de trois cents nouveaux ex-votos en langue punique, envoyés de Carthage par le R. P. Delattre. Ces monuments proviennent tous de la tranchée déjà si fructueusement explorée, en 1875, par M. de Sainte-Marie, et qui n'a cessé, depuis, de fournir des inscriptions. M. Berger signale parmi les estampages du P. Delattre une inscription religieuse qui vient confirmer de la façon la plus heureuse la restitution proposée pour un autre texte dans le dernier fascicule du *Corpus inscriptionum Semiticarum*, n° 195. Elle se lit ainsi :

> Cippe de Moloc-Baal, qu'a voué Bo-
> dastoret, fils de Bomilcar, (fils de)
> Bodastoret, fils de Bomilcar,
> fils de Çor (eleim), à la Mère, à la Grande Penê-
> Baal, et au Seigneur Baal-Hammon : qu'ils
> entendent sa voix et le bénissent!

C'est mot pour mot, sauf les noms propres, la lecture proposée dans le *Corpus*. Une autre inscription, non moins curieuse, est divisée en deux registres. Le registre supérieur contient une formule d'ex-voto ordinaire, écrite en très gros caractères. Dans le registre inférieur est mentionné, en caractères très fins, l'accomplissement du vœu. Ceci renverse définitivement l'opinion encore soutenue par certains savants, d'après laquelle ces pierres seraient des monuments funéraires. Toutes ces inscriptions seront publiées dans le prochain fascicule du *Corpus*.

Séance du 20 août 1886.

M. Maspero soumet à l'Académie une hypothèse sur l'origine du nom de l'Asie. Le nom qui désigne l'île de Chypre en égyptien a été lu *Amasi*, *Asi*, *Sibinaï*, *Masinaï :* la lecture certaine est *Asi*, et aux basses époques *Asinaï*. Si l'on cherche parmi les noms anciens de l'île que nous ont fait connaître les classiques, on ne trouve que la ville d'*Asiné* dont le nom puisse se rapprocher d'*Asinaï*. Pourtant, dit M. Maspero, *Asi* rappelle invinciblement le nom de l'Asie, *Asia*. Or, Chypre ayant été une des premières colonies habitées par les Grecs Achéens, on peut se demander si le nom d'*Asia*, que l'antiquité classique a appliqué à la Péninsule, puis au continent entier, ne viendrait pas de ce nom d'*Asi* que les monuments égyptiens nous montrent appliqués à l'île de Chypre, dès le temps de Thoutmès III et que ne connaissaient déjà plus les rédacteurs des documents assyriens.

M. Charles Robert présente une note de M. John Evans, président de la Société des antiquaires de Londres, sur divers objets préhistoriques trouvés à Felixstowe (comté de Suffolk). Parmi ces objets se trouve une scie de bronze, la seule qui ait été découverte jusqu'ici dans la Grande-Bretagne.

M. Joseph Halévy continue la lecture de son mémoire sur le chapitre X de la Genèse. Il soutient que, dans le récit relatif à la tour de Babel, il est question, non de tous les hommes, mais seulement des Sémites, déjà séparés des descendants de Cham

et de Japhet. Parmi les Sémites seuls se seraient produites, selon l'auteur du récit, la confusion des langues et la dispersion qui en aurait été la conséquence.

Ouvrage présenté par l'auteur : Abel Bergaigne, *la Syntaxe des comparaisons védiques* (extrait des *Mélanges Renier*).

Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 7 juillet.

M. Flouest communique les estampages de deux tombes conservées à Montormentier et à Poulain (Haute-Marne), l'une de ces tombes date du XIIIe siècle, l'autre du XIVe siècle.

M. Flouest présente trois cloches en fer forgé; sur l'une d'elles on a cru lire la date de 1242 qu'il faut corriger en 1742. Ces cloches sont semblables à celles que l'on pend encore aujourd'hui en Suisse au cou des bestiaux.

M. Lecoy de la Marche, revenant sur une précédente communication de M. Bruyère, établit que ni dans Grégoire de Tours, ni dans les plus anciens textes, il n'est question du don fait par l'empereur Maxime à l'évêque Illidius des colonnes du fameux temple du Puy-de-Dôme. Cette légende est certainement postérieure au Xe siècle.

M. Courajod communique, de la part de M. de la Sizeranne, le moulage d'un chapiteau du XIIe siècle, découvert à Valence, et qui peut avoir appartenu à l'ancienne abbaye de Saint-Ruf ou de Saint-Félix.

M. Pol Nicard décrit la chapelle Saint-Aignan dont les restes se voient encore à Paris, dans la rue de la Colombe. Certaines parties de cet édifice paraissent remonter à l'époque romane.

Séance du 21 juillet.

M. Courajod communique le moulage d'un buste en marbre du XVe siècle, appartenant à M. le comte Bertrand de Blacas. Il y reconnaît le portrait d'un personnage ayant vécu à la cour de Naples et portant l'ordre du vase de lys, ordre aragonais.

M. Courajod communique ensuite un buste de marbre d'un très beau caractère qui vient d'être acquis par le musée du Louvre. Cette œuvre, qui émane également de l'Ecole napolitaine, est supposée, d'après une comparaison avec des monnaies et une miniature de la Bibliothèque nationale, représenter Ferdinand Ier d'Aragon.

M. Homolle lit un mémoire sur l'amphithéâtre de Curion décrit par Pline; il démontre que la restauration proposée par Canina n'est pas acceptable et en propose une nouvelle fort satisfaisante qui lui a été suggérée par M. Nenot.

MM. Mowat et Babelon communiquent, de la part de M. Esperandieu, l'estampage d'une inscription relevée à Puycerda (Espagne) qui est ainsi conçue « Anno Domini M°CCC·XI°, tertio kalendas hoctobris vigilia Sancti Michaelis septembris fuit sepultus Johannes Cerdani filius domini Petri Cerdani ».

Séance du 28 juillet.

M. Collignon communique les photographies de deux torses grecs archaïques du musée du Louvre, découverts sur l'emplacement d'un sanctuaire d'Actium par M. Champoiseau. Il reconnaît dans ces statues un type très général, celui de la figure virile nue; elles supposent des prototypes exécutés suivant la vieille technique du travail du bois et elles en dérivent directement.

M. E. Molinier présente, de la part de M. Rupin, la photographie d'une tombe en bronze gravé du commencement du XVIe siècle, qui se trouve à l'église de Saint-Jumien (Haute-Vienne).

M. E. Molinier signale l'importance des œuvres d'orfèvrerie que contient l'exposition de Limoges et soumet à la Société des dessins et des photographies de la châsse de Bellac, œuvre d'émaillerie limousine du commencement du XIIe siècle.

M. l'abbé Duchesne présente une rectification au texte de la vie du pape Léon III, relativement à l'onction conférée à Charlemagne le jour de Noël de l'an 800, à Saint-Pierre de Rome. D'après les textes imprimés, Charlemagne aurait reçu cette onction, mais les manuscrits sont muets à cet égard, il fut simplement acclamé empereur; l'onction, en cette circonstance, est une particularité du rit gallican que n'admet pas la liturgie romaine.

M. l'abbé Thédenat présente, de la part de M. de Laigue, les dessins de chapiteaux antiques historiés encore inédits qui se trouvent à Pise.

Le Secrétaire,
E. Molinier.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 38 — 20 septembre — 1886

220. — Albin Hæbler, **Die Nord und Westküste Hispaniens**, ein Beitrag zur Geschichte der Antiken Geographie. Leipzig, 1886, 46 pages.

Les renseignements des géographes anciens sur la côte occidentale, et surtout sur la côte septentrionale de l'Espagne, sont très incomplets et parfois contradictoires. Aussi faut-il savoir gré à M. Häbler d'avoir essayé de mettre quelque lumière dans ce difficile sujet. Malgré le soin avec lequel il a rassemblé et discuté les textes, je n'oserais dire qu'il ait sensiblement fait avancer la question. Peut-être n'est-ce pas sa faute. Rien de plus malaisé, par exemple, que de déterminer entre les promontoires et les baies qui découpent l'angle nord-ouest de la péninsule, les points nominativement désignés par les textes. Ainsi il semble évident que Pomponius Mela (III, 13), ainsi que Strabon, ont en vue le port où se trouve actuellement la Corogne, quand ils décrivent une baie appelée *Port des Artabres :* c'est un point que M. H. a raison d'établir. Voilà pourtant que Ptolémée distingue le port des Artabres et le μέγας λιμὴν, désignation qui nous ramène invinciblement aussi à la Corogne. En supposant même, avec K. Müller, une interversion dans cette partie des Tables, il est difficile d'expliquer cette contradiction.

M. H. représente Mela comme un géographe à tendances archéologiques, inclinant à recourir à la vieille autorité d'Eratosthènes (p. 28). La chose me paraît douteuse au moins pour l'Espagne. Toujours est-il qu'après l'avoir affirmé, l'auteur ne se met guère en peine de le prouver; car lorsqu'il cite, pour la rapprocher de celle de Pline, l'opinion de Mela sur la configuration resserrée que prendrait l'Espagne au nord, il ne semble pas se souvenir que la même idée se trouve aussi dans Strabon. — Je ne saurais admettre avec lui que Pline et Mela aient vu plus juste que leurs devanciers dans la direction qu'ils prêtent aux Pyrénées. Toutes les indications qu'on peut relever chez eux à cet égard sont, en effet, pour ainsi dire, viciées par la confusion qu'ils commettent sur le nom : ils l'appliquent, comme le voit fort bien M. H., à l'ensemble des chaînes qui divisent la péninsule en deux versants.

M. Häbler a passé en revue tous les géographes grecs, avant d'examiner à la suite les géographes latins. Mieux eût valu se conformer à l'ordre chronologique. A tous égards Ptolémée représente un état de connaissances plus avancé que Pline et Mela; je n'en excepte pas cette question des Pyrénées, dans laquelle il atténue, sans la faire entièrement disparaître, la faute de ses prédécesseurs.

Je n'insisterai pas sur une sorte d'appendice relatif aux représentations cartographiques de l'Espagne dans certains documents du moyen âge. C'est une question nouvelle, dans laquelle l'auteur a eu tort de se hasarder, car il y est visiblement novice. Il a des découvertes de débutant. Cet épilogue termine assez mal à propos un travail d'ailleurs méritoire et consciencieux.

V. L.

---

221. — **Johannes Turmair's gennannt Aventinus sæmtliche Werke.** Auf Veranlassung Sr. Majestaet des Kœnigs von Bayern herausgegeben von der K. Akademie der Wissenschaften. Fünfter Band. Zweite Haelfte. München, C. Kaiser, 1886, p. xv et p. 607-807.

M. de Lexer, l'éditeur savant du chef-d'œuvre d'Aventinus, de la « *Bayerische Chronik* », rend compte en quelques pages des manuscrits qui ont été à sa disposition, des deux plus anciennes éditions imprimées et des principes qu'il a suivis lui-même en s'acquittant de la tâche confiée à ses soins par l'Académie royale à Munich. Il mentionne, p. IV, un travail de M. W. Meyer, *Philologische Bemerkungen zu Aventin's Annales und Aventin's Lobgedicht auf Albrecht IV von 1507*. C'est le même travail, inséré dans les *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften Band XVII. Abtheilung III* (1886 Muenchen G. Franz), qui a provoqué la notice très succincte de M. Riezler à la fin de ce fascicule. Le travail de M. Meyer aurait, à ce que nous semble, mérité un compte-rendu plus détaillé. Il a démontré que l'éditeur des *Annales ducum Bojariae*, dans la rédaction du texte de cet ouvrage d'Aventinus, s'est laissé malheureusement trop influer par la copie conservée à la bibliothèque de Stuttgard et qu'il a trop négligé l'autographe de l'historien conservé à la bibliothèque de Munich. M. Meyer en outre a ajouté à ses critiques philologiques des remarques relatives au talent historique d'Aventinus qui sont dignes d'attention, et il a publié un poème intéressant de l'Hérodote bavarois, resté inconnu jusque-là, qu'il a découvert dans une copie des *Annales*. — La plus grande partie du vol. 5, seconde moitié des œuvres d'Aventinus, contient le glossaire des écrits allemands de cet historien et le registre de la *Bayerische Chronik*. Pour cette partie du cinquième volume, M. Lexer s'est associé comme collaborateur M. Stuemper d'Aschaffenbourg.

Alfred Stern.

222. — **La Ligue et les Papes,** par le comte Henry de l'Epinois, ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie romaine de la religion catholique. Paris, V. Palmé, 1886, in-8 de VIII-672 p.

Gros volume, mais plein de choses. On n'y trouverait pas une seule page inutile, ce qui est déjà un grand éloge. Le livre de M. de l'Epinois mérite bien d'autres éloges. On doit surtout féliciter l'auteur d'avoir épuisé tous les moyens d'information avant d'écrire l'histoire des dix années écoulées à Paris et à Rome, de 1585 à 1595. Dans une *Note bibliographique* qui suit l'*Avant-propos*, l'auteur énumère les documents italiens et français, inédits ou imprimés, qu'il a cru devoir consulter, et la liste est vraiment complète. En tête de cette liste prennent place naturellement les papiers des nonces et légats, accrédités en France par les souverains pontifes pendant les cinq dernières années du règne d'Henri III et les cinq premières années du règne d'Henri IV, papiers mis à la disposition de M. de l'E., en 1866, par le R. P. Theiner, alors préfet des Archives du Vatican. Ces dépêches et les copies de diverses autres lettres annexées à la correspondance des représentants du Saint-Siège à la cour de France, ont servi de point de départ et de fondement au solide travail que nous analysons. L'auteur a consulté, plus tard, dans le même dépôt, les *Regesta pontificum,* et il a recueilli dans les archives particulières du prince Barberini et du prince Borghèse des pièces importantes. Il serait superflu d'ajouter qu'il n'a pas négligé les documents si nombreux conservés aux Archives nationales et à la Bibliothèque de la rue Richelieu. Même après des chercheurs comme M. René de Bouillé, M. Joseph de Croze, M. Forneron, M. Kervyn de Lettenhove, il a pu extraire de nos deux grands dépôts de précieux renseignements.

Quant aux recueils imprimés, M. de l'E. n'en a laissé échapper aucun : tous les personnages mêlés aux affaires militaires et politiques ont été tour à tour minutieusement interrogés : Henri IV, le duc de Mayenne, le maréchal de Biron, les cardinaux de Joyeuse, d'Ossat, du Perron, le duc de Nevers, etc. M. de l'E. a utilisé avec le même zèle les *Négociations diplomatiques* de M. Abel Desjardins, cet excellent travailleur dont nous déplorons la perte, les *Documents inédits* de M. Loutchisky, le *Sixte-Quint* du baron de Hubner, ouvrage si riche en extraits de correspondances vénitiennes. Il n'a dédaigné, dans ses immenses approvisionnements, ni les ouvrages spéciaux du P. Mainbourg, d'Anquetil, de M. V. Chalembert, ni les études locales de M. Prarond pour Abbeville, de M. A. Dubois pour Amiens, de M. Mourin pour Angers, de M. Abord pour Autun, de M. Dupont-White pour Beauvais, de M. Baudoin pour la Bourgogne, de M. l'abbé Moreau et de M. Anatole de Barthélemy pour la Bretagne, de M. Antoine Richart pour le Laonnois, de M. Ouvré pour Poitiers, de M. Le Charpentier pour Pontoise, de M. Challe pour le département de

l'Yonne, etc. En un mot, toutes les précautions ont été prises par le consciencieux auteur pour raconter et pour juger en parfaite connaissance de cause l'histoire de la Ligue dans ses relations avec la Papauté.

M. de l'E. étudie successivement, à la lumière de tant de témoignages anciens et nouveaux, les *Préliminaires de la lutte* (1585-1588); les *Barricades* (janvier-mai 1588); la *Réconciliation* (14 mai-18 juillet 1588); la *Mort des Guise* (18 juillet-23 décembre 1588); la *Mort d'Henri III* (24 décembre-1er août 1589); l'*Intervention diplomatique du Saint-Siège sous Sixte V* (1er août 1589-24 septembre 1590); l'*Intervention militaire du Saint-Siège sous Grégoire XIV* (24 septembre 1590-15 octobre 1591); l'*Intervention militaire sous Innocent IX et Clément VIII* (29 octobre 1591-2 décembre 1592); la *Conversion d'Henri IV* (2 décembre 1492-septembre 1595-mai 1598). Dans un dixième et dernier chapitre, nous trouvons le résumé et la conclusion du livre.

Partout les récits de M. de l'E. sont très nourris, très exacts; partout ils sont justifiés par des citations indiscutables [1]. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'histoire de la période comprise entre 1585 et 1595 est entièrement renouvelée par les profondes recherches de l'auteur, mais je ne crois pas aller trop loin en déclarant que le livre sur la *Ligue et les Papes* est l'indispensable complément de toutes nos histoires de France. On pourra ne pas accepter toutes les appréciations de l'auteur sur les papes Sixte-Quint, Grégoire XIV, Clément VIII, sur les légats Morosini, Caetani, Matteucci, sur divers autres grands personnages français ou étrangers; il sera impossible de ne pas profiter de ses rectifications et de ses additions [2].

---

1. En dehors des grandes lignes, signalons quelques notes particulièrement intéressantes sur les *Mémoires de Nevers* (p. 22); le château de Champigny-sur-Veude (p. 53); les conférences de Saint-Brice (p. 69); le marquis de Pisany se plaignant (24 mars 1587) du Pape qui faisait au Roi des *querelles d'Allemagne* (p. 71); les diverses dates données au combat d'Auneau (p. 81); le duc d'Epernon menacé d'être assassiné par les Guise (p. 105); deux femmes hérétiques condamnées au bûcher par le Parlement et brûlées en place de Grève, le 28 juin 1588, « le peuple étant si joyeux qu'il eût voulu pouvoir les jeter vives dans le feu » (p. 186); l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac (p. 223); la mort de Catherine de Médicis (p. 274-275); l'écrivain Du Belloy courant risque d'être lapidé par la populace et qui est sauvé par un Père jésuite dont on regrette de ne pas savoir le nom (p. 287); le cardinal de Rambouillet empoisonné, selon une lettre de Catherine de Médicis au pape (18 septembre 1588), « par une once d'ellebore blanc, mis par son apothicaire dans un clystère » (p. 301); Jacques de Diou, envoyé par le duc de Mayenne auprès de Sixte-Quint (p. 343); le capitaine de Saint-Paul (p. 374); la mort de Grégoire XIV (p. 511); une erreur de Sully au sujet de la somme comptée par Henri IV à Bois-Dauphin pour la reddition de Paris (p. 619).

2. J'ai bien peu d'observations de détail à présenter. M. de l'E. signale (p. 2) des associations à la fois religieuses et politiques, de petits syndicats, de petites ligues organisés à Toulouse en 1563, à Angers, en 1565, à Dijon en 1567, à Bourges et à Troyes en 1568. Il a oublié de mentionner une association du même genre for-

Ceux-là mêmes qui croiraient devoir contester quelques-uns des jugements exprimés par un écrivain qui ne cache pas plus son drapeau politique que son drapeau religieux, rendront hommage à la loyauté de sa discussion et salueront en lui un de ces adversaires convaincus que l'on ne peut s'empêcher d'estimer.

Voici, du reste, comment M. de l'Epinois fait à chacun sa part dans « les grandes pacifications » qui ont immortalisé le nom d'Henri IV (p. 666-667) :

« Ce fut tout ensemble l'œuvre des Ligueurs, des Royalistes, d'Henri IV et des Souverains-Pontifes.

« C'est l'honneur des catholiques ligueurs d'avoir affirmé la foi religieuse de la patrie, d'avoir fait triompher dans la nation cette croyance que le premier devoir est la fidélité à la loi de Dieu et que le roi de France doit être un enfant de l'Eglise.

« C'est l'honneur des catholiques royalistes d'avoir, après le pape Sixte V, reconnu dès le premier jour où était la solution du conflit engagé, et, malgré des signes douteux et de violentes attaques, de n'avoir pas désespéré de retrouver dans l'héritier protestant de la maison de Bourbon un fils de saint Louis.

« C'est l'honneur d'Henri IV d'avoir répondu par sa conversion à cette espérance des royalistes catholiques et, pour revenir à la religion de ses pères, d'avoir eu le courage de vaincre les préjugés et surtout de braver les colères de ses vieux compagnons d'armes.

« C'est enfin l'honneur des souverains pontifes d'avoir proclamé le principe catholique défendu par les Ligueurs, sans condamner le principe politique soutenu par les royalistes.

« Les ligueurs, quoique défaits, et les royalistes, quoique contenus, furent tous à la fin réellement victorieux. L'abjuration d'Henri IV fut leur commune victoire. »

T. DE L.

---

mée à Bordeaux en 1564. Voir *Mémoires de Condé*, t. V, p. 170-181. Il fait de l'avocat David (p. 2) « un bourgeois de Paris ». Jean David n'était qu'un Parisien d'occasion, d'origine gasconne. Voir *Mémoires de la Ligue*. t. I, p. 2, note 2, où nous lisons : « C'était un Gascon, homme turbulent, mauvais avocat, décrédité même du côté des mœurs ». Les amis de la précision en matière bibliographique regarderont comme trop vague cette indication (p. 275) : « M. de la Ferrière publie les lettres de Catherine de Médicis ». M. de l'E. attribue par inadvertance (p. 426) au *fils* du chancelier de l'Hospital l'*Anti-Espagnol*. Le chancelier ne laissa qu'une fille, mariée à Nicolas Hurault, seigneur de Bellebat. De ce mariage provint Michel Hurault de l'Hospital, auteur de l'*Anti-Espagnol*. Autre méprise (p, 649) : ce n'est point l'abbé Ulysse Chevalier qui a publié les *Annales de la ville de Romans* (Valence, 1875), mais bien son père, le docteur Ulysse Chevalier. Je ne relève pas quelques fautes d'impression, comme, par exemple (p. 579, note 2), les *Mémoires des Antiquaires de Paris* substitués aux *Mémoires des Antiquaires de Picardie*.

223. — **Henriette-Anne d'Angleterre,** duchesse d'Orléans, sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II, par le comte de Baillon. Un vol. in-8 de 458 p. Paris, Perrin, 1886.

Cet ouvrage fait suite à une étude historique sur Henriette de France, par le même auteur, et il faut de toute nécessité s'y reporter pour connaître « l'enfance proprement dite de Henriette Anne, » ainsi que « ses premiers débuts dans le monde de la cour. » Au lieu de refaire sur de nouvelles données une monographie de la duchesse d'Orléans, M. de Baillon s'est contenté de publier *in extenso,* en les traduisant quand la chose était nécessaire, et en les plaçant au milieu d'un récit continu, les lettres de Charles II et d'Henriette d'Angleterre qu'il a eu la bonne fortune de retrouver soit au Record Office, soit aux Archives des affaires étrangères. Ces lettres sont curieuses, elles font mieux connaître la politique de Louis XIV et de Charles Stuart; elles donnent quelques indications nouvelles sur la vie des deux cours; elles permettent enfin de lire un peu dans l'âme de la charmante princesse « coquette et parfois imprudente, » mais toujours loyale e: sincère, et qui en définitive, elle avait raison de le dire en mourant, n'a jamais manqué à ses devoirs d'épouse.

Réduit aux modestes proportions d'une publication de cette correspondance avec une introduction très courte et des notes en quantité suffisante, l'ouvrage de M. de Baillon pourrait être d'une lecture agréable et utile; mais rien n'est fatigant comme l'intervention perpétuelle d'un auteur qui ne laisse pas les documents parler d'eux-mêmes, qui commente avec le même soin minutieux les affaires d'État vraiment importantes, les intrigues de cour les plus misérables, et jusqu'aux apparitions de comètes. Il est parfois question de la duchesse d'Orléans dans ce livre, mais trop souvent les hasards du commentaire nous emportent loin d'elle, et, pour tout dire en un mot, la publication de cette correspondance perd beaucoup de son intérêt parce que les lettres du frère et de la sœur sont véritablement submergées au milieu de récits qui ne nous apprennent rien de nouveau.

A. Gazier.

---

224. — **Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours,** par Jules Andrieu. Paris, Alph. Picard; Agen, G. Michel et Médan, 1886. In-8 de 169 pp. et 1 f.

L'imprimerie agenaise n'a jamais brillé d'un bien vif éclat; aussi l'histoire en est-elle peu connue et devons-nous savoir gré à M. Andrieu des faits presque ignorés qu'il a mis en lumière. Agen et Nérac furent les deux seules villes de la province dans lesquelles la typographie fut introduite avant 1600. Les imprimeurs et libraires d'Agen dont M. A. a relevé les noms au xvie siècle sont : *Guillaume Reboul* (1526), *Jehan*

Brayer (1528), *Bernard Mathieu* (1528-1538), *Antoine Reboul*, imprimeur (1540-1545), *Arnauld Villote*, imprimeur (1547-1552), *Lucas Barilhard* (1566), *Guirauld Reignac* (1573), *Guillaume Vergnes* (v. 1575-1580), *Jacques Rousseau*, imprimeur (1582), *Antoine Pomaret*, imprimeur (1596-1599), *Pierre Barilhard* (1590-1619), *Antoine Chrestien* (1596). A Nérac, nous ne rencontrons pendant la même période qu'un seul imprimeur, *G. Gobert* (1549) et deux libraires, *Jean Duracq* (1579) et *Claude Royal* (1590). Au XVIIe siècle il n'y a plus de presses à Nérac, mais une typographie protestante fonctionne pendant quelques années à Sainte-Foy-la-Grande. En 1795 des imprimeries se fondent à Marmande, à Villeneuve et à Tonneins; mais Nérac ne voit renaître l'art de Gutenberg qu'en 1831 et Sainte-Foy-la-Grande qu'en 1864.

La plupart des renseignements que M. A. a réunis sur les premiers libraires d'Agen et de Nérac sont tirés des archives de ces deux villes; ces renseignements ont donc toute la valeur de l'inédit et il nous serait impossible d'y faire aucune addition importante. Voici pourtant quelques observations de détail.

P. 27. M. A. parle incidemment d'un *Missel*, à l'usage d'Agen, imprimé à Toulouse en 1531. Il fera bien de rechercher ce volume et d'en donner la description dans sa future *Bibliographie de l'Agenais*. Il a vraisemblablement été publié plus d'un missel pour l'église d'Agen et cependant M. Weale, qui a fait de patientes recherches dans la plupart des bibliothèques de l'Europe, n'en mentionne aucun [1].

P. 36. M. A. ne sait plus rien de l'imprimeur *Antoine Reboul* après 1545; nous croyons qu'il abandonna son officine d'Agen, où *Arnauld Villote* le remplaça, et qu'il devint un des adeptes de la Réforme. Il est probable qu'il doit être confondu avec l'*Antoine Reboul,* qui, en 1558, imprima à Strasbourg la *Briefve et claire Confession de la foy chrestienne* de Jean Garnier, et qui, en 1561, publia, soit à Strasbourg, soit en Suisse, une édition de l'*Institutio christianae religionis* de Calvin [2].

P. 38. *Jacques Rousseau* avait commencé sa carrière à Nantes, où, en 1571, il obtint de la ville un prêt de 200 livres pour payer des fontes nouvelles [3].

P. 39. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que « Jean de Dralymont, sieur de Yarlème » est l'anagramme de Jean de Montlyard, sieur de Meleray [4].

P. 47. Christophe Landré n'est pas un « médecin néracais, complètement inconnu », il avait d'abord été libraire à Orléans, où il est cité

---

1. Voy. Weale, *Catalogus Missalium ritus latini ab anno* M. CCCC. LXXV *impressorum* (Londini, 1886, in-8).
2. Cf. Cat. Rothschild, I, n° 1032.
3. Voy. *Archives du Bibliophile breton*, II, 158.
4. Cf. du Verdier, éd. Rigoley de Juvigny, II, 474.

comme tel de 1532 à 1542 [1], puis il s'était voué à la médecine dans sa ville natale. En 1545, il se qualifiait « lecteur de feu M. le duc d'Orléans [2]. Son *Œcoiatrie* fut imprimée plusieurs fois. Nous en connaissons une édition de *Lion, Jan de Tournes*, 1558, in-16, et qui n'est certainement pas la première [3].

En général, les notices bibliographiques données par M. A. manquent de précision et d'exactitude. P. 85, il mentionne en passant un propre du diocèse d'Agen, dont il ne nous donne même pas le titre. Voici la description de ce volume :

Proprium Sanctorum Ecclesiæ et Dioecesis Aginnensis. Jussu Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Francisci Hebert, Episcopi et Comitis Aginnensis in meliorem ordinem redactum, novis Officiis et Octavis adauctum. *Aginni*, *Ex Officina Joannis Bru*, *Typographie Illustriss. et Reverend. D. D. Episcopi et Cleri*. M. DCC. XXVII [1727]. Cum Privilegio Regis. In-8 de 7 ff. lim., 300 et 127 pp., plus 6 ff.

Le privilège accordé pour dix ans à François Hébert, évêque d'Agen, le 24 avril 1727, lui permet de faire imprimer par tel imprimeur ou libraire qu'il voudra choisir, tous les *breviaires, diurnaux, messels* [sic], *rituels, antiphoniers, manuels, graduels,* etc., etc., à l'usage de son diocèse. Les lettres royales, reproduites à la fin du volume, sont accompagnées de la mention suivante :

« Et ledit seigneur évêque a nommé *Jean Bru* pour son imprimeur et libraire et de son clergé, pour vendre et débiter seul les livres mentionnez dans les lettres cy-dessus. »

Biblioth. nat., Inv. B. 4567

Les collations données par M. Andrieu laissent souvent à désirer. Les *Statuts et Reglements synodaux* de 1673 (p. 71) ne comptent pas seulement 182 pp. et une fig.; ils se composent de 8 ff. lim, 1 fig. 182 pp., 4 ff. pour le Privilège et 1 f. blanc (Biblioth. nat., Inv. B 17155). Le *Rituel* de 1688 compte 15 ff. lim., 660 pp., 1 planche pour les *Mesures des tonsures*, et 5 ff. dont le dernier contient les *Fautes à corriger* (Biblioth. nat., Inv. B. 1709). Nous attirons sur ce point l'attention de l'auteur, avec l'espoir qu'il se montrera plus minutieux dans sa *Bibliographie de l'Agenais*.

Emile Picot.

---

225. — **L'origine du français,** par M. l'abbé Espagnolle, du clergé de Paris. Tome Ier. Paris, Ch. Delagrave, 1886.

« Tout n'est pas latin dans le français; plus de la moitié, les deux tiers au moins de notre langue se refusent absolument à descendre du latin... Littré entendu, lui et son école, nous demeurons convaincu que le fond de notre langue est plus gaulois que latin, et que dans le

1. Voy. Herluison, *Recherches sur l'imprimerie et la librairie à Orléans*, 10.
2. Voy. La Croix du Maine, I, 123; Du Verdier, I, 322.
3. Cat. Bancel, 1881, n° 293.

fond gaulois, le grec abonde, domine peut-être. » *(Extrait de la Préface.)*

Il y domine assurément, si nous nous en rapportons à M. l'abbé Espagnolle, car sur les trois mille mots contenus dans ce premier volume, qui va de la lettre A à la lettre D inclusivement, il en est tout au plus une quarantaine auxquels il ne soit pas donné une étymologie grecque, ou plutôt dorienne. On ne voit même pas pourquoi l'auteur fait mention du gaulois, qui ne figure en aucune façon dans son ouvrage, du moins jusqu'à présent.

Le dorien, voilà le fond de notre langue. Diez, Littré, Brachet, Scheler et tous les romanistes sont vivement pris à partie et maltraités çà et là par le bouillant abbé pour avoir ignoré ce fait bien simple que, de Marseille, le grec s'insinua dans toute la Gaule, et qu'il « s'y épanouit merveilleusement. » La thèse n'est pas tout à fait neuve : elle avait été soutenue au XVIe siècle par Périon et autres; mais elle est reprise avec une ardeur toute juvénile par M. l'abbé E. qui, se regardant comme le continuateur de feu Granier de Cassagnac, s'indigne que « la philologie régnante » ait condamné le livre de son prédécesseur, l'ait flétri « comme une puérilité d'un autre âge ». Et il ajoute : peut-être eût-elle mieux fait de le réfuter. » Ce dernier trait s'adresse à la *Revue critique*. « On s'étonnera, dit M. l'abbé E., en terminant la préface de son livre, que le XIXe siècle ait pu inventer les langues néo-latines, et affirmer l'origine latine du français. » Après quoi il part en guerre, et démolit pièce par pièce tout ce que nous avions été assez naïfs pour croire jusqu'ici.

La méthode de M. l'abbé E. est très simple, si l'on peut appeler cela une méthode. Tout mot français qui a quelque ressemblance de son ou de forme, quelque rapport de sens plus ou moins approximatif avec un mot grec, dérive nécessairement du grec. Ainsi : ἄκατος, vaisseau marchand, a fait *achat ; agacer* vient de ἀγάσσω, *aider* de αἴδω, primitif de αἰδέομαι, *agassin* de ἄγασσον, *aller* de ἀλῶ, primitif de ἀλάομαι. Cependant tout le verbe *aller* ne dérive pas du grec ἀλῶ ; le présent et l'impératif viennent en partie de βάω : βάω, *je vais*, βᾶς, *tu vas*, et ainsi de suite. Χαμαί, *par terre*, a donné le plus naturellement du monde, *chemin* ; rien n'est plus visible, pour me servir d'une locution familière à M. l'abbé E., et κλαπάζω, ce qui n'est pas moins visible, a fait *clampin*. De πάλιφα, parfait de φαλίπτω, vient *baliverne;* du dorien βᾶνος pour βῆνος, *banne*, de βάραχον (c'est encore du dorien probablement) *baragouin*, et de καρβανίζω, par méthalèse βαρακίνζω, *baragouiner*, βάσανος, tourment, « et par extension peau qu'on frappe, qu'on bat, » a fait *basane*, σφήξ ? *bec*, χριμφῆναι (il faut lire tout l'article) a donné au français *dégringoler*. M. l'abbé E. jongle avec les apocopes, les aphérèses, les changements de lettres, les contractions, les métathèses, et surtout avec le bon sens. Plus l'étymologie qu'il donne est bizarre, invraisemblable, plus il y croit : *credit quia absurdum*. Les étymologies latines ne sont

pas moins neuves ni moins renversantes : M. l'abbé E. nous apprend que *vallus* a fait *balustre, congius congé, confieri confire, comptus* (ornement) *conte*, et *cassiculus*, *casque*. Pour cette dernière étymologie l'auteur est en désaccord avec lui-même, car sous le mot *Abeille* qu'il qu'il fait dériver savamment de *apem* et non de *apicula*, ce qui est tout à fait rance et usé, mot d'ailleurs qui selon lui n'a pas même existé, il prétend que le *c* ne tombe jamais dans ces sortes de mots [1]. Par conséquent (voir l'article *Abeille)*, *apicula* ne peut, dit-il, donner que *apicle*, comme *oraculum*, *miraculum*, *spectaculum*, *pinnaculum*, *articulus*, *musculus*, *circulus* sont devenus en français, oracle, miracle, spectacle, pinacle, article, muscle, cercle; « il n'y a pas un seul mot de ce genre, ajoute M. l'abbé E. avec une confiance superbe, qui ait perdu le *c*. » S'il en est ainsi, il est évident que M. l'abbé E. trouvera trois étymologies différentes aux mots *maille*, *macle*, *macule*, deux à *cenail* et *cenacle*, deux autres à *orteil* et *article*, et autant à *signal* et *signacle*. *Peril*, *fenouil, gouvernail*, *genouil*, puis *genou*, les vieux mots *sordeille*, *espirail, espiel* et *espil,* et quantité d'autres, lui donneront sans doute du fil à retordre. Je me trompe : un étymologiste qui *croit* que *abeille* vient de *apem*, *corbeille* de *corbula*, *corneille* de κορώνη, *bouteille* de βυτίνη, n'est jamais embarrassé, et il nous l'a bien fait voir.

En somme, il serait très inutile de perdre son temps à réfuter ce livre. Ce n'est pas l'œuvre d'un homme sérieux, mais d'un mystificateur. Seulement la plaisanterie dépasse les bornes, à moins peut-être que M. l'abbé Espagnolle (on a vu des cas semblables) ne prenne ses rêveries pour des réalités et ses fantaisies étymologiques pour sentences d'évangile.

A. Delboulle.

---

226. — J. Grandjean. **Tableaux comparatifs des principales modifications phonétiques que présentent les infinitifs des verbes faibles dans les dialectes germaniques.** (Extrait de l'annuaire de la faculté des lettres de Lyon, 1885, pp. 275-320). Paris, Leroux.

Depuis longtemps les savants allemands s'occupent des langues romanes, et c'est à un Allemand qu'est dû l'ouvrage classique de ce genre d'études, mais le nombre de travaux traitant des langues germaniques et publiés par des Français est extrêmement restreint. C'est donc avec un réel plaisir que nous rendons compte d'un petit ouvrage qui, à notre avis, est un commencement heureux pour combler cette lacune. L'auteur nous y donne un aperçu de toutes les formes qu'affectent les infinitifs des verbes faibles, et il cherche en outre à pénétrer les lois qui régissent les relations du thème et du suffixe.

1. Aussi trouve-t-il étrange que Brachet et Littré aient fait venir *chanoine* de *canonicus*, lequel à l'entendre ne peut donner que *canonique*.

Nous avouons ne pas être tout à fait d'accord avec l'auteur en ce qui concerne la manière dont il a traité son sujet. Pourquoi ne cherchait-il pas à être complet? La « statistique philologique » prend de jour en jour plus d'importance, et nous estimons que M. Grandjean aurait rendu un grand service aux germanisants, s'il avait appliqué cette méthode à son sujet.

Une autre observation, que nous nous permettons de lui adresser, concerne le manque d'équilibre qu'on observe entre le texte, proprement dit, et les notes. Les dernières absorbent déjà, par leur étendue, toute l'attention du lecteur, vu que l'auteur y discute, ou pour mieux dire effleure, une foule de questions théoriques qui — je cite en appui de mon dire l'hypothèse de l'équivalence primitive des groupes *sk* et *st*, p. 283 — assez souvent s'éloignent trop du sujet principal traité dans le texte. Par contre, une question intéressante qui se rattache directement aux infinitifs faibles, je veux parler de la disparition d'un *j* devant le suffixe *an*, est traitée par trop sommairement (p. 275). A cet égard j'attire l'attention de M. G. sur un fait analogue qui se passe en slave. La lettre paléoslave *ê*, qui, comme j'espère le pouvoir prouver sous peu, se prononçait, comme on prononce actuellement en français le groupe *ie* des mots tels que « fier, nier » passe par *ja* à *a*. Ainsi trouvons-nous déjà dans les plus anciens documents l'une à côté de l'autre les formes *visêko*, *visjako*, *visako*.

Nous engageons vivement M. Grandjean à poursuivre une carrière pour laquelle il montre des aptitudes spéciales.

J. Kirste.

CHRONIQUE

FRANCE.—*Les Allemands en France au* XVIe *siècle*.— M. G. Baguenault de Puchesse a publié, l'an dernier, une excellente étude sur *La campagne du duc de Guise dans l'Orléanais, en octobre et novembre 1587*. Non moins excellente est la nouvelle étude (*L'expédition des Allemands en France au mois d'octobre 1575 et la bataille de Dormans, d'après les pièces du temps*, par M. G. Baguenault de Puchesse, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, etc. Orléans, H. Herluison, 1886, grand in-8° de 23 p.). Le récit de M. B. de P., qui est d'une minutieuse fidélité, est tiré des *Mémoires* de Castelnau, de Michel de la Huguerie, du duc de Bouillon, de Saulx-Tavannes, d'Agrippa d'Aubigné, de divers documents manuscrits de la Bibliothèque (collection 500 de Colbert) et surtout de vingt-trois plaquettes, la plupart fort rares, dont la description très bien faite a trouvé place dans l'Appendice (p. 17-23). Toutes ces ressources, habilement utilisées, ont permis à l'auteur de retracer, pour ainsi dire, jour par jour l'histoire de la campagne du *Balafré* contre Jean-Casimir de Bavière et les reîtres, campagne que couronna d'une façon si brillante la bataille de Dormans (10 octobre), et de compléter, à cet

égard, nos meilleures histoires de France. En lisant la bibliographie si détaillée et si curieuse des *Pièces imprimées relatives à la campagne de 1575*, on souhaitera, plus vivement que jamais, de voir commencer la publication, qui nous a été promise par MM. Baguenault de Puchesse et L. Jarry, de l'inventaire complet des plaquettes historiques du XVI[e] siècle. — T. DE L.

— *Les manuscrits du musée Plantin-Moretus, par Henri* STEIN, archiviste-paléographe (Gand, imprimerie Eug. Vanderhaeghen, 1886, in-8° de 23 p.). Le musée Plantin-Moretus possède une belle bibliothèque (200 manuscrits et 75 incunables), mais elle est peu connue, d'abord parce que le musée n'est ouvert au public que depuis 1877, ensuite parce qu'il n'en existe pas de catalogue à la disposition du visiteur et de l'érudit. En attendant que le conservateur de l'établissement, M. Max Rooses, publie ce catalogue, M. Stein a voulu faire prendre patience aux curieux en imprimant les deux inventaires dressés en 1592 et en 1650, d'après les originaux conservés au musée Plantin. Il a mis au bas de chaque *Index* des annotations qui, comme il a raison de l'espérer, serviront à frayer la voie à des investigations plus fructueuses. Ces annotations s'appliquent aux manuscrits d'Helfrich le grammairien, archevêque de Cantorbéry *(Aelfrici versus ad exceptiones de Prisciano*, un des plus précieux recueils de la collection plautinienne et qui est de la fin du X[e] siècle ou du commencement du XI[e]), d'Evrard de Béthune, de Bernard le Breton, grammairien de la première moitié du XII[e] siècle et interprète de Virgile, de Richard de Saint-Victor, de Pierre Lombard, de Guillaume d'Auvergne, de Hugues de Fouilloy, de Ludolphe de Saxe, de Dudon de Saint-Quentin, de Raymond de Pennafort, d'Alexandre de Villedieu, de Paul de Middelbourg, de Lucain, de Macrobe, de Froissart, de Paul de Venise, de Pierre Riga, d'Olivier de la Marche, au sujet duquel l'habile biographe de cet historien fait observer qu'un des plus savants bibliographes de la Belgique, M. Vander Haeghen *(Notice sur la bibliothèque Plautinienne*, Gand, 1875), « lui attribue des ouvrages qui ne sont certainement pas sortis de sa plume déjà très féconde ». T. DE L.

— *Les restes de Christophe Colomb.* — M. Émile TRAVERS nous donne une étude critique sur *les restes de Christophe Colomb* (Caen, Delesques; Paris, Alph. Picard, 1886, in-8°, de 85 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*). — M. Travers nous rappelle, — je lui emprunte ses expressions — qu'à la fin de l'année 1877, une polémique ardente s'est engagée sur la question de savoir où reposent actuellement les dépouilles mortelles du grand navigateur qui a *donné un Nouveau-Monde*, non pas seulement à *la Castille et au Léon*, comme le veut sa devise si fière et si bien justifiée, mais à l'humanité tout entière. Dans cette querelle, ajoute M. Travers, l'avantage est resté à l'Académie royale de l'Histoire (de Madrid), chargée par le gouvernement espagnol d'une enquête à ce sujet. La réponse du corps savant, rédigée et signée par un de ses membres les plus distingués, Don Manuel Colmeiro y Penido, a été publiée à Madrid en 1879, petit in-f°. *(Los Restos de Colon. Informe de la Real Academia*, etc.). M. Travers résume et sur certains points complète le travail du savant correspondant de l'Institut de France, et c'est avec raison qu'il espère avoir établi que les restes de Cristòval Colon sont conservés dans la cathédrale de la Havane. Tous ceux qui liront sans parti pris la traduction, tantôt abrégée, tantôt augmentée, du mémoire de M. Colmeiro, s'inclineront devant l'argumentation péremptoire du rapporteur de l'Académie de Madrid. On trouvera, du reste, dans le travail qu'il faut remercier M. Travers d'avoir si bien fait passer en notre langue, et aussi dans les annotations du traducteur, divers renseignements biographiques et bibliographiques qui font de l'édition française de *Los Restos de Colon* l'indispensable complément de tous les livres consa-

crés au *découvreur du Nouveau-Monde*, et même du meilleur de tous, celui de M. Harrisse : *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants* (Paris, 1884, 2 vol. in-8°). — T. DE L.

— *La sorcellerie à Montbéliard.* — M. Alexandre TUETEY, sous-chef de section aux Archives nationales, publie un volume excessivement curieux (*La sorcellerie dans le pays de Montbéliard au* XVII° *siècle, d'après des documents inédits avec une préface, par M. Alfred* MAURY, membre de l'Institut, etc. Dôle, A. Vernier Arcelin, 1886, grand in-8°, de x-94 p.). M. Maury résume en deux lignes le contenu du recueil, disant que l'on y trouve « un aperçu des superstitions concernant la sorcellerie, telles qu'elles régnaient au XVII° siècle, et un exposé de la procédure usitée à l'égard de ceux qui étaient accusés de s'y livrer ». Les documents d'après lesquels M. Tuetcy a écrit l'histoire de la sorcellerie dans son pays natal sont conservés aux Archives nationales (fonds Montbéliard, cotes K 2030-2032). On remarquera le relevé (p. 3-9), dossier par dossier, de tous les procès en matière démoniaque instruits par l'autorité judiciaire dans l'ancienne principauté de Montbéliard, de 1555 à 1760, tableau qui n'avait jamais été présenté dans son ensemble. On remarquera aussi la sentence de condamnation de Jacques-Jean Thiébauld prononcée à Héricourt le 7 février 1611 (p. 10-12), sentence qui peut servir de type. Signalons encore, au milieu de beaucoup d'autres pièces dignes d'attention, l'analyse de l'interrogatoire subi, en 1617, par une prétendue magicienne de Montbéliard, Henriette Borne (p. 26-47), et l'analyse de l'interrogatoire subi, en 1646, par une bourgeoise de Montbéliard, Adrienne d'Heur, veuve de l'orfèvre Pierre Bacqueson, vulgairement nommée la Bacquesonne (p. 48-76). Signalons enfin le résumé (p. 88-93) des notions éparses que fournissent les procès de sorcellerie sur le sabbat et sur ses mystères. Le recueil de M. Tuetey ne se recommande pas seulement par tant de particularités d'un intérêt saisissant, mais encore par la magistrale préface de M. Alfred Maury, et aussi par la bonne mine que lui donne une impression très soignée sur papier teinté. Ajoutons que le volume est orné d'un frontispice gravé très pittoresque, très dramatique, représentant une sorcière sur son bûcher, et que ce volume se vend à un prix assez doux (4 fr.), au profit de la joyeuse association Franc-Comtoise « Les Gaudes ». Pour ne pas acheter un tel volume, il faudrait n'aimer ni les choses curieuses, ni les livres bien faits et bien édités, ni... *les gaudes*. — T. DE L.

— *Un nouveau recueil de lettres inédites du roi Henri IV.* — Je n'ai presque pas besoin d'ajouter que ce recueil est dû à M. Eugène HALPHEN qui s'est fait une si brillante spécialité, depuis une vingtaine d'années, comme trouveur et éditeur de lettres du bon Henri. Le nouveau recueil est la seconde partie de la publication dont j'ai rendu compte ici, l'an dernier. Voici le titre de cette seconde partie : *Lettres inédites du roi Henri IV à Monsieur de Villiers, ambassadeur à Venise (1600) publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale* (Paris, Jouaust et Champion, 1886, in-8° de 100 pages : Tiré à 72 exemplaires). Les éloges donnés à la première partie du recueil s'appliquent à la seconde partie. C'est le même intérêt dans les documents, le même soin dans la reproduction du texte, dans la rédaction de la Table analytique. Contentons-nous donc d'ajouter que le précieux fascicule contient 19 lettres écrites par Henri IV à M. de Villiers, du 7 janvier 1600 au 14 décembre de la même année, que l'on y trouve des renseignements sur presque tous les évènements mémorables de l'an 1600 et sur presque tous les personnages mêlés à ces évènements, depuis le duc de Savoie jusqu'au pape, depuis le cardinal Aldobrandin jusqu'au patriarche de Constantinople. M. Halphen dit (p. 93) qu'il est heureux de mettre ces utiles renseignemente à la disposition des amateurs des détails de l'histoire. Je le connais trop bien pour n'être pas certain que, l'an prochain et les années suivantes, il me fournira

encore l'occasion de le féliciter comme habile chercheur et comme habile éditeur, au sujet de nouvelles lettres de son héros, de ce grand roi dont les bibliographes futurs ne pourront pas plus séparer son nom, que les historiens n'en séparent le nom de Sully. — T. DE L.

— *Louis XV et le duc de Gramont*. — M. A. COMMUNAY, vice-président de la Société des Archives historiques de la Gironde, ajoute à ses travaux déjà si nombreux et si estimés, un excellent travail (*Louis XV, le duc de Gramont et le régiment des gardes françaises d'après des documents inédits*. Auch, 1886, grand in-8° de 48 p.). Après avoir retracé la biographie de Louis de Gramont, second fils du duc Antoine V de Gramont, pair de France, vice-roi de Navarre et de Béarn, et de Marie-Christine de Noailles, né à Paris le 29 mai 1689, tué le 11 mai 1745 à Fontenoy, M. Communay consacre une notice au régiment des gardes françaises. Il publie ensuite la correspondance autographe de Louis XV et du duc de Gramont, conservée aux Archives nationales (carton K 142), qui commence au 3 juillet 1743 et qui s'arrête au 16 avril 1745. Il y a là 23 lettres du colonel du régiment des gardes françaises avec autant de réponses du roi, réponses généralement très courtes, mais qui prouvent que Louis XV n'était point autant qu'on l'a dit un *monarque indolent*. M. Communay a entouré les lettres du duc de Gramont et les billets du roi de notes très bien faites, où l'on trouvera des renseignements précis sur tous les officiers mentionnés dans la correspondance. Les mémoires du temps, la *Gazette*, les ouvrages d'histoire militaire, les documents inédits, ont permis à l'éditeur de rendre son commentaire aussi exact et aussi complet qu'il était possible de le désirer. — T. DE L.

— M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE a publié, avec avertissement, notes et appendices *Quatre lettres inédites de Jacques Gaffarel* (Digne, Chaspoul, Constans et Barbaroux. In-8°, 34 p.) Ces lettres, très bien tournées et très intéressantes, d'un homme de beaucoup d'esprit et d'érudition qui fut l'ami de Leo Allacci, de Gassendi, de Peiresc et de Naudé, font désirer qu'on retrouve sa correspondance.

— M. C. GUYOT, professeur à l'École forestière de Nancy, vient de faire paraître un gros ouvrage sur les *Forêts lorraines jusqu'en 1789* (Nancy, imp. Crépin-Leblond).

— La librairie de l'Art (Rouam, éditeur, 29, cité d'Antin) a publié cette année trois volumes nouveaux de sa belle collection des « Artistes célèbres ». Le premier, consacré à *Gerard Edelinck* (in-8°, 94 p. et 34 gravures) a pour auteur M. le vicomte Henri DELABORDE qui a divisé son volume en trois chapitres : 1° naissance et enfance d'Edelinck, son apprentissage dans l'atelier de Corneille Galle, son séjour à Paris, ses relations avec Nicolas Pitau et Philippe de Champaigne, son mariage avec la nièce de Robert Nanteuil ; 2° les gravures (la *sainte Famille*, d'après Raphaël, la *Tente de Darius*, d'après Lebrun) et les principaux portraits d'Edelinck ; 3° vie domestique d'Edelinck, sa famille, ses derniers travaux, sa mort, coup d'œil sur l'ensemble de ses ouvrages et sur les caractères de son talent (« talent triple dont il a fait preuve en toute occasion et en face des modèles les plus variés, talent de fin dessinateur, de coloriste puissant et de praticien aussi sobre qu'habile... il est, sinon le premier, au moins le plus harmonieusement organisé et le plus complet des graveurs »). — Le deuxième volume de cette collection est l'étude de M. Charles COURNAULT, conservateur du musée historique lorrain, sur *Jean Lamour* (In-8°, 32 p. et 26 gravures). On sait que Jean Lamour est le maître-serrurier auquel on doit les admirables grilles en fer forgé de la place Stanislas à Nancy ; « rien ne se saurait imaginer à la fois de plus original et de plus riche que ces enchevêtrements de palmes, de rinceaux, de chiffres couronnés, dont les lignes si souples et si har-

monieuses sont encore relevées par l'éclat de l'or », M. Cournault nous raconte les origines et les débuts de Jean Lamour, ses travaux aux châteaux de Chanteheux et de Commercy, etc.; il décrit les grilles qui ont illustré le nom du maître-serrurier de l'ancien roi de Pologne, celles de la place Stanislas ainsi que les grillages placés aux deux extrémités de la Carrière; il dit quelques mots du collectionneur, car Lamour avait, rapporte dom Calmet, un « cabinet rempli de tableaux et d'autres curiosités rares qu'il remplissait tous les jours »; enfin il le caractérise ainsi : « Ce fut un ouvrier de génie qui au XVIIIe siècle a élevé la serrurerie à la hauteur d'un art » (p. 29). Le volume se termine par une bibliographie et un catalogue. Signalons, à ce propos, à M. Cournault l'article du *Mercure de France* (premier volume de janvier 1770) sur le Recueil que Lamour publia en 1767; il serait difficile, dit le critique du *Mercure*, « à celui qui n'a pas vu les superbes grilles qui décorent la place royale de Nancy, de s'imaginer jusqu'à quel point le fer s'assujettit à recevoir les formes les plus agréables et les plus variées ». Cet article du *Mercure* passa sous les yeux du jeune Gœthe, alors à Strasbourg; il prit note de l'ouvrage de Jean Lamour dans ses *Éphémérides* (p. 7 de l'édit. Martin; cp. *Revue critique*, 1883, n° 39, art. 193, p. 237). — Enfin le troisième volume de la collection des « Artistes célèbres » qu'il nous reste à signaler, est l'étude de M. Charles CLÉMENT sur *Decamps* (In-8°, 96 p. et 57 gravures); M. Cl. montre l'artiste visitant l'atelier de Bouhot, puis celui d'Abel de Pujol, travaillant d'après nature dans les faubourgs et la banlieue de Paris, étudiant Murillo, Rembrandt, Huysmans, Poussin, ne s'enrôlant dans aucune des écoles qui régnaient alors, faisant plusieurs voyages en Orient, en Italie, en Suisse, dans le midi de la France, se faisant connaître d'abord par des caricatures, des tableaux, des lithographies qui représentent des sujets anecdotiques; c'est la partie légère de l'œuvre de Decamps, et l'on se rappelle ses chiens savants et ses singes qui ne sont que la vive et spirituelle satire des ridicules humains. Mais M. Cl. insiste particulièrement sur l'influence de l'Orient, sur le sentiment de la couleur, de la lumière et du clair-obscur chez Decamps, sur ses paysages, sur ses tableaux de style; Decamps, conclut-il à propos du *Christ au prétoire* (p. 68 et 75), « appartient à cette famille de peintres dont Rembrandt est le chef, qui cherchent moins la pureté des lignes, la beauté des formes, l'expression des traits, que la vérité, la force de la pantomime et du geste, et qui trouvent dans le maniement habile du clair-obscur des effets pathétiques qui parlent puissamment à l'imagination... D'autres, parmi les artistes de notre siècle, ont pu viser plus haut, mais il restera une des gloires les plus incontestables de notre temps, car aux qualités poétiques il a joint « la vraisemblance et le jugement partout », et « ces parties, dit Poussin, sont du peintre et ne se peuvent enseigner; c'est le rameau d'or de Virgile, que nul ne peut ni trouver, ni cueillir, s'il n'est conduit par le destin ». L'étude de M. Clément se termine, comme les précédentes, par une bibliographie et un catalogue qui résume le catalogue complet dressé par M. Adolphe Moreau.

— La Bibliothèque historique de la ville de Paris a fait l'acquisition, pour la somme de 300 francs, des dix-neuf volumes qui renferment la collection des 7,143 ordres d'exécution reçus par Samson du 7 avril 1808 au 8 décembre 1832.

— L'*Intermédiaire* a publié dans le courant de cette année sous la rubrique *trouvailles et curiosités* les documents suivants : l'état des biens nationaux de Pologne accordés par Napoléon Ier à ses généraux (n° 424), une lettre de Scribe à un journaliste qui lui demandait sa biographie (n° 426), un passeport de l'évêque Grégoire (n° 427), une protestation de Fabre d'Eglantine contre les acteurs de la Comédie Française qui voulaient s'approprier ses ouvrages (n° 428), deux pièces relatives au cadeau de deux violons fait à Rouget de Lisle par la Convention, aux dépens du

Conservatoire, pour avoir composé la *Marseillaise*, et l'acte de naissance de l'abbé de Genoude qui s'appelait Genoud tout court (n° 432), une lettre où le sculpteur Houdon fait l'historique de sa vie et de ses travaux (n° 433), une exemption militaire en 1805 (n° 436), une lettre de Lamennais sur le prêt à intérêt (n° 437), les lauréats du concours général de 1747 à 1793 (n° 438).

— La troisième livraison (nos 5-6) de la *Gazette archéologique* (Lévy, éditeur) vient de paraître. Elle contient les articles suivants : L. Heuzey, La plus ancienne sculpture chaldéenne (tirée de la collection rapportée par M. de Sarzec et actuellement au Louvre. — Planche). — A. Cartault, Femmes groupées avec de petits Eros. Terres cuites de l'Asie-Mineure (2 planches). — H. Bouchot, Le portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, à la Bibliothèque Nationale (fin. — Planche). — E. Molinier, Les architectes du château de Fontainebleau (suite). — A. Chabouillet, Etude sur quelques camées du Cabinet des Médailles (suite).

ALLEMAGNE. — Nous avons appris avec le plus vif regret la mort soudaine de Guillaume Scherer, un des plus brillants et des plus savants critiques de l'Allemagne. Il était né à Schœnborn dans la Basse-Autriche le 26 avril 1841. Il se consacra dès 1858 (à Vienne et à Berlin) à l'étude de la philologie classique et du sanscrit. Privat-docent (1864) pour la philologie germanique, puis professeur ordinaire de langue et de littérature allemande (1868) à l'université de Vienne, ensuite à la nouvelle université de Strasbourg (1872), enfin à l'université de Berlin (1877), membre de l'académie des sciences de Prusse depuis 1884, il avait composé les ouvrages suivants : « *Zur Geschichte der deutschen Sprache* (1868, 2e édition, 1878); *Deutsche Studien* (3 vols. 1872-1878); *Geistliche Poeten der deutschen Kaiserzeit* 2 vols. 1874-1875); *Geschichte der deutschen Dichtung im XI und XII Jahrhundert* (1875); *Die Anfænge des deutschen Prosaromans und Jœrg Wickram von Colmar* (1877); *Aus Gœthe's Frühzeit* (1879); *Geschichte der deutschen Literatur* (1883; 3e édition 1886). » Il avait publié avec Müllenhoff les *Denkmæler deutscher Poesie und Prosa* (1864; 2e édition 1873) et avec O. Lorenz une *Geschichte des Elsasses* (1871; 3e édit. 1885). Citons encore sa biographie de *Jacob Grimm* (2e édit. 1865), ses *Vortræge und Aufsætze* (1874, recueil d'essais épars dans diverses revues), l'édition des *Psaumes* de Notker (1876, en collaboration avec M. Heinzel). Il dirigeait, avec MM. Ten Brink et E. Martin, la collection des *Quellen und Forschungen zur Sprach-und Kulturgeschichte der germanischen Vœlker* (Strasbourg, Trübner) et il était, avec M. E. Steinmeyer, directeur de la *Zeitschrift für deutsches Altertum*.

— M. Elard Hugo Meyer travaille à un *Manuel de mythologie germanique* (Handbuch der germanischen Mythologie).

— On annonce la prochaine publication d'un nouvel ouvrage de M. Bartsch, *Die altdeutschen Handschriften der Universitæts-bibliothek in Heidelberg*.

— Un drame inédit de Lenz, *Die sicilianische Wesper*, paraîtra bientôt par les soins de M. K. Weinhold.

— Le premier volume de la *Deutsche Encyclopædie, ein neues Universallexicon für alle Gebiete des Wissens* vient d'être terminé (Leipzig, Grunow). Il comprend 1070 pages consacrées à la lettre A.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 39 — **27 septembre** — **1886**

227. — S. Reinach. **La colonne Trajane.** Paris, 1886, 59 p. in-12, chez E. Leroux.

Les conservateurs et attachés des musées nationaux ont entrepris, sous la direction de M. de Ronchaud, de publier une collection de catalogues et de livrets explicatifs destinés à fournir au public des renseignements artistiques et scientifiques sur les objets exposés dans nos musées. La notice de M. Reinach sur la colonne Trajane fait partie de cette collection. M. Bertrand, l'excellent conservateur du musée de Saint-Germain, ayant eu l'idée de placer au premier étage, dans un meuble à volets, des photographies exécutées d'après les moulages de la colonne et de disposer ces moulages eux-mêmes dans les fossés du château, M. R. s'est chargé d'en rendre la visite plus attrayante et plus fructueuse. Il a divisé son petit livre en deux parties : dans la première, il explique ce qu'était la colonne Trajane, en raconte brièvement les vicissitudes, et fait l'historique des moulages du musée de Saint-Germain et de ceux qui avaient été pris antérieurement; puis il rappelle en quelques mots les guerres de Dacie sous Trajan et apprécie avec beaucoup de tact et de netteté la valeur historique et archéologique des bas-reliefs. La seconde partie contient une description succincte de ces bas-reliefs. Naturellement M. Reinach a mis à contribution les travaux des savants qui se sont occupés de la colonne Trajane en France et à l'étranger. Il en a tiré fort bon parti, et nul d'entre eux ne se plaindra, je pense, d'avoir été oublié dans les références. Mais pourquoi n'a-t-il pas donné, au début ou à la fin de sa notice, une bibliographie méthodique, à l'usage des visiteurs studieux qui, une fois rentrés chez eux, voudraient étudier la question plus à fond? C'eût été, au reste, un moyen de faire mieux apprécier au lecteur la somme de travail que ce petit livre a coûté, malgré son peu d'étendue.

R. C.

228. — **Die Berliner Handschriften der Rime Petrarca's,** beschrieben von Carl Appel. Berlin, G. Reimer, 1886. In-8 de 107 pp. Prix : 3 m.

La vente Hamilton a fait entrer dans les collections de Berlin sept manuscrits des œuvres italiennes de Pétrarque. C'est à la description et à l'étude critique de ces mss. qu'est consacrée la brochure de M. Appel. Il les décrit avec la plus minutieuse précision sous leurs anciens numéros, *Ham. 495-501*, fixe leur date, compare leur texte avec la vulgate, dégage les renseignements qu'ils peuvent fournir pour le classement et la chronologie des vers de Pétrarque. Il donne également un choix de variantes, et une table fort utile qui indique l'ordre des pièces du *Canzoniere* dans les mss. Hamilton, mis en regard de celui qu'elles occupent dans l'édition Aldine de 1501 et dans celle de Marsand. Page 23, l'auteur publie un sonnet qui figure dans deux de ses mss. et paraît inédit *(Dimme, cor mio, non mio...)*. Il est difficile d'analyser un travail composé d'aussi nombreux détails; mais il appelle quelques observations, dont je me bornerai ici à indiquer les principales [1]. L'auteur lui-même s'y attend, puisqu'il regrette dans sa préface de n'avoir pas pris le temps de perfectionner et de revoir certaines parties. — En matière d'autographie, M. A. est un grand sceptique. Il existe un autographe fragmentaire de Pétrarque, connu depuis longtemps, et dont Fr. Ubaldini a donné en 1642 un fac-similé typographique, avec toute l'inexactitude, il est vrai, que comporte une édition de ce genre faite au XVIIe siècle. Aux yeux de tous les érudits qui se sont occupés de Pétrarque, ces feuillets détachés, sur papier, sont véritablement autographes, et les notes personnelles et les dates, qui accompagnent certaines pièces, achèvent d'en démontrer l'authenticité. Nous croyons fermement, pour notre part, que, dans sa majeure partie, ce ms. est autographe, et nous ne nous rappelons pas avoir rencontré un doute sérieux exprimé à ce sujet. M. A. est le premier à en mettre en suspicion l'authenticité. On ne peut méconnaître la valeur de quelques arguments, mais les raisons d'ordre paléographique doivent, en pareille matière, passer avant toutes les autres. Elles seront exposées ailleurs, mais à nos yeux elles ne laissent aucun doute. — Sur un domaine voisin, bien plus important pour la question, M. A. n'est pas plus heureux. Il consacre à l'ordre des pièces dans les manuscrits un des chapitres auxquels, avec raison, il tient le plus. Il voudrait chercher le classement logique de l'œuvre de Pétrarque dans l'ordre chronologique. Mais, outre que les dates certaines (comme le montre sa propre liste de la p. 54) sont extrêmement rares, qui ne voit combien ce travail, si sou-

1. P. 31, la valeur du témoignage de Beccadelli sur l'édition de Padoue et les feuillets autographes devrait être discutée plus à fond; elle le sera ailleurs. — Même p. et p. 33, les renseignements empruntés au livre de M. Cian sur Bembo, devraient être cités, ce semble, sous le nom de l'érudit qui les a fournis à M. Cian; celui-ci en effet n'indique pas d'autre source que ce témoignage.

vent tenté, est arbitraire et dangereux? Le classement adopté par le poète, apparemment pour de bonnes raisons, est sans aucun doute le seul qui doive être adopté. M. A. conteste, il est vrai, qu'on puisse le connaître avec certitude; il sait bien qu'Alde Manuce, par exemple, en 1501, déclare avoir fait son édition sur l'autographe complet de Pétrarque; mais ce manuscrit, il en nie l'existence ou tout au moins l'autorité; il apporte sa part d'arguments à une opinion déjà soutenue en Italie. Il est assez curieux de voir M. A. se faire le défenseur de cette cause, au moment même où elle est définitivement perdue. On sait, en effet, que le ms. d'Alde vient d'être retrouvé au Vatican, qu'il est bien, en partie, autographe et certainement l'original du poète [1]. Déjà, le 4 janvier, son existence était affirmée ici même (1886, I, p. 14); le 13 mai, la question était traitée à fond à l'Ecole des Hautes-Etudes, et la lecture publique du travail identifiant le ms. perdu avec le *Vat. 3195*, était inscrite à l'ordre du jour de la séance du 14 mai à l'Académie des Inscriptions [2]. Cette lecture ayant été retardée au 28 mai, jour de la publication de la brochure, on ne peut reprocher à M. A. de n'en avoir pas tenu compte, puisqu'il date sa préface de Berlin, 24 mai. Mais l'identification du *Canzoniere* autographe est, dès à présent, acquise [3], et il n'est pas douteux que le faux point de vue auquel M. Appel s'est placé si résolûment, n'enlève à ses recherches et surtout à ses conclusions une partie de leur valeur. Les faits intéressants, recueillis et mis en lumière dans son livre, n'en conservent pas moins leur utilité, et rendent ce consciencieux travail nécessaire à quiconque s'occupe de la critique du texte de Pétrarque.

P. N.

---

229. — Léon-G. Pélissier. **Les amis d'Holstenius.** I. Charles de Montchal, archevêque de Toulouse. Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, t. VI. Rome, imprimerie de la paix de Philippe Cuggiani, 1886. Grand in-8 de 36 p.

M. Léon-G. Pélissier, après avoir rappelé que la Bibliothèque Barberini conserve une partie de la correspondance de Lucas Holstenius, « qui fut l'un de ses plus illustres bibliothécaires », décrit les débris qui restent de cette correspondance, énumère les principaux correspondants du « gentilhomme saxon » (Aubert, l'abbé de Barclay, Cramoisy, l'abbé Noël Damy, Delamare, Dupuy, Florent, Hardy, le P. Mersenne, B. Michel, Poupart, Charles de Montchal, le comte de Rechein), et publie

1. P. de Nolhac, *Le Canzoniere autographe de P.*, Paris, Klincksieck, 1886.
2. Quelques jours plus tard, la question était posée à Rome (V. *Atti della R. Accad. dei Lincei*, séance du 20 juin, rapport de MM. D'Ancona et Monaci).
3. Cf. le résumé de la question et des polémiques qu'elle a soulevées, dans l'article de M. Rodolfo Renier, *Giornale storico della letter. ital.*, 1886, I, pp. 463-465.

les lettres de Montchal que possède la Barberine. Ces lettres sont au nombre de six, quatre adressées à Peiresc (du 21 septembre 1631 au 14 mai 1632), deux à Holstenius (14 et 22 août 1629). Toutes sont relatives à des manuscrits d'auteurs anciens que Peiresc cherchait avec le plus admirable zèle à procurer au bibliothécaire du cardinal Fr. Barberini. Non-seulement on demandait à Charles de Montchal, qui était un très fervent collectionneur [1], communication de ses propres trésors, mais aussi des trésors contenus dans la bibliothèque laissée à Rodez par un des plus grands évêques de cette ville, le cardinal Georges d'Armagnac. Les six lettres de l'archevêque de Toulouse « d'un ton familier et vif, d'une sincérité qui plait », contiennent d'intéressantes particularités sur tous les personnages qui viennent d'être nommés, et aussi sur Guillaume d'Abbatia [2], sur le jurisconsulte cadarcien Jean de la Coste [3], sur l'abbé de Cyron, chancelier de l'université de Toulouse, sur les travaux du P. Petau, du mathématicien napolitain Joseph d'Auria, etc.

L'appendice renferme divers documents qui complètent la publication principale, surtout en ce qui regarde les manuscrits jadis réunis par le cardinal d'Armagnac. Voici la liste de ces documents tirés, les uns, de la Barberine, les autres, des registres de minutes des lettres de Peiresc, conservées dans l'Inguimbertine de Carpentras : une lettre de M. le président de Cambolas du 16 février [1628]; trois lettres de Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez, du 25 septembre 1631, du 27 septembre 1633, du 30 novembre 1634; une lettre de dom L. Chabert, bénédictin de l'abbaye de Guitres, lequel appelle son abbé « Monseigneur de Peiresc », du 9 août 1633; une lettre de Samuel Petit, écrite de Nîmes le 29 juillet 1636, enfin un *Mémoire de M. de Peiresc pour rechercher à Toulouse et à Rodez le livre de Dionysius Byzantius*, mémoire à rapprocher des *Instructions données par Peiresc, en 1628, au prieur de Roumoules*, publiées à la suite des *Lettres de Guillaume d'Abbatia* (p. 29-38).

M. P. a mis en tête de ses documents une fort bonne notice sur Charles de Montchal « demeuré justement célèbre par ses relations littéraires et ses goûts de bibliophile »; il s'occupe naturellement beau-

1. Voir sur ses manuscrits qui passèrent d'abord chez Foucquet, puis chez Ch. M. Le Tellier, archevêque de Reims, et qui enfin entrèrent à la Bibliothèque du Roi, *Le Cabinet des manuscrits*, par M. Léopold Delisle (t. I, pp. 273, 304, 474, 508; t. II, pp. 271-276; t. III, p. 363). Dans sa lettre à Holstenius, du 22 août 1629 (p. 25), Montchal réclame « de bons exemplaires manuscrits de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, sur lesquels, ajoute-t-il, « je prends plaisir de me divertir quand je puis desrober quelques heures aux occupations continuelles de ma charge, qui accableraient un homme plus fort et plus industrieux que moi... »

2. C'est à ce Capitoul de Toulouse qu'est consacré le fascicule X des *Correspondants de Peiresc* (Montpellier, 1885).

3. On trouvera des lettres inédites de La Coste et des notes sur lui dans un travail sur *François Roaldès*, que je vais publier prochainement avec le concours de mon cher ami et savant confrère M. R. Dezeimeris.

coup moins du prélat que du collectionneur et du travailleur; il juge très bien l'homme qu'il appelle (p. 15) « ami des lettres et des lettrés, érudit de bonne compagnie, Mécène délicat et discret ». S'il apprécie à sa juste valeur Montchal et sa correspondance, il n'apprécie pas moins exactement l'ensemble des lettres conservées à la Barberine, et dont, espérons-le, il tirera une longue série de fascicules non moins intéressants que celui-ci. Ces lettres, dit-il (p. 4), « nous fournissent bien des renseignements curieux sur la vie littéraire de ce petit cercle d'hommes distingués, sur leurs travaux, sur leur caractère; elles précisent ou rectifient en bien des détails ce que l'on sait de leur activité scientifique et de leur vie ».

Peiresc et Holstenius ont eu tant d'amis communs que le groupe de l'un est en quelque sorte le groupe de l'autre. M. Pélissier et moi nous sommes, par conséquent, destinés à nous rencontrer souvent sur la même route. Qu'il me soit permis d'exprimer à mon jeune et vaillant émule toute la sympathie avec laquelle *son ancien* suivra ses travaux, toute la reconnaissance avec laquelle il en profitera [1]!

T. DE L.

---

230. — **La vie du R. P. Malebranche**, prêtre de l'Oratoire, avec l'histoire de ses ouvrages, par le P. ANDRÉ, de la compagnie de Jésus, publiée par le P. INGOLD. Un vol. in-12 de XVIII-430 pages. Paris, Poussielgue, 1886.

La biographie d'un oratorien écrite avec amour par un jésuite, et l'œuvre de ce jésuite tirée de l'oubli par un oratorien, voilà quelque chose de curieux, et à ce titre la *Vie de Malebranche*, composée par le P. André et publiée par le P. Ingold, présenterait déjà beaucoup d'intérêt. Mais il y a plus : cette vie de l'illustre philosophe est une œuvre littéraire distinguée, et, au point de vue de l'histoire littéraire, elle n'est pas sans importance. Je ne dis rien de l'introduction du P. Ingold; on connaît l'érudition et le soin minutieux que le savant bibliothécaire de l'Oratoire apporte dans tous ses travaux, et les assertions que l'on trouvera dans ces quelques pages n'admettent pas de réplique. Il est certain que Malebranche apparaît dans cette biographie comme le contraire

---

1. Il est du devoir de l'*Ancien* de présenter quelques observations à l'éditeur des lettres des *amis d'Holstenius*. L'helléniste *Combefis* est deux fois transformé (p. 5) par une faute d'impression, en *Combesis*. Un autre nom propre (p. 21) a été mal lu : à *Marais* il faut substituer *Maran*. La lettre à Holstenius, du 14 août 1629, n'était pas inédite : elle avait été publiée ici même, par M. Eugène Muntz en 1882, et on la retrouve dans son recueil intitulé : *Lettres inédites de savants français à leurs confrères ou amis d'Italie* (Le Puy, Marchessou, p. 1-3). — En la page 31 il faut remplacer l'archidiacre *Mavan* par l'archidiacre *Maran*. — Le *bonhomme M. de Cordes* mentionné (p. 33) est Jean de Cordes, abbé de Mausac, le célèbre bibliophile (né à Limoges en 1570, mort à Paris en 1642), dont la riche bibliothèque fut achetée par le cardinal Mazarin.

d'un « batailleur acharné ». On ne peut pas davantage le considérer comme un « janséniste décidé ». Port-Royal pourrait tout au plus le revendiquer comme un *ami du dehors*, plein d'estime pour les persécutés, et sachant bien que, dans toutes ces affaires de la grâce, les jésuites ont joué le rôle du Loup en face de l'Agneau. Si Malebranche a été janséniste, ce fut à la façon de Bossuet; ce dernier a signé et fait signer, sans hésiter, le formulaire, ce qui ne l'empêche pas d'être regardé aujourd'hui comme une des colonnes du parti janséniste [1].

Quant à l'ouvrage du P. André, il est bien ce qu'on pouvait attendre du philosophe distingué qui a écrit l'*Essai sur le Beau*. C'est une biographie très intéressante, et le style témoigne du réel talent de l'écrivain, de sa verve, et souvent de sa malice. En dehors des renseignements précieux qu'on y trouvera sur Malebranche, sur Descartes, sur Arnauld dont le P. André a fait (p. 73) un portrait magistral, sur Bossuet (p. 108, 151, 183, etc.), sur Fénelon (p. 272) et sur beaucoup d'autres personnages du grand siècle, cette biographie peut fournir au sujet des jésuites des indications on ne peut plus intéressantes. Mis à la Bastille par eux comme disciple et ami de Malebranche, le P. André ne leur a pas gardé rancune : il est resté jésuite après 1762, peut-être par entêtement et en vrai Breton qu'il était; mais il n'a jamais hésité à dire, au sujet de ses confrères, ce qu'il croyait être la vérité, et c'est dans le livre de ce jésuite qu'on trouvera, sans doute, l'appréciation la plus juste des hommes et des choses de Port-Royal. Le P. André faisait le plus grand cas de Pascal dont il admirait le génie et la parfaite loyauté (p. 180, note); tandis que son confrère Rapin fulminait presque des anathèmes contre Clément IX, André parle de la paix que « ce bon pape avait accordée aux jansénistes en 1668 ». Il s'exprime sur le compte des jésuites (p. 42) d'une façon bien charmante en disant que, pour en avoir une juste idée, il ne faut croire « ni tout le mal qu'on en dit, ni tout le bien qu'ils en pensent ». P. 45, il prête au P. de Valois, jésuite, un raisonnement à la façon de Sganarelle qui est fort joli ; p. 55, il stigmatise ces « théologiens brouillons qui, par un zèle également dépourvu de science et de charité, voudraient qu'on regardât comme hérétiques tous ceux qui n'entrent point dans leurs sentiments », de même qu'il met (p. 342) le fameux P. Tellier, confesseur du roi, au nombre des « gens de faction et de cabale, impétueux, durs, extrêmes, visionnaires, fanatiques ».

Aussi, même en dehors de sa valeur comme œuvre philosophique, la *Vie de Malebranche* par le P. André peut être considérée comme ayant une valeur littéraire et historique très grande; il faut donc remercier le P. Ingold de l'avoir publiée avec tant de soin en y joignant un beau portrait de Malebranche gravé par Edelinck d'après Santerre; ce

1. Le seul reproche qu'on pourrait adresser au P. Ingold, c'est la disposition matérielle de ses notes; on ne voit pas du premier coup si elles sont de lui, ou du P. André, ou du P. Adry, ou de M. de Quens, ou même de Bayle.

serait complet s'il avait été possible d'y joindre le portrait du P. André lui-même.

A. GAZIER.

---

231. — **Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace 1674-76 et 1681**, avec un itinéraire descriptif de Paris à Basle et les vues d'Altkirch et de Belfort dessinées par l'auteur L D L S D L ' H P, publié pour la première fois d'après le manuscrit original par L B J C M. Mulhouse, imprimerie veuve Bader et Cie, 1886. Gr. in-8, 264 p.

Ces mémoires ont été découverts par M. Frédéric Engel-Dollfus. « Félicitez-moi de ma bonne aubaine d'hier », disait-il à l'éditeur anonyme de la publication, « un tableau de nos mœurs sundgoviennes au XVIIe siècle, pris sur le vif par un Parisien d'alors! Ce que j'en ai lu déjà, m'a fait un plaisir infini; vous m'en direz des nouvelles », et il ajoutait : « Notez que c'est un ouvrage inédit, il faudra voir à en faire profiter les lecteurs de notre Bulletin historique et tous les amis de l'Alsace. »

Ce sont ces mémoires qu'on publie aujourd'hui. L'auteur avait jugé bon de se dérober sous plusieurs initiales; mais son nom est écrit, en caractères lisibles, quoique très ténus, et comme perdu au milieu d'autres traits de plume, sur une vue de Belfort qu'il avait dessinée; c'est H. de l'Hermine [1]. Il a fait deux voyages en Alsace; durant le premier il séjourna dans cette province, de la fin de l'année 1674 jusqu'au commencement de 1676, en qualité de receveur-général, et ce, dit-il, malgré l'aversion qu'il avait pour la maltôte; il entreprit le second en 1681 pour soutenir et gagner un procès à Brisach. « On ne doit pas s'attendre, dit-il lui-même, à trouver ici des descriptions complètes des provinces et des villes que j'ai visitées, ni un rapport bien exact des mœurs et des coutumes des nations que j'ai fréquentées; par tout pays il y a des honnêtes gens et des scélérats. Je n'en parle qu'en général et selon que les choses me paraissent, sans obliger personne à me croire. A l'égard du style, on verra bien qu'il n'est pas travaillé. »

Il entre en Alsace, par Remiremont et Bussang, traverse Urbès et Saint-Amarin, séjourne à Thann, puis à Altkirch, à Cernay, à Rouffach. Il voit en passant Turckheim « renommé pour la victoire que Monsr de Turenne remporta sur les Impériaux au commencement de l'année 1675 » et « les restes de leurs retranchements qu'on n'avait pas encore comblés » (p. 41). Lui-même écrit en son avant-propos qu'il veut *mettre de tout* dans sa relation et « ajouter quelques particularités des combats qui se sont donnés entre notre armée et celle de l'Empire,

---

1. Peut-être faut-il lire ces initiales (LDLSD L'HP): « L'auteur du livre sieur de L'Hermine Parisien ».

afin de ne pas perdre la mémoire de ces actions si glorieuses à notre France, et ces petits rapports, dit il modestement, sont peut-être ce qu'il y a de moins mauvais dans ces mémoires ». Il n'oublie donc pas, en passant près de Schlestadt, de parler du camp qu'y tinrent les Français après la mort de Turenne; « ce fut là que notre armée campa sous le commandement de Louis de Bourbon, prince de Condé, qui quitta sa solitude de Chantilly pour faire voir encore une fois aux Impériaux le vainqueur de Nordlingue et de Fribourg » (p. 45-46). On trouve là quelques lignes très intéressantes sur ce camp qu'on nomma le camp de Châtenoy [1]. De Schlestadt notre voyageur se rend à Colmar et s'égare dans les rues « serrées et tortueuses » (p. 48). Tout le pays a été ravagé par la guerre. « J'ai passé quelques villes sans y rencontrer une seule âme; un affreux silence régnait partout, on y trouvait des restes de meubles de bois dont on avait fait du feu au milieu des rues, des chevaux morts et pourrissants, des carcasses de vaches toutes noires du feu qui avait consumé leurs étables : ce sont là les tristes fruits de la guerre. Quand on est nouveau venu dans ces malheureux pays, on ne peut voir ces pitoyables spectacles sans être attendri de compassion, mais à force d'en voir, on s'y accoutume comme à autre chose, et, au lieu d'être touché de cette désolation, on ne pouvait s'empêcher de rire de voir des chats par bandes sortir de ces maisons abandonnées, et venir miaulant autour des passants » (p. 49) [2].

Mais nous ne voulons pas faire une analyse détaillée de ce volume; contentons-nous d'ajouter que M. de L'Hermine nous décrit longuement Brisach et ses fortifications, qu'il « fait un tour » à Fribourg en Brisgau, puis se rend à Ensisheim, à Mulhouse qui « ne tire sa sûreté et sa force que de sa neutralité et de son alliance avec la République des Suisses » (p. 73), à Huningue, à Bâle, à Ferrette. C'est un homme de cœur qui, dans l'exercice de ses fonctions, ménage les habitants, qui apaise l'insolence et la fureur du soldat, qui laisse dans le pays les meilleurs souvenirs (p. 209). C'est aussi un homme d'esprit, qui sait observer, qui ne dédaigne pas d'apprendre l'allemand et arrive à le parler sans trop de peine au bout de six mois (p. 208). Il conte nombre de détails intéressants sur les soldats français en Alsace : « malgré la rigueur de l'hiver, ils ne s'arrêtaient guères à la maison, ou s'ils y demeuraient, ils ouvraient toutes les fenêtres des poëles, ce qui désespérait leurs frileux d'hôtes allemands. La plus grande partie de la journée on les voyait attroupés au milieu des rues à rire ensemble ou à conter des nouvelles. Quelques-uns d'entre eux montaient au jubé de l'église où ils se divertissaient à toucher l'orgue et à faire des concerts

1. Voir encore p. 69-72 la narration du combat livré par Turenne à Caprara près de Mulhouse, et p. 126 « il chassa les troupes impériales devant lui, comme on fait des troupeaux de moutons ».

2. Voir encore p. 120-121 la description d'Altkirch et de ses « ruines presque fumantes qui ne présentaient aux yeux que des marques de fureur et de désolation ».

mal accordés, qui terminaient toujours par la rupture de quelques pièces ou de quelque tuyau qu'ils emportaient, pour faire des balles de pistolet » (p. 123)[1]. Il raconte comment il apprit à Altkirch la mort de Turenne et retrace le deuil qu'elle causa. « On vit en moins de rien une morne tristesse se répandre dans les esprits et sur les visages, à la place de l'espérance et de la joie qui nous ranimait depuis quatre ou cinq mois » (p. 133). Mais ce qu'il nous décrit surtout, c'est la vie alsacienne, les repas plantureux, la choucroute (car « ils sont si friands de ce gargotage là qu'ils ne croient pas avoir été régalés, si les *saurkroute* y manquent »), les beignets, les longues rasades, le *Willkommbecher*, le costume des habitants, leurs meubles, leur lit « où l'on fond en sueur entre deux assommantes coüetes », leur caractère. « Je les trouve, dit-il, lents au travail et prompt à se mettre en colère, faisant des imprécations terribles pour de très petits sujets. A cela près, ils sont fort amis du repos et de la bonne chère, et grands babillards » (p. 193).

L'éditeur aurait dû faire « ces recherches intelligentes » dont il parle à la dernière page du volume, et essayer de trouver la clef des pseudonymes répandus dans l'ouvrage. Mais il a mis au bas des pages beaucoup de notes utiles; il a dressé une table des noms de personnes et une table des noms de lieux; enfin — et c'est l'essentiel — il nous donne un texte correct et fort bien imprimé de ces mémoires. On le remerciera d'avoir tiré de l'oubli de si curieux souvenirs. La place de M. de L'Hermine est marquée désormais dans la bibliothèque de tout Alsacien instruit et de tous ceux qui aiment l'Alsacê; nous recommandons vivement cet agréable et instructif récit où l'on retrouve, peintes au vif, les mœurs d'une province qui nous est si chère.

A. Chuquet.

---

232. — **Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la succession d'Autriche, 1742-1748,** par Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, correspondant du ministère de l'instruction publique, officier d'académie, d'après des documents inédits découverts par M. le baron Cachiardy de Montfleury, conseiller-général, maire de Breil. Ouvrage accompagné d'une carte d'ensemble des opérations au 500,000e et de neuf croquis. Paris, Baudoin. Turin, Rome et Florence, Bocca, 1886. In-8, 360 p. (Extrait du tome X des *Annales de la Société des Lettres, Sciences, Arts des Alpes-Maritimes*).

M. Moris a obtenu communication de documents rassemblés par l'officier sarde Minutoli, sur les opérations des armées pendant la guerre de la succession d'Autriche, dans le Midi de la France et en Italie. C'est d'après ces documents qu'il fait à nouveau, avec un grand luxe de renseignements, l'histoire des campagnes de 1742 à 1748; il

---

1 Voir aussi p. 129 un tour assez plaisant que nos soldats jouent à un vieux curé et que rappelle *Simplicissimus*.

résume celles de 1742 et de 1743, car ce n'est qu'en l'année 1744 que la France, liée à l'Espagne par le traité de Fontainebleau (25 octobre 1743), entra sérieusement dans la lice. Il consacre cinq chapitres aux campagnes suivantes. Son récit, sur lequel nous ne pouvons insister aussi longuement qu'il le faudrait, est extrêmement détaillé, très souvent intéressant, toujours clair. On ne saurait trop remercier l'auteur d'avoir pris tant de peine pour retracer par le menu ces campagnes assez obscures et qui pâlissent à côté des succès de Frédéric II en Silésie et en Bohême, à côté de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld. Mais, comme l'observe M. M. dans sa préface (p. 9), elles donnent lieu à de nombreux et instructifs rapprochements avec les opérations militaires qui eurent lieu dans les mêmes régions pendant la Révolution française ; Bonaparte semble s'être inspiré en 1795 des manœuvres du prince de Conti; son plan de 1796 reproduit à peu près celui de 1745; sa marche d'Alexandrie à Lodi et le passage du Pô à Plaisance répètent exactement les mouvements de La Vieuville cinquante années auparavant; le mouvement du général de Vins en 1793 est le même que celui qu'avait essayé le roi de Sardaigne en 1747 après la bataille de l'Assiette.

On remarquera surtout dans le gros volume de M. M. les pages consacrées aux mouvements des Austro-Sardes après la bataille de Plaisance (campagne de 1746) et au désastre de l'Assiette (19 juillet 1747). Mais, avouons-le, ce récit, si clair qu'il soit, et bien que l'abondance inouïe du détail n'entraîne point la confusion, ne laisse pas de fatiguer le lecteur. M. M. n'oublie ni une compagnie, ni un capitaine, ni un simple lieutenant. Il nomme tous les cantonnements. Il cite dans le texte une foule de particularités insignifiantes qu'il aurait pu reléguer dans les notes. Il ne donne pas aux faits essentiels assez de relief, et, par exemple, ne met pas en vive lumière les conséquences de la bataille de Plaisance. Son travail, utile aux militaires, utile aux historiens qui voudront écrire plus tard l'histoire de la guerre de la succession d'Autriche, fait moins comprendre les opérations des Franco-Espagnols que les quatre chapitres du *Siècle de Louis XV;* Voltaire a su retracer plus nettement « ce flux et ce reflux de succès et de pertes ».

Il est vrai que M. Moris nous dit, dès le début, qu'il n'a pas la prétention de faire l'histoire de la guerre, même dans le midi de la France ; il « laisse ce soin à un homme du métier et se contente, pour sa part, de jeter un jour nouveau sur la question par la mise en œuvre de documents inédits d'une authenticité indiscutable et d'une haute importance ». Nous l'engageons à reprendre le sujet et à le traiter à fond, en se servant de tous les documents. Nous l'engageons aussi à mieux étudier l'histoire générale. Peut-on dire (p. 15) que la France entraîne par le traité de Nymphenbourg la Bavière, la *Saxe*, l'Espagne, la Prusse, la *Pologne* et la Sardaigne? Il fallait plutôt dire Auguste III, électeur de Saxe, qui était en même temps roi de Pologne. N'est-il pas étrange

de lire (p. 16) que Marie-Thérèse « gagna aux Pays-Bas la bataille de Fontenoy »? Mais nos critiques ne diminuent pas la valeur de cet ouvrage; il est indispensable à tous ceux qui veulent connaître aussi bien que possible l'histoire politique du XVIIIe siècle; il doit figurer dans toutes les bibliothèques militaires, et on ne lira pas sans intérêt, dans l'appendice (p. 335-353) trois journaux de sièges: de Démont, de Coni et de Tortone. Enfin, si l'auteur a négligé de tracer, dès le commencement du volume, le tableau des armées en présence, il nous rend un compte exact de l'état des voies de communication à l'époque où se passent les évènements qu'il raconte; les noms de lieux cités en si grand nombre d'un bout à l'autre du livre, sont toujours orthographiés de la façon la plus exacte; la carte d'ensemble et les croquis méritent les plus grands éloges.

A. C.

---

233. — **Kriegsgeschichtliche Einzelschriften**, herausgegeben vom Grossen Generalstabe, Abtheilung für Kriegsgeschichte. Heft 7. Berlin, Mittler und Sohn 1886. In-8, 105 p.

Voici le 7e fascicule des publications d'histoire militaire entreprises par la section historique du grand état-major général allemand [1].

Il renferme deux études que ne pourront négliger les historiens de la guerre de succession d'Autriche et de la guerre franco-allemande de 1870. La première de ces études est due à un officier de l'état-major général saxon et a pour titre « la part des troupes électorales saxonnes à l'assaut de Prague, les 25 et 26 novembre 1741 » (*der Antheil der Kurfürstlich sächsischen Truppen an der Erstürmung von Prag*, p. 1-44). On sait que la Saxe avait accédé le 19 septembre 1741 au traité de Nymphenbourg, puis le 19 octobre de la même année au traité de Francfort sur le Main. Le général comte Rutowsky fut mis à la tête des troupes saxonnes et reçut l'ordre d'entrer en Bohême. Il marcha sur Prague et fit sa jonction avec l'électeur de Bavière et un corps français venu du Haut-Palatinat et commandé par Gassion. Mais le grand duc de Toscane avançait au secours de la place; on résolut d'emporter Prague d'assaut, avant l'arrivée des Impériaux. Les Saxons furent chargés de s'emparer de la porte Caroline ou *Carlsthor* et y réussirent dans la matinée du 26 novembre. Tels sont les événements que nous raconte l'auteur de la première étude contenue dans ce fascicule; il fait suivre son récit de plusieurs documents (*règlement* dressé par Rutowsky, disposition des marches et de l'attaque, dispositions de l'attaque de Prague, rapport de Rutowsky à l'électeur de Saxe et roi de Pologne) et de trois cartes; nous lui reprocherons seulement de faire la

---

1. Voir sur les six premiers fascicules notre article de la *Revue critique*, 1885, no 51.

part trop belle à ses compatriotes et de rabaisser l'importance de l'attaque dirigée par Chevert et Maurice de Saxe (voir le récit saisissant que faisait le futur vainqueur de Fontenoy au chevalier Folard, Pajol, *Les guerres sous Louis XV*. II, p. 113-124).

La seconde étude de ce 7e fascicule est intitulée ***die Thätigkeit der deutschen Artillerie in der Schlacht bei Loigny-Poupry*, *am 2 December 1870*** (p. 45-105). Elle est accompagnée de plusieurs plans ou esquisses, et montre que l'artillerie allemande joua pendant la bataille de Loigny-Poupry un rôle fort important, parce qu'elle « fonctionna de la façon la plus variée, tantôt défensivement, tantôt offensivement, ici de front, là obliquement » et qu'« elle tint bon dans la défense et montra dans l'attaque une grande mobilité ». Cette étude, très détaillée et très minutieuse, renferme en appendice une carte du champ de bataille et l'état de situation des deux armées.

C.

CHRONIQUE

FRANCE. — Le dernier n° du *Correspondant* (10 septembre 1886) contient un article de M. Gaidoz intitulé: *Malmédy et la Wallonie prussienne. Notes de voyage*, août 1885 [1]. Il s'agit d'un petit pays de langue française (environ 10,000 âmes), par delà la Belgique dont il est limitrophe et englobé depuis 1815 dans la Prusse Rhénane. M. G. rend compte des procédés de germanisation employés par le gouvernement prussien, surtout à l'école. M. G. a assisté aux classes de l'école primaire, et il donne des détails intéressants, au point de vue pédagogique, sur la méthode employée pour enseigner d'une façon rapide et naturelle l'allemand aux enfants qui arrivent en classe sans savoir un mot de cette langue. M. Gaidoz s'est aussi occupé des mœurs et usages du pays et il donne des spécimens du patois wallon de Malmédy. — Un chapitre additionnel raconte une visite à la colonie protestante française (réfugiée) de Friedrichsdorf, près de Hombourg-ès-Monts, et où l'on parle encore français.

AUTRICHE. — M. G. Bühler, dans une note de l'*Œsterreichische Monatsschrift für den Orient*, donne quelques détails sur une nouvelle édition de l'Atharva-Véda. On sait qu'il y a quelques années, Shankar Pandurang Pandit a mis la main sur un manuscrit du Commentaire de Sâya*n*a sur l'Atharva-Véda; ce manuscrit était malheureusement incomplet et ne contenait que onze livres sur vingt, les livres I-IV, VI-VIII, XVII-XX (*Ind. Antiquary*, 1880, pp. 199-203). Depuis lors, malgré des recherches actives, on n'a pu découvrir d'autres fragments de ce texte important, et de l'existence duquel on avait longtemps douté. Aussi, pour ne pas remettre indéfiniment la publication, le savant Pandit s'est décidé à mettre sous presse les parties qu'il possède. Le gouvernement de Bombay fera les frais de l'édition, qui paraîtra dans le format in-4° comme celle du Rig par M. Max Müller, et celle de Yajur-Véda

1. M. Gaidoz nous prie d'annoncer qu'on a imprimé à tort « août 1886 » dans le *Correspondant*. Il avait écrit 1885, et la date a été changée à son insu par la rédaction de ce recueil.

blanc, par M. A. Weber. M. Bühler a sous les yeux un spécimen de cette édition, contenant Ath. V, IV, 1, 1. L'introduction de ce Sûkta donne des renseignements étendus sur son emploi (viniyoga). Sâyana fait aussi, comme dans les autres commentaires, des citations des Kançika et des Vaitâna Sûtras, du Pariçishta et du Nakshatrakalpa : tous ces textes ont été vérifiés par l'éditeur qui a ajouté les indications précises des passages. Souhaitons, avec le savant professeur de Vienne, que cet ouvrage de Sâyana, si important pour la critique du texte et l'interprétation, puisse se trouver bientôt entre les mains des indianistes. — Ch. M.

ITALIE. — M. Ettore di RUGGIERO a entrepris à Rome, chez l'éditeur Loreto Pasqualucci, la publication d'un *Dizionario epigrafico di antichità Romane.* Il paraît par fascicules mensuels de 32 pages, au prix de 1 fr. 50. Nous reviendrons sur l'ouvrage achevé, mais dès à présent les deux premiers fascicules parus *(Abacus-Ab actis)* permettent de signaler cette publication comme le répertoire méthodique le plus pratique et le plus complet de tous les renseignements jusqu'à présent disséminés, que fournissent sur l'antiquité les nombreuses publications épigraphiques. L'auteur prie les érudits de province, dont les travaux rentreraient dans le cadre de son travail, de les lui adresser pour qu'il en soit tenu compte.

TURQUIE. — On lit dans le *Levant Herald* du mercredi, 25 août : « Le ministère de l'instruction publique, voulant donner une nouvelle impulsion aux études, « va envoyer prochainement dans les provinces des contrôleurs généraux chargés « de prélever le surplus des revenus affectés à l'instruction publique et de le consa- « crer exclusivement à l'extension et à l'amélioration de ce service important de « l'État. » Espérons que cette mesure sera efficace et permettra de payer un mois d'arriéré aux professeurs des écoles primaires. *Inchallah!*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 27 août 1886.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Charles Jourdain. L'examen des titres des candidats est fixé au 26 novembre.

M. Oppert rend compte en quelques mots de la solennité du centenaire de l'université de Heidelberg, où il a représenté l'Académie. Il se félicite de l'accueil qui a été fait aux délégués français. Le président de l'Institut de France, M. Zeller, a été chargé de prendre la parole au nom des délégués de toutes les nations étrangères à l'Allemagne.

M. Paul Fabre lit un mémoire sur la province romaine des Alpes Apennines. On sait qu'au IVe siècle de notre ère, l'Italie fut assimilée administrativement au reste de l'empire romain et divisée en provinces, dont le nombre fut d'abord fixé à seize. Ce nombre fut porté à dix-sept, puis à dix-huit, par la création de la province de *Valeria*, en 399, et de celle de *Tuscia Annonaria*, dans la première moitié du Ve siècle. Toutefois, un historien postérieur, Paul Diacre, énumérant les provinces de l'Italie, en compte bien dix-huit, mais il ne nomme pas la Tuscie Annonaire, et il mentionne une province dont il n'est pas question ailleurs, celle des *Alpes Apenninae*. Selon M. Mommsen, Paul Diacre s'est trompé; il aura eu sous les yeux un document où la province des Alpes Cottiennes était appelée *Alpes Cottiae et Penninae*, et il a fait de ce dernier mot, en l'altérant, le nom d'une province de son invention. M. Fabre soutient au contraire que le renseignement fourni par Paul Diacre est exact, et que la province des Alpes Apennines a réellement existé.

En effet, Paul ne se borne pas à nommer cette province, il en indique avec précision la situation et les limites. Elle séparait, dit-il, la Tuscie de l'Emilie et l'Ombrie de la Flaminie, en d'autres termes, le versant de la Méditerranée de celui de l'Adriatique. Il nomme cinq villes qui s'y trouvaient comprises : *Ferronianus*, Frignano, dans l'ancien Etat de Modène; *Mons Bellius*, Montebello, sur le Rubicon; *Bobium*, ancien nom qui se retrouve dans le titre de *Bobiensis comes*, porté jusqu'à nos jours par les évêques de Sarsina; *Urbinus*, Urbin; *Verona*, ancien chef-lieu

d'un district situé au nord-ouest d'Urbin et appelé au moyen âge *Massa Verona*. La province comprenait donc la région montagneuse dans laquelle se trouvent situés les principaux passages des Apennins; elle avait été formée avec des territoires détachés de l'Emilie, de la Tuscie et de la Flaminie. Il ne faut pas s'étonner de voir associés, dans le nom de cette circonscription, les mots *Alpes* et *Apenninae*. Le premier de ces mots a souvent été employé pour désigner des montagnes quelconques, et, encore aujourd'hui, plusieurs des chaînons de l'Apennin toscan sont appelés *Alpi*.

Le géographe connu sous le nom d'Anonyme de Ravenne mentionne aussi une province qui paraît devoir être identifiée avec les Alpes Apennines de Paul Diacre. Il l'appelle *Annonaria Pentapolensis*. M. Fabre pense que cette province n'est autre que la Tuscie Annonaire du vᵉ siècle, remaniée et agrandie pour faire face à des difficultés stratégiques. Ce remaniement a probablement eu lieu entre les années 553 et 567.

La limite septentrionale de la province des Alpes Apennines est devenue au moyen âge celle du territoire des Etats pontificaux, dont la possession était reconnue au Saint-Siège par les empereurs allemands. Cette limite s'est ainsi perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à une époque rapprochée de nous.

M. Joseph Halévy termine sa lecture sur les chapitres IX et X de la Genèse. Il pense que ces chapitres ont été rédigés vers l'époque du règne de Salomon.

M. Oppert exprime des doutes sur cette assertion. Il trouve qu'en général les personnes qui s'occupent aujourd'hui d'exégèse biblique montrent une tendance à se prononcer trop affirmativement sur des questions nécessairement obscures.

Julien HAVET.

Séance du 3 septembre 1886.

M. A. de Boislisle communique un mémoire sur une session du tribunal des Grands-Jours, qui fut tenue dans le Velay et le Languedoc, en 1666 et en 1667, immédiatement après les Grands-Jours d'Auvergne, si connus par la relation de Fléchier. Quoique divers documents relatifs à ces Grands-Jours aient été publiés par MM. Pierre Clément et Chéruel, et que même un érudit de Brioude, M. Paul Le Blanc, ait fait paraître en 1869 une relation très détaillée de cette session, avec le texte d'un grand nombre des arrêts qui y furent rendus, les historiens n'en ont pour ainsi dire tenu jusqu'ici aucun compte. Pourtant, les membres de la commission de 1666-1667 ne montrèrent pas moins d'énergie que leurs prédécesseurs et ne travaillèrent pas moins activement à rétablir l'ordre et la justice dans le ressort qui leur avait été assigné. Ils sévirent aussi bien contre les grands seigneurs, contre la magistrature locale et contre les gens d'église que contre les criminels ou délinquants d'ordre inférieur. Des condamnations sévères furent prononcées, pour duel, pour des actes de tyrannie et de persécution locale ou pour divers méfaits, contre les personnages les plus considérables de la province, tels que le comte de Peyre, lieutenant-général du gouvernement de Languedoc, le vicomte de Polignac, gouverneur de la ville du Puy, les comtes de Caylus et de Clermont-Lodève, le prince d'Harcourt-Lorraine, les Canillac, etc.

M. Désiré Charnay met sous les yeux des membres de l'Académie une collection de haches de pierres, recueillies par lui au Yucatan et notamment dans l'île de Cozumel, et d'autres objets trouvés dans un cimetière maya de l'île de Jaïna, à 82 kilomètres au nord de Campêche.

Ouvrages présentés : — par l'auteur : B. HAURÉAU, *les Œuvres de Hugues de Saint-Victor, étude critique*, nouvelle édition ; — par M. P.-Charles Robert : *Enguerrand de Monstrelet, historien et prévôt de Cambrai.*

Julien HAVET.

Séance du 10 septembre 1886.

M. Désiré Charnay communique un *Essai de restauration de la pyramide et du temple Kab-ul, à Izamal (Yucatan)*. Ces monuments sont aujourd'hui en ruines; pourtant ce qui en reste suffit pour s'en faire une idée approximative. D'ailleurs, la plupart des habitants se rappellent les avoir vus à une époque où ils étaient mieux conservés et ont pu en donner des descriptions assez précises. En s'aidant de ces renseignements et en les complétant par des inductions tirées de l'analogie des autres monuments mexicains qui nous sont parvenus, M. Charnay a pu exécuter une restitution conjecturale des édifices d'Izamal. Il en présente le dessin à l'Académie, en ayant soin d'ajouter qu'il n'en garantit pas l'exactitude absolue dans le détail, mais qu'il croit avoir bien reproduit l'aspect d'ensemble des deux monuments. Un caractère des plus saillants de l'architecture maya est la polychromie ; on la remarque encore dans les constructions les plus récentes de la contrée. Le temple d'Izabal devait servir encore au culte au moment de la conquête espagnole ; en effet, on a trouvé au pied des murs deux espingoles espagnoles du XVIᵉ siècle, soigneusement enfouies, la

crosse en l'air; elles avaient sans doute été enlevées aux conquérants dans un combat et consacrées par les Mayas à la divinité du temple.

M. Casati commence la lecture d'un mémoire sur les origines étrusques de la *gens* romaine. Les Etrusques sont, avec les Romains, le seul peuple de l'antiquité chez lequel on constate l'existence des noms de famille, et c'est sans aucun doute à eux que les Romains en ont emprunté l'usage, de même qu'ils ont imité beaucoup de leurs institutions. Les inscriptions funéraires étrusques présentent un grand nombre de noms qui se retrouvent dans l'histoire romaine, tels que ceux des Tarquins, *Tarchnas*, des Pomponius, *Pumpuni*, *Pumpu*, *Punpu*, *Pupu*, des Hérennius, *Herine*, *Herini*, etc., etc. Les familles qui portent ces noms sont évidemment, pense M. Casati, originaires de l'Etrurie et se sont établies plus tard seulement à Rome.

Ouvrage présenté, de la part de l'auteur, par M. Oppert : Lodovico OBERZINER, *il Culto del sole presso gli antichi orientali*, vol. I.

Julien HAVET.

Séance du 17 septembre 1886.

M. de la Blanchère donne quelques détails sur l'organisation du service des missions archéologiques et de la conservation des antiquités en Tunisie. L'année dernière, M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de M. Charmes, directeur du secrétariat, a décidé l'envoi d'un délégué permanent du ministère, chargé de diriger les travaux des personnes chargées de missions scientifiques en Tunisie; M. de la Blanchère a été appelé à ce poste. D'autre part, le gouvernement tunisien, sur les instances du ministre-résident de France, M. Cambon, a décidé de prendre des mesures pour la protection des monuments antiques et a créé un service dit des antiquités et des arts, dont il a confié la direction au délégué français. M. de la Blanchère réunit donc, depuis un an, la double qualité de fonctionnaire français et de fonctionnaire tunisien; il est à la fois « délégué du ministère de l'instruction publique près la résidence française à Tunis » et « directeur du service beylical des antiquités et des arts ».

L'un des premiers soins du service des antiquités et des arts a été de réclamer des mesures législatives efficaces pour la protection des monuments. La matière a été réglée par un décret beylical du 7 mars 1886. Ce décret, à la différence des lois de certains autres pays, tels que la Turquie et la Grèce, reconnaît le droit de propriété des particuliers sur les antiquités qu'ils découvrent. Mais il autorise le service des antiquités à procéder à un « classement » des monuments historiques dignes d'être conservés, et, lorsqu'un monument a été classé après enquête, nul, même le propriétaire, ne peut y porter atteinte. On a cru devoir éviter les pénalités trop sévères, portées par les lois de certains pays, qui deviennent facilement impraticables; on s'est attaché surtout à arrêter, par des peines pécuniaires, ceux qui seraient tentés de recourir à la destruction des monuments par économie, par exemple pour se procurer des matériaux à bon marché. Les fouilles ne peuvent être faites qu'avec l'autorisation et sous la surveillance du gouvernement. Les découvertes fortuites doivent être immédiatement portées à la connaissance du service des antiquités et des arts, et celui-ci mis à même de suivre les travaux, s'il y a lieu. Les inscriptions sont l'objet des mêmes mesures de protection que les édifices. M. de la Blanchère se loue de l'exactitude avec laquelle les autorités tunisiennes se sont empressées d'appliquer ce décret, aussitôt qu'il a été promulgué.

M. de la Blanchère a visité cette année, pour recueillir les éléments du classement des monuments historiques, le sud et l'ouest de la régence. Il compte visiter de même le nord et l'ouest l'année prochaine et pouvoir terminer le classement en 1888.

Le service beylical des antiquités et des arts s'est occupé de deux entreprises importantes, la rédaction d'un inventaire des monuments antiques de la régence, sous la forme d'un dictionnaire accompagné d'une carte archéologique, et la création d'un musée à Tunis. On espère que le dictionnaire et la carte pourront être achevés dans un délai de trois, quatre ou au plus cinq ans. L'organisation du musée rencontre des obstacles sérieux; le plus grave est la difficulté du transport des blocs de grande dimension, dans un pays où il n'existe ni routes, ni moyens de charroi. Les monuments qui ont pu être réunis jusqu'ici à Tunis ont été placés dans un fort beau palais, l'ancien harem du Bardo, mis par le bey à la disposition de la direction des antiquités. On s'occupe, en outre, de former sur divers points du littoral des dépôts provisoires, d'où les monuments pourront un jour, avec le concours de la marine, être transportés par mer au Bardo. Ces dépôts sont actuellement établis sur huit points, à Zarzis, à Gabès, à Younga, à Sfax, à Monastir, à Sousse et à Nebel. A Zarzis sont les statues découvertes à Zian par MM. Salomon Reinach et Babelon; à Gabès, des bornes milliaires trouvées au sud des chotts, les premières qui aient révélé l'existence d'un réseau de voies romaines dans cette région; à Sfax, les antiquités chrétiennes du cimetière de Lamta, exploré par MM. Cagnat et Saladin, etc.

M. Paul Meyer fait une communication sur l'*Image du monde*, traité de géographie et de cosmographie, en vers français, qui fut écrit en 1245 ou 1246 et qui jouit

d'une grande popularité au moyen âge. On en connaît plus de soixante manuscrits. Il en existe deux rédactions, l'une plus développée que l'autre; celle-ci, selon l'opinion généralement admise, est le texte primitif et l'autre un texte allongé par des interpolations. Quant à l'auteur, selon une note citée par dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, c'était un certain Gautier de Metz; cette indication avait été tirée par Calmet d'un manuscrit qui avait appartenu à Du Cange et dont la trace était perdue. M. Paul Meyer, en examinant récemment divers manuscrits du Musée britannique, à Londres, et de la bibliothèque de feu sir Thomas Phillips, à Cheltenham, a constaté les faits suivants :

1° Le manuscrit Harléien 4333, au Musée britannique, contient en tête du poème un prologue de 648 vers, où l'auteur déclare avoir dédié son ouvrage à Robert d'Artois, frère de saint Louis, et à l'évêque de Metz, Jacques, frère du duc Mathieu II de Lorraine : ceci confirme l'attribution du poème à un auteur messin;

2° Ce prologue contient quelques-uns des morceaux qui ne se trouvent que dans la rédaction la plus étendue et qui avaient été considérés comme des interpolations : il en résulte que ces morceaux appartiennent bien à l'auteur, que la prétendue rédaction interpolée est la rédaction primitive et l'autre une rédaction abrégée;

3° Le manuscrit de Du Cange, cité par dom Calmet, se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Thomas Philipps; il contient, sur la première page, quelques lignes de la main de Du Cange, et on lit en tête du texte la note rapportée par Calmet : « Che sont les materes que sont contenues en cest livre qui est apellés le Mapemonde; si le fist maistre Gautiers de Mies en Lorraine, uns tres boins phillosophes. »

M. Clermont-Ganneau communique deux petits monuments épigraphiques de provenance orientale. L'un est une tessère de verre, qui porte en relief les quatre lettres palmyréniennes B, I, D, A. Il faut lire Baïda, nom qui figure sur plusieurs inscriptions grecques de Palmyre. L'autre est une inscription grecque, trouvée en Syrie. On n'en connaît encore qu'une copie, qui contient quelques fautes. Il faut probablement la lire ainsi : *Ὑπὲρ σωτηρίας αὐτοκράτορος Τραιανοῦ, Νερούα Σεβαστοῦ υἱοῦ, Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ · Μεννέας Βεελιάβου τοῦ Βεελιάβου, πατρὸς Νετείρου τοῦ ἀποθεωθέντος ἐν τῷ λέβητι* (la copie porte ΛΕΒΗΤΙ) *δι' οὗ αἱ ὀρταὶ ἄγονται, ἐπίσκοπος πάντων τῶν ἐνθάδε γεγονότων ἔργων, κατ' εὐσεβείας ἀνέθηκεν θεᾷ Λευκοθέᾳ ἀνεγείρων.* « Pour le salut de l'empereur Trajan, fils de Nerva Auguste, Auguste, Germanique, Dacique : Mennéas, fils de Bééliab, fils de Bééliab, père de Néteiros qui a été divinisé dans la chaudière à l'aide de laquelle on accomplit les cérémonies, surveillant de tous les travaux d'ici, a élevé et dédié ce monument, par piété, à la déesse Leucothéa. » La phrase sur le personnage « divinisé dans la chaudière des cérémonies » semble faire allusion à quelque sacrifice humain; mais, dans l'état incertain du texte, on ne saurait rien affirmer.

M. Cagnat lit un mémoire sur *l'Organisation militaire de l'Afrique romaine sous l'empire romain.*

Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 1er septembre.

M. E. Muntz communique les photographies des vitraux du célèbre peintre verrier français Guillaume de Marcillat, au dôme d'Arezzo (1518 et années suivantes). Il annonce en même temps qu'il est en mesure d'établir que l'artiste, contrairement à l'opinion reçue, appartient à une famille berrichonne, non à une famille lorraine; dans son testament, Guillaume déclare que son père est originaire de La Châtre, dans le diocèse de Bourges. Or, d'après une communication de M. de Champeaux, plusieurs membres de la famille Marcillat ont joué un rôle dans l'histoire artistique du Berry. L'un d'eux, Guillaume de Marcillat, évidemment un des ancêtres du peintre verrier, travaillait en 1407 à la charpenterie des maisons de la Sainte-Chapelle de Bourges. Son père, qui portait le même prénom, était maître des œuvres de charpenterie du duc de Berry. La localité de Marcillat, chef-lieu de canton dans l'Allier, faisait autrefois partie du Berry.

M. Flouest présente quelques observations au sujet des Musées de province dans lesquels la façon dont on conserve les monuments laisse souvent beaucoup à désirer.

Une lettre de M. de Colleville signale la découverte à Kerfeunteunion en Mellac, près Quimperlé, de débris de substructions romaines; il signale aussi la découverte d'une statue équestre dans le Finistère.

Le Secrétaire,
E. Molinier.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 40 — 4 octobre — 1886

234. **Livi Andronici et Cn. Naevi** fabularum reliquiae. Emendavit et adnotavit Lucianus Mueller. Berolini, apud S. Calvarium et Soc., 1885. 72 p. in-8.

La publication de M. Lucien Mueller comprend trois parties : le texte des fragments tragiques et comiques de Livius Andronicus et de Névius; l'indication des sources pour chacun d'eux, enfin un bref commentaire critique et explicatif. Disons-le tout de suite, pour n'avoir plus à revenir sur ce détail : une telle disposition des matières, qui force, pour la moindre vérification, à ouvrir le volume à trois endroits différents, est aussi peu commode que possible. Il eût fallu mettre au bas de chaque page du texte, sinon le commentaire complet (ce qui eût pourtant été très utile), au moins les « testimonia auctorum » et l'appareil critique.

M. L. M. traite, est-il besoin de le dire, avec la plus grande sévérité les travaux de son prédécesseur immédiat, M. Ribbeck. Pourtant les publications de M. R., son édition des *Scaenicae Romanorum poesis fragmenta* comme son livre sur la *Tragédie romaine,* n'ont pas été inutiles à M. M.; et la contribution de M. M. à la critique et à l'interprétation des fragments de Livius et de Névius n'est pas tellement importante qu'il ait le droit de se montrer bien rigoureux pour ceux qui lui ont frayé la voie. Car, ce qui fait le prix de son édition, ce sont bien moins ses propres conjectures, (bien que quelques-unes soient assez plausibles) que celles qu'il a empruntées à d'autres philologues, surtout à Bothe [1], et aussi à Haupt, à Bergk et à d'autres, sans compter M. Ribbeck lui-même. Mais M. M. ne signale généralement, parmi les conjectures proposées avant lui, que celles qu'il adopte : nouveau sujet d'ennui pour les lecteurs de son édition, qui ne sont nullement dispensés d'avoir sous les yeux l'édition de M. Ribbeck, plus complète sous ce rapport. La méthode adoptée par M. M. ne permet pas non plus de savoir s'il a rejeté ou simplement ignoré certaines conjectures. Ainsi il ne cite aucune des corrections proposées par M. Louis Havet dans les *Mélanges Graux* (p. 103 et 803 ss.).

1. Parmi celles-ci, nous signalerons particulièrement *inlaesae* (Név., Trag. VI, 4 M.; v. 21 R.) pour la leçon inadmissible des mss. *in sese*.

Ajoutons que la critique des fragments dépend beaucoup plus étroitement que M. M. ne semble le croire, de la critique du texte de l'auteur qui nous les a conservés : c'est là un principe que nous regrettons de n'avoir vu nulle part ni indiqué, ni appliqué dans l'édition de M. Mueller.

Ses conjectures, qui donnent presque toujours un sens intéressant à des citations trop souvent banales ou inintelligibles, sont malheureusement faites un peu à la légère, et sans tenir un compte suffisant de la leçon des mss.[1]. En voici pourtant quelques-unes qui sont assez heureuses.

Livius, Trag. I (v. 1 Ribbeck) : *ni malos imitabo, tum tu pretium pro noxa dabis* (mss. *si malos).* Le sens est ainsi moins banal et convient mieux au caractère d'Achille. M. M. rapproche avec raison Homère A 293 : Ἦ γάρ κεν δειλός τε καὶ οὐτιδανὸς καλεοίμην... — *Id.*, Trag. V (v. 24 R.). M. Ribbeck lisait : *obsecro te*, *Anciale*, *matri ne quid tuae aduorsus fuas.* Les mss. H L W de Nonius donnent *obsecra* de première main. M. M. adopte cette leçon et lit : *obsecra* tu, *Anchiale*, *matri nequid tuae aduorsus fua*t. Andromaque ne supplie pas son fils, devenu grand, de ne pas se ranger du côté de ses ennemis, comme l'explique M. R. : au contraire, Anchiale n'est encore qu'un petit enfant, à qui elle demande de fléchir par ses prières la colère de Pyrrhus. L'idée de M. M. est vraiment fort ingénieuse et très plausible. — Névius, Trag. V, 9 (v. 19 des fr. de Livius, R.), fragment attribué par les mss. à Livius Andronicus et que M. M. a peut-être raison de rendre à Névius : M. M. reprend une conjecture qu'il avait déjà proposée dans le *De Re Metrica ;* il lit, en intervertissant l'ordre des deux mots *mea* et *tua* : *mitte ea*, *quae* mea *sunt magis quam* tua. Le sens semble demander cette correction. Pourtant le texte des mss. n'est nullement inexplicable. — *Id.*, Trag. VI, 6 (v. 26 R.), M. M. lit : *ingenio arbusta ubi nata sint*, *non* obsitu. *Obsitu*[2], leçon de l'Harleianus et d'autres mss. de Nonius, a, croyons-nous, été avec raison introduit dans le texte : les copistes ne l'auraient pas inventé, tandis qu'ils ont très bien pu changer ce mot inconnu en *obsita.* Certains mss. portent d'ailleurs la trace de cette correction : le Leidensis a *obstutas*, et c'est aussi la leçon de la seconde main de l'Harleianus.

Signalons encore quelques corrections de M. M., celles-ci plus ingénieuses que vraisemblables. Par exemple, Név., Trag. VI, 26 (v. 43) : mss. *iam ibi nos duplicat aduenientis timos pauos.* M. M. : *iam uires*

---

1. Signalons, en passant, une « correction » due sans doute à une distraction de M. Mueller. Au vers 4 de la *Danae* de Névius (v. 9 de l'éd. de M. Ribbeck), M. M. écrit « ... *praesens pretium pro* noxa *ferat.* » Tous les mss. portent *pro* factis *ferat*, et M. M. n'indique pas dans son commentaire qu'il ait eu l'intention de faire une conjecture (qui d'ailleurs serait déplorable). M. M. aura, en transcrivant ce vers, songé au fragment de l'*Achilles* de Livius : « ... *pretium pro* noxa *dabis* », d'où le lapsus.

2. Le mot *obsitus* manque dans la dernière édition du dictionnaire de Georges.

duplicat <*flammae*> *aduenientis timos.* — *Id.* Com. XXXIV, 2 (v. 75 ss. R.). (C'es la description souvent citée du manège de la coquette.) Au v. 1, M. M. rejette les mots *in choro;* au v. 4, il corrige *a labris* en *sauiis.* Ces deux corrections sont un peu hasardées : on hésite cependant à les condamner, tant elles améliorent le texte de ce charmant morceau.

Enfin, Név., Trag. VI, 20 s. (v. 38 et 42 R.), les conjectures de M. M. sont décidément trop hasardées, et à tous égards insuffisantes. Nous dirons la même chose de la leçon proposée par M. M., Liv., Trag. II, 1 (v. 16 s R) : d'ailleurs toute tentative sérieuse de restitution de ce passage devrait commencer par rendre compte de l'énigmatiqu *pisi* des manuscrits de Nonius (p. 207, 31 *Titus Liuius pisiadtacematicoforo).*

Nous terminons cet examen de l'édition de M. M. par quelques observations que nous a suggérées la lecture de son commentaire. P. 47, M. M. veut que l'*Iphigénie* de Névius soit une *Iphigénie à Aulis.* Le seul argument qu'il oppose à M. Ribbeck est le mot *uicinum (portum)* qui serait tout à fait impropre si la scène se passait en Tauride. Mais M. L. Havet a montré [1] que *uicinum* est une fausse leçon : la restitution tentée par M. Havet est, au moins pour la première moitié du vers (seule en question ici), tout à fait certaine. L'*Iphigénie* de Névius reste donc une *Iphigénie à Aulis.*

P. 45 s., M. L. M. veut enlever à Livius Andronicus le fragment que lui attribue Vopiscus *(Vita Numeriani* 13, 3 s.) : « *Lepus tute es, pulpamentum quaeris* », et qui se retrouve dans l'*Eunuque* de Térence (III, 1, 36). On lira avec intérêt la discussion de M. M.; nous doutons qu'elle entraîne la conviction. C'est un expédient bien désespéré de supposer que Vopiscus « errore nescio quo adductus », comme dit M. M., aurait confondu Térence et Livius Andronicus. Ce système est vraiment trop commode : son tort est de ne rien expliquer. Malgré tout, l'idée de M. M. ne doit pas être rejetée *a priori.* Le texte de Vopiscus est, en cet endroit, si vague, et, de plus, tellement corrompu, qu'il est bien difficile de prendre nettement parti pour ou contre. En tout cas, il restera à M. M. le mérite d'avoir le premier exprimé un doute réfléchi sur l'explication traditionnelle de ce passage.

P. 59, il est inutile d'admettre pour *admodum* une prononciation *amodum :* l'abrègement de la première syllabe de ce mot dans le groupe *neque admodum* n'a rien que de très régulier. M. M. le sait bien, et le dit dans son commentaire : il aurait dû s'en tenir là.

P. 53 et 63 (Név., Trag. VI, 18 ; v. 57 R. ; — *Id.*, Com. XIX, 8 ; v. 58 R.), la finale des mots *omnibus* et *pedibus* est comptée comme longue devant une voyelle, dans la partie forte du pied. M. M. fait intervenir la théorie de Corssen [2], qui voit ici une trace de « l'ancienne

1. *Mélanges Graux*, p. 813.
2. *Vokalismus*, II, p. 498.

quantité longue » de la désinence *-bus*. Le fait est que, si la désinence *-bus* avait jamais eu une voyelle longue, elle l'aurait encore à l'époque classique, ce qui n'est pas. D'ailleurs, on trouve dans la poésie latine archaïque bien d'autres exemples de syllabes finales *fortes*, comptées comme longues, bien que leur brièveté soit attestée à la fois par la prosodie classique et par la comparaison des langues congénères. En présence de ces faits, bon nombre de philologues, par exemple, C. F. W. Mueller dans sa *Plautinische Prosodie,* prennent le parti désespéré de faire disparaître toutes ces « irrégularités », à force de conjectures plus ou moins plausibles. La vérité, croyons-nous, est que l'allongement d'une syllabe *finale* brève sous l'influence de l'ictus est parfaitement légitime dans la versification archaïque [1] : et cela, bien entendu, quelle que soit l'origine de cette finale, qu'elle ait été jadis longue, ou qu'elle soit toujours restée brève depuis l'époque indo-européenne. C'est un fait de métrique, non de phonétique ou de morphologie. M. L. M. hésite entre l'explication donnée par Corssen (que finalement il adopte), et le « remède » proposé par C. F. W. Mueller. Nous croyons qu'il a bien fait d'admettre que la finale *-bus* avait dans ces deux vers la valeur d'une longue [2] : mais la raison qu'il en donne n'est pas soutenable. Peut-être aurions-nous moins insisté sur ce point, si ces faits de « conservation de la quantité ancienne » pour un certain nombre de terminaisons, n'étaient, par beaucoup de savants qui ne sont pas spécialement métriciens, regardés comme absolument démontrés [3]. C'est une erreur, qu'il importe de ne pas laisser se propager sans essayer de la combattre.

En terminant ce compte-rendu, nous craignons qu'on ne puisse nous reprocher d'avoir trop insisté sur les parties faibles du travail de M. Lucien Mueller. A vrai dire, on aurait mieux attendu d'un savant aussi renommé, et à juste titre, que l'éminent professeur de Saint-Pétersbourg. Mais, malgré des traces trop évidentes de précipitation, cette nouvelle édition de Livius Andronicus et de Névius n'en sera pas moins

---

1. C'est à tel point que le groupe ὐ,υυ n'est licite qu'aux places où le trochée et le spondée seraient indifféremment admis. Un tel groupe n'était donc pas un véritable tribraque, c'était presque un dactyle.

2. Toutefois il convient de remarquer que la scansion du second des deux vers en question n'est rien moins que certaine. De plus, dans l'autre vers (*diabathra in pedibus habebat, erat amictus epicroco*) l'allongement de la finale de *pedibus* cesse d'être nécessaire, si l'on admet que l'ictus frappait la pénultième brève de ce mot. Un tel rythme ne serait pas licite chez Plaute : peut être Névius se montrait-il moins rigoureux.

3. Ainsi M. J. Schmidt s'est autorisé de cette « quantité archaïque » du suffixe *-bus*, pour le ramener à un plus ancien *-boms*, qu'il rapproche du prussien *-mans*. Tout cela est pure fantaisie. La brièveté primitive de la voyelle du suffixe *-bus*, déjà absolument assurée par l'étude du latin même, le serait encore, s'il était nécessaire, par la comparaison des dialectes italiques. Cf. *Mém. de la Société de linguistique,* t. VI, 2e fascicule.

accueillie avec plaisir et étudiée avec fruit par tous les amis de la vieille poésie latine.

Louis DUVAU.

---

235. — **Romanisches und Keltisches**, gesammelte Aufsætze von Hugo SCHUCHARDT. Berlin, R. Oppeuheim, 1886. In-8, VIII-440 pp.

Certains critiques chagrins vont répétant que l'érudition est incompatible avec le goût littéraire, et le pire est qu'on les en croit souvent sur parole. De temps à autre, un érudit répond à ce reproche, comme le philosophe ancien qui démontrait le mouvement, en écrivant un ouvrage que le lettré le plus délicat pourrait lui envier. Mais la légende n'y perd rien; rien n'est tenace comme une légende.

Le livre de M. Schuchardt est de ceux qui la confondent, car il relève de la critique littéraire bien plus que de la philologie. L'auteur, linguiste renommé, a sur un grand nombre de ses confrères l'immense avantage de connaître, non seulement par la grammaire et la lecture, mais encore par la pratique, de manière à les écrire et à les parler, les langues sur lesquelles ont porté ses études. Il semble partout chez lui, et peu de savants mettent leur public plus à l'aise : comme il parle français en France — les lecteurs de la *Revue* ont pu récemment s'en convaincre [1] — il improvise en cymrique dans le pays de Galles. Aucune des nuances de l'expression étrangère ne lui échappe, et il a pour les traduire une langue heureuse, souple et pleine elle-même de nuances, qui parfois, mais rarement, risquerait même de verser dans l'afféterie. Il dira, par exemple, de la mélancolie discrète de Cervantes : « Il faut une oreille d'une exquise sensibilité, il faut, dirais-je volontiers, le secours d'un résonnateur, pour entendre le léger soupir que pousse le romancier quand la lance vaillante brandie par son héros se brise en éclats contre les vulgaires réalités de la vie. » La pensée est juste et fine, mais le résonnateur est peut-être de trop.

Les dix-sept études celto-romanes de M. Sch. sont des articles publiés à d'assez longs intervalles — les plus anciens datent de 1871 — dans diverses revues allemandes, et réunis aujourd'hui en un volume. Ainsi qu'on doit s'y attendre, le celte y tient beaucoup moins de place que le roman; mais l'intérêt tout particulier de la partie celtique justifie entièrement le titre de l'ouvrage. En voici les titres secondaires.

I. Les inscriptions murales de Pompéi. — Il s'agit des *graffiti*, dont le caractère et l'importance sont mis en relief par de très frappantes citations.

II. Virgile au moyen âge : d'après M. D. Comparetti [2].

III. Boccace : l'origine des *novelle* italiennes.

---

1. *Revue critique*, XXI, p. 294.
2. *Virgilio nel medio evo*. Livorno, 1872.

IV. Le conte des trois anneaux, intéressante étude de mythologie populaire.

V. Arioste (écrit à l'occasion du centenaire, 1875). — Une comparaison entre Dante et Arioste est une des meilleures pages du livre (p. 81): pour le poète de la grâce le critique a déployé toutes les grâces de son style.

VI. Camoens (écrit à l'occasion du centenaire, 1880). — Dans cette étude magistrale je relève une très ingénieuse justification de l'emploi du merveilleux païen dans l'épopée.

VII. A propos du jubilé de Caldéron : caractères distinctifs et originalité du théâtre espagnol.

VIII. Gœthe et Calderon : comment Gœthe a apprécié Calderon aux diverses époques de sa vie, et quelle influence le génie du dramaturge espagnol a pu exercer sur le sien.

IX. G. G. Belli et la satire romaine. — Cette satire, d'une forme très raffinée, et pourtant populaire, est bien le produit du même esprit qui a inspiré durant des siècles les dialogues de Pasquin et de Marforio.

X. Un roman villageois en Portugal [1].

XI. Lorenzo Stecchetti. — M. Sch. ne se contente pas d'admirer passionnément le talent du poète italien : il le traduit en vers allemands, assez élégants pour faire à peine regretter l'original.

XII. La rime et le rythme en allemand et en roman. — Cet article, d'une méritoire impartialité, revendique hautement pour le rythme roman l'honneur d'avoir été l'éducateur de l'oreille germanique, et se termine par une phrase que pourraient méditer les proscripteurs de l'influence française (p. 235) : « Aurions-nous donc oublié ce qu'a fait fondre de frimas et de glaces la brise du sud ou de l'occident, et combien de fleurs charmantes se sont chez nous épanouies à son souffle ? »

XIII. Métaphores amoureuses : contribution à l'étude du rôle de la métaphore dans le développement du langage [2].

XIV. Le français dans le nouvel empire allemand : considérations sur les patois français des provinces annexées à l'Allemagne en vertu du traité de Francfort et les éléments germaniques qu'ils renferment [3].

---

1. *As pupillas do snr. reitor*, por Julio Diniz. Porto, 1866.

2. Je signale en passant un fâcheux point et virgule qui coupe à contre-sens le ravissant couplet d'amour cité p. 255.

3. Quelques-uns de ces mots hybrides appellent des observations particulières (p. 273). 1° *Chenôque*, cousin (insecte), *Chetróseboürgue*, Strasbourg : c'est la prononciation de la Haute-Alsace, l'emprunt est donc venu du sud plutôt que du nord. 2° *Quoetche* (prune), ordinairement prononcé *coiche*, se rattache aussi au parler colmarien (*ke wätsch* = *eine zwetsche)*, et s'est si bien naturalisé en Lorraine qu'on en a tiré le dérivé *coichier* (prunier), qu'on peut lire dans les romans de M. A. Theuriet. J'ai connu une dame lorraine qui se vantait volontiers de ne pas savoir un traître mot d'allemand, mais croyait parler un français très pur en disant « des coiches ». 3° *Vouendel* (punaise), se trouve ailleurs que dans l'ancien haut-allemand *wentel :* il s'est conservé dans la Haute-Alsace (colmarien *e wantel*), où le mot *wanze* ne serait pas même compris.

XV. Projet d'une fondation en l'honneur de Diez. — Il faut déplorer avec l'auteur que ce projet n'ait point abouti.

XVI. Français et anglais. — L'auteur discute, au point de vue pédagogique, la préférence qu'il convient de donner à l'une ou à l'autre langue dans l'enseignement allemand, et conclut, par de très fortes raisons, en faveur du français.

XVII. Lettres celtiques (pp. 317-426) : relation très humoristique d'un voyage de quelques semaines dans le pays de Galles. Ces lettres contiennent de curieux détails sur les mœurs, les pratiques religieuses, la langue et la littérature de ce petit coin d'Europe, moins connu du reste de l'Europe que bien des contrées exotiques, et respirent une sympathie chaleureuse et communicative pour cet esprit celtique si vivace et si vaillant, malgré ses défauts que M. Schuchardt ne cherche point à dissimuler.

La sincérité, en effet, est sa qualité dominante. A tous risques et sans ambages il dit sa pensée : il la dit à ses compatriotes avec une franchise qui parfois a pu leur déplaire, et, s'il use de la même liberté à notre égard, nous devons lui en savoir gré : c'est un ami qui nous reprend, et non un censeur pédant qui nous gourmande. Pourtant je serais tenté d'effacer de son livre quelques pages du chapitre XIV, écrit trop tôt après la conquête de l'Alsace-Lorraine (1871) : non que j'aie le mauvais goût de vouloir lui reprocher la joie et l'orgueil légitimes que lui causent les succès de son pays ; mais, si le patriote s'est réjoui, le savant, l'homme de cœur eût pu traiter moins légèrement les sentiments non moins légitimes des Alsaciens et trouver du moins une parole émue pour toutes les douleurs privées que traîne à sa suite une annexion violente. N'insistons pas : un scrupule excessif lui a interdit d'adoucir un langage que sans doute il ne tiendrait plus aujourd'hui.

V. Henry.

---

236. — **Kürschners Deutsche Nationallitteratur.** Berlin und Stuttgart, W. Spemann, 1885-1886 (volumes 54-81). Prix du volume broché, 2 mark 50.

Il y a près d'un an que nous avons entretenu nos lecteurs des premiers volumes de la collection connue sous le nom de *deutsche Nationalliteratur* et que dirige avec tant de goût et d'activité un des littérateurs les plus connus de l'Allemagne, M. Kürschner [1]. Il est temps de parler des volumes qui ont paru depuis ; tous ne sont pas également les bienvenus et quelques-uns n'ont d'autre mérite que de faire nombre ; mais la collection rendra, en somme, de grands services et mérite d'être de nouveau signalée à notre public ; nous la recommandons à tous ceux

1. Il faut, en effet, dire « collection Kürschner » et bien la distinguer de la « collection Spemann » qui paraît à la même librairie, mais qui est très différente.

qui veulent posséder une bonne bibliothèque allemande et particulièrement à nos jeunes maîtres qui se préparent au certificat d'aptitude et à l'agrégation, ou qui, ces examens une fois passés, veulent lire encore de temps en temps quelques textes classiques dans de jolies et peu coûteuses éditions.

Nommons d'abord, en suivant l'ordre chronologique des textes publiés, le volume 59 de la collection, intitulé *die älteste deutsche Litteratur bis um das Jahr 1050* et dû à M. Paul Piper. L'auteur a voulu faire connaître au grand public, à tous les *Gebildeten* et *Nichtgermanisten* les plus anciens monuments de la littérature allemande qu'il analyse et apprécie successivement; il n'a pas hésité à donner de nombreux extraits des textes originaux (gothique et ancien-haut-allemand), mais il les accompagne toujours d'une traduction aussi littérale que possible; il a même joint un dictionnaire à son volume et sa bibliographie est très complète. C'est donc un livre utile, et qui rendra des services même aux *Fachgenossen* ou spécialistes, car ils y trouveront de nouvelles collations de manuscrits, de nouvelles leçons parfois heureuses, et plus d'un aperçu original.

Nous n'hésitons pas à dire que le volume 60e de la « deutsche Nationalliteratur » qui a pour titre *Deutsches Leben im Volkslied um 1530* et pour auteur le baron Roch de Liliencron, est le plus ingénieux, le plus original et l'un des plus intéressants de la collection. M. Kürschner avait chargé M. de L. de publier un choix de chants populaires de l'ancienne Allemagne. Au lieu d'entreprendre un recueil général, M. de L. s'est borné à une période de vingt à trente années. Il a voulu montrer — c'est son expression — comment on a chanté à un des points culminants du développement du *Volkslied*. Il a choisi le premier tiers du XVIe siècle et dans cette époque l'année 1530-1531 et ses alentours, car c'est alors que le chant populaire se développe et grandit avec les événements politiques qui ne cessent de gagner en importance et d'émouvoir l'opinion. Tous les chants que publie M. de L. ont donc volé sur la bouche du peuple vers l'année 1530, et l'éditeur le prouve, en montrant qu'ils se trouvent dans les *Flugschriften* imprimées de 1525 à 1545 ou dans les recueils de chants, depuis celui de Oeglin (1512) jusqu'à celui de Forster (1539-1549). Il faut louer surtout l'arrangement adopté par M. de L.; il divise ses lieds en dix groupes, selon les saisons, et les fait commencer à l'automne de 1530, un peu avant l'Avent, lorsque l'empereur a quitté Augsbourg, pour les terminer pareillement à l'automne de 1531. On chante d'abord des chants politiques, entre autres *vom Reichstag, verderbte Zeit, böse Zeiten, Türkennot,* un chant sur la bataille de Pavie, sur l'affaire de la Bicoque, et finalement *Lindenschmid, Schüttensam, Epple von Geilingen* et *Raumensattel*. Mais voici l'Avent, voici Noël, l'Epiphanie et les pieuses chansons, *Täublein weiss, Marientraum, die heiligen drei Könige,* etc. M. de L. nous emmène hors de la ville, devant la porte, dans les villages des environs où l'on

chante des romances et des ballades, *Hildebrand*, *die Frau zur Weissenburg*, *Tanhauser*, *Moringer*, *Graf von Rom*, etc., auxquelles il rattache le *Bauernkalender* où le paysan chante — assez grossièrement — les fêtes de l'année. Nous rentrons en ville, dans les auberges où s'assemblent pendant l'hiver soldats et bourgeois, joyeux buveurs célébrant dans leurs chansons la table et le bon vin. Mais le temps passe, voici le mardi gras et ses jeux et ses danses, voici le carême et ses pénitences et ses jeûnes *(Busslied)*, puis la fête de Pâques, puis le printemps, le mois de mai, les chants d'amour, et aussi les chants de guerre, car les lansquenets et les *Reuter* ont repris les armes et courent de nouveau la campagne. Vient ensuite l'Ascension, la Pentecôte, l'été, temps des pèlerinages, l'automne, le retour du soldat, le revoir des amoureux sous le tilleul, la mort de l'amante délaissée, et c'est ainsi que, selon le mot de M. de L., le *Volkslied*, qui nous a fait partir d'Augsbourg, nous ramène encore à Augsbourg, et notre année de chants, notre *Liederjahr*, est finie. M. de Liliencron a donné en même temps la musique d'un grand nombre de lieds. Il a fait précéder ses textes d'une complète et précieuse bibliographie ainsi que d'une longue étude qui retrace l'histoire du chant populaire et de la musique associée au *Volkslied* (Isaac, Senfl, Finck, Forster); cette étude mériterait de paraître à part et rehausse la valeur déjà considérable de ce beau volume [1].

M. Bobertag avait déjà publié dans cette collection l'*Asiatische Banise* de Zigler; il consacre un second volume à la « deuxième école de Silésie » (nº 64), et, après une bonne introduction de vingt-deux pages, publie successivement des extraits de Hofmannswaldau *(Heldenbriefe* et *Gedichte)*, de Lohenstein (toute la tragédie de *Cléopâtre* avec les remarques qui l'accompagnent), de Zigler *(Adam an Evam)*, de Mühlpfort, d'Assig, d'Abschatz, de Christian Gryphius, d'Auguste-Adolphe de Haugwitz (cinquième acte de *Maria Stuarda)*, de Hallmann (prologue d'*Adonis et Rosibella)*. Ces extraits sont suivis d'un très utile *Wortregister*.

Le 58ᵉ volume de la collection est publié par M. Oesterley. Il renferme les poésies de Paul Fleming et les Épigrammes de Logau. M. Oesterley a consacré à Fleming une introduction de huit pages et à Logau une étude dans laquelle il résume tout ce qu'on sait de la vie de l'auteur des *Sinngedichte* et apprécie son talent poétique; il a joint à son volume, en guise de commentaire à la période la plus importante de la vie de Fleming (les années 1633-1639) des chapitres du voyage d'Adam Olearius en Moscovie et en Perse *(Neue orientalische Reisebeschreibung*, 1647) qui donnent en même temps une idée de la

1. Je ne ferai que deux critiques. Il est agaçant de lire sous la musique la première strophe de chaque lied; il eût fallu, pour la commodité du lecteur, répéter cette strophe. P. 38, *ir dufflosen ellendshüte*, il y a évidemment un jeu de mot « peaux d'élan » et « peaux de misère », mais *dufflos* que ne comprend pas M. de L., ne serait-il pas *tauflos*, *touflos*, « non baptisé », et, par suite, un terme d'injure?

prose du XVIIe siècle. Les notes du volume sont d'une extrême brièveté et se bornent à éclaircir les mots difficiles; on trouve à la fin, comme dans le volume précédent, un index des mots les plus remarquables.

Nous arrivons au XVIIIe siècle. L'infatigable M. Bobertag donne dans le vol. 73 de la collection des *Pensées* du mordant Lichtenberg, un extrait des *Lebensläufe* de Hippel — le meilleur morceau du reste, la fuite et la mort de Minchen — et les neuf premiers livres de cette *Enéide* de Blumauer qui vaut parfois la parodie de Scarron.

Le même M. Bobertag publie en deux volumes (nos 76 et 71) des extraits de « la prose narrative de la période classique » *(Erzählende Prosa der klassischen Periode)* ; le premier volume renferme la *Wilhelmine* de Thümmel, la première et la cinquième partie de l'*Ardinghello* de Heinse, un extrait de l'*Anton Reiser* de Moritz, *die Reise nach Braunschweig* de Knigge et *Herr Lorenz Stark*, d'Engel; le second volume : le commencement de l'autobiographie si attachante de Jean-Henri Jung, dit Stilling, un extrait des *Gleichnisse* de Caroline Pichler, un fragment de *Léonard et Gertrude* de Pestalozzi, d'*Agnes von Lilien* de Caroline de Wolzogen, et du roman idéaliste *Dya-Na-Sore* de Meyern, un des meilleurs récits de Zschokke, *das Goldmacher-Dorf*[1], des nouvelles ou contes de Bentzel-Sternau *(mein Mann, Stiefmütterchen, der kleine Zauberer)*, enfin *die Rückkehr ins Vaterland* et *Suschen,* d'Auguste Lafontaine.

M. Pröhle avait été chargé de réimprimer, outre *les Abdéritains,* un autre roman de Wieland. On aurait cru qu'il choisirait l'*Agathon ;* il s'est décidé pour *Aristippe,* le plus long des romans de Wieland et l'un de ceux qui donnent le plus de prise à la critique, mais quelquefois piquant, et intéressant en beaucoup d'endroits. Nous avons donc l'*Aristippe* en deux forts volumes (nos 61 et 79); inutile de parler des notes qui sont insignifiantes et ne renferment que l'explication des noms mythologiques; ce n'est pas la peine de proclamer dans la préface sa chaude admiration pour la littérature grecque et de déclarer sur un ton pompeux qu'à l'exemple de Gervinus. on a toujours suivi dans ses travaux le juste milieu ..... *zwischen Griechentum und Deutschtum!*

Le volume nouveau (no 62) consacré à Herder a été publié par M. H. Lambel qui y donne le *Cid*, ainsi que les *Paramythien*, les *Blätter der Vorzeit und jüdische Parabeln*, les *Legenden, Admetus' Haus* et les poésies. On remarquera surtout l'introduction du *Cid* où M. Lambel a tenu compte de tous les travaux antérieurs et fait des réflexions parfois originales sur les caractères du poème, sur la versification, sur les jugements des contemporains. Signalons encore le commentaire où M. Lambel rappelle les sources que Herder a consultées et tire le plus habile parti des études de Köhler, de Vögelin et de Redlich. Tout le reste du volume, notices et annotations, est fait avec le même soin et la

1. Il fallait dire que ce récit a été traduit en français (1819) par Mme Gauteron, sous le titre *Le village des faiseurs d'or*.

même exactitude; l'éditeur a constamment le souci d'être complet, tout en sacrifiant le superflu.

La publication des œuvres de Lessing se continue par l'édition du *Laocoon* (vol. 75) entreprise par M. H. Blümner qui avait déjà fait paraître en 1880, à la librairie Weidmann, une édition remarquable du même texte. L'édition de la collection Kürschner n'a pas la même valeur (M. Blümner nomme lui-même son travail de 1880 « die grössere Ausgabe »); elle sera néanmoins utile, car elle est maniable et commode à consulter; on trouve dans l'introduction tous les renseignements nécessaires; le commentaire, dans sa sobriété, est toujours instructif.

M. Boxberger — qui fait paraître en même temps la *Theatralische Bibliothek* de Lessing (cinquième partie des œuvres et 80e volume de la collection — poursuit la publication des œuvres de Schiller. Il nous donne six volumes nouveaux [1], dont voici le contenu. Le volume qui forme la septième partie des œuvres de Schiller, renferme les traductions et remaniements de pièces étrangères, *Turandot*, *le Parasite*, *der Neffe als Onkel*, les adaptations de l'*Egmont* de Gœthe, du *Nathan le Sage* de Lessing et de l'*Othello* de Shakspeare. La huitième partie, fort intéressante, contient les esquisses et les plans de drames qu'on trouva dans les papiers de Schiller, par exemple, *die Malteser*, *Narbonne*, *Agrippina*, *Warbeck*, *die Polizei*, *Themistokles*, *Gräfin von Flandern*, *die Flibustiers*, *Demetrius*, *das Schiff*, *der Graf von Königsmark*, etc. Viennent ensuite, dans la dixième partie qui forme deux volumes, l'*Histoire universelle*, celle du soulèvement des Pays-Bas, les « mémoires historiques », les « petits écrits historiques », et, dans la onzième partie, l'histoire de la guerre de Trente-Ans. Ce dernier tome est précédé d'une introduction assez instructive; de courtes notes accompagnent le texte et indiquent les passages de Schmidt, de Herchenhahn, de Murr, etc., que Schiller a paraphrasés. Un autre volume (première section de la douzième partie) est consacré aux *petits écrits philosophiques* (essais sur la grâce et la dignité, sur le sublime, sur la poésie naïve et sentimentale, etc.)

Les œuvres de Gœthe sont représentées par trois volumes nouveaux [2], dont deux renferment la suite des poésies du grand Francfortois publiées par M. Düntzer [3]; le troisième, dû aux soins de M. Schröer,

1. Les vols. 57, 67, 74, 77, 78 et 80 de la collection.

2. 68, 70 et 72 de la collection.

3. Une remarque en passant; dans le volume 72 (*Gedichte*, III, 2), p. 225, M. Düntzer reproduit le *Liebeslied eines amerikanischen Wilden*, d'après le passage connu de Montaigne « couleuvre, arrête-toi, etc. » Comment n'a-t-il pas vu que cette petite pièce, ainsi que la suivante qui n'est qu'une autre version, a été imitée par Gœthe, non de Montaigne, mais d'Ewald de Kleist (*Lied der Cannibalen*, édit. Sauer, I, 94); l'imitation est frappante; la pièce a huit vers dans Gœthe comme dans Kleist; Gœthe la termine ainsi :

Deine Schönheit, deine Bildung
Wird von allen andern Schlangen
Herrlich dann gepriesen werden.

renferme les trois versions du *Götz* (il est regrettable que M. Schröer n'ait pas connu à temps le travail de M. Lichtenberger et le nôtre), *Clavigo* et *Egmont;* pour la réimpression de cette dernière pièce, M. Schröer a consulté le manuscrit de Gœthe qui se trouve à la bibliothèque royale de Berlin.

M. Nerrlich continue à réimprimer un choix des œuvres de Jean Paul. Deux volumes, le 63e et le 66e de la collection Kürschner, contiennent *Fixlein* et *Siebenkäs;* mais l'annotation est un peu maigre, et quelques expressions difficiles et obscures, même pour les Allemands, sont restées inexpliquées [1].

Notre précédent article avait signalé le premier volume d'un choix des œuvres de Tieck. Ce volume était consacré aux drames du fécond écrivain; le second (nº 54 de la collection Kürschner) renferme quelques nouvelles : *die Gemälde, die Verlobung, die Reisenden, Musikalische Leiden und Freuden, der Aufruhr in den Cevennen;* il est accompagné d'un index de mots employés par Tieck [2]. Il a pour compagnon le volume 69 de la collection, intitulé *Tieck und Wackenroder*, où l'on trouve les *Phantasieen über die Kunst* et, d'après l'édition originale de 1798, les deux premières parties du *Sternbald.*

Un des meilleurs travaux de la « deutsche Nationalliteratur » est certainement l'édition des œuvres complètes de Henri de Kleist que nous donne le spirituel rédacteur en chef de la revue *Gegenwart*, M. Théophile Zolling. Nous avions annoncé déjà le volume qui contient les nouvelles du génial écrivain. Trois autres volumes, en trois parties, (nº 65, 56 et 55) renferment les autres œuvres de Kleist; M. Z. publie dans la première partie les poésies et *la famille Schroffenstein;* dans la deuxième, *La cruche cassée*, *Robert Guiscard*, *Amphytrion*, *Penthésilée;* dans la troisième, *Käthchen de Heilbronn*, *La bataille d'Hermann* et *Le prince Frédéric de Hombourg.* M. Z. n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour mettre au jour une excellente édition de Henri de Kleist. On trouve dans le volume qui contient *La famille Schroffenstein*, non seulement une très remarquable introduction, digne d'être lue après le beau et récent travail de M. Otto Brahm, mais (p. 217-345) la première version du drame, intitulée *La famille Ghonorez*. Les autres parties méritent les mêmes éloges; M. Z. a mis en tête de chaque pièce des études où il réunit tout ce qu'on peut savoir sur l'origine de la pièce, sur les premières représentations, sur les jugements des contemporains; il a consulté les éditions originales et les manuscrits

---

Mais Ewald de Kleist avait dit avant lui :

Alsdann wird deine Schönheit
Vor allen andern Schlangen
Der Welt gepriesen werden.

1. Page 116, note à la ligne 28, le *Corpus* de Schmauss a paru d'abord, non en 1745, mais en 1722; voir Pütter, *Gesch. von der Univ. zu Gœttingen*, 1765, p. 51.

2. De même que le volume suivant « Tieck et Wackenrœder ».

du poète; il indique les variantes avec un soin scrupuleux; il donne çà et là de brefs et utiles éclaircissements sur certains mots; bref, cette édition d'un des plus grands poètes de l'Allemagne dont le nom va toujours en grandissant, est la meilleure qu'on possède et sera pour bien longtemps définitive; M. Kürschner peut la regarder comme un des joyaux de sa collection [1].

A. Chuquet.

VARIÉTÉS

Lettre inédite d'un officier de l'armée du Rhin (1793).

La lettre suivante, que j'ai acquise tout récemment chez un libraire de Strasbourg, intéressera sans doute quelques-uns de nos lecteurs; elle respire le plus vif patriotisme; il y est question de Custine, de Beauharnais et de Baraguey d'Hilliers. — A. C.

N° 47.

—

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

ARMÉE DU RHIN

Au quartier-général à Weissembourg, le dix-sept juin 1793, l'an 2e de la République.

Mon bon ami! faut-il lorsque nous avons le malheur de perdre un ami, priver de sa correspondance tous ceux qui nous restent et sont éloignés de nous, et ne répondre à aucune de leurs lettres? Il y a deux mois que j'ai appris la mort de notre respectable amie; depuis ce tems je t'ai écrit deux fois, et quand toi-même serais enseveli dans la nuit du tombeau, ton silence ne serait pas plus opiniâtre. Tu connais assez mon cœur pour savoir combien cette nouvelle m'a accablé; je te l'ai tracé dans mes lettres; je ne veux plus renouveler les plaies de ton cœur en ouvrant les miennes.

Il y a un mois que j'ai été nommé adjoint aux adjudants-généraux. Cette place, par la grande activité qu'elle demande, me mettra à même de servir ma chère patrie avec plus de moyens de lui sacrifier toute mon existence qu'en faisant le service de guerre attaché à mon régiment, et me donne plus de moyens de me perfectionner dans l'art cruel de la guerre qu'il est pourtant doux d'apprendre lorsqu'il sert à terrasser des tyrans et à conserver la liberté que nous avons conquise.

Tu connaissais mon penchant, ou pour mieux m'exprimer, mon

---

1. Pourquoi identifier dans *Le prince de Hombourg* Stranz et Strauss? Stranz est un nom bien connu dans l'armée prussienne. — Même pièce, v. 583, comp. *Gœtz*, III, 20 « *wie Cherubim mit flammenden Schwertern* ». *Id.*, v. 652, comp. encore *Gœtz*, III, 13 « *Schwimm, braver Schwimmer!* »

amour pour la liberté républicaine qui est l'unique, dans le tems où des sots ou des âmes faibles croyaient son introduction impossible en France. Juge avec combien de plaisir je combats pour elle, et combien je dois être fort d'une aussi bonne cause. J'ai déjà eu le bonheur de voir de près nos ennemis dans l'affaire du dix-sept mai dans laquelle mon cheval a été blessé sous moi; cette blessure, quoique très légère, m'a donné un regret; c'est qu'elle venait des nôtres lorsque par un malentendu ils tirèrent sur Custine et les chasseurs ainsi que sur le général Laubadère près duquel et auquel j'étais attaché dans cette affaire, que tu as dû connaître dans le tems. J'ai l'espérance de me trouver encore à plus d'une affaire, je te le marquerai lorsque cela arrivera.

A force de recherches j'ai déterré ton fils qui m'a fait plaisir; il est grandi, devenu très fort, et j'ai été fort content de lui. J'ai par dessous main pris des informations sur son compte qui sont en sa faveur. Je l'ai fait venir du camp ces jours derniers pour le présenter au citoyen Clémencé, chef futur du corps des pionniers, auquel je l'ai recommandé pour une place dans son corps. Comme je suis bien avec lui, je l'ai prié de l'examiner sur les parties des mathématiques nécessaires à cet état et de lui faire donner une place d'officier, s'il croyait faire une bonne acquisition à la République. Je te connais assez pour savoir que tu serais toi-même fâché qu'il fût employé dans une place qui le rendit moins utile à sa patrie que celle qu'il occupe à présent. Ce futur chef des pionniers m'a paru content de lui et m'a beaucoup promis de faire quelque chose pour ton fils, si son examen confirme la bonne opinion que lui a donnée sa manière aisée de se présenter. Je serais d'autant plus aise qu'il soit attaché à ce corps, qu'en l'adjoignant au génie, cela le met à même d'acquérir encore plus de connaissances, et qu'il tiendra sa place, non de l'intrigue, comme tant d'autres, mais de son mérite.

Nous avons pour chef de l'état-major le général d'Hilliers. C'est un homme rempli de l'amour de sa patrie et de génie, qui, je suis sûr, un jour sera un grand général. Il en a tous les moyens; c'est avec bien du plaisir que je fais la guerre sous un aussi bon chef. Tout le reste de l'état-major est on ne peut mieux composé pour le patriotisme et les talents réunis, coïncidence assez rare et bien précieuse. Aussi notre armée est-elle dans le meilleur état possible et je suis sûr que tous les pas qu'elle fera vers l'ennemi, seront des pas qu'elle fera à la victoire, que nous assurent les talents et le civisme de Beauharnais, dont on commence à estimer le caractère et les talents à l'armée; ce qui n'est que le fruit de son mérite, et qui n'était dû qu'à un homme comme lui. Après avoir eu notre bon Custine que quelques méchants et désorganisateurs ont cherché à peindre comme un traitre, mais à qui la bonne tenue de son armée, les sentiments et les actions républicaines, — quoique forcé quelquefois à une grande dureté que quelques-uns ont appelée despotisme parce qu'ils ignoraient qu'il fallait un grand pouvoir à ceux qui ont une grande responsabilité — a rendu un témoignage éclatant, ainsi

que l'estime générale et même l'amour du soldat dont il jouit malgré sa grande et juste fermeté.

Mille respects au citoyen Quinette et à sa charmante fille; si tu as occasion d'écrire à son fils, embrasse-le pour moi; dis-lui que, quoique éloignés, nous agissons de concert pour notre patrie. Embrasse ton fils, sois moins paresseux, je t'embrasse mille fois. Ton ami.

GRANDJEAN.

Mon adresse est ...... officier-adjoint aux adjudants-généraux de l'armée du Rhin, au quartier-général à Weissembourg.

CHRONIQUE

FRANCE. — Vient de paraître, à la librairie Vieweg, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, par PAUL MEYER, deux vol. in-12 de XXIII-343, et 400 pages. Cet ouvrage a été longtemps sous presse. L'impression en était commencée lorsqu'il fut annoncé dans la *Revue critique* de 1868 (I, 69) comme devant paraître « très prochainement ». Le tome I contient un avant-propos, où sont passés en revue les principaux travaux sur le même sujet, une édition nouvelle du fragment d'Albéric de Besançon, le poème d'Alexandre en vers décasyllabiques que renferment un ms. de l'Arsenal et un ms. de Venise, les 1,500 premiers vers du ms. fr. 789 de la Bibliothèque nationale, qui offre pour cette partie une rédaction particulière; enfin des extraits du poème anglo-normand d'Alexandre par Eustache de Kent, poème qui a été imité en anglais. Le second volume, intitulé *Histoire de la légende*, prenant pour point de départ le Pseudo-Callisthènes grec, suit l'histoire fabuleuse d'Alexandre dans les littératures latine et française du moyen âge jusqu'au XVe siècle. Deux chapitres sont consacrés à l'étude du roman en alexandrins publié en 1846 par M. Michelant. L'auteur en fait connaître les sources et s'efforce d'en démêler les diverses parties et d'établir l'ordre selon lequel elles ont été composées. D'autres chapitres sont consacrés aux continuations en vers de ce roman, à Eustache de Kent, aux rédactions en prose, dont les unes sont faites d'après les versions latines du Pseudo-Callisthènes et les autres d'après le roman en alexandrins, et aux diverses compilations plus ou moins historiques dans lesquelles les fables relatives à Alexandre ont trouvé place.

— Nous avons exposé (*Revue critique*, 1884, I, 497) dans quelles conditions le gouvernement italien a fait l'acquisition d'une partie considérable de la collection Libri, appartenant à M. le comte d'Ashburnham. Les mss. revendiqués par la France, comme ayant été volés dans nos bibliothèques, sont restés entre les mains du propriétaire, et le reste a été transporté à Florence et déposé à la Laurentienne. M. Delisle, à qui revient le mérite d'avoir suscité et justifié d'une façon irréfutable les réclamations du gouvernement français, n'avait eu que trois jours (7-9 mars) en 1883, pour examiner les mss. Libri, alors déposés, pour la plupart, mais non pas tous, au Musée britannique. Depuis lors, le savant administrateur de la Bibliothèque nationale a pu, à Florence, reprendre à loisir son enquête, et il nous donne les résultats de ses nouvelles recherches dans un mémoire qui paraîtra dans

le t. XXXII, 2ᵉ partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, et qui, dès maintenant, est tiré à part [1]. Dans ce travail, M. D. rend un compte détaillé de la formation de la collection Libri. Il a réussi à trouver l'origine de la plupart des mss. dont elle se compose, soit à l'aide de notes saisies chez Libri en 1848, et qui sont actuellement déposées à la Bibliothèque nationale, soit, surtout, en dépouillant exactement toutes les ventes où Libri a fait des acquisitions, depuis 1834 jusqu'en 1847, époque où la collection entière fut vendue au feu comte d'Ashburnham. Comme le dit justement M. D., ce travail ne servira pas seulement à l'histoire de la collection Libri : il donnera l'idée de la masse de manuscrits qui se trouvaient sur le marché il y a quarante ou cinquante ans, et du commerce dont ils étaient alors l'objet. On remarquera notamment les recherches consacrées à l'importante bibliothèque Gianfilippi, qui avait recueilli une partie considérable de la collection Saibante, illustrée par les travaux de Scipion Maffei. Les nouvelles investigations de M. Delisle confirment en général et aggravent même sur certains points les conclusions présentées à la suite du rapide examen fait en 1883. A la vérité, M. Delisle reconnaît que six mss. dont il avait jadis suspecté l'origine (nᵒˢ 1200, 1229, 1438, 1819; 1843-4) ont été ou ont pu être acquis légitimement par Libri, mais en revanche il établit péremptoirement l'origine frauduleuse de seize mss. qu'il n'avait pu examiner en 1883, et qui sont maintenant la légitime propriété du gouvernement italien. Le mémoire contient, comme on devait s'y attendre, nombre d'observations dont la science paléographique et l'histoire littéraire tireront profit.

— Dans la note sur *les restes de Christophe Colomb* parue dans notre numéro du 20 septembre, on a oublié de mentionner l'article de M. Henry Harrisse intitulé *Les restes mortels de Christophe Colomb* et publié dans le premier numéro de l'année 1878 de notre recueil.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 24 septembre 1886.

M. P.-Charles Robert communique des observations sur certains noms romains qui se rencontrent sur des monnaies de la Gaule. Les légendes de ces monnaies présentent parfois un gentilice latin avec un surnom gaulois : tels sont des deniers d'argent. de la région comprise entre la Durance et le Rhône, qui portent d'un côté CNVOLVNT, de l'autre ROVV, c'est-à-dire Cnéius Voluntilius Rovveca. Les numismates admettent ordinairement, en pareil cas, qu'il s'agit d'un affranchi qui a pris le gentilice de son patron. M. Robert repousse cette explication. Ces monnaies sont de la fin de la République, et à cette époque, les monétaires ne devaient pas être des affranchis. Ceux-ci étaient plutôt des Gaulois, qui avaient reçu le droit de cité sur la proposition d'un magistrat romain. Le nouveau citoyen prenait alors, suivant l'usage le plus ordinaire, le gentilice du magistrat qui l'avait fait Romain.

Ouvrages présentés : — par M. Boissier : Camille Jullian, *Fréjus romain* ; — par M. Barbier de Meynard : *les Quatrains de Bâbâ Tâhir, en pehlevi musulman*, traduits et annotés par M. Clément Huart (extrait du *Journal asiatique*.)

Julien Havet.

1. *Notice sur des manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne, à Florence*. Paris, Impr. nat. 1886, 120 pages in-4° et trois photogravures.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 41 — **11 octobre** — **1886**

Sommaire : 237. Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, p. p. KAULEK. — 238. Montesquieu, Lettres persanes, p. p. TOURNEUX. — 239. Lessing, Œuvres complètes, I-II, p. p. MUNCKER. — *Correspondance :* Réponse de M. Fustel de Coulanges et observations de M. Viollet.

237. — **Inventaire analytique des archives du Ministère des affaires étrangères.** Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542), publiée par M. Jean KAULEK, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre Pontalis. Paris, Alcan, 1885. In-8, XXII-500 p.

La commission chargée depuis 1880 de divulguer le trésor de documents historiques conservés aux Archives des affaires étrangères a entrepris, comme on sait, trois séries de publications : 1° un inventaire sommaire du fonds intitulé *Mémoires et documents;* 2° un recueil des *Instructions* données aux ambassadeurs de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française; 3° un inventaire de la *Correspondance politique* proprement dite. De l'inventaire des *Mémoires et documents,* il a paru jusqu'à présent un volume, sous le sous-titre *France;* les *Instructions* comprennent déjà les deux volumes *Suède* et *Autriche;* enfin l'ouvrage que nous annonçons est le premier tome de la 3ᵉ série, *Correspondance*, qui ne promet pas d'être moins riche en enseignements que les deux autres.

Pour la publication de la *Correspondance diplomatique*, la commission a adopté, avec raison, à mon sens, un système intermédiaire entre le simple inventaire dont elle se contente pour les *Mémoires et documents* et la reproduction *in extenso* qu'elle a préférée pour les *Instructions.* Les dépêches les plus importantes sont imprimées intégralement, en respectant, ce qui est peut-être excessif, jusqu'à l'orthographe fantaisiste de nos diplomates; le reste fait l'objet d'une analyse détaillée. Des manchettes concises et des index très complets faciliteront l'usage de ces volumes qui sont destinés à être consultés, plutôt que lus d'un bout à l'autre.

Le volume qui inaugure la série est consacré à la correspondance très verbeuse de deux ambassadeurs de François Iᵉʳ auprès d'Henri VIII, roi d'Angleterre, Castillon et Marillac : le premier, personnage fort obscur, sur lequel les éditeurs n'ont pu recueillir que de maigres renseignements; le second, bien connu par ses négociations dans le Levant et son rôle politique sous Henri II. Il paraît qu'antérieurement à ces deux ambassades on ne trouve dans la Correspondance d'Angleterre

que « des pièces diverses, la plupart sans grand intérêt, qui seront analysées ultérieurement avec d'autres du même genre. » Pour notre part, nous aurions préféré voir suivre rigoureusement l'ordre chronologique; mais on a voulu sans doute allécher le public — les éditeurs disent « la démocratie » — en lui offrant, pour entrée, un mets piquant.

Ce n'est pas à dire que tout soit d'un égal intérêt dans ces 500 pages de texte serré et dont la substance a passé depuis longtemps dans les ouvrages historiques, grâce aux copies qui existent de nos deux correspondances à la Bibliothèque nationale. J'ai dit que les deux ambassadeurs sont fort verbeux; parmi les affaires qu'ils traitent, il en est, en outre, qui sur l'heure préoccupaient fort les deux cours, mais qui n'ayant abouti à aucun résultat n'ont pour l'historien qu'une importance bien secondaire. Pour toutes ces affaires — projets de mariages, petites querelles de frontière, etc., — des analyses auraient suffi. M. Kaulek et ses collaborateurs ont abusé de l'*in extenso*. De même, lorsque Castillon ou Marillac envoient le récit d'un même événement en partie double, une édition pour le roi, une autre pour le connétable de Montmorency, qui faisait fonctions de premier ministre, il était tout à fait inutile de reproduire les deux versions. Pour tout dire, le volume aurait gagné à être allégé d'un bon tiers.

Si le texte pêche parfois par trop d'abondance, en revanche l'annotation est un peu maigre. Les éditeurs se bornent à relever les « coquilles » du manuscrit, et à donner la biographie sommaire, ou plutôt le *Cursus honorum*, des personnages mentionnés au fur et à mesure dans la correspondance. On désirerait quelquefois davantage. Ainsi, sans sortir de leur rôle, sans empiéter sur le domaine des historiens, les éditeurs n'auraient-ils pas pu renseigner le public — la « démocratie » déjà nommée — sur l'origine de certaines affaires auxquelles il est fait constamment allusion comme à des faits connus, mais qui, faute d'une note explicative, restent une énigme pour le commun des lecteurs? Qu'est-ce, par exemple, que cette réclamation de M. de La Rochepot, frère de Montmorency, dont il est question dans plus de vingt passages, sans qu'on nous dise jamais de quoi il s'agit? J'avoue que je ne le sais pas; peut-être M. Kaulek est-il dans le même cas, mais alors il eût bien dû nous prévenir.

Ces réserves faites [1], je recommande vivement la lecture du présent volume à tous ceux qui désirent se former une idée plus précise de la politique étrangère de François Ier et d'Henri VIII, et du caractère de ces deux princes. Si le « roi chevalier » n'y paraît pas sous un jour

---

1. Voici encore une observation que je relève dans mes notes. Il est parlé, p. 315 et 317, d'un sieur Menel ou Novel qui fut exécuté en même temps que la comtesse de Salisbury (juin 1541). L'index en fait un « docteur » quoique le texte ne dise rien de la sorte et que les éditeurs avouent en note n'avoir pu identifier ce personnage. S'agirait-il de sir Edward Nevil, arrêté en 1538 avec plusieurs parents ou amis du cardinal Pole? (Ellis, II, 96.)

très favorable avec sa santé ruinée par la débauche, ses relations hypocrites avec le sultan, sa diplomatie cauteleuse, sans scrupule, et néanmoins sans résultat parce qu'elle est sans méthode, en revanche Henri VIII, vieilli, goutteux, goinfre, trop bigot pour prendre une maîtresse, trop sensuel pour se passer de femmes et trop soupçonneux pour en garder une longtemps, capricieux dans ses faveurs, féroce dans ses vengeances, gonflé d'amour-propre et d'orgueil monarchique, distribuant avec une horrible impartialité les supplices aux catholiques pour fait de rébellion et aux protestants pour fait d'hérésie, Henri VIII ne peut qu'exciter un dégoût profond et l'on se demande comment un peuple a pu supporter quarante ans un pareil régime, qui n'avait pas même l'excuse de la gloire militaire, sans faire lui aussi sa « révolution du mépris. » La seule explication possible, c'est qu'Henri VIII, avec tous ses défauts, tous ses vices, était Anglais, foncièrement Anglais. Dans tout autre pays la figure bouffie et sanguinaire de « *bluff king Hal* » serait restée un objet d'exécration ; en Angleterre elle est presque populaire.

Certaines pages de la correspondance de Marillac, quoiqu'elles n'ajoutent rien de bien nouveau à notre savoir, empruntent un intérêt tragique au caractère des événements qu'elles retracent : par exemple, le récit de la disgrâce de Cromwell, celui des adultères et du procès de Catherine Howard. Marillac n'est qu'un *reporter ;* il ne raconte guère que ce que tout le monde répète, mais ce commérage est de l'histoire prise sur le vif. Quant à Castillon, ses dépêches offrent à l'historien des mœurs un autre attrait. On y voit l'exiguïté des ressources dont disposait un ambassadeur de France au XVIe siècle, réduit sans cesse à crier famine parce que ses maigres appointements arrivent en retard et parce qu'il faut néanmoins rivaliser « de bonne chère » avec les ambassadeurs impériaux (Henri VIII était un peu de l'opinion de Sosie : « Le véritable amphitryon est l'amphitryon où l'on dîne. ») On peut voir aussi dans ces lettres quel était le ton de la conversation diplomatique il y a trois cents ans, aux cours des deux rois les plus policés de la chrétienté. « M. Meotis a fait au roi d'Angleterre un rapport tel de la beauté de Mme de Longueville qu'il a davantage mis le feu aux étoupes, je dirais volontiers, votre honneur sauve, au c..., comme vous pourrez apercevoir. » *(Castillon au Roi,* 31 décembre 1537... *Ulteriora pudet...)* « Or, dis-je au Roi, celle-là est dépêchée (Mme de Longueville avait été fiancée au roi d'Ecosse), mais si vous en estimez tant la race, elle a une sœur aussi belle qu'elle, d'aussi belle taille, sage et autant pour vous complaire et obéir en toutes choses que nulle autre. Prenez-la, elle est pucelle *(ici une phrase que nous passons).* — Il se prit à rire en me frappant sur l'épaule. C'était un matin et voulait aller ouïr la messe. Il me donna congé de bon visage et me faisant grande chère. » (14 mai 1538) [1].

1. Voir aussi la lettre du 12 août; elle est trop salée pour être reproduite ici.

On voit que Castillon est bien le contemporain de Rabelais. Ces propos « de haulte graisse » ne scandalisaient ni Henri VIII, ni François Ier. Nos diplomates sont aujourd'hui mieux élevés. Sont-ils aussi mieux renseignés? Ce sera aux historiens du xxe siècle de le décider.

T. R.

---

238. — MONTESQUIEU. **Lettres persanes** publiées en deux volumes avec une préface, par M. TOURNEUX. Dessins d'Ed. de Beaumont, gravés à l'eau-forte par Boilvin. Paris, librairie des bibliophiles, 1886. In-16 de XVIII-214 et 262 p. Prix des deux volumes, 30 fr.

J'ai eu l'occasion de rendre compte ici de deux éditions des *Lettres persanes,* de celle qui a été donnée par M. André Lefèvre, en 1873, chez Alphonse Lemerre, et de celle qui a été donnée par feu Laboulaye dans les *Œuvres complètes de Montesquieu* publiées chez Garnier. J'ai dit beaucoup de bien de ces deux éditions; j'en dirai davantage encore de l'édition nouvelle qui se recommande également par la pureté du texte, l'excellence de l'annotation et la beauté de l'illustration.

En ce qui regarde ce dernier point, je laisserai la parole à M. Tourneux qui me paraît avoir parfaitement apprécié le mérite des deux artistes, ses collaborateurs (p. XVIII) : « Quant aux spirituelles compositions de M. E. de Beaumont, gravées d'une pointe si libre et si savoureuse par M. E. Boilvin, il nous suffira de dire que les *Lettres persanes,* qui n'avaient jamais été illustrées, ne pouvaient trouver une plus agréable interprétation. »

Le texte de la nouvelle édition a été soigneusement revisé [1] sur celui que Montesquieu a consacré en l'adoptant pour l'édition de 1754, la dernière publiée de son vivant. On sait qu'un supplément est joint à l'édition de 1754. M. T. n'a pas voulu le réimprimer séparément, trouvant préférable — et avec raison — de reporter dans le texte les modifications indiquées, et d'y intercaler, chacune à sa place, les nouvelles lettres.

La *Préface*, écrite d'une plume alerte, est d'un vif intérêt. M. T., venant après tant d'autres, a eu le mérite de dire sur les *Lettres persanes* des choses qui n'avaient pas encore été dites. Il retrace mieux que personne l'histoire de la publication de cette « espèce de roman », comme s'exprime Montesquieu; il cite, complète, rectifie tantôt les témoignages des contemporains, tantôt les assertions des critiques de notre siècle. S'appuyant sur les recherches du rédacteur du catalogue de la bibliothèque Rochebilière, M. A. Claudin, qu'il appelle si justement

---

1. On lit *révisé* (p. XVII), orthographe condamnée par l'Académie française dans la dernière édition de son *Dictionnaire.* Cet illégitime accent constitue probablement la seule faute d'impression qu'il soit possible de trouver dans les deux volumes, qui sont certainement au nombre des plus délicieuses productions de Jouaust.

(p. IV) « un bibliographe consommé », il établit que la première édition des *Lettres persanes* a vu le jour, non, comme on l'a cru si longtemps, sur les bords du Rhin ou de l'Amstel, mais à Rouen, de même que toutes celles qui portent le nom de Pierre Brunel [1]. Ce n'est pas la seule erreur qui disparaisse devant la lumineuse discussion de M. Tourneux. L'habile critique étudie avec beaucoup de finesse la question de l'influence de telle ou telle édition des *Lettres persanes* sur l'élection de Montesquieu à l'Académie française; s'il ne dit pas le dernier mot sur cette question dont la solution « dort peut-être depuis un siècle et demi dans les archives du château de la Brède », il montre, du moins, combien d'inacceptables exagérations ont trouvé place dans les pages écrites à ce sujet soit au XVIIIe siècle, soit de notre temps et particulièrement dans les brochures et le volume de feu Louis Vian. Signalons encore diverses heureuses observations (p. XIII-XVII) sur le plan, le but et l'influence des *Lettres persanes* et déclarons, pour tout exprimer en deux mots, que la *Préface* est aussi complète qu'attrayante.

M. Tourneux a relevé « les variantes dignes d'être signalées » ; il a éclairci par de rapides notes « les allusions aux hommes et aux faits contemporains » [2]; enfin il a résumé « dans une table analytique succincte les sujets approfondis ou effleurés par l'auteur. »

T. DE L.

---

239. — **Gotthold Ephraim Lessings sæmtliche Schriften,** herausgegeben von Karl Lachmann. Dritte, auf's neue durchgesehene und vermehrte Auflage besorgt durch Franz MUNCKER. Stuttgart, G. J. Gœschen'sche Verlagshandlung, 1886. In-8, Erster Band. XXIX et 411 p. Zweiter Band. VII et 450 p. Prix de chaque volume, 4 mark 50.

On sait que Lachmann a donné la première édition critique des œuvres de Lessing. Il voulut publier tout ce qu'avait écrit l'auteur du *Laocoon* et fixer son texte. Il rechercha les articles de Lessing dans les journaux et les revues du temps; il disposa les œuvres en prose selon l'ordre chronologique. Mais, depuis le beau travail de Lachmann, d'autres éditions, par exemple celle de Hempel ou celle qui paraît dans la collection Kürschner, avaient fait paraître des morceaux inédits de Lessing. En outre, Lachmann — et après lui, Wendelin de Maltzahn, dans la seconde édition des œuvres complètes, — n'avaient pas donné toutes les variantes ni connu plusieurs éditions originales découvertes depuis.

1. N'est-il pas piquant, remarque M. T., que trois de nos chefs-d'œuvre classiques, les *Lettres persanes*, les *Lettres de Mme de Sévigné* (1726), l'*Histoire de Charles XII* (1731), soient originaires des presses rouennaises?

2. Une seule de ces notes me semble contestable : c'est celle (p. 248) où M. T. accepte trop facilement l'invraisemblable récit du valet de chambre La Porte, récit repoussé par Voltaire, par Léon de Laborde, etc.

Voilà pourquoi la librairie Göschen, de Stuttgart, entreprend aujourd'hui une troisième édition des œuvres complètes du grand écrivain. Cette nouvelle édition a été confiée à M. Franz Muncker, dont on connaît la compétence en histoire littéraire du XVIIIe siècle; elle est faite dans l'esprit de Lachmann, mais elle complète l'œuvre du savant philologue en reproduisant tout ce qu'on a trouvé depuis cinquante ans; elle nous rend le texte original et nous dispense de recourir aux manuscrits et aux premières éditions. M. M. a revu avec le plus grand soin manuscrits et imprimés; il restitue fidèlement le dernier texte fixé par Lessing lui-même, en l'accompagnant de toutes les variantes qui méritent vraiment d'être connues.

L'édition de Lachmann comptait douze volumes; celle de M. M. en aura quatorze, et il en excepte les lettres de et à Lessing qui ont été récemment publiées par M. Redlich.

M. M. ne change rien ou presque rien à l'ordre adopté par Lachmann. Les œuvres en vers se trouveront dans les trois premiers volumes, d'après la division que Lessing lui-même avait établie; les œuvres en prose se suivront selon l'ordre chronologique et comprendront les onze volumes restants; celles que Lessing avait exclues de l'édition complète, ou qu'on n'a connues qu'après sa mort, seront imprimées en petit texte. Lachmann n'avait voulu donner aucune place aux traductions qui n'étaient que « *handwerksmässige Arbeit* » et que Lessing avait entreprises sans visées littéraires. M. M., de même que Lachmann, ne les admet pas dans la nouvelle édition; il accueille seulement les traductions que Lessing avait évidemment soignées ou qu'il a faites soit pour appuyer par des citations ses propres remarques, soit pour mieux faire comprendre l'original (comme dans le 1er volume la traduction de l'ode d'Horace à Barine, dans les œuvres de théâtre posthumes des traductions de pièces étrangères, celle des *Captifs* de Plaute dans les « theatralische Beiträge », etc.). De même que Lachmann, M. M. ne donne aucune place à l'annotation; il se borne aux indications bibliographiques. Il met entre crochets tout mot qui n'appartient pas au texte de Lessing.

Deux volumes ont déjà paru. Le premier renferme les poésies légères, les épigrammes, les fables, *Le jeune savant* et *Les Juifs;* le deuxième, *Le Misogyne*, *Le libre penseur, Le trésor*, *Minna de Barnhelm*, *Miss Sara Sampson, Philotas*, et *Emilie Galotti.*

On remarquera, dans le premier volume, quelques trouvailles intéressantes. M. M., qui a tout consulté, a découvert dans les papiers de Breslau l'esquisse inachevée d'une épigramme et une seconde version de la fable du loup et de l'agneau; il a cherché à déchiffrer le manuscrit difficile de la fable de la houlette et il lit la dernière phrase d'une façon très satisfaisante pour le sens. Dans le deuxième volume (première scène d'*Emilia Galotti*), il faut décidément rejeter la correction ingénieuse de Lachmann *eine alberne Bruneschi* et lire *eine arme,* car le manuscrit

porte distinctement *eine armene*, et Lessing commet parfois cette méprise, d'ajouter aux mots la syllabe *en* ou *ne*.

Ajoutons que le papier est beau, que les caractères sont nets et que l'exécution de chaque volume ne mérite que des éloges; tous ces mérites, joints à l'« acribie » de M. F. Muncker, à sa sagacité, à son consciencieux et méthodique labeur, feront de cette troisième édition des œuvres de Lessing un des plus précieux trésors de toute bonne bibliothèque.

A. C.

CORRESPONDANCE

Réponse de M. Fustel de Coulanges à l'article de M. Paul Viollet du 9 août.

21 août 1886.

Dans l'intérêt des études historiques, je ne dois pas laisser sans réponse l'article de M. Paul Viollet, du 9 août. Les lecteurs ont remarqué que M. Viollet y parlait un peu de mes travaux, beaucoup plus des siens, fort peu de mes recherches, beaucoup de ses convictions, et qu'à ma méthode, dont il ne dit mot, il opposait sans cesse la sienne. Tout cela était présenté avec un art infini, mais tout cela mérite examen.

Il commence par rappeler (*Rev. crit.*, p. 108) « qu'il a exposé en 1872 ses opinions sur les origines de la propriété immobilière. » Mon dernier volume, à la vérité, ne contient aucune opinion ni rien qui ressemble à une théorie quelconque; mais il se compose d'une centaine d'analyses de textes. Or, il se trouve que, sur ces cent analyses, aucune ne confirme les opinions de M. Viollet, et toutes les contredisent. De là sa réplique, sous forme de compte-rendu.

On se souvient de cet ancien travail de M. Viollet. Il y tranchait la question des origines de la propriété, non pas chez un peuple, mais chez tous les peuples, chez les Slaves, les Germains, les Hindous, les Grecs, les Romains, les Francs, le tout en 25 pages [1]. C'était l'admirable essai d'un jeune homme qui avait découvert l'une des lois universelles de l'humanité. S'il y a eu en notre siècle un spécimen de généralisation ingénieuse, logique, brillante, c'est bien celui-là. La synthèse

1. Je dis 25 pages; l'article en contient 50; mais les 25 dernières sont consacrées à d'autres sujets, au retrait des voisins, à la publicité des ventes, toutes choses qu'un esprit attentif ne confondra jamais avec la question de la communauté du sol. Le retrait des voisins, qui ne se trouve pas dans les anciens droits, ne dérive nullement d'une copropriété [1]. Quant à la publicité des ventes, pas plus que notre enregistrement d'aujourd'hui, elle n'a aucun rapport avec la communauté du sol.

1. Tout le monde n'est pas de cet avis : précisément M. Paul Fournier, professeur à la faculté de droit de Grenoble, dans une analyse très importante de l'ouvrage de M. Fustel de Coulanges (*Revue des Quest. hist.*, 1er juillet 1886, p. 194), objecte au savant auteur le retrait de voisinage et renvoie à mon article sur le *Caractère collectif des premières propriétés immobilières* La suppression des 25 dernières pages de mon essai est loin, comme on le voit, d'être passée à l'état de *chose jugée*. — P. V.

était que la propriété immobilière s'était d'abord présentée sous la forme de co-propriété de tribu ou de peuple [1]. Malheureusement, nous sommes plusieurs qui préférons à ces séduisantes généralisations la méthode simplement analytique ou la pure étude des textes. M. Denman Ross pour les Germains, M. Claudio Jannet pour les Grecs, d'autres et moi parmi eux, nous présentâmes des centaines de faits qui se trouvèrent en désaccord [2] avec la belle théorie. M. Viollet attaqué défend son système; c'est son droit. Voyons comment il le défend dans la *Revue critique* du 9 août.

Mes recherches sur les Germains étaient, sans que j'y eusse songé, une contradiction perpétuelle de M. Viollet. Je le contredisais d'abord en énonçant qu'il y avait là un problème difficile, alors qu'il n'y avait vu ni problème ni difficulté [3]. Je le contredisais encore en disant qu'il fallait examiner tous les textes se rapportant à la question, alors qu'il avait déclaré que deux textes suffisaient. Je le contredisais surtout en concluant, après l'analyse de neuf textes en désaccord entre eux, qu'aucune solution étroite n'était juste et que nous étions tenus d'en admettre plusieurs, alors que M. Viollet avait, au contraire, présenté la solution la plus étroite et la plus exclusive qui fût possible. Que répond-il à mes contradictions? Prend-il l'un après l'autre mes neuf textes et les discute-t-il? Il ne l'essaie pas. Il n'apporte d'ailleurs aucun fait nouveau. Quels sont ses arguments? Je ne puis compter comme argument sérieux le reproche qu'il me fait d'avoir « écarté » ses deux textes de prédilection, puisqu'il sait, au contraire, que j'ai employé un chapitre à chacun d'eux, et que je les ai acceptés tous les deux formellement, expressément, littéralement. Son vrai argument est celui-ci (*Rev. crit.*, p. 108-109) : « M. Fustel a vu en Germanie la copropriété familiale; il devait, partant de là, supposer la communauté de tribu... il devait *présumer* cette communauté. » Ainsi je devais user de la logique, faute de textes, et procéder par déduction. Qu'on me pardonne de ne pas avoir cette puissance de logique. Les faits me montrent la copropriété de famille, je le dis. S'ils me montraient la copropriété de tribu ou de peuple, je le dirais. Je n'ai jamais su *présumer* hors des textes [4].

Dans mon travail sur la *marke* germanique, j'ai attaqué encore, sans le vouloir, la fameuse théorie. Non pas que j'aie présenté aucune théorie nouvelle, je n'ai même pas dit ce que je pensais qu'était la *marke*. J'ai pris seulement *tous* les textes où ce mot se rencontre et je les ai

1. Cette synthèse a été publiée par la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1872.

2. Que les illusions en pareille matière sont faciles! Moi-même, en 1872, n'ai-je pas cru signaler à l'illustre auteur de la *Cité antique* des textes importants qui semblaient avoir échappé à son attention? — P. V.

3. Voyez dans son article de 1872, p. 461, avec quelle facilité M. Viollet parle de ces choses.

4. M. Viollet disait dans son article de 1872, p. 465 : « La copropriété de famille et la co-propriété de tribu sont deux choses étroitement liées. » Voilà une affirmation que je voudrais voir démontrer par autre chose que des raisonnements. Tout esprit doué de quelque sens historique verra un abîme entre les deux choses.

analysés. Mais il se trouvait que M. Viollet avait, lui, une opinion très tranchée sur la *marke;* il était convaincu, sans avoir besoin d'aucun texte, qu'elle avait dû être de temps immémorial la communauté du sol entre paysans copropriétaires. Mes analyses ne furent pas d'accord avec cette opinion. Une trentaine de textes montrèrent que le mot *marke*, loin de signifier propriété commune, avait été attaché à la propriété privée jusqu'au XIe siècle. A cela M. Viollet oppose *un* texte; c'est une charte de 890 qui, suivant lui, prouverait que la *marke* ou *allmend* était la copropriété des hommes libres. Puisqu'il apporte ce document, les lecteurs de la *Revue* me permettront de l'examiner avec un peu plus de soin qu'il ne l'a fait lui-même.

Il cite cette charte de seconde main, d'après Moser. Il la cite en la tronquant, en retranchant tous les détails caractéristiques, et en arrêtant habilement le lecteur sur le mot *communes*. Il fallait la prendre où elle se trouve, dans l'*Urkundenbuch der Abtei S. Gallen,* Zurich, 1866, t. II, p. 281. A la lire entièrement, M. Viollet aurait d'abord remarqué qu'il n'y est question ni de *marke*, ni d'*allmend*, ni de *communia;* il y est parlé « d'usages communs », mais non pas de terres communes. Ces « usages » sont bien définis dans la charte : c'est le droit de prendre du bois et d'envoyer des porcs au moment de la glandée. Rien n'est plus connu que cela. L'abbaye de Saint-Gall, propriétaire de terres dans le Rheingau, prétend avoir droit à ces « usages » sur des terres et forêts voisines de ses propriétés. M. Viollet voudrait que ces terres et forêts, sur lesquelles l'abbaye et d'autres exerçaient ces droits d'usage, fussent la co-propriété de « communautés d'habitants ». La charte montre le contraire. Car il y est dit que ces droits d'usage s'exerçaient notamment *in Lustenove,* sur la terre de Lustenove et les environs [1]. Or, nous savons que cette terre de Lustenove était un domaine impérial. Charles le Gros y séjourna en 886 [2]. Autre preuve plus péremptoire : le successeur de Charles le Gros, le roi Arnoul, fit donation de ce domaine de Lustenove en toute propriété au comte Udalric vers 889 [3]. C'est même alors que surgit la contestation qui fait l'objet de cette charte. Jusqu'alors les empereurs, indulgents pour les moines, les avaient laissés couper le bois et envoyer leurs porcs [4]; le nouveau propriétaire prétendit qu'ils n'a-

1. Charte de 890, vers le milieu : « Udalricus comes... unus omnes nobis auferre et nihil nobis neque in Lustenove neque circumquaque... voluit concedere. »

2. *Urk. der abt. S. Gallen*, n° 662, t. II, p. 265.

3. Charte de 890 : « Rex Arnolfus Udalrico comiti... curtem Lustenove in jus proprietatis dedit. » — Plusieurs ne manqueront pas de dire que domaine impérial, domaine public, terre commune, tout cela doit se ressembler beaucoup. Quiconque connait les chartes mérovingiennes et carolingiennes ne commettra pas cette erreur. Le droit de propriété du prince sur ses *fiscs* était un droit complet et absolu; il vendait, donnait, léguait. Rien de commun entre propriété du prince et terre commune.

4. *Ibidem :* « Hæc omnia (id est lignorum succisionem et porcorum pastum) de temporibus Illudovici imp. antecessores nostri habuerunt, usque ad tempora Arnulfi regis. » Le domaine impérial avait réservé avec soin quatre forêts.

vaient pas ce droit. Pour parler plus nettement et comme la charte elle-même, il prétendit que l'abbaye n'avait cet « usage » qu'en le payant par une redevance annuelle et en vertu d'une location, *usum sub conductione fruendum*. L'expression *sub conductione* ou *absque conductione* est répétée trois fois dans la charte et ne donne lieu à aucun doute; elle aurait dû frapper M. Viollet. L'objet du débat était donc de savoir si l'abbaye avait cet « usage » sur des domaines impériaux à titre gratuit ou à titre onéreux. Nous n'avons pas à chercher lequel des deux adversaires avait raison. Dès que l'un dit « sous condition de location », et l'autre « sans condition de location », c'est que tous les deux savent qu'en tout cas il existe un propriétaire à qui l'on peut payer une location. Ce propriétaire avait été l'empereur jusqu'en 889; aujourd'hui c'était Udalric. L'abbaye, mise en demeure de montrer ses titres, ne répliqua nullement qu'elle fût, comme le comprend M. Viollet, co-propriétaire de ces terres-là. Elle dit seulement « que sous tous les empereurs elle avait eu l'usage sur ces terres sans avoir à le payer [1]. » Elle insinua même que cet usage était comme l'annexe de ce qu'elle possédait en propre à côté [2]. Mais elle ne dit nullement que ces terres lui appartinssent, et aussi n'avait-elle fait aucune opposition à la donation que le roi Arnoul venait d'en faire.

Le conflit devait être jugé par un tribunal. L'abbé de Saint-Gall voulut auparavant se faire donner un acte de notoriété, et c'est justement l'objet de la charte de 890. Il eut l'habileté de réunir les grands propriétaires de tous les environs, au nombre de 52 pour trois comtés [3]. Tous ces hommes, ou la plupart, voisins des mêmes forêts du domaine impérial, avaient fait comme l'abbaye. Ils déclarèrent naturellement, malgré les protestations du comte, « qu'ils avaient vu et savaient bien que ces usages appartenaient à l'abbaye en commun avec eux », *usus communes* [4]. Mais ils ne déclarèrent nullement que ces terres-là fussent leur copropriété, et ils ne dirent pas non plus que ce fût une *marke* ou un *allmend*. Telle est cette charte qu'allègue M. Viollet. On se demande comment il a eu l'esprit assez prévenu pour voir là un *allmend* qui fût la copropriété des « communautés d'habitants ». Il aurait bien fait d'a-

1. *Ibidem :* « Absque petitione et absque conductione. »

2. « Talem usum habuimus qualem unusquisque liber homo de sua proprietate juste et legaliter debet habere in... silvis lignorum succisionibus atque porcorum pastu et piscationibus. » Il est visible que dans cette phrase le *de sua proprietate* s'applique aux terres que l'abbaye possède en propre; l'*usus* s'applique aux autres terres Il est vraisemblable que, le jour où l'abbaye avait acquis ces propriétés, peut-être par donation impériale, elle avait acquis en même temps comme annexe l'usage sur les forêts et terres voisines, mais était-ce à titre gratuit ou à titre onéreux? nul ne peut le dire.

3. L'acte porte 52 signatures. Les hommes sont désignés par l'expression *principes* ou *primates de tribus comitatibus*.

4. « Se vidisse et bene nosse quod... usus omnes isti... cum illis civibus essent communes. » — *Cives*, ici, désigne les mêmes propriétaires qui plus haut sont appelés *primates*.

nalyser la charte avant de la présenter comme unique appui à son système sur la marke [1].

Je ne vois pas qu'il ait été plus heureux au sujet de l'article 45 de la loi salique. Il rappelle aux lecteurs de la *Revue* que cet article lui avait fourni en 1872 « un argument de grande valeur [2] ». On entend bien que pour fournir cet argument il fallait que l'article signifiât que chez les Francs une communauté de village votait et décidait sur l'admission de chaque nouveau membre. J'eus l'idée de vérifier, de regarder de près, d'analyser, et je conviens que l'analyse est bien gênante pour les systèmes. L'analyse montra, d'abord, qu'on avait fait un contre-sens sur *super alterum* [3], puis, qu'on avait eu grand tort de négliger le second paragraphe de l'article, comme le fait encore M. Viollet, enfin, que l'article tout entier ne nommait aucune communauté d'habitants, qu'aucune communauté n'agissait, qu'on ne voyait agir qu'un fonctionnaire royal, et que tous les détails de l'article étaient exclusifs des droits d'une communauté. Dès lors, « l'argument de grande valeur » ne tenait plus. Croyez-vous que M. Viollet va céder à l'évidence? Croyez-vous au moins que, pour défendre son argument, il va reprendre l'un après l'autre tous les détails que j'ai examinés et refera mon analyse? Cette méthode est trop terre à terre. Au lieu d'analyse, il m'oppose les arguments que voici *(Rev. critique,* p. 111) : 1° Léchenich, au XIIIe siècle, donnait au bout d'un an le droit de bourgeoisie; 2° Pavone, au XVIe, ne permettait d'acquérir des immeubles dans la ville qu'avec l'autorisation de l'évêque et des consuls; 3° la loi ripuaire ordonne que les ventes soient faites en public [4]; 4° Des usages « tout voisins » existent en Russie; 5° « M. Fustel a oublié de parler des Hindous ». Et voilà pourquoi l'article 45 de la loi salique, sans qu'on ait besoin de regarder le sens des mots ni de le lire tout entier, doit signifier de toute nécessité qu'il y avait des communautés de village dans l'Etat franc. J'avoue qu'à une si forte argumentation je n'ai rien à répliquer. Il faut que je m'incline. Je n'ai pas l'esprit assez haut pour trouver le sens d'un passage de la loi salique dans un passage de la loi de Léchenich, pour assimiler un texte du VIe siècle avec des textes du XIIIe et du XVIe, pour confondre le village franc avec des villes de bourgeoisie, pour identifier le même village franc avec le *mir* russe que je ne connais pas beaucoup mieux que

1. Noter la manière dont M. Viollet interprète le mot *usus, Rev. crit.*, p. 109-110. « J'ai vu, dit-il, un roi employer le mot *utensilitas,* un autre employer le terme *usus.* » Mais dans quel sens l'a-t-il vu employer? Du reste, il eût pu voir le mot employé 200 fois, et toujours avec le sens de usage, s'opposant à propriété. M. Viollet voudrait faire croire que *usus* est ici une expression « modeste » pour signifier copropriété. Aucun homme ayant lu les textes n'admettra cela.

2. *Revue critique*, p. 111. Cf. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, p. 492.

3. Je ne pense pas avoir donné des mots *super alterum* en particulier un sens qui soit en contradiction avec celui de M. Fustel de Coulanges. — P. V.

4. Ma pensée n'est peut-être pas très heureusement rendue : en effet, M. Fustel de Coulanges ne suppose-t-il pas ici que j'ai d'un tribunal franc exactement la même idée que lui? — P. V.

M. Viollet, pour mêler les siècles les plus éloignés, les races les plus diverses, les dispositions législatives les plus dissemblables. Non, je ne saurais faire un si beau pêle-mêle. Je consens à admirer cette méthode, mais je ne suis pas de force à la suivre. Qu'on me permette, à moi qui suis de la vieille école, d'analyser simplement les textes et de les expliquer mot à mot [1].

M. Viollet m'attribue d'avoir dit que les communaux n'existaient pas chez les Germains, et qu'on n'en voit pas non plus dans les premiers siècles de notre histoire. Il paraît tenir beaucoup à ce que j'aie dit cela, car il le répète deux fois (pages 109 et 116). Il sait pourtant que j'ai dit le contraire, non seulement dans ce volume, mais dans d'autres occasions encore. J'ai même expliqué quelque part, le premier je crois, les *communia* qu'on rencontre dans les chartes du VII[e] siècle. M. Viollet a dû voir que, si nous différons, ce n'est pas sur l'existence des communaux, c'est sur leur origine historique. La thèse qu'il soutient depuis quinze ans est que ces communaux de village sont « le prolongement » d'une ancienne copropriété des villageois sur tout le sol du village. La théorie est séduisante *a priori*. Par malheur, les faits historiques qu'on connaît sont inconciliables avec elle. Nos nombreux documents du VII[e] et du VIII[e] siècle montrent partout des domaines, c'est-à-dire de grands propriétaires entourés de nombreux tenanciers; mais ils ne montrent pas des communautés de village. Le document qui montrerait la copropriété des villageois est encore à trouver. M. Viollet y supplée par l'argument que voici (p. 116) : « Les communaux que nous trouvons au XII[e] siècle doivent remonter plus haut (cela est sûr)[2]; alors d'où viennent-ils et comment se sont-ils formés? Le critique doit se défier de phénomènes qui seraient subits; l'histoire ne constate guère de révolutions, mais des évolutions. » Voilà d'admirables phrases; mais en quoi prouvent-elles que les communaux soient le prolongement d'une ancienne copropriété des villageois sur le sol du village? Personne ne dit que les communaux ne viennent pas de loin, et qu'il n'en faille pas chercher l'origine; mais il faut chercher dans les documents et non dans la logique. Il est vrai que les documents pourront bien montrer à

---

1. Il y a un capitulaire de 819, dont M. Viollet se débarrasse par des conjectures. Que le lecteur se reporte au capitulaire entier, il verra que les conjectures ne tiennent pas. — M. Monod s'est mépris lorsqu'il a rapproché les *participes hujus villæ*, dont parle Grégoire de Tours, de cet article 45. Pour comprendre *participes*, il suffit de se reporter aux *portiones villæ* dont il est si souvent question dans les chartes ou aux *unciæ fundi* d'autres chartes. La *portio villæ* est un tiers, un quart, un dixième d'une villa que l'on possède en pleine propriété, qu'on vend ou qu'on lègue à sa guise; il n'y a là aucune communauté, il n'y a même pas de retrait des voisins. Nous éclaircirons ce point ailleurs.

2. Ici, pour rendre plus sensible mon argument, M. Fustel de Coulanges exprime ce que je n'avais pas exprimé, et donne ainsi à l'argument un joli tour naïf, tout en le rendant très pressant. Il ne faut pas que les guillemets égarent le lecteur : M. F. de C. n'a entendu guillemeter que ma pensée. — P. V.

M. Viollet que cette origine est assez différente de celle que son esprit avait présumée [1].

Pour finir, je n'aperçois pas que M. Viollet, dans tout cet article, donne une seule raison nouvelle en faveur de sa théorie de 1872. Il faut donc qu'il me pardonne de m'être éloigné d'elle, ou plutôt d'avoir signalé nombre de faits qui s'en éloignent. Il faut surtout qu'il me pardonne de n'avoir pas eu la même méthode que lui. A chacun ses procédés habituels. A moi l'analyse, l'étude des détails, l'examen minutieux des mots. A lui l'argumentation, la logique, les présomptions, et surtout la comparaison. Il est de ceux qui ont introduit une nouvelle méthode dite comparative. On connaissait jusque là une vieille méthode comparative qui consistait à étudier d'abord un peuple, puis un autre, et à ne les comparer qu'après. C'est celle qui a été pratiquée par la génération dont je fais partie, et que j'ai pratiquée moi-même. Quand je rapprochai dans un même livre les Grecs et les Romains, je ne le fis qu'après dix années d'analyses, d'études de détail; je ne le fis que parce que l'observation isolée des deux peuples m'avait prouvé que sur les points que j'étudiais ils se ressemblaient. La nouvelle école procède autrement. Elle part d'une idée de l'esprit, par exemple de cette idée que la première propriété a dû être une copropriété de peuple [2], puis elle cherche chez tous les peuples du monde, et elle trouve chez chacun d'eux un ou deux faits qui concordent avec l'idée. De la seule juxtaposition de ces quelques faits recueillis partout jaillit la vérité qu'elle a voulu trouver. M. Viollet présente comme spécimen de cette méthode comparative (voy. *Revue critique*, p. 111, note 1) son travail de 1872 [3]. Si l'on se reporte à ces 25 pages, on voit qu'il réunit dans une même étude les Slaves modernes, les anciens Germains, les Hindous sans distinction de temps, les Grecs, les Romains, les Italiens, les Espagnols, les Arabes, les Francs. Pour tant de peuples, de combien de textes a-t-il besoin? Comptez ceux qu'il cite; en tout vous en trouverez 9, et les voici : Pour les Slaves, une page de M. Le Play; pour les Germains, un texte de César VI, 22, et un seul de Tacite, *Germanie*, 26; pour les Hindous, un de Néarque et un de Colebrooke; pour les Grecs, un seul, qui est

1. Je ne dirai rien de la manière dont M. Viollet *juge* mon travail sur la justice. Je ne pense pas qu'il trouve sa discussion bien profonde. Le principal argument qu'il m'oppose est celui-ci : j'avais cité Tacite, *principes jura per pagos reddunt*, et César, *principes pagorum inter suos jus dicunt;* M. Viollet me démontre avec une grande force de logique que *principes* n'a pas le même sens dans les deux textes : dans Tacite, *principes* veut dire chefs, dans César, *principes* doit signifier le contraire [1] de chefs et être justement synonyme de *comites ex plebe*. Il faut voir cette belle argumentation dans la *Revue critique*, p. 114-115.

2. Voyez comment procède M. Viollet dans son article de 1872, p. 457-461.

3. Il recommande aussi trois pages de son *Précis de l'hist. du droit*, p. 515-517, où il a repris la même théorie à l'usage des étudiants.

1. Il me semble que ce mot *contraires* est quelque peu inexact; car j'ai dit : « Peut-être l'expression vague de César renferme-t-elle à la fois le *princeps* et les *centeni comites* de Tacite, « qui se confondraient dans son esprit. » (*Revue crit.*, p. 115, note 5). — P. V.

de Diodore et qui est relatif aux îles Lipari; pour les Espagnols il cite M. Beseler, et pour les Arabes M. Robe; pour les Francs il n'allègue rien d'autre que l'art. 45 [1] de la loi salique [2]. Supposez qu'il eût voulu étudier le même problème, mais chez un seul de ces peuples; il lui eût fallu un bien plus grand nombre de textes. Chez les Grecs, par exemple, comme il n'aurait pas pu ne pas voir plus de cinquante textes qui marquent la propriété privée, ou plutôt la propriété familiale, aux temps les plus anciens, le seul texte de Diodore sur les îles Lipari lui aurait paru insuffisant. Mais par la comparaison de tous les peuples, ce genre de difficulté disparaît. Le texte de Diodore suffira pour les Grecs parce qu'il y a le texte de Néarque sur les Hindous. Le rapprochement a centuplé la valeur des deux textes. De même pour les Francs; si vous employez la méthode analytique pour chercher chez eux des communautés de village, vous ne trouverez rien dans leurs lois, et des centaines de chartes vous montreront le contraire; mais prenez la méthode comparative, et l'article 45 signifiera communauté de village parce que vous en rapprocherez Léchenich et Pavone. Voilà comment la nouvelle méthode comparative crée des vérités historiques que l'on n'aurait jamais soupçonnées sans elle. M. Viollet, dans son dernier article, a trouvé avec un rare bonheur la devise de cette méthode : « N'isolons jamais, rapprochons toujours. » *(Rev. crit.,* p. 115). J'aurais dit au contraire : Isolons d'abord et analysons, nous rapprocherons après, et nous ne rapprocherons que si nos analyses isolées ont montré une vraie ressemblance. Mais c'est la vieille routine, timide et terre à terre, bonne tout au plus à gêner les faiseurs de systèmes. « N'isolons jamais, rapprochons toujours. » C'est-à-dire remplaçons l'analyse par le rapprochement. Rapprochons les choses avant de les connaître, rapprochons-les afin de les connaître d'une certaine façon. Ne distinguons pas les siècles; ne distinguons ni les races ni les états sociaux. Identifions aux *cités* grecques les *villages* hindous, et aux *villages* francs les *villes* de bourgeoisie. Assimilons aux Germains qu'on connaît peu le *mir* russe qu'on connaît moins encore. Réunissons et juxtaposons des à peu près, et à l'aide d'un minimum de textes, qui seront de tout siècle et de toute langue et que nul ne pourra vérifier, nous arriverons à formuler les lois universelles de l'humanité. Voilà la nouvelle méthode. Les lecteurs de la *Revue*

1. Ce que je dis de l'édit de Chilpéric n'est pas relevé par M. Fustel de Coulanges ; j'en ai parlé dans les 25 pages qui ne comptent pas. Joignez plus loin mes *Observations*. — P. V.

2. Je ne compte pas trois textes de Virgile, de Justin et de Tibulle sur l'âge d'or; on me permettra bien de ne pas compter l'âge d'or comme une période historique. Il y a aussi un grand luxe de textes sur les matières étrangères au sujet; on en trouve sept sur les syssities, les repas des prytanées et des phratries; mais il a été démontré à M. Viollet, sans réplique possible, que ces repas n'avaient aucun rapport avec la communauté du sol. Il y a douze textes sur les assignations de terre, qui sont justement le contraire de la communauté et qui ne la présupposent nullement. Il y en a plus de dix sur la règle de publicité des ventes. Pour sa vraie thèse, il n'y a que les neuf textes que je viens d'énumérer.

ont pu voir avec quelle ardeur elle est soutenue. Elle prévaudra peut-être. Mais si elle prévaut, l'histoire cessera d'être une science pour devenir une rêverie.

FUSTEL DE COULANGES.

Observations de M. Paul Viollet.

Pougues-les-Eaux, septembre 1886.

Entre M. Fustel de Coulanges et moi les dissentiments historiqnes sont très nombreux et les discussions pourraient durer longtemps; c'est au lecteur qu'il appartient désormais de prononcer, après avoir lu intégralement les textes [1]. J'ai quelque confiance dans son jugement. Laissant donc de côté la discussion directe des points d'histoire juridique et sociale qui nous divisent, je suis mon éminent adversaire sur le terrain où, résumant sa pensée, il m'appelle lui-même : j'aborde la question des procédés et des méthodes : j'aurai ainsi l'occasion de confirmer et de justifier la formule critiquée par M. F. de C. : « N'isolons jamais : rapprochons toujours. » Je serai conduit à défendre incidemment, dans l'intérêt des études historiques, deux travaux dont il vient d'être question, à savoir mon essai intitulé : *Caractère collectif des premières propriétés immobilières* et un admirable ouvrage qui est entre les mains de tous, *La cité antique*. Ce modeste essai et ce beau livre ne méritent pas, à mon sens, les coups que vient de leur porter M. Fustel de Coulanges.

On peut distinguer deux ordres d'études historiques: l'histoire d'une société ou d'un droit déterminé, l'histoire comparée de plusieurs sociétés et de plusieurs droits.

Pour ces deux branches d'études, la comparaison est indispensable : elle l'est à tous les degrés.

Se persuader qu'on peut écrire, avec une intelligence pleinement suffisante des monuments et des faits, l'histoire d'une société ou d'un droit déterminé, sans se faire une idée du développement des institutions et du droit chez les autres peuples, c'est une pure illusion. Que penser du prétendu botaniste qui n'aurait aucune idée de l'his-

---

1. M. F. de C. n'insiste que sur la charte de 890 : je n'ai ici presque aucun livre à ma disposition, et, ne voulant pas retarder l'insertion de la réponse de M. F. de C., je dois renoncer, pour ce document, à toute vérification et me contenter de dire que, d'après mes souvenirs, Moser que je cite a donné *in extenso*, avec un soin minutieux, la charte de 890 déjà imprimée dans l'*Urkundenbuch der Abtei S. Gallen :* j'ai eu les deux éditions sous les yeux, celle de l'*Urkundenbuch* et celle de Moser. Il me semble qu'en renvoyant à Moser, j'ai montré que je tenais compte d'un travail original et que j'ai cité la dernière édition du document de 890. Quant à ce document lui-même que j'invite encore une fois le lecteur à lire *in extenso*, si ma mémoire est fidèle, l'enquête citée ne porte pas seulement sur Lustenove mais sur un territoire considérable comprenant des terres que rien n'indique être propriété privée. L'argumentation de M F. de C. sur Lustenove ne porterait donc pas.

toire générale des plantes et qui entreprendrait la monographie d'une plante isolée? Que penser de celui qui n'aurait aucune idée générale de la zoologie et qui entreprendrait la monographie d'un animal isolé? M. F. de C. ne s'est pas appliqué à lui-même cette règle de conduite; car il avait une préparation aussi large que possible, quand il a abordé l'étude du droit germanique : il s'y était acheminé par des recherches extrêmement vastes et étendues[1]. A la vérité, il n'a pas toujours fait usage des moyens qui étaient en son pouvoir : c'est pourquoi l'œuvre, déjà si remarquable, est pourtant inférieure à l'auteur.

Sans doute, l'analyse directe, intime et minutieuse, la recherche historique proprement dite, la « vieille routine, timide et terre à terre », comme dit M. F. de C., doit jouer un grand rôle dans les études qui ont pour objet une société déterminée : ce sera comme le point central des préoccupations et de l'activité du travailleur : je comparerais volontiers cette analyse à l'œuvre du militaire qui établit un camp retranché ou qui conduit stratégiquement un corps d'armée; mais ce même général devra, s'il ne veut être exposé à des surprises continuelles, à des erreurs désastreuses, « éclairer » ses opérations : la comparaison avec les sociétés et les droits étrangers jouera ce rôle indispensable : elle « éclairera » l'étude directe : en interprétant le titre XLV de la *Loi Salique*, M. F. de C., dont le camp retranché, dans l'espèce, est une véritable merveille, a oublié une seule chose, les éclaireurs.

Les comparaisons très larges et très étendues, auxquelles je viens de faire allusion, pourraient être qualifiées *comparaisons du second degré*. Mais, dans une sphère plus étroite, dans un premier cercle d'investigations, dans le domaine proprement dit de « la vieille routine », les rapprochements et les comparaisons jouent déjà un rôle continuel, si le jeu de « la vieille routine » est bien compris : j'appellerai ces comparaisons *comparaisons du premier degré*. Il est clair, par exemple, que, si je cherche à comprendre un passage de César, relatif aux Germains, je ne commencerai pas, tout partisan que je puisse être des comparaisons étendues, par le confronter avec les lois scandinaves; mais je comparerai César avec lui-même, me gardant bien d'isoler la phrase qui m'embarrasse. Si c'est le mot *principes* dont je cherche à saisir la valeur (César, VI, 23), je prendrai dans César tous les passages où figure, au pluriel ou au singulier, le mot *princeps;* je les rapprocherai les uns des autres et j'aurai de grandes chances d'arriver à un résultat exact. Si c'est Tacite que le critique étudie et s'il se préoccupe, en particulier, du rôle des Germains dans l'assemblée judiciaire du *pagus* (Tac., *Germ.*, 12), non seulement il s'efforcera d'abord de saisir la valeur matérielle des mots dont Tacite se sert à cette occasion ; mais, usant immédiatement du procédé de la comparaison, il ne négligera pas les passages tout

1. Il suffit de lire *La cité antique :* je reviendrai sur ce point avec plus de détails et je montrerai que M. F. de C. avait étendu fructueusement ses recherches jusqu'à l'Afrique, à la Chine et au Nouveau-Monde.

voisins où Tacite parle du rôle des Germains dans la grande assemblée populaire (*Germ.*, 11) : il comparera ainsi Tacite à Tacite; les Germains de Tacite aux Germains de Tacite. Tel est le procédé que j'ai employé moi-même pour étudier une phrase de César et une phrase de Tacite : dans ces deux cas, je suis arrivé à un résultat différent de celui de M. F. de C. : j'ai pu me tromper, car aucune méthode n'est infaillible : mais j'ai employé, comme tout autre à ma place, un procédé de comparaison familier à « la vieille routine ». Ce procédé de comparaison du premier degré, M. F. de C. l'emploie lui-même en maintes circonstances et souvent avec un rare succès. Comment combat-il mon interprétation de César? Précisément par une comparaison [1]. Mon principe : « N'isolons jamais : rapprochons toujours » est donc ici indiscutable. C'est le procédé universel.

Si ces premières comparaisons n'ont pas donné des résultats très évidents et très certains — ce qui arrive trop souvent — ou si le sens profond des choses reste voilé — ce qui est encore plus fréquent, — il y aura tout avantage à aborder le cercle des comparaisons du second degré.

On s'éviterait plus d'une méprise, si on ne négligeait jamais ce second champ d'études. M. F. de C. lui-même me fournira un exemple à l'appui de cette observation : il vient d'étudier avec un soin infini le titre XLV de la *Loi Salique :* j'admets un moment, bien que l'opinion des savants ne paraisse pas se prononcer en ce sens [2], j'admets que l'interprétation de M. F. de C. soit entièrement et de tous points exacte. En ce cas même, en cette hypothèse si favorable, les comparaisons du second degré eussent épargné à l'éminent auteur quelques lignes regrettables. En effet, M. F. de C., après avoir relaté l'interprétation du titre XLV qu'il rejette et qui est celle des meilleurs interprètes, de Pardessus, de Waitz, de Sohm et de Thonissen, poursuit en ces termes : « Ainsi, le village aurait été de quelque « façon, co-propriétaire du sol et il aurait dépendu de l'ensemble « des habitants de permettre ou d'interdire, à un nouveau venu « d'entrer en partage du fonds commun. Nous aurions ainsi sous les « yeux un régime de communauté agraire, ou, au moins, un reste de « ce régime. *Un tel fait serait l'un des plus curieux de l'histoire des « sociétés humaines, s'il était prouvé* ». Une foule de textes et de faits montrent que cet étonnement n'est pas justifié. Le savant auteur ne l'eût pas éprouvé et n'eût pas formulé cette réflexion, si, tout en étudiant le titre XLV de de la *Loi Salique*, il eût eu présent à l'esprit Lechenich, Pavone, les Russes, les Indous et, si je ne m'abuse, les Suisses. Donc encore une fois : « N'isolons jamais. Rapprochons toujours ».

Et si d'éminents esprits ne savent pas éviter de tels écueils, parce qu'ils négligent, dans une circonstance donnée, cette large méthode

---

1. Voyez plus haut, p. 261, note 1.

2. Voyez l'art. de W. Sickel dans *Gœtt. gel. Anz.*, 1886, n. 10, pp. 434-436 et l'art. de M. Paul Fournier, dans *Revue des quest. hist.*, 1er juillet 1886, p. 192.

comparative que d'ailleurs ils ont su, en d'autres rencontres, pratiquer avec une rare supériorité, que penser des interprétations et des considérations où se traînent trop souvent des intelligences bien moins puissantes et bien moins lucides, lorsqu'il leur arrive de négliger les comparaisons et les rapprochement utiles ?

Sans nul doute, la masse de connaissances que comporte cette méthode comparative, si on suppose une mise en œuvre achevée et parfaite, dépasse les forces humaines; mais apercevoir clairement les vrais moyens et la vraie méthode, tout en désespérant d'atteindre jamais, dans la pratique, la perfection visée, n'est-ce pas la meilleure des dispositions de l'esprit ? A ce compte, l'érudit sentira d'autant plus vivement sa faiblesse et sa fragilité qu'il connaîtra mieux le difficile chemin de la vérité.

Voilà pour l'histoire de telle société, de tel droit déterminé [1].

Dans les études de droit comparé et de sociologie, il se fait une interversion des rôles ; le centre de gravité se déplace : les larges comparaisons deviennent la préoccupation fondamentale, mais l'histoire directe et locale ne saurait être négligée par le travailleur sans les plus graves périls : à son tour, celle-ci servira d'éclaireur vigilant : elle épargnera de lourdes bévues, de dangereuses erreurs. Et, si les opérations sont bien conduites, de magnifiques résultats pourront être atteints.

Il faut fermer les yeux à l'évidence pour ne pas apercevoir les conquêtes de cette méthode comparative, méthode dont un Allemand rappelait récemment les débuts, au XVIII[e] siècle, en France; méthode qui n'a jamais été entièrement abandonnée chez nous, qui a trouvé, en Angleterre, depuis trente ans, d'éminents interprètes, qui se réveille aujourd'hui, en Allemagne, plus vivace et plus active que jamais, mais dont la légitimité est, depuis quelques années, contestée, en France, précisément par l'un de ses plus éminents représentants. Ce représentant éminent, c'est M. F. de C. qui semble oublier son glorieux passé; qui, faisant allusion à son beau livre *La cité antique*, ne paraît pas se souvenir qu'il y a rapproché les Indous des Grecs et des Romains, qu'il y a exposé bon nombre d'usages religieux et juridiques de la race indo-européenne [2]; qui me reproche d'avoir tranché la question des origines de la propriété non pas chez un peuple, « mais chez tous les peuples, chez les Slaves, les Germains, les Indous, « les Grecs, les Romains et les Francs », et qui, non content d'étudier

1. Je répète d'ailleurs que mes vœux, en fait de monographies sociales et juridiques, ne dépassent, en aucune manière, les exigences courantes en matière de minéralogie, de botanique ou de zoologie. De part et d'autre, le travailleur est condamné à ne jamais atteindre l'ensemble des connaissances qui lui seraient nécessaires pour arriver à la perfection. La pensée que je viens de développer a été très heureusement formulée par un savant allemand M. Kohler : « Jede Specialrechtsgeschichte muss an die Universalrechtsgeschichte anknüpfen ».

2. *La cité antique*, onzième édition, 1885, pp. 17, 25, 26, 33. — Dans sa *Réponse* plus haut p. 261, M. F. de C. se contente de dire : « Quand je rapprochai dans un « même livre les Grecs et les Romains, je ne le fis qu'après dix années d'analyses, « d'études de détails... »

les origines de la religion et de la famille dans l'Inde, en Grèce et à Rome, nous a fait connaître « le principe d'une religion qui se retrouve « à l'origine dans presque toutes les sociétés humaines, chez les Chi- « nois, comme chez les anciens Gètes et les Scythes, chez les peuplades « de l'Afrique, comme chez celles du Nouveau-Monde » (sans parler, bien entendu, des Grecs, des Romains et des Indous); qui, s'occupant de la propriété, n'a pas hésité à rapprocher des nations germaniques, « une partie de la race sémitique et quelques peuples slaves; [1] » le tout sans une seule référence. (Mon « *minimum* » de preuves n'aurait-il pas droit à quelque indulgence?)

Ces notions d'une très grande importance, fruit de vastes recherches auxquelles M. F. de C. a la modestie de ne plus faire aucune allusion, troubleront peut-être un lecteur difficile, qui se prendra à douter des mérites de la méthode comparative, hésitera à mêler « les siècles les plus éloignés, les races les plus diverses », et, se déclarant de la vieille école, s'écriera : « Qu'on me permette à moi d'analyser simplement les textes « et de les expliquer mot à mot; » je me refuse, à l'aide d'un pareil minimum d'information, à formuler les lois universelles de l'humanité !

Assurément les passages cités ne suffisent pas à une démonstration scientifique bien rigoureuse; toutefois je n'hésite pas à confesser que, dans l'espèce, ces quelques lignes m'ont plu infiniment, non pas seulement parce que, tombées de la plume de M. Fustel de Coulanges, elles prennent, par cela même et sans qu'il soit besoin de références, une valeur, mais aussi parce qu'elles sont suggestives, parce qu'elles invitent le lecteur aux investigations et aux recherches, et enfin parce qu'elles résument, sous une forme concise (mais quelque peu hardie), une méthode féconde, dont la *Cité antique* nous offre, d'ailleurs, un admirable spécimen.

Il suffirait peut-être d'engager le lecteur scrupuleux à relire la *Cité antique* tout entière, pour le réconcilier avec cette méthode comparative, qui vient d'être traitée si durement par M. F. de Coulanges. Je voudrais toutefois présenter une autre considération de fait très rassurante. Brûlant les dieux qu'il a adorés, M. F. de C. disait tout à l'heure : « La méthode nou- « velle prévaudra peut-être. Mais si elle prévaut, l'histoire cessera d'être « une science pour devenir une rêverie. » Ne semble-t-il pas que les représentants de la « méthode nouvelle » prétendent bouleverser toutes les notions acquises? Chose singulière : c'est le contraire qui est vrai : le brouillon qui mêle tous les siècles et tous les temps se trouve conduit, par ces procédés monstrueux, à défendre ordinairement..... quoi? Précisément l'opinion traditionnelle, l'opinion de « la vieille routine »[2]. A

1. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, 1885, pp. 35, 62. On voudra bien remarquer que je me sers de la dernière édition de *La cité antique* publiée l'année dernière; c'est la onzième.

2. Deux exemples seulement : en ce qui touche le titre XLV de la *Loi salique*, je ne dois pas beaucoup me tromper en disant que l'interprétation à laquelle je m'attache est celle des spécialistes les plus autorisés : en ce qui touche les Romains, mon

l'inverse, M. F. de C., tout en revendiquant l'honneur de représenter « la vieille routine, timide et terre à terre, » défend la plupart du temps des idées nouvelles et ne cesse guère de combattre les idées antérieurement dégagées par la vieille routine et acceptées par elle. M. F. de C. détruit et renverse : l'école nouvelle confirme et élargit; elle arrive, la plupart du temps, avec les procédés qu'on lui conteste, à voir ce qu'avaient vu nos anciens, mais elle voit en même temps quelque chose de plus que n'avaient vu la plupart d'entre eux. Son travail est, dans l'ensemble, beaucoup moins destructif que celui de M. F. de Coulanges. Rien de plus légitime assurément, rien de plus intéressant que ce travail de destruction exécuté par un savant aussi consommé, mais on conviendra qu'il nous conduit à de pénibles, à de tristes conclusions : la méthode comparative n'aboutit qu'à des rêveries : quant à « la vieille routine », bien qu'elle soit en possession de la bonne méthode, elle n'a jusqu'ici rien compris à l'histoire et n'a guère cessé de se méprendre; tels sont les deux termes extrêmes des plus récents écrits de M. F. de Coulanges. Fort heureusement, M. F. de C. s'est chargé de donner à l'avance un démenti à ses jugements sévères sur la méthode nouvelle : j'ai montré que ce démenti était le meilleur de tous, un démenti par la méthode elle-même.

Après avoir défendu la méthode comparative dans la *Cité antique*, qu'il me soit permis de la défendre sommairement dans le *Caractère collectif des premières propriétés immobilières :* l'auteur de la *Cité antique* s'était préparé par dix années d'analyses et d'études de détail, nous apprend M. F. de C., aux comparaisons qu'il s'est permises; il a écrit 496 pages dans lesquelles il a proposé la solution de nombreux et difficiles problèmes : croyances sur l'âme et sur la mort; culte des morts; feu sacré; religion domestique; famille ; droit de succession ; royauté primitive, etc. Pourquoi l'auteur du *Caractère collectif des premières propriétés immobilières* qui a commencé ses recherches sur la matière en 1866 ou 1867 n'aurait-il pas été en mesure de publier, en 1872, 50 pages consacrées à l'étude d'un seul et unique problème? Cet essai qui n'est nullement le début de l'auteur (ses travaux personnels remontent à dix ans en arrière) est ainsi qualifié par M. F. de C. : « admirable essai d'un jeune homme qui a découvert l'une des lois « universelles de l'humanité. » Il est clair que l'essai en question a été lu bien précipitamment, car l'auteur avait dit : « Il faut se défier des « règles universelles appliquées à l'humanité : de la liberté dont jouit « l'homme naît une variété d'usages et de législations qui rend très pé-

opinion est celle de Ch. Giraud et de Mommsen : on conviendra que la méthode comparative m'a égaré ici en assez bonne compagnie. Il est piquant de remarquer que les Romains sont précisément le seul peuple pour lequel M. Fustel de Coulanges, dans son compte ou plutôt son décompte des preuves, ne retient pas une seule de mes citations. (Je n'ai pas sous la main les ouvrages de Ch. Giraud et de Mommsen : je les cite d'après mes souvenirs et d'après les renvois que j'ai faits à leurs ouvrages dans mon essai sur le *Caractère collectif*.)

« rilleuse toute généralisation absolue, n'admettant aucune exception [1]. »

Après cette déclaration, pouvais-je m'attendre au compliment qui m'est fait? Et, quant à la nouveauté de mes travaux, quant à mes « découvertes », je citais, au début de mon essai, M. Lehüerou comme ayant entrevu la même thèse générale que moi et comme l'ayant développée pour les Germains; M. Charles Giraud, comme ayant déjà développé une partie importante de cette thèse, la partie relative aux Romains. Ce que je déplore, c'est de n'avoir pas cité, à cette même place, les premiers et magnifiques travaux de sir Henry Sumner Maine [2]; j'ai le regret d'avouer que je ne les avais pas encore lus; ce qui est une mauvaise note pour moi, en même temps qu'une note excellente pour la méthode comparative. N'est-il pas remarquable, en effet, que cette méthode, employée par des auteurs qui ne se connaissaient pas, qui n'avaient en aucune manière la même préparation, nullement la même éducation philosophique, les ait conduits exactement au même résultat historique? Au moment où je publiais cet essai, la même surprise, si favorable à la méthode, se produisait d'un autre côté : en effet, M. E. de Laveleye publiait dans la *Revue des Deux-Mondes* une série d'articles tendant aux mêmes conclusions que moi : ce fait nous frappa vivement l'un et l'autre. M. E. de Laveleye, réunissant ses articles en volume, me fit l'honneur de reproduire dans son ouvrage une partie notable de mon essai : et, depuis lors, j'ai constaté bien souvent la même concordance d'opinion dans les ouvrages généraux sur le droit comparé ou dans les études consacrées à cette importante matière. C'est qu'il y a tant de raisons, et des raisons si simples pour que nous rencontrions tous la même thèse (thèse qui a pu être *retrouvée*, mais qui n'a pas été *trouvée* en ce siècle)! En ce qui touche les anciens, par exemple, il est bien clair, et je l'ai proclamé nettement [3], que la propriété privée immobilière, ou mieux la propriété familiale, remonte parmi eux à une haute antiquité, et qu'elle était établie aux temps historiques (sauf, bien entendu, quelques prolongements des phases sociologiques antérieures). Mais nous savons quels étaient les souvenirs et les traditions des anciens touchant l'époque préhistorique. Pourquoi les rejeter comme le veut M. F. de C.? Quoi! Les anciens nous ont transmis leurs traditions sur la propriété immobilière aux temps préhistoriques : et nous n'accepterions pas ces témoignages, et nous les récuserions purement et simplement, alors précisément que nous recherchons quelle fut chez eux la période préhistorique! Si « la bonne vieille routine timide, et terre à terre », n'oblige pas à tenir

---

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1872, p. 463, note 1.

2. Ils n'arrivèrent à ma connaissance qu'au moment où je rédigeais définitivement la dernière partie de cet essai, et, dans cette seconde partie seulement, à mon grand regret, l'ouvrage de sir Henry Sumner Maine fut cité, à propos d'un détail.

3. Voy. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1872, p. 468.

compte de ces témoignages, c'est évidemment qu'elle a dévié de son rôle et de sa mission [1].

Je me résume en disant que la méthode comparative est l'alliée naturelle et l'alliée fidèle de « la vieille routine ». Elle n'est pas autre chose que « la vieille routine » elle-même, appliquée à de plus larges problèmes.

J'appelle maintenant M. F. de C. sur un terrain beaucoup plus humble et je me permets quelques rectifications de compte : il ne s'agit d'ailleurs que d'additions mal faites ; M. F. de C. trouvera tout naturel que je les corrige rapidement : l'auteur du *Caractère collectif des premières propriétés immobilières,* parlant des Russes, a cité trois auteurs : Le Play, Hesse, Ch. du Bouzet, et non pas seulement M. Le Play (dont l'autorité ici est d'ailleurs, autant que je crois savoir, toute spéciale) ; parlant des Vaccéens d'Espagne, il a cité non pas un auteur allemand, Beseler, mais Diodore, V, 34 ; parlant des Indous, il s'est appuyé non pas seulement sur Néarque et Colebrooke, mais aussi sur Mountstuart Elphinstone (avec renvoi exact à deux éditions différentes), sur Orianne (extrait du *Mitacshara* de Vijnyaneswara) ; sur Pross'onno Coomar Tagore [2] ; enfin, il a eu lieu de citer Manou, non sans un prudent avertissement qui manque souvent dans les citations faites par des profanes comme moi, car ils négligent facilement de se renseigner auprès des spécialistes [3]. Les distractions de M. F. de C., en ce qui touche mes citations relatives aux Grecs et aux Romains, m'ont paru tout d'abord plus graves encore ; mais je n'avais pas fait attention à la note 2 (p. 252) : il n'y a aucune distraction. M. F. de C. explique, en effet, qu'il retranche de son énumération de nombreuses citations parce qu'elles n'ont pas

1. Ainsi ceux qui ne croient que ce qu'ils voient dans les textes devraient, sous peine d'être qualifiés de logiciens, rejeter, d'une part, une tradition attestée par Justin, par Virgile, par Tibulle, etc., et, d'autre part, admettre, par exemple, « comme un point certain » que *le droit d'aînesse* (avec l'indivision) a été, à Rome, la règle ancienne *(La cité antique,* 1885, pp. 89-92, 303).

2. Ces deux dernières citations sont aux pages 482-484, ainsi que le renvoi à Manou : cette partie de l'essai est rejetée hardiment en bloc par M. Fustel de Coulanges, qui ne consent à garder que les 25 premières pages ; par malheur, à cette p. 482, je parle du consentement du groupe local à l'acquisition des terres dans l'Inde : M. Fustel de Coulanges ne peut rejeter ce moyen de preuve, puisque, visant l'interprétation commune du tit. XLV de la *Loi Salique,* il s'est exprimé ainsi : D'après les auteurs que je combats, « l'établissement d'un étranger « sur le territoire d'un village exigeait l'assentiment unanime de tous les habitants. « Ainsi le village aurait été, de quelque façon, copropriétaire du sol, et il aurait « dépendu de l'ensemble des habitants de permettre ou d'interdire à un nouveau « venu d'entrer en partage du fonds commun. *Nous aurions ainsi sous les yeux un « régime de communauté agraire, ou, au moins, un reste de ce régime.* » (Citation reproduite d'après mon art. du 9 août : car je n'ai pas ici à ma disposition l'ouvrage de M. Fustel de Coulanges). — Si telle est la pensée de M. Fustel de Coulanges, il n'a pas le droit de m'enlever la p. 482 ; je confesse que je fais ici un appel à la logique.

3. J'ai parlé des Arabes d'après une seule autorité ; c'est vrai ; mais j'aurais pu me dispenser de cette citation, ce que j'ai dit d'eux étant de notoriété publique. Je rappelle que je ne traitais pas directement des Arabes : je n'ai entendu m'occuper que des races indo-germaniques (p. 456).

de valeur à ses yeux; les autorités relatives à la période préhistorique (l'âge d'or) ne comptent pas, parce que l'âge d'or n'est pas une période historique; les autorités relatives aux partages des terres ne comptent pas davantage. Ceci mérite un mot d'explication. Ces textes ne disent pas : « Les terres étaient primitivement communes; plus tard on les « partagea; » mais seulement : « On partagea les terres. » On ne partage, me suis-je dit avec tout le monde, que des choses communes. Mais non : penser ainsi, c'est faire œuvre de logicien [1] et non d'historien. M. F. de C., rejetant toute intervention de la logique, déclare que « ces textes sont justement le contraire de la communauté et ne la « présupposent nullement. »

De ce qui précède il résulte que j'ai parlé des Indous d'après de nombreuses autorités et qu'en ce qui les concerne, j'ai avancé, en prenant des sûretés presque exagérées, un fait, d'ailleurs incontestable et incontesté; que j'ai parlé des Russes d'après trois autorités différentes et non d'après une seule; à propos de ce que j'ai dit des Russes, M. F. de C. laisse percer, à deux reprises, un scepticisme tout particulier; or il se trouve que j'ai reçu de plusieurs savants russes les témoignages les plus encourageants; que deux savants russes d'une grande valeur ont songé en même temps à traduire mon essai; que l'un d'eux m'a fait cet honneur, il y a plusieurs années, sans me proposer la moindre modification touchant l'exposé que je fais des usages de son pays; enfin j'ai plus d'une fois causé de ces questions avec des Russes et je n'ai jamais recueilli d'indication rectificative. Il y a donc des chances sérieuses pour que j'aie réussi, en ce qui touche la Russie, à être exact.

Si j'ai reçu de précieux encouragements et tout particulièrement du côté de la Russie, il est très vrai, comme le fait observer M. F. de C., que MM. Claudio Jannet et Denman Ross, deux savants dont personne ne reconnaît plus volontiers que moi la valeur et l'autorité, et quelques autres avec eux n'acceptent pas les idées que je défends et les ont combattues dans de doctes ouvrages; je regrette sincèrement ces dissentiments; mais ai-je besoin de dire qu'il y a à ces regrets de très larges compensations? Personne d'ailleurs n'est plus convaincu que moi que de pareilles questions ne se tranchent pas à la majorité des suffrages.

Après avoir pris la liberté de corriger moi-même un petit nombre d'erreurs matérielles de M. F. de C., erreurs légères, je finis en me rectifiant à mon tour. J'apprends, en effet, que j'aurais mal rendu, à propos des communaux, la pensée de M. F. de C.; j'ai cru la rendre très exactement; j'ai été constamment préoccupé de ce souci de l'exactitude; je n'ai pas ici à ma disposition les *Recherches sur quelques problèmes d'histoire ;* mais l'affirmation de M. F. de C. me suffit : j'estime que j'ai dû me tromper, puisque M. F. de C. affirme que je me suis trompé sur ce point : je lui en fais mes excuses, à lui et au lecteur qui vérifiera, à Paris, plus facilement que moi, à Pougues, le bien-fondé de l'obser-

1. Il y a, sans doute, quelques distinctions à établir : je pense les avoir faites.

vation qui m'est faite; pour moi, je n'ai besoin d'aucune vérification [1].

J'ai une dernière satisfaction à donner à M. F. de C. : il s'agit d'une déclaration importante que je tiens à faire très haut ou plutôt à refaire : je disais ici, le 9 août :

Des travaux comme ceux de M. F. de C. « appellent, pour être suffi« samment examinés et, s'il y a lieu, combattus, non pas un article, « mais un autre livre; il nous déplaît d'être condamné à apprécier som« mairement une œuvre de cette importance et à exprimer des diver« gences d'opinion, sans pouvoir les justifier avec toute l'abondance et « la précision désirables. »

M. F. de C., dans sa *Réponse,* me reproche, à plusieurs reprises, de ne pas « reprendre un à un tous les détails qu'il a examinés, de ne pas re« faire son analyse. » Il a raison : je n'ai pas repris tous les détails; je n'ai pas refait l'analyse; mais l'observation peut être à bon droit adressée à tout compte-rendu d'un ouvrage considérable : du compte-rendu au livre il y a, en effet, toute la distance qui sépare l'œuvre de la critique : quand il s'agit des travaux de M. F. de C., l'érudit qui s'est décidé, presque malgré lui, à prendre la plume, partage la mauvaise humeur de l'auteur lui-même; sur ce point, il sent avec lui; il se fait scrupule d'exprimer un jugement qui ne sera jamais suffisamment motivé dans les limites d'un compte-rendu; j'ose dire que, dans une certaine mesure, il s'en veut à lui-même d'agir de la sorte. Et pourtant, si nous obéissions toujours à un sentiment de retenue si naturel, les meilleurs livres et les plus importants ne seraient jamais signalés et analysés que par des érudits animés des mêmes convictions scientifiques que l'auteur : un intérêt supérieur que personne n'appréciera mieux que M. Fustel de Coulanges ne permet pas qu'il en soit ainsi. Ai-je mal servi, au point de vue scientifique, cet intérêt supérieur? Encore une fois, le lecteur en est juge : mais, du moins, j'ai conscience de m'être acquitté de cette délicate mission, en rendant un sincère hommage aux qualités éminentes qui placent M. Fustel de Coulanges au premier rang parmi les érudits et les savants contemporains [2].

Paul VIOLLET.

1. Essayant de résumer très rapidement l'importante dissertation de M. Fustel de Coulanges, sur les passages bien connus de César et de Tacite, j'ai employé l'expression suivante : « Ces témoignages (de César et de Tacite) écartés ». Sur quoi M. Fustel de Coulanges proteste énergiquement. Sa réclamation suffit à me persuader que cette expression est défectueuse et que je n'ai pas pleinement réussi dans mon essai de concentration et de résumé rapide. Chacun sait à quel point il est difficile de rendre en quelques mots tout un ensemble d'observations et d'idées.

2. Au retour d'un voyage dans le centre de la France, région où m'ont souvent ramené mes recherches sur le régime de la propriété, j'ai eu tardivement connaissance de la *Réponse* de M. Fustel de Coulanges. Cette *Réponse,* composée au Puy, était allée jusqu'en Allemagne trouver le secrétaire de la *Revue;* expédiée de Francfort, elle avait fait en France un détour inutile et m'attendait, depuis quelque temps, à Nevers, poste restante. Ces circonstances expliqueront à M. Fustel de Coulanges le petit retard involontairement apporté à la publication de sa *Réponse.*

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 42 — 18 octobre — 1886

240. — A. NICAISE. **Le port féminin du torques chez certaines tribus de l'Est de la Gaule.** Châlons-sur-Marne. Imprimerie Martin frères, 1886. 26 p.

— J. DE BAYE. **Le torques était porté par les hommes chez les Gaulois.** Extrait du *Bulletin monumental*, 1886, p. 175-196.

Tous les archéologues connaissent les colliers en métal appelés torques, dont l'usage est attesté chez différents peuples de l'antiquité et que l'on recueille principalement dans les nécropoles de la Gaule. Pour les auteurs anciens, qui parlent surtout des Gaulois du sud-est, le torques est l'ornement des guerriers : il suffit de rappeler l'épisode qui valut son surnom à Manlius Torquatus. Mais les Gaulois de l'est, en particulier les Remi et les Catalauni, laissaient l'usage du torques aux femmes; c'est ce qu'a établi M. Nicaise, auteur de fouilles consciencieuses dans les nécropoles gauloises de la Marne. Le torques ne se rencontre généralement pas dans les sépultures contenant des armes de guerre; quand on l'y trouve, c'est qu'il s'agit d'une tombe à double inhumation, contenant à la fois une femme et un homme. Non content des indices dûs à ses observations personnelles, M. N. a écrit aux autres τυμβωρύχοι de la Marne pour leur demander des renseignements à cet égard. Tous sans exception ont répondu que « partout où ils ont trouvé une arme, ils n'ont jamais trouvé de torques, à moins que la sépulture n'ait été double et qu'une femme n'ait été inhumée avec un homme. » Or, l'ensemble des tombes fouillées par ces explorateurs s'élève au chiffre formidable de 5600. Les témoignages des fouilleurs de profession, que M. N. a reproduits dans sa brochure, ne laissent place à aucun doute. M. Morel, l'auteur de la *Champagne souterraine*, écrivait le 27 avril 1885 : « Je retrouve dans mes notes les réflexions que suggérait aux ouvriers fouilleurs la découverte d'une épée : *Nous sommes volés! Nous ne trouverons pas de collier.* » Pour le Tardenois,

M. Frédéric Moreau écrit que dans 763 tombes qu'il a fouillées depuis douze ans, il n'a jamais rencontré d'armes avec les torques. Les sépultures à char inviolées, celles de Somme-Bionne, de Somme-Tourbe et de Sept-Saulx, n'ont pas donné de torques, bien que, suivant la juste observation de M. N., la beauté de leur mobilier funéraire prouve suffisamment qu'elles étaient les tombes de guerriers riches et puissants. On avait cru trouver des fragments de torques dans la sépulture de Berru ; mais, vérification faite, il s'agit seulement d'un bracelet creux.

D'après le *Dictionnaire paléoethnologique de l'Aube,* par M. Salmon, les mêmes faits ont été observés dans ce département, où habitaient les Tricasses. En explorant les tombelles de l'Alsace, MM. de Ring, Faudel et Bleicher ont toujours trouvé les torques dans les tombes de femmes. Cette coutume locale était importante à constater : il y a là un trait de différence qui s'ajoute à ceux que l'on a déjà signalés entre les populations de l'est de la Gaule et celles du sud. M. N. s'empresse d'ailleurs de reconnaître, comme les textes et les monuments anciens l'y obligent, que chez d'autres tribus gauloises le torques était aussi adopté par les hommes. Ses conclusions personnelles ne portent que sur la Marne; mais il propose de les étendre, sur la foi de témoignages sérieux, au Tardenois et à l'Alsace. Nous pensons qu'il a parfaitement raison et que dans ces régions, peut-être dans d'autres encore[1], le torques était réservé aux femmes et aux enfants, à l'exclusion des guerriers.

En 1883, au congrès scientifique de Rouen, M. de Mortillet avait déjà affirmé que les femmes portaient le torques *à l'époque Marnienne* (séance du 17 août). La première communication de M. N. est du 12 mai 1884 *(Bulletin du comité des trav. archéol.*, 1884, p. 239). M. Bertrand l'avait d'abord accueillie avec des réserves formelles, mais au commencement de l'année suivante *(Bulletin*, 12 janvier, p. 7), il en reconnut pleinement la justesse, à propos d'une communication de M. de Baye sur de nouvelles fouilles dans la Marne. La question pouvait être considérée comme vidée; M. de Baye, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, l'a soulevée de nouveau, non sans une certaine aigreur. Le 8 avril 1885, il lut un mémoire au Comité *(Bulletin*, p. 183) sur l'usage du torques chez les Gaulois (imprimé au *Bulletin*, p. 208-213); c'est ce mémoire, dirigé contre la petite découverte de M. N., qui vient de reparaître, inutilement augmenté, dans le *Bulletin monumental* (1886, p. 175-196). M. de B., il faut l'avouer, s'escrime contre des moulins à vent : il s'attache à prouver que les Gaulois portaient le torques, ce que personne n'a jamais nié, et ne discute point l'usage local constaté par M. Nicaise dans une région bien définie de l'est de la Gaule. On se demande s'il a bien lu l'exposé de l'opinion contre laquelle

1. Le musée de Wiesbaden possède une tombe de femme découverte en 1858 à Flœrsheim sur le Mein. La morte porte un torques au cou et cinq bracelets en bronze à chaque bras.

il proteste dans un style prolixe et d'une singulière incorrection [1]. Les assertions erronées ne manquent pas. « Il y a lieu de s'étonner, dit M. de B., qu'on ne retrouve aucune femme représentée ornée du torques » (p. 190). Mais il eût suffi à M. de B. d'ouvrir Hucher, l'*Art gaulois* (t. II, p. 130, 131) pour y voir des bustes féminins ornés du torques. Le musée de Saint-Germain (salle XV, vitrine 16, B, 1°) possède deux bustes de femmes en bronze avec un torques au cou : ces sculptures ont été découvertes à Compiègne. Il y a au musée britannique une charmante figurine de captive gauloise portant le torques qui a été trouvée en France. Ce sont des exemples qu'il serait facile de multiplier.

M. de B. a réuni les textes antiques qui attestent le *port masculin* du torques, ou plutôt il en a emprunté l'indication à l'*Ethnogénie gauloise* de Belloguet ; il ne cite ce livre qu'une seule fois, à propos d'un texte de Polybe traduit (inexactement d'ailleurs) dans l'*Ethnogénie*, sans renvoi au passage où il figure (Polybe, II, XXIX, 8). Le reste du temps, il transcrit Belloguet ou le paraphrase, procédé qui ne laisse pas d'être périlleux. On lit dans Belloguet (t. III, p. 904) : « Sans parler des Romains qui l'adoptèrent, nous savons que d'autres peuples, notamment les Perses, se paraient aussi de colliers d'or. (Hérod. IX, 80) ». — Et M. de Baye écrit doctement (p. 180) : « *D'après* (*Hérodote* IX, cap. LXXX) *les Romains adoptèrent l'usage des Gaulois*. Le fait est bien connu pour la grande nation ». N'est-ce pas jouer de malheur ?

Salomon REINACH.

---

241. — 1. Edmund SCHEBEK, **Die Lœsung der Wallensteinfrage.** Berlin, Th. Hoffmann, 1881. In-8, VII et 614 p. 12 mark.

2. Hermann HALLWICH, **Heinrich Matthias Thurn als Zeuge im Process Wallenstein,** ein Denkblatt zur dritten Sæcularfeier Wallensteins. Leipzig, Duncker und Humblot, 1883. In-8, XXXIV et 35 p. 2 mark.

3. Emil HILDEBRAND, **Wallenstein und seine Verbindungen mit den Schweden,** Actenstücke aus dem schwedischen Reichsarchiv zu Stockholm. Frankfurt am Main, Literarische Anstalt, Rütten und Loening, 1885. In-8, VIII et 80 p. 2 mark.

4. Arnold GÆDEKE, **Wallensteins Verhandlung mit den Schweden und Sachsen 1631-1634,** mit Akten und Urkunden aus dem Kœnigl.

---

1. P. 175 : « Les savants contemporains ont professé la même opinion *sans la croire susceptible d'être le moins du monde contestable* ». — P. 176 : « Le système était nouveau, bon à exploiter, *c'était un sujet à effets* (??) ». — P. 180 : « *Il est bien évident qu'il ressort d'une manière frappante* que les colliers étaient portés par les hommes ». — P. 186 : « Ces sculptures, *où l'art romain s'affirme...* » — P. 190 : « Ce texte établit *le même fait avec les torques de Cherbourg et de Cessons* ».

Sæchs. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Frankfurt am Main. Literarische Anstalt, Rütten und Lœning. 1885. In-8, 104 et 346 p. 7 mark 50.

5. Thomas Bilek, **Beitræge zur Geschichte Waldsteins.** Prag im Selbstverlage des Verfassers, in Commission von Franz Riwnác, 1886. In-8, iv et 362 p.

On nous permettra de réunir dans un article d'ensemble quelques livres récemment parus sur la question de Wallenstein ou *Wallensteinfrage* et de les analyser brièvement. Nous réservons l'ouvrage de M. Gindely qui vient de paraître et ne nous est pas encore parvenu.

1. On sait que Slawata, proche parent de Wallenstein, a été son ennemi le plus acharné, et déjà Ranke, dans sa *Geschichte Wallensteins* [1], exprimait l'opinion que ce haut fonctionnaire impérial avait été l'un des principaux instigateurs des cabales ourdies contre le général. C'est à cette opinion que s'est rallié M. Schebek, mais il la développe outre mesure et en tire des conclusions singulières et inacceptables. A l'entendre, c'est « à Slawata, avant tous les autres, que revient la gloire d'avoir perdu Wallenstein ». M. S. oublie trop facilement les plans et le caractère de Wallenstein, ainsi que l'opposition du conseil aulique de la guerre et les desseins de la politique espagnole; même si Slawata n'eût pas existé, le général était perdu; il suffit de renvoyer au xiie chapitre de Ranke [2]. M. S. essaie d'expliquer les causes de l'acharnement de Slawata contre Wallenstein; il n'en trouve aucune. Selon lui, toute la vie de Slawata s'est résumée dans cette seule pensée d'inimitié et de haine; mais, à son avis, le secrétaire n'était point déterminé par des motifs politiques; c'était chez lui comme une monomanie, une fureur de persécution; « on se demande seulement comment cette monomanie a pu se concilier avec l'astuce et la prudence extraordinaires qu'il a déployées; les psychologues et les aliénistes auront à trancher la question » (p. 34). Tout le reste du volume est consacré à cette démonstration : Slawata seul a tout fait; c'est lui qui a miné par tous les moyens, surtout par la calomnie, le crédit de Wallenstein, qui a dirigé contre le général toute une suite d'attaques habilement conçues, qui a mené contre lui une intrigue telle que la plus vive imagination d'un poète ne saurait mieux l'imaginer (p. 266); c'est lui « le démon qui, de longue main, par ses diffamations systématiques, avait amassé sur la tête de Wallenstein un lourd nuage de haine et de crainte, d'inimitié et de disgrâce, et qui, avec non moins de raffinement, et un non moindre manque de cœur et de conscience, a pris toutes les mesures qui devaient faire tomber la foudre dans toute sa puissance; lui qui a répandu dans l'armée et parmi les généraux, comme une maladie contagieuse, l'âpre convoitise du butin et le désir de s'emparer des domaines du duc et de leurs camarades » (p. 323); c'est lui, toujours, c'est Slawata qui a mené toute la procédure contre Wallenstein assassiné, car il est impossible d'attribuer à d'autres cette

1. 4e édition (Leipzig, Duncker et Humblot). 1880.

2. P. 253, *Der volle Gegensatz... ein unversœhnlicher Widerstreit.*

Rabulistik, cette entorse donnée aux lois, cette subtilité, cette intime connaissance de la littérature juridique, et un tel travail ne peut avoir pour auteur qu'un maître en sophistique aussi accompli que Slawata (p. 358-359); enfin, c'est Slawata qui dirigeait dans la question de Wallenstein ce qu'on nomme aujourd'hui le bureau officiel de la presse (p. 373). M. S. examine successivement tous les écrits et pamphlets défavorables à Wallenstein. Pas un seul qui ne soit, d'après lui, l'œuvre de Slawata. Il conclut, à propos du *Perduellionis chaos*, que « cette œuvre est si pleine de méchanceté et de sottises, qu'elle altère et fausse si bien les faits qu'on ne peut la considérer comme l'œuvre d'un homme dont la volonté est libre; c'est plutôt l'explosion de la rage après un long délire silencieux, et nous savons le côté psychologique de Slawata » (p. 401). Il dit de la relation de Sezyma Raschin qu'elle est d'un bout à l'autre l'œuvre de Slawata, et que Sezyma n'a fait que couvrir la marchandise de son pavillon (p. 439). Mais donne-t-il seulement une preuve authentique, irrécusable de toutes ses assertions ? Il ne s'appuie en réalité que sur ses propres suppositions; toute sa théorie n'est faite que d'hypothèses; à chaque instant reviennent les mots *Vermuthung* ou *Vermuthungsgründe*, ou des expression comme *scheint hinzudeuten* ou *nach unserer Vorstellung*. M. S. ignore qu'en matière d'histoire il nous faut des arguments plus décisifs. On ne se contente pas aujourd'hui d'affirmations tranchantes que n'accompagnent pas des documents précis. Qui croira, par exemple, que Slawata est l'auteur de la relation de Sezyma, parce que « le naturel et la conduite de Slawata pendant dix années entières nous sont tout à fait connus, et que sa connaissance parfaite des personnes et des événements est hors de doute »? Ainsi, parce que Slawata a vu de très près les hommes et les choses, il a composé le rapport de Sezyma [1]! parce que la procédure menée contre Wallenstein, après sa mort, témoigne d'une grande finesse et d'une profonde connaissance des lois, Slawata aura rédigé toutes les pièces! N'avait-il pas, dit M. S., une belle instruction; n'avait-il pas pris une grande part à la rédaction de la *Landesordnung* de Bohême; et n'avons-nous pas montré dans un chapitre précédent avec quelle facilité, quelle activité singulière il rédigeait? (p. 359). En un autre passage de son livre (p. 124-126), M. S. rapporte que Tilly communiqua un jour à Wallenstein de mauvais bruits qui couraient sur son compte; « on ne sait, reconnaît M. S., de qui venaient ces calomnies, et nous n'en avons pas la teneur réelle; mais quiconque songe à l'« agitation », c'est-à-dire aux intrigues de Slawata, ne balancera pas un moment à y reconnaître une de ses premières étapes » (p. 126). C'est assez insister, et le défaut capital du volume éclate sans doute aux yeux du lecteur. Il y a néanmoins quelques

1. C'est le cas d'employer les propres expressions de l'auteur et de lui dire que tout cela est *recht mit Haaren herbeigezogen*, et encore « *man merkt die Absicht, und wird verstimmt* » (p. 436).

erreurs qu'il faut relever. P. 124 *spargirtes Gedicht;* pourquoi remplacer ce dernier mot par *Gerücht;* M. S. ne sait-il pas que *Gedicht* a, dans cette lettre de Tilly, le même sens que *Erdichtung*, mensonge, fiction, et qu'il l'avait déjà au moyen âge? P. 288 et 441 M. S. doute de l'authenticité, aujourd'hui incontestable, des lettres d'Oxenstierna à Bernard de Saxe-Weimar (sept. 1633), et des documents trouvés par Helbig et Fiedler. En somme, le livre est fait sans méthode; l'auteur était dominé par une idée préconçue, celle de retrouver Slawata à tout propos et en toute circonstance, et, comme il s'exprime à peu près, « überall auf Slawata zu stossen ». Il fera bien, une autre fois, de ne plus lâcher la bride à son imagination et de ne plus se fier si facilement, si aveuglément à des ressemblances fortuites de pensée et de langage [1]. Son livre est superbe; beau papier, jolie reliure, caractères nets et agréables à l'œil; pourquoi y manque-t-il un peu de bon sens; pourquoi y rencontrons-nous tant d'exagérations et de jugements hasardés? Toutefois, quoique l'ouvrage ne soit pas, malgré son titre, « la solution de la question de Wallenstein », il rendra des services à l'histoire. Tout d'abord, il prouve, avec plus d'abondance qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la part considérable que prit Slawata à la catastrophe, et nous donne d'intéressants détails sur la carrière politique de ce personnage; en outre, il reproduit un grand nombre de textes, non-seulement ceux qu'a cités Dudik, mais, par exemple, le manuscrit de Bamberg tout entier; enfin, il a, chemin faisant, rectifié quelques menues erreurs de Ranke et d'autres. Malheureusement ces mérites, répétons-le, sont gâtés par ce que les Allemands nomment l'*Einseitigkeit;* M. Schebek est actif et laborieux, il sait beaucoup, mais il ne voit les choses que sous un seul aspect, à un point de vue personnel et restreint.

2. Nous avons déjà rendu compte des travaux de M. Hallwich sur Wallenstein et ses lieutenants *(Revue critique,* n° 31, art. 178). Il y a trois ans, M. H. voulut célébrer l'anniversaire de la naissance de son héros, son « grand compatriote, l'immortel Friedland ». Il publia, à cette occasion, un écrit resté inconnu jusqu'ici, l'apologie de ce Mathias Thurn qui fut le principal auteur de la révolution de Prague en 1618, poussa jusqu'aux portes de Vienne et entra ensuite au service de la Suède. C'est en 1636, à Stockholm, que Thurn avait fait paraître cette *Abgenötigte, doch rechtmässige und wahrhafte Verantwortung*, ou, comme on la nomma aussitôt, sa *Defensionsschrift;* mais il paraît que les ennemis de Wallenstein détruisirent tous les exemplaires qu'ils purent trouver. Toujours l'irréconciliable Slawata [2]! Heureusement M. Gindely a trouvé aux archives de Gotha une copie de cette plaquette. C'est cette copie qu'a reproduite M. H., avec des notes et des appendices. Il est regrettable

---

1. M. S. avoue qu'il n'a pu le plus souvent prouver l'origine et la filiation des écrits qu'il attribue à Slawata, que *durch die Verwandtschaft in Gedankengang und Ausdrucksweise.*

2. P. XXVIII, M. Hallwich accuse nettement Slawata et ses *Handlanger.*

néanmoins qu'il regarde cette œuvre de Thurn comme une source historique de grande valeur. Elle abonde au contraire en assertions inexactes, et les documents dont il sera question dans la suite de cet article, la démentent d'un bout à l'autre. Thurn prétend, par exemple, qu'il n'a eu en 1633 aucunes relations suspectes avec Wallenstein; or il suffit d'ouvrir le volume que vient de faire paraître M. Hildebrand (voir quelques lignes plus loin) pour y trouver huit lettres écrites en 1633 par Mathias Thurn à Gustave Adolphe et à Oxenstierna, et qui prouvent les relations du célèbre *rebelle* avec le duc de Friedland! On remarquera dans l'introduction de M. Hallwich une petite dissertation sur le lieu et la date de la naissance de Wallenstein; le général est né à Hermanitz-sur-l'Elbe en 1583, le 24 septembre (nouveau style).

3. Le travail de M. Em. Hildebrand, paru d'abord en Suède [1], puis en Allemagne, a fait justice des erreurs et des apologies, contraires à la vérité historique, répandues depuis quelques temps par les historiens tchèques et les *Wallensteinmänner*. M. H. a publié tous les documents relatifs à la question de Wallenstein qu'il a trouvés dans les archives de Suède (parmi les papiers nombreux et jusqu'ici mal rangés du chancelier Oxenstierna), et dont un grand nombre avaient échappé aux recherches de Dudik. Il ne fait que mentionner, sans les reproduire, les documents que Dudik et d'autres avaient déjà publiés. Il donne les textes dans la langue originale, en suédois ou en allemand; une seule lettre en suédois, très importante, datée du 7 mai 1633 et écrite par le secrétaire Laurens Nicolai à Oxenstierna, a été traduite en allemand par M. A. Gaedeke [2]. Nous n'insistons pas davantage sur la publication de l'historien suédois, parce que nous devrons y revenir sans cesse dans les lignes qui suivent; mais M. E. Hildebrand a rendu à l'histoire un service signalé en publiant ces lettres précieuses qui jettent sur la question de Wallenstein, principalement sur les négociations des années 1631 et 1633, une nouvelle et vive lumière : c'est grâce à lui qu'on sait maintenant la vérité sur la mission de Bubna en mai 1633, sur celle de Kinsky, sur les rapports de Friedland avec la Suède et la Saxe dans les premiers mois de 1634.

4. M. Arnold Gaedeke, professeur d'histoire au Polytechnicum royal de Dresde, publie dans la seconde partie de son volume, sous le titre *Akten und Urkunden*, les correspondances qu'il a trouvées dans les archives de la famille de Friesen à Roetha, et surtout dans les archives royales de Dresde. Il nous donne ainsi 165 lettres (dont un grand nombre d'Arnim et de l'électeur Jean-Georges de Saxe), relatives aux négociations des années 1631 et 1633-1634. Il réimprime, d'après Dworsky, le rapport de Sezyma Raschin (p. 309-333). Mais c'est surtout la première partie de son volume qui mérite l'attention. M. G., comme on l'a vu, a connu à temps les documents trouvés aux archives de Stockholm par M. Emile

1. 4e fascicule de l'*Historisk tidskrift* de 1883.
2. Elle porte le n° XI, p. 15-20.

Hildebrand; c'est même lui qui a décidé le savant archiviste suédois à les publier en Allemagne. D'après ces documents nouveaux et ceux qu'il a découverts aux archives de Dresde, ainsi que d'après les correspondances parues dans le recueil de Hallwich et ailleurs, M. G. refait l'histoire des dernières années de Wallenstein et de sa trahison. Son récit est long, complet et emporte la conviction. Il faut en indiquer les points principaux et les conclusions décisives. Les personnages qui ont joué le rôle le plus considérable dans les négociations sont le comte Mathias Thurn, Bubna, le comte Adam Terzka (le Terzky de Schiller), sa mère, son beau-frère Kinsky, Arnim et François-Albert de Saxe-Lauenbourg. Thurn et les émigrés de Bohème voulaient rentrer dans leur patrie et y dominer; pour atteindre ce but, ils n'avaient d'autre moyen que de faire Wallenstein roi de Bohême et de le rendre l'allié et l'ami de Gustave Adolphe; ce fut à quoi tendirent tous leurs efforts. L'intermédiaire entre Thurn, Gustave, Oxenstierna et Wallenstein fut Sezyma Raschin, qui raconta plus tard toutes ses démarches dans ce fameux *rapport* qu'on avait tant méprisé jusqu'ici, que Ranke avait déclaré véridique, que les documents trouvés à Stockholm et publiés par M. Hildebrand confirment aujourd'hui avec éclat, et que M. G. proclame avec raison « tout à fait précis, et absolument exact dans les indications de temps et de lieux ». On ne pourra plus douter désormais que dès 1631, plus d'un an avant Lützen, des négociations s'engagèrent entre Gustave Adolphe et Wallenstein [1], qui proposait aux Suédois de s'unir aux Saxons, de battre Tilly et d'attaquer les provinces héréditaires de l'empereur, pendant que lui, Wallenstein, avec dix à douze mille Suédois, qui lui seraient envoyés sous le commandement du comte de Thurn, ferait la conquête de la Bohème et gagnerait à sa cause les régiments de Silésie et les troupes de Terzka. On possède aussi de curieux renseignements sur cette entrevue de plusieurs heures, qui eut lieu le 20 novembre, à Kaunitz, à moitié chemin entre Pardubitz et Prague, dans le château de Terzka, entre Arnim et Wallenstein; Raschin n'avait fait que la mentionner; les deux généraux en avaient rendu compte verbalement à leur souverain; une relation de Laurens Nicolai au secrétaire de la guerre Sadler (Hildebrand, p. 5), nous révèle tout le détail de cette conférence. C'est alors que Wallenstein, abandonnant tout projet d'alliance avec la Suède, accepte pour la seconde fois le généralat que lui offre l'empereur. Gustave essaie de re-

1. Au mois de mai 1633 le résident suédois de Dresde écrit à Oxenstierna qu'il a reçu un émissaire bohémien et qu'il a fait semblant de n'avoir jamais entendu parler auparavant, *af den secreto tractatu med Wallsten*, et d'une secrète intelligence (*hemlig intelligentz*) entre sa Majesté et Wallenstein (Hildebrand, p. 16 et 19; Gaedeke, p. 18); Bubna et Thurn rappellent ces mêmes négociations, le premier dans un entretien avec Wallenstein (rapport à Oxenstierna, Hildebrand, p. 24), le second dans une lettre à Kinsky (*id.*, p. 69); le 17 juin 1631 Thurn écrit à Gustave Adolphe qu'il attend impatiemment Raschin, « *so dies hochwichtige negotium in Bœhmen tractiret.* » (*Id*, p. 1), etc., etc.

nouer avec lui par l'entremise de l'émigré bohémien Bubna; il est tué à Lützen, mais de nouvelles négociations ont lieu entre le duc de Friedland et le chancelier Oxenstierna au printemps de 1633. Bubna et Raschin les engagent; nous avons le rapport très intéressant de Bubna à Oxenstierna (Hildebrand, p. 23-27) et une lettre écrite, à peu près vers le même temps, par Nicolai à Oxenstierna *(id.,* p. 15-20); ce rapport et cette lettre démontrent que les émigrés tchèques étaient tous persuadés que Wallenstein aspirait à la couronne de Bohême, et que le duc voulait sûrement rétablir dans l'empire la liberté religieuse avec la paix, et en Bohême, les anciens privilèges, même malgré l'empereur. Il ne nous paraît pas aussi certain que Wallenstein ait alors songé à se créer une souveraineté indépendante, mais Oxenstierna répondit qu'il était prêt à traiter séparément avec lui, et qu'il l'aiderait à mettre sur son front la couronne de Bohême. « Das der her keyserlicher Generalissimus sich mitt uns a part vergliche, den keyser undt liga allerdings ausgeschlossen; undt damit das werk recht gefasset würde, sonder uffschub oder seumbniss, sich der chron Behdm undt incorporierten ländern impatronierte, undt die stende gedachter chron ihme die chron uffsetzten. » Hildebrand, p. 29.) Néanmoins, cette fois encore, Wallenstein rompit brusquement la négociation. Mais bientôt il la reprit; il se sentait menacé; il savait que la cour de Vienne se préparait à lui enlever le commandement. Il déclare alors qu'il faut chasser l'empereur en Espagne; et Thurn et les émigrés de Bohême s'abandonnent à la joie; Arnim, qui confère avec Oxenstierna à Gelnhausen (2 sept.), confirme au chancelier suédois les nouveaux desseins de Wallenstein; partout on croit à la défection de Friedland. Soudain le général rompt encore les pourparlers, déclare aux Saxons qu il faut chasser d'abord les Suédois, et se jette sur la Silésie que lui donne le combat de Steinau. Mais, quelques mois après, lorsqu'il hiverne à Pilsen et qu'il est sûr de sa disgrâce, lorsqu'il n'hésite plus, franchit le fossé et pactise sans retour avec l'ennemi, le souvenir de ces négociations si souvent rompues est fatal à Friedland; Bernard de Weimar, puis Arnim ne s'ébranlent que lentement, avec défiance, et avant qu'ils arrivent, a lieu la catastrophe d'Egra. Les publications de MM. Gaedeke et Hildebrand éclairent singulièrement cette dernière période de la vie de Wallenstein. On voit d'abord Oxenstierna refuser toute créance aux promesses de Thurn et de Kinsky *(genug von diesem!)*, et Bubna traiter Wallenstein de menteur; mais peu à peu on se rapproche, on s'entend, et lorsqu'on apprend la défection des troupes de Pilsen et le départ de Wallenstein pour Egra, tous les doutes s'évanouissent; mais il est trop tard. Les réflexions qui terminent l'introduction de M. Gaedeke sont justes en général et ne provoquent que très peu d'objections; contentons-nous de dire qu'à ses yeux Wallenstein est un traître, et qu'il approuve pleinement ce mot de Bubna rapporté par Raschin, que le plan formé contre l'empereur était, malgré tout, un *Schelmstück*. Il ne faut pas oublier

toutefois que la trahison de Wallenstein n'a commencé réellement que lorsqu'il se vit menacé lui-même.

5. M. Thomas Bilek, ancien directeur de gymnase, a déjà publié en tchèque une « Histoire des confiscations en Bohême après l'année 1618 ». Il publie, cette fois en allemand, dans ses *Contributions à l'histoire de Waldstein* trois études importantes : 1° Waldstein et les biens de Smiricky ; 2° Les domaines de Waldstein ; 3° La chute de Waldstein, la confiscation de ses biens et des domaines de ses partisans. Dans la première de ces études, M. B. prouve, avec force détails et contrairement à M. Gindely et d'autres, que Wallenstein a légalement et légitimement acquis les biens de la famille Smiricky. Le deuxième travail que contient ce volume, a été rédigé d'après les documents des archives de Prague ; on y trouvera l'exposé, aussi complet que possible, de toutes les acquisitions domaniales que Wallenstein avait faites en Bohême, en Moravie, en Silésie, dans l'empire, non-seulement comme particulier et vassal de la couronne de Bohême, mais comme prince et feudataire de l'empire allemand. M. B. indique, avec le soin le plus patient et le plus louable, comment tous ces biens ont été acquis, la somme qu'ils ont coûtée, leur étendue, leur sort après la mort de Friedland. La troisième étude renferme, à côté de jugements très favorables à Wallenstein et de manifestes erreurs (par exemple, que le rapport de Sezyma Raschin ne mérite pas créance), quelques documents inédits et de nombreux détails sur les récompenses accordées par l'empereur aux chefs des régiments restés fidèles et à tous ceux qui avaient tué le duc (Buttler, Gordon, Leslie, Geraldino, Deveroux) ou hâté la catastrophe. M. Bilek relate également en quelles mains passèrent les biens confisqués de Wallenstein, de Terzka, de Kinsky, d'Illo, de Neumann, de Schaffgotsch. Il rapporte que, tout compte fait et toutes dettes payées, la fortune confisquée de Waldstein s'élevait à 6.943.588 florins ; aussi a-t-on dit que la chute de Friedland (et de ses principaux partisans, car les Terzka avaient près de quatre millions de florins) était pour l'empereur, menacé de la banqueroute, une nécessité sociale.

A. CHUQUET.

VARIÉTÉS

La Bibliothèque du Vatican sous les papes Nicolas V et Calixte III.

A côté des fondations d'art qui tiennent une si large place dans l'histoire de la papauté au XVe siècle, il faut ranger les fondations scientifiques et littéraires, dont la principale est incontestablement la Bibliothèque du Vatican.

Je me propose de rechercher ici quelles ont été les vicissitudes de cette

collection fameuse pendant deux pontificats successifs, celui de Nicolas V, le véritable créateur de la Vaticane, — c'est en effet un titre de gloire dont il a été trop longtemps frustré par Sixte IV — et celui de son obscur successeur Calixte III.

Déjà avant de monter sur le trône pontifical, Nicolas V avait laissé un libre cours à ses convoitises de bibliophile; plus d'une fois, au témoignage de son libraire Vespasiano, il lui était arrivé de s'endetter pour acheter quelque volume précieux. La rédaction du canon bibliographique, destiné à servir de guide à Cosme de Médicis [1], avait montré, d'autre part, la solidité de ses connaissances. La collection particulière du cardinal Thomas de Sarzane, devenu le pape Nicolas V, vint donc dès le début ajouter quelques éléments importants à l'ancienne collection pontificale. Quel était, à ce moment, l'état de cette dernière?

Il résulte de recherches récentes que, de l'incomparable bibliothèque des papes d'Avignon, composée en 1369, sous Urbain V, de 2,103 volumes, une demi-douzaine de volumes seulement sont entrés dans la Vaticane primitive. D'après des documents que j'ai publiés récemment [2] quarante-deux autres volumes furent rapportés à Rome en 1566 (non compris 227 regestes et recueils de bulles ou de pièces comptables); quelques autres encore ont pu être réunis postérieurement à la Vaticane. En tout état de cause, celle-ci, telle qu'elle s'est développée au xve siècle, est une collection absolument distincte de celle d'Avignon, de même que la Bibliothèque d'Avignon est absolument distincte de celle de Boniface VIII [3].

D'autre part, la bibliothèque nouvelle, créée par les efforts de Martin V et surtout d'Eugène IV, ne comprenait, lors de l'avènement de Nicolas V, que trois cent cinquante à quatre cents volumes. (En 1443, ainsi qu'il résulte d'un inventaire qui a été découvert par mon collaborateur M. Paul Fabre et qui paraitra prochainement dans le recueil de l'École de Rome, elle se composait de 340 volumes). On voit dès lors quelle ardeur Nicolas V a dû déployer pour faire de cette bibliothèque en germe la première de l'Italie et de la chrétienté.

Nicolas V montra, dans la composition de sa bibliothèque, l'esprit de large sympathie qui caractérisa tous ses actes. Cependant, il n'oublia pas qu'il était avant tout un souverain ecclésiastique : la théologie occupe la place d'honneur dans la collection réunie par ses soins.

Ce n'était point cependant à ces productions d'une époque depuis longtemps négligée que semblent avoir été acquises les préférences

1. Ce document vient d'être publié par M. G. Sforza : *La Patria, la Famiglia e la Giovinezza di Niccolò V;* Lucques, 1884, p. 319-381.

2. *La Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle*, p. 115-130.

3. Voy. le très intéressant travail du P. Ehrle dans l'*Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte* et la monographie, non moins précieuse, de M. le commandeur de Rossi : *De origine, historia, indicibus Scrinii et Bibliothecae Sedis apostolicae;* Rome, 1886, p. CII et suiv. Pour toute la période ancienne, si peu connue jusqu'à ces derniers temps, la monographie de M. de Rossi est absolument définitive.

secrètes de Nicolas V : si dans la bibliothèque pontificale l'élément profane le cédait sur toute la ligne à l'élément ecclésiastique, dans le cabinet de travail du pape ou dans sa chambre à coucher, les rôles étaient intervertis. L'inventaire des manuscrits trouvés après sa mort dans son « cubiculum » ne mentionne que des ouvrages d'auteurs classiques : poètes, historiens, philosophes.

En comparant la composition de la Vaticane sous le pontificat de Nicolas V à celle des autres bibliothèques italiennes contemporaines, on constate une différence fondamentale : dans celle des Visconti, à Pavie, dans celle des Médicis, dans celle des Gonzague, à Mantoue, dans celle des princes d'Aragon, à Naples, les ouvrages d'un caractère profane, romans de chevalerie, traités de jeux, d'astrologie, de médecine, etc., etc., tiennent une place très considérable, tandis que dans la bibliothèque du Saint-Siège, ce genre de livres fait presque entièrement défaut. Dans la bibliothèque du duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre, la proportion des différentes facultés était établie comme suit : Théologie, nos 1 à 51, sciences et arts, nos 52 à 81, belles-lettres, nos 82 à 107, histoire, nos 108 à 151, divers, nos 152 à 158. Dans celle des ducs d'Urbin, sur 606 mss. latins, la théologie et l'hiérologie comptaient 282 numéros, la médecine 22, la jurisprudence 30, l'histoire, la géographie, la littérature, etc., 272.

Une autre différence, non moins capitale, c'est l'absence de livres écrits, non-seulement dans des langues étrangères : français, espagnol, arabe, etc., mais même en italien ; le latin et le grec semblent seuls dignes de régner dans ce sanctuaire des hautes et sévères études.

Ces trésors littéraires, dont Rome avait été sevrée depuis l'antiquité, Nicolas V entendait les mettre à la disposition des travailleurs de toute condition et de tout pays. Vespasiano nous dit formellement que son intention était d'ouvrir sa bibliothèque au public, et, de fait, les traditions de libéralisme triomphèrent de bonne heure à la cour de Rome ; elles y prévalurent jusqu'au commencement de ce siècle ; proscrites pendant plusieurs générations, surtout sous l'influence du cardinal Maï, de peu sympathique mémoire, et du cardinal Antonelli, elles viennent d'être remises en honneur par le souverain pontife actuel, auquel les lettres et les sciences sont redevables de tant d'encouragements précieux.

Un grand nombre d'auxiliaires secondèrent le pape dans cette entreprise, dont les progrès devinrent véritablement vertigineux après que que le jubilé de 1450 eut versé des flots d'or dans les coffres du Saint-Siège.

Le bibliothécaire de Nicolas V, messer Giovanni Tortello d'Arezzo, acquit une réputation considérable par sa connaissance du latin et du grec, par son traité intitulé *Orthographia*, sa traduction de la vie de saint Athanase, et différents autres ouvrages. Dans la dédicace de l'*Orthographia*, cet érudit nous parle et de ses efforts et de ceux de son

protecteur pour l'enrichissement de la bibliothèque, objet de leur commune sollicitude. « Utim tua illa bibliotheca, quam omnium que fuerunt prestantissimam comparas, aliquo pacto collocare possis, tam licet ex magnificentia animi tui, qui nonnisi clarissima in litteris edificiisque et rebus ceteris aggrediris viros utriusque lingue eruditissimos ex omnibus fere terris veluti ad virtutis quemdam asylum convocaveris, quos, ut suum possint excolere ingenium laudemque sibi parare et aliquid conficere quod posteritati prodesse possit, maximis premiis affeceris, non tamen deterrebor et ego aliquid pro mea parvitate tue bibliothece offerre. Quam tametsi ex clarissimis altissimarum doctrinarum auctoribus fulcire cupis, quia tamen et minores aliquando facultates necessarie sunt, non dedignaberis pro tua sapientia etiam minorum facultatum libros inferre. Video enim quantis impensis et sumptibus quantaque diligentia greca oratorum volumina historicorum et philosophorum atque summorum theologorum in latinam linguam traduci procuras. Video quantam adhibes curam in antiquorum nostrorum operibus exquirendis que deperdita credebantur. Ita ut nonnullos ad diversas extremasque mundi partes pro re hac multis difficultatibus et impensis destinaveris... »

Un autre érudit, Enoch d'Ascoli, fut chargé de recueillir en Allemagne des manuscrits rares ou précieux. M. Voigt a publié le bref que Nicolas V remit à Enoch pour lui faciliter sa mission. Celle-ci, toutefois, ne semble pas avoir été fructueuse. Vespasiano se borne à relever, parmi ses découvertes, celles du traité d'Apicius, *de Coenis*, et des *Commentaires* de Porphirion sur Horace. Charles de Médicis caractérise les résultats de ce « bibliographical tour », en disant qu'ils se distinguaient par la « novità » plutôt que par « l'utilità ». Enoch visita également le Danemark et en rapporta l' « Elegia Virgilii in Mæcenatis mortem ».

La dispersion des trésors littéraires réunis à Constantinople ne pouvait que favoriser les efforts du pape. Ses émissaires, nous le savons par les témoignages des Manetti et des Philelphe, rapportèrent de nombreux manuscrits de la Grèce.

Un certain nombre de manuscrits furent achetés sur le marché de Paris, ainsi que le prouve cette mention de paiement encore inédite : 1448, 30 mars. « Retineri faciatis florenos auri de camera centum pro totidem quos ipse depositarius solvi procuravit in civitate Parisiensi magistro Donato de Podio ordinis minorum pro emendis libris pro smo dño ñro papa. » (Archives secrètes du Vatican ; Diversorum Nicolai V, 1447-1452, fol. 68.)

De nombreux copistes transcrivaient, soit les ouvrages composés à l'instigation du pape, soit les manuscrits empruntés à d'autres bibliothèques. Parmi eux les Français et les Allemands formaient probablement la majorité : nous savons du moins par une lettre de Charles de Médicis à son frère Jean, le fils du grand Cosme, qu'à cette époque les

copistes étrangers fixés à Rome avaient communément pour patrie la France ou l'Allemagne : « L'epistola di Fallaro », lui écrit-il en 1455, « fo scrivere et avetello il più presto si potrà ; qui è gran carestie degli inscriptori che voi vorreste, impero da copisti infuori, che sono comunemente o tedeschi o francesi, ci è pochissimi altri scriptori. »

Parmi les miniaturistes, se trouvaient aussi des étrangers. L'un d'eux, Simone Honorato, avait pour patrie la France. Cet artiste, qui était huissier de la première porte du palais, « custos primæ portæ », travaillait, en 1477 encore, à l'illustration d'un manuscrit des Epitres de saint Jérôme. Un document en date du 30 mars 1452 nous fait connaître le nom d'un autre miniaturiste, ser Giuliano di Jachomo da Terni.

Quelle était l'étendue véritable de la bibliothèque du Vatican sous Nicolas V? Gardons nous bien d'interroger sur ce point les contemporains, car leurs témoignages sont essentiellement contradictoires; l'un nous parle de 9,000 volumes, un autre de 3,000, un troisième de 1,000 seulement. L'inventaire du fonds latin, que j'ai découvert il y a une dizaine d'années, fixe à 807 le chiffre des volumes latins [1] ; le nombre des volumes grecs s'élève, d'autre part, à 353, soit un total de 1,160 volumes. Ce chiffre peut paraître bas, comparé à celui de la bibliothèque d'Avignon ; mais, ainsi que je l'ai montré ailleurs, il dépasse sensiblement celui des bibliothèques contemporaines les plus riches, la bibliothèque des Visconti, au château de Pavie, et la bibliothèque du Louvre. Les résultats obtenus par Nicolas V sont donc des plus remarquables, d'autant plus, ne l'oublions pas, que pour improviser cette collection sans rivale, le pape n'a eu à sa disposition qu'un très petit nombre d'années (1447-1455).

L'inventaire du fonds latin ci-dessus mentionné a pour rédacteur Cosme de Montserrat, évêque de Vich, et dataire du successeur de Nicolas V, Calixte III; il a été commencé le 16 avril 1455.

L'inventaire dressé par Cosme de Montserrat ne donne malheureusement les « incipit » et les « explicit » que pour un petit nombre de volumes, et là même, il n'indique que les « incipit » du premier feuillet et les « explicit » du dernier, ce qui rend les identifications fort difficiles. Les observations paléographiques sont très rares : parfois le rédacteur nous apprend qu'un manuscrit est écrit en « littera formata parva », ou en « littera magna formata », ou encore en « littera antiqua ». Quant à la date, à la provenance, nulle mention. Seul le format est indiqué avec une précision relative : « forma communis, parva forma, mediocris forma, minimus, forma regalis ». Sachons gré à Cosme de Montserrat de cette précaution, qui a son utilité.

---

1. C'est ainsi, en effet, que doit être rectifié, comme me l'a fait observer M. Pastor (*Geschichte der Päpste*, t. I, Fribourg en Brisgau, 1886, p. 417), le chiffre de 824 que j'avais primitivement donné, en me fondant sur une note ancienne placée en tête de l'inventaire.

La classification de la bibliothèque laissait également à désirer. Seuls, un certain nombre de Pères de l'Eglise avaient les honneurs d'un emplacement distinct: saint Jérôme, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Thomas d'Aquin (représenté par 49 volumes!), Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Jean Scot, Pierre Lombard, Albert le Grand; les autres étaient dispersés un peu au hasard dans les huit armoires (six à droite, deux à gauche entre les fenêtres) qui contenaient l'ensemble du fonds latin. L'inventaire-catalogue ne portant pas de numéros, on se demande même comment il était possible de retrouver sur les rayons les volumes correspondants.

La section de la littérature classique était relativement la plus pauvre. Virgile n'y était représenté que par trois manuscrits, en parchemin, qualifiés le premier de « volumen formæ mediocris », le second de « volumen formæ communis », le troisième de « liber parvus [1] », ce qui nous autorise à croire que nous n'avons point affaire au fameux *Codex Romanus*, dont les dimensions (33 à 34 centimètres de haut) sont plutôt celles d'un in-folio déjà assez respectable. Ce ms. se trouvait cependant à la Vaticane dès le dernier tiers du XVe siècle, ainsi que M. de Nolhac l'a établi [2]. Quant au *Vaticanus* (n° 3225), il n'est entré, on le sait, à la Vaticane, que vers le début du XVIIe siècle, avec la collection de Fulvio Orsini. Cicéron était mieux partagé, ainsi que Sénèque. Citons, parmi les autres auteurs latins, Tite-Live, Florus, Juvénal, Quintilien, Boèce, Claudien, Stace, Térence, Pline, Salluste, Silius Italicus, Horace, Ovide, Fulgence, Lactance, etc., que coudoient Dante, Pétrarque et Boccace. La section des traductions se distingue surtout par sa richesse : on sait quels sacrifices Nicolas V s'était imposés pour développer ces instruments de vulgarisation.

II

L'inventaire conservé à la Vaticane ne comprenant que le fonds latin, le champ était ouvert à toutes les hypothèses au sujet du fonds grec. D'après l'opinion générale, contre laquelle j'ai eu beaucoup à lutter depuis dix ans, la bibliothèque de Nicolas V renfermait des mil-

---

1. « Item unum volumen forme mediocris ex pergameno cum quatuor serraturis et cum ligni postibus, copertum coreo rubeo, nuncupatum Opera Vergilii.

« Item unum volumen forme communis ex pergameno cum quatuor serraturis argenteis deauratis cum postibus ligni, copertum coreo rubeo, nuncupatum Opera Virgilii.

« Item unus liber parvus ex pergameno cum duabus serraturis et postibus ligni, copertus coreo rubeo, nuncupatus Liber Virgilii. »

L'inventaire de Sixte IV (1475) enregistre les mss. suivants de Virgile : « Virgilius. Ex membr. in rubeo. — Opera Virgilii. Ex membr. in rubeo. — Quinterni quidam Virgilii. Ex papiro sine tabulis. — Libri duo Virgilii. Ex membr. in viridi. — Virgilius. Ex membr. in pavonatio. — Virgilius in majusculis. Ex membr. in albo » (ce dernier mot a été remplacé après coup par ceux de : « rubeo » et « reinquinternatus. » — Nul doute que ce Virgile écrit en majuscules ne soit le *Romanus*).

2. *Les Peintures des manuscrits de Virgile,* p. 14 et suiv.

liers et des milliers de manuscrits; or cet écart entre le chiffre de 807, indiqué par l'inventaire de 1455, et les chiffres mis en avant par bon nombre d'auteurs, c'étaient les manuscrits grecs qui devaient le compenser.

Je ferai grâce au lecteur du récit de l'odyssée que j'ai entreprise depuis 1876 à la recherche de l'inventaire du fonds grec de Nicolas V. Mais ce que je ne saurais passer sous silence, c'est l'obligeance avec laquelle, la piste une fois découverte, j'ai été secondé par deux des plus savants collaborateurs de la *Revue critique*, MM. Hartwig Derenbourg et Alfred Morel Fatio. Grâce à eux, j'ai pu obtenir d'abord, par l'entremise de M. Codera, membre de l'Académie d'histoire de Madrid, et de M. le chanoine Collell, une analyse du précieux inventaire, ensuite, par les soins de M. Serra y Campdelacreu, une copie in extenso, dont tout me garantit l'exactitude.

Cet inventaire mystérieux, à côté duquel plusieurs érudits allemands ont passé sans en reconnaître le caractère et l'importance, se trouve dans une ville où il eût été assez rationnel de le chercher dès le principe, si en matière d'investigations de ce genre le hasard ne jouait pas un rôle plus considérable que la méthode : je veux parler de Vich, en Catalogne, siège de l'évêché occupé par Cosme de Monserrat, le rédacteur de l'inventaire. Il fait partie des archives de la cathédrale, dont le chapitre en a autorisé la reproduction avec une libéralité que je me plais à signaler ici.

En thèse générale, l'inventaire du fonds grec est plus sommaire, plus laconique encore que l'inventaire du fonds latin. La mention des « incipit » et des « explicit » y fait complètement défaut; les titres sont donnés en abrégé, et en traduction latine. Seule la reliure est l'objet d'une description détaillée; aussi bien n'était-il pas nécessaire d'être grand clerc pour indiquer la nature ou la couleur des plats ou du dos. On jugera du caractère et de la valeur du travail de Cosme de Montserrat par ces quelques extraits :

« Item unum volumen minoris forme, de papiro, copertum corio nigro cum certis bolletis et duabus serraturis de cupro, quod intitulatur *Chrisostomi super Matheo pars prima*.

« Item unum volumen de forma regali de papiro, copertum corio rubeo, quod intitulatur *Epistole beati Pauli cum expositione archiepiscopi Bulgarensis*.

« Item unum volumen ejusdem forme de papiro, copertum corio rubeo antiquo, quod intitulatur *Aristotelis de celo et mundo, de generatione et corruptione, meteora, de anima et omnia parva naturalia.* »

De la date ou de l'origine des manuscrits, de la forme de l'écriture, nulle trace, on le voit.

Saint Jean Chrysostôme occupe la place d'honneur dans la bibliothèque grecque de Nicolas V avec 40 volumes; ensuite vient saint Basile (19), saint Grégoire (16), Métaphraste (17), Jean autour du

Climax (5). Tout à coup, après les écrits de saint Athanase, la classification, relativement méthodique jusqu'à ce moment, s'interrompt pour ne reprendre qu'avec les « libri rhetorices » (33 volumes), auxquels font suite les « Libri grammatices » (37 volumes : Homère, Hésiode, Aristophane, Sophocle, Pindare, Euripide, Nicander, Synésius, Théocrite, etc.). Les « Libri mathematici » (12) terminent l'inventaire.

Il ne sera pas sans intérêt de réunir ici un certain nombre de témoignages sur les premières bibliothèques grecques; je cède d'autant plus facilement à la tentation, que l'on chercherait en vain des détails sur les collections de ce genre dans deux ouvrages aujourd'hui classiques, *das Schriftwesen im Mittelalter*, de M. Wattenbach, et *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, de M. Voigt.

La bibliothèque de Boniface VIII, si mystérieusement dispersée au xive siècle, sans qu'un seul volume entrât dans la « librairie » d'Avignon, renfermait en 1311, d'après une communication que je dois à l'obligeance du R. P. Ehrle, 33 manuscrits grecs, rangés dans une catégorie à part.

Pendant la première moitié du xve siècle, rien de plus rare dans les bibliothèques italiennes que les manuscrits grecs. La fameuse bibliothèque des Visconti, au château de Pavie, la plus riche et la plus importante des collections italiennes contemporaines, ne contenait en 1427 que quatre manuscrits grecs, l'*Iliade* (n° 8 de l'inventaire publié par le marquis d'Adda), un Platon (n° 120), enfin deux volumes ainsi désignés : « Liber in littera greca seu ebraica » (n°s 122, 547). Un manuscrit en grec ou en hébreu. Quel naïf aveu d'ignorance! On n'est pas loin encore du temps où l'on disait : « Græcum est, non legitur. »

Le Florentin Niccolò Niccoli († 1437) est probablement le premier qui ait recherché d'une manière suivie les mss. grecs. D'après une communication de M. l'abbé Anziani, le savant préfet de la Laurentienne, la collection de Niccoli — noyau de la bibliothèque de Saint-Marc de Florence — pouvait comprendre une centaine de mss. écrits dans cette langue (à la fin du xve siècle, le total des mss. grecs de la même bibliothèque de saint Marc s'élevait à 170).

Les Médicis ont commencé relativement tard à s'attacher à cet ordre de recherches. La collection de Pierre, fils du grand Cosme, ne contenait pas encore un seul volume grec en 1456, pas plus qu'en 1464-1465, et cependant, dès cette époque elle atteignait le chiffre respectable de 158 volumes. C'est seulement dans le dernier tiers du xve siècle qu'une lacune si grave put être comblée; elle le fut brillamment grâce à l'ardeur de Laurent le Magnifique : l'inventaire de 1495, publié par M. Enea Piccolomini, contient la description de 310 manuscrits écrits en grec.

Lors de l'avènement de Nicolas V, la Vaticane n'était pas mieux

partagée. En 1443, d'après l'inventaire découvert par M. Fabre, la bibliothèque d'Eugène IV ne contenait que deux manuscrits grecs, et encore le latin y coudoyait-il le grec. L'un était un Boèce « in latino et græco », l'autre un Psautier, « partim in latino, partim in græco ». Les autres ouvrages grecs n'étaient en réalité que des traductions dues aux amis du pape, Léonard Bruni d'Arezzo et Ambroise le Camaldule. Il ne semble donc pas qu'Eugène IV ait profité des facilités que la présence de tant de Grecs au Concile de Florence lui offrait pour l'enrichissement de sa bibliothèque.

Chez les bibliophiles du xve siècle, le luxe de la transcription et de l'illustration l'emportait, en règle générale, sur l'antiquité ou la correction du texte. Telle n'était pas la manière de voir de deux collectionneurs qui, à mon avis, méritent de figurer en tête de tous les autres, parce qu'ils se sont avant tout attachés à réunir des manuscrits aussi anciens et aussi corrects que possible : je veux parler du cardinal Bessarion et du pape Pie II. La bibliothèque de Bessarion comprenait, en 1468, au moment de la donation faite au Sénat de Venise, plus de 600 mss. grecs, sur un ensemble de 8 à 900 mss. (Voir le catalogue publié par Montfaucon).

Celle de Pie II était très certainement moins riche. MM. Duchesne et Cugnoni nous ont donné dans les derniers temps, comme on sait, de précieuses indications sur cette collection. Malheureusement les catalogues publiés par ces deux savants contiennent la description d'un certain nombre de volumes entrés dans la bibliothèque postérieurement à la mort du pape-humaniste; il n'est donc pas possible de distinguer avec une absolue certitude ce qui lui appartient en propre de ce que ses héritiers ont ajouté au noyau primitif. Quoiqu'il en soit, la collection grecque de Pie II, qui forme aujourd'hui à la Vaticane un fonds spécial, composé de 54 volumes, contient des mss. très anciens : deux d'entre eux datent du xe siècle, onze du xie, cinq du xiie, trois du xiiie, huit du xive, le reste du xve.

La bibliothèque d'Urbin, fondée vers le dernier tiers du xve siècle, contenait, sur un ensemble de 772 manuscrits, 93 volumes grecs. Il faut en outre signaler dans cette collection, dont le noyau a été incorporé, comme on sait, à la Vaticane, 93 manuscrits hébreux.

La bibliothèque de la dynastie d'Aragon à Naples était peut-être relativement la plus pauvre en mss. grecs. Sur plus de 300 volumes entrés à la Bibliothèque nationale de Paris, M. Delisle n'en a trouvé que 15 écrits en grec [1].

Dans la bibliothèque de Matthias Corvin, le grec semble avoir été aussi faiblement représenté. D'après les recherches de M. Fischer, sur un ensemble de 62 mss. provenant authentiquement de la bibliothèque du monarque hongrois, un seul, le n° LVI (Constantin Porphyrogé-

1. *Le Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 238-239.

nète), était écrit en grec; quant aux 53 manuscrits rattachés à la bibliothèque corvinienne d'une façon plus ou moins hypothétique, huit seulement d'entre eux contenaient un texte grec, à savoir les nos 2 (Rhétorique d'Aristote), 7 et 8 (Evangiles), 11 (Nicéphore), 13 (Plutarque), 15 (Thucydide), 16 (Jean Zonaras), 50 (Cyropédie de Xénophon).

La France avait possédé, au XIVe siècle, le premier noyau d'une bibliothèque grecque dans l'inestimable « librairie » pontificale d'Avignon. L'inventaire d'Urbain V (1369), publié par M. Faucon, mentionne six volumes grecs (nos 1176 et 1505) et un recueil de vies de saints moitié grec, moitié latin (no 2002), contre le total considérable de 120 mss. hébreux.

Mais ces études ne tardèrent pas à être délaissées. Dans la bibliothèque du duc de Berry († 1316), on ne trouve plus qu'un seul volume rentrant dans la catégorie de ceux qui nous occupent, « un grand livre ancien, escript en grec, fermant à plusieurs fermoers de cuivre, couvert de vieil cuivre empreint de plusieurs escriptures, et dessus les ais a gros boullons de cuivre d'estrange façon et une manière d'astralade de cuivre sur l'un des ais (no 159). » Deux autres volumes figurent dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, un dans celle de Saint-Hilaire de Poitiers, un dans celle de Saint-Epvre à Toul, quatre enfin dans celle de l'abbaye de Saint-Denis [1]. Les manuscrits grecs ne commencèrent véritablement à se répandre dans notre pays que lors du séjour d'Hermonyme de Sparte à Paris, en 1476 : une soixantaine de volumes entrèrent à partir de ce moment dans les collections des grands seigneurs et des érudits [2]. Les progrès des études helléniques furent, en thèse générale, si lents de ce côté-ci des Alpes qu'en 1518 encore la bibliothèque des rois de France, à Blois, ne contenait qu'une quarantaine de volumes écrits dans cette langue.

L'Espagne ne semble pas avoir possédé de bibliothèque grecque au XVe siècle. Charles Graux rapporte, en effet, dans son histoire du fonds grec de l'Escurial, que le premier qui réunit dans sa patrie une collection de ce genre fut don Ferdinand Nunez de Guzman, surnommé le commandeur grec (Nonnius Pincianus). Né en 1488, don Ferdinand ne comptait que douze ans à la fin du siècle.

III

La découverte de l'inventaire du fonds grec de la Vaticane vers la moitié du XVe siècle ne permettra pas seulement d'établir la provenance d'une foule de manuscrits aujourd'hui encore conservés dans la collection papale, elle tranche aussi d'une manière définitive un intéressant

1. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de François Ier au château de Blois*, p. 7, 8.
2. Voy. le curieux travail de M. Omont dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*; 1885, p. 70.

problème d'histoire, qui a préoccupé les érudits depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Les contemporains de Calixte III ont été unanimes à lui imputer la dilapidation des trésors littéraires réunis par son prédécesseur. Vespasiano, témoin d'ordinaire bien informé, affirme que le pape donna plusieurs centaines de manuscrits grecs au cardinal ruthène (Isidore, archevêque de Russie, évêque de Sabine, cardinal du titre de Saint-Marcellin et Pierre, mort à Rome en 1463). Celui-ci, ajoute-t-il, étant devenu vieux et tombé en enfance, ses familiers gaspillèrent ce riche trésor et vendirent pour des carlins des manuscrits qui avaient coûté des florins : « Et cominció a gittare via i libri greci, e donnone al cardinale Ruteno parecchie centinaja di volumi. Sendo il cardinale tanto vecchio, ch'era alquanto alienato della mente, quegli libri vennono in mano de' famigli, e capitonne buona parte male, e venderono parte per carlin quelli che erano costati fiorini. »

L'inventaire de Vich nous apprend que le cardinal Isidore obtint effectivement, en 1455, cinquante et un manuscrits, mais seulement à titre de prêt, sa vie durant : « S^mus^ d. n. mandavit mihi Cosme confessori E. S. tradi et liberari libros grecos sequentes, quos concessit ad usum vite R^mi^ D^ni^ cardinalis Rutheni; postea prefate Bibliothece restituendos, X maii anno pontificatus sui primo... »

Voilà donc un des prétendus méfaits de Calixte III réduit à des proportions singulièrement modestes : le vieux pontife a prêté les manuscrits; il ne les a point aliénés. En outre, le prêt porte sur 51 mss., non sur plusieurs centaines. Pour compléter ma démonstration, il resterait à rechercher combien des manuscrits prêtés au cardinal ruthène ont fait retour à la Vaticane après sa mort. J'engage les conservateurs de la bibliothèque papale à entreprendre cette vérification lorsque la liste des ouvrages prêtés aura paru dans le recueil que je prépare en collaboration avec M. Paul Fabre. En attendant, je me bornerai à déclarer que le choix fait par le cardinal témoigne d'une grande ouverture d'esprit : les classiques alternent avec les Pères de l'Eglise. Je citerai à tout hasard un Hérodote, les Lois de Platon, la Cyropédie de Xénophon, les Parallèles de Plutarque, un Thucydide, un Démosthène, un Ptolémée, etc.

Le cardinal de Nicée (Bessarion) emprunta onze manuscrits, parmi lesquels un Hippocrate, un Isocrate, un Cyrille, un Dioscoride et les traités de géométrie de Théodore et d'Apollonius. Mais il les restitua au bout de trois ans, à l'exception de trois volumes, au sujet desquels Cosme de Montserrat fait la déclaration suivante : « Prefatus reverendissimus dominus cardinalis Nicenus restituit predictos libros exceptis tribus : primo Isocratem in papiro, quem habuit dominus cardinalis Ruthenus de mandato S^mi^ d. n. a manibus prefati domini Niceni mutuatum. Dyoscoridem in medicina, et Ipocratem, in pergameno, in magno volumine retinuit penes se etiam mutui [jure] prefatus dominus Nicenus, de quibus cedulam scripsi manu propria et sigillavi in

testimonium veritatis XIIII martii 1458, anno tertio S. D. N. »

François d'Arezzo obtint de son côté, en 1455 et en 1457, le prêt de huit manuscrits, à savoir : un Thucydide, un Démosthène, les Ethiopiques d'Héliodore, les Opuscules de Lucien (?), une Bible, l'ouvrage d'Origène, intitulé « Philocalia », les « Sermones morales » de saint Jean Chrysostôme, et la première partie du traité du même auteur sur saint Jean. La mention de ces différents prêts ayant été effacée, il est probable que les volumes ont été restitués par l'emprunteur.

Une Somme de Guillaume de Paris (de Saint-Amour) fut prêtée au cardinal de Sainte-Croix en Jérusalem, en 1456.

Le prêt des mss. continua d'être libéralement pratiqué à la Vaticane pendant tout le XVe siècle ; restreint au début du XVIe, sans doute à la suite des abus qui s'étaient produits, il a été complètement supprimé depuis. Il semble cependant qu'il y ait un « mezzo termine » à trouver entre la faiblesse de Calixte III, prêtant près d'un quart du fonds grec pour la durée de la vie de l'emprunteur, et la rigueur du règlement moderne.

Eugène MÜNTZ.

CORRESPONDANCE

Lettre de M. Anatole de Barthélemy.

Le compte-rendu des *Etudes de mythologie gauloise*, par M. Gaidoz, que la *Revue critique* a bien voulu accueillir dans le nº du 9 août dernier (p. 106), contient une erreur que je tiens à rectifier. On peut en induire que notre collaborateur n'est pas le premier — et j'ajouterai le seul jusqu'ici — qui a proposé de voir le dieu gaulois du soleil dans certaines figurines représentant un personnage tenant une roue ou accompagné de ce symbole. Mon erreur vient d'une confusion de mémoire. M. Ant. Héron de Villefosse s'est aussi occupé du personnage à la roue (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1884, p. 274, et *Revue archéol.*, janvier 1881), mais il y a vu le Jupiter gaulois ; M. G. a serré de plus près la question en y découvrant le dieu du soleil ; c'est lui qui établit par de nombreux exemples et par l'étude d'une statuette, alors inédite, de Moulins, que la roue est le symbole du soleil et non du chariot en voyage, ou de la foudre, comme l'ont supposé d'autres archéologues. Il semble que, par la suite, le dieu gaulois du soleil a été confondu avec Jupiter par les Romains, mais il n'en était pas ainsi dans le principe. Je confesse donc que j'ai eu tort d'avancer que M. Héron de Villefosse *était d'accord* avec M. G., puisque le savant académicien ne s'était pas occupé de la question de la roue à ce point de vue.

Anatole DE BARTHÉLEMY.

CHRONIQUE

FRANCE. — M. B. Hauréau, membre de l'Institut, vient de publier une nouvelle édition de son essai critique sur les *Œuvres de Hugues de Saint-Victor* (Hachette. In-8°, 238 p.).

— Nous recevons le Ier tome et les premiers fascicules du tome II d'une petite revue in-18° : La Vogue, dirigée par M. Gustave Kahn. Nous trouvons dans ce recueil — où l'on ne s'attendrait pas à les rencontrer — d'intéressantes communications de M. Charles Henry : des inédits de Stendhal, des extraits au point de vue de l'histoire de la science des rarissimes voyages de Balthasar de Monconys ; des lettres inédites de Samuel Fermat à Huet d'où il ressort que le *Diophante* a très probablement paru postérieurement à son millésime de 1670 ; un exposé très clair de la théorie de la musique de Rameau, une réimpression d'un article fondamental de Wronski sur la théorie mathématique du rythme. Notons aussi la réimpression de l'*Art poétique* de Jacques Pelletier du Mans, opuscule rarissime par M. A. Dehodencq. On nous dit que plnsieurs de ces travaux paraîtront à part.

— La librairie A. Dupret (3, rue de Médicis), a fait paraître une traduction, par MM. H. E. Rébouis et G. Certeux, de l'*Histoire romaine* de Miss Corner. (In-8°, 344 p.).

— On lit dans le n° 36, p. 180 de la *Revue* : « M. Joret,... dit que *capucher* et *jouquer* sont des formes normandes; on voit, par l'historique qui accompagne ces verbes dans Godefroy, que cette affirmation est au moins douteuse pour *capucher* et inadmissible pour *jouquer*, qui est aussi wallon ou picard ». Il est difficile de comprendre la remarque qui précède et qui est due évidemment à une inadvertance. Pour que la forme d'un mot soit normande, il suffit qu'elle soit en rapport avec les règles de la phonétique du dialecte ou patois normand ; tel est le cas pour *capucher* ou *capuchier*, ainsi que pour *jouquer* ou *juquer ;* l'historique donné par Godefroy n'y fait rien, encore moins que *jouquer* soit picard, puisque le picard et le normand septentrional, il n'est plus permis de l'ignorer, ont traité les gutturales latines de la même manière. Il est au reste douteux que beaucoup de lecteurs de la *Revue* s'y soient trompés. — Ch. J.

— M. Gaston Godin de Lépinay vient de faire paraître à Auch (Impr. G. Foix. In-8 de 34 pages, extrait de la *Revue de Botanique*, t. V, année 1886) une étude sur les *Noms patois ou vulgaires des plantes de la Corrèze ;* la liste est curieuse et bien faite ; j'ajouterai qu'elle paraît bien authentique ; pour l'augmenter, M. G. G. y a joint les noms vulgaires des plantes de l'arrondissement de Figeac, qu'il trouvait dans un *Catalogue* du docteur A. Puel ; je ne sais si cela était bien nécessaire ; mais comme le *Catalogue des plantes... du Lot* n'est pas à la portée de tout le monde, on ne saurait guère se plaindre de cette addition. Ce qui ne se comprend guère, ou plutôt ce qui ne se comprend pas du tout, c'est que M. G. G. ait ajouté à sa liste les noms *romans* de plantes donnés par Raynouard : quelle authenticité ont-ils ? Qui prouve qu'un seul soit usité dans la Corrèze ? Combien d'entre eux ont été vraiment populaires et le sont encore aujourd'hui dans le Midi ? Ces objections auraient dû évidemment arrêter M. G. G. ; mais je ne veux pas le chicaner pour une erreur si pardonnable et qui ne peut tromper personne, et j'aime mieux le remercier de l'heureuse idée qu'il a eue de nous donner la Flore populaire de son pays et du soin qu'il a mis à la faire. — Ch. J.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 1er octobre 1886.

M. Gaston Boissier offre à l'Académie un mémoire qu'il vient de faire paraître sur le poète Commodien (extrait des *Mélanges Renier*) et présente à ce propos quelques observations au sujet de cet auteur. Il rappelle qu'on possède deux poèmes de Commodien : l'un a été publié dès 1650, l'autre seulement en 1851. Ce dernier a révélé que l'auteur était évêque et qu'il vivait au temps de la persécution de Dèce (milieu du IIIe siècle de notre ère), qu'il appelle lui-même la septième persécution :

Et erit initium septima persecutio nostra.

La langue et la versification des deux poèmes sont essentiellement populaires; cette particularité fait des œuvres de Commodien un document précieux, car c'est le seul de cette époque qui présente ce caractère. Les altérations du latin qu'on y remarque sont absolument les mêmes qu'on retrouve, deux siècles plus tard, dans les auteurs de la décadence. On a cherché dans la langue de Commodien des indices qui permettent de déterminer à quelle province de l'empire il appartenait; on n'en a pas trouvé et on ne pouvait en trouver, car la décomposition du latin s'est opérée uniformément dans l'empire entier, et, jusqu'à la fin de la période antique, il est impossible de trouver une différence quelconque entre le langage des diverses provinces. C'est ce que l'on constate, par exemple, en étudiant les inscriptions rassemblées dans le *Corpus inscriptionum latinarum*. Quant à la versification de Commodien, elle est toute rythmique; il ne tient aucun compte de la quantité, mais il fait en sorte que la place de la première syllabe de chaque pied de l'hexamètre soit remplie par une syllabe accentuée. S'il est vrai, comme l'a dit M. Weil, que l'accent n'a eu aucune part dans la formation du vers latin, il faut reconnaître qu'il a eu une grande part dans la destruction de ce même vers. La substitution du rythme à la quantité a nécessité une plus grande régularité de la césure; elle est toujours penthémimère, à très peu d'exceptions près, et M. Boissier pense que le prochain éditeur de Commodien devra s'attacher à faire disparaître ces quelques exceptions par des corrections apportées au texte, car elles sont en assez petit nombre pour devoir s'expliquer avec vraisemblance par des fautes de copie. Pourquoi, demande en terminant M. Boissier, Commodien a-t-il adopté cette forme populaire, en opposition si complète avec les traditions classiques? Etait-il incapable d'écrire en bon latin et en bons vers? Nullement; ce n'était certainement pas un ignorant : il était évêque, et il avait lu Virgile, qu'il a souvent imité. Il a donc fait exprès d'écrire pour le peuple, dans la langue du peuple et dans un rythme accessible au peuple. Ainsi la première forme sous laquelle la poésie chrétienne s'est produite au jour (car Commodien est le plus ancien poète chrétien) a été un essai d'une hardiesse extrême. Cet essai n'a pas trouvé d'imitateur. Les poètes chrétiens de l'âge suivant, Sédulius, Juvénius, Prudence, ont écrit pour les lettrés et ont imité autant qu'ils ont pu les modèles classiques.

M. Casati lit la seconde partie de son mémoire sur *la gens romaine et ses origines étrusques*. Il examine les caractères juridiques de la *gens* d'après la loi des douze tables et les jurisconsultes romains; il s'arrête, pour en fixer le caractère historique, aux définitions de Festus et de Varron. D'après Cicéron (Topiques, chap. VI), qui reproduit une définition de Scévola, *sunt gentiles qui inter se eodem nomine sunt*, à cette condition que les *gentiles* n'aient pas subi de déchéance civile, aucune *diminutio capitis*, ni *maxima*, ni *minor*, ni *minima*. Le système présenté par M. Casati diffère peu du système soutenu par Sigonius et par Heineccius, si ce n'est en ce point, que Heineccius voit l'élément constitutif de la *gens* dans le *nomen* et l'élément constitutif de l'agnation dans l'*agnomen* : or, on peut porter le même *agnomen* sans être agnats, n'étant agnats, d'après la définition d'Ulpien, que ceux qui sont *sub unius potestate*. Tous les *Cornelii* sont *gentiles* entre eux, mais tous les *Scipiones* ne sont pas agnats entre eux, parce qu'il y a plusieurs familles différentes parmi eux, les *Lentuli*, les *Dolabellae*, les *Cossi*, les *Syllae*, les *Cethegi*, les *Cecinae*. Les *Scipiones*, étant tous *Cornelii*, ayant tous le même *nomen*, sont entre eux *gentiles*, mais tous les *Scipiones* ne sont pas agnats, parce qu'ils se divisent en *Nasicae*, en *Asiatici*, en *Asinae*, en *Hispalici*, en *Africani*, etc. Les conséquences juridiques de la gentilité, le droit d'hérédité, par exemple, établi par la loi des douze tables, sont assez vite tombés en désuétude par suite de la multiplicité des familles provenant d'un auteur commun, et il n'est resté du droit de gentilité qu'un principe honorifique et aristocratique, qui a trouvé ensuite son expression politique dans le sénat romain. M. Casati s'attache à établir que, la gentilité provenant du nom de famille, et le nom de famille étant d'origine étrusque, la *gens* romaine a trouvé son origine en Etrurie.

M. Désiré Charney met sous les yeux des membres de l'Académie la photographie d'un reste de construction de l'ancien Mexique, la voûte triangulaire de la cour in-

térieure du palais des Nonnes, à Uxmal. C'est ce qu'on appelle ordinairement une voûte à encorbellement. L'expression est impropre, car il n'y a pas de voûte proprement dite : les deux murs, formés de dalles dont chacune dépasse celle sur laquelle elle repose, vont en se rapprochant peu à peu depuis le bas jusqu'en haut, mais ils ne se rejoignent pas tout à fait et il n'y a pas de clef de voûte. Ce mode de construction est fréquent dans les anciens édifices mexicains.

Ouvrages présentés : — par M. Weil : Théodore Reinach, *les Origines de la ville de Pergame* (extrait de la *Revue historique)* ; — par l'auteur : Barbier de Meynard, *Considérations sur l'histoire ottomane, d'après un document turc.*

Julien Havet.

Séance du 8 octobre 1886.

La séance publique de l'Académie, pour l'année 1886, est fixée au vendredi 19 novembre.

M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur une étymologie ancienne du nom de la ville de Lyon, *Lugdunum.* Un passage de Clitophon, cité dans un écrit attribué à tort à Plutarque, explique Λούγδουνον par deux mots gaulois λοῦγον, corbeau, et δοῦνον, lieu élevé. D'autre part, des monuments découverts il y a quelques années prouvent que cette étymologie a joui d'une certaine faveur pendant les premiers siècles de l'empire. Un médaillon de terre cuite, du premier siècle de notre ère, communiqué à l'Académie des inscriptions en 1867 par M. de Witte, et une médaille de l'empereur Albin, de la fin du second siècle, représentent le génie de la ville de Lyon avec un corbeau à ses pieds. M. d'Arbois de Jubainville pense néanmoins que l'étymologie de Clitophon ne peut être acceptée. La langue gauloise, sous sa forme la plus ancienne, conserve la voyelle finale du premier terme des mots composés : *Bitu-riges, Litu-genus, Camulo-genus, Ande-camulos;* le latin, au contraire, affaiblit cette voyelle en *i*, comme dans *caeli-cola*, pour *caelo-cola, fructi-fer*, pour *fructu-fer*, ou la supprime entièrement, comme dans *puer-pera*, pour *puero-pera*. Pour le nom de Lyon, on connaît deux orthographes, l'une gauloise et primitive, qui a conservé la voyelle finale du premier terme du composé, *Lugdunum*, Λουγούδουνον, l'autre romaine et postérieure, avec suppression de cette voyelle, *Lugdunum*, Λούγδουνον. La première de ces orthographes est attestée par Dion Cassius et par plusieurs inscriptions; l'autre a prévalu à partir du premier siècle de notre ère et est seule employée par les écrivains latins. Or, si ce nom venait, comme l'assure Clitophon, d'un mot *lugon*, λοῦγον, à thème en σ, la forme primitive serait nécessairement *Lugodunum* et non *Lugudunum*. L'étymologie en question n'a pu être inventée qu'après la chute du second *u*, c'est-à-dire vers le premier siècle, date du médaillon communiqué par M. de Witte.

M. le Secrétaire perpétuel lit une note de M. Duruy sur un travail manuscrit de M. Corazzini, professeur à l'école navale de Livourne, intitulé *le Poliremi antiche*. Ce travail avait été adressé à l'Académie des sciences; celle-ci en a renvoyé l'examen à l'Académie des inscriptions. M. Duruy, après avoir pris connaissance du manuscrit, estime qu'il contient des renseignements intéressants sur la question encore obscure de la construction des navires antiques et exprime le vœu de le voir publier.

M. Robert de Lasteyrie communique des observations sur une des plus curieuses églises romanes de l'ancien diocèse de Poitiers, celle d'Aulnay (Charente-Inférieure), à mi-chemin entre Melle et Saint-Jean-d'Angély. Ce bel édifice a jusqu'ici échappé à l'attention des archéologues. Il a dû être construit sous le règne de Louis VII. Il est remarquable par ses dispositions architecturales et plus encore par les curieuses sculptures qui le décorent. L'art français du XIIe siècle a rarement produit une œuvre plus complète et plus riche. M. de Lasteyrie passe en revue toutes les scènes figurées dans ces sculptures et en donne l'explication.

Ouvrages présentés : — par M. Hauréau : le marquis de Nadaillac, *la Guadeloupe préhistorique;* — par M. Delisle : *Liber instrumentorum memorialium, cartulaire des Guillems de Montpellier, publié, d'après le manuscrit original, par la Société archéologique de Montpellier* (publié par M. A. Germain) ; — par M. d'Arbois de Jubainville : *le plus ancien Registre des délibérations du conseil de ville de Troyes,* 1429-1433, publié par Alphonse Roserot.

Julien Havet.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 43 — 25 octobre — 1886

242. — **Les Institutions de l'Ancienne Rome,** par MM. ROBIOU et DELAUNAY, professeurs à la Faculté des Lettres de Rennes. T. I et II, 2 in-12, 1884-1884 (Paris, Didier).

Les deux volumes publiés en collaboration par MM. Robiou et Delaunay comprennent les chapitres suivants :

I. *Les Institutions politiques,* magistrats, sénat, assemblées, par M. Delaunay;

II. *Organisation militaire* jusqu'à Auguste, par M. Robiou;

III. *Notions sur la religion romaine*, par M. Robiou;

IV. *Architecture* (Pélasges, Étrusques, temples, monuments, maisons), par M. Robiou;

V. *Le droit de cité et le droit latin*, par M. Delaunay;

VI. *Le gouvernement des provinces pendant la République,* par M. Delaunay.

Cet ordre est loin de nous sembler heureux : on dirait qu'il a été réglé par la voie du tirage au sort. C'est cependant, je crois, celui qu'indique le programme de la licence ès-lettres. Mais ce n'est pas avec des plans de programmes qu'on peut faire des plans de livres. Manuel, traité ou précis, tout livre doit être composé, surtout quand il s'adresse à des étudiants. Ils ne perdront rien à s'écarter de l'ordre fixé par les commissions d'examens, ils perdront toujours à étudier dans des livres mal disposés, mal arrangés, où il n'est pas tenu compte des qualités dont ils ont besoin avant tout, la méthode et la logique.

Dans les subdivisions de chaque partie, il y aurait plus d'une critique à faire. Pourquoi étudier l'architecture jusqu'aux Antonins et s'arrêter, pour le reste, à Auguste? Pourquoi l'architecture est-elle préférée à la sculpture et à la peinture, et ces dernières totalement sacrifiées? On me renverra aux programmes de licence : mais les programmes ne sont pas si exclusifs qu'on veut bien le dire, ils proposent et n'imposent pas.

Les deux collaborateurs ont deux manières très différentes : je me hâte de dire que je préfère celle de M. Delaunay. M. D. a lu avec grand

soin les auteurs anciens, il traduit, il cite les passages principaux, et ces citations sont heureuses et choisies. Il fait peu de polémique, comme il convenait dans un livre de ce genre. M. Robiou travaille visiblement de seconde main. Il le fait entendre lui-même en renvoyant à « Cicéron, cité par Preller » ou à « Festus cité par Iaekel » : Preller est fort connu, sans doute, mais Cicéron l'est davantage, et Festus, quoique rare, se trouve plus souvent que Iaekel dans nos bibliothèques universitaires.

Malgré ces critiques d'ensemble, et les critiques de détail auxquelles ce livre peut prêter, comme tout livre qui aborde un si grand nombre de questions douteuses, je ne le crois inutile ni aux étudiants ni aux amateurs. Il y a d'excellentes pages, par exemple sur le droit de cité et sur la religion primitive. Puis, l'ouvrage répond, je pense, à une nécessité. A côté des manuels de M. Bouché-Leclercq et de M. Mispoulet [1], qui sont des livres de science, d'érudition, des répertoires en un mot, destinés surtout aux historiens, il faut qu'il existe un précis plus accessible aux étudiants de première année ou aux élèves de nos lycées, où, sans trop de renvois, de citations et de textes, on dise en une langue claire et précise tout ce qui permet de lire, de comprendre et d'aimer les auteurs et la vie de l'antiquité. Professeurs de littérature et d'archéologie, MM. Robiou et Delaunay étaient désignés pour commencer ce livre [2].

Je n'ai pas vu le IIIe volume.

Camille JULLIAN.

---

243. — **La Réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains**, par le marquis de PIMODAN, avec une planche d'armoiries et trois portraits. Paris, Calmann-Lévy, 1885. 1 vol. in-8, XXXIV-441 pages. 7 fr. 50.

L'ouvrage de M. de Pimodan se compose d'une introduction et de cinq livres. L'introduction (pp. I-XXXIV) contient l'indication des sources et les détails sur les institutions touloises nécessaires à l'intelligence du récit. Les quatre livres qui suivent sont consacrés chacun à l'un des derniers évêques-comtes souverains. Le livre I (pp. 1-58) raconte l'épiscopat de Toussaint d'Hocédy (1543-1565); le livre second (pp. 59-102), celui de Pierre du Chatelet (1565-1580); le livre troisième (pp. 103-170), celui de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont (1580-1587); le livre quatrième, de beaucoup le plus étendu (pp. 171-340), comprend la vie de Christophe de la Vallée-Rarécourt-Pimodan (1587-1607). L'auteur a résumé dans un cinquième livre (pp. 341-410) les

1. Je suis heureux de profiter de l'occasion pour m'associer aux éloges que M. Cagnat a adressés ici au livre de M. Bouché-Leclercq et pour le remercier des grands services qu'il rend chaque jour aux étudiants et aux chercheurs.

2. Tome II, p. 241 : c'est l'*Arno* et non le *Tibre* qu'il faut lire. — Il n'est pas vraisemblable qu'Auguste ait donné la cité latine aux *Bituriges Vivisci*; s'ils l'ont reçue, c'est plutôt de Caligula ou de Claude, t. II, p. 190.

principaux faits de l'histoire touloise depuis la mort du dernier évêque-comte souverain jusqu'en 1789 et il a complété son volume par une série de dix pièces justificatives dont quelques-unes sont fort intéressantes.

En l'an 1300, les « citains » de Toul s'étaient mis sous la protection de Philippe le Bel. Depuis cette époque, les rois de France avaient conservé sur la ville un droit de garde et de protection et, dès le commencement du XVIe siècle, il y avait à Toul un parti français; mais, c'est de 1551, du moment où Henri II occupa les Trois-Évêchés pour se dédommager de l'assistance qu'il prêtait aux princes protestants d'Allemagne, qu'il faut faire dater le commencement des mesures qui amenèrent la réunion de Toul à la France. En 1552, Henri II visita la ville et y laissa garnison. Cette occupation et les progrès incessants de la France continuèrent après le traité de Cateau-Cambrésis (1559) dans lequel, peut-être à dessein, il ne fut pas question du sort de Toul. La prétention émise par la royauté française d'empêcher l'élection de Pierre du Chatelet comme évêque par le chapitre et le retard qu'elle apporta à cette nomination (1565); le prêt de dix mille écus obtenu de Toul par Charles IX au traité de Longjumeau (1568); la part prise par les rois de France dans les troubles religieux qui divisaient la cité lorraine; l'élection de Christophe de la Vallée (1588); la confirmation des charges des officiers de guerre et de justice accordée au roi par les traités de Saint-Germain (1594) et de Folembray (1595), etc., marquent les étapes principales de cette absorption progressive qui fut d'ailleurs puissamment aidée par le rôle que les princes lorrains jouèrent dans les affaires générales de la France. A la mort de Christophe de la Vallée (1607), « son successeur ne reçut pas l'investiture impériale et ne fut pas non plus considéré par la France comme prince souverain de Toul ». La ville était bien décidément française et les traités de Westphalie ne firent que consacrer le fait accompli.

Au point de vue de la recherche et de la mise en œuvre des documents, le livre de M. de P. a été fait avec le plus grand soin, avec une entière conscience. Si l'œuvre est grossie de détails qui sont quelquefois étrangers au sujet, si elle mériterait plutôt le titre d'Histoire de Toul sous les derniers évêques-comtes souverains que celui qu'elle a, j'ai d'autant moins le courage d'en blâmer l'auteur que cette abondance peut-être excessive nous a valu plus d'un détail neuf et intéressant. Je citerai en particulier toute la partie du chapitre VII du livre IV relative aux prétentions lorraines au trône de France après l'abjuration de Henri IV.

Que M. de P. me permette cependant de lui adresser quelques critiques, les unes de détail, les autres sur l'esprit général qui anime son œuvre.

Il ne me semble pas avoir connu deux ouvrages qui auraient pu lui être utiles dans son travail. Le premier est la dissertation de Chantereau-Lefévre intitulée : *Question historique, si les provinces de l'ancien*

royaume de Lorraine doivent être appelées terres de l'Empire [1]. Le second est le *Discours des histoires de Lorraine et de Flandres. Au roy très-chrestien Henry II par Charles Estienne* [2]. Ce dernier, fait justement à l'occasion de la conquête des Trois-Évêchés, renferme des renseignements curieux.

Mais c'est surtout sur l'esprit général qui anime l'œuvre de M. de P. que nous avons des réserves à faire. Son livre, avons-nous dit, est grossi de détails étrangers au sujet. Pour mieux faire comprendre l'histoire de Toul, M. de P. a abordé à maintes reprises l'histoire générale et il l'a fait dans un esprit à la fois catholique et féodal qui, s'il fait honneur à la loyale franchise de l'auteur, est le contraire de l'impartialité et quelquefois de la vérité historique. Les protestants, les gens du Tiers-État, et nous entendons par là tout ce qui n'était ni clerc ni noble, même les Politiques, y sont l'objet de sa sévérité, quelquefois de son injustice. C'est ainsi que la sainteté même de la reine Louise de Lorraine et du cardinal de Vaudémont « les rendait mortels ennemis des huguenots [3] » ; que, « comme à peu près tous les bons catholiques [4] », les bourgeois de Toul avaient l'âme ligueuse ; que l'édit de Nantes « était en politique un véritable échec [5] ». Le plus grand reproche que M. de P. adresse à l'évêque Toussaint d'Hocédy, c'est la bassesse de son extraction. « Je ne crois pas, dit-il dédaigneusement, que l'on puisse retrouver dans l'histoire la famille de l'évêque Toussaint [6] », oubliant ainsi, qu'à ne parler que des grands Français de l'ancien régime, il serait difficile de *retrouver dans l'histoire* la famille de Mazarin ou de Colbert et peut-être même celle de Richelieu. Quant aux Politiques, c'était un parti qui se trouvait « entre la Ligue et les royalistes..... toujours prêt à se tourner vers le soleil levant [7] ». Je sais bien qu'il faut faire la part de l'entraînement du récit. Poète lui-même, M. de Pimodan a été séduit par la poésie de l'histoire. Comme il a senti en artiste la sombre grandeur de ce combat de Coutras où le petit corps protestant attend sous ses armes grises, au chant des psaumes, le choc de la brillante armée catholique, il s'est vu parfois chargeant le huguenot sous la double croix blanche de Lorraine. Mais il n'en reste pas moins que la sainteté commande la charité et non la haine ; qu'il y avait beaucoup de bons catholiques ailleurs que chez les ligueurs et qu'un édit qui donne la paix à un pays après plus de trente ans de guerres civiles en sauvegardant l'indépendance nationale et la liberté personnelle n'est pas un échec politique. De même, il est faux de dire que les Politiques se trouvaient entre la Ligue et les royalistes. Formés d'abord des débris de ce dernier

1. Paris, 1644, in-8°.
2. Paris, Charles Estienne, 1552, in-4°.
3. P. 135.
4. P. 152.
5. P. 250.
6. P. 57.
7. P. 208.

parti, ils se trouvaient entre la Ligue et les protestants et leur succès fut dû à ce qu'ils élevèrent au-dessus des passions religieuses et des inimitiés personnelles une idée supérieure qui devait rallier autour d'elle tout ce que la nation comptait d'honnête et de sage, l'idée même de la patrie. C'est ce parti, auquel on ne peut pas même reprocher d'avoir amené la monarchie absolue, car dès François Ier le pays était entré dans cette voie sans pouvoir revenir en arrière, qui prépara la splendeur de la France au XVIIe siècle et nous devons être reconnaissants à ces hommes qui, avant d'être catholiques ou protestants, huguenots ou papistes, surent être simplement et par dessus tout Français.

Louis FARGES.

---

244 — **Bernhard von Weimar**, von G. DROYSEN. Leipzig, Duncker und Humblot. 1885. Deux volumes. In-8, VII et 444 p.; VI et 575 p. Prix : 18 mark.

Après avoir fait l'histoire de Gustave Adolphe, M. G. Droysen a voulu faire celle du meilleur lieutenant du roi de Suède, Bernard de Saxe-Weimar. On sait que ce sujet avait tenté Goethe, ainsi que l'historien Luden, et qu'il fut traité, avant M. D., par Hellfeld (1797) et par Röse (1828). Le livre de Hellfeld ne mérite même pas d'être consulté. L'ouvrage de Röse conserve encore sa valeur, car l'auteur a eu dans les mains tous les papiers de Bernard et la copie de la correspondance de son général-major Erlach; mais Röse n'est qu'un assembleur de documents, et l'on trouve, en effet, dans ses deux volumes une foule d'extraits importants tirés, soit des textes imprimés, soit des manuscrits. Mais, depuis la publication du livre de Röse, on a tant écrit sur la guerre de Trente-Ans que la biographie de Bernard devait être refaite un jour ou l'autre. M. D. s'est mis à cette tâche nouvelle avec la consciencieuse ardeur que nous lui connaissons; il a fait plus de recherches encore que Röse et a exploré un grand nombre d'archives. En outre, il sait composer et il sait écrire; il ne s'attache pas seulement à nous représenter son héros, comme l'a fait Röse, dans ses relations avec ses frères et ses cousins; il le montre encore, si l'on nous permet d'employer les mots de Schiller sur Wallenstein, *auf dem finstern Zeitgrund* et *in des Lebens Drang*, au milieu des grands évènements de son temps, dans cette guerre de Trente-Ans où son épée a fait quelquefois pencher la balance.

Tel est, en effet, un des points les plus importants du livre de M. D. l'historien. Après avoir raconté, d'une façon très intéressante, la jeunesse de Bernard et ses premières prouesses militaires, il montre, comment après la mort de Gustave et surtout après la prise de Ratisbonne (4 novembre 1633), son héros joua, avec sa petite armée de Weimariens, un rôle prépondérant et comment tous les partis cherchaient à se l'atta-

cher. Nous voyons l'empereur envoyer à l'« Alexandre saxon » le colonel Henderson, Savelli, Heusner de Wandersleben et négocier avec lui par l'intermédiaire de son frère le duc Ernest, de l'électeur de Saxe et du bailli d'Iéna Hoffmann [1]. Nous voyons le roi de France, uni à la Suède, s'efforcer de le retenir à tout prix sous ses drapeaux et lui dépêcher des ambassadeurs comme le duc Henri de Rohan, le marquis de Feuquières et Guébriant. Nous voyons le tiers-parti qui s'était formé en 1631 à l'assemblée de Leipzig, sous les auspices de l'électeur Jean Georges de Saxe, essayer de gagner Bernard en lui offrant par la bouche de Melander, ou par le margrave de Bade, de se mettre à sa tête; mais M. D. expose que Bernard ne voulait pas se rallier à ce tiers-parti qu'il regardait comme une *Vanität* et comme un grand danger pour l'Allemagne.

D'autres épisodes de cette courte et mémorable carrière sont mis, grâce aux patientes recherches de M. D., dans un jour, sinon nouveau, du moins plus vif et plus clair. Qu'on lise, par exemple, le chapitre intitulé *Bernard und die wallensteinische Katastrophe*. (I, p. 331-366). M. D. montre qu'« un rôle très important était réservé à Bernard dans cette tragédie »; il rappelle les premières ouvertures de Kinsky au commencement de 1634, les missions de Bubna et de Sesyma Raschin auprès d'Oxenstierna, les menées de François Albert de Lauenbourg qui souhaitait si passionément la rupture entre Wallenstein et l'empereur; il raconte la venue de François Albert au camp de Bernard. Mais ce dernier se méfia; vainement François Albert multipliait ses assurances; vainement Ilow écrivait, le 11 février, que Friedland se rendait à Egra, que la *ruptura* était consommée, que la cavalerie suédoise devait se porter en hâte au-devant des transfuges; vainement il mandait le lendemain qu'il fallait jeter dans Egra, Pilsen et Passau de l'infanterie suédoise et qu'il désirait négocier avec Bernard; le duc de Weimar, toujours soupçonneux, redoutait une « autre entreprise » de Wallenstein, une « tromperie », un piège des Impériaux qui voulaient disloquer son armée et l'accabler aisément. C'est ainsi que Wallenstein fut perdu; Bernard n'arriva pas à temps; il disait *dass dem Werk nicht zu trauen sei*; Feuquières a jugé parfaitement la situation dans sa lettre du 25 février à Bouthillier: « Vous verrez, comme quoi les fourbes, auxquelles le pauvre duc de Friedland faisait gloire d'être savant, ont été les seules causes de sa perte, n'ayant point été en sa puissance de persuader au duc Bernard, de prendre confiance en sa parole, et par ainsi il s'est trouvé poussé des uns et point soutenu des autres », et nous lisons également dans les mémoires de Richelieu: « Weimar balança, dans le soupçon que cette semonce ne fût une de ses ruses ordinaires pour le surprendre. »

Le chapitre, ou mieux le livre suivant [2], est intitulé *la campagne de*

---

1. Voir le chapitre intitulé *Mission de Hoffmann*, II, p. 405-419.
2. Les deux volumes de l'ouvrage sont divisés ainsi : premier volume : I. *La*

1634. On y trouve, d'après tous les documents connus, un clair et complet récit de cette journée décisive de Nördlingen (27 août 1634) qui changea soudainement la situation politique et militaire et qui fut « le jour le plus sombre de la vie de Bernard ». On a souvent accusé le duc d'avoir causé la perte de la bataille par sa précipitation. Mais M. D. démontre que Horn avait fini par se ranger à l'opinion de Bernard et voulait attaquer; que le duc avait le dessein de tenir *ferme* à son poste jusqu'à la nuit et qu'il offrit à son collègue de couvrir sa retraite : le corps de Bernard, remarque M. D. (p. 442), était donc intact encore et prêt à se battre, lorsque les troupes de Horn ne pouvaient plus résister, et le duc acceptait les plus grands dangers pour sauver son camarade.

La France intervint, comme on sait, dans la lutte après Nördlingen, et prit Bernard à sa solde. C'est ici qu'on peut faire à M. D. d'assez graves chicanes. Entraîné par son patriotisme allemand, l'historien prétend que Bernard « malgré le traité qui le liait à la France, malgré le secours qu'il en recevait, donnait son espérance et sa sympathie à la Suède dont il partageait la croyance et non à la France catholique » (II, 254-258). Comme si Bernard avait eu vraiment tant d'affection pour les Suédois! comme s'il n'avait pas été fréquemment en désaccord avec Oxenstierna et avec Horn! Mais M. D. veut faire de Bernard un héros allemand et le proposer à l'admiration de ses compatriotes. Ne dit-il pas, à la fin de son second volume, qu'avec Bernard « mourait le seul Allemand, qui, montrant ses victoires et pesant de toute sa personnalité, aurait pu entreprendre de défendre contre les prétentions de la France sa patrie délivrée du joug des Habsbourg »? (p. 575). Mais Bernard avait-il une patrie? Existait-il à cette époque une patrie allemande, un *deutsches Vaterland?* [1] Et qu'aurait-il tenté en faveur de cette chère patrie? Il y avait alors deux choses à défendre et à sauver : le protestantisme et les libertés politiques. Mais l'électeur de Saxe et l'électeur de Brandebourg étaient aussi bons protestants que Bernard et néanmoins, ils ont abandonné la cause commune et se sont réconciliés avec l'empereur. Les libertés politiques? Mais, après tout, les adversaires mêmes de Bernard les ont défendues; l'électeur de Bavière et la plupart de ceux qui avaient adhéré à la Ligue catholique, redoutaient autant que Bernard l'influence de l'empereur et n'ont jamais cessé de combattre la camarilla de Vienne, les *Pfaffen und Schranzen;* le margrave Guillaume de Bade et le comte palatin Christian (voir le tome II de M. D., p. 548) n'ont-ils pas dé-

---

jeunesse. II. *Le commandement de l'armée de Franconie*. III. *Bernard et Wallenstein*. IV. *La campagne de 1634*. Deuxième volume. V. *Le généralat de la ligue de Heilbronn*. VI. *La campagne de 1635*. VII. *Union avec la France, campagne de 1636*. VIII. *Campagne de 1637*. IX. *de Rheinfelden à Brisach*. X. *Derniers temps*.

1. Je sais bien que Bernard écrit une fois à Oxenstierna qu'il voudrait « in seinen geliebten Vaterland arbeiten » (Voir encore II, 418); mais cette lettre est écrite de France; Bernard désire *travailler*, c'est-à-dire combattre, et combattre dans le pays où il veut se tailler une souveraineté, en pays allemand; l'expression équivaut à celle qu'il emploie une autre fois « auf deutschen Boden kommen. » (II, p. 270).

claré au nom des princes catholiques qu'ils « voient le mince souci que témoignent les Autrichiens pour l'empire »? [1]. Non, Bernard était un grand ambitieux, résolu à tout entreprendre et à tout risquer pour conquérir une souveraineté indépendante, de même que Wallenstein s'était fait donner le duché de Mecklenbourg et songea à la couronne de Bohême, de même que le Bavarois s'empara du Palatinat et de la dignité électorale du Palatin. Il n'avait que la cape et l'épée, mais il se souvenait que son aïeul Jean-Frédéric avait été électeur de l'empire.

Au fond, ce glorieux aventurier est de la même race que Mansfeld et que Halberstadt; il a seulement plus de génie militaire et des visées plus hautes; il ne se borne pas à guerroyer; il ne se contente pas de battre les ennemis, de faire du butin; il songe à l'avenir; il se dit, comme le premier cuirassier du *camp de Wallenstein*, que la paix viendra un beau matin mettre fin à la chose [2], et ce jour-là, Bernard veut être nanti. Aussi, peu lui importe de recourir à l'étranger, au Suédois ou au Français; il n'a d'autre but que de fonder une principauté qui soit à lui, sur le Main ou sur le Rhin, et, pour nous servir des mots mêmes de M. D., de devenir un duc franconnien ou alamannique. *Ländererwerb,* acquisitions territoriales, voilà la pensée de ce génial condottiere.

Mais, dit l'historien (I, p. 168), « une fois maître d'un territoire, si étroit qu'il fût, Bernard aurait joué un grand rôle. La pensée nationale, si longtemps et si honteusement opprimée, aurait pu renaître et grandir en lui. Son rôle aurait été celui que prit le Brandebourg en 1640. Bernard ne voyait pas un seul souverain s'élever à la fière hauteur d'une énergie nationale *(sic)*. » Qui nous assure que Bernard aurait été ce souverain? Qui nous dit qu'une fois loti, il ne se serait pas écrié, sans plus se soucier de l'empire et de l'Allemagne, tout comme le duc Jean-Frédéric de Hanovre : « *Ich bin Kaiser in meinem Lande!* » Partout où il s'agissait, avoue M. D., de représenter les intérêts généraux, il n'y avait alors que « *kleinlicher Sinn, Zaghaftigkeit und Halbheit* ». Pourquoi Bernard aurait-il fait exception? N'est-il pas plus probable qu'il n'aurait eu alors, comme auparavant, d'autres préoccupations que celles de son intérêt personnel? Il y avait en Bernard, écrit encore M. D., — il faut citer dans le texte original les mots qu'il emploie — « *ein Gemisch von persönlichen Interessen, von Gefühl für Stammesehre und von nationalem Pathos* ». Voilà trois éléments singulièrement combinés, et il serait bien difficile de trouver dans la vie de Bernard une trace du sentiment que M. D. nomme assez vaguement le *nationales Pathos;* quant aux *persönliche Interessen*, ils ont guidé Bernard

---

1. L'auteur d'une des meilleures histoires de la guerre de Trente-Ans, M. Charvériat, le consciencieux et savant chercheur, a très bien touché ce point.

2, V. 991-992 :

Der Friede wird kommen über Nacht,
Der dem Wesen ein Ende macht.

dans tous les actes de sa vie. Un seul fait suffit : Bernard s'est fait donner le duché de Franconie par Oxenstierna. Cet Allemand a consenti à recevoir des Suédois une terre allemande conquise par les Suédois! Il a déclaré qu'il tenait sa principauté en fief de l'étranger et qu'il serait toujours le *vassal* de la couronne de la Suède; que ses successeurs prêteraient hommage à la Suède; que, s'il mourait sans héritiers mâles, son duché reviendrait à la Suède! « Conservons, disait à ce propos le chancelier, conservons à jamais dans nos archives ce document : un prince allemand a désiré pareille chose d'un gentilhomme suédois, et un gentilhomme suédois, en Allemagne, a accordé pareille chose à un prince allemand; à mon avis, il est aussi extravagant à l'un de demander qu'à l'autre de donner. » Bernard perdit son duché de Franconie après Nördlingen et se jeta dans les bras de la France. Il a dit, il est vrai, à ses frères, qu'il ne remplissait envers Louis XIII qu'un simple *Reitersdienst* (II, 418) et à Hoffmann qu'il ne dépendait pas des potentats étrangers (II, 414). Mais Götz, qui le connaissait bien, assurait qu'il était *ganz französisch* et dépendait de la France seule (II, 411). Mais Bernard lui-même affirmait qu'on ne pouvait rien faire sans les potentats étrangers *(die fremden Potentaten*, II, 548-549); il refusait de fonder et de diriger un tiers parti, parce qu'il ne voulait pas se détacher de la France; le 19 juillet 1639, jour de sa mort, lorsqu'il dictait ses dernières volontés à son chancelier Rehlinger, il déclarait que « si aucun de ses frères ne voulait accepter les pays rangés sous son obéissance par la grâce de Dieu; Sa Majesté de France aurait le premier rang » *(in allewege den Vorrang habe)*. Voilà cet homme qui, selon M. D., n'a reçu l'argent et les secours de la France qu'avec répugnance, qui n'a d'autre visée que de lâcher la France dès qu'il le pourra, qui est avant tout un *patriote* allemand; c'est au roi de France qu'il cède Brisach et ce qu'il a conquis en Alsace [1]!

Il y a donc quelques exagérations dans le livre de M. Droysen. On y sent trop souvent le parti-pris d'élever très haut Bernard et de rabaisser la France. C'est dans cet esprit que M. D. a composé le chapitre qu'il intitule assez impertinemment « Exigences et calomnies françaises » *(französische Zumuthungen und Verleumdungen)*. Bernard s'étant emparé de Brisach, Guebriant le pria de déclarer par écrit qu'« il tenait ladite place et forteresse sous l'autorité de Sa Majesté ». Un article secret du traité de Bernard avec la France disait en effet qu'« il commanderait son armée sous l'autorité de Sa Majesté. » On voit, s'écrie à ce propos M. D., quelle extension tout à fait arbitraire (« eine ganz willkürliche Ausdehnung ») du traité exigeait la France de Bernard (II,

1. Il parle, il est vrai, de ses frères, mais pour la forme seulement, et comme par convenance ; car ils avaient accédé à la paix de Prague et ne pouvaient, par conséquent, accepter l'héritage de Bernard enlevé à l'Autriche. Bernard n'a donc pas, comme dit M. D., (II, 573), cherché à « mettre ses conquêtes en sûreté » et à « les conserver à la patrie. »

556). C'est être bien subtil; l'armée de Bernard étant sous l'autorité de Louis XIII, les places que prenait cette armée étaient évidemment sous la même autorité; vit-on jamais une forteresse et les troupes qui l'ont conquise, soumises à une autorité différente? Plus loin (II, p. 564), M. D. assure sérieusement qu'en juillet 1639 Bernard voulait s'enfoncer au cœur de l'empire et marcher au secours de Baner, mais que les Français l'empêchèrent d'exécuter cet utile dessein; selon M. D., les Français voulaient que Bernard défendît leur province de Bourgogne contre les Espagnols, et cherchaient en même temps à le discréditer auprès de la Suède. M. D. se trompe; la France désirait au contraire — et exprimait ce désir avec instance — que Bernard se portât en Allemagne et fît sa jonction avec Baner pour frapper un grand coup; mais Bernard, toujours avisé, toujours préoccupé de son propre intérêt, aimait mieux, comme le disait le perspicace Bullion à Grotius, défendre ses conquêtes de Bourgogne et rafraîchir ses troupes dans les riches vallées du Doubs.

Du reste, malgré son talent, M. D. n'a pas réussi, ce nous semble, à faire une grande et belle œuvre d'ensemble. C'est moins sa faute peut-être que que celle de son sujet ou de son héros. Après tout, Bernard n'est pas un homme de guerre de premier ordre; il n'a pas la grandeur tragique d'un Wallenstein ni le génie d'un conquérant comme Gustave Adolphe; il a été poussé toute sa vie par les circonstances [1]; il n'a presque jamais agi de son chef et, comme le reconnaît M. D., il n'a été que *der simple General einer fremden Macht* (I, 169); il n'a pu atteindre le but de ses efforts et se tailler la principauté indépendante qu'il rêvait. Sans doute, il a été le plus brillant élève de Gustave et son nom reste attaché à quelques victoires, mais Lützen appartient à Gustave autant qu'à Bernard (encore ne sait-on rien de précis sur la part que prit le Weimarien au succès); Nördlingen est une défaite écrasante et sans gloire, et Bernard eût mieux fait le 25 août 1634 d'écouter les avis prudents du feld-maréchal Horn [2]; la seconde bataille de Rheinfelden (3 mars 1638) et celle de Wittenweier, la retraite de la Sarre (sept. 1635) que Gallas lui-même regardait comme un chef-d'œuvre de stratégie, la prise de Ratisbonne et celle de Brisach, n'ont pas le même éclat ni les mêmes conséquences que les autres grands faits d'armes de la guerre de Trente-Ans et sont généralement moins connues. Bernard ne méritait donc pas, à vrai dire, les deux gros volumes que lui a consacrés M. Droysen. Mille pages sur ce prince allemand, qui servit tour à tour la France et la Suède, c'est peut-être un peu trop; le portrait serait plus vivant, si le cadre était plus étroit.

---

1. M. D. dit une fois « *Wie ihn der Kriegssturm im Laufe der Jahre in weit verschiedene Gegenden warf* ».

2. « La résolution chevaleresque de Bernard, écrit M. D., l'emporta sur les timides scrupules de Horn »; phrase malheureuse, puisque Bernard fut vaincu et que Horn avait prédit les difficultés de l'attaque conseillée par son collègue.

M. D. abuse aussi des mots étrangers, et son style se ressent de sa longue fréquentation des textes du XVIIe siècle; c'est ainsi qu'il emploie (je cueille au hasard dans le second volume) des termes comme *Rancünen*, *der Accord*, *debandirt*, *acceptirte*, *dirigirten sich*, *Insolentien*, *refusirt*, *approbiren*, etc. Mais il écrit avec clarté; il choisit et dispose habilement ses citations; il évite avec soin toute polémique et rejette dans les notes la discussion qu'appelle tel ou tel point controversé; son récit se lit très aisément, et ses descriptions de batailles ou de sièges, son exposition des négociations méritent de grands éloges; rien de plus attachant, par exemple, et de mieux raconté que le chapitre *Gährung im Lager;* on ne trouve pas chez tous les historiens allemands la netteté, la vivacité, l'élégance de M. Droysen.

En somme, l'ouvrage de M. Droysen est non seulement une très consciencieuse et très recommandable biographie de Bernard, bien supérieure à celle de Röse, — Röse est un manœuvre, et M. Droysen un artiste, — mais un des meilleurs livres qu'on possède sur l'histoire de la guerre de Trente-Ans, et une des publications les plus importantes qui aient paru en Allemagne dans ces dernières années.

A. CHUQUET.

---

245. — Louis DUCROS, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. **Henri Heine et son temps**, 1799-1828. Paris, Firmin-Didot, 1886. In-8. 325 p. 3 fr. 50.

Heine qui a mis son orgueil à servir d'intermédiaire entre deux nations, mérite un biographe non seulement en Allemagne, mais encore en France. L'Allemagne possède sur lui la biographie d'Adolphe Strodtmann, dont la seconde édition a paru en 1873, six ans après la première; cette biographie reste l'œuvre principale qu'on puisse consulter, malgré les publications récentes, au nombre desquelles on rangera le travail de Robert Proelss (1886). En France, M. Louis Ducros vient de consacrer un gros volume à la jeunesse de Heine. L'étendue du livre et les nombreuses indications qu'il renferme et qu'il est assez difficile de recueillir, font présumer qu'on y trouvera le fruit de recherches détaillées et profondes. Mais, avouons-le tout d'abord, M. D. ne nous a satisfait que médiocrement. Il s'arrête à l'accessoire et nous dérobe l'essentiel. Il nous fait longuement l'histoire de Düsseldorf, la ville natale du poète sous la domination française et retrace, comme pendant, la situation du vieil empire germanique. Il veut expliquer ainsi l'enthousiasme précoce de Heine pour la République française et pour l'empereur Napoléon. Mais il y a dans ces quelques pages, à côté de choses vraies, beaucoup de choses demi-vraies et exagérées. Les chevaliers d'empire, parmi lesquels Stein, Gagern, Dalberg, ont-ils été « pour la plupart » des *chevaliers d'industrie?* (p. 17.) Il nous semble que, sur ce point, M. D. montre plus d'esprit que de justice, et ce n'est pas

faire preuve de solides connaissances que de démontrer la prétendue corruption des États ecclésiastiques par l'exemple de la ville libre impériale de Cologne qui fut, au contraire, en opposition constante avec l'électorat. Il est hors de doute que la grande figure de Napoléon a puissamment ému l'âme impressionnable de Heine; il suffit de rappeler à ce propos une de ses poésies de jeunesse, *les Grenadiers*. Mais M. D. n'aurait pas dû oublier que Heine voulut en 1815 s'engager comme volontaire contre Napoléon et qu'il parle, dans une lettre à son ami Sethe (27 octobre 1816), de l'*homérique*, du *divin*, du *superbe* Blücher. La sympathie de Heine pour la France fut plutôt déterminée par les poursuites politiques auxquelles il fut en butte sous les années de la Restauration que par ses souvenirs d'enfance. M. D. consacre plus de cent pages à ces considérations principalement historiques, mais il ne nous donne que de très sèches informations — au point de vue biographique proprement dit — sur les premières années de Henri Heine. Il ne nomme qu'une seule fois (p. 276) Charles Immermann, dont l'amitié exerça sur Heine un si grand empire, et encore en disant que Immermann reçut une lettre du poète, M. D. juge à propos de l'appeler *Zimmermann*. Y a-t-il dans l'histoire de l'école romantique des personnages plus connus que les frères Schlegel? Pourtant M. D. nous présente (p. 133) Frédéric Schlegel comme l'*illustre père* de son frère Auguste-Guillaume Schlegel. Ce dernier qui exerça sur Heine, alors étudiant à l'Université de Bonn, la plus efficace influence, n'a passé, selon M. D., que peu d'années dans une ville où il fut professeur depuis 1818 jusqu'à sa mort, le 12 mai 1845. Mais M. D. ne dit-il pas encore (p. 126) que Heine fut, à la suite d'un duel, chassé de l'Université de Bonn? On sait cependant que Heine reçut le « consilium abeundi » lorsqu'il était à l'université de Göttingue. Dans le chapitre suivant (chapitre VIII), M. D. explique le nom d'une rue de Berlin, la « Behrenstrasse » où Heine demeura en 1821, par *Bärenstrasse* (p. 189) ou *rue des Ours*. Dans le IXe chapitre, il prétend que Heine assista le 20 août 1823 à la chute de son *Almansor*, à Brunswick, bien que sa lettre à Moser, du 23 août 1823, prouve qu'il était alors aux bains de Ritzebüttel, sur les plages de la mer du Nord. Il n'y a pas dans le livre entier de chapitre où un connaisseur de Heine, si superficiel qu'il soit, ne trouve au premier coup d'œil des inexactitudes ou des assertions fort contestables. M. D. a, il est vrai, de justes remarques, sur l'école romantique, particulièrement sur Novalis et Tieck, mais l'exemple suivant montrera comment il consulte ses sources. Il reproche à Tieck (p. 219) de faire s'endormir au théâtre, à Paris, le héros de son roman William Lowell, et ce en l'an 1795, « *il fallait bien aimer le sommeil pour dormir même dans le Paris volcanique de 1795* »; suivent quelques plaisanteries sur les romantiques, sur leur somnolence et sur leurs rêves. Mais, si M. D. avait bien ouvert les yeux, il aurait vu que le second livre du roman où se passe cette

scène de sommeil, porte la date de 1793, et non de 1795, et certes en 1793 on avait encore moins le temps de dormir que deux ans plus tard. En outre, nous lisons à peu de distance des mots cités par M. D., que « la magnificence des grands et de la cour — en l'an 1793! — contrastait d'une manière désagréable avec la pauvreté des basses classes »; M. D. aurait pu conclure de cette phrase que l'année 1793 désigne, non pas l'époque où se passent les événements, mais celle où fut composé le roman [1].

Les derniers chapitres sont les meilleurs du livre. M. D. a su trouver plus d'une observation intéressante sur les différences entre Heine et l'école romantique, sur les rapports qui le rattachèrent à cette école pendant toute sa vie, sur l'esprit de ses poésies lyriques. Quelques-unes des traductions dues à M. D., rappellent d'assez près l'original. Mais là encore, des jugements risqués et erronés. Si M. D. connaissait mieux la biographie de son héros, il ne regarderait pas indistinctement comme appartenant à la réalité (p. 241) les poésies de l'*Intermezzo lyrique*, et il n'en concluerait pas que Heine a obtenu de sa bien-aimée des baisers, des aveux et les serments d'un amour éternel. Les lettres du poète à Sethe nous persuadent le contraire. N'a-t-il pas dit, au reste, que « celle qui lui a causé les pires tourments, ne l'a jamais haï ni aimé? »

Il est inutile d'allonger la liste des erreurs qu'on peut reprocher à M. Ducros. Une seule remarque encore. J'avais publié en 1874-75, dans la *Deutsche Rundschau*, quelques essais sur Heine, et les avais réunis en volume. M. D. a consulté ce volume — volume précieux, dit-il (p. 63) — mais il l'a consulté quelquefois assez mal. Je disais par exemple (p. 120) qu'un ami de jeunesse de Heine, J.-B. Rousseau, s'était souvenu en 1848, à Vienne, de la destinée d'un poète d'autrefois, lorsque des femmes furieuses et pires que des Ménades *cherchaient* à le déchirer au vrai sens du mot. M. D. raconte (p. 127) que *J.-B. Rousseau eut le triste sort d'Orphée* et qu'il *fut littéralement mis en pièces* par des femmes à Vienne pendant la Révolution en 1848. Ce qu'il ne raconte pas, c'est comment le pauvre Rousseau, si méchamment traité par les Viennoises, a pu vivre encore près de vingt années, jusqu'au 8 octobre 1867.

Me permet-on d'ajouter que mon nom aurait pu sans inconvénient ne pas être cité? (p. 38). Dans une lettre du 27 octobre 1816 à Sethe, Heine fait une citation inexacte de deux vers de *Mérope*. J'avais reproduit cette citation dans la *Deutsche Rundschau* (I, 247; III, 368) où cette lettre a paru pour la première fois. Je la donnai dans le texte sous la forme fautive adoptée par Heine, et la corrigeai en note. Mais lorsque je publiai en volume mes articles de la *Deutsche Rundschau*, la faute commise par Heine « *une* opprobre », au lieu de « un opprobre » subsista en note, malgré ma correction; aussi, à la fin du volume, dans la

1. Voir d'ailleurs l'indication expresse donnée par Tieck dans la préface, p. XVI et *Tiecks Werke*, Berlin. 1828, VI, p. 49.

liste des errata, j'eus soin de remarquer qu'il fallait p. 24, ligne 11, lire *un* au lieu de « une ». Lors même que M. D. n'aurait pas lu cette liste d'errata, qui précède immédiatement la table des matières, il pouvait se dire que si l'on indique une faute, on n'a pas envie de la répéter, pour ainsi dire, au même instant. Néanmoins, M. D. écrit (p. 38) : « M. Hüffer corrige ainsi : « La vie est une opprobre et la « mort un devoir. » *L'opprobre retombe tout entier sur M. Hüffer.* » M. Ducros a voulu être spirituel; mais au lieu de rédiger de petites notes qu'il croit piquantes, ne ferait-il pas mieux de lire avec attention les textes qu'il consulte?

H. Hüffer.

---

246. — **Arnold Ruge's Briefwechsel und Tagebuchblætter,** aus den Jahren 1825-1880, herausgegeben von Paul Nerrlich. Zweiter Band. 1848-1880. In-8, 456 p. 18 mark (à Berlin, librairie Weidmann, 1886.)

On trouvera dans ce second volume la suite des journaux et des lettres de Ruge. Le révolutionnaire allemand retrace les événements auxquels il prit part à Leipzig et à Francfort. Il raconte son voyage à Paris; il y revoit Herwegh qui « n'est plus blasé »; il y fait connaissance avec Herzen; il se lie avec Ledru-Rollin et Considérant; il assiste à la manifestation du 13 juin 1849. Nous le retrouvons en Angleterre à Brighton, correspondant avec Mazzini, avec Herzen qui « se traîne sans occupation ni but d'un pays dans un autre » et qui regarde la France comme « une caverne de brigands et un peuple de laquais » [1], avec Bakunine, Kossuth, Demeter Bratiano, Orsini, Robert Prutz, Freiligrath, Kinkel, Struve, Sigel, Walesrode, L. Bamberger. Les opinions qu'il exprime à la fin de sa vie méritent d'être citées. En 1866, il souhaite que l'Autriche soit chassée de l'Italie et de l'Allemagne (p. 270); il approuve Bismark et le pousse en avant parce qu'il voit derrière lui la Révolution; il applaudit à Sadowa et à la défaite de l'Autriche qui n'a plus autre chose à faire qu'à « devenir la confédération du Danube et à se civiliser, elle et la Turquie » (p. 275). En 1870, il accueille avec joie la nouvelle de la déclaration de guerre; il croit à la victoire de l'Allemagne et en escompte déjà les résultats; le 18 juillet, il écrit qu'il faudra profiter du triomphe « pour remporter la réelle unité, et que le meilleur moyen de l'obtenir, c'est de l'attraper pendant la guerre au fort de l'enthousiasme » (p. 352). Il prévoit que les républicains français « chasseront l'usurpateur », et il ajoute : « Mais il faudra qu'ils paient la note et perdent leur province allemande, si nous leur rendons le grand service de chasser ce tyran ». La dernière lettre de Ruge est datée du 14 juin 1880 ; il mourut le 31 décembre de la même année. Sa corres-

---

1. II, p. 127, lettre du 20 septembre 1852.

pondance, dont M. Nerrlich vient de nous donner la partie la plus intéressante, fait mieux connaître sa figure originale et sera consultée par tous ceux qui étudient l'histoire de notre temps.

C.

VARIÉTÉS

Diwân-i At'imèh, « Poèmes gastronomiques » de Maulana Abou-Ishaq Chirâzi, le cardeur de coton. Texte persan. Constantinople, impr. Ebu'zzia, 1303 (1886). 1 vol. in-8, 184 pp. et une table des matières.

Tous les voyageurs qui ont parcouru les bazars des villes d'Orient, tous les touristes que l'attrait du bibelot a conduits dans les parages du *Bezestan* de Constantinople, se sont toujours arrêtés longtemps devant ces boutiques obscures de rôtisseur ou de traiteur que l'on rencontre à chaque pas dans ces grands marchés, et peut-être même quelques-uns, poussés par la curiosité, ont-ils surmonté les premières révoltes de leur estomac et tenté de pénétrer les mystères de la cuisine orientale. On connaît « le mouton coupé par petits morceaux (*kebab*), enfilé par des brochettes perpendiculaires, les boulettes de riz et de viande hachée enveloppées de feuilles de vigne (c'est le *dolma)*, les galettes de *baklava*, les stalactites de *rahat-lokoum*, espèce de pâte transparente faite avec de la fleur de farine et du sucre coloré diversement [1] ». Un voyageur à l'imagination ardente a plus récemment tenté de nous donner la description d'un repas purement turc [2]. En dehors de l'impression pittoresque causée par la nouveauté des plats et du service, il faut avouer que le palais des Européens ne peut être agréablement flatté par des préparations si dissemblables des nôtres : aussi des deux auteurs que nous venons de citer, l'un trouve que, dans son dîner turc, il lui sembla « s'être vidé dans le corps une pharmacie portative », et que les plats qu'il goûta mériteraient de figurer « au bas de chaque article du code pénal, pour les coupables en état de récidive » ; l'autre estime plus sagement qu'il y a là « des rapprochements de substances tout à fait insolites, des mélanges extravagants pour les palais parisiens, mais qui pourtant ne manquent pas de recherche et ne se font pas au hasard [3].

Ce dernier mot est de trop, et indigne du spirituel écrivain qui l'a tracé. Au hasard ! Ceux qui ont lu l'excellente traduction que nous possédons des *Prairies d'Or* de l'historien arabe Mas'oûdi ont sans doute conservé le meilleur souvenir de ces pages intéressantes où la gastronomie arabe

---

1. Th. Gautier, *Constantinople*, éd. Michel Lévy, 1857, p. 97.
2. M. Edmondo de Amicis, *Constantinople*, trad. de Mme J. Colomb, pp. 134 et suiv.
3. Th. Gautier, *id. opus*, p. 191.

défile devant nos yeux [1] », chantée par les poètes de la cour des Khalifes de Baghdad. On y trouve déjà cet amour des préparations sucrées et cet abus des aromates qui distinguent encore de nos jours la cuisine orientale; mais qu'on n'oublie pas que les épices fortes ont longtemps régné sur les tables d'Europe, que ce n'est que récemment que s'est effectué le choix qui a condamné certains condiments et en a adopté d'autres, et enfin, qu'un gourmet du XIXe siècle serait fort mal à l'aise pour goûter un souper servi à la mode du grand Roi, ou tel que celui dont parle Boileau. Il en serait ainsi, sans nul doute, du plus fin banquet de Trimalcion : le goût a aussi, chez nous, ses époques; mais il n'en a point, croyons-nous, en Orient, et qui sait si un Apicius quelconque, ramené miraculeusement à la vie, ne s'assiérait pas avec bonheur autour du grand plateau de cuivre étamé où les pachas du Bosphore aiment à se faire servir les préparations culinaires qui font leurs délices?

L'Orient a eu, pour chanter la gastronomie, non pas de simples versificateurs à la façon de Berchoux, mais de véritables poètes. Ibn-er-Roûmi, Abou'l-Hoséïn Kochâdjim, Ibn-el-Mo'tazz, et tant d'autres, dont Mas'oûdi nous a conservé des extraits, ont des petits vers d'une allure extrêmement vive, d'un rhythme sautillant et brillant, pour peindre les triomphes des Vatels des bord du Tigre. Mais voici qu'on nous donne, non plus des vers détachés, mais tout un recueil de poésies, un *diwân* persan consacré tout entier à la louange de la bouche. Cet ouvrage, connu en Perse et en Turquie sous le nom populaire de *Boshaq-i At'imèh* (le Bou-Ishaq de la cuisine) par abréviation du nom de l'auteur, Maulana Abou-Ishaq Hallâdj-i Chirâzi, vient d'être publié à Constantinople par les soins du savant orientaliste Mirzâ Habîb el-Isfahâni (p. 4); il mérite d'attirer notre attention.

D'après le *Tezkéret uch-cho'arâ* de Daulet-Châh, dont un extrait figure en tête de la nouvelle publication, Abou-Ishaq était un simple cardeur de coton *(hallâdj)* qui, par son habileté à bien dire, tant prisée en Perse, s'était sans difficulté fait admettre dans la société des grands personnages de la ville de Chirâz, et fréquentait assidûment celui qui y gouvernait alors, le prince Iskender, fils d'Omarchéïkh, par conséquent petit-fils de Tamerlan [2]. On sait d'ailleurs qu'il n'y a pas de bien grands obstacles à franchir pour pénétrer chez les grands de l'Orient, aussi le cardeur, déjà connu pour son esprit, n'avait qu'à soulever la portière d'étoffe qui fermait le salon du prince de Chirâz pour s'y entendre souhaiter la bienvenue. L'ouvrier-poète vivait de son métier; et comme Iskender lui demandait une fois pourquoi on ne l'avait vu de quelques jours :

---

1. *Prairies d'Or*, traduction de M. Barbier de Meynard, t. VIII, p. 238, et surtout p. 392 et suiv.

2. Cf. la courte notice qui lui a été consacrée par l'auteur de l'*Atèch-Kédèh* (dans l'édition de Bombay; voir province du Fârs s. v. *Boshaq*) et Hammer, *Geschichte der Schœn. Redekünste Persiens*, p. 288.

« Prince, dit-il, c'est que je passe un jour à carder et trois jours à retirer les brins de coton fixés dans ma barbe :

« (Vers). Il est aussi difficile d'empêcher les mouches de toucher au *pachmak-i gandi* que de retirer les brins de coton de la barbe du cardeur. »

L'on sait qu'en Orient on carde, non pas avec les peignes spéciaux appelés *cardes*, comme nous le faisons, mais au moyen d'un instrument que l'on ne saurait mieux comparer qu'à une harpe qui n'aurait qu'une seule corde, et qui répand un nuage de poussière impalpable de fibrilles tout autour de l'opérateur. Or voilà une anecdote qui nous permet, grâce au glossaire ajouté à cette édition, d'enrichir le dictionnaire persan d'une expression qui, sans lui, serait restée difficilement intelligible : *pachmak* (littéralement : la petite laine) est, d'après la définition donnée, « une sucrerie qui, à force d'être travaillée, prend l'apparence de la laine (p. 176) » et le synonyme turc indiqué achève de préciser l'idée, car il est peu de personnes, ne connaissant du Levant que la capitale de l'empire ottoman, qui n'en aient rapporté le souvenir du *kettân-halvâ,* de ces fibrilles de pâte sucrée d'une blancheur éclatante, aussi minces, aussi légères que des fils de lin. La principale utilité de la nouvelle publication sera d'enrichir nos lexiques de ces termes techniques qui ont mis plus d'une fois à la torture de savants traducteurs et dont on ne trouve pas trace, en général, dans les instruments de travail que nous avons à notre disposition. On nous promet également le *Diwân-i Elbisèh* « poème du costume » de Nizhâm-uddin Mahmoûd Qâri (p. 4-5) : qu'il soit le bienvenu !

Pour ne citer qu'un seul exemple du secours fourni à l'orientalisme par la nouvelle édition du *Boshaq,* nous y voyons que le *boûrân* ou *boûrâni* cité par Mas'oûdi [1] et par Freytag *(Lex. arab.)* n'est autre chose qu'un plat de légumes cuits sur lesquels on verse du lait caillé aigrelet (pers. *mâst* = turc *yoghourt).* La formule de la confection de la *hérîsèh,* appelée aussi *halîm,* diffère peu de celle des vers cités par l'auteur des *Prairies d'or* (t. VIII, p. 402), mais elle est moins complète : c'est simplement (v° *halîm,* p. 177) « un bouillon que l'on a fait réduire avec de la viande et du froment. »

La présente édition a été faite sur deux exemplaires des diverses éditions publiées en Perse et depuis longtemps épuisées (p. 5). Ces deux exemplaires ont été complétés l'un par l'autre et corrigés par l'éditeur, qui est aussi l'auteur du glossaire alphabétique (pp. 173-184). Cette liste complète le *farhang* écrit par Abou-Ishaq lui-même et en rend l'usage plus aisé, en même temps qu'elle donne la synonymie turque et arabe.

L'on ne s'attend pas à ce que nous donnions ici une analyse, même approximative, de la préface mise par Abou-Ishaq en tête de ses vers, où le style macaronique le plus pur étale avantageusement ses grâces

1 *Prairies d'or,* t. VIII, p. 395, et note de M. Barbier de Meynard, p. 438.

fardées; nous signalerons seulement une curieuse appréciation des plus célèbres poètes persans (p. 8) écrite en entier dans ce style. Le procédé familier à l'auteur est celui de la parodie. Il prend une pièce connue d'un auteur célèbre, de Sâdi, de Zhehîr-uddîn Fâryâbi, de Khâdjou-i Kermâni ou de Hâfiz, et il en travestit les termes d'une façon qui ne manque pas d'ingéniosité. Pour en donner un exemple, je prendrai une des pièces les plus célèbres du poète lyrique et bachique de la Perse, celle où Hâfiz donne « Samarquand et Bokhara pour l'éphélide noir de la joue du jeune turc de Chirâz ». Voici un essai de traduction de la parodie d'Abou-Ishaq; les mots soulignés sont empruntés tels quels au texte de Hâfiz :

« Si tu apportes devant moi un potage aux nouilles frites (*boughra*) aimé du prince Khorassanien (qui l'inventa), *je donnerai Samarquand et Bokhara* pour le fumet délicieux de sa friture.

« Si tu as du pilaf au safran [1] et du *çâboûni* [2], nous profiterions mieux *des bords du canal de Rokn-Abâd et de la promenade du Moçallâ!*

« Pourquoi décorer de musc et de safran la surface de l'entremets de fécule [3]? *Quel besoin de fard et de mouches artificielles a jamais eu un beau visage?*

« La beauté de l'agneau rôti et la grâce de la queue de mouton préparée au fromage sec *m'enlèvent la patience du cœur aussi vite que les Turcomans font de leur proie!*

« Ne me demande pas la raison d'être du *sakhtau* [4] et des secrets que je roule dans ma tête pour l'amour de lui, *car aucun philosophe n'a deviné et ne devinera jamais cette énigme.*

« De l'odeur appétissante qui s'échappe de ce boudin farci de riz et de pois, *j'ai compris* qu'il ne tarderait pas à nous induire à rompre le jeûne.

« Chante, ô Boshaq, les louanges de la grappe de raisin mellâhi, *car, en entendant tes chants, le ciel secouera la chaîne des Pléiades* (ces étoiles entreront en danse). »

Passons une assez lourde parodie de la manière de Firdousi dans le *Châh-Nâmèh* (p. 107-120) pour signaler, au courant de la plume, une longue histoire en prose, mêlée de vers. où tous les plats de la cuisine persane défilent les uns après les autres (p. 121-150), et une autre où le conteur endormi rêve qu'il est transporté dans une sorte de pays de Cocagne (p. 151-155).

---

1. Très employé à Chirâz du temps de l'auteur, ainsi que nous l'apprend le *Farhang* cité dans le glossaire; on l'appelait *birindji chémâlèh* (p. 174).

2. Sorte de *halvâ* fait avec du miel et de la fécule, et dans quelques pays avec du sirop *(doûchâb)* et de l'huile de sésame *(kondjoûd)*.

3. *Pâloûdèh*, turc *peltèh*.

4. Espèce de *moûmbâr* ou gros saucisson de mouton dans lequel il doit entrer toutes sortes de choses, à en juger par la plaisanterie contenue dans ce vers. La composition en est indiquée p. 164.

On voit par ces quelques mots, l'utilité des poèmes d'Abou-Ishaq, qui nous donnent un tableau complet de l'art culinaire en Perse à la fin du xve siècle de notre ère. Pourquoi faut-il que cette nouvelle édition soit déparée par des fautes évidentes, dont quelques-unes seulement sont corrigées dans un *erratum*, et qui sont dûes à l'inattention du correcteur et à l'ignorance des protes? Il y a tel passage qui demande plus d'efforts pour être lu que si c'était dans un manuscrit. On peut encore signaler dans le glossaire tel rapprochement hardi, telle étymologie risquée dont il faut se garder de croire le premier mot, comme pour le mot *beurèk* (bouchées feuilletées à la viande ou au fromage) que l'auteur du glossaire veut rapprocher de *boughra*, que nous avons vu plus haut et qui désigne une espèce de panade ou de soupe aux pâtes; le mot *beurèk* est turc d'ailleurs, et le plat ainsi appelé ne ressemble ni à une panade ni à une soupe. Si l'on fait la part de ces défauts, cet ouvrage, tel qu'il nous est présenté, mérite de fixer l'attention des orientalistes qui ne craindront pas d'être rebutés dans leur déchiffrement par des mots accolés à tort et par d'autres divisés en plusieurs tronçons informes par des *blancs* insérés maladroitement.

Cl. HUART.

CHRONIQUE

FRANCE. — Les contes et légendes annamites successivement publiés par M. LANDES, dans les tomes IX, X et XI des *Excursions et Reconnaissances* de Saïgon, viennent de paraître réunis en un volume: *Contes et légendes annamites par A. Landes (administrateur des affaires indigènes). Saïgon, Imprimerie coloniale, 1886.* C'est le recueil de ce genre le plus riche que nous ayons jusqu'ici pour la péninsule, peut-être pour l'extrême Asie en général. Même pour l'Inde propre, je ne connais pas de livre qui soit l'exact équivalent de la publication de M. Landes. Il suffit d'ouvrir le volume, pour se convaincre de la parfaite sincérité qui a présidé a tout le travail. Aussi nulle part ne peut-on mieux qu'ici saisir sur le vif l'étrange surnaturel dont est hantée l'imagination de ces peuples, vieux fond de conceptions anamites, auxquelles se sont superposées et amalgamées de la façon la plus singulière celles du bouddhisme, du taoisme et de la religion des lettrés. D'autre part, malgré le goût de terroir très prononcé de ces récits, les rapports ne manquent pas avec le folk-lore d'autres contrées, notamment celui de l'Occident. A ceux qu'a relevés M. Landes, on peut ajouter les suivants : XXII, qui est une version annamite à la fois de Cendrillon et du conte égyptien des deux frères; XXIII, à rapprocher des récits de l'enfance de Cyrus, de Roland, etc.; XLIII est un conte indien; XLV et l'homme de la lune, lequel, comme chez nous, est un bûcheron; XLVII, on se rend maître d'une fée en s'emparant, pendant qu'elle se baigne, de son vêtement ailé; LXVI et l'escarboucle contenue dans la tête des serpents, laquelle, outre d'autres avantages, procure à son possesseur l'intelligence du langage des bêtes; LXVII, l'homme et le plus ingrat des animaux, et il n'est pas d'être si faible dont le secours

ne puisse être utile au plus puissant, LXVIII et LXIX, le mauvais frère (ou la mauvaise sœur), imitant le bon frère et trouvant sa perte où l'autre a trouvé la fortune; LXXXV, dont M. Landes a parfaitement noté le rapport avec le récit du corbeau et de la colombe de l'Arche, est un des exemples les plus curieux de la migration des fables. — A. B.

— M. Lucien Merlet, vient de signaler un nouvel ancêtre de La Fontaine, d'après un ms. dont il existe deux exemplaires. L'un appartient à la Bibliothèque nationale, l'autre à M. le duc d'Aumale. Il nous semble que la récente donation de Chantilly à l'Institut de France donne encore plus d'intérêt à cette recherche; car le ms. de la collection de M. le duc d'Aumale date du xive siècle, et est par conséquent, nous dit le savant archiviste d'Eure-et-Loir, de beaucoup antérieur au ms. de la Bibliothèque nationale. De plus il est orné de 812 vignettes. Cet ouvrage s'appelle les *Cy nous dit*, titre emprunté aux premiers mots qui commencent chaque récit. On trouve dans les *Cy nous dit*, 36 fables ou apologues. Le sujet de 11 de ces fables a été traité par La Fontaine. Telles sont le *Renard et le Corbeau*, le *Lièvre et les Grenouilles*, les *Animaux malades de la peste*. La plus heureuse trouvaille, dans ce filon inexploré, est sans contredit la fable du *Meunier, son fils et l'âne* qu'« autrefois à Racan » Malherbe avait contée. Voilà pour la savante édition de la collection Regnier une série d'addendas fort intéressants. C'est au *Magasin pittoresque* (15 mai et 30 septembre 1886) que M. L. Merlet a offert la primeur de sa découverte et des fragments du livre des *Cy nous dit*. — L. P.

— Voici deux notices qui ont été lues à la réunion des Sociétés savantes et des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, en avril 1886 : *Le sculpteur Louis Claude Vassé. Documents inédits par* Henri Stein, archiviste aux Archives nationales (Paris, Plon, grand in-8° de 15 p.); *Nicolas et Jacques Wilbaut, peintres français du* xviiie *siècle, 1686-1806, par* H. Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims (Paris, Plon, grand in-8° de 32 p.). M. Stein a publié, dans sa notice sur Vassé, de curieuses pièces tirées des archives municipales de Troyes, sur les bustes de Troyens célèbres commandés au sculpteur du Roi par Grosley. Il a aussi publié un rapport d'expert, du 11 avril 1774, extrait des Archives nationales, où l'on trouve divers renseignements sur la famille de Vassé et sur les biens qu'il laissa. M. Stein rappelle que Vassé, honoré par Diderot du titre d'« artiste très distingué », mourut au Louvre, non le 1er décembre 1722, comme on l'a toujours répété (Mariette, Charles Blanc, Bellier, les rédacteurs du *Catalogue du musée du Louvre, du musée de Troyes*, etc.), mais la veille de ce jour, comme l'atteste l'acte de décès. — Le travail de M. Jadart sur Nicolas et Jacques Wilbaut n'est pas moins intéressant. Le savant biographe de D. Mabillon et de D. Ruinart établit d'après l'état civil (voir aux *Annexes* les actes de baptême et de sépulture), que Nicolas Wilbaut fut baptisé à Château-Porcien, le 20 juillet 1686, et fut inhumé le 9 mai 1763 dans le cimetière de sa ville natale; que son neveu Jacques fut baptisé à Château-Porcien, le 28 mars 1729, et mourut dans la même ville le 18 juin 1806, et non 1816, comme l'abbé Boulliot *(Biographie Ardennaise)* et tous les biographes, après lui, l'ont indiqué à tort. Sur les particularités de la vie des deux peintres, comme sur leurs ouvrages — on remarquera surtout aux *Annexes* l'inventaire des toiles contenues dans les églises, musées, hospices et maisons particulières des départements de la Marne et des Ardennes — la notice de M. Jadart dit à peu près tout et le dit très bien. — T. de L.

— M. Emile du Boys a trouvé dans le volume 6629 du fonds français de la Bibliothèque nationale une lettre de Montaigne, non autographe, mais originale et inédite. Il vient de la publier chez l'éditeur Léon Techner, dans une plaquette de

9 pages. Elle est datée du 7 juillet 1583 et se rapporte à la période de la vie de Montaigne où ses compatriotes, reconnaissants des services rendus, lui confièrent pour la seconde fois la mairie de Bordeaux. Elle est adressée au roi de France.

BELGIQUE. — Un arrêté royal du 8 juillet crée à Gand, sous la dénomination de *Koninklijke Vlaamsche Academie for Taal-en Letterkunde*, une académie de littérateurs et de savants ayant pour objet l'étude et la culture de la langue et de la littérature néerlandaises. Le roi est le protecteur de l'Académie qui se compose de membres titulaires, ou honoraires, ou correspondants. Il y a vingt-cinq membres titulaires; les dix-huit premières nominations sont faites par le roi; ce sont MM. Claeys, de Hondt, Delaet, Delcroix, de Pauw, de Potter, Gaillard, Genard, Gezelle, Hiel, Nolet de Brauwere van Steeland, Roersch, Rooses, Snieders, Stroobant, van Beers, Vanderhaeghen et P. Willems; ont été nommés : directeur de l'Académie, M. Willems; vice-directeur, M. Van Beers; secrétaire perpétuel, M. de Potter. L'Académie a été installée le dimanche 10 octobre par le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

— L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, classe des lettres, a fixé de la façon suivante le programme des concours pour l'année 1887 : 1° Quelle fut l'attitude des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle? 2° quelle a été en Flandre, avant l'avènement de Guy de Dampierre, l'influence politique des grandes villes, et de quelle manière s'est-elle exercée? 3° faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1800 à 1830 (les concurrents consulteront utilement la bibliothèque léguée à l'Académie par le baron de Stassart); 4° on demande sur Jean Van Boendale un travail analogue à celui du Dr Te Winkel sur Maerlant; 5° quel est l'effet des impôts de consommation sur la valeur vénale des produits taxés et dans quelle mesure cet impôt pèse-t-il sur le consommateur? exposer et discuter, à l'aide de documents statistiques, les résultats des expériences faites à cet égard dans les divers pays et plus spécialement en Belgique; 6° faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains? La valeur des médailles attribuées comme prix à la solution de ces questions sera de huit cents francs pour la deuxième, la troisième et la sixième, et de six cents francs pour les autres. Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand et en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er janvier 1887, à M. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

— Voici les programmes des concours de la même Académie pour l'année 1888 : 1° Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe; 2° apprécier d'une façon critique et scientifique l'influence exercée par la littérature française sur les poètes néerlandais des XIIIe et XIVe siècles; 3° faire le tableau des institutions civiles et politiques de la Belgique pendant la période qui s'étend du couronnement de Pépin le Bref à la confirmation de l'hérédité des fiefs par Hugues Capet en France et par Conrad le Salique en Allemagne; 4° on demande une étude sur les *mystiques* des anciens Pays-Bas (y compris la principauté de Liège) avant la réforme religieuse du XVIe siècle, leur propagande, leurs œuvres, leur influence sociale et politique; 5° étude sur les humouristes et les pamphlétaires en langue française en Belgique, de 1800 à 1848 (1,000 fr. pour les troisième et quatrième questions; 800 fr. pour la première; 600 fr. pour les deuxième et cinquième.)

— Le prix annuel de 25,000 francs sera décerné en 1887 à l'auteur de l'ouvrage

qui démontrera le mieux de quelle manière la Belgique doit comprendre son rôle dans la grande famille européenne, tant au point de vue politique ou intellectuel qu'au point de vue matériel, pour servir le plus utilement ses propres intérêts en même temps que ceux de la civilisation en général. Les travaux destinés à ce concours exclusivement belge devront être adressés au ministre de l'agriculture avant le 1er janvier 1887.

— M. Wilmote vient de faire tirer à part une *Note sur le patois de Couvin*, publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* de Belgique. (Grand in-8°, de 12 pages). Cette note, comme le dit l'auteur, a été rédigée à l'aide de renseignements que lui a fournis M. Marchot, élève de l'École Normale des Humanités à Liège; mais il s'est servi, pour les compléter, des formes relevées dans plusieurs anciennes chartes de la région. Ce petit travail est fait avec un grand soin et il donne une idée exacte du curieux patois de la petite ville du Hainaut. Il faut remarquer la prononciation *è* des particules et pronoms atones *è*, *lè*, *mè*, etc.; ainsi que l'hésitation entre les formes *k* et *ch* comme représentation de la gutturale *c* + *a*, et les formes *ç* et *ch* pour *c* + *e*, *i*. Une traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue termine cette étude. J'y note en passant *d'ai* = *j'ai*, analogue au *dj* = *j*, que j'ai noté dans le patois normand de Dozulé (*Romania*, XII, 591). — Ch. J.

SUÈDE. — S. M. le roi de Suède et de Norvège, Oscar II, a, au commencement de cette année, institué deux prix pour récompenser le meilleur ouvrage sur deux sujets de haute importance, relatifs à la connaissance de l'Orient, au point de vue historique et linguistique. L'ordonnance du roi à ce sujet est conçue dans les termes suivants : « Animé du désir de contribuer à la connaissance des langues et des annales des peuples de l'Orient, si importantes pour l'histoire de la culture humaine, et pourtant si imparfaitement connues, Je veux par la présente faire part que Je décernerai une grande médaille en or, d'une valeur d'environ mille couronnes suédoises, ainsi qu'une somme de mille deux cent cinquante couronnes suédoises à chacun des auteurs du meilleur ouvrage sur : 1° *l'histoire des langues sémitiques ;* 2° *l'état de la civilisation des Arabes avant Mohammad*. Les médailles porteront, d'un côté, Mon effigie et de l'autre, le nom de l'auteur couronné et le titre de son ouvrage. Je charge les savants ci-dessous nommés de former un jury pour examiner les ouvrages présentés, savoir : Le Dr. E. Blix, ministre de l'Instruction Publique et du Culte en Norvége; le Prof. H. L. Fleischer à Leipzig; le Prof. Th. Nœldeke à Strasbourg; le Prof. M. J. de Goeje à Leide; le Prof. W. Wright à Cambridge; le Prof. Ign. Guidi à Rome; Mr. Zotenberg, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale à Paris; le Prof. Dr. E. Tegnér et le Dr. Comte Carlo de Landberg pour la Suède. Le Comte de Landberg sera en même temps secrétaire du Jury. Ce Jury se complétera lui-même au cas que quelqu'un de ces membres vînt à mourir ou se présentât comme concurrent au prix. Il devra Me remettre un rapport sur la valeur des ouvrages examinés, en proposant le candidat pour le prix, de préférence avant la fin de l'année 1888. » Pour la composition des deux ouvrages, la Commission exige ce qui suit : 1° *L'histoire des langues sémitiques*. Exposé des langues sémitiques dans leur unité et dans leurs variétés. Parenté plus ou moins étroite des langues sémitiques entre elles. Développement de chaque langue depuis les temps les plus reculés et scientifiquement abordables jusqu'au temps moderne. On pourra reconstruire, en procédant avec discrétion et en remontant au-delà des plus anciens monuments, l'état primitif d'une langue. L'auteur devra faire preuve de sens historique et d'une connaissance approfondie des principales langues sémitiques, acquise par une étude spéciale et non seulement au moyen des grammaires et des lexiques. Il devra tenir compte de tous les dialectes accessibles, notamment de ceux qui ne

ne sont représentés que par des inscriptions. En outre, on désire que l'auteur fasse porter ses recherches sur le domaine assyro-babylonien avec autant de précision que sur l'hébreu, l'araméen, etc. Pourtant, la Commission ne se dissimule pas qu'actuellement une telle sûreté ne peut encore être exigée. On préférera plutôt renoncer à ce point du programme que de voir les inscriptions cunéiformes traitées sans compétence suffisante par un sémitisant, ou les autres langues sémitiques traitées de même par un assyriologue. On désire, sans en faire une condition absolue, une discussion sur la parenté des langues sémitiques avec d'autres, notamment avec certaines langues africaines. 2° *Exposé de l'état de la civilisation des Arabes avant Mohammad.* Comme sources, on devra principalement mettre à contribution les poésies antéislamiques et la tradition historique des Arabes, illustrées par les récits, choisis avec critique, des voyageurs modernes, ainsi que par les indications de l'Ancien Testament, des auteurs grecs, romains, syriens et juifs. Le fait que, dans un pays si peu favorisé par la nature, il a pu se former un peuple, qui a joué un rôle si important dans l'histoire de la civilisation humaine, est un problème qui demande une élucidation particulière. Bien qu'il soit impossible, en l'état de nos connaissances, d'écrire l'histoire de la civilisation des Arabes avant Mohammad, il existe cependant des traces d'une civilisation progressive à cette époque. Ces traces sont à enregistrer. L'auteur devra notamment rechercher quelle a été l'influence qu'ont exercée sur les Arabes les civilisations de certains peuples étrangers, tels que les Araméens, les Perses, etc. La Commission ne demande pas une histoire spéciale de l'ancienne civilisation sabéenne. On désire que cet ouvrage soit composé de telle manière qu'il puisse être abordé par tout homme lettré. Les discussions rigoureusement scientifiques pourraient être reléguées à la fin du livre. La Commission ne pourra examiner les ouvrages présentés qu'à condition qu'ils soient écrits dans une langue scandinave ou en latin, en allemand, en français, en anglais, en italien ou en arabe. Les manuscrits, sans nom d'auteur, mais portant une devise, devront être remis à l'un des membres de la Commission au plus tard le 30 juin 1888. La librairie E. J. Brill se charge de l'impression et de la publication des deux ouvrages couronnés, ainsi qu'il ressort de l'engagement suivant : « Je soussigné m'engage à imprimer et à publier à mes frais les deux ouvrages qui auront obtenu le prix d'honneur institué par S. M. le Roi de Suède et de Norvége, en offrant à l'auteur de chacun desdits ouvrages, écrits en allemand, français, anglais ou latin, un honoraire de cent vingt-cinq francs par feuille de seize pages. » — E. J. Brill.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 15 octobre 1886.

L'Académie décide de remettre au concours, pour 1888, le sujet suivant, qui avait été proposé inutilement pour l'un des prix à décerner en 1886 : Etude sur les ouvrages en prose et en vers connus sous le nom de Chroniques de Normandie. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1887.

L'Académie nomme deux commissions chargées de lui proposer des questions à mettre au concours :

1° Pour le prix ordinaire (la question devra être tirée des études orientales) : MM. Renan, Derenbourg, Barbier de Meynard, Senart;

2° Pour le prix Bordin (question relative à l'antiquité classique) : MM. Heuzey, Georges Perrot, H. Weil et Gaston Boissier.

M. A. Luchaire communique une note sur deux monogrammes inédits du roi Louis le Gros. On sait que les rois de la seconde et de la troisième race, jusqu'au XIII[e] siècle, ont fait apposer au bas de leurs diplômes, pour tenir lieu de leur signature, un monogramme composé des lettres de leur nom. Sous les Carolingiens, on distingue deux types principaux de monogrammes; on peut les appeler le type en croix et le type en H. Le premier est celui du monogramme de Charlemagne : les lettres K, R, L, S sont disposées aux extrémités des bras d'une croix et l'O au milieu. Le second se trouve dans le monogramme de Louis le Débonnaire et des autres rois du même nom : une grande H porte, accrochées aux extrémités ou placées le long de ses jambages, les lettres du nom : *Hludovicus.* C'est à ce second type qu'appartiennent tous les monogrammes de Louis le Gros et des autres Louis Capétiens connus jusqu'à ce jour. Mais M. Luchaire vient d'en découvrir deux qui n'avaient pas encore été signalés et qui s'écartent de ce modèle. L'un se trouvait au bas d'un acte de 1108, pour Saint-Corneille de Compiègne, rendu par Louis le Gros, roi désigné, avant la mort de son père; l'original est perdu, mais un cartulaire des Archives nationales, LL. 1622, nous en a conservé la copie, avec le monogramme figuré (f° 45); il appartient au type de la croix. L'autre monogramme nous a été conservé en trois exemplaires, dans un original de 1118, pour Sainte-Geneviève de Paris (Archives nationales, K. 21, n° 13[2]; J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 370, p. 211), et dans deux copies de dom Grenier, à la Bibliothèque nationale. C'est une grande L, avec les autres lettres du nom *Ludovicus* disposées le long des jambages. Dans l'une des deux pièces qui nous ont été conservées par les copies de dom Grenier, on trouve à la fois deux monogrammes, celui-ci et le monogramme ordinaire, du type en H.

M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Les Textes épigraphiques relatifs à la tribu Succusana et aux trente-cinq tribus urbaines sous l'Empire.* Il s'attache à distinguer les trente-cinq tribus au sens large, comprenant tous les citoyens romains, épars sur toute la surface de l'empire, des trente cinq tribus urbaines, issues des premières, mais exclusivement composées des pauvres de la capitale. Pour saisir la raison de cette distinction, il faut remonter au dernier siècle de la République. A cette époque, les comices, désertés par tous ceux que la distance en tenait éloignés, étaient tombés par le fait entre les mains de la populace de Rome. Mais, comme leurs décisions n'étaient valables qu'autant qu'elles émanaient du vote de toutes les tribus, les trente-cinq tribus s'étaient réorganisées dans la ville même pour tenir toujours prêt le nombre de suffrages requis. Ces corporations ont été conservées par les empereurs, non seulement parce qu'on ne pouvait s'en passer pour les comices, dont l'image dérisoire subsista, mais parce qu'ils y voyaient au besoin un appui pour leur gouvernement et leur personne. Les membres de ces tribus étaient considérés comme les clients de l'empereur et recevaient une part supplémentaire dans les congiaires. Avec le temps, leurs places devinrent héréditaires, suivant une tendance dont on retrouve d'autres exemples sous l'Empire. Il est curieux de retrouver dans ces modestes associations les mêmes cadres qui autrefois comprenaient la totalité des citoyens romains. Il résulte des inscriptions que les membres de ces tribus étaient distribués par centuries et même divisés en *seniores* et *juniores*, bien que l'on trouve des enfants dans la première catégorie, et sans doute, inversement, des vieillards dans la seconde. C'est un témoignage intéressant de l'esprit conservateur des Romains, de la persistance avec laquelle ils s'attachaient à maintenir leurs anciennes formes politiques, alors même qu'elles ne répondaient plus à rien dans la réalité.

Ouvrages présentés : — par M. P.-Ch. Robert : Adrien Blanchet, *Jetons de la famille de Henri II de Navarre;* — par M. Maspero : *das Ægyptische Todtenbuch der XVIII. bis XX. Dynastie aus verschiedenen Urkunden zusammengestellt und herausgegeben* von Édouard Naville; — par M. Delisle : 1° F. de Mély, *l'Abbé Aubert;* 2° A. Babeau, *les Bourgeois d'autrefois;* — par M. Barbier de Meynard : H. Sauvaire, *Lettre à M. le président de la Société française de numismatique sur quelques pièces rares ou inédites de la collection de M. P. de Lhotellerie* (extrait de l'*Annuaire de la Société*).

Julien Havet.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 44 — 1 novembre — 1886

247. — Carolus Schmidt. **De Herodico Crateteo** pars I. Prog. du gymnase d'Elbing, 1886. In-8, XIII p.

— Paul von Gizycki. **Einleitende Bemerkungen zu einer Untersuchung über den Wert der Naturphilosophie des Epikur.** Prog. du progymnase de Berlin, 1886. In-4, 26 p.

— M. Guyau. **La morale d'Epicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines.** 3° éd. Paris, Alcan, 1886. In-8, 292 p.

— Enrico Soulier. **Eraclito Efesio.** Roma, 1885. In-12, VIII-318 p.

Les volumes dont je viens de transcrire les titres sont pour la plupart d'utiles contributions à l'étude de la philosophie antique. Je suis bien en retard avec quelques-uns d'entre eux; mais leurs auteurs ont rencontré ailleurs des appréciations si flatteuses qu'ils me pardonneront plus facilement de les louer après tant d'autres.

1. M. Carl Schmidt s'est demandé quelle était l'origine des propos calomnieux sur le compte de Socrate et de ses disciples, accueillis dans la compilation d'Athénée. On avait songé à un discours de Démocharès pour Sophocle, prononcé en 306 av. J.-C.; M. Schmidt, par une étude plus attentive d'un texte décisif d'Athénée (v, 55, p. 215) a mis hors de doute — à mon sens, du moins — que la véritable source de ces racontars est un écrit perdu d'Hérodicus, grammairien de l'école de Cratès, probablement le même qu'Hérodicus de Babylone. Par une bizarre méprise on avait pris jusqu'à présent cet écrit, intitulé Πρὸς τὸν Φιλοσωκράτην, pour une apologie de Socrate! M. Schmidt en a restitué le vrai caractère et réussi à en retrouver la trace dans de nombreux passages d'Athénée où aucune source n'est nommée. Cette dissertation aura une suite; dès à présent il faut remercier l'auteur des lumières qu'il a jetées sur un pamphlétaire oublié et sur les procédés de travail d'Athénée.

2. La dissertation de M. de Gizycki est, malgré son titre, moins une introduction à l'étude de la physique épicurienne, qu'une charge à fond contre la méthode subjective appliquée à l'histoire de la philoso-

phie. Parmi les sectateurs de cette méthode, M. de G. range non seulement Hégel, mais encore Ritter et Zeller, qui tous ont parlé d'Epicure, comme physicien, en termes assez méprisants. C'est aller peut-être un peu loin; mais on ne peut nier que l'auteur n'ait souvent raison dans sa critique des jugements de ses prédécesseurs et qu'il ne soit facile de relever dans la physique d'Aristote des naïvetés au moins aussi fortes que dans celle d'Epicure. Pourtant j'oserai recommander à M. de G., dans l'intérêt même de sa réputation littéraire, un peu plus d'indulgence à l'égard des historiens de la philosophie. Il n'est pas de genre où l'on ait proclamé plus souvent la nécessité d'une impartialité absolue, et pas de genre où elle soit plus difficile à réaliser. Même si l'on s'abstient de juger un système, il faut bien le résumer, en faire ressortir les traits caractéristiques. Or comment choisir ces traits, surtout lorsqu'on se trouve en présence d'œuvres fragmentaires? Chacun ne sera-t-il pas fatalement porté à considérer comme « caractéristiques » les doctrines qui cadrent avec ses propres idées — car on n'étudie guère un philosophe à moins de se sentir quelque sympathie pour lui? Deux exposés d'une même philosophie pourront donc être fort différents, sans s'écarter ni l'un ni l'autre de la véracité matérielle; c'est affaire d'éclairage, de coloris, plutôt que de dessin. Je souhaite à M. de Gizycki de réussir complètement dans l'étude qu'il annonce sur la physique d'Epicure; mais qu'il ne s'y trompe pas, il se trouvera certainement des critiques grincheux pour le ranger lui aussi dans la catégorie des « historiens subjectifs. » On est toujours le « subjectif » de quelqu'un.

3. Est-ce un « historien subjectif » que M. Guyau? En tout cas, c'est un historien bien séduisant, un de ces guides en compagnie desquels il est plus agréable de s'égarer que d'aller droit au but avec d'autres. Son livre sur la *Morale d'Epicure*, qui vient d'atteindre sa 3e édition — succès bien rare pour un ouvrage de philosophie — est sans conteste une des compositions les plus brillantes de la jeune école philosophique française. La méthode que l'auteur préconise et cherche à mettre en pratique est celle de l'« évolution. » Il se place au cœur d'un système, en dégage l'idée maîtresse, et poursuit le développement de cette idée dans l'esprit de celui qui l'a conçue le premier et chez ses héritiers intellectuels. Cette méthode a déjà été appliquée par M. Fouillée dans son *Histoire de la philosophie,* par M. de Hartmann dans sa *Phénoménologie de la conscience morale;* elle dérive, au fond, de Hégel; elle est assurément plus vivante que celle qui consiste à poser à chaque philosophe un certain nombre de questions, toujours les mêmes, et à ranger ses réponses dans un cadre invariable. C'est toute la différence entre un portrait et un signalement. Si cette méthode est plus « esthétique » que l'autre, est-elle, en revanche, aussi sûre? Ne risque-t-on pas de substituer ainsi un développement artificiel, et en quelque sorte dialectique, au développement réel, trop souvent insaisissable? Pour grands que soient les philosophes, ils sont hommes, après tout, et,

comme tous les hommes, exposés à commettre des inconséquences, à se complaire dans des hors-d'œuvre. Dans la méthode de M. G., on est forcément amené à pallier ces inconséquences, à omettre ces hors d'œuvre, qui font cependant partie de la physionomie du système étudié, mais qui ne peuvent pas rentrer commodément dans le développement de l'« idée-maîtresse ». M. Fouillée, que M. G. ne désavouera pas, parle quelque part des « corrections » de détail que le critique peut et doit apporter à une philosophie avant de la juger; et à côté des « corrections » qu'on avoue, combien d'atténuations, de suppressions qu'on fait tout bas, parfois même sans se les avouer à soi-même! Le résultat final est un tableau harmonieux, mais plus beau que nature, et dont la ressemblance peut être contestée.

J'ajoute que cette manière en quelque sorte abstraite d'envisager les philosophes, comme l'incarnation de telle ou telle « idée maîtresse », ne tient pas suffisamment compte de certains éléments historiques, qui influent puissamment sur la genèse des systèmes. Croirait-on que, dans les 200 pages qu'il a consacrées à la morale d'Epicure, M. G. ne s'est pas demandé une seule fois pourquoi cette morale naît et prospère à telle époque de l'antiquité plutôt qu'à telle autre? Et cependant le caractère *individualiste* de cette morale, le peu de place qu'y tiennent l'idée de patrie, les devoirs du citoyen, les nobles jouissances de l'ambition, tout cela ne s'explique-t il pas par l'affaissement politique de la Grèce au moment où le philosophe de Gargettos entre en scène? On aura beau faire : l'éclosion et le succès des doctrines philosophiques et religieuses sont sous la plus étroite dépendance des conditions morales, sociales, politiques. On ne se figure pas saint Paul venant prêcher le christianisme aux contemporains de Périclès et de Phidias, ni Lucrèce chantant le *De natura rerum* au lendemain d'un triomphe de Scipion.

Ces réserves sur le principe de la méthode ne m'empêchent pas de rendre pleine justice au talent supérieur de M. Guyau. Son livre dépasse la portée ordinaire des œuvres d'érudition philosophique; ici, l'érudit est doublé d'un écrivain, j'allais dire d'un poète, et sous l'un et l'autre on sent vibrer une âme, l'« homme » que cherchait Pascal. Le chapitre sur la liberté chez Epicure met en lumière, pour la première fois peut-être, l'importance de la théorie du *clinamen;* celui sur la théorie de la mort est un petit chef-d'œuvre d'analyse morale et psychologique. Les philologues pourront trouver à redire à tel détail d'exégèse, les critiques blâmer la place attribuée dans l'ensemble du système à telle doctrine particulière; mais les penseurs fermeront ce livre avec regret, et c'est pour les penseurs que M. Guyau écrit.

4. M. Enrico Soulier n'a pas le talent « plein de prestige » de M. Guyau, pour parler comme le rapporteur de l'Académie des sciences morales, M. Caro. Il n'en a pas moins écrit sur *Héraclite* un livre d'une lecture facile, d'une érudition solide et sensée, qui lui fait honneur. Peut-être M. S. consacre-t-il parfois trop de place à la discussion des

opinions émises avant lui, surtout par les commentateurs allemands; mais en général il conclut sagement, et lorsqu'il s'abstient de conclure, le lecteur sera tenté de faire comme lui. Si M. Soulier réédite jamais son ouvrage, il fera bien cependant d'en réviser la partie historique, qui manque un peu de critique. On ne doit plus parler comme de faits authentiques des rapports d'Héraclite avec Darius, ni de la collaboration d'Hermodore d'Ephèse aux XII Tables des décemvirs [1]. Le style d'Héraclite mériterait aussi une étude plus approfondie : je ne sais si l'on a remarqué que ce philosophe, l'un des premiers qui ait écrit en prose, laisse échapper à chaque instant non seulement des tournures poétiques, mais encore des moitiés de vers. Enfin une omission très grave est celle des destinées ultérieures de la philosophie d'Héraclite, et particulièrement de son influence si profonde sur la physique stoïcienne.

Théodore REINACH.

---

248. — E. JULLIEN. **Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste.** Paris, E. Leroux, 1885, in-8, 378 p.

En étudiant dans la première partie de son ouvrage (p. 1-111) l'histoire des professeurs de littérature à Rome jusqu'au siècle d'Auguste, c'est l'histoire de la littérature latine elle-même, dans ses rapports avec la littérature grecque, c'est-à-dire dans ce qu'elle a de plus intéressant à cette époque, que M. Jullien nous expose. Il semble, en effet, que les lettres n'aient pris vie à Rome qu'au contact de la littérature grecque. M. J. n'admet pas, avec raison, que l'on puisse « attribuer aux Etrusques ce beau et noble rôle d'avoir initié les Romains à la vie littéraire » (p. 29). Il faut avouer qu'on abuse étrangement de l'Etrurie, à notre époque; l'Etrusque joue un peu trop le rôle du *deus ex machina* [2].

Tout ce qui concerne l'introduction à Rome de la littérature et de l'enseignement grecs offre le plus vif intérêt. Dans une exposition claire, d'un style sobre et ferme, nourrie de faits, M. J. montre la langue et la littérature grecques se glissant par le théâtre dans la cité romaine, s'imposant peu à peu à ceux même qui les méprisent, provoquant, ou tout au moins envenimant la lutte de l'aristocratie et du peuple, triomphant enfin avec la victoire de la noblesse. Chose digne de remarque, c'est sous le couvert de l'enseignement grec que l'enseignement latin s'est présenté et développé : « L'imitation et le travail, dit fort bien M. J., donneront tout aux Romains, même l'imagination »

1. Il ne faut pas non plus faire de Th.-H. Martin un « astronome » (p. 185).

2. Je suis aussi complètement de l'avis de M. J. pour ce qui concerne le salaire donné aux maîtres dans l'ancienne Rome : ils n'étaient pas *rétribués*, mais recevaient beaucoup de *gratifications* (p. 26 sq.).

(p. 59); c'est par l'érudition et la critique, on l'a souvent fait remarquer, que débute la littérature romaine.

Nous reprocherons à M. J. un peu d'indécision dans le passage où il traite de l'influence grecque sur le luxe des Romains (p. 63 sqq.) : « Ce n'est pas la Grèce, dit-il, c'est la fortune qui a corrompu les Romains. » Il semble difficile de nier que les Grecs n'aient bien leur part dans cette corruption ; les arguments de M. J., quelque séduisants qu'ils soient, ne nous ont pas convaincu [1].

La deuxième partie du livre, relative à ce que nous appellerions de nos jours l'enseignement secondaire, est de beaucoup la plus neuve, la plus personnelle, et aussi la plus intéressante. Les auteurs qui ont jusqu'ici traité le sujet ont en général confondu les trois degrés de l'ense i gnement : enseignement primaire, confié au *ludi magister* ; enseignement secondaire, donné par le *grammaticus ;* enseignement supérieur, dévolu au *rhetor*. Il faut reconnaître d'ailleurs, en toute justice, que les textes des anciens sur le sujet sont parfois équivoques et prêtent à confusion. Avec une très grande prudence, M. J. établit d'une façon définitive, semble-t-il, les attributions de chacun des maîtres dont nous venons de parler. Peut-être y a-t-il parfois cependant un peu de vague dans son exposé ; c'est qu'on ne saurait être plus précis que le sujet ne le comporte : les empiètements des maîtres inférieurs sur les attributions des maîtres supérieurs paraissent avoir été fréquents.

L'école, l'élève, la famille, le pédagogue, le professeur, l'enseignement (auteurs, grammaire, littérature), les devoirs, les études accessoires, M. J. examine successivement chacun de ces points avec une netteté jointe à une abondance de détails dont on ne saurait trop se féliciter. Bien loin de ne demander aux textes, comme beaucoup d'érudits, que la confirmation de ses propres idées, M. J. n'en tire que ce qu'ils peuvent donner, sans cacher les contradictions qu'ils offrent parfois : ce n'est pas un mince mérite dans ce temps de thèse à outrance.

Il est regrettable que M. J. n'ait pas trouvé des témoignages plus nombreux sur la vie scolaire de l'élève dans sa famille (p. 150-155). L'étude qu'il en fait paraît un peu maigre à côté de celles qui précèdent sur l'école et l'élève.

On ne saurait suivre l'auteur pas à pas dans son voyage à travers les classes. Relevons simplement en passant la réfutation de l'opinion de M. Marquardt, qui veut que les écoles aient été communes aux deux sexes (p. 147), l'examen de la situation financière des professeurs, beaucoup plus riches qu'on ne le dit d'ordinaire, puisqu'ils pouvaient gagner jusqu'à 80,000 francs par an (p. 172), et bien d'autres points encore, pour lesquels il vaut mieux renvoyer à la lecture même du livre.

On aimerait à trouver quelques renseignements sur la valeur intellec-

1. Le passage de Strabon cité page 79, note 2, me paraît mal interprété ; Strabon ne veut pas dire que Mimnerme enseignait à la fois la musique et la littérature, mais qu'il était à la fois poète et musicien, qu'il faisait la musique de ses vers.

tuelle des professeurs ; M. J. nous indique bien ce qu'ils devaient savoir, nous fait remarquer qu'ils ne pouvaient savoir tout ce qu'on leur demandait; mais que savaient-ils au juste, on serait curieux de l'apprendre.

M. J. aurait sagement agi aussi, à notre avis, en citant intégralement quelques spécimens des devoirs donnés aux élèves. La collection des rhéteurs grecs auxquels il renvoie n'est pas entre toutes les mains; elle n'a pas été traduite, et d'autre part quelques *corrigés*, heureusement choisis, auraient jeté beaucoup de clarté sur l'exposition.

M. J. nous paraît enfin trop indulgent dans le jugement qu'il porte sur l'enseignement littéraire à Rome. Assurément cet enseignement a produit des hommes distingués, et ne manquait pas de valeur. Mais il nous paraît sec, peu élastique, trop préoccupé du *brillant*, trop soucieux de former des orateurs, pas assez de former des hommes. Je dirais volontiers que si Rome a eu de grands citoyens, ce n'est pas à cause de son enseignement, mais malgré son enseignement qu'elle les a eus.

« Peut-être suis-je arrivé assez tôt pour faire une œuvre personnelle », dit M. J. dans sa préface. Le *peut-être* est incontestablement de trop; en écrivant son livre sur les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome, M. Jullien a rendu un réel service à la science, et fourni aux professeurs modernes, avec une lecture instructive et attrayante, un ample sujet de sérieuses et salutaires réflexions.

Ch. Cucuel.

---

249. — **L'Hellénisme dans les écrivains du moyen-âge du VIIe au XIIe siècle,** par l'abbé Tougard, membre de l'Association des études grecques, docteur ès-lettres. Prix 2 fr. Paris, Lecoffre. In-8, 70 p.

Assurément c'est au xvie siècle que l'étude du grec fut en pleine vigueur : c'était le temps où Ronsard s'enfermait dans sa chambre pour « lire en trois jours l'Iliade d'Homère »; où Henri de Mesmes présentait au public « deux mil vers grecs faicts selon l'usage, et recitoit par cœur, d'un bout à l'autre, l'Iiade et l'Odissée ». Il y eut même alors des femmes qui s'éprirent de ce langage « aux douceurs souveraines », et l'on sait par Agrippa d'Aubigné, qui traduisit le *Criton* de Platon avant d'avoir perdu ses dents de lait, que sa mère Catherine de l'Estang commentait les homélies de saint Basile. Le grec à cette époque pénétra dans les recoins les plus écartés; on eut beau dire que c'était la langue des hérésies : il y eut des gentilshommes, des hobereaux de campagne qui prirent chez eux des professeurs pour enseigner cette langue à leurs enfants. Quelques-uns d'entre eux, s'ils ne l'apprirent pas eux-mêmes, voulurent au moins en connaître l'alphabet, et le sire de Gouberville, pour ne citer qu'un exemple frappant, écrivait en caractères grecs certains endroits de son Journal ou

Livre de Raison (1553-1562), afin sans doute de dérouter les curieux. Aux xve et xive siècles, nos traducteurs avaient déjà francisé une multitude de mots grecs indispensables à la science, mais ce fut par l'intermédiaire du latin. Ainsi, le plus célèbre d'entre eux, Nicolas Oresme, traduisait en français, sur une traduction latine, les principaux traités d'Aristote. Avant lui on ne trouve guère de mots grecs dans notre langue : *étique* = phtisie, *dissintere* dans Guillaume de Tyr, *osmer* = flairer dans *Doon de Maience*, *soffime* dans Garnier de Pont-Sainte-Maxence, sont avec quelques autres des exceptions, Je sais bien que de nos jours E. Du Méril, un peu par amour du paradoxe, et Granier de Cassagnac, par ignorance, ont accordé, ce dernier surtout, une grande importance à l'élément grec, et principalement au grec-marseillais, dans la formation de la langue française : mais il y a longtemps qu'on a fait justice de leurs fantaisies étymologiques [1]. Est-ce à dire que le grec ait été complètement oublié pendant le moyen âge? Egger, dans son ouvrage intitulé « *de l'Hellénisme en France* », n'est pas loin d'affirmer que « les philosophes, les historiens, les géographes et les poètes d'alors » ignorèrent absolument cette langue. M. l'abbé Tougard, au contraire, dans l'opuscule fort intéressant, dont on a lu le titre plus haut, prétend qu'on s'est passé le flambeau de main en main, et qu'on ne l'a jamais laissé s'éteindre [2]. Une multitude de citations grecques, recueillies avec une admirable patience dans l'immense collection de la patrologie latine, semble lui donner raison. Il montre qu'il y eut du viie au xiie siècle, en Irlande, en Italie, en Allemagne, en Espagne et en France surtout, des évêques, des prêtres, de simples reclus auxquels le grec ne fut pas étranger. Mais le savaient-ils à fond? Il est permis d'en douter. En effet, la plupart des mots et des passages qu'ils citent sont par trop souvent estropiés. Hincmar, dans un endroit que cite M. T., reproche à quelques interprètes de confondre ὁράω et ὅρος, ὑιός et ὕειος : je crains que bon nombre d'hellénistes de ces temps-là n'aient guère été plus forts que ces interprètes. M. l'abbé T. l'avoue bien un peu, mais il rejette les fautes sur ces malheureux copistes qui ont toujours bon dos. Néanmoins, il nous donne des preuves vraisemblables que la langue grecque ne fut pas absolument ignorée par quelques clercs du moyen âge. Il paraît même très probable, pour citer seulement des Français, que Magnus, archevêque de Sens, que l'auteur inconnu de la Chronique de Fontenelle, que Hincmar, Abbon, Énée, évêque de Paris, Héric, moine d'Auxerre, et Hugues de Saint-Victor, savaient passablement cette langue. C'en est assez pour conclure avec M. Tougard que « les traces

1. Cependant les Diez, les Littré, les G. Paris, n'ont pas encore convaincu tout le monde. C'est ainsi qu'un Dictionnaire étymologique du français, publié tout récemment, lequel n'est qu'un pitoyable amas de rêveries, trouve une recommandation dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1886.

2. M. l'abbé Tougard n'en est plus à faire ses preuves d'helléniste. On a de lui une thèse latine pour le doctorat fort instructive, intitulé : *Quid ad profanos mores dignoscendos augendaque lexica conferant acta sanctorum Bollandiana.*

d'hellénisme sont plus abondantes du VIIe au XIIe siècle qu'on ne le pense communément ». — *L'hellénisme dans les écrivains du moyen âge* est en somme un bon chapitre d'histoire littéraire : il complètera l'ouvrage de feu Egger, et ne sera pas lu sans profit.

A. DELBOULLE.

---

250. — **Cromwell et Mazarin,** deux campagnes de Turenne en Flandre, la bataille des Dunes, par le lieutenant-colonel BOURELLY. Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie, 1886. In-8, VII et 336 p. 3 fr. 50.

L'auteur du *Maréchal de Fabert* raconte dans ce volume les campagnes de Turenne en Flandre sous le ministère de Mazarin, lors de l'alliance de Cromwell et de Louis XIV. Il a puisé à de nombreuses sources d'informations, surtout au dépôt des archives des affaires étrangères. Il retrace d'abord comment Turenne, après avoir échoué devant Cambrai, s'empara de Saint-Venant et de Mardick; puis, comment malgré la rébellion de Fargues à Hesdin, la défection de d'Hocquincourt et le honteux échec du maréchal d'Aumont à Ostende, il vint investir Dunkerque. On sait que la place fut énergiquement défendue par le marquis de Leyde et que don Juan et Condé tentèrent de la secourir. Turenne résolut avec hardiesse de sortir de ses lignes pour combattre l'armée espagnole. La bataille que M. Bourelly raconte clairement et avec détail, ne dura que quatre heures, mais elle amena la prise de Dunkerque, elle répandit un vif éclat sur les armes françaises, elle acheva la ruine de l'infanterie espagnole commencée à Rocroi et à Lens [1]. Ces opérations militaires n'avaient pas encore été racontées avec de semblables développements; il faudra savoir gré à M. B. de les retracer avec autant de clarté et de savoir. Le récit n'est pas d'ailleurs purement militaire; chemin faisant, M. B. expose, avec de nombreuses citations à l'appui, les phases de l'alliance franco-anglaise, défiance de Cromwell, mission et voyages du colonel Lockhart, envoi des troupes commandées par le chevalier Reynolds, visite de lord Faulconbridge à Calais où séjournait Louis XIV. On remarquera également les pages consacrées à la guerre de plume que les ennemis de Mazarin ne cessaient de faire au tout-puissant ministre (libelle de Retz intitulé *Très humble et très importante remontrance au roi sur la remise des places maritimes de Flandre entre les mains des Anglais* et réplique de Costar et de Servien). Vauban apparaît un instant dans ce volume; il est alors à Mardick capitaine au régiment du maréchal de La Ferté et ingénieur, sous les ordres du chevalier de Clerville, qui le regarde comme l'homme qui peut « servir le plus utilement et le plus attachément aux travaux »; mais il règne une grande mésintelligence entre le supérieur

---

1. L'auteur aurait dû insister sur ce point; voir le mot de Mazarin, p. 210. « Les ennemis auront peine à réparer la perte qu'ils ont faite de leur vieille infanterie. »

et le subordonné, Clerville menace quelquefois Vauban de coups de bâton [1]. Il faudrait signaler encore quelques jugements très sages de M. Bourelly. C'est ainsi (p. 218-220) qu'il semble croire que Mazarin voulait s'attribuer tout l'honneur de la victoire des Dunes; « mais ce qu'il est vrai de dire, c'est que ses efforts pour mettre sur pied et entretenir des forces supérieures à celles de l'ennemi, et la part importante qu'il prit à la direction des opérations militaires, contribuèrent grandement au gain de la bataille. » Il aurait dû toutefois être plus tranchant dans le jugement qu'il porte sur la fin des opérations; malgré la pluie et l'état des chemins, Turenne pouvait, après la prise de Gravelines, de Gavre, d'Oudenarde, de Ninove, d'Ypres, se porter sur Bruxelles et, comme dit Napoléon, accélérer, en frappant ce grand coup, la conclusion de la paix (p. 255). Cet excellent travail de M. Bourelly se termine par la reproduction d'un très intéressant mémoire inédit de Clerville sur *Les causes du siège de Dunkerque et de ce qui s'est passé et est notable en iceluy* (p. 269-323). Il est accompagné de deux planches gravées : 1° plan de la ville et fort de Dunkerque; 2° plan de la bataille des Dunes.

A. C.

---

251. — **Louise de Kéroualle,** duchesse de Portsmouth, 1647-1734, par H. FORNERON, avec un portrait d'après P. Lely et un fac-simile d'autographe. Paris, Plon, 1886. In-8, 278 p. 3 fr. 50.

Ce dernier livre de Forneron est intéressant, piquant, amusant, comme tous les travaux de l'auteur. F. qui s'attachait complaisamment aux petites causes parce qu'il y trouvait matière à de jolies anecdotes et à des historiettes romanesques ou galantes, accorde une trop grande importance au rôle que joua la duchesse de Kéroualle à la cour d'Angleterre. Il avance même que « cette petite Bretonne nous a fait gagner nos Flandres, notre Franche-Comté. » Il oublie qu'avant l'avènement de Louise de Kéroualle, Madame avait déjà préparé un traité, et que si Charles II déclara la guerre à la Hollande « dès mars 1672, au sixième mois de la grossesse de Louise », il voulait prendre sa revanche des échecs de 1665 et que la Hollande était encore la rivale maritime de l'Angleterre. Il oublie enfin que, malgré sa puissance, la duchesse de Portsmouth ne put empêcher la rupture de l'alliance; on a beau donner à un roi une maîtresse et une pension; on a beau acheter les membres de l'opposition et payer 500 guinées à Algernon Sidney; on ne peut rien contre le sentiment intime de tout une nation. « Les Anglais nous haïssent, écrivait Courtin, et leur haine va jusqu'à la rage; ils ne veulent pas que le Roi se rende maître des Pays-Bas; ils vendront jusqu'à leurs chemises pour la conservation des Pays-Bas » (p. 133, 136,

1. Voir p. 90, la lettre de Talon à Mazarin.

144). On lira néanmoins avec un vif intérêt l'histoire des rivalités de la duchesse de Portsmouth avec la duchesse de Cleveland, avec la comédienne Nell Gwynn, avec Hortense Mancini, le récit de la mission de Courtin et de Barillon, le chapitre consacré aux dernières années que la favorite de Charles II passa en Berry, dans sa terre d'Aubigny-sur-Nièvre. Malgré tout, Forneron écrivait avec agrément; il savait trouver les documents et les enchasser dans son texte; son livre sur Louise de Kéroualle mérite d'être consulté par tous ceux qui veulent connaître par le menu un côté de l'histoire des rapports de la France et de l'Angleterre au temps de Louis XIV et de Charles II [1].

C.

---

252. — **Napoleon als Feldherr**, von Graf Yorck von Wartenburg, Hauptmann aggregirt dem Generalstabe. Zweiter Theil. Berlin, Mittler und Sohn, 1886. In-8, iv et 424 p.

M. Yorck de Wartenbourg a terminé la seconde partie de son ouvrage remarquable sur Napoléon général [2]. Il commence à l'année 1808, à laquelle il consacre un chapitre intitulé *Espagne* (p. 1-26). Il expose comment Napoléon, pendant cette première campagne dans la péninsule hispanique, choisit la même forme d'attaque stratégique qu'en 1796 et en 1812, le *zentrales Durchbrechen*, forme qui répondait surtout à son génie audacieux, infatigable et plein de confiance en lui-même; Napoléon était à Burgos en face de Blake et de Castanos, comme en 1805 en face de Mack, comme en 1806 en face de Brunswick. Mais M. Y. de W. a-t-il raison d'ajouter que le succès ne fut pas le même parce que Napoléon chargea ses lieutenants d'anéantir l'ennemi? L'empereur ne pouvait être partout, et, quoi qu'en dise le savant officier, il n'y avait pas encore en lui un relâchement des ressorts (« ein Nachlassen in der Spannkraft »). Mais M. Y. de W. montre justement qu'il eût mieux valu, en Espagne, non pas s'emparer de la capitale, couvrir le pays, occuper chaque province, mais s'avancer lentement, mais ne pas faire un pas avant de s'être assuré du terrain, mais se garder des grandes marches victorieuses, attendre au contraire les attaques de l'adversaire, le repousser, puis le refouler de plus en plus, bref, faire tout ce qui répugnait au génie de Napoléon. « Étudiez le combat des armées allemandes en 1870-1871 contre la République française. La méthode qu'on suivit alors peut amener l'adversaire à préférer finalement une paix très désavantageuse à la continuation de l'état de guerre; elle ne peut pas amener une soumission du peuple ennemi et la conquête du pays entier. Or, la conquête était le but de l'empereur; c'est à quoi tendaient ses mesures et

1. On trouve en appendice dix-neuf lettres de la duchesse de Portsmouth (p. 249-278); la dernière est adressée au contrôleur-général Orry.
2. Voir sur le premier volume notre article de la *Revue critique*, 1885, n° 51.

c'est à ce dessein qu'elles étaient appropriées, mais ce dessein était absurde au point de vue politique, et, à le considérer de plus près, impossible à exécuter. Les mesures prises par les Allemands en 1870-1871 étaient, au contraire, dirigées vers un succès politique déterminé : arracher une paix sous certaines conditions, et elles étaient parfaitement appropriées à ce dessein; si on avait voulu poursuivre le but politiquement impossible d'une conquête de la France, la méthode de guerre n'aurait nullement répondu à ce but; il aurait fallu, comme fit l'empereur, parcourir tout le pays et le conquérir, et on aurait fini par échouer comme lui. Les grandes nations d'aujourd'hui ne peuvent être réellement conquises par d'autres; autrement on devrait les anéantir complètement, une fois vaincues, de même qu'au temps de la grande invasion. » (P. 25-26.)

L'année 1809 est racontée en deux chapitres, l'un intitulé *Les jours de Ratisbonne,* l'autre *Wagram.* « L'ouverture de la campagne de 1809, dit l'auteur, nous offre le spectacle d'opérations mal commencées, mais rapidement réparées et amenées à bonne fin. Ce spectacle est rare dans l'histoire de la guerre; mais un chef très habile peut faire ce miracle. En 1806 et en 1870 nous voyons la situation empirer de jour en jour et comme d'elle-même, ainsi que se développe une maladie qui doit être mortelle; et pourtant si en octobre 1806 ou en août 1870 un général bien doué s'était mis à la tête de l'armée menacée, on ne peut nier que la face des choses aurait changé considérablement » (p. 55). M. Y. de W. reconnaît donc qu'Abensberg, Landshut et Eckmühl sont peut-être les manœuvres les plus brillantes et les plus habiles qu'ait jamais exécutées Napoléon; il admire l'activité infatigable que l'empereur déploya pendant cette bataille de cinq jours; mais il reproche à son héros de n'avoir pas poursuivi l'adversaire, comme les Prussiens poursuivirent les Français après Waterloo, et il l'accuse d'avoir commis une faute stratégique; voilà déjà, nous dit-il, un symptôme d'affaiblissement (p. 55). Mais la poursuite « immédiate et implacable » qu'il exige, était-elle possible? Les troupes françaises n'étaient-elles pas épuisées? L'archiduc Charles n'était-il pas prêt, dès le lendemain, à recommencer le combat? On n'a pas besoin de voir dans la conduite de Napoléon une « énigme psychique ». Toutefois, la critique de M. Y. de W., à propos du furieux et si meurtrier combat d'Ebelsberg, est assez juste. Napoléon aurait dû donner à Masséna des instructions plus précises et s'assurer, avant l'attaque, des desseins du général Hiller. Faut-il dire néanmoins qu'on voyait déjà poindre chez lui l'insouciance des détails? *Non omnia possumus omnes.* Faut-il dire aussi qu'à Wagram, Napoléon fut en contradiction avec lui-même en se contentant des résultats obtenus dans la soirée et qu'il aurait dû anéantir l'adversaire? Le vainqueur avait essuyé des pertes presque aussi grandes que le vaincu, et M. Y. de W. lui-même avoue qu'il eût été difficile et dangereux *(schwer und gefahrvoll)* de remettre en jeu ce qu'on avait gagné.

Nous arrivons à *1812* [1]. M. Y. de W. blâme naturellement l'empereur de s'être arrêté à Vilna et d'avoir laissé échapper Bagration. Mais pourquoi s'est-il emparé des mots de Philippe de Ségur sans citer sa source [2]? De même, il blâme Napoléon de n'avoir pas suivi le conseil de Murat, dans son mouvement sur Witebsk, et d'avoir remis au lendemain la bataille où il aurait écrasé Barclay. Ce jour là, en effet, Napoléon fut, contre sa coutume, indécis, et cette indécision donna le temps aux Russes de se retirer. Mais à quoi bon rappeler le souvenir de Valmy? « Lorsqu'au 20 septembre 1792 l'armée prussienne se tenait prête à l'attaque devant les troupes de Kellermann, certaine de sa supériorité tactique, dans la situation stratégique la plus favorable, alors le destin lui offrit un de ces moments, comme il n'y en a pas dans chaque campagne, et profiter avec résolution de ce moment, c'était non-seulement remporter une grande victoire, mais encore changer profondément l'histoire. C'est avec raison qu'il faut condamner le général qui ne sut pas user de cette faveur du moment et en fit la canonnade de Valmy. » (p. 125). Autant de mots, autant d'erreurs; M. Y. de W. ignore l'état du terrain, la situation de l'armée prussienne en cette journée, la force de l'armée française, composée de vieilles troupes de ligne et de volontaires de 1791; il ignore qu'un grand nombre de contemporains, que Minutoli, que le capitaine d'état-major Renouard, approuvent ce Brunswick qu'il condamne si sommairement.

On lit avec le plus vif intérêt la suite du chapitre qui traite de la campagne de Russie. Napoléon, dit M. Y. de W., devait être vaincu; en Russie, comme en Espagne, le but qu'il se proposait était inaccessible; comme les Espagnols, les Russes avaient un sentiment religieux et national très exalté, et de même qu'en Espagne le sol facilitait le combat de bandes isolées contre un assaillant supérieur en forces, de même en Russie l'étendue des plaines permettait partout au défenseur plus faible de se soustraire au combat avec un assaillant plus fort que lui; en Espagne, la guerilla, et en Russie, la guerre de retraite (p. 143). Mais Napoléon pouvait rester à Smolensk, réunir ses masses, couvrir ses ailes en tenant la ligne de la Dwina et du Dnieper? Non, il ne le pouvait pas, il aurait passé aux yeux de l'Europe pour le vaincu. Il devait donc marcher sur Moscou, mais évidemment il lui était impossible de se maintenir à Moscou; il était coupé de sa base d'opérations, « des sources de sa force »; si sa ligne de communication était menacée ou coupée, il devait faire volte face et accourir pour la protéger, mais

---

1. M. Yorck de Wartenbourg divise le chapitre consacré à cette année en trois parties : IV. *der Einmarsch nach Russland*. V. *Moskau*. VI. *Beresina*.

2. « Ceux qui l'approchaient le plus disaient entre eux qu'il n'était plus secondé, comme autrefois, par une vigoureuse constitution. Ils s'étonnaient de ne plus le trouver insensible aux ardeurs d'une température brûlante. Ils se montraient l'un à l'autre avec regret le nouvel embonpoint dont son corps était surchargé, signe précurseur d'un affaiblissement prématuré. » (*Histoire de Napoléon et de la grande armée*, livre IV, chap. VI).

sans arriver sur aucun point avec des forces suffisantes et sans être sûr de la « victoire tactique » (p. 144-145).

Il est inutile d'observer que M. Y. de W. reproche à Napoléon de n'avoir pas lancé la garde à la fin de la bataille de la Moskowa pour achever la défaite des Russes. Tous les historiens ont fait la même critique. Mais notre auteur s'étonne que l'empereur ait si imprudemment ménagé sa réserve. Il aurait pu lire dans Ségur que Belliard trouva Napoléon « l'air souffrant et abattu, les traits affaissés, le regard morne, donnant ses ordres languissamment » ; que Murat l'avait vu la veille agité, affaibli par la fatigue et les premières atteintes de l'équinoxe, « la respiration coupée par une toux vive et fréquente », que son entourage observa chez lui « une fièvre brûlante ».

Néanmoins l'empereur était à Moscou, et son armée occupait une sorte de grand triangle formé par Moscou, Riga et Brest-Litowsk. Mais, écrit M. Y. de W., non sans orgueil, comparons cette situation avec celle des Allemands en 1870 ; ils espéraient, en arrivant sous les murs de Paris, conquérir la paix, comme Napoléon à Moscou ; ils occupaient alors une sorte de losange marqué par les points suivants, Sedan, Chartres, Dijon, Strasbourg; ils avaient 372,000 hommes et Napoléon 442,000 ; mais leur organisation était bien supérieure et répondait vraiment au but de la guerre. La bonne organisation de leur administration des vivres et des transports diminuait considérablement les pertes que font éprouver à toute armée d'invasion les combats, les maladies, la simple marche en avant ; et leur façon sage et méthodique de combler leurs vides leur donnait la possibilité d'atteindre, avec des forces suffisantes, le but qu'ils se proposaient. Aussi, le 1er mars 1871, il y avait sur le sol français une armée de 464,221 hommes d'infanterie et de 55,562 chevaux, derrière laquelle 105,272 hommes d'infanterie et 5,681 chevaux, formant l'armée de garnison, assuraient les communications, et l'Allemagne disposait encore de 204,972 hommes de troupes de réserve. Le 5 décembre 1812, Napoléon abandonnait les restes de son armée qui évacuaient le territoire russe, parce qu'il était devenu impossible de faire la guerre avec ces faibles débris. Les Allemands purent oser demeurer devant Paris, jusqu'à ce que l'adversaire fut forcé à la paix ; ils l'osèrent, et leur succès fut mérité ; Napoléon ne pouvait oser rester à Moscou, il y resta plus longtemps qu'il le devait, et sa perte fut méritée..... Les guerres de Napoléon ont transformé l'organisation des armées. C'est la Prusse qui la première a compris cette transformation, et voici ce qu'elle créa : une nombreuse réserve de guerre, le service militaire obligatoire pour tous, la préparation poussée à fond en temps de paix de la mobilisation, la sévère réglementation de l'administration des vivres et des transports, l'état-major général. L'armée prussienne, ajoute M. Y. de W., a le droit de dire qu'elle a créé les hommes qui ont fondé l'organisation et les principes du mouvement des masses actuelles, et notre stratégie, qui

est le modèle de notre temps, a tiré parti des circonstances que lui offrait la période napoléonienne avec autant de conséquence et de grandeur que la période napoléonienne elle-même avait tiré parti de l'état de choses créé par la période révolutionnaire (p. 161-165)[1].

La retraite de la grande armée a été si souvent racontée que le récit de M. Y. de W. ne nous offre rien de nouveau. Mais, tout en blâmant encore quelques fautes, notre auteur ne peut s'empêcher d'admirer la fière attitude de Napoléon à Krasnoe (p. 199). Il admire encore l'activité que déploie l'empereur en 1813 pour réorganiser ses forces, et son plan de campagne, qui « n'a pas à redouter la comparaison avec ses meilleurs et pour l'audace et pour la beauté » (p. 222). Voilà Napoléon qui, après la catastrophe de 1812, reparaît sur les bords de l'Elbe avec une nombreuse armée. Il a des troupes neuves, il est vrai, et beaucoup d'officiers inexpérimentés, des généraux usés ou dégoûtés; mais il compte sur son artillerie et sur lui-même; à Lützen, il s'expose de sa personne et fait donner sa garde; il a encore la supériorité du nombre et il en use, car il s'entend à se servir des masses et à les employer à propos; c'est ce qui caractérise toujours sa stratégie, et même lorsqu'il n'a pas cette supériorité, il sait pourtant se l'assurer sur le point décisif (p. 245).

Mais pourquoi M. Y. de W., ici encore, s'est-il imaginé que le génie de Napoléon allait baissant de plus en plus? A l'entendre, Napoléon était encore lui-même à Lützen; mais à Bautzen paraît de nouveau la décadence, le relâchement (« ein abermaliges Erschlaffen »). Ce n'est donc rien que d'avoir en un seul mois (le mois de mai) délivré la Saxe, conquis la moitié de la Silésie, occupé Dresde et Breslau, Breslau où deux mois auparavant le roi de Prusse et l'empereur de Russie s'étaient ligués contre la France!

Il est certain que Napoléon eut tort de conclure l'armistice de Poischwitz que nous appelons l'armistice de Plesswitz. Jomini et Napoléon lui-même l'avaient dit avant M. Yorck de Wartenbourg. Mais notre auteur a-t-il raison d'affirmer que Napoléon signa l'armistice parce qu'il manquait de cavalerie et redoutait l'Autriche? S'il avait lu attentivement le *manuscrit de mil huit cent treize* du baron Fain (I, 430 et 447), il aurait vu que « le vœu général autour de Napoléon était pour un armistice » et que tout le monde entretenait « l'espoir de la paix et d'un prompt retour à la paix ». N'est-ce pas alors que l'empereur s'écriait : « Je vois bien, messieurs, que vous ne voulez plus faire la guerre; Berthier voudrait chasser à Grosbois, et Rapp, habiter son bel hôtel à Paris[2]! » En outre, — et voilà le point essentiel — il importait surtout à Napoléon, rapporte le baron Fain, qu'« on ne pût douter du désir qu'il avait de la paix, et il en voulait donner la preuve au prix même de ses plus grands intérêts militaires ». Ajoutez qu'après tout, si les alliés

1. On nous pardonnera sans doute ces longues citations, discutables sur certains points, mais intéressantes à tant d'égards pour le lecteur français.

2. *Mémoires* de Rapp, p. 166.

avaient le temps de se rallier et d'appeler des troupes fraîches, Napoléon, lui aussi, avait le temps de se renforcer en cavalerie, de raffermir sa jeune armée qu'avaient ébranlée de longues marches et deux grandes batailles, de mieux assurer ses lignes de communications. Il ne faut pas, à propos de cet armistice, être trop sévère pour Napoléon et dire superbement qu'il « succombait maintenant à des considérations dont le mépris avait été jusqu'ici la source de ses succès ».

M. Y. de W. est plus équitable dans les chapitres suivants. Il approuve le plan de défensive de la seconde campagne de 1813 et les dispositions de la bataille de Dresde. Mais il blâme Napoléon, vainqueur le 26 août, de n'avoir pas dirigé le 27 une attaque vigoureuse et décisive contre l'ennemi qui se repliait. Il nous semble qu'il aurait dû tenir compte, une fois encore, du témoignage de Fain (II, 285) « les troupes françaises sont harassées et on ne peut guère penser qu'à recueillir la possession du champ de bataille ». Il reproche également à Napoléon de ne pas s'être mis le 28 de sa personne à la poursuite des alliés. Il oublie que l'empereur tomba malade; « tout à coup, dit Fain (II, 297), il ressent un violent frisson, des vomissements surviennent, l'alarme se répand parmi ses serviteurs. Le quartier impérial allait entrer à Pirna pour y passer la nuit. Tout est contremandé. On décide l'empereur à monter dans sa voiture, on le ramène à Dresde. Son indisposition est la suite d'un refroidissement que ses vêtements, trempés par la pluie, lui ont fait éprouver pendant la bataille ».

Ce qu'il est permis de reprocher à Napoléon, c'est de s'être enfermé le 29 et le 30 dans son cabinet pour expédier sa correspondance qu'il avait négligée depuis cinq jours, et d'avoir laissé Vandamme descendre seul dans la vallée de Kulm, sans le faire soutenir; c'est ensuite, après les échecs de Macdonald à La Katzbach, d'Oudinot à Grossbeeren et de Ney à Dennewitz, d'avoir hésité pendant tout le mois de septembre, et M. Y. de W. remarque fort bien que sa correspondance trahit à cette époque l'irrésolution, et non « die lebendige Anpassung an die wechselnden Verhältnisse », la faculté de profiter avec rapidité des circonstances, à mesure qu'elles changent (p. 290). L'empereur perdit du temps, et, en conséquence, commit une grande faute; il s'obstinait dans sa position centrale de Dresde, délibérant avec lui-même et passant d'un plan à un autre, tandis que ses adversaires marchaient, s'approchaient de plus en plus et formaient bientôt un grand demi-cercle autour de son armée. Il était pris, dit M. Y. de W., comme l'araignée dans sa toile (p. 297).

Enfin, il abandonne Dresde, mais il y laisse Gouvion Saint-Cyr et Lobau; faute grave, observe M. Y. de W. (p. 306), « car il conserve une chose accessoire lorsqu'il s'agit de la chose essentielle, d'une grande victoire; après une victoire, Dresde serait retombée dans ses mains; les deux corps qu'il y laisse, lui manqueront douloureusement sur ce champ de bataille de Leipzig où se décidera le sort, non seulement de

Dresde et de la Saxe, mais de l'Allemagne et de toute l'Europe. Voilà, ajoute l'historien, l'opiniâtreté du souverain; il ne veut pas admettre qu'il soit forcé d'abandonner une seule de ses conquêtes; il redoute l'impression que produira chaque pas qu'il fait en arrière; il craint, non sans raison, pour l'existence de son pouvoir qui n'est fondé que sur la force, dès qu'il montrera que cette force n'est plus la même qu'autrefois. »

M. Y. de W. admire toutefois le plan que Napoléon avait un instant formé, de renverser sa ligne d'opérations, de passer sur la rive droite de l'Elbe, de faire de Magdebourg son point d'appui, et de manœuvrer entre cette ville et Dresde, sous la protection des forteresses. Y eût-il jamais, dit-il, un plan aussi beau, aussi génial que celui-là? (p. 309). Mais Napoléon l'abandonna. M. Y. de W. lui donne tort; il aurait dû remarquer néanmoins que, si Napoléon avait suivi ce plan, il aurait semblé se fermer la route de France; que l'armée n'avait pas vu sans alarme commencer ce mouvement; que « la plupart des chefs n'hésitaient pas à se montrer mécontents » et que, « dans l'anxiété où tombaient les esprits, on ne voulait plus rien comprendre aux combinaisons de l'empereur, quelque grandes qu'elles fussent » [1]; que l'on apprit au même instant la défection de la Bavière consommée par un traité qu'avaient signé au quartier-général de Ried les généraux de Wrede et de Reuss-Plauen. C'est à cette époque que se rapportent ces mots de l'empereur, rapportés par Las Cases (*Mém.* VI, 139) « L'étoile pâlissait, je sentais les rênes m'échapper et je n'y pouvais rien... la fatigue, le découragement gagnaient le plus grand nombre... le feu sacré s'éteignait ».

L'armée française se concentre donc à Leipzig, manœuvre de désespoir, dit M. Y. de W., car si l'on examine les positions les plus défavorables de l'histoire militaire des temps modernes, Ulm, Iéna, Sedan, on n'en trouve pas de plus mauvaise que celle de Leipzig (p. 312-313). Quelle exagération! Mais l'auteur reconnaît que, dans la journée du 16 octobre, Napoléon montra de nouveau, dans leur éclat d'autrefois, les véritables qualités du grand général, trop tard, il est vrai, pour changer son destin. Comme ses devanciers, il blâme l'empereur de n'avoir pas commencé le 17 son mouvement de retraite; les Français étaient certains d'être battus le 18 puisqu'ils devaient être entourés par des forces supérieures. Comme ses devanciers, il rend hommage au sang-froid que Napoléon montra pendant la retraite, « à sa hardiesse dans la résolution » et à « sa fermeté dans l'exécution » dans la journée de Hanau [2].

1. Fain. II, 370-375.

2. Je n'insiste pas sur les observations techniques, très instructives du reste, qui terminent le chapitre consacré à *Leipzig*; je ne relève en passant que cette réflexion à propos de la marche en avant de l'armée allemande et de ses différents corps s'avançant sur une seule ligne d'opérations. « 1870 est un modèle pour les grandes armées de notre temps. »

Dans la *Campagne de 1814*, M. Y. de W. loue l'activité de Napoléon; il le retrouve par instants, comme dans ses meilleurs jours, jugeant sainement la situation, résolu, audacieux, transformant la défensive en une offensive hardie et souvent victorieuse; « qui peut, écrit-il, considérer ces jours du 9 au 14 février 1814, sans ressentir pour cet empereur de quarante-quatre ans la même admiration que pour le général de vingt-six ans dans les jours du 12 au 16 avril 1796? Ici à Champaubert, à Montmirail, à Étoges, même intelligence rapide de la situation, même résolution pleine d'audace, même exécution ferme et sûre qu'alors, à Montenotte, à Millesimo et à Dego. »

Le dernier chapitre, consacré à 1815, est intitulé « la fin du général » (*des Feldherrn Ausgang*). Mais faut-il attribuer, après Charras, l'insuccès de cette campagne de quatre jours à la fatigue de l'empereur? Il y a encore beaucoup d'exagération dans ces mots de M. Y. de W. (p. 389) que « l'empereur avait désappris depuis longtemps à se sacrifier soi-même et son bien-être, qu'il considérait avant tout sa propre personne et rapportait tout à lui. Qu'on songe, ajoute notre auteur, à Frédéric II assailli, en octobre 1759, par la goutte et la fièvre et à la vigueur avec laquelle il continua néanmoins à diriger l'armée ». Non; la « vie nerveuse » de Napoléon n'était pas aussi « émoussée et paresseuse » que le dit l'historien; car, dès le début de la campagne, se jetant brusquement entre ses ennemis avant même qu'ils se fussent doutés de son mouvement, il battit l'armée prussienne à Ligny. Mais il commit évidemment deux grandes fautes : 1° il donna trop tard à Grouchy l'ordre de poursuivre Blücher, et ce dernier eut le temps de rejoindre Wellington; 2° le jour de Waterloo, il donna trop tard le signal de l'attaque contre les Anglais, et ne put les écraser avant l'arrivée de Blücher. La fin de la bataille, n'est pas d'ailleurs tellement indigne du génie de Napoléon; il n'avait plus d'autre ressource que de se maintenir à Plancenoit et, par un suprême effort, d'enfoncer le centre de la ligne de l'armée anglo-hollandaise. M. Y. de W. se moque de Napoléon « jetant les dés pour la dernière fois » et lançant sa réserve, ses 5,000 hommes de la garde, sur Wellington; l'empereur n'avait plus d'autre parti à prendre; il fallait, comme on dit en allemand, « den grossen Trumpf ausspielen ».

La conclusion du volume est fort intéressante et juste dans ses points essentiels. C'est une appréciation du génie militaire de Napoléon. On y remarquera ce jugement, assez vrai, que les grands hommes de race latine et slave ne négligent jamais d'unir à leurs qualités une sorte de charlatanisme inconnu à la race germanique (p. 404); que le génie de Napoléon se compose d'un rare mélange de froide raison et d'imagination brûlante; que le vainqueur d'Austerlitz fut non-seulement un grand homme d'action, mais un profond théoricien, dont les paroles sont encore instructives, dont les lettres sont de véritables traités de l'art de la guerre; qu'il a fait dominer dans la stratégie actuelle l'emploi des masses, la *Massenverwendung*, et par suite, comme but suprême de la

lutte, l'anéantissement de l'ennemi, la *Vernichtung der gegnerischen Masse*, comme objet propre des opérations, la bataille décisive, l'*Entscheidungschlacht;* c'est Napoléon qui a provoqué la guerre de nation à nation, le *Volkskrieg*, et la création des armées recrutées par le service obligatoire.

Ce second volume de M. Y. de W. est peut-être inférieur au premier. On y sent trop le parti-pris; l'auteur l'a composé avec cette idée préconçue qu'il devait, après avoir exposé dans son premier tome l'essor éclatant d'un grand génie, retracer dans le second l'affaiblissement inévitable et la décadence. Il oublie trop souvent que Napoléon, empereur, n'était plus Bonaparte général, et que dans toutes les campagnes qu'il entreprit depuis 1808 jusqu'à 1815, il avait à surmonter des obstacles et à vaincre des ennemis bien différents des ennemis et des obstacles qu'il avait rencontrés en 1796. Comparaison n'est pas raison; les soldats et les généraux dont Napoléon disposait, n'avaient plus la même ardeur et le même feu; les troupes de ses adversaires et les chefs qui les commandaient, avaient plus d'expérience et plus d'enthousiasme patriotique. M. Y. de W. reconnaît qu'en 1813 le génie de Napoléon n'avait pas faibli et qu'il y a dans cette campagne bien des choses qui méritent d'être comparées aux plus beaux exploits de sa carrière antérieure, mais que ce génie n'était plus *sibi constans* et pour ainsi dire, permanent (p. 323). Il ne se souvient pas que Napoléon se vit alors environné de trois armées redoutables et, pour employer sa comparaison, qu'il devait être entraîné par les vagues qui l'entouraient et aller finalement échouer sur l'écueil de Leipzig. Quel général eût lutté, comme Napoléon, dans les années 1813, 1814, 1815, avec des troupes pour la plupart inexpérimentées et des lieutenants presque tous découragés et vieillis, contre des adversaires nombreux, aguerris et acharnés? Le génie de l'empereur subit des éclipses; elles étaient naturelles; il n'y a pas de capitaine, si grand soit-il, qui ne fléchisse un instant sous le poids. De là, les fréquentes contradictions que nous rencontrons dans le volume de M. Y. de W.; ce Napoléon qu'il nous représentait tout-à-l'heure énervé et languissant, il l'exalte l'instant d'après et, comme dans le chapitre *Dresde*, où les critiques sont si âpres, proclame « la clarté de son coup d'œil » (p. 251) et approuve son plan général (p. 258). Il loue les victoires répétées de Napoléon dans la campagne de France; il devrait les regarder comme les plus belles qu'ait remportées l'empereur, car jamais personne n'a combattu avec autant de hardiesse et de génie, avec autant de confiance dans sa fortune, avec une aussi étonnante énergie, sans autres troupes que les restes de la grande armée, que des bataillons de jeunes gens à peine sortis de la vie civile, et il n'y a peut-être pas de plus grand spectacle que celui de cet homme de guerre luttant pied à pied contre toute l'Europe, se démenant avec une poignée de soldats au milieu des masses qui l'entourent, frappant coup sur coup, courant d'un ennemi à l'autre, gagnant bataille sur bataille à l'instant où tout

le monde le regarde comme vaincu. Mais M. Y. de W. reste froid devant cette belle campagne, la plus belle et la plus tragique de l'histoire militaire, parce qu'elle dérange son point de vue, qui est de montrer l'affaiblissement graduel du génie de Napoléon ; c'est, dit-il assez étrangement, la dernière explosion d'un cratère qui s'éteint (p. 357).

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Y. de W., aujourd'hui terminé, fait le plus grand honneur à son auteur et à l'état-major général prussien. L'auteur, comme nous le disions précédemment, a composé son récit d'après les meilleures sources; son exposé des campagnes est court et substantiel; ses réflexions sont tantôt personnelles et suggérées par une étude attentive, tantôt empruntées aux mémoires militaires, à Jomini, à la correspondance de Napoléon. C'est un livre qu'il faudrait mettre dans les mains des officiers studieux que notre armée compte aujourd'hui en grand nombre; ils ne le liront pas sans profit. Enfin, il est indispensable aux historiens et à tous ceux qu'attire et que passionne la figure de celui que M. Yorck de Wartenbourg appelle le plus grand des généraux, *der grösste Feldherr*.

A. CHUQUET.

---

253. — **Wünsche und Hoffnungen,** betreffend das Studium der neueren Sprachen an Schule und Universitæt von Dr. Hermann BREYMANN, Professor der neueren Sprachen an der Universitæt München. München, 1885, in-8 de III, 52 pages.

Bien que dans la brochure dont on vient de lire le titre, M. H. Breymann ait eu exclusivement en vue l'enseignement des langues vivantes dans les écoles et les universités allemandes, la question qu'il a abordée est trop à l'ordre du jour maintenant en France pour que les lecteurs de la *Revue* n'aient pas intérêt à savoir comment il l'a traitée ; d'ailleurs les conseils qu'il donne ne sauraient, pour la plupart, guère moins avoir d'application chez nous qu'en Allemagne ; on peut même dire, vu l'état d'infériorité manifeste où se trouve, surtout dans nos Facultés, l'enseignement des langues vivantes, qu'il y a encore plus de profit à connaître ces conseils et à les suivre en France que de l'autre côté des Vosges.

L'étude de M. H. B. se divise en deux parties : dans la première, il recherche le but que poursuit l'enseignement des langues dans les Universités allemandes; dans la seconde, il examine les moyens d'arriver à ce but. La première question qui se présente — question depuis longtemps controversée — est celle de la méthode à employer; pour M. H. B., et je ne puis qu'approuver entièrement sa manière de voir, cette méthode ne doit être ni purement scientifique, ni purement pratique; il faut qu'elle soit à la fois théorique non moins que pratique. M. H. B. a écrit sur ce sujet d'excellentes pages, auxquelles sa compétence bien connue donne une très grande valeur; pour lui, le *philologue moderne*,

c'est-à-dire celui qui, en Allemagne, étudie les langues anglaise et française, doit en faire marcher de front la pratique et la théorie; il faut qu'il ait une connaissance également approfondie, non-seulement de la langue, mais de la littérature de l'Angleterre et de la France aux diverses époques de leur développement, aussi bien dans les temps modernes, autrefois trop négligés de l'enseignement des universités, que dans les temps anciens.

Ces points de vue divers sont repris et développés par M. H. B. dans la seconde et la plus importante partie de son étude, celle où il indique en quoi consiste l'éducation du philologue moderne. Il faut que cette éducation soit à la fois théorique et pratique; mais comment lui donner ce double caractère? M. H. B. a exposé très longuement l'enseignement que, suivant lui, doit recevoir, et les exercices auxquels doit se livrer au séminaire le philologue moderne : étude de la langue et de la littérature contemporaines et modernes, non moins que de celles du moyen âge, traductions, compositions en langue étrangère, rien n'est oublié. Mais on comprend que de pareils exercices supposent une préparation antérieure étendue et approfondie; comme celle du gymnase ne saurait suffire, il faut que les élèves passent d'abord par ce que M. H. B. appelle le *proséminaire*, avant d'être admis à suivre les cours du séminaire philologique proprement dit; là ils devront avoir des maîtres versés dans la connaissance des langues qu'ils enseignent, ce qui suppose un professeur pour chaque idiome; j'ajouterai que M. H. B. se déclare en faveur des professeurs indigènes, et qu'il ne croit pas qu'un seul suffise pour enseigner une seule langue et une seule littérature. Que nous sommes loin en France de cet état de choses! Mais quand aussi pourra-t-il être question dans nos Facultés d'un véritable enseignement de *philologie moderne?* Après un premier essai malheureux pour organiser une licence ès-langues, on vient, il est vrai, d'en créer une autre, mais en réduisant les épreuves à un thème et à une version. On a semblé regarder comme inutile pour les candidats la connaissance de l'histoire de la langue et de la littérature allemande ou anglaise. Puisse le spectacle de ce qui se fait à l'étranger ramener à une vue plus juste des choses! Apprendre une langue moderne ne demande ni moins de temps ni moins de soin que pour apprendre une langue classique; c'est le jour seulement où cette vérité sera mise en pratique qu'il pourra être question d'un véritable enseignement des langues dans nos Facultés. La brochure de M. H. Breymann peut à cet égard être d'une grande utilité, et on ne saurait trop la recommander aux méditations des rédacteurs des futurs programmes universitaires.

Ch. J.

---

254. — **Die Soester Mundart.** Laut-und Formenlehre, nebst Texten, von Dr. Ferdinand Holthausen, Docent an der Universitæt Heidelberg. Norden und Leipzig, Friedrich Soltau's Verlag. 1886. (Forme le premier fascicule des *Forschungen, herausgegeben vom Verein für niederdeutsche Sprachforschung*). Un volume grand in-8, 117 pp.

Nous n'avons pas à juger ce livre pour le fond, qui échappe à notre compétence; nous ne l'examinerons qu'au point de vue de la méthode : celle-ci nous paraît être excellente. D'abord l'auteur ne veut pas décrire le dialecte, ou plutôt les dialectes d'une province entière, il se cantonne dans un district restreint de la Westphalie, celui de Soest. D'un autre côté, il a soin de marquer toujours nettement son point de vue théorique avant d'exposer les faits, ce qui est d'une importance capitale dans l'état de confusion où se trouve actuellement la terminologie linguistique. De plus, partout où cela est possible, l'auteur donne la filiation historique des faits, en remontant jusqu'au germanique occidental primitif. Un appendice de seize pages contient des textes avec traduction et commentaire.

Alfred Bauer.

CHRONIQUE

FRANCE. — Le *Journal officiel* vient de publier le décret suivant, rendu par M. le Président de la République française sur le rapport du ministre de l'instruction publique : « Mme Dieulafoy est nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur : mission en Susiane, 1881-1886; découvertes et travaux archéologiques ». La remise des insignes à Mme Dieulafoy a été faite le 20 octobre, à quatre heures, au musée du Louvre, dans la salle même où sont exposés actuellement, d'une façon provisoire, les nombreux objets d'art et d'archéologie rapportés de Perse par la mission à laquelle appartenait Mme Dieulafoy. Nous nous associons aux chaleureuses félicitations envoyées de toutes parts à Mme Dieulafoy. On se rappelle que notre *Revue* avait, il y a deux ans (1884, n° 22), rendu compte de l'ouvrage de Mme Dieulafoy, *La Perse, la Chaldée et la Susiane*, récit qui devait « marquer dans notre littérature des voyages comme une de ses productions à la fois les plus charmantes et les plus sérieuses » et qui « prendra place entre les *Voyages* de Chardin et le *Hajji Baba* de Morier ».

— Nous recevons la lettre suivante, signée par M. P. Decharme, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, au nom des professeurs de cette Faculté. « La Faculté des lettres de Nancy se propose de publier, à partir du mois de janvier 1887, une Revue trimestrielle qui portera le titre de : *Annales de l'Est*. Cette Revue, sans exclure des études d'un caractère général, aura surtout pour objet le passé de la Lorraine, de l'Alsace et des contrées voisines; elle traitera de l'histoire de ces pays, des antiquités qu'on y découvre, des écrivains, des savants, des artistes qui y sont nés, des dialectes qu'on y parle. Nous avons le dessein de donner dans les *Annales de l'Est* une place importante à la bibliographie. Nous rendrons compte des livres nou-

veaux et des articles de revue relatifs à la Lorraine et à l'Alsace, qui paraîtront tant en France qu'à l'étranger. Dès à présent, nous prions les auteurs de semblables publications de vouloir bien nous en adresser un exemplaire. A chaque numéro de la Revue sera jointe une *Chronique*. Cette chronique rendra compte des faits littéraires ou archéologiques qui intéressent la région, en même temps que des travaux et des actes de la Faculté des Lettres. Les *Annales* ne seront pas rédigées exclusivement par les professeurs de la Faculté. Nous faisons appel au zèle des personnes compétentes qui s'occupent du passé de la Lorraine et de l'Alsace. Tout document nouveau, s'il est intéressant, sera accueilli avec empressement dans les *Annales de l'Est*. Toute étude, d'un caractère rigoureusement scientifique, pourra, quel qu'en soit l'auteur, y trouver place. Un avis ultérieur indiquera le mode de publication de la Revue et les conditions d'abonnement. »

— M. Gustave Larroumet avait réédité dans la « Revue d'art dramatique », avec un avant-propos, une étude d'Emile Lamé sur *le costume au théâtre, la tragédie depuis 1636*. Cette étude est une des plus agréables et des plus suggestives qu'on puisse lire sur la question. Elle vient d'être tirée à part (Paris, Dupret. In-8°, 32 p., 1 franc), et on remerciera M. Larroumet de l'avoir exhumée de la revue « le Présent », où ces pages spirituelles et instructives étaient ensevelies depuis près de trente ans.

— Le *Catalogue des manuscrits néerlandais de la Bibliothèque nationale* vient d'être publié par M. Gédéon Huet, archiviste-paléographe (Paris. In-8°, 74 p.). Le fonds néerlandais de la Bibliothèque nationale se compose de 109 numéros. Les manuscrits sont naturellement de valeur fort inégale ; mais M. G. Huet a donné des détails circonstanciés sur tous, par exemple sur des recueils de pièces de procès, originaires de la Flandre, et sur la collection de pièces qui concernent les Chambres de rhétorique en Belgique. Signalons parmi les mss. intéressants la traduction de Boèce avec miniatures, deux traductions partielles de l'Ancien-Testament, le ms. de la « Défense de la religion » de Grotius, le journal et les dépêches de l'ambassadeur Boetselaer, les notes recueillies par Witsen pendant un voyage en Russie, etc. Le *Catalogue* se termine par une table alphabétique fort utile.

— M. Ph. Tamizey de Larroque a réimprimé à Nérac (impr. Durey, petit in-8°, 26 p.) une très rare plaquette qui fournit de curieux renseignements sur *une aventure du baron de Lusignan*, le baron Guy, un des principaux officiers de l'armée du duc de Rohan, fait prisonnier en 1625 par le duc d'Epernon; ce document éclaire non-seulement un côté de la biographie obscure du baron de Lusignan, mais ajoute quelque chose à l'histoire de ce duc d'Epernon qui fut pendant si longtemps le vice-roi, on pourrait dire le roi de la Guyenne.

— On a mentionné ici même, l'an dernier, les *Documents inédits relatifs à l'histoire des terrines de Nérac, publiés par un gourmet*. Mentionnons aujourd'hui *Les pâtés de canards d'Amiens. Documents historiques publiés par* F. Pouy, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, *précédés d'une légende, par* Pierre d'Issy (Amiens, typographie Jeunet, 1886, petit in-8° carré de 59 p.). L'agréable plaquette renferme de curieuses particularités sur les Degand qui sont « les inventeurs du perfectionnement apporté, au xvii° siècle, à la fabrication des pâtés de canards », et qui fournirent leurs produits « à la cour, au duc de Chaulnes, à Mme de Sévigné et à tant d'autres ». M. Pouy nous apprend que « pour perpétuer le souvenir de la famille Degand, dont l'industrie a été, pendant plus de deux siècles, profitable et même glorieuse pour la ville, son nom a été donné à l'une des rues d'Amiens par un arrêté de M. Delpech, maire, du 14 août 1879 ». Moins aimable pour les pâtés amiénois fut le maire de 1740, Francois Galand, qui eut la malencontreuse idée

d'interdire la fabrication desdits pâtés pour empêcher la disette. On en appela au Parlement, et M. Pouy reproduit (p. 22 et suiv.) une pièce rarissime intitulée : *Requeste et consultation contre une ordonnance des Maire et Echevins de la ville d'Amiens, qui fait défenses de faire de la pâtisserie, et notamment des pâtez de canards, dindons, perdrix et autres, qui s'envoyent à Paris et dans tout le royaume.* L'appendice, assaisonné de piquantes citations, est consacré aux *Canards d'Amiens sous les Gaulois.* Quelques lecteurs pourront dire, d'après ce titre, que la notice sur les pâtés d'Amiens, qui est précédée d'une légende, est aussi suivie d'une légende.

— Le P. Edouard Prampain a fait tirer à part de la « Revue des questions historiques » (octobre 1886), son intéressante étude sur *La conspiration des poudres.*

— Le n° 4 des *Annales de l'École libre des sciences politiques* renferme les articles suivants : H. Pigeonneau, La politique coloniale de Colbert ; P. Fauchille, L'union monétaire latine, son histoire ; III. Vicomte Henri Begouen, la Prusse et l'Eglise catholique de 1815 à 1870 ; Lyon-Caen, De la juridiction commerciale en France et dans les principaux Etats ; F. Auburtin, Etude sur l'histoire de l'impôt foncier en France jusqu'en 1789 (suite).

AUTRICHE. — M. S. Kirste a été nommé « privat-docent » à l'Université de Vienne, où il fera cet hiver deux cours de sanscrit.

BELGIQUE. — Parmi les brochures déjà nombreuses que M. Georges Cumont, secrétaire de la Société royale belge de numismatique et directeur de la *Revue belge de numismatique*, a publiées tout récemment — brochures qui intéressent à la fois les numismates et les amateurs d'histoire moderne — nous relevons les suivantes, parues en 1886 : 1° *Les volontaires limbourgeois et leur médaille, 1790-1794, révolution brabançonne, invasion française* (Bruxelles, Gobbaerts. In-8°, 27 p.); il s'agit des volontaires qui s'organisèrent en légion et se joignirent, en 1790, après la prise de Herve, au corps que commandait le capitaine d'Aspre ; puis qui se reconstituèrent en 1792, sous les ordres du général de Moitelle, pour être licenciés deux ans plus tard ; M. G. Cumont décrit les médailles qui furent distribuées en récompense de leurs services par l'auditeur Wunsch aux volontaires de 1790 ; 2° *Médaille pour récompenser les services rendus aux armées de l'Autriche et de ses alliés en guerre avec la République française 1792-1794, le scel et le contre-scel du conseil de Gueldre* (Bruxelles, Gobbaerts. In-8°, 23 p.). M. G. Cumont décrit dans cette seconde brochure les médailles, aujourd'hui presque introuvables, frappées en 1792 et 1793 pour récompenser les civils qui s'étaient distingués pendant la guerre par un acte de bravoure ou qui avaient rendu à l'armée autrichienne tout autre service essentiel ; il y décrit également le scel et le contre-scel exécutés par le graveur Van Berckel pour le conseil de la Gueldre ; 3° *Projet de médaille pour récompenser de leurs services les représentants de Malines pendant l'occupation française de 1792 à 1793* (Bruxelles, Goabberts. In-8°, 6 et 3 p.). Chacune de ces brochures, que ne pourront négliger les historiens de la Belgique pendant la Révolution française, est accompagnée de pièces justificatives et de fac-similés des médailles.

— M. S. Keelhoff va publier très prochainement chez l'éditeur Monceaux, à Mons, une traduction française de l'ouvrage de M. J. Van Leeuwen, professeur à l'Université de Leyde, *Taaleigen der Homerische gedichten* (Grammaire de la langue d'Homère).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 22 octobre 1886.

M. Gaston Paris, président, communique une lettre de M. Paul Desjardins, qui annonce la mort de son père, M. Ernest Desjardins, professeur au Collège de France, membre ordinaire de l'Académie. M. Desjardins a succombé, dans la nuit du 21 au 22 octobre, à la maladie qui le minait depuis longtemps. La séance est levée en signe de deuil.

Julien HAVET.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA *REVUE CRITIQUE*

BENOIST (Charles), La politique de Charles V; la nation et la royauté, avec une préface de M. H. Baudrillart. Paris, Cerf. — BOULAY DE LA MEURTHE. Les dernières années du duc d'Enghien, 1801-1804. Paris, Hachette. — CANOVAS DEL CASTILLO, Le théâtre espagnol contemporain, traduit par MAGNABAL. Paris, Leroux. — CHARVÉRIAT, Les affaires religieuses en Bohême au XVIe siècle. Paris, Plon. — CHEVALIER, Histoire de la marine française sous la première République. Paris, Hachette COIGNET (Mme C.), Un gentilhomme des temps passés, François de Scépaux, sire de Vieilleville, 1509-1571. Paris, Plon. — CORNER (Miss J.), Histoire romaine, traduite de l'anglais par RÉBOUIS et CERTEUX. Paris, Dupret. — DURUY (Albert), L'instruction publique et la démocratie, 1879-1886. Paris, Hachette. — GRUYER, Les artistes célèbres, Fra Bartolomeo della Porta et Mariotta Albertinelli. Paris, Rouam. — GUYAU, L'irréligion de l'avenir, étude de Sociologie. Paris, Alcan. HANNOTAUX, Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France. Paris, Hachette, HAURÉAU, Les œuvres de Hugues de Saint-Victor, essai critique, nouvelle édition. Paris, Hachette. — HÉMON, Théâtre de Corneille, édition nouvelle, avec des études sur toutes les tragédies et les comédies, quatre volumes. Paris, Delagrave. — LANG, La mythologie, traduite de l'anglais par Léon PARMENTIER. Paris, Dupret. — LÜTKEN, Les Danois sur l'Escaut, 1808-1809. Copenhague, Hœst. — MOREAUX (Léon), Le général René Moreaux et l'armée de la Moselle, 1792-1795. Paris, Firmin-Didot. — PETIT DE JULLEVILLE, La comédie et les mœurs en France au moyen âge. Paris, Cerf. — ROUXEL, Chronique des élections à l'Académie française, 1634-1841. Paris, Firmin-Didot. Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponèse, livres I-II, texte grec publié par Alfred CROISET. Paris, Hachette.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 45 — 8 novembre — 1886

255. — J.-J. Bachofen. **Antiquarische Briefe.** Tome II. Strasbourg, Trübner, 1886.

Des deux dissertations qui composent ce volume, la première (lettres 31 à 41) n'est que la continuation d'une étude précédente de l'auteur (publiée dans la première série de ses *Lettres archéologiques)* sur le rôle sacramentel et « chthonique » du nombre 8 chez les peuples anciens. M. Bachofen s'occupe cette fois des Chinois ainsi que des peuplades primitives de l'Inde et de l'Amérique centrale. La masse de faits qu'il a réussi à accumuler témoigne assurément de lectures étendues et d'un ingénieux esprit de combinaison; l'ensemble néanmoins n'est pas de nature à faire naître la conviction. En principe d'abord, je me méfie beaucoup de ces spéculations historiques sur les nombres : avec un peu de bonne volonté on arrive à prouver tout ce que l'on veut. N'avons-nous pas vu tout récemment un auteur allemand soutenir dans sa *Roma quadrata* que le nombre 4 était à la base de toutes les institutions romaines, et quelques mois plus tard M. Bloch, dans ses belles *Recherches sur l'origine du Sénat romain,* revendiquer, à grand renfort de textes, le même honneur pour le nombre 3? En outre, la méthode suivie par M. B. n'est pas exempte de reproche. Tantôt il n'obtient son nombre 8 que par une interprétation forcée des textes : par exemple, s'il n'y a que sept objets, il en prend un peu plus loin un huitième pour compléter le groupe — ou, au contraire, s'il y en a neuf, il en détache un pour servir de « point central ». Tantôt les textes allégués sont tout à fait vagues et insignifiants. Ainsi (p. 8) lorsqu'un Chinois parle de « 8/12 de boisseau » au lieu de 2/3, cela ne dénote pas une prédilection pour le nombre 8, mais tout au plus pour la division duodécimale. De même il n'est pas sérieux de citer cette phrase d'un drame chinois : « J'ai tous les jours sept ou huit accouchements à faire! » (p. 9). Enfin et surtout, dans bien des cas il n'est pas question du nombre 8 lui-même,

mais de quelque multiple ou sous multiple de ce nombre. Or, la fréquence de ces multiples ne prouve qu'une chose : c'est que chez les peuples, comme chez les individus, dans l'enfance, le besoin de symétrie est très vif, et l'expression la plus simple de la symétrie c'est la division binaire indéfiniment répétée, c'est-à-dire les nombres 2, 4, 8... Ce dernier ne revient pas plus souvent que les deux autres, au contraire, mais on le remarque davantage parce qu'il est plus élevé. En tout cas, il ne résulte pas de son emploi sous diverses longitudes que les Etrusques, les Hébreux, les Chinois aient jadis formé un seul et même peuple [1].

La seconde dissertation n'est pas moins ingénieuse, ni plus satisfaisante, que la première. Elle a pour objet l'antique institution que M. B. appelle ***Avunculat*** (autorité de l'oncle maternel) et se rattache étroitement au célèbre livre de l'auteur sur le ***Mutterrecht***. M. B. a trouvé dans les récits des voyageurs que chez les Kalmoucks et les Polynésiens de l'archipel Viti, le neveu ***ex sorore*** a le droit de s'approprier, du vivant même de son oncle maternel, les biens mobiliers de cet oncle qu'il trouve à sa convenance. Cette coutume singulière aurait besoin d'être étudiée de plus près; il faudrait voir notamment si elle s'applique même au cas où l'oncle maternel a lui-même de la postérité. Mais M. B. est trop systématique pour s'attarder à de pareils détails. A ses yeux, cet usage, le ***vasou***, est un vestige de l'état social primitif où l'enfant, n'ayant pas de père connu, avait pour toute famille sa mère et les frères et sœurs de celle-ci, et cet état social était universel. Il s'empare alors du sens de ***débauché***, que le mot ***nepos*** prend quelquefois en latin, pour conclure que chez les Romains, ou du moins chez les Etrusques (car, d'après Festus, cette acception était particulièrement employée ***a Tuscis***), le mot ***nepos*** avait à l'origine le sens de ***neveu*** — comme dans les langues romanes et germaniques modernes — et non de « petit fils ». En Etrurie, et dans la Rome primitive, comme à Viti, tous les oncles maternels étaient des « oncles à héritage » ; le neveu impunément voleur chez les uns, était impunément prodigue chez les autres. Une autre conséquence de cette hypothèse, c'est qu'à l'époque reculée dont il s'agit, ***avus*** signifiait oncle maternel, et non aïeul; de ***avus*** naquit ***avunculus***, terme d'affection, qui resta exclusivement attaché à la personne de l'oncle maternel, alors, que par la constitution de la famille paternelle les mots ***avus*** et ***nepos*** eurent changé de signification. A ces idées générales se rattachent toute sorte de digressions étymologiques

---

1. M. B. consacre un chapitre à l'explication du proverbe éléen cité par Xiphilin (Dion, LXXIX, 10) : ἀφ' Ἡρακλέους ὄγδοος. J'avoue ne pas comprendre la traduction qu'il en donne « als Octavius geich dem Amphitryonidem », qui choque également le bon sens et la grammaire. Le contexte de Xiphilin montre évidemment qu'il s'agit d'une ancienne prophétie d'après laquelle les jeux olympiques devraient cesser le jour où *pour la huitième fois depuis Hercule* un même athlète aurait remporté à la fois le prix de la lutte et du pancrace. Pausanias (V, 21, 9) énumère précisément *sept* de ces vainqueurs.

sur les termes de parenté grecs et latins — *opiter*, θεῖος, νέννος, etc., — qui sont parfois des plus extraordinaires [1].

M. B. croit trouver une confirmation éclatante de ses vues dans les traditions mythologiques de l'Inde, telles qu'elles sont recueillies dans le *Mahabharata* et tout particulièrement dans le mythe d'Ashtavakra et de Suetaketou. Je n'ai pas qualité pour porter la discussion sur ce terrain ; tout ce que je puis affirmer, d'après l'analyse même qu'en donne M. B., c'est que les mythes indous ne disent nullement ce qu'on veut leur faire dire, et qu'il est extrêmement imprudent de conclure d'un épisode particulier à une règle générale. En outre, il est bien remarquable qu'en sanscrit, aussi bien qu'en grec et en vieux perse, les mots qui correspondent à *nepos (napat*, νέποδες, *napâ)* ont invariablement le sens de petit-fils ou progéniture, jamais celui de neveu. La probabilité étymologique est donc tout entière en faveur de l'opinion courante qui fait de *petit-fils* le sens primitif, et de *neveu* le sens dérivé. S'il en est ainsi pour *nepos*, à bien plus forte raison le dirons-nous d'*avus*. Le « transport de sens » imaginé par M. B., de la ligne collatérale à la ligne ascendante, est ici d'une invraisemblance criante [2].

En terminant ce compte-rendu, je ne voudrais pas laisser subsister d'équivoque sur mon point de vue. Je crois qu'il y a dans le *Mutterrecht* de M. B., des parties solides, durables ; je crois volontiers qu'il y a eu autrefois, qu'il existe encore aujourd'hui, des peuples assez primitifs ou de mœurs assez relâchées, pour que, dans l'incertitude constante de la paternité, la vraie famille s'y compose uniquement des parents maternels. Il est évident que dans une société ainsi constituée, la mère est le centre de la famille, et que le frère aîné de la mère doit être le tuteur, le protecteur naturel des enfants de celle-ci [3]. Ce sera l'honneur de M. B. d'avoir le premier mis en lumière l'importance et la vaste diffusion du *matriarcat* et de l'*avunculat* ainsi entendus. Là où je me refuse à le suivre, c'est quand il prétend retrouver la trace d'une constitution pareille de la famille chez les peuples gréco-latins, disons mieux, chez

---

1. *Opiter* viendrait d'*opitulari*, et serait le terme d'affection adressé par l'aïeul maternel au petit-fils (alors que les auteurs anciens sont unanimes à définir *opiter* l'enfant dont le *père* est mort avant l'aïeul). — Θεῖος aurait désigné primitivement l'oncle maternel et signifierait *divin :* l'auteur considère même cette dérivation comme généralement reçue et « inattaquable » *(unanfechtbar)*. Cependant il ne devrait pas ignorer que Curtius rattache *θεῖος* à la même racine que *τηθίς*. — Notons aussi une singulière assertion relativement au mot *cognatus* qui, dans le latin populaire, aurait eu le sens spécial d'« oncle maternel » — tout cela à cause d'une phrase inepte du scoliaste de Lucain.

2. Comparez d'ailleurs les observations de M. Louis Havet, *Mémoires de la Société de linguistique*, VI, 20. M. Havet admet bien que *avus* a signifié à la fois oncle maternel et grand père maternel, *nepos* neveu et petit-fils, mais non pas par le sens collatéral ait précédé le sens direct.

3. Je ne parle pas de l'aïeul maternel auquel M. B. assigne un rôle qui me paraît inintelligible. Du moment, en effet, que la *mère* connaît son *père*, l'enfant lui-même devrait connaître le sien, et celui-ci aurait nécessairement le pas sur l'aïeul maternel.

les peuples aryens en général. Jusqu'à présent, tout ce que nous savons de l'histoire sociale de ces peuples, si haut que nous puissions remonter, nous révèle une prédominance marquée de l'élément masculin, un respect plutôt exagéré qu'affaibli de l'autorité paternelle. Ni leur religion, ni leur droit, ni leur langage, interprétés sans parti pris, ne permettent de deviner autre chose, d'entrevoir, au-delà de la famille aryenne que nous connaissons, une famille constituée sur le modèle de la famille lycienne d'Hérodote ou de la famille touareg d'Ibn Batoutah. Tous les efforts de M. Bachofen pour démontrer le contraire m'ont paru infructueux, et ce n'est pas le présent volume qui me fera changer d'avis.

Théodore Reinach.

---

256. — J. Freudenthal. **Ueber die Theologie des Xenophanes.** Breslau, 1886.

Tous ceux qui s'occupent de l'histoire du peuple grec et de ses croyances religieuses ont, comme les philosophes, grand intérêt à se rendre compte de la manière dont un peuple, essentiellement polythéiste par sa religion et ses sentiments, est arrivé à concevoir un Dieu unique et à s'en faire une idée de plus en plus pure. Or, on s'accorde à considérer Xénophane comme ayant substitué à un monde de dieux ennemis les uns des autres, sujets à faillir et faits à l'image de l'homme, le concept de la sublimité, de la perfection, de l'immutabilité divines; comme étant le premier philosophe qui ait clairement proclamé en Grèce la doctrine de l'unité de Dieu. Röth, Rechenberg, Brandis, Ritter et Zeller le nomment le fondateur du Monothéisme. L'opinion généralement acceptée, dit M. Freudenthal, ne correspond pas à la vérité parce que, fondée sur une interprétation inexacte, mais très ancienne de la doctrine de Xénophane, elle exagère la distance qui sépare sa théologie des croyances populaires (p. 3).

M. F. prend d'abord le premier fragment du poème de Xénophane :

Εἷς θεὸς ἔν τε θεοῖσι καὶ ἀνθρώποισι μέγιστος,
Οὔτε δέμας θνητοῖσιν ὁμοίϊος οὔτε νόημα.

Il s'appuie sur l'expression μέγιστος ἔν τε θεοῖσιν, pour montrer que Xénophane a reconnu un grand Dieu, mais un Dieu qui coexiste avec d'autres dieux, et qu'il n'a fait ainsi qu'approfondir la théologie d'Homère. M. F. combat victorieusement les interprétations par lesquelles Kern, Zeller, Brandis, Karsten et Dilthey ont essayé de concilier l'opinion exprimée dans ce fragment avec le prétendu monothéisme de Xénophane (p. 4 à 8). Il relève ensuite dans d'autres fragments (fr. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 14, 16, 21) des expressions et des idées qui ne peuvent avoir de sens que dans une doctrine polythéiste (p. 8 à 10). Il invoque les témoignages d'Aristote, de Théophraste et de Cicéron (p. 10, 11), qui

le conduisent à la même conclusion. Puis, revenant sur l'interprétation donnée par Zeller du fr. 1, il montre par une revue rapide — trop rapide pour n'être pas quelquefois superficielle et inexacte — de la théologie des principaux philosophes grecs, que cette interprétation n'est nullement justifiée (p. 12 à 17).

M. F. arrive enfin au texte capital qui a fait croire au monothéisme de Xénophane, au ch. III du *De Melisso, Xenophane et Gorgia*, qui contient la preuve devenue classique de l'unité divine. On sait que Zeller a soutenu, dans une remarquable dissertation placée en tête du chapitre consacrée aux Eléates, que cet ouvrage n'est ni d'Aristote, ni de Théophraste; qu'il ne peut suffire, là où il est notre source unique, à établir le caractère historique des propositions qu'il renferme. M. F. en conclut que les passages où il est question du monothéisme de Xénophane ne méritent aucune confiance et qu'il en est de même des textes de Simplicius et de Bessarion qui se sont inspirés du Pseudo-Aristote. Cette conclusion vaut bien contre Zeller, mais elle ne vaut pas contre ceux qui soutiendraient que le *De Melisso* est bien d'Aristote ou d'un de ses disciples. Or Kern a maintenu très énergiquement contre Zeller l'authenticité et la valeur historique de cet ouvrage. M. F. a consacré une note de plusieurs pages à la réfutation des arguments de Kern; mais, après avoir examiné avec attention et impartialité les raisons invoquées de part et d'autre, il nous est impossible d'accorder une adhésion complète à la thèse soutenue par Zeller. Or, il faudrait que cette thèse fût absolument établie pour que celle de M. F. pût être elle-même soutenue avec succès. M. F. a donc posé une question intéressante; il a fait valoir contre la croyance unanime au monothéisme de Xénophane un certain nombre d'arguments d'une valeur incontestable; il n'a pas réussi à la détruire complètement, parce qu'il n'a pas réussi à détruire entièrement la valeur du texte principal sur lequel elle repose.

M. F. examine ensuite la signification de la formule ἓν τὸ πᾶν : le monde, dit-il, est *un* pour Xénophane, parce qu'il se rattache à *une* cause primitive qui est identique à la Divinité (p. 23). Il établit que Xénophane n'a pas distingué la matière de l'esprit, que, par conséquent, s'il s'agit d'un esprit dans le fr. 2, οὖλος ὁρᾷ, οὖλος δὲ νοεῖ, etc., il faut considérer cet esprit comme un être remplissant l'espace *(raumfüllendes Wesen)*. Xénophane se distingue ainsi d'Anaxagore, car il conserve une certaine matérialité à son premier principe; il se distingue aussi de Parménide, car il reconnaît la multiplicité et le changement. La divinité n'est pas pour lui l'essence des choses, elle est la cause primitive, douée d'intelligence qui met en elle l'unité; les choses ne sont pas les phénomènes *(Erscheinungen)*, mais les effets *(Wirkungen)* de la divinité (p. 27). Il n'en faut pas conclure que Xénophane ait été panthéiste [1],

1. On sait que le célèbre article de V. Cousin sur Xénophane fut composé beaucoup plus pour disculper son auteur de l'accusation de panthéisme que pour exposer fidèlement la doctrine de Xénophane.

quoiqu'il soit fort difficile de déterminer comment il conciliait une pluralité de dieux avec une divinité primitive donnant l'unité aux choses.

En résumé, M. Freudenthal n'a pas tranché le débat sur le *De Melisso*, il n'a pas suffisamment établi les rapports de la théologie de Xénophane avec les croyances populaires et il n'a pas même essayé de reconstituer le milieu religieux dans lequel a vécu Xénophane; il a abordé trop superficiellement certaines questions qui n'avaient qu'un rapport indirect avec son sujet; mais il a appelé l'attention sur une partie de l'histoire de la philosophie et des doctrines religieuses qu'on croyait parfaitement connaître; il a montré qu'une opinion généralement admise était loin d'être incontestable; il a fourni enfin dans sa dissertation et dans les notes nombreuses et étendues qu'il y a jointes, un certain nombre d'indications que devront utiliser ceux qui voudront reprendre l'étude de cette intéressante question.

F. PICAVET.

---

257. — **Opuscula Gelliana** lateinisch und deutsch von Martin HERTZ. Berlin, W. Hertz (Bessersche Buchhandlung), 1886; 220 p. in-8.

Ce volume, dont la publication a suivi de très près l'achèvement de la belle édition d'Aulu-Gelle de M. Martin Hertz, est un recueil de travaux épars jusqu'ici dans différentes revues ou dans des programmes d'universités. M. H. n'y a pas réuni tous les articles qu'il a consacrés à Aulu-Gelle : il a laissé de côté les moins importants, et ceux qui avaient déjà été publiés à part. On lira avec le plus grand intérêt la plupart de ceux que M. H. a réimprimés dans le présent volume : mais, les résultats qu'il y expose ayant naturellement été introduits dans son édition critique d'Aulu-Gelle, il serait inutile d'étudier ici en détail chacun de ces travaux partiels. Nous nous bornerons à indiquer brièvement l'objet de chacun d'eux.

I *Vindiciae Gellianae* (1858); II *Ramentorum Gellianorum mantissa I* (1868); III *Ram. Gell. mantissa II* (1869) : recueil de notes critiques et explicatives sur Aulu-Gelle.

IV *Aulu-Gelle et Nonius Marcellus* (1862) : méthode de travail de Nonius. M. H. cite de curieux exemples de sa légèreté.

V *Aulu Gelle et Ammien Marcellin* (1874). Ammien Marcellin étudiait beaucoup Aulu-Gelle : il lui a emprunté non seulement beaucoup de faits, mais jusqu'à son style. Eclectique d'ailleurs, Ammien ramassait de tout côté les mots vieillis et les expressions contournées : il étudiait Plaute; Apulée était son livre de chevet. Le style d'Aulu-Gelle, ses citations d'auteurs archaïques, devaient le tenter : il y avait chez lui beaucoup à piller; Ammien ne s'en priva point. M. Hertz donne de

nombreux exemples de ces « imitations » : ce chapitre est un des plus intéressants de son livre.

VI *Mélanges critiques*. Ce sont des extraits du *Rheinisches Museum* (1848), du *Philologus* (1863), des *Jahrbücher für Philologie* (1862, 1865, 1870, 1871, 1868, 1878).

Louis DUVAU.

---

258. — **Les élections municipales à Pompéi.** Discours prononcé à la séance publique du 12 mars 1886, par P. WILLEMS, directeur de la classe des Lettres [à l'Académie royale de Belgique], 1886. Bruxelles, Hayez, in-8 de 142 p.

Le discours prononcé par M. Willems est accompagné d'un nombre considérable de notes et de tableaux, qui font de ce livre un véritable traité sur les élections municipales de Pompéi en particulier et des villes romaines en général. Le discours sera lu avec un vif intérêt, les notes seront consultées avec fruit par tous ceux qu'intéresse l'antiquité romaine. Malgré son étendue restreinte, cette étude est un petit trésor d'érudition, de recherches, et de vues fines et ingénieuses.

M. W. montre, dans son discours, le caractère de la lutte électorale à Pompéi l'année même de sa destruction. On avait à nommer deux édiles et deux duumvirs : il se présente six concurrents pour l'édilité [1], quatre pour le duumvirat. On a retrouvé 600 affiches portant le nom de ces dix personnages, et l'on peut supposer, comme on ne connaît qu'une partie de Pompéi, que le nombre d'affiches s'élevait à 1,500, peut-être à 2,000. Ces programmes ne sont pas signés des mêmes noms, des mêmes comités, comme les affiches électorales de nos jours : chacun porte un nom différent, la recommandation d'un seul particulier ou d'un seul collège. C'est dire que sur une population d'au moins 20,000 âmes, 2,000 personnes ont pris part à la lutte, non pas seulement pour voter, mais encore pour recommander et patronner leur candidat. Cela témoigne évidemment d'une vie municipale très intense, très ardente, telle qu'il serait difficile d'en rencontrer maintenant, surtout en France. De nos jours, où cependant les partis politiques sont si nombreux, les passions religieuses si violentes, les coteries municipales si nombreuses et si puissantes, la lutte est loin d'atteindre dans les élections communales un tel degré de vivacité et de vie. En septembre 1886, dans la ville d'Arles, grande comme était Pompéi en 79, on avait à élire au conseil municipal : il ne s'est trouvé *aucun* candidat et *pas un seul* votant.

Et la chose est d'autant plus frappante, comme le remarque M. W., que le terrain de la lutte n'était à Pompéi ni politique ni religieux. Ce n'étaient pas les deux populations de la ville, osque et romaine, qui se disputaient la prééminence ; ce n'étaient pas non plus les cultes de

1. L'édilité semble avoir toujours été plus recherchée que le duumvirat.

Vénus ou d'Isis qui se livraient bataille. On ne combattait que dans l'intérêt de la ville. Il s'agissait de savoir lesquels d'entre les candidats feraient le mieux les affaires de la colonie. Celui-là, disait l'affiche, donne du bon pain, *panem bonum fert;* celui-là est *vir probissimus,* tous sont *digni reipublicae.* Aucun intérêt, autre que celui de la ville, n'entre en jeu dans ses élections; le nom des souverains de l'Etat n'est jamais prononcé. Il y avait des républicains et des monarchistes à Rome en ce moment; à Pompéi il n'était question ni des Césars, ni des sénateurs, mais des affaires de la cité seulement. Remarquons en outre l'absence de tout comité électoral, de toute réunion faite en vue des élections. Les particuliers et les collèges conservent leur liberté d'action dans le choix et le patronage des candidats.

Dans les notes qui accompagnent et suivent ce discours, M. W. établit la chronologie des affiches : c'est en cela surtout qu'il a dû faire preuve de soin, d'érudition et d'ingéniosité. Il est arrivé à des résultats sinon certains, du moins infiniment probables : on sait combien grande était la difficulté, puisqu'aucune des affiches n'est datée. Je suis d'accord avec lui pour les dix candidats de 79, mais je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas augmenter ce nombre, et on peut se demander si M. W. n'avait pas à rechercher le cas où le même candidat se serait présenté plusieurs fois, avec des concurrents différents.

La dissertation sur le sens des mots *facere* et *rogare,* et de l'abréviation V. A. S. P. P. *(viis aedibus sacris publicis procurandis)* [*purgandis?*] sont fort concluantes. Je suis moins d'accord avec lui au sujet des *sections électorales de Pompéi (forenses, salinienses, campanienses) :* il faut attendre de nouvelles découvertes avant d'y voir les noms des *curiae* de Pompéi : il est vrai que M. W. ne donne cette idée qu'à titre de conjecture. Enfin, M. Willems traduit le mot *universi,* qui accompagne la mention des corporations par « tous les » : *pomari universi,* « tous les fruitiers ». Peut-être cette expression a-t-elle un sens plus net, une valeur juridique ou politique, et faut-il la traduire comme s'il y avait *universitas pomariorum,* « le collège des fruitiers ».

Camille Jullian.

---

259. — **Die Pilatus Acten kritisch untersucht,** von Prof. Dr. A. Lipsius, neue vermehrte Ausgabe. Kiel bei C. F. Haeseler, 1886. 46 pages.

On sait que l'évangile de Nicodème, si célèbre au moyen âge, se compose de deux parties qui représentent deux ouvrages indépendants à l'origine et réunis l'un à l'autre à une époque difficile à déterminer aujourd'hui. L'un, désigné sous le nom ancien de *Gesta Pilati,* est un récit de la passion et de la résurrection de Jésus fait en grande partie à l'aide des quatre évangiles canoniques ; le second nous raconte la descente de Jésus-Christ aux enfers. Ces deux apocryphes ne sont ni du

même auteur, ni de la même date. Le fait est acquis depuis longtemps. C'est à éclaircir leurs premières origines que M. Lipsius consacre la dissertation dont la seconde édition nous arrive.

La première condition pour y réussir serait de pouvoir établir la succession historique des diverses rédactions qui nous sont parvenues et de remonter jusqu'à la forme originale du livre, en décrivant avec quelque précision les phases de cette longue métamorphose que les manuscrits et la comparaison des textes nous révèlent. M. L. consacre à cette tâché difficile la première partie de son travail. On trouve les textes réunis aujourd'hui dans la seconde édition des Evangiles apocryphes de Tischendorf. Nous y renvoyons le lecteur. Voici, en résumé, l'histoire des deux apocryphes en question, telle que M. L. l'établit.

1° Un écrit primitif *(Gesta Pilati)* commençant par ces mots ἐν ἔτει πεντεκαιδεκάτῳ, allant sûrement jusqu'au chapitre XI de la recension grecque A de Tischendorf, et peut-être jusqu'au chap. XVI. Ces derniers chapitres restent douteux, en tant que partie de l'original. Le livre, d'après M. L., se donnait pour un ouvrage en langue hébraïque composé par Nicodème. Nous aurons à revenir sur ce point.

2° Un second ouvrage apocryphe sous les noms de Leucius et Charinus, racontant la descente du Christ aux enfers.

Le premier de ces apocryphes ne remonte guère au-delà, d'après M. L., de la moitié du IVe siècle, et aurait été composé pour réfuter et remplacer des *Actes* païens *de Pilate,* dont parle Eusèbe. Le second serait plus ancien et aurait une origine gnostique. L'original gnostique dont nous n'aurions plus qu'une transformation orthodoxe, peut être de la première moitié du IIIe siècle. En tout cas, ni l'un ni l'autre n'auraient rien de commun avec les *Acta Pilati* que paraissent citer déjà Tertullien et Justin Martyr. D'après M. L., Justin n'aurait eu aucun document d'aucune sorte sous les yeux; mais il suppose simplement qu'un rapport de Pilate devait exister à Rome dans les archives de l'empire, et il y fait allusion sans l'avoir jamais vu. Quant à Tertullien, il citerait non pas nos *Acta Pilati,* mais une lettre de Pilate à l'empereur Claude (mis pour l'empereur Tibère), qui a trouvé place dans les *Actes apocryphes de Pierre et de Paul.* Nous laissons de côté cette question de savoir quel apocryphe ont bien pu viser Justin Martyr et Tertullien, question si controversée en Allemagne, en Hollande et en France, depuis que Tischendorf a voulu se servir des *Gesta Pilati* pour prouver la haute antiquité de nos évangiles canoniques et en particulier du quatrième (Tisch. *Wann wurden unsre Ev. verfasst?* 4e édit., p. 82. — Hilgenfeld, *Die Ev. Justins,* p. 173. — Michel Nicolas, *les Evangiles apocryphes,* p. 385 et ss.).

Ce qui nous intéresse davantage, c'est l'histoire du texte de nos deux apocryphes compris dans l'évangile de Nicodème, histoire à laquelle nous revenons.

De quelque âge que soient ces apocryphes, il est certain que nous ne les possédons plus sous leur première forme. La plus ancienne que nous pouvons lire est celle de la recension grecque A dans Tischendorf. (*Apocr. Ev.*, p. 203.) Or, cette recension est datée et signée. S'il faut en croire le premier prologue qu'on y trouve, elle serait l'œuvre d'un certain Ananias ou Anœas qui aurait trouvé des anciens mémoires hébraïques, dont il fit la traduction dans la dix-septième année du règne de Flavius Théodose et la sixième de l'empereur Flavius Valentinien, indiction 9. Pour découvrir de quels empereurs il s'agit, M. L. a demandé conseil à M. Gutschmid et de concert avec lui, il fixe cette date à l'année 425, alors que Théodose II régnait en Orient et Valentinien III en Occident. Quoi qu'il en soit, cette recension d'Ananias doit être assez ancienne puisque le même prologue, avec des variantes, se retrouve dans la traduction copte qu'on fait remonter jusqu'au vᵉ siècle.

Après cette première transformation en est venue une seconde représentée par le texte B de l'édition de Tischendorf. Il faut comparer cette forme nouvelle à la première pour savoir avec quelle liberté on refaisait ces ouvrages. Cette forme peut remonter à la fin du vᵉ siècle. Ici l'ouvrage nous est présenté comme ayant été rédigé en hébreu par Anœas et traduit en latin par Nicodème. Nous ne parlons pas des traductions latines dont les unes se rapportent à des textes plus ou moins semblables à celui de ces deux recensions grecques. Elles ne serviraient qu'à démontrer plus amplement la grande variété des rédactions.

Tels sont les résultats généraux auxquels est arrivé M. Lipsius. Voici maintenant les réflexions qu'ils provoquent. Le savant critique ne veut pas que l'original des *Acta Pilati* soit plus vieux que le règne de l'empereur Julien. Cela est possible, mais cela n'est pas certain, et voici la cause de la faiblesse de toute sa démonstration. M. L. raisonne pour prouver l'âge relativement moderne de cet apocryphe sur le texte de la recension d'Ananias en 425, sans songer à la transformation profonde soit pour la langue, soit pour le fond, que le texte primitif y a dû subir. Or, il est facile de prouver que l'œuvre d'Ananias ne ressemblait plus guère à l'écrit original. Dans son étrange prologue, Ananias raconte en effet qu'il a découvert et traduit de vieux mémoires hébraïques. Sans doute c'est là une fiction pour donner plus d'antiquité et d'autorité à son propre ouvrage. Mais combien il fallait que cet ouvrage nouveau fut différent de l'original qu'on avait lu jusque là, qu'avait lu en particulier Epiphane (*Hæres.*, L, 1), pour oser le donner comme une traduction d'un ouvrage resté jusque là inconnu ! Il me paraît dès lors que rien n'est plus hasardeux ni moins scientifique que d'emprunter à cette recension des arguments de style ou autres pour déterminer la date ou le caractère de l'original. Il vaudrait mieux avouer que toute base solide nous manque pour une telle démonstration.

M. L. estime que l'écrit original que refondit Ananias d'une façon si

profonde commençait avec le second prologue de la recension A, par les mots ἐν ἔτει πεντεκαιδεκάτῳ, et se donnait pour une œuvre hébraïque de Nicodème. Cela nous paraît encore fort peu vraisemblable. En effet, dans le prologue où il se met lui-même en avant, Ananias nous présente comme anonymes et inconnus les mémoires qu'il dit traduire. Puisque son intention évidente est de donner à son œuvre le plus de crédit possible, comment aurait-il omis ce nom si vénéré et si connu de Nicodème? Il faut faire observer en outre que si l'ouvrage primitif avait porté ce nom de Nicodème, il aurait été connu et cité par les anciens sous ce nom, et il n'y aurait pas eu de raison pour qu'on l'attribuât à Pilate. Or le fait est que jusqu'après Grégoire de Tours on ne trouve pas trace chez les Pères de l'Eglise d'un évangile de Nicodème, la citation du *Synaxarium Græcorum* (Venise, 1579, p. 75) étant reconnue être sans valeur par tous les critiques. De l'existence de ce second prologue, il faudrait peut-être conclure à une nouvelle forme du livre que nous n'avons plus. L'ouvrage original était certainement anonyme, et c'est pour cette raison qu'il a été nommé *Acta Pilati*, non pas précisément qu'on l'attribuât à Pilate lui-même, mais parce qu'il s'agissait des actes d'un procès qui s'était passé sous ce gouverneur romain, comme les plus anciens titres des manuscrits l'indiquent.

Si l'on examine ce second prologue, on voit bien vite qu'il se compose de deux parties dont l'une est indépendante de l'autre. La première est une indication chronologique évidemment empruntée à l'Evangile selon saint Luc. « La quinzième année du règne de l'empereur Tibère. » Ces mots et quelques autres peuvent bien avoir appartenu à l'original. Mais dans l'évangile de Luc cette quinzième année est l'année de l'apparition de Jean-Baptiste et non de la passion de Jésus. Si le mot πεντεκαιδεκάτῳ est la bonne leçon, on pourrait en conclure que l'ouvrage original appartient à une époque où l'on croyait que la vie publique du Christ n'avait durée qu'une année. Les divers recenseurs ou copistes se sont aperçus bien vite que cette indication ne cadrait plus avec la chronologie adoptée depuis Eusèbe qui fait durer la vie de Jésus de trois à quatre ans. Aussi trouvons-nous des variantes curieuses dans les manuscrits qui ne sont toutes que des efforts pour corriger une erreur. Ainsi les uns portent la dix-huitième et d'autres même la dix-neuvième année, et c'est avec ces dernières leçons que concordent les autres indications chronologiques qui suivent et qui sans doute sont des additions postérieures. Mais il semble évident qu'après Eusèbe, si ces leçons étaient les primitives, personne n'eût songé à les changer pour celle que nous lisons : « la quinzième année ». Il y a là, nous semble-t-il, un signe d'une antiquité plus haute que celle que reconnaît M. Lipsius.

Mais que peut-on faire que des conjectures? Nous venons de voir que le texte actuel de cet écrit ne permet aucune induction certaine. La question d'origine n'est pas résolue, et avec les seuls documents que nous possédons il faut la regarder sans doute comme insoluble.

A. Sabatier.

260. — **Droit coutumier français.** La condition des personnes, par Henri BEAUNE. Lyon, Briday et Paris, Larose, 1882, 1 vol. in-8. 8 fr.

— **Droit coutumier français.** La condition des biens, par Henri BEAUNE. Paris, Larose, Lyon, Delhomme et Briguet, 1886, 1 vol. in-8. 9 fr.

Excellent ouvrage que nous ne pouvons entreprendre d'analyser ici en détail ; car M. Beaune nous a donné dans ces deux importants volumes une histoire complète du droit civil français [1].

CONDITION DES PERSONNES. — L'auteur s'occupe d'abord des personnes : il passe en revue les régnicoles et les étrangers, les clercs, les nobles, les bourgeois, les religieux, les bâtards, les serfs, les juifs, les protestants, les lépreux, les personnes juridiques, les communautés, les universités, les corporations.

La difficile matière du mariage est fort bien traitée : l'auteur a su notamment mettre en relief cette vieille notion juridique et théologique qui se peut formuler ainsi : le mariage résulte essentiellement du seul échange des volontés des parties.

Les derniers chapitres du volume que nous analysons sont consacrés à la puissance paternelle, à l'émancipation, à la tutelle et à la curatelle.

CONDITION DES BIENS. — Le volume intitulé *Condition des biens* traite, dans le livre Ier, des meubles et des immeubles, du domaine royal, de la propriété, de la prescription, de l'usufruit et des servitudes ; du fief et de l'alleu ; des censives et tenures diverses à charge de redevance. M. B. soutient avec beaucoup de raison que la justice seigneuriale et le fief sont deux institutions radicalement différentes : nous sommes aussi en parfait accord sur l'histoire des banalités, sur les origines de la propriété immobilière, sur l'histoire du droit de vente [2].

Le livre II et dernier est consacré à la condition des biens dans la famille : successions, régime matrimonial, testaments et codicilles.

Je m'éloignerais sur quelques points des idées de l'auteur : ainsi je doute que le droit de dévolution ait pris naissance en Allemagne pour se répandre ensuite en Artois et dans les Flandres ; — il n'y est pas, à mes yeux, d'importation étrangère ; — je ne pense pas que la maxime *Le mort saisit le vif* ait été inspirée, à l'origine, par le désir d'échapper à l'ensaisinement du seigneur [3] ; à propos de la révocation de l'édit de Nantes, je me servirais d'expressions un peu différentes pour établir le compte douloureux des responsabilités [4], etc.

M. Beaune n'est pas seulement un jurisconsulte, c'est aussi un historien, familiarisé de longue date avec les sources et habitué aux investigations et aux recherches de l'érudition : aussi ces deux volumes seront-ils lus et consultés avec beaucoup de fruit par tous ceux qui s'intéressent au passé de la France.

Paul VIOLLET.

---

1. L'histoire des sources dont je ne parle pas ici a été publiée précédemment par le même auteur.

2. Cf. *La Condition des biens*, pp. 249, 245, note 5, pp. 56, 60.

3. *La condition des biens*, pp. 541, 333.

4. *La condition des personnes*, pp. 309-313.

261. — **Ymbert de Batarnay**, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier (1438-1523), par Bernard de Mandrot, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Paris, 1886, Alphonse Picard, éditeur. 1 vol. in-8.

La vie d'Ymbert de Batarnay méritait qu'on prit la peine de l'écrire. Peu d'hommes d'Etat ont eu une carrière aussi longue et aussi bien remplie. Doué de qualités éminentes, les occasions ne lui manquèrent pas pour les mettre en lumière, et il eut ce mérite rare dans un siècle troublé, de rester invinciblement fidèle à la cause qu'il avait embrassée. Il faut lui en savoir d'autant plus de gré que cette cause était celle de la royauté, c'est-à-dire de la France.

Ymbert de Batarnay, plus connu sous le nom de M. du Bouchage, naquit vers 1438, dans le Dauphiné. Sa famille appartenait à la petite noblesse terrienne et il ne semble pas qu'aucun de ses membres eut jamais joué un rôle de quelque importance. Ce fut un hasard heureux qui mit le jeune Ymbert sur la route du Dauphin Louis. Quoi qu'il faille penser des détails un peu romanesques de cette rencontre que M. Bernard de Mandrot place en 1455, il est certain que Batarnay fut de bonne heure attaché à la personne du futur Louis XI. Ses services furent appréciés. A peine monté sur le trône, le nouveau roi se hâtait de l'en récompenser et le comblait de faveurs. Batarnay devint dès lors le lieutenant préféré, l'homme de confiance de ce maître peu confiant. Grandes ou petites, il est peu d'affaires auxquelles il n'ait été directement ou indirectement mêlé, et l'on peut dire sans trop d'exagération qu'écrire sa vie en détail, ce serait écrire l'histoire politique de son temps.

On sait la violente réaction qui suivit la mort de Louis XI. Batarnay était trop fin pour essayer de tenir tête à l'orage. Il se retira dans ses terres pour un temps. Cet exil volontaire ne fut pas de longue durée. Anne de Beaujeu était la digne fille de Louis XI : Du Bouchage reprit bientôt auprès d'elle la place qu'il avait occupée auprès de son père. Sous Charles VIII, sous Louis XII et même sous François Ier, il continua de mettre ses talents et son expérience au service de la royauté française. Tantôt siégeant au Conseil, tantôt chargé de la garde des enfants de France ou de quelque mission diplomatique délicate, son activité et son dévouement ne se démentirent jamais. Parvenu à l'extrême vieillesse, il s'occupait encore des affaires de son pays, il administrait encore l'immense fortune qu'il devait à la munificence de Louis XI, et lorsqu'il mourut, le 12 mai 1523, à quatre-vingt-cinq ans, dans son château de Montrésor, on peut dire qu'il ne s'était jamais reposé.

La vie d'un pareil homme était malaisée à écrire. Il faut savoir gré à M. B. de M. de n'avoir pas reculé devant les difficultés de l'entreprise et d'avoir su la mener à bonne fin. Les recueils imprimés, les Archives et surtout la Bibliothèque nationale abondent en documents relatifs à

du Bouchage. M. B. de M. a eu de plus la bonne fortune de pouvoir mettre à profit les notes recueillies par un des hommes qui ont le mieux connu et le plus aimé le xv[e] siècle : par Jules Quicherat. A ces diverses sources, M. B. de M. a puisé les éléments d'un récit substantiel, d'une lecture facile et attrayante. Il y a fait revivre pour nous la physionomie du vieux chevalier, si sympathique en dépit de ses défauts qui étaient ceux de son temps, si grande malgré tout. Et pourtant, après avoir achevé ces pages, la curiosité est excitée plutôt que satisfaite. Si les grandes lignes de la vie de Batarnay y ont été soigneusement mises en relief, les détails manquent trop souvent. On aimerait à suivre pas à pas dans sa carrière mouvementée un homme qui a fait tant et de si grandes choses. Ne trouvant que quelques lignes sur beaucoup des missions qui lui furent confiées, on ne peut se défendre d'une certaine déception. C'est là surtout la faute des documents, — les plus précieux, comme les registres du Conseil, ont péri ; ceux qui sont venus jusqu'à nous sont trop souvent incomplets ou d'une sécheresse désolante, — mais c'est parfois aussi un peu la faute de l'auteur. Les biographes ont une tendance à grossir leur sujet parfois démesurément. Ils exagèrent le rôle de l'homme dont ils écrivent la vie, ils racontent par le menu les moindres événements auxquels il a failli se trouver mêlé. M. B. de M. a voulu éviter ce travers. Il n'y a peut-être que trop bien réussi. La partie du récit qui est relative au règne de Louis XI notamment, eût gagné à être développée davantage au point de vue politique. Ce défaut, — si tant est que la sobriété puisse jamais être qualifiée ainsi, — est moins sensible dans la suite du travail, mais on y relève encore çà et là de fâcheuses lacunes. Que fut par exemple cette mission « périlleuse » que du Bouchage remplit en 1495 à la cour du roi des Romains? Les documents « n'ont pas permis » à M. B. de M. de suivre son héros « aussi loin. » Est-il certain que des recherches entreprises dans les archives de la maison d'Autriche n'auraient pas comblé cette lacune et bien d'autres? Les Dépôts publics d'Italie et d'Espagne auraient aussi, selon toute vraisemblance, fourni leur contingent de renseignements utiles.

M. B. de M. a travaillé presque exclusivement d'après les documents français, je dirais volontiers d'après les documents parisiens, car il ne cite guère les archives départementales que d'après Jules Quicherat. C'est la critique générale que l'on peut adresser à son livre. Il en est une autre moins pardonnable, parce qu'elle était facile à éviter : M. B. de M. n'a fait suivre son travail ni d'une table analytique, ni même d'un simple index. Une pareille omission n'est pas permise aujourd'hui. Elle est d'autant plus regrettable dans l'espèce que l'ouvrage est plus nourri de faits, accompagné de pièces justificatives plus nombreuses et d'un plus réel intérêt.

Voilà bien des critiques et ceux qui liront cette notice après le volume pourront la juger bien sévère. Mais le livre de M. Bernard de

Mandrot n'est pas de ceux qui ont besoin d'indulgence. Je le tiens en effet pour un des meilleurs qui aient été publiés sur la période de notre histoire qui s'étend de l'avènement de Louis XI au règne de François I[er].

Jean KAULEK.

---

262. — **Untersuchungen über die metrische Technik Corneille's und ihr Verhæltnis zu den Regeln der franzœsischen Verskunst,** von Dr. Wilhelm RICKEN. I Teil. Silbenzæhlung und Hiatus. Berlin, 1884, in-8 de 67 pages. Prix 2 M., 60 Pf.

Voici une de ces études que les anciens élèves des séminaires philologiques allemands aiment à faire, et qui sont très propres à prouver le profit qu'ils ont tiré de l'enseignement de leurs maîtres et les connaissances qu'ils ont acquises à l'Université ; à ce point de vue, même quand on y trouve peu de choses nouvelles, elles offrent un véritable intérêt, car elles nous mettent au courant des méthodes usitées à l'étranger et nous font voir comment on les applique. C'est par là surtout que le travail de M. le D[r] Wilhelm Ricken a droit à notre attention. L'auteur s'était proposé d'abord d'étudier dans son ensemble la versification de Corneille; mais restreignant ses recherches, il s'est borné à examiner la manière dont les syllabes ont été comptées et dont l'hiatus a été traité par le grand poète : deux questions qui sont entre elles dans le rapport le plus étroit.

On le comprend, dans l'étude sur le compte des syllabes *(silbenzählung)*, il ne s'agit que de celles où la prosodie française actuelle diffère de celle du XVII[e] siècle, et en particulier du traitement de *e* muet. M. W. R. passe successivement en revue les cas où cet *e* final ou non se trouve après une voyelle accentuée ou une diphtongue, par exemple dans *payERA*, *louERAI*, *MédéE*, *justifiE*, etc., puis l'emploi du pronom *le* (la), comme enclitique, celui de *e* féminin devant *h* aspiré et devant les mots *onze, onzième, oui,* ensuite l'apocope que présentent certaines formes anciennes d'adverbes, comme *avec*, *quels, encore*, etc., puis le traitement des noms étrangers si défigurés autrefois par la langue, enfin les liaisons de voyelles autres que *e* à l'intérieur des mots. Aucune de ces questions n'est nouvelle, mais M. W. R. a fait preuve, en les traitant, d'une connaissance approfondie du sujet, il est très au courant des sources, et son étude témoigne d'un sentiment très net des difficultés et des nuances de la prononciation française.

Les mêmes qualités se révèlent dans la partie de son travail consacrée à l'hiatus ; il examine d'abord celui-ci, quand il est formé ou par une voyelle finale accentuée et une voyelle initiale autre que *e* muet, comme dans ce vers de la *Suite du Menteur*, 494, II, 2, éd. de 1645 :

C'est le plus généreux *qui ait* jamais vécu,

ou bien par une voyelle finale, suivie d'un *e* muet qui s'élide devant la voyelle initiale du mot suivant comme « folie | une », « jalousie | et »; puis il passe au cas où une voyelle finale non muette est suivie d'une *h* aspirée initiale; ensuite, après avoir étudié l'hiatus dissimulé par une ou deux consonnes finales devenues sourdes depuis le XVIe siècle, comme le *c* de *donc*, le *t* d'*écart*, etc., il termine son travail par les nasales à l'hiatus. Le cas le plus important pour la prosodie du XVIIe siècle est celui de *e* muet précédé d'une autre voyelle, M. W. R. a relevé avec soin les nombreux exemples qu'en présentent dans Mélite, Cinna et Suréna les groupes si différents *ie*, *ue*, *ée*, *oue* et *aie*, *oie*, *uie*, il n'en a pas trouvé moins de 124 dans Cinna.

Les nasales à l'hiatus offraient des difficultés toutes particulières; leur étude a fourni à M. Wilhelm Ricken l'occasion de laver Corneille du reproche de provincialisme qu'on lui a parfois adressé au sujet de l'emploi de ces sons Le jeune linguiste a montré en même temps dans l'explication des formes successives de la nasalisation, une connaissance réelle de la physiologie des sons. Il ne paraît pas avoir vu cependant que si le dernier terme de la nasalisation de *o*, par exemple, est bien *ô*[1] devant une consonne, il n'en est plus de même devant une voyelle; ainsi *bon* dans « bon père » est bien *bô*, mais dans « bon enfant », il est égal à *bô+n*; il n'y a donc plus à vrai dire d'hiatus. De même si, on prononce « écart considérable » : « écar considérable », dans « écart à craindre », on dit, en faisant sonner le *t* et par suite en supprimant l'hiatus : « écar-t à craindre ».

Ch. J.

---

263. — **Salaires et Revenus dans la Généralité de Rouen au XVIIIe siècle** comparés avec les dépenses de l'alimentation, du logement, du chauffage et de l'éclairage, par A. Lefort, professeur d'histoire au Lycée de Rouen. Prix : 1 fr. 50, E. Cagniard, Rouen.

Cet opuscule ne donne que des chiffres et des faits recueillis laborieusement et avec un esprit d'impartialité auquel M. Lefort ne nous a pas toujours habitués, dans les archives départementales, les comptes des hospices et des fabriques, les actes notariés de toute sorte. Ce n'est qu'un essai ou plutôt un extrait d'un grand ouvrage auquel l'auteur travaille depuis de longues années, et qu'il se propose de publier bientôt. Les travaux de cette espèce deviennent de jour en jour plus nombreux, mais par malheur on les commence et on les finit souvent avec une idée préconçue. L'esprit de parti se glisse jusque dans la statistique : les uns veulent démontrer à toute force que le XIXe siècle est le meilleur des siècles possibles, *le siècle radieux*, comme disait V. Hugo, et ils s'api-

1. L'absence de l'*o* tildé me force de me servir du signe *ó*; par suite ce signe représente ici non pas *o* long, mais *o* nasalisé ou *on*.

toient sur ceux qui ont eu le malheur de vivre dans les temps antérieurs : *miserentur super turbam.* Les autres, au contraire, estiment que les âges passés, que ces siècles de fer dont leurs adversaires disent tant de mal, ont eu du bon, et qu'au point de vue matériel comme au point de vue moral, nos pères n'ont pas eu grand chose à envier à leurs descendants. Il n'est pas trop malaisé de trouver des arguments pour soutenir l'une ou l'autre opinion : on choisit ses auteurs, on a ses témoins de prédilection ; on dépouille les archives de telle ou telle ville, de tel ou tel département, mais on ne prend des chiffres et des faits que ceux qui s'ajustent bien à la thèse que l'on veut soutenir, et les autres, on les laisse de côté. Je connais encore des gens qui ne jugent de la condition des paysans au XVIIe siècle que par le fameux passage de La Bruyère, tant de fois cité à tort et à travers. M. L., je le répète à sa louange, ne tombe pas dans ces excès, et il ne cherche pas à faire le procès au XVIIIe siècle. En admettant que tout n'ait pas été au mieux dans la Généralité de Rouen à cette époque, que les aliments de première nécessité aient été chers et souvent de mauvaise qualité, que la famine même ait parfois désolé la province, il sait bien qu'il ne faut pas conclure du particulier au général, et parce qu'il a plu à Rouen, en argumenter, comme dirait Montaigne, qu'il a plu partout. Il sait bien aussi que les revenus étant moindres, les salaires devaient être en proportion de ces revenus. Certains fonctionnaires pourtant, c'est M. L. qui fait cette remarque, n'étaient pas alors trop maltraités : ainsi les professeurs du Collège de Rouen, à la date de 1762, recevaient 1000, 1100 et 1200 livres, et les pensions d'émérite qu'on obtenait après vingt ans de service, étaient fixées à 600 livres. Il est vrai de dire qu'on n'était pas si généreusement payé par toute la Normandie. Je lis, par exemple, dans une histoire de Saint-Lô, qu'un régent de cinquième au collège de cette ville (vers 1720) recevait de chacun de ses élèves trois sous par semaine « pour mettre la jeunesse en estat de faire des phrases, afin d'entrer en quatrième. » Ceci me rappelle qu'en 1844 nous étions une cinquantaine de bambins qui payions à peu près le même prix, les uns dix sous par mois, les autres vingt, au magister qui nous enseignait à lire dans le *Père Marcel* [1] et le *Télémaque*, et encore nous lui donnions au moins chaque année cinq mois de vacances. Les maîtres d'école évidemment n'ont pas à regretter le temps passé. Quant aux domestiques et aux ouvriers, il s'en faut de beaucoup qu'ils fussent aussi largement payés qu'en ce temps-ci ; néanmoins il ne serait peut-être pas trop paradoxal de soutenir qu'ils pouvaient avec autant de facilité que maintenant amasser un petit pécule. En effet, les villes leur offrent aujourd'hui des tentations de toute sorte et à chaque pas ; dans les villages ils n'en sont pas exempts davantage. J'ai parcouru en tout sens la Seine-Inférieure ;

1. Ce *Père Marcel*, autant que je puis m'en souvenir, était un petit recueil d'historiettes morales. Cela compensait le Télémaque, surtout l'épisode d'Eucharis.

il n'existe guère de hameaux que je ne connaisse. Il y a environ trente ans, un village de cinq à six cents âmes ne comptait qu'un café ou une guinguette : aujourd'hui il en compte cinq ou six au minimum, quelquefois huit, qui tiennent toujours leurs portes ouvertes : singulières caisses d'épargne pour l'ouvrier! Il peut avoir comme Panurge, s'il est permis de citer Rabelais en matière si sérieuse, *soixante-trois manières de gagner de l'argent*, mais il en a deux cents de le dépenser, ce qui ne fait pas compensation. — Nous reviendrons sur cet ouvrage de M. Lefort lorsqu'il sera publié en entier; en attendant, nous le félicitons sincèrement de cet essai laborieux que l'économiste et l'historien auront plus d'une fois besoin de consulter.

A. Delboulle.

---

264. — **Hans Joachim von Zieten**, eine Biographie von Dr. Georg Winter, Kœnigl. Archivar am Staatsarchiv zu Marburg. Leipzig, Duncker und Humblot. 2 vols, 1886, xxvii et 461, viii et 528 p. 15 mark.

Il y a cent ans, le 27 janvier 1786, qu'est mort le célèbre général de cavalerie Hans Joachim de Zieten. C'est à l'occasion de cet anniversaire que M. G. Winter a publié en deux volumes l'ouvrage que nous annonçons. Il l'a patiemment entrepris, avec l'aide de la famille de Zieten, et les nombreuses fouilles qu'il a faites dans les archives particulières et publiques ne sont pas restées sans récompense. Il nous donne une biographie de Zieten, débarrassée de tout le *Klatsch* des anecdotes et des légendes répandues par l'ouvrage de Mme de Blumenthal[1], pleine de faits nouveaux et intéressants, précieuse pour quiconque veut étudier avec soin l'histoire de la Prusse et en particulier celle du règne de Frédéric II.

Nous saurons désormais que Zieten est né le 14, et non le 18 mai 1699 et qu'il a eu de très pénibles commencements; il semble, dit son biographe, que la destinée ait voulu le préparer à sa grande carrière par une suite de douloureuses épreuves et lui enseigner ainsi cette énergie, cette domination de soi-même, sans lesquelles on n'obtient que rarement un grand succès dans le métier militaire (I, p. 12). Nous voyons, en effet, le jeune Zieten, à peine âgé de seize ans, entrer comme *Freicorporal* dans le régiment de Schwendy ou de Schwerin, à Neu-Ruppin, et devenir enseigne (1716-1720); mais on lui fait des passe-droits, il réclame au roi — c'était le roi-sergent — et reçoit l'ordre de quitter le service (1724). Pourtant, un an après, il rentre dans l'armée en qualité

---

1. L'ouvrage de Mme de Blumenthal a paru à Berlin en 1797; il eut une deuxième édition en 1800 et une troisième en 1805, et fut traduit en français (Berlin, 1803, deux volumes). Le meilleur travail qu'on eût encore sur Zieten, avant celui de M. Winter, était l'étude du comte de Lippe-Weissenfeld, *Zieten, das alte Husarengesicht* (Berlin, 1880, 76 pages).

de lieutenant des dragons de Wuthenow, mais il se brouille avec son chef d'escadron qui le fait enfermer pour un an à Friedrichsburg; Zieten, sorti de prison, provoque son supérieur et le frappe de la poignée de son épée; il est cassé de son grade. Toutefois, en 1730, Frédéric-Guillaume Ier consent à le nommer lieutenant d'une nouvelle compagnie de hussards qui faisaient d'abord le service d'agents de police et de postillons. Cinq ans plus tard, pendant la guerre de la succession de Pologne, Zieten est chargé de conduire sur le Rhin quelques-uns de ses hommes qui doivent s'instruire et s'aguerrir au contact des hussards autrichiens; mais en même temps le *Recrutenkönig* lui recommande, dans une instruction fort détaillée, de racoler en chemin, même par la force, tous les beaux hommes et *langen Kerls* qu'il pourra trouver. Ce fut alors que Zieten apprit la guerre; il obtint au retour le grade de major, mais querella de nouveau son lieutenant-colonel et se battit en duel avec lui. Il se signala durant la première guerre de Silésie, — sans assister toutefois aux batailles de Mollwitz et de Chotusitz — reçut l'ordre pour le mérite et devint colonel d'un régiment qui prit son nom. Dans la seconde guerre de Silésie, il couvrit brillamment la retraite de l'arrière-garde prussienne, se distingua au combat de Katholisch-Hennersdorf et fut nommé général-major. Mais Frédéric était moins content de Zieten pendant la paix; le vaillant soldat laissait aller les choses et ne se souciait pas assez de la discipline de son régiment; le roi lui reprocha très vivement sa mollesse et sa négligence. C'est à cette époque que se rapportent les anecdotes populaires qui représentent Zieten et le roi se querellant sur le champ de manœuvres. M. W. a tenté de démêler dans ce curieux épisode la fiction et la vérité; il explique le rôle que joua l'aventurier hongrois Nagysandor et les dissentiments qui éclatèrent entre Zieten et Winterfeldt. Mais Frédéric ne pouvait longtemps tenir rigueur à l'un de ses meilleurs officiers de cavalerie; à la veille de la guerre de Sept-Ans, il nomma Zieten, qui offrait déjà sa démission, lieutenant-général. Nous touchons à la période la plus glorieuse de la vie du brave hussard. M. W. a donné, non sans raison, de grands développements à cette partie de sa biographie. Nous suivons Zieten de Pirna à Prague, de Prague à Kolin, de Kolin à Leuthen; son biographe le montre toujours actif, vigilant, infatigable, prenant sa part de toutes les victoires, et se montrant le digne adversaire de l'Autrichien Nadasdy; à Prague, il change la défaite de l'aile gauche prussienne en un avantage décisif, parce qu'il attaque au moment favorable avec toute la réserve de cavalerie; à Kolin, où il est le seul des généraux prussiens qui s'acquitte pleinement de la tâche assignée par Frédéric à ses lieutenants, il garde le champ de bataille jusqu'au soir et tente vainement de rétablir le combat; à Leuthen, c'est à lui, en même temps qu'à son roi et au prince Maurice de Dessau, que revient la plus grande part du succès. A Hochkirch, c'est encore Zieten qui atténue les conséquences de la défaite par ses charges vigoureuses et qui protège la ligne de retraite

(I, 293-294). Dans la campagne de 1759 nous le voyons sans cesse aux aguets, sans cesse en éveil, envoyant de toutes parts des patrouilles, faisant de grandes reconnaissances, tenant Frédéric au courant de tous les mouvements des ennemis, ne manquant jamais de secourir les postes attaqués et au besoin accourant de sa personne sur les points menacés (I, 330). A Liegnitz, pendant que Frédéric bat Laudon, il contient Daun en gardant les hauteurs de Pfaffendorf et reçoit de son roi reconnaissant le titre de général de cavalerie; à Torgau (un des chapitres auxquels M. W. a donné le plus de soin), il sauve l'armée déjà battue en se rendant maître du point décisif du champ de bataille, des hauteurs de Süptitz. Aussi, dit M. W. (I, 415), après la guerre « lorsque la tradition s'empara de ces grands événements, elle mit à côté du vieux Fritz le simple, pieux et intrépide général de cavalerie; le roi des hussards Zieten devint, avec Frédéric, une des figures les plus populaires, comparable en son genre à celle de Blücher, du *Marschall Vorwärts*. Les plus belles actions de l'armée prussienne étaient pour toujours unies à son nom... La vigueur et l'adresse de Zieten s'étaient déployées non seulement dans les grandes batailles, mais dans les petits incidents de la guerre. Qui avait, aussi souvent que lui, dans les audaces de la petite guerre, infligé à l'ennemi des pertes sensibles; qui l'avait plus souvent surpris avec autant de vigilance et de ruse? C'est dans la façon de saisir au vol ces menues occasions, dans l'initiative hardie, dans ces escarmouches rapidement engagées, dans ces téméraires coups de main que le peuple vit une des qualités les plus éminentes de son favori... Si Zieten est bien inférieur aux autres compagnons du roi et au roi lui-même par la génialité des conceptions et le talent d'organisation, il a été un des plus fidèles, des plus braves et des plus heureux parmi ceux qui se tenaient aux côtés de Frédéric dans ces difficiles combats des sept années. »

Tel est le premier volume de M. W. [1]; il contient, comme on voit, la biographie de Zieten et forme une très copieuse et très intéressante contribution à l'histoire des guerres de l'Etat prussien au XVIII[e] siècle. On ne reprochera au minutieux chercheur que d'avoir été trop avare d'idées générales et d'aperçus d'ensemble. Il eût fallu, par exemple, exposer clairement et avec détail ce que la cavalerie prussienne doit à Hans Joachim de Zieten. Il était également nécessaire de définir plus longuement et de caractériser son talent de *Reitergeneral*. Frédéric disait à son lecteur Catt : « J'ai mon vaillant Zieten. Il a de la vigueur et de l'audace; les succès ne sauraient l'élever, comme les mauvais ne

1. Voici les divisions de ce gros volume dont chaque page renferme quarante lignes serrées; il comprend cinq livres. I. *Des Helden Lehrzeit*. II. *Die ersten Ruhmesreifer* (titre un peu ambitieux). III. *Zehnjæhriger Friede*. IV. *Auf der Hœhe des Ruhms, der Krieg der sieben Jahre*. V. *Der Lebensabend*. (Ce cinquième livre est consacré aux dernières années de Zieten et nous le montre tantôt au milieu des siens et sur son domaine de Wustrau, tantôt présidant le conseil de guerre qui devait juger si sévèrement les officiers responsables de la capitulation de Maxen.)

pourraient l'abattre, il est content, quand il peut en venir aux mains avec l'ennemi, mais il y a une chose bien singulière ; incapable de faire une disposition un peu passable, quand il n'a pas vu le terrain, il en fait, dès qu'il l'a vu, des excellentes, mais avec une promptitude, avec une netteté, avec une justesse qui étonne. Il n'a besoin que d'un instant pour voir et pour se décider »[1]. M. W. aurait pu encore comparer son héros aux autres généraux de cavalerie, à ce Seidlitz, dont Frédéric vante « les lumières présentes et l'action vive »[2], à ce Czettritz que le roi trouve lent, mais plein de solidité et de bon sens[3], à ce Wackenitz « regardé par Sedylitz comme un officier de cavalerie du premier mérite »[4], à Kleist et à Fouqué, aux élèves de Zieten — comme de Seidlitz — à Wolfradt, à Köhler, à Eben[5].

Le second volume de l'ouvrage renferme les documents dont s'est servi l'auteur et des recherches ou *Forschungen* sur divers points que M. W. a voulu creuser davantage. Ces « documents et recherches » sont rangés selon le même ordre que dans le premier volume, et correspondent aux divers chapitres de la biographie. On trouve dans les « documents » toute la correspondance de Zieten avec le roi de Prusse et le prince Henri, et les rapports du vieux reître, aussi bien que les fac-similés de son écriture, prouvent qu'il ne maniait pas la plume aussi maladroitement qu'on l'a dit. Les « recherches » forment une partie originale et importante du second volume. M. W. a lu tous les imprimés — et ils sont nombreux — qui traitent de l'histoire de la guerre de Sept-Ans. Il a consulté la correspondance militaire de Frédéric et les journaux ou *diaria* des officiers du temps, entre autres ce fameux journal de Gaudy où les ennemis du roi et de son confident Winterfeldt, ainsi que les adversaires de sa stratégie, ont puisé à pleines mains. Il a même exploré les archives de la guerre à Vienne[6], et tiré des rapports militaires, surtout de ceux de Daun, de Laudon et de Nadasdy, des renseignements nouveaux et curieux sur les batailles de Kolin, de Breslau et de Torgau. M. Winter a complété ce second volume, qui sera très utile, par un *Register* ou table des noms propres qu'on rencontre dans les deux tomes de son ouvrage[7].

A. CHUQUET.

1. *Unterhaltungen mit Friedrich dem Grossen, Memoiren und Tagebücher*, von Heinrich de Catt, hrsg. von Koser. Leipzig, Hirzel. 1884, p. 83.

2. *Id.* Catt, p. 83, « fait pour remédier à tout, pour rétablir les désordres, pour pousser ses avantages, et c'est le seul que j'ai vu encore qui peut tirer de sa cavalerie tout le parti qu'il en tire ».

3. *Id.*, p. 83.

4. Lettres de Grimm à l'impératrice Catherine II, p. p. Grot. 1886, p. 426.

5. Massenbach, *Memoiren zur Geschichte des preussischen Staats*. 1809, II, p. 162 « in welchen Funken des seidlitzischen Geistes flammten. »

6. Zieten n'a jamais pris part (sauf en 1761, et très brièvement) aux campagnes contre les Français et les Russes; il n'a combattu que les Autrichiens; il n'était ni à Rossbach, ni à Zorndorf, ni à Kunersdorf.

7. Signalons encore, en tête du premier volume, un portrait de Zieten; le *Husarenkœnig* a bien la figure d'un rude soldat et d'un sabreur.

CHRONIQUE

FRANCE. — La chronique du n° 43 de la *Revue critique* contient (p. 316) une note sur la compilation édifiante connue sous le nom de *Cy nous dit*, d'où il résulterait que ce curieux ouvrage serait demeuré jusqu'à ces derniers temps à peu près ignoré, et qu'il n'en existerait que deux manuscrits, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre dans la bibliothèque de M. le duc d'Aumale. Il n'est donc pas inutile de rappeler : 1° que les exemplaires de cette compilation sont assez nombreux, puisqu'on la rencontre à la Bibliothèque nationale dans les mss. 425, 436, 9576, 17060, 17061, 19233, 20110, 24285 du fonds français; 2° que Paulin Paris l'a analysée dans ses Manuscrits françois, t. IV, pp. 70-90, insistant sur l'intérêt que présentent les fables citées, à titre d'exemples moraux, par l'auteur anonyme. — P. M.

— Voici le programme des conférences pour le premier semestre de l'année 1886-1887 de l'École pratique des Hautes-Études (section des sciences historiques et philologiques). *Philologie et antiquités grecques.* Directeur-adjoint, M. H. Weil : Histoire de la prose grecque jusqu'au siècle d'Alexandre. Directeur-adjoint, M. Tournier : Études de critique verbale. M. Alfred Jacob : Étude de la syntaxe du dialecte attique; Application de la paléographie à la critique verbale; Théorie de la classification des manuscrits. M. B. Haussoullier : Études d'histoire grecque; Explication du traité *Des Revenus d'Athènes* et exercices pratiques; Institutions grecques; Étude de l'organisation des finances athéniennes au v° siècle d'après les inscriptions. *Philologie latine et antiquités romaines.* M. Émile Chatelain : Paléographie latine; Étude de manuscrits datés; Histoire de la littérature latine. M. O. Riemann : Syntaxe latine et exercices pratiques se rattachant à cet ordre d'études. M. Héron de Villefosse : Étude des inscriptions romaines du Louvre (au Musée du Louvre); Les proconsuls d'Afrique d'Auguste à Dioclétien. *Histoire de la philologie classique.* M. P. de Nolhac : Travaux relatifs aux études helléniques jusqu'à Budé. *Langue néo-grecque.* M. J. Psichari : Étude de la déclinaison des substantifs; Explication du poème de Digénis Akritas. *Histoire.* Directeur-adjoint, M. Monod : Études critiques sur le xi° siècle et explication des Histoires de Raoul Glaber. M. Thévenin : Institutions mérovingiennes et carolingiennes; Régime de la propriété; Condition des terres et des personnes du ix° au xiii° siècle. M. Roy : Etudes sur les sources de l'histoire de France du xiii° au xv° siècle; Études sur les institutions du moyen âge. M. Giry : Études des textes relatifs à l'histoire des institutions municipales en France; Diplomatique; Exercices pratiques et explications de textes. M. l'abbé L. Duchesne : Organisation de l'église romaine et de la cour pontificale pendant le haut moyen âge; Épigraphie chrétienne. M. Bémont : Histoire des sources de l'histoire d'Angleterre au moyen âge. *Géographie historique de la France.* Directeur d'études, M. Longnon : Les noms de lieu, leur origine, leur signification, leurs transformations (noms de lieu d'origine germanique); Géographie historique de la France (époque franque). *Grammaire comparée.* M. de Saussure : Étude du vieux haut-allemand et du moyen haut-allemand; interprétation de textes. *Langues et littératures celtiques.* Directeur d'études, M. Gaidoz ; Exposition de la grammaire irlandaise; Explication de morceaux inédits d'après les fac-similés de manuscrits irlandais; Explications du Mabinogi gallois de Peredur. *Langues romanes.* Directeur d'études, M. G. Paris : Études de lexicologie romane; Études critiques de diverses versions de la chanson de geste de Fierabras. M. J. Gilliéron : Études des patois de la Savoie; Lecture de textes patois; M. A. Morel-Fatio : Grammaire du

latin vulgaire; Explication des poèmes d'Auzias March. *Langue sanscrite*. M. Sylvain Lévi : Étude du Manuel de M. Bergaigne, (l'enlèvement de Draupadi); Explication de la Grammaire de Pânini. *Langues sémitiques*. M. A. Carrière. *Langue hébraïque :* Explication historique et critique du livre de Jérémie; Grammaire raisonnée de la langue hébraïque (le nom). *Langue syriaque*. Explication de la Chrestomathie de Bernstein. *Langue arabe*. Éléments de la grammaire arabe et explications de textes faciles. M. Joseph Derenbourg. *Hébreu rabbinique :* Explication de chapitres choisis du Kitâb Hal-Louma d'Ibn Djanâh, d'après l'édition arabe publiée par l'École; Interprétation du traité talmudique de Taanit (rédaction du Talmud de Jérusalem). M. Hartwig Derenbourg. *Langue arabe :* Explication des Séances de Harîrî, avec le commentaire choisi par Sylvestre de Sacy; Explication du Livre de Sîbawaihi, avec des aperçus sur certains points de grammaire sémitique comparée. M. Halévy. *Langue éthiopienne et himyarite :* Exposé de la grammaire éthiopienne; Explication de morceaux choisis dans la Chrestomathie éthiopienne de Dillmann; Explication des inscriptions himyarites. *Philologie et antiquités assyriennes*. M. Amiaud : Explication de textes bilingues du IVe vol. des Western Asia Inscriptions; Explication des textes divers. *Archéologie orientale*. Directeur-adjoint, M. Clermont-Ganneau : Antiquités orientales : Palestine, Phénicie, Syrie; Archéologie hébraïque. *Philologie et antiquités égyptiennes*. Directeur d'études, M. Maspero : Explication de textes hiératiques de l'ancien empire (le papyrus de Berlin no 3, dialogue d'un Égyptien et de son âme); Archéologie égyptienne : les représentations d'armes et de bataille dans les monuments. M. Guieysse : Lecture et explication de papyrus hiératiques; Grammaire égyptienne et explication de textes hiéroglyphiques. *Langue allemande*. M. Heumann : Exercices pratiques.

— Les livraisons 7-8 de la *Gazette archéologique* (de MM. de Witte et de Lasteyrie) contiennent les articles suivants : A. Chabouillet. *Étude sur quelques camées du cabinet des Médailles*. (Suite et fin) = 5 pièces y sont examinées. — Eug. Piot. *Sur un Missorium de la collection Piot* (planche). C'est un vase de table, ou plat, d'argent, sur lequel a été figuré le combat d'Hercule et du lion de Némée. — S. Reinach. *Le prétendu Jnopos, marbre grec du Musée du Louvre* (planche). C'est le marbre mutilé bien connu, où il faut très probablement voir le portrait authentique d'Alexandre. — P. Durrieu. *Portrait de Charles Ier d'Anjou, roi de Naples*, miniature d'un ms. de la Bibliothèque nationale, peinte à la fin du XIIIe siècle. — Eug. Müntz. *Peintures du palais des papes, à Avignon* (suite; planches). — L. Courajod. *La statue de Philippe de Morvillier*, provenant du palais de Versailles et récemment installée au Louvre. Œuvre magnifique du XVe siècle (planche).

— M. A. Chuquet vient de publier à la librairie Cerf une nouvelle édition de *Hermann et Dorothée*, de Gœthe, avec introduction et commentaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 29 octobre 1886.

M. de Mas Lastrie est élu membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole des Chartes, en remplacement de M. Jourdain.

L'Académie décide de mettre au concours, pour les prix ordinaires à décerner en 1889, une étude sur le théâtre hindou et une étude sur les sources des Annales et des Histoires de Tacite. Le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1888, au

meilleur ouvrage sur un sujet d'antiquité grecque ou latine, manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1885 et déposé à l'Institut avant le 31 décembre 1887.

L'Académie nomme une commission de quatre membres pour préparer, de concert avec le bureau, le règlement du prix fondé par M. Garnier (voyages d'exploration en Asie et en Afrique). Sont élus MM. Renan, Barbier de Meynard, d'Hervey de Saint-Denys et Maspero.

M. Maspero, après avoir présenté à l'Académie une publication de M. Victor Loret (voyez ci-après), ajoute : M. Loret a un esprit très curieux et très varié dans sa curiosité. Il a étudié la musique égyptienne, ancienne et moderne, la botanique des textes égyptiens, etc. Cette dernière étude l'a entraîné à rechercher la composition des parfums en usage dans l'ancienne Egypte. Deux d'entre eux, le kyphi et le tasi, ont été fabriqués sous sa direction par MM. Rimmel et Domère. — M. Maspero fait circuler parmi les membres de l'Académie des spécimens de ces deux parfums, sous lesquels, dit-il, se dissimulaient mal certains côtés malpropres des mœurs égyptiennes.

M. P.-Charles Robert rend compte d'une séance tenue le 28 octobre par le comité des arènes de Paris. La réunion a eu lieu sur le terrain même de l'amphithéâtre romain. On a pu ainsi juger de l'état d'avancement des travaux et examiner l'ensemble des vestiges antiques découverts au cours des fouilles exécutées depuis trois ans.

Ces fouilles ont été faites, sous la direction de M. Ruprich-Robert, inspecteur général des monuments historiques, par M. Maurice du Seigneur, architecte et critique d'art, l'un des secrétaires du comité. M. du Seigneur a réuni et classé méthodiquement, sous un abri provisoire, tous les objets retrouvés; l'emplacement de la découverte et la profondeur à laquelle se trouvaient les débris ont été soigneusement notés. La collection comprend actuellement des corniches, des chapiteaux, des colonnes cannelées, des grecques, des fragments d'inscriptions et de statues, des poteries romaines, des amphores, des fibules de bronze, des épingles d'os et d'ivoire, enfin de nombreuses monnaies romaines. M. P.-Ch. Robert, en l'absence du président, M. Duruy, et d'accord avec M. Alexandre Bertrand, a demandé que ce musée devienne définitif et qu'il soit établi dans un pavillon où l'on réunirait aux antiquités découvertes depuis trois ans celles que quelques fouilles entreprises en 1870 ont mises au jour dans la partie occupée aujourd'hui par la compagnie générale des omnibus. En outre, un plan en relief donnerait la restitution de l'aspect primitif de l'amphithéâtre. Enfin, deux notices sommaires seraient affichées ou mises en vente : la première, technique, dirait au public ce qu'était l'amphithéâtre de Paris et lui apprendrait que l'appareil de ses murs le reporte à une époque plus reculée que les thermes de Cluny; la seconde, historique, donnerait quelques détails sur les jeux du cirque ou de l'amphithéâtre, sur les intermèdes mimés qu'on mêlait à ces spectacles, etc.

A propos de ces notices, qu'il réclame et qui ne seraient, dans sa pensée, qu'un extrait des publications de MM, Ruprich Robert et du Seigneur, M. P.-Ch. Robert rappelle les services que rendent à la vulgarisation les petits livrets à bon marché, vendus aux visiteurs à la porte du Musée britannique. Des notices de ce genre, consacrées au plus ancien monument de Paris, auraient un intérêt à la fois national et historique et mériteraient d'être accueillies avec faveur.

M. Oppert communique quelques observations sur une pierre de collier, en forme d'olive aplatie, conservée au musée de la Haye. On croit y lire, en écriture cunéiforme, ces mots : « Gudea, gouverneur de Sirtella : Amat Nebo, son épouse. »

Ouvrages présentés : — par M. Maspero : Victor Loret, *La Tombe d'un ancien Egyptien, conférence de réouverture du cours d'archéologie à la faculté des lettres de Lyon;* — par M. Renan : Gustave d'Eichthal, *Mélanges de critique biblique* (ouvrage publié, après la mort de l'auteur, par son fils, M. Eugène d'Eichthal); — par M. Bergaigne : Hauvette-Besnault, *L'Episode des grains de riz écrasés* (extrait des *Mélanges Renier);* — par M. Schlumberger : Eug. Müntz, *Les Mosaïques byzantines portatives;* — par M. Delisle : 1° H. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques de Suisse* (extrait du *Centralblatt für Bibliothekswesen);* 2° Eug. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican sous les papes Nicolas V et Calixte III;* 3° Eug. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle;* — par l'auteur : Paul Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge;* — par M. le Blant : *Le Talmud de Jérusalem, traduit pour la première fois* par Moïse Schwab, tome IX ; — par M. Gaston Paris : 1° Περὶ Ταύρου καὶ Μενιας καὶ τῆς τῆς πόλεως γενέσεως (légende fabuleuse du moyen âge, relative à l'origine de la ville de Taormina, en Sicile, publiée par M. Alexandre Wessélofsky); 2° Ascoli, *Due recenti Lettere glottologiche e una Poscritta nuova* (extrait de l'*Archivio glottologico italiano).*

Julien Havet.

Le Propriétaire-Gérant : **ERNEST LEROUX.**

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 46 — 15 novembre — 1886

265. — Michael von ZMIGRODZKI. **Die Mutter bei den Vœlkern des arischen Stammes,** eine anthropologisch-historische Skizze als Beitrag zur Lœsung der Frauenfrage. Mit 10 lith. Tafeln und 1 Karte. München, Th. Akermann, 1886, 444 p. in-8.

L'étude de M. de Zmigrodzki comprend trois parties : un recueil de faits, l'exposé d'un système et un effort pour mettre le système en harmonie avec les faits. Ces trois parties sont de valeur très inégale ; l'auteur aurait sans doute agi sagement en s'arrêtant à la centième page. Mais le texte se lit avec intérêt et fait réfléchir : malgré beaucoup de témérités, d'erreurs et de marques d'inexpérience, ce livre bizarre n'est pas une œuvre vulgaire.

Élevé par une paysanne de l'Ukraine, M. de Z. connaît à fond le *folk-lore* de cet intéressant pays. Il s'est contenté de nous en communiquer un chapitre, ce qui a trait aux femmes enceintes, à l'accouchement et aux nouveaux-nés. Pour éclairer ces croyances et ces coutumes, il les a comparées à celles de la Pologne (Cracovie), de la Bavière et de la Bretagne, pays qu'il a pris soin de visiter lui-même, et il constate des ressemblances frappantes entre les usages et les superstitions de ces régions géographiquement si éloignées. La conclusion à tirer lui semble évidente : on est en présence d'un *folk-lore* aryen, dont les détails les plus insignifiants en apparence réflètent les différentes phases par lesquelles la pensée aryenne a passé.

M. de Z. ne s'est pas demandé si certaines ressemblances ne peuvent pas s'expliquer tout simplement par l'identité des situations et des besoins. Par exemple, il remarque (p. 113) que dans les quatre pays qui lui servent d'*observatoires* on s'efforce de satisfaire le plus possible les *envies* de la femme enceinte, dans la crainte qu'un refus ne puisse porter préjudice à l'enfant. Je serais fort étonné qu'il n'en fût pas de même sur les bords du Zambèze et du Sénégal.

Mais admettons, en dehors des analogies qui ne prouvent rien, qu'il existe sur différents points de l'Europe des usages identiques, où il ne soit pas possible de voir l'effet d'une coïncidence. Peut-on conclure de

là, comme M. de Z., à un ensemble de superstitions et d'usages appartenant au passé commun des races aryennes? Assurément non. Parce que l'on découvre dans toute l'Europe des haches en bronze de formes semblables, dira-t-on que l'Aryen primitif — être bien hypothétique, d'ailleurs — ait fabriqué des haches pareilles avant le jour de la séparation? On se contentera d'admettre, comme l'indique le bon sens, des relations commerciales qui ont amené la diffusion d'un même type d'outil. Pourquoi les superstitions populaires ne voyageraient-elles pas comme les haches? Pourquoi des tribus errantes, par exemple les Sigynnes d'Hérodote — Tsiganes pour M. Bataillard — n'auraient-elles pas répandu certaines habitudes et certaines croyances en entrant en contact avec des populations crédules? — Les hardiesses de la linguistique ne sont rien en comparaison de celles du *folk-lorisme,* lorsqu'il veut édifier une synthèse historique sur les faits curieux qu'il observe. Les linguistes, pour reconstituer la langue-mère indo-européenne, ont du moins à leur disposition des éléments fort anciens, des langues dont les monuments écrits remontent à plusieurs milliers d'années. Le *folk-loriste* du genre de M. de Zmigrodzki, — nous savons bien qu'ils ne sont pas tous aussi hardis, — opère sur des documents qu'il recueille lui-même, dont rien n'atteste la haute antiquité, auxquels on n'a presque pas fait attention avant notre siècle. Dans la mise en œuvre de ces documents, il n'a pas une phonétique pour lui servir de garde-fou, pour lui apprendre comment les légendes se transforment : eût-il un tel critérium qu'il n'en voudrait pas, car le *postulatum* de sa méthode, ou plutôt de son absence de méthode, c'est que les légendes restent invariables au milieu de la mobilité universelle. A vrai dire, le *folk-lorisme* ainsi entendu n'est pas une science : c'est la négation et le contraire même de toute science.

Quelque intéressantes et bien exposées que soient les légendes de l'Ukraine recueillies par M. de Z., elles n'autorisent donc en rien les conclusions qu'il prétend en tirer. Ces conclusions, on le devine, ne sont pas minces; c'est toute une histoire de l'humanité aryenne, dont le *folk-lore* d'une part et Bachofen de l'autre fournissent les éléments. M. de Z. a le tort d'accepter sans critique tout le *Mutterrecht* de Bachofen, de même qu'il accepte, en les qualifiant de « trésor, » les poésies populaires publiées par Verkowicz. Mais nous nous abstiendrons des chicanes de détail : il suffit de dire que ce n'est pas faute d'occasion [1]. M. de Z. raconte, avec la sûreté d'un témoin oculaire, les origines et les premières phases de la race aryenne. Partout il retrouve trois *moments,* qui caractérisent trois périodes : 1° pierre, bronze, fer ; 2° aliments naturels, lait et beurre, pain ; 3° forêt, champ, village ; 4° chasseurs, nomades, guerriers ; 5° nuit, lune, soleil ; 6° *hétérisme* (promiscuité),

1. Un seul exemple. Parmi les expressions populaires où paraît le chien, M. de Z. cite le grec *pros kyno ten Nemesin* (écrit ainsi). Il ne s'aperçoit pas que προσκυνῶ n'a rien de commun avec le chien et que la consonnance *kyno, kynos* est un simple hasard.

règne de la mère, règne du père. Actuellement, nous sommes de nouveau en plein *hétérisme*, mais le second règne des femmes est proche. Or, les légendes de l'Ukraine, de la Bretagne et d'autres lieux, y compris la Grèce, conservent le souvenir de ces différentes étapes : elles en sont l'histoire cristallisée.

Pour montrer jusqu'à quel point M. de Z. s'est grisé de son système, il nous suffira de quelques citations. En Souabe (p. 280), le diable change une femme en truie et lui fait ensuite dévorer ses petits enfants. Souvenir évident de la *première époque*, dont le sensualisme et l'infanticide sont les caractères essentiels! — Le chien (p. 279) est d'abord un animal méprisé, puis il devient le symbole même de la fidélité. « Il est évident que cette transformation du chien est le fait de la femme; la femme a fondé la première organisation domestique, et l'on ne se figure pas un ménage sans chien. Nous en trouvons une autre preuve dans la mythologie, où beaucoup de déesses, qui ne sont ni lascives ni cruelles, sont accompagnées du chien. Il est à la fois le symbole du combat contre l'époque du chien *(Symbol der Bekämpfung der Hundesepoche)*, comme le serpent auprès de la vierge Marie, et un souvenir des bienfaits dont ces divinités ont comblé les hommes ». — Un dernier exemple nous dispensera de poursuivre. Il est dit (p. 267) qu'en Ukraine, le lendemain de la naissance d'un enfant, douze femmes conduisent l'accoucheuse au village dans un baquet en bois que l'on appelle le « char d'argent ». Les jeunes gars courent autour et jettent de la boue sur la sage-femme. Pourquoi le char d'*argent* et non le char d'*or?* C'est parce que la sage-femme représente une divinité lunaire. Pourquoi la couvre-t-on de boue? « Ceci admet une double explication : ou bien c'est une réminiscence de la première époque, où l'eau et les marais étaient le symbole de la fertilité, ou bien, ce qui me paraît beaucoup plus probable, cet usage appartient à la période de transition entre le règne de la mère et celui du père, lorsque bien des choses appartenant à l'époque de la mère étaient méprisées et tournées en ridicule ». *Sapienti sat.*

Parmi les livres qu'a consultés M. de Z., la *Cité antique* de M. Fustel de Coulanges ne figure point. C'est dommage; la lecture en vaut bien celle de Bachofen et n'invite point aux écarts d'imagination. La religion du foyer, celle du tombeau, sont choses inconnues de M. de Zmigrodzki. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que son histoire primitive soit construite en l'air, un pur roman. Mais M. de Zmigrodzki n'est pas seulement un *folk-loriste* et un romancier : c'est un réformateur, un ami du sexe faible, et il consacre toute la dernière partie de son livre à un projet de réorganisation sociale qui doit assurer la protection des femmes et celle de l'enfance. Quoique nous soyons heureux de partager ses idées sur bien des points, c'est là un terrain où nous ne pouvons le suivre ici, parce que l'histoire et la littérature n'ont rien à y voir. Mais il nous est agréable de terminer ce compte-rendu par un hommage aux idées généreuses de l'auteur : elles nous ont

rendu presque indulgent pour des rêveries qui ne relèvent pas, à proprement parler, de la critique.

Salomon Reinach.

---

266. — **Un cercle savant au XVIIe siècle.** François Guyet, 1575-1655, d'après des documents inédits, par Isaac Uri, ancien élève de la faculté des lettres de Paris, agrégé de l'Université, docteur ès-lettres. Paris, librairie Hachette, 1886. Grand in-8 de xi-264 p.

Comme le constate M. Uri (*Avant-propos,* p. v), on connaît très peu François Guyet, ce poète et ce critique dont Ménage a dit, en un vers qui sert d'épigraphe à la présente monographie :

Ingenio felix, arte, Guyete, potens,

et dont il n'a pas parlé moins avantageusement en prose, le proclamant « un des plus savants hommes de notre siècle ». A peine, ajoute M. U., le nom de Guyet se trouve-t-il dans quelques dictionnaires biographiques ; le plus souvent il en est rayé. C'est sur les conseils de M. Eugène Benoist, à qui la thèse est dédiée, que le nouveau docteur ès-lettres « a entrepris de faire revivre » un érudit « dont il a été jusqu'ici plus souvent question à l'étranger qu'en France ». Mais il lui a semblé que s'occuper de Guyet seul, ce serait entreprendre une œuvre incomplète, et qu'il fallait le replacer dans la société où il a vécu. C'est ainsi que M. U. a été amené à consacrer au premier cercle savant du xviie siècle une partie importante de son livre, ce qu'il a fait avec d'autant plus de plaisir qu'il a rencontré là un coin moins exploré de l'histoire de l'érudition en France.

Avant d'étudier son héros même, M. U. a étudié, dans une introduction de 63 pages, le *Cabinet* des frères Dupuy. L'histoire de ce célèbre cabinet, appelé aussi par les initiés l'*Académie*, est précédée de diverses remarques sur les philologues italiens de la Renaissance, sur les philologues français du xvie siècle, Budé, Turnèbe, Lambin, Joseph Scaliger dignement loué (p. 5) en ces termes : « D'un mot, il est permis de dire que toute la philologie du xvie siècle se résume en lui, qu'il en est le maître, et que nul savant ne peut alors lui être comparé », Casaubon, salué (p. 6) comme « le modèle des critiques et des commentateurs », en ce qui regarde l'hellénisme. M. U. nous montre ensuite, réunis dans l'hôtel de Thou (rue des Poictevins) l'auteur de l'*Histoire universelle* et les deux frères Pierre et Jacques Du Puy, autour desquels s'établit l'assemblée savante dont il retrace l'histoire. Cette histoire est surtout formée de notices sur ceux que M. V. considère comme les principaux habitués du Cabinet, Balzac [1], Chapelain, Ménage, Gabriel Naudé, La Mothe-

1. M. V. a eu tort, ce me semble, de mettre Balzac au nombre des habitués du Cabinet (p. 20-23). Il ne fut l'ami des frères Du Puy... qu'à distance. L'*Ermite de la Charente*, il ne faut pas l'oublier, passa presque toute sa vie en province.

le-Vayer, Gassendi, François Luillier, Daniel Huet, Ismaël Boulliau, Nicolas Rigault, Emeric Bigot, Claude Saumaise, « le véritable émule de Scaliger au XVIIe siècle », Du Cange, le P. Petau, le P. Sirmond [1]. Enfin sont mentionnées en quelques pages rapides les étrangers de distinction qui assistèrent aux savantes soirées de l'hôtel de Thou et, plus tard, de la Bibliothèque du Roi (rue de La Harpe): Ph. Pareus, Daniel Heinsius et son fils Nicolas, Gronovius, Grotius, Lambecius, Holstenius, Vossius, Gruter, Rutgers, Bœcler, Portner, etc.

M. U., après nous avoir fait connaître le milieu dans lequel vécut Guyet, étudie ce personnage lui-même, divisant son étude en deux parties, l'une consacrée à la biographie, au caractère et aux relations de son héros, l'autre à son œuvre. La double étude est complète. M. U. n'a rien négligé, imprimés et manuscrits [2], pour nous renseigner exactement, minutieusement, sur la vie et les travaux de Guyet (né à Angers en 1575, mort à Paris le 13 avril 1655). S'il n'a rien trouvé sur les vingt-cinq premières années du fils du maire d'Angers, n'ayant pu que « hasarder quelques conjectures à propos d'un homme qui en a tant fait », il nous donne, en revanche, divers détails sur son séjour en Italie (1609), d'après deux lettres du voyageur que j'ai eu jadis le plaisir de publier [3]. Il nous apprend aussi bien des choses sur Guyet, considéré comme précepteur du futur cardinal de la Valette. Le chapitre sur Guyet et ses amis (Ménage, Balzac, Nicolas Bourbon, Luillier, Saumaise, le P. Petau, le P. Sirmond, Naudé) est particulièrement intéressant [4]. Mais la partie la plus curieuse de l'ouvrage est la série de chapitres intitulés : *Tableau bibliographique de l'œuvre de Guyet, Guyet philologue, Guyet linguiste, Guyet poète*. M. U. décrit et apprécie très bien les travaux sérieux ou légers de Guyet, accordant, comme il convenait, une place considérable à ses recherches philologiques qu'il partage en notes imprimées, en notes inscrites à la marge des livres, en notes inédites. Il y a là un ensemble d'informations d'une grande richesse et d'une grande précision dont les plus érudits auront fort à profiter [5].

---

1. Ces trois derniers érudits ne peuvent être qu'indirectement rattachés au Cabinet; ils ne furent point les hôtes habituels de MM. Du Puy. Du Cange, en particulier, ne dut guère assister aux réunions quotidiennes présidées par les deux doctes frères.

2. L'*Index bibliographique* qui suit l'*Avant-propos* (p. VII-XI) montre combien ont été nombreuses les recherches qu'a dû faire M. U. pour compléter les indications de ses devanciers. Ajoutons que l'ouvrage est terminé par un *Index alphabétique des noms propres* et par une *Table analytique des matières*.

3. *Bulletin du Bouquiniste* du 1er août 1876, p. 387-392.

4. Tous ces amis ne furent pas des amis constants, les deux premiers notamment, car Ménage ayant pillé Guyet, comme il pillait tout le monde, ce vilain procédé rompit à jamais les bonnes relations des deux concitoyens. Quant à Balzac, il se brouilla si bien avec Guyet, qu'il l'appela « vieux fou confirmé », et même « vieux loup ».

5. Observons que plusieurs de ces indications avaient été déjà données par M. C. Port dans l'excellent article sur *Guyet* du *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*.

Dans l'appendice (p. 221-258), M. U. a réuni quelques pièces qui achèvent de mettre en lumière le grand mérite de Guyet. On y remarque une lettre inédite d'Ismael Boulliau à Portner, le biographe de Guyet, écrite après la mort de Jacques Du Puy ; des extraits de la correspondance inédite entre Portner, Bœcler, Bigot et Ismael Boulliau au sujet de la publication du Térence de Guyet; un spécimen du commentaire inédit de Guyet sur la *Thébaïde* de Stace; un tableau philologique tiré du British Museum et intitulé : *Francisci Guyeti demonstratio conjugationum verborum latinæ linguæ, ex Græcis doricis derivatorum;* un *facsimile* de l'écriture de Guyet, une lettre latine de l'éminent critique, ses armes [1], enfin une notice sur ses principaux travaux (comparaison entre son Hésiode et les éditions postérieures, son Plaute, son Térence, les Académiques de Cicéron, Phèdre, Properce, Nonius Marcellus) et sur l'influence qu'il a exercée sur les autres philologues.

Ce n'est pas seulement l'appendice de son livre que M. U. a enrichi de documents inédits; il en a encore inséré un grand nombre dans le texte et dans les notes souvent très étendues qui accompagnent le texte. Nous indiquerons une lettre latine de Rolandus Paludanus aux frères Du Puy, avec traduction (p. 13-15), un des documents les plus importants que nous possédions sur le *Cabinet,* une lettre de recommandation de Nicolas Rigault auprès des frères Du Puy en faveur de l'abbé Bossuet, alors chanoine de Metz, écrite de Toul, le 3 avril 1650 (p. 18); une autre lettre du même aux mêmes (du 30 avril 1650) nous apprenant que le futur évêque de Meaux, dans son voyage de Metz à Paris, était « tombé entre les mains de quelques coureurs ou voleurs allemands entre Ligni et Bar », mais que, du reste, l'accident n'eut pas de fâcheuses suites (p. 19); une lettre de Huet à Naudé, d'avril 1650 (p. 35);

M. U. ne manque pas, du reste, de rendre un reconnaissant hommage à « l'archiviste si distingué du département de Maine-et-Loire ».

1. Remarquons, à propos de ces armes, que M. U. s'est laissé entraîner dans une singulière exagération quand il a dit (p. 68) : « Ce qui est certain, c'est que Guyet appartenait à une des plus anciennes et des plus nobles familles de l'Anjou. » *Ce qui est certain,* au contraire, c'est que la famille Guyet était tout simplement une bonne famille bourgeoise, qui, dès la fin du XV[e] siècle, avait fourni divers maires à la ville d'Angers. Voici quelques autres petites observations : c'est par inadvertance que M. U. dit (p. 68) : « Les différents articles de la *Biographie universelle* de Michaud, de celle de Hœfer, sont la reproduction des articles de Bayle et *de M. Port* ». De Bayle, soit, mais de M. Port, non, cent fois non, car le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* est postérieur de bon nombre d'années à la *Nouvelle biographie générale* et surtout à la *Biographie universelle.* — Ce ne fut pas Pierre Du Puy qui fut *prieur de Saint-Sauveur* (p. 79), mais bien son frère Jacques. M. U. réfute lui-même son assertion en reproduisant (*Appendice,* p. 223) une lettre de Boulliau à Portner où nous lisons : *Jacobus Puteanus... prior Sancti Salvatoris.* — C'est à tort que (p. 87, note 3) Jacques Du Puy est indiqué comme ayant été chanoine de Chartres. Le chanoine de Chartres fut un des frères de Jacques, lequel frère portait le prénom d'*Augustin.* Notons enfin que la lettre de Ménage aux frères Du Puy, du 18 avril 1648, reproduite en partie (p. 27, note 2), avait été déjà publiée dans le *Bulletin du Bouquiniste* (15 octobre 1874), par celui qui écrit ces lignes.

deux fragments d'une lettre de Boulliau à Bœcler, du 28 janvier 1654 (p. 37 et p. 46); divers fragments de lettres du même érudit aux frères Du Puy, écrites pendant un voyage en Italie en l'année 1645 (p. 38-39); divers fragments de lettres de Rigault aux mêmes frères, de 1651 à 1656 (pp. 41-43-45); une lettre de Du Cange aux mêmes, du 16 mai 1652 (p. 50); divers fragments de lettres de J.-J. Bouchard aux mêmes, de 1638 à 1647 (p. 53), et, pour ne pas trop prolonger cette énumération, divers fragments de lettres adressées aux mêmes par Pareus, par Daniel et Nicolas Heinsius, par Lambecius, par Holstenius, ainsi que par Jacques Du Puy à Saumaise et par le comte de Moltken, et par Wicquefort à Boulliau (p. 55-60).

Comme thèse, l'ouvrage de M. Uri peut laisser à désirer sur quelques points, mais comme recueil de documents inédits, cet ouvrage est d'une richesse qui excitera la joie et la reconnaissance de tous les curieux.

T. DE L.

---

267. — **La coalition de 1701 contre la France,** par le marquis de Courcy, ancien diplomate. 2 vols. Paris, Plon, 1886, XLVIII et 523 p., 642 p. 7 fr. 50 le volume.

Le titre de cet ouvrage est trompeur; il fait croire qu'on va lire l'histoire de la coalition de 1701 contre la France; mais, en réalité, l'auteur n'a voulu retracer que l'histoire des négociations qui ont abouti au traité de Rastadt et à la paix de Bade.

Le premier volume comprend quatre livres : 1° un *Résumé des évènements militaires*, (p. 1-103) 2° la situation de l'*Europe pendant la guerre* (p. 105-220); 3° *Les premiers traités d'Utrecht* (p. 221-339); 4° *Campagne de 1713 sur le Rhin* (p. 341-407). Ce volume nous semble trop long et ne répond pas au but que s'était proposé l'auteur. Ne dit-il pas lui-même (p. XLV-XLVI) que « le récit des épreuves douloureuses qui ont précédé immédiatement la paix d'Utrecht n'est plus à faire, et qu'on en trouve le résumé dans tous les écrits qui racontent les grands évènements du XVIII[e] siècle? » C'est donc à la page 221, au livre sur *Les premiers traités d'Utrecht* que M. de Courcy entre dans le vif de son sujet. Il y raconte les premières ouvertures faites par la France à la Hollande en 1706, la mission de Rouillé, puis celle de Torcy, celles d'Huxelles et de Polignac, les exigences impitoyables des Hollandais et les offres désespérées de Louis XIV, les préliminaires de Londres et l'Angleterre médiatrice, le congrès d'Utrecht, Denain et les premiers traités. Mais l'empereur Charles VI refuse toute concession et déclare la guerre à la France; Villars lui enlève Landau et Fribourg dans la campagne de 1713.

Le second volume de M. de C. est de beaucoup le plus attachant, le

plus important et le mieux fait [1]. On ne porte d'ordinaire qu'une attention médiocre et distraite aux évènements qui suivent le traité d'Utrecht. M. de C. a compris qu'ils offraient encore, même après les grands faits qui se sont passés en 1713, un très vif et très sérieux intérêt. Il nous montre l'empereur se décidant à négocier avec le roi, et les deux généralissimes, Eugène et Villars, recevant les pouvoirs des deux souverains, s'embrassant sur le perron du château de Rastadt, en présence de leurs soldats, convenant entre eux que les difficultés d'étiquette seront bannies des conférences. Il consacre quelques pages à ces deux personnages (p. 31-100). Le portrait qu'il trace de Villars est à la fois exact et piquant; M. de C. ne cache pas la vanité du maréchal, son insatiable ambition et son écœurante avidité, qui le pousse à demander toute sa vie, avec une âpre et peu digne insistance, la charge de connétable. Quant à Eugène, M. de C. fait de lui un éloge mérité, et lui « rend un impartial et sincère hommage », tout en étant « plus réservé dans son admiration » que les écrivains autrichiens : « moins cauteleux et moins vindicatif, plus scrupuleux sur le choix des moyens, moins porté aux petites habiletés, aux ruses mesquines qui sont l'arme excusable des faibles, mais que doivent dédaigner les forts, Eugène eût atteint les dernières limites de la perfection humaine. » (II, 84-85). Dans le reste du volume, M. de C. expose les efforts auxquels se livrent Eugène et Villars, essayant chacun d'obtenir pour leur souverain et leur pays la paix la plus avantageuse possible. On voit Eugène habile, avisé et, selon l'expression de Michelet, toujours *finassier*, lutter, non sans succès, contre les ruses un peu gasconnes de Villars. Le maréchal est moins adroit que son adversaire : il est impatient, il craint sans cesse les envieux, il se trouble parfois et devient plus souple, plus complaisant que ne devrait l'être un victorieux. Il n'a pas le sang-froid d'Eugène qui ne marche qu'à pas comptés, qui pèse soigneusement toutes ses paroles, ne s'égare jamais, ne dit que ce qu'il veut, qui s'irrite ou plaisante à propos, même lorsqu'il n'est pas fâché ou qu'il ressent dans le secret de son cœur la plus vive indignation; Villars est, comme dit M. de C., un « grand parleur » qui argumente, qui ergote, qui se contredit lui-même sans nul scrupule, ferme, il est vrai, lorsqu'il faut l'être, agile, prompt à la riposte, mais en somme trop porté à brusquer les choses, trop colonel de dragons, — selon le mot de Bolingbroke sur lord Strafford — trop désireux de conclure le traité, de signer la paix, de terminer par la plume la guerre dont son épée a décidé l'issue, et de joindre à sa renommée militaire la gloire du négociateur. C'est là le défaut de sa cuirasse; Eugène en profite; toutes les fois que Villars se regimbe, le prince réplique vigoureusement, déclare que les conférences vont finir, menace de quitter Rastadt sur le champ, et Villars, un peu superficiel, se calme, s'adoucit, cède tout ce qu'il peut céder : « Il veut que l'Europe salue en lui

1. Ce volume comprend trois livres : V. *Négociations préliminaires, les deux négociateurs*. VI. *Traités de Rastadt et de Bade*. VII. *Les derniers traités d'Utrecht*.

son pacificateur et il espère bien que le sauveur de la France, couronnant ses brillantes victoires par la conclusion de la paix, sera bientôt récompensé magnifiquement » (II, p. 142).

Aussi Louis XIV est-il mécontent de son ambassadeur; il le blâme, indirectement sans doute, mais il le blâme; il lui fait comprendre que les conditions ne conviennent pas à sa gloire. Rien de plus curieux que l'échange de dépêches entre le bouillant et vaniteux Villars et le ministre Torcy qui ne cesse de lui donner de sages instructions, des conseils froids et un peu sévères, tout en ménageant son tempérament irritable et en cherchant à charmer par une politesse un peu prétentieuse le versatile maréchal. Voilà ce qui fait surtout le prix de ce second volume et où nous louerons surtout M. de Courcy : c'est d'avoir très bien peint les incartades diplomatiques de Villars, ses ambitieuses visées, les amères déceptions qu'il éprouve, les satisfactions qu'il ressent l'instant d'après, la joie exubérante qui succède à ses déconvenues, car « chez les hommes auxquels la providence a départi le caractère, à la fois heureux et léger — dont le maréchal était doué tout particulièrement, — l'abattement et la tristesse font place, sans transition, aux sourires des impressions nouvelles » (II, p. 230).

Un des plus intéressants épisodes de ce volume est relatif à Mme des Ursins, qui réclame une principauté dans les Pays-Bas. Louis XIV, après avoir vivement défendu la cause de la princesse à Utrecht (art. 7, du traité conclu avec les Etats-Généraux) la délaisse à Rastadt. Mais Philippe V regarde comme sacré l'engagement qu'a pris son grand-père et déploie pour obtenir à la princesse des Ursins une souveraineté indépendante, le zèle le plus opiniâtre. Cette obstination du roi d'Espagne fait courir un grand péril au succès des conférences. Néanmoins Louis XIV ne cède pas; il remontre à son petit-fils qu'on n'est pas obligé, par principe d'honneur, à donner une souveraineté à la princesse des Ursins « puisqu'elle est la maîtresse de s'en désister, et que le roi catholique peut l'en récompenser en lui donnant d'autres établissements » (II, p. 283). Philippe persiste; il déclare qu'en cédant les Pays-Bas, il en a réservé une partie en faveur de Mme des Ursins; il refuse pour elle le comté de Chiny et exige davantage. Soudain, la princesse dont les intérêts, comme on disait alors, ont tenu tant de place dans les négociations diplomatiques de cette époque, est disgraciée (23 décembre 1714). C'est le coup d'État de Quadraque, et M. de C. prouve qu'il n'était nullement prémédité, nullement concerté à l'avance entre Louis XIV et Philippe V; la lettre autographe par laquelle le roi d'Espagne prend soin d'expliquer à son aïeul l'exil de la princesse et la réponse du roi de France démontrent qu'Elisabeth Farnèse n'a pas répété avec assurance une leçon toute faite. Altière, emportée, absolue, endoctrinée depuis longtemps par Alberoni, prévenue par la reine douairière, Anne de Neubourg, qu'elle vient de voir à Saint-Jean-Pied-de-Port, Elisabeth a brutalement congédié la Camarera major; Philippe l'a ap-

prouvée « considérant qu'il serait impossible d'éviter une discorde intestine et continuelle qui troublerait son repos[1]. »

Signalons en outre les pages relatives à la résistance vraiment héroïque des Catalans que Charles VI refusait d'abandonner, parce qu'il les avait poussés à prendre les armes. Comme disait le prince Eugène, l'empereur ne voulait pas laisser écraser des gens dont, en quelque sorte, il causait la perte (II, 435). Mais Berwick s'empare de Barcelone dont le siège durait, en réalité, depuis neuf ans; on doit regarder, avait écrit Louis XIV à son envoyé d'Iberville, la réduction des peuples soulevés encore en Espagne, comme nécessaire à la sûreté du repos en Europe. La Catalogne est contrainte à l'obéissance, et la cause d'un nouveau conflit supprimé.

A la fin de ce second volume, où il a raconté le congrès de Bade qui ratifie le traité de Rastadt et les négociations nouées par Louis XIV à Londres, à Madrid, à La Haye, à Lisbonne pour réconcilier son petit-fils avec l'Europe et couronner l'œuvre des traités d'Utrecht, M. de C. apprécie ainsi la paix qui met fin à la guerre de la succession d'Espagne (II, 515). « On a vu comment Louis XIV puisa dans le sentiment de son honneur et de la dignité du royaume, dans son attachement passionné à sa couronne, dans son amour véhément pour la gloire, l'indomptable énergie du désespoir; comment le zèle dévoué de ses ministres, la dextérité de ses ambassadeurs, la prudence et l'abnégation de Torcy, comment l'arrivée des tories au pouvoir, la chute de Marlborough et de son parti, les craintes que fit naître la mort de Joseph Ier dont l'héritier fût devenu plus puissant que Charles-Quint, comment la merveilleuse constance de nos armées, la valeur confiante et l'heureuse fortune de Villars firent triompher les efforts vraiment admirables du vieux roi. A Gertruydenberg, les alliés exigeaient qu'il abandonnât Lille, Valenciennes, Douai, les Trois-Evêchés, Strasbourg, l'Alsace et que, si Philippe V n'avait pas quitté l'Espagne avant deux mois, une armée française vînt l'en chasser. Les traités d'Utrecht ont consacré solennellement la royauté de Philippe et de ses descendants; ils ont interdit à la maison d'Autriche le trône d'Espagne; ils nous ont conservé les villes importantes qui gardent nos frontières du Nord et toutes les places que nous possédions, après la paix de Ryswyk, sur la rive gau-

1. Voir le fragment inédit de Saint-Simon que M. de Boislisle a publié tout récemment dans le cinquième volume de son édition des *Mémoires* (appendice, p. 512), et qui confirme ce que dit M. de Courcy « cette reine postiche, depuis tant d'années publiquement et à découvert toute-puissante et régnante, se vit briser comme le plus faible roseau, injuriée, insultée, arrêtée, livrée à la rigueur des frimas du mois de décembre, à l'horreur de la nuit, à l'incertitude des chemins, à la nudité de toutes choses, par une étrangère, en l'abordant, qui, de guet-apens, lui fait une querelle, et par une princesse qui, sans appui de personne, et, pour cela, choisie par elle, lui doit toute sa grandeur, qui, au premier moment qu'elle l'aperçoit, l'appesantit et la déploie sur elle, non-seulement toute entière, mais usurpe celle qu'elle n'avait pas. »

che du Rhin. En maintenant envers et contre tous l'intégralité de la couronne, Louis XIV sauva la nationalité française. »

On reprochera à M. de C. de n'avoir pas connu l'ouvrage de M. Arnold Gaedeke, *Oestreich's Politik im spanischen Erbfolgekrieg* et celui de von Noorden, *Europäische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert* (3 vols. 1870-1882). On le blâmera également d'avoir allongé démesurément certaines parties de son récit dans le premier volume de son ouvrage, d'avoir mis au bas des pages trop de notes biographiques et géographiques inutiles, d'avoir grossi chaque tome d'*annexes* pour la plupart superflues (extraits de Saint-Simon, notes généalogiques, notes sur Pope, Swift, Prior, Addison, sur le quiétisme et le jansénisme, sur Port-Royal, etc.), et peut-être aurait-il mieux fait de ne publier qu'un seul volume en supprimant tant d'annotations qu'on trouve dans les dictionnaires et en se bornant strictement aux négociations qui amènent les traités de Rastadt et de Bade. Enfin, on relèvera çà et là, dans les deux volumes, quelques fautes et menues erreurs [1]. Peut-on dire, par exemple (I, p. XLV) qu'à la fin du règne de Louis XIV, la France fut sur le point d'être envahie et *conquise?* Que de méprises dans cette simple phrase que « le roi de Prusse songeait à mettre la main sur les *duchés* de Brême et de Werden » (II, p. 209)! Mais le récit de M. de Courcy est bien fait et clairement disposé, plein de qualités sérieuses, écrit avec agrément; il renferme, à côté de choses connues, bien des détails nouveaux, tirés des archives de notre dépôt des affaires étrangères; il développe d'une façon intéressante et vive les péripéties dramatiques qui préparaient la signature d'un des traités les plus importants des temps modernes; il expose le duel diplomatique de Villars et d'Eugène et fait revivre le caractère de ces deux hommes de guerre devenus diplomates et se retrouvant dans les appartements du château de Rastadt après avoir lutté avec acharnement sur les champs de bataille; il montre comment, grâce à l'habileté d'Eugène, l'Empereur obtint beaucoup plus du Roi que le Roi n'obtint de l'Empereur; il mérite donc d'être lu avec attention; c'est, pour emprunter une expression de l'au-

---

1. Lire I, p. 12, Starhemberg et non *Stahremberg;* p. 20 le Neckar et non le *Necker;* p. 29, Scharding et non *Sharding;* p. 36, Donauwerth, et non *Donaverth;* I, p. 41, les notes sur Wissembourg et Thionville sont confondues l'une avec l'autre, et c'est en 1643, et non en 1649, que le grand Condé a pris Thionville; I, p. 45, Lauterbourg n'est pas à cinq lieues sud-est de *Luxembourg;* I, p 380, pourquoi une nouvelle note sur Lauterbourg? I, p. 389, qu'est-ce que le *Treïsam?*; lire évidemment la Dreisam; I, p. 391, écrire Kinzig et non *Kinsig; id.*, p. 205, Charles XI de Suède est mort en 1696, et non en 1690; *id.*, p. 211, Wismar ne « revint » pas au Mecklenbourg en 1708, car cette ville a été engagée le 26 juin 1803 par la Suède au Mecklenbourg-Schwerin pour 1,258,000 thalers, et la Suède a le droit de revendiquer Wismar en 1903; *id.*, p. 214, Goertz a été décapité à Stockholm, non en 1769, mais en 1719; *id.*, p. 413-414, note inexacte sur Guido Starhemberg qui est né en 1654, et non en 1657, qui fut général d'armée, non en 1701 et 1702, mais en 1703, qui mourut en 1737 (non en 1637). *Id.*, p. 515, lire 1644 au lieu de 1664 (bataille de Fribourg) et 1714 au lieu de 1744, etc., etc.

teur (II, p. 517), une des pages à la fois les plus sombres, les plus saisissantes, les plus glorieuses de notre histoire.

A. CHUQUET.

---

268. — **Lebenserinnerungen**, von Levin SCHÜCKING. Breslau und Leipzig, Schottlaender, 1886. In-8. Deux volumes, 252 et 357 p.

Il y a certainement fort peu de nos lecteurs qui connaissent, même de nom, l'écrivain allemand Levin Schücking, mort le 31 août 1883 à Pyrmont. C'est un des meilleurs romanciers d'Outre-Rhin; il décrit simplement et non sans charme les paysages et les scènes historiques de son pays natal, la Westphalie; il sait mêler dans ses romans le grave au doux, le plaisant au sévère; Joseph Hildebrand reconnaît qu'il a le talent de traiter avec intérêt les questions du présent, mais qu'il cherche plus souvent qu'on ne le voudrait à être spirituel.

Ses *Souvenirs*, malheureusement inachevés, sont très intéressants et méritent au moins une courte analyse. Sch. y raconte les premières impressions de son enfance qu'il passa dans le nord du pays de Münster, au château de Clemenswerth. Il y décrit d'une façon très attrayante l'intérieur d'un bourgeois allemand au commencement de ce siècle, après l'écroulement du premier empire, et il faut reproduire la réflexion suivante (I, 63-64) « mon père était né sujet d'un archiduc et prince-évêque autrichien; étudiant, il avait été Prussien; jeune homme, il avait été juge de paix français; aujourd'hui il était Hanovrien, et sujet de qui? De Georges IV, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande. » Il fit ses études au gymnase d'Osnabrück, puis à l'Université de Munich, à celle de Heidelberg, à celle de Göttingue. Mais sa famille fut ruinée; il dut renoncer au droit, et de retour à Münster, courut le cachet (il cite lui-même l'expression française). L'idée lui vint d'envoyer des articles au *Telegraph* de Gutzkow; il critiquait, dit-il, les créations des autres avec l'enviable naïveté de sa verte jeunesse et la culture d'un dilettante (I, p. 111). Ce fut alors qu'il connut Freiligrath et se lia avec Annette de Droste-Hülshoff. Nous le trouvons ensuite installé pendant tout l'hiver de 1841 au château de Meersburg, sur le lac de Constance, cette « mer de Souabe », dans la bibliothèque du baron de Lassberg, et y recevant la visite du taciturne Uhland (I, p. 178). L'année suivante il est précepteur des deux fils du prince de Wrede qu'il accompagne en Autriche. Devenu, en 1844, rédacteur de l'*Augsburger Allgemeine Zeitung*, il fait, en passant à Stuttgart, le portrait du libraire Cotta, de Dingelstedt, de Hackländer, de Lenau, de Justin Kerner. Le récit de son séjour à Augsbourg est fort attachant; Sch. nous présente le directeur du journal, Kolb, et ses collaborateurs Binzer et Mme de Binzer, List, Fallmerayer dont « l'importance la plus durable consiste dans le style, dans la fine et ironique expression de la

plus noble aristocratie de l'esprit, dans la forme humoristique qu'il donne à ses sentiments esthétiques, dans le modèle de sa polémique destructive et si noblement mesurée » (II, p. 31). Gutzkow que Sch. alla voir à Francfort, et qui fut un de ses correspondants, est assez longuement apprécié; Sch. insiste sur son tempérament irritable et toujours mécontent, mais approuve le jugement que Frenzel a porté sur l'auteur d'*Uriel Acosta;* nous trouvons dans ce chapitre sept lettres intéressantes de Gutzkow (II, p. 47-71). Après avoir rédigé le feuilleton littéraire de la « Gazette générale d'Augsbourg », Sch. devint collaborateur de la *Kölnische Zeitung* et s'établit à Cologne. Il y fit la connaissance de Benedix, toujours doux et gai, malgré la misère (II, p. 101) et de bien d'autres personnages moins connus, le baron de Schweizer, Zuccalmaglio, etc. Il vint à Paris en 1846; il y retrouva Gutzkow; il fut introduit dans la « colonie littéraire allemande » (II, p. 128) et s'entretint souvent avec Heine, Herwegh, Hartmann, Karl Grün, Venedey, avec Herzen, Bakunine, Ponsard, Daniel Stern, et « M. Buloz, le tyran de la *Revue des Deux-Mondes*, fut assez aimable pour mettre à sa disposition sa baignoire du Théâtre français ». Herwegh lui parut ressembler à un fakir indolent qui passe sa vie à regarder son nombril (*id.*, p. 124). Heine se montrait affamé de publicité, passionnément désireux de voir son nom imprimé partout, et comme il disait, *notizelt;* mais Sch. ne se souvient pas sans une profonde émotion de « cette tête de martyr, admirablement belle et blanche comme cire, l'image la plus saisissante d'un poète mourant » (II, p. 144). Les historiens liront avec intérêt les pages que le romancier consacre à cet original Christian de Stramberg, le *Rheinischer Antiquarius,* qu'il alla voir à Coblenz et dont il admira l'étonnante érudition et le talent de conteur. Les « Souvenirs » se terminent par un chapitre intitulé *Rome* (Sch. y passa l'année 1847, y connut Maxime d'Azeglio et Emile Braun, le secrétaire de l'Institut archéologique et le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg,* y vit Pie IX dans tout l'éclat de sa renommée libérale, et y fut un des hôtes de la princesse Belgiojoso [1]).

Voici, après cette brève analyse, quelques observations qui pourront être utiles à l'éditeur des *Mémoires* pour une édition postérieure [2]. Il eût fallu dire en note que les lettres de Freiligrath à Sch. ont déjà paru dans le premier volume du *Ferdinand Freiligrath, ein Dichterleben in Briefen* de W. Buchner (p. 353, 382, 410). Le préfet, dont il est question (II, p. 156) s'appelait Jules Doazan et non Deozan, et son nom se voit encore à Coblenz, sur la fontaine Saint-Castor. Il,

---

1. Je signale les dernières pages à l'*Intermédiaire* qui posait naguère une question relative à Gaspard Hauser; un ami de Schücking, Fritsche, prétend résoudre l'énigme et raconte toute l'affaire avec les détails les plus complets, d'après les renseignements que lui a fournis le criminaliste Eberhard.

2. Corriger I, p. 103, *courrais* (courais); p. 213, *de Villemarque* (de la Villemarqué), II, p. 180, *quand j'y vais* (quand je vais ou quand j'irai); II, p. 320, *aussi que* (ainsi que).

p. 165, pourquoi ne pas dire lorsque Schücking cite simplement « *Valery, l'Italie* », qu'il s'agit des « voyages historiques et littéraires en Italie de Valery? II, p. 198, pourquoi ne pas écrire en toutes lettres le nom de la marquise Bartholini [1]? II, p. 122, Schücking dit qu'il a vu Rachel jouer « Virginie dans les Horaces et les Curiaces », lire évidemment Camille dans *Horace*.

En somme, ces *Souvenirs*, quoique incomplets, sont très remarquables, et devront être cités dans l'histoire de la littérature allemande du XIXe siècle; ils sont l'œuvre d'un écrivain spirituel qui sait esquisser fidèlement la physionomie et le caractère de ses contemporains; le style est aisé, gracieux, sans prétention; enfin, l'auteur sème, au courant de la plume, des aperçus ingénieux et des réflexions instructives et impartiales, comme la suivante (I, p. 164-165) : « Nous sommes un peuple de poètes et de penseurs, c'est-à-dire en gros un peuple au berceau duquel se sont trouvées, comme de braves tantes, beaucoup d'estimables vertus, mais non les grâces, en qualité d'aimables sœurs; quel que soit l'idéalisme qui règne chez nous dans quelques têtes et si fiers que nous soyons de notre idéalisme, avouons-le, il règne bien moins chez nous que chez les Italiens, ces premiers-nés de la culture moderne; que chez les Français, ce peuple chez lequel le chemin entre la pensée enthousiaste et l'action n'est certes pas le chemin infiniment long qui sépare l'une et l'autre en Allemagne; que chez les Anglais mêmes, si froids et si pratiques, chez qui le patriotisme mène par la main l'idéalisme d'après le vieil axiome que lorsqu'on ouvre la porte à une vertu, toutes les autres entrent en même temps. »

A. C.

---

269. — **Die Sprachlaute im Allgemeinen und die Laute des Englischen,** Franzœsischen und Deutschen im Besondern, von Dr. Moritz Trautmann Professor an der Universitæt Bonn. Mit 10 in den Text gedruckten Holzschnitten. I. Hælfte (Bogen 1-10) [2]. Leipzig, Verlag von Gustav Fock, 1884, in-8 de II, 100 pages.

— **German Pronunciation :** Practice and Theory. (The « Best German. » German Sounds. . — The letters of the Alphabet and their phonectic Values.- German Accent.-Specimens.) By Wilhelm Vietor, Ph. D. M. A. (Ord. Professor of English Philology, Marburg University; late Lecturer on Teutonic Languages, University College, Liverpool. Heilbronn, Henninger Broth., Publishers, 1885, in-8 de IV, 123 pages.

Les grammairiens, en Allemagne surtout, ont depuis longtemps déjà pensé avec grand'raison qu'il était indispensable de commencer l'étude

1. Schücking écrit que Jérôme dut plus tard « dieses Verhæltniss abbrechen »; M. le baron Du Casse dit formellement (*Les frères de Napoléon Ier* 1883, p. 485) que Jérôme était « marié régulièrement à une noble Florentine qui vint habiter avec lui en France ».

2. La seconde livraison ne m'est pas parvenue.

des langues par celle des sons et de donner à celle-ci une base vraiment scientifique; le livre de M. Moritz Trautmann, que j'annonce un peu tard, est un des premiers et des meilleurs essais qui aient été faits de l'autre côté du Rhin pour atteindre ce but. L'objet qu'il s'est proposé est double : faire la théorie générale des sons du langage, puis une fois arrivé à cette connaissance d'ensemble, entreprendre, comme application, l'étude particulière des sons de l'anglais, du français et de l'allemand.

Bien des tentatives ont, depuis un siècle, été faites pour donner une théorie scientifique du langage; M. M. T., qui juge avec une grande compétence ses devanciers, mérite de prendre place à côté des plus habiles et des plus célèbres d'entre eux. Il y a peu de choses à objecter à sa théorie des voyelles, et la division qu'il en fait d'abord en pures et nasales, puis en intermédiaires et secondaires, me paraît excellente de tout point; il a également été bien inspiré, en les étudiant, non point dans toute leur plénitude, mais quand elles sont seulement chuchotées. Était-il toutefois nécessaire d'avoir recours pour les représenter à des signes nouveaux? Si chaque phonétiste se croit obligé d'en inventer chaque fois d'inconnus à ses devanciers, je crains qu'au lieu de rendre plus simple et plus facile la théorie, on ne fasse que la compliquer de plus en plus.

La classification que M. M. T. a faite des consonnes n'est pas moins ingénieuse que celle qu'il avait essayée pour les voyelles; comme celles-ci, il les divise d'abord en pures et en nasales, et chacune d'elle en fricatives *(Schleifer)* et explosives *(Klapper)*, puis viennent les sons de *l* et de *r*. Toute cette théorie révèle un observateur fin et délicat. M. M. T. ne l'est pas moins dans ce qu'il dit du passage mutuel des consonnes en voyelles et des voyelles en consonnes. Que de remarques justes aussi sur les sons, non plus étudiés isolément, mais dans le mot entier ou dans la phrase!

Après l'étude générale des sons, étude qui, y compris celle des organes de la voix, ne renferme pas moins de 134 pages, M. M. T. aborde l'étude particulière des sons de l'anglais, du français et de l'allemand actuels. Dans le premier fascicule, il n'est question, et pas même complètement, que des voyelles anglaises; la théorie m'en a paru aussi juste que simple et facile à saisir; les diverses valeurs de *a*, *e*, *i*, *o*, ainsi que celles des voyelles secondaires qui s'en rapprochent, sont rendues avec la plus grande justesse, et avec de pareilles règles on ne craint guère de s'égarer. J'aurais bien désiré savoir ce que M. M. T. dit des voyelles du français et de l'allemand, non moins que des consonnes de ces deux langues et de celles de l'anglais; c'est la matière du second fascicule que je n'ai pas reçu; je ne doute pas que j'eusse trouvé à m'y instruire et à louer, comme dans le premier; aussi je ne puis que recommander l'ouvrage du savant professeur de Bonn à tous ceux qui s'occupent de l'étude scientifique des langues.

Le sujet abordé par M. Wilhelm Vietor a le plus grand rapport avec celui qu'a traité M. M. T., mais il est beaucoup plus restreint [1]; pour lui il ne s'agit, dans l'ouvrage que j'ai annoncé, que de faire la théorie, à l'usage des Anglais, de la prononciation allemande. C'est surtout Sweet, on le comprend sans peine, que M. W. V. a pris pour guide dans la classification qu'il a essayé d'établir des voyelles et des consonnes, et on ne pouvait guère en choisir de meilleur; mais ce qui lui appartient, en propre, c'est la représentation des divers sons de l'allemand par des signes particuliers et l'indication nette et précise de leur valeur véritable et de leur prononciation; M. W. V. est parvenu à les indiquer en général avec une grande précision. Il y a aussi bien peu d'objections à faire à sa théorie; toutefois je ne puis guère approuver qu'il représente par un *e* renversé *(ə)* l'*e* final allemand de *allE*, *gutE*, ni par un *v* renversé *(ʌ)* le son de la syllabe finale anglaise *er,* qu'il paraît (p. 8) identifier presque, à tort je crois, avec l'*e* allemand de *alle,* etc. Ce qui me semble encore moins exact, c'est la représentation identique de l'*e* de la syllabe finale allemande *en*, *em* avec l'*e* de *alle : álə di láfən* (alle die Laffen). L'*e* de la syllabe *en* disparaît à peu près dans la prononciation. M. M. T. va jusqu'à dire qu'il se fond avec l'*n* pour transformer celle-ci en semi-voyelles; l'*e* final de *alle*, etc., se fait entendre très distinctement.

J'ai été surpris aussi, p. 54, de voir M. W. V. représenter le *gn* de Mignon par *nj : Minjon; gn* est un *n* mouillé et, bien qu'il prenne naissance d'ordinaire par la fusion de *nj,* c'est un son simple, dans lequel on ne distingue plus les sons primordiaux *n* et *jod.* Mais ce sont là de simples inadvertances sans grande importance; leur petit nombre prouve d'ailleurs à quel point le livre de M. Wilhelm Vietor est excellent; aussi, quoiqu'il soit fait surtout à l'usage des étudiants anglais, je crois que plus d'un Français pourra y trouver à le lire intérêt et profit.

Ch. J.

VARIÉTÉS

Une allusion à Shakespeare.

On sait que le Dr Ingleby a réuni en un volume les passages relatifs à Shakespeare contenus dans les ouvrages qui parurent pendant cent ans après la date à laquelle le grand poète commença d'être connu. Ce livre, qui permet de se rendre compte, en un coup d'œil, des fluctuations

1. M. W. V. avait d'ailleurs traité le même sujet que M. M. T. dans ses *Elemente der Phonetik und Orthoepie des Deutschen, Englischen und Franzœsischen mit Rucksicht auf die Bedürfnisse der Lehrpraxis.* Heilbronn, in-8° de VIII-271 p.

subies par la renommée de Shakespeare, a pour titre: *Shakespeare's centurie of Prayse; being materials for a history of opinion on Shakespeare and his works, A. D. 1591-1693.* Une deuxième édition en a été donnée par miss Lucy Toulmin Smith (New Shakspere society, 1879) qui a considérablement accru le nombre des citations et a ajouté beaucoup de notes. Par ses soins, le nombre des extraits relatifs à Shakespeare a été porté de 228 à 356.

Mais il se trouve que la série n'est pas encore complète et beaucoup d'autres allusions à l'auteur d'*Hamlet* ont été découvertes depuis. En voici une qui n'a pas été signalée jusqu'ici et qui mérite quelques observations.

Au XVIIe siècle, le roman qui devait jeter bientôt tant d'éclat en Angleterre avec Defoe, Richardson et Fielding, était encore à l'état embryonnaire, tandis qu'en France il avait pris un remarquable développement. Sans parler des romans héroïques des la Calprenede et des Scudéry qu'on traduisit presque sans exception, non seulement pendant le règne des Stuart, mais même, pour ne pas dire surtout, au temps de la guerre civile et de Cromwell, la plupart des nouvelles françaises, sérieuses ou galantes furent traduites. C'est ainsi que la *Princesse de Clèves* fut mise en anglais en 1688 « by a person of quality at the request of some friends »; la *Princesse de Montpensier*, de même, en 1666; *Zayde* en 1671, etc. Le succès des romans français était si grand que c'est à peine si, en Angleterre, on songeait à en composer d'originaux; nous étions alors les maîtres dans toutes les branches de cet art, si bien que les libraires ajoutaient volontiers, comme une clause de style, au titre des romans ou nouvelles sortis de leurs presses, qu'ils étaient traduits du français. Ils l'ajoutaient, même quelquefois lorsque, par hasard, l'ouvrage était original; c'est le cas, par exemple, pour *Zelinda an excellent new romance translated from the french,* 1676, qui, malgré cette déclaration, n'est pas traduit du français et qui est un récit de réelle valeur.

Seulement, pour que le public de Londres ne fût pas trop dépaysé, les traducteurs prenaient parfois de grandes libertés avec leurs auteurs. Sans parler de celles qui étaient chez eux involontaires, car souvent leur travail était fait à la hâte et fort distraitement, ils changeaient les noms des personnages et quelquefois le sens des allusions. C'est un peu ce qui se passe aujourd'hui pour les pièces de théâtre qu'on nous emprunte. Lorsqu'il était question de Paris, ils mettaient Londres, et quand notre compatriote avait parlé de Racine, il leur arrivait de nommer Ben Jonson ou Shakespeare.

C'est une liberté de ce genre, curieuse comme on voit à plus d'un point de vue, que nous avons à noter; elle se trouve dans la traduction du *Roman comique* de Scarron, parue en 1676 sous le titre de : *Scarron's comical romance : or a facetious history of a company of strowling stage-players interwoven with divers choice novels, rare*

adventures, and amorous intrigues, written originally in french, by the famous and witty poet Scarron and now turn'd into english, Londres, fol.

Le traducteur, d'après lequel les Français ont, « les premiers enseigné à l'Angleterre l'art du roman [1] », cherche en toute occasion à associer son pays au récit des aventures de Destin et de la belle l'Etoile. Quand Scarron (chap. II) dit qu'à Paris chaque quartier a son rieur, le traducteur attribue à Londres cet avantage. Le narrateur de l'« Histoire de l'Amante invisible » (chap. IX) prétend qu'elle lui a été envoyée de Paris; d'après la traduction, l'histoire viendrait « d'Angleterre ». Au chapitre XIII, le nom de Hobbes est introduit d'une façon assez inattendue; le précepteur prend goût aux romans et néglige « Plutarch's works, Seneca, Homer, etc. (which last is excellently translated into english by the famous Mr. *Hobbes*). » La traduction d'Homère par Hobbes avait paru, en effet, peu de temps auparavant. Au chapitre XV, on voit Ragotin défendre Spenser.

Enfin, lorsque le poète se vante, dans la chambre des comédiennes (chap. VIII), de connaître les illustres auteurs de son temps, Scarron lui fait nommer Corneille et Rotrou, ce qui n'est pas hors de propos puisque la troupe allait jouer *Nicomède*. Dans la traduction, le poète fait ouvrir de grands yeux à ses auditeurs en déclarant qu'en son temps il a connu Shakespeare. Voici ce passage :

« And above all the rest, the poet, with a ring of admirers about him of the chiefest wits of the town, was tearing his throat with telling them he had seen *Shakespear, B. Johnson* (sic), *Fletcher*, *Corneille*, had drunk many a quart with Saint *Amant*, *Davenant*, *Shirley* and *Beys;* and lost good friends by the death of *Rotrou*, *Denham* and *Cowly* (sic). »

Il n'est pas hors de propos d'observer que dans cette liste d'auteurs fameux que le poète est fier d'avoir connus, Shakespeare est nommé le premier. Or, on était à une époque où le grand homme était admiré sans doute, mais n'était point devenu un personnage sacré dont la gloire fût incontestable. C'est le temps où Dryden, tout en accablant Shakespeare d'éloges, s'associait à ce Davenant que nomme aussi notre traducteur, pour transformer la *Tempête* en une farce ridicule, ce qui ne l'empêchait pas de déclarer dans sa préface, qu'il « n'avait jamais rien écrit avec tant de plaisir. »

J. J. JUSSERAND.

1. The French themselves, our first romantique masters are convinced of this truth and have given over making of the world otherwise than it was.

CHRONIQUE

FRANCE. — Nous avons annoncé ici même, à diverses reprises, les excellentes éditions des pièces de Corneille publiées par M. Félix Hémon, aujourd'hui professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. M. H. a eu l'heureuse idée de réunir ces éditions isolées en une grande publication qui comprendra quatre volumes *(Théâtre de Pierre Corneille, édition nouvelle avec des études sur toutes les tragédies et les comédies.* Paris, Delagrave.) Trois volumes ont déjà paru. Le premier contient une biographie de Corneille, une étude d'ensemble sur son œuvre, deux autres études sur les comédies (le premier travail approfondi sur le sujet), et sur *Médée*, le *Cid;* le deuxième, *Horace, Cinna, Polyeucte;* le troisième, *Pompée, Le Menteur, Rodogune;* le quatrième qui ne tardera pas à paraître, renfermera une étude analytique sur *toutes* les autres pièces de Corneille, étude qui épargnera au public le long ennui d'une lecture souvent laborieuse. Nous reviendrons, lorsque la publication sera complète, sur cette édition qui embrasse l'ensemble de l'œuvre du grand tragique, de *Mélite* à *Suréna*, et qui éclaire et résout dans ses introductions développées une foule de questions littéraires.

— La librairie Delagrave vient de mettre en vente un *Manuel franco-arabe*, par MM. Joseph Reinach et Charles Richet, texte arabe par M. Houdas. Ce petit volume est particulièrement destiné aux enfants musulmans qui fréquentent nos écoles en Algérie, en Tunisie et dans d'autres pays de langue arabe. En 150 pages, les auteurs ont réussi à faire tenir une véritable encyclopédie élémentaire, sous une forme condensée, mais néanmoins accessible aux enfants, même musulmans. Nous souhaitons bonne vie et bon succès à cet ouvrage, né d'une pensée patriotique, et pour lequel M. Victor Duruy a écrit une préface chaleureuse.

AUTRICHE. — M. Ed. Glaser, qui a visité deux fois l'Arabie méridionale, en 1884 et en 1885, était depuis longtemps classé parmi les voyageurs intrépides et habiles. Mais si, au risque de sa vie, il excellait à découvrir des inscriptions, jamais il n'avait abordé l'interprétation des textes dont il avait conquis la primeur. M. Glaser vient d'interpréter, en se jouant des difficultés, en les tournant parfois, quelques-unes de ses inscriptions. Il a intitulé son livre: *Mittheilungen über einige aus meiner Sammlung stammende sabæische Inschriften nebst einer Erklærung in Sachen der D. H. Müllerschen Ausgabe der Geographie Al-Hamdânî's* (Prag, Juli, 1886. Im Selbstverlag. VII et 102 pages, gr. in-4°). Sans nous immiscer dans les polémiques locales auxquelles cette publication a donné lieu, nous devons saluer le très heureux début de M. Ed. Glaser sur le terrain de l'épigraphie himyarite. L'originalité du nouveau travail consiste en particulier dans l'application fréquente et souvent heureuse de la langue parlée actuellement dans le Yemen à l'élucidation du vocabulaire employé sur des monuments de même provenance, mais d'époque bien différente, puisqu'ils sont placés en général entre l'ère chrétienne et le deuxième siècle avant l'Hégire. — H. D.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 5 novembre 1886.

M. Le Blant lit un mémoire intitulé : *le Vol des reliques*. Il cite un grand nombre de faits recueillis dans divers auteurs et appartenant aux différentes époques du christianisme, depuis la fin de l'antiquité jusqu'aux temps modernes. De ces faits, il résulte, dit-il, que, pour les esprits éclairés, le vol des reliques était un acte condamnable, mais que beaucoup de chrétiens, dans leur simplicité, en jugeaient autrement. La multiplicité de ces larcins aux temps passés et presque de nos jours suffirait à en donner la preuve. Une conception singulière faisait voir dans les saintes reliques un phylactère semblable à ce talisman d'un conte arabe qui, changeant plusieurs fois de possesseur, protège toujours celui qui le détient. L'indulgence du grand nombre était d'ailleurs bien souvent acquise aux auteurs de ces méfaits. Dans un récit d'Eginhard, ceux qui ont violé une église et une catacombe pour s'emparer de deux corps saints n'encourent pas le moindre blâme : mais l'auteur flétrit avec énergie un voleur de seconde main, un misérable vaurien, *nequissimus nebulo*, qui a soustrait au premier voleur une partie du fruit de son larcin. Ailleurs, en racontant l'histoire d'un religieux qui corrompt les gardiens d'un sanctuaire pour s'emparer du corps de saint Grégoire le Grand, on le juge simplement en ces termes : « Une pieuse dévotion l'animait de la soif d'acquérir les restes du saint », *quem vis amoris et desiderium impatiens pro adipiscendis sanctorum pignoribus affectu piæ devotionis animabat*. Ailleurs encore, un certain abbé Martin menace de mort un prêtre de Constantinople pour lui enlever de grandes et précieuses reliques : c'est un voleur, dit Gunther, qui rapporte le fait, mais c'est « un pieux voleur », *praedo sanctus*.

M. Holleaux, ancien membre de l'École française d'Athènes, fait une communication sur un fragment de statue antique trouvé à Perdico-Orysi (Béotie), sur l'emplacement du sanctuaire d'Apollon Ptoos. Cette statue représente Apollon, debout, entièrement nu ; elle rentre dans une série bien connue des mythologues sous le nom de « série des figures archaïques d'Apollon » de la seconde manière. Il est aisé de démêler, à première vue, entre ce fragment et deux statues célèbres, l'Apollon de Piombino (bronze du musée du Louvre) et l'Apollon Strangford (marbre du Musée britannique), de nombreuses et frappantes ressemblances. Ces ressemblances sont assez importantes pour donner lieu de croire que ces trois statues sont trois répétitions d'un même original ; et il y a grande apparence que cet original n'est autre que la statue d'Apollon Didyméen, œuvre de Canachos de Sicyone, consacrée dans le temple des Branchides, près de Milet. La statue découverte en Béotie, plus ancienne que le bronze de Piombino et que le marbre Strangford, doit passer pour la reproduction la plus fidèle qui nous soit parvenue de l'œuvre de Canachos. Une inscription gravée sur les jambes permet d'affirmer que la statue n'est pas postérieure au milieu du v[e] siècle avant notre ère; peut-être même remonte-t-elle à la fin du vi[e] siècle.

M. Clermont-Ganneau lit une note sur la situation de la ville d'*Hippos*, en Palestine. Le 4 juin 1875, M. Clermont-Ganneau avait présenté à l'Académie un premier mémoire sur cette question, intitulée : *Où était Hippos de la Décapole?* Dans ce mémoire, partant de ce fait que le nom sémitique de la ville d'Hippos était Soûsitha (*Soûs*, comme *Hippos*, veut dire « cheval »), il avançait : que le nom de Soûsitha devait correspondre à une forme arabe Soûsya; que ce nom de Soûsya avait été fidèlement conservé par les anciens géographes arabes et qu'il était encore appliqué par eux, au moyen âge, à une localité située non loin du lac de Tibériade; que cette localité était certainement l'ancienne Hippos; enfin, que le nom de Soûsya, bien que ne figurant plus sur les cartes modernes, n'avait pas dû disparaître, et que les voyageurs qui exploreraient ce lieu y constateraient certainement l'existence d'un point encore appelé ainsi par les indigènes. Cette dernière assertion vient d'être vérifiée : un voyageur allemand, M. Schumacher, a retrouvé, entre Tîk et Kalât-el-Hosu, le Soûsya dont M. Clermont-Ganneau annonçait l'existence, par un raisonnement *à priori*, dans son mémoire de 1875. On ne pouvait guère souhaiter une confirmation plus évidente des conclusions de ce mémoire.

M. Bergaigne commence une communication sur la division du Rig-Veda en *Adhyâyas*, et sur les indices que cette division fournit pour la critique du texte.

Ouvrages présentés : — par M. Schlumberger : DUCROCQ, *Note sur une vente de pièces de monnaies carlovingiennes intéressant le Poitou* (extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest)*; — par M. Bréal : ZVETAIEFF, *Inscriptiones Italiae inferioris dialecticae*; — par M. Le Blant : — Paul DURRIEU, *Etudes sur la dynastie angevine de Naples*, I, *le Liber donationum Caroli primi* (extrait des *Mélanges* de l'École française de Rome).

Julien HAVET.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 47 — 22 novembre — 1886

270. — **La Brihatkathâmanjarî de Kshemendra,** par M. Sylvain Lévi. Extrait du journal Asiatique. Paris, Imp. Nat. M DCCC LXXXVI. In-8, 128 pp.

Le début de M. Lévi est tel qu'on le pouvait attendre du brillant élève qui a été chargé de continuer à l'Ecole des Hautes Études l'œuvre de son maître. Son ouvrage, précieuse contribution à l'étude de la littérature indienne, soulève et résout plusieurs questions très importantes. On en jugera par le plan sommaire esquissé ci-après.

I (pp. 1-14). — Étude générale sur Kshemendra, polygraphe indien du XIe siècle de notre ère, dont on ne connaissait guère que le nom il y a quinze ans, et auquel de récentes recherches permettent d'attribuer au moins une trentaine d'ouvrages fort divers.

II (pp. 14-25). — Comparaison entre Kshemendra et Somadeva, tous deux rédacteurs d'une B*r*hatkathâ ou collection de contes sanscrits traduite du grand recueil prâcrit de Gu*nâdh*ya. A signaler ici (p. 16) le calembour épigraphique qui met hors de doute l'existence réelle de ce Gu*nâdh*ya et de son ouvrage, et (p. 20) le contre-sens, commis par Somadeva, duquel il résulte qu'il a travaillé sur le même texte que Kshemendra.

III (pp. 26-83). — Texte et traduction du livre Ier de l'ouvrage de Kshemendra. On ne peut que louer la remarquable correction du texte et la fidélité de la traduction, d'autant plus méritoires que, vu le caractère artificiel et bizarre de la langue de ce littérateur ultra-décadent, M. L. a dû parfois lutter contre des difficultés exceptionnelles. Qu'il me permette seulement de relever quelques légères nuances : *garbhasthiti* (p. 28) traduit par « à sa naissance » (p. 56), plutôt « avant sa naissance » ; l'évident jeu de mots *çaçânkacûdo py... viçaçanka* (p. 31, st. 56) n'est pas indiqué en note, p. 59 ; pp. 36 et 65, « telle que la nuit brune, les perles de son collier, étoiles, scintillaient dispersées », il y a dans cette façon de traduire une anacoluthe dont le texte est exempt ; le mot *pranayinâm* (p. 42, st. 37) n'est pas traduit p. 71, « les petits s'attachaient aux pas de leur mère » ; enfin le curieux calembour de la

p. 50, st. 38 *(mâ modakena... tâdaya* « ne frappe point avec de l'eau ») pourrait, ce semble, être mieux précisé (p. 79) : pour qu'à ces mots le roi fasse apporter un gâteau *(modaka)*, il faut qu'il ait compris *mâm modakena tâdaya* « frappe-moi avec un gâteau », en sorte que son erreur grammaticale consiste à avoir méconnu à la fois un sandhi et un anusvâra. Une dernière querelle : je n'aime guère le terme d'« hémistiche » appliqué (pass. i. n.) à une demi-stance; un hémistiche anushtubh aurait 4 syllabes et non 16.

IV (pp. 84-85). — Description des manuscrits de la B*r*hatkathâ, au nombre de cinq connus jusqu'à présent.

V (pp. 96-122). — La Vetâlapañcavi*m*çatikâ (les 25 Contes du Vampire), recueil spécialement intéressant qui fait partie du livre IX de la B*r*hatkathâ, avec texte et traduction de l'introduction et des deux premiers de ces contes. Ici encore, et surtout dans l'abominable description du cimetière, la tâche du traducteur était très ardue, le texte même étant corrompu par endroits, ainsi qu'en témoigne l'heureuse restitution de la st. 35, p. 101.

VI (pp. 122-128). — Rapport chronologique des deux B*r*hatkathâs (celle de Kshemendra serait de vingt à quarante ans antérieure à celle de Somadeva).

Les fragments cités par M. Lévi sont de valeur inégale ; mais il ne tombe point dans le travers ordinaire : bien loin de surfaire son auteur, il met à l'apprécier une discrétion peut-être excessive. Le charmant conte d'Upakoçâ (pp. 37 et 65) serait digne de figurer parmi les nouvelles de Boccace, et le roi qui tombe malade pour avoir commis une faute de sanscrit (pp. 50 et 79) est un type bien indou. Admettons qu'on ne puisse faire honneur du fonds à ce compilateur ; mais le style lui appartient en propre, et ce style euphuistique n'est vraiment pas sans mérites. Je n'en veux pour exemple que le joli composé *navotkampikucanyastahastasvastikakañcukâm* (p. 36, st. 62) « croisant ses mains comme un bouclier sur ses jeunes seins frémissants [1] », qui lutte de grâce et d'élégance avec le geste qu'il dépeint.

Les fautes d'impression sont peu nombreuses et insignifiantes. J'ai relevé au courant de la lecture : p. 29, au bas, *apacyam*, lire *apaçyam*; p. 30, st. 50, *ganâgrânîh*, lire *ganâgranîh* ; p. 31, st. 61, *gunaçekharam*, lire *ganaçekharam ;* p. 32, st. 3, *apacyan,* lire *apaçyan;* p. 35, st. 46, *gurûnam*, lire *gurûnâm* ; p. 47, st. 41, *kahtâh*, lire *kathâh*; p. 51, st. 1, *manasah*, lire *mânasah*; p. 97, l. 8, lire Çivadâsa; p. 102, st. 50, lire *adriçyo ;* p. 104, st. 89, *rajaputras,* lire *râja-;* p. 109, st. 19, *chmasânam,* lire *chmaçânam.*

V. Henry.

1. La traduction est un peu libre.

271. — Ministère de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la Direction générale des archives nationales. **Inventaire des Arrêts du Conseil d'Etat** (Règne de Henri IV), par M. Noël VALOIS, archiviste aux Archives nationales. Tome premier. Paris, 1886, imprimerie nationale. Un vol. in-4 de CLII et 482 pages.

La publication qui vient de paraître était attendue depuis longtemps. L'administration des Archives nationales l'avait entreprise, il y a déjà plusieurs années, mais diverses circonstances avaient paralysé ses efforts. Le Directeur général des Archives nationales fait connaître les causes multiples de ces retards dans un court et substantiel avant-propos et rend hommage, en même temps, à l'activité déployée par M. Valois pour reprendre et compléter l'œuvre de ses devanciers et la faire tout à fait sienne.

Si M. V. doit quelque chose, en ce qui concerne la préparation du présent inventaire, aux archivistes ses prédécesseurs, il n'est comptable à personne de la belle introduction qui remplit les 150 premières pages du volume. L'histoire du Conseil d'Etat était encore à faire. Les auteurs qui avaient pu s'en occuper jusqu'ici avaient semé dans leurs écrits presque autant d'erreurs que de vérités. Les mieux informés, parmi les érudits modernes ou contemporains, n'avaient pu se rendre maîtres d'une matière aussi vaste qu'ingrate, où les mêmes noms sont trop souvent donnés à des institutions différentes, où les contradictions apparentes abondent. M. V. a fait la lumière dans cet inextricable dédale et guidés par ses patientes recherches nous pouvons désormais suivre dans ses diverses vicissitudes l'histoire du Conseil du Roi dont l'organisation et les attributions se trouvent analysées, pour la première fois, d'une manière complète. Essayons de résumer ces importants résultats.

Si nous examinons d'abord, dans un rapide aperçu, les variations successives du Conseil, nous voyons la Cour du roi posséder, jusqu'au XIII[e] siècle[1] des attributions à la fois religieuses, politiques, administratives et judiciaires. Elle voyage toujours à la suite du roi. Avec saint Louis, un progrès considérable se réalise : les sections de la Cour qui s'occupent de l'examen des comptes et des fonctions judiciaires deviennent sédentaires et se fixent à Paris dans la Cité. Elles s'appellent l'une le Parlement, l'autre la Chambre des comptes. La section ambulatoire de la Cour porte alors le nom de Conseil : c'est le Conseil d'Etat des temps modernes. Les trois institutions fonctionnent, sans se mêler, à côté les unes des autres et ont leur vie propre. M. V. établit, à ce propos, que les mots « par le Conseil étant en la chambre de Parlement », « par le Conseil étant en la Chambre des comptes » n'indiquent, en général, pas autre chose que le Parlement même ou la Chambre des comptes. Ils avaient été souvent entendus autrement.

---

1. M. V. ne s'arrête pas à parler du comitat des rois mérovingiens ni du Conseil féodal des premiers rois Capétiens.

M. V. suit le Conseil d'État dans ses diverses variations et fait connaître les noms qu'il revêt tour à tour au xiv[e] siècle.

En 1303 (au plus tard) on rencontre l'expression *Grand Conseil, magnum consilium* [1]. Le *Conseil étroit* est constitué en juillet 1316. Le *Conseil du mois* est formé en 1318-1319. Il est ainsi nommé parce qu'une fois par mois, il devait y avoir à une époque déterminée, au lieu de la résidence royale, une réunion solennelle du Conseil.

Quant au *Conseil secret*, il apparaît de 1347 à 1350. C'est le Conseil siégeant à Paris. Il s'occupe particulièrement des finances. La section ambulatoire du Conseil porte à ce moment le nom de *Conseil* et de *Grand Conseil* et traite des affaires étrangères, de la guerre et de la politique intérieure.

Au xv[e] siècle, un autre *Grand Conseil* est créé, et fonctionne conjointement avec le *Grand Conseil* dont il vient d'être parlé. L'ancien Grand-Conseil (dit aussi *Conseil étroit*, Conseil du roi) demeure le Conseil de gouvernement et d'administration et est présidé par le roi ou par un prince du sang; le nouveau est un Conseil de justice, s'occupant uniquement de matières judiciaires et présidé par le chancelier. C'est un nouveau démembrement du Conseil du roi à ajouter à ceux qui ont donné naissance, au xiii[e] siècle, au Parlement et à la Chambre des comptes.

Mais ce n'est pas tout. Au xvi[e] siècle, un nouveau Conseil apparaît : le *Conseil des affaires* ou *Conseil étroit* qui traite des matières militaires, politiques et étrangères et est encore appelé *Conseil secret, Conseil de cabinet, Conseil d'en haut.* Une réelle importance lui est de suite attribuée et il aide la monarchie à faire un grand pas dans la voie du gouvernement absolu. L'ancien Conseil du roi, le conseil ordinaire, qui ne conserve plus de ses attributions anciennes que l'administration, subsiste, à côté de ce nouveau Conseil, sous le nom de *Conseil privé*, puis de *Conseil d'Etat* (vers la fin du xvi[e] siècle).

Le xvi[e] siècle est encore marqué par deux autres innovations : la moins importante est la création d'un *Conseil des finances,* un peu après le milieu du siècle ; la plus considérable est l'organisation d'une nouvelle section du Conseil s'occupant du contentieux et saisissant, au détriment du *Grand Conseil* de la justice (créé au xv[e] siècle), une partie de ses attributions. « C'est là », dit avec raison M. V., « un des faits les plus saillants de l'histoire du Conseil au xvi[e] siècle. »

Au xvi[e] siècle, nous venons de le dire, le Conseil du Roi s'appelait *Conseil privé* et ce n'est qu'à la fin du siècle, vers 1578 environ, qu'il a porté le nom de *Conseil d'État.* La section du contentieux s'empare, en effet, à ce moment du nom du conseil et l'expression *conseil privé* désigne dès lors spécialement la nouvelle section ou Conseil des parties.

1. Il ne faut pas le confondre avec le *commune consilium* ou Parlement.

Le Conseil du Roi perd ainsi, de nouveau, au profit d'une nouvelle section, le nom qu'il portait [1].

Reprenons maintenant tour à tour chacun de ces divers démembrements et complétons par quelques détails indispensables ce qui vient d'en être dit.

1° *Grand Conseil* de la Justice.

C'est au xv° siècle qu'il apparaît, mais vers la fin du siècle. Il est institué par Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et non en 1497 comme on l'a dit, M. V. le prouve nettement (V. *Introd.*, p. xxxii). Le Conseil du roi perd pour la seconde fois, par cette création, les attributions judiciaires. L'établissement du Parlement les lui avait enlevées, on le sait, une première fois au xiii° siècle.

A côté du rôle d'un tribunal administratif suprême ou d'une cour de cassation, le *Grand Conseil* de la justice exerce un véritable pouvoir judiciaire; et la royauté a fort à faire pour ne pas le laisser empiéter sur le Parlement et pour le maintenir dans la politique et l'administration. M. V. montre, à propos de l'organisation de ce *Grand Conseil*, que les États réunis à Tours en 1484, loin de se montrer favorables, comme on l'a dit et répété, aux progrès de cette institution, l'eussent au contraire volontiers fait rétrograder d'un siècle (V. *Introd.*, p. xxxii). Désormais détaché et pour toujours du Conseil du roi, le *Grand Conseil* devient une cour souveraine suivant la cour, instrument docile aux mains d'un roi absolu.

Des conflits s'élèvent, dès sa création, entre les États généraux et lui. Mais ils sont moins graves et plus passagers, M. V. l'établit fort bien, que ceux du Parlement avec le *Grand-Conseil*. M. V. donne de curieux détails sur les luttes entreprises sous Louis XI, sur les fréquentes évocations et les nombreuses commissions extraordinaires.

Les deux points sur lesquels les conflits s'élevaient le plus souvent étaient la compétence en matière bénéficiale et la connaissance des procès soulevée au sujet de la possession des charges.

2° *Conseil des affaires*.

C'est un conseil intime, appelé à délibérer sur les affaires les plus importantes, qui se forme lentement du xiv° au xvi° siècle. C'est une seconde classe plus importante établie dans les conseillers du roi.

Le *Conseil des affaires*, qui porte aussi le nom de Conseil étroit sous François Ier, disparaît sous Charles IX devant le triumvirat formé par le roi, la reine-mère et le duc d'Anjou. Henri IV variait la composition de ce conseil, M. V. le remarque avec raison « suivant la nature des matières qu'il se proposait d'y traiter. » Sully se proposait de détacher de ce Conseil deux nouvelles sections et d'en former les Conseils des affai-

1. Une première fois pareil fait s'était déjà produit au xv° siècle, quand le *Grand Conseil* (ou Conseil ordinaire) avait donné son nom au nouveau *Conseil* de la justice.

res étrangères et de la guerre (V. *Introd.*, p. XLV), mais les circonstances ne lui permirent pas d'accomplir son projet.

3° *Conseil privé* ou Conseil *des parties.*

La création du *Conseil privé* enleva pour la troisième fois au Conseil du roi ses attributions judiciaires, une première fois perdues au XIIIe siècle, lors de l'institution du Parlement, une seconde fois au XVe siècle, lors de l'établissement du Grand-Conseil (de la justice).

Cette nouvelle section judiciaire s'établit à la fin du XVIe siècle, sous forme d'un conseil public ou conseil des parties, se tenant deux fois par semaine. Les plaideurs influents faisaient évoquer à ce conseil des causes purement civiles : de là de nombreux conflits avec le Parlement. M. V. donne une idée de l'irritation que ces différends causaient aux magistrats en signalant l'ordre qu'ils donnèrent de faire emprisonner les huissiers porteurs de lettres d'évocation.

Jusqu'au dernier jour, le *Conseil des parties* demeura, malgré sa physionomie judiciaire, une section du Conseil du roi. Il continuait de suivre la cour, et ses membres ne furent jamais pourvus en titre d'*office:* par ce double caractère d'être ambulatoire et de ne comporter que des *commissions,* il différait du Parlement et du Grand Conseil (de la justice). Il était au-dessus du Grand Conseil, sans offrir plus de garanties. Il n'avait au-dessus de lui que le Conseil d'Etat, qui conserva toujours une sorte de prééminence sur les divers démembrements ou sections du Conseil du roi.

4° *Conseil des finances.*

Aux XIVe et XVe siècles, le Conseil du roi participait au gouvernement financier du pays et s'associait tour à tour à l'action de la Chambre des comptes, des trésoriers et des généraux.

Ce n'est qu'un peu après le milieu du XVIe siècle (en octobre 1563) que Catherine de Médicis décida qu'une fois par semaine le Conseil s'occuperait exclusivement de finances. Au même moment apparaissait un haut fonctionnaire centralisant l'administration financière, c'est le surintendant des finances; le premier en titre est le baron de Gonnor (dès 1562). Une lutte d'influence s'établit, aussitôt, on le devine, entre ces deux pouvoirs.

Nous ne suivrons pas le Conseil des finances dans les diverses vicissitudes qu'il éprouve à peine institué. Contentons-nous d'indiquer qu'un règlement du 11 août 1578 organisa sous le nom de Conseil d'Etat un véritable Conseil des finances et qu'Henri IV réorganisa ce Conseil le 25 novembre 1594. Mais dès que Sully devient surintendant des finances (1597), il rend à peu près inutile ce Conseil dont les séances deviennent de plus en plus rares (V. *Introd.*, p. LXXV); et le roi qui se méfie des membres du Conseil des finances favorise les entreprises de son ministre contre eux. Quelle était la situation de ce conseil vis-à-vis du Conseil d'État? M. V. la fait très bien connaître quand il la compare

à celle du ministère des finances vis-à-vis du Conseil d'État moderne [1]. Le Conseil des finances, ajoutons-le, fut toujours, aux XVIIe et XVIIIe s., l'une des sections les plus importantes du Conseil du roi. En être membre était un honneur fort recherché, les mémoires contemporains en témoignent.

Après avoir esquissé l'histoire des vicissitudes éprouvées par le Conseil du roi du XIIIe au XVIe siècle, résumons rapidement les intéressants détails que M. V. donne ensuite sur le nombre et la qualité des membres du Conseil, la tenue des séances, les attributions des conseillers, les écritures et les archives.

Le nombre des conseillers attachés aux diverses sections du Conseil a toujours été assez variable; et il a fallu toute la patience de M. V. pour le relever aussi exactement qu'il l'a fait, du XIVe s. au XVIIe siècle. Dans cette longue suite de chiffres, signalons en 1356, 28 conseillers, qui sont dès l'année suivante au nombre de 68. En 1380, ils sont 12; en 1406, 51. Et c'est ainsi d'année en année un changement presque constant. Le souverain, à diverses reprises, cherche en vain à réduire à 12, à 15, à 30 les conseillers. Toutes ces limitations ont le même sort : le nombre un instant réduit augmente de nouveau. En 1605, ce nombre est « infini », rapporte un témoin digne de foi (V. *Introd.*, p. CV). Sully projette en 1607 de réduire à 28 les conseillers, 8 ordinaires et 20 servant par quartiers, chacun trois mois. Mais deux ans après, il renonce à cet idéal et bornerait son ambition à les limiter à 175, toutes sections comprises.

C'est dans ce grand nombre de conseillers qu'il faut assurément voir l'origine du service par quartier, qu'on trouve établi dès Charles IX (V. *Introd.*, p. CIII). Il ne faut pas croire d'ailleurs, par les chiffres qui précédent, que toutes les affaires du Roi fussent communiquées à un nombre aussi considérable de personnes. Comme l'observe fort bien un ambassadeur vénitien, « le nombre des conseillers diminuait à mesure qu'augmentait l'importance des matières mises en délibération ». (V. *Introd.*, p. XLII) [2].

Quels étaient ces divers conseillers ?

Les uns, membres de droit ou membres nés, étaient des princes, des ducs et pairs, des prélats et, dès le XIVe siècle, ces conseillers ont peu d'importance. Les autres étaient des officiers et des favoris du roi. Parmi les conseillers, les uns étaient *clercs* et leur nombre a varié constamment, mais la majorité est toujours demeurée aux conseillers *laïques*. Il n'existait pas, du reste, au moyen-âge, autant de barrières qu'on le croit aujourd'hui entre les classes de la société, et elles se pénétraient plus

---

1. De même, au commencement du XVIIIe s., fonctionnaient l'un à côté de l'autre le Conseil du Commerce et le Conseil d'État.

2. C'est à propos du Conseil des affaires que Lorenzo Contarini fait cette remarque; mais on pourrait l'appliquer également à la plupart des autres sections du Conseil.

qu'on ne pense les unes les autres. M. V., qui en fait la juste remarque, cite, à titre d'exemple, l'anobli comme pouvant être rangé parmi les nobles ou les bourgeois, le clerc marié parmi les clercs ou les laïques. (V. *Introd.*, p. cvi).

Les conseillers, en habit violet (noir à dater du xvii[e] s. et notamment de 1673) s'asseyaient, suivant l'ordre des préséances, autour d'une table couverte d'un tapis de velours violet cramoisi, entouré d'une large bande fleurdelisée. Cet ordre était difficile à observer, car les règles variaient; les prélats, par exemple, prenaient rang suivant la date de leur entrée au Conseil, tandis que les maréchaux de France ne le faisaient que suivant la date de leur nomination de maréchal. Si les conseillers avaient à satisfaire à de particulières obligations d'assiduité, de discrétion ou d'indépendance, ils jouissaient en revanche de nombreux privilèges (V. *Introd.*, p. cxiv).

Il nous est impossible, on le comprendra, de suivre M. V. dans tous les curieux détails qu'il donne sur les séances, les attributions du Conseil, les officiers qui y siègent, maîtres des requêtes ou intendants des finances, pourvus d'une charge en titre d'office, leur propriété (tandis que les conseillers n'ont qu'une commission révocable) et qui y rapportent les affaires, ni de nous étendre avec lui sur la manière dont on vote, les décisions rendues, la forme que revêtent les arrêts. Les règlements du Conseil sont très sages : le plus jeune conseiller vote le premier; si on traite une affaire intéressant un membre du Conseil, il se retire aussitôt; la pluralité des voix emporte arrêt en tous cas si le roi est absent, et même, le roi présent, si l'intérêt d'une partie est en jeu; en matière de guerre seulement ou dans un cas touchant l'État, le roi peut ratifier le jugement de la minorité. Mais cette indépendance est passablement illusoire. Le prince a l'œil sur ses conseillers « et au « premier écart, il intervient. » (V. *Introd.*, p. cxxvii).

Signalons, en passant, les séances extraordinaires qui ont lieu à toute époque et dans lesquelles des hommes de toutes conditions sont appelés accidentellement à siéger dans le Conseil (V. *Introd.*, p. c, note 2), et les Conseils secrets qui se tiennent le matin avant la messe, à l'heure du lever du roi, et où les plus intimes courtisans sont seuls appelés (V. *Introd.*, p. xl). Les règles du cérémonial sont un peu négligées sans doute en ces occasions, comme en plus d'une séance régulière d'ailleurs, telle que celle où le chevalier de Seurre faillit, en 1584, être tué de la main même du roi pour avoir traité en plein conseil un intendant des finances de larron, et pour avoir semblé mettre en doute la bonne foi d'Henri III.

La compétence du Conseil est constamment demeurée jusqu'à un certain point flottante et indéterminée. Ce n'est pas dans les règlements, c'est dans les recueils d'arrêts, dans les correspondances et mémoires contemporains qu'on peut le mieux la saisir. M. V. établit, à leur aide, que le Conseil s'est toujours occupé principalement d'affaires finan-

cières et que le plus grand nombre des arrêts se réfère à des intérêts fiscaux : assignations, décharges, remises, surséances, contraintes, validations. Et même quand fonctionne au XVIe siècle un Conseil spécial des finances, le Conseil d'État retient encore beaucoup d'attributions financières.

Un mot des écritures du Conseil. La première disposition relative aux procès-verbaux est du 16 novembre 1318, mais ils demeurent bien longtemps mal tenus. Sous Charles IX, un premier progrès se fait dans l'organisation du greffe : les fonctions d'expéditionnaires et de greffiers sont séparées. Sous Henri III, le mécanisme des écritures se complique ; avec Henri IV, il redevient plus simple.

Les arrêts portant une même date sont quelquefois si nombreux qu'ils ne peuvent matériellement avoir été examinés ou lus en Conseil : aussi, dès le moyen âge, les mots *par le Conseil, par le roi en son Conseil*, n'indiquent plus nécessairement un acte passé au Conseil (V. *Introd.*, p. CXL).

Quant aux archives du Conseil, elles sont au début bien modestes. Elles tiennent dans des coffres qu'on voiture à la suite du roi. Ce n'est qu'en 1631 que naît l'idée d'un dépôt général des archives du Conseil; mais en 1654, elle n'est pas encore réalisée. Au moment de s'effectuer en 1671, le projet de concentration des minutes subit un nouvel échec. En 1716 les archives du Conseil sont enfin transportées au Louvre et en 1756 ouvertes au public deux fois par semaine. Des écrivains autorisés ont dit les vicissitudes éprouvées pendant la Révolution par les papiers administratifs. Les archives du Conseil en eurent leur part. Ce n'est qu'en 1811 qu'elles furent versées aux archives de l'Etat et en 1813 qu'elles entrèrent au palais Soubise.

Nous avons essayé de résumer les principaux sujets traités par M. V. dans sa lumineuse et savante introduction. Nous ne pouvons prétendre en faire autant du contenu des 5,712 arrêts analysés avec autant de concision que d'exactitude dans le volume que nous annonçons. La consciencieuse table alphabétique qui termine l'ouvrage peut seule donner une idée de l'immense variété des matières dont il est question dans ces arrêts. Elle comprend : 1° une table des noms de personnes, complétés et autant que possible ramenés à leur véritable forme; et ce travail d'identification a souvent exigé de l'éditeur de longues et malaisées recherches; 2° une table des noms de lieux; 3° une table des matières, groupant tous les renseignements fournis par les analyses d'arrêts sur l'histoire, les mœurs et les institutions de l'époque.

En somme, le présent volume ouvre dignement la série d'Inventaires du Conseil d'Etat dont la Direction générale des Archives nationales a décidé la publication. L'introduction qu'il renferme est vraiment hors de pair. C'est, à notre avis, l'un des travaux les plus considérables, sinon par son étendue, du moins par ses résultats, qui aient jamais été consacrés au Conseil d'État. Que d'erreurs accréditées s'y

trouvent corrigées! Que de parties obscures ou controversées y sont définitivement éclaircies! C'est une opinion soutenue par les auteurs les plus sérieux tels que Dupuy, Secousse, Augustin Thierry, G. Picot, S. Luce qui est tout-à-coup renversée [1]. C'est l'affirmation d'un contemporain qui est elle-même démentie et mise en contradiction avec les faits [2].

C'est, enfin, un prodigieux ensemble de renseignements nouveaux mis, sur ce vaste sujet, à la disposition du public.

Au milieu de tant de détails curieux, le lecteur est parfois légèrement embarrassé : il voudrait plus souvent trouver résumées en de rapides coups d'œil les pages intéressantes qu'il vient de lire; mais M. V. s'est trop volontiers abstenu de généralités. En d'aussi délicates matières, elles ne sont pourtant pas inutiles. Les conclusions qui terminent tels chapitres consacrés au *Conseil des finances* (chapitre VI) ou au *choix des conseillers* (chapitre VII) éclairent singulièrement, quelque sommaires qu'elles soient, le contenu de ces chapitres. On regrette que l'auteur se soit montré avare de semblables aperçus.

La seule critique sérieuse qu'on pourrait peut-être faire, au point de vue strictement administratif, porte sur le plan suivi par l'administration des Archives nationales pour la rédaction du présent volume. Bien des pages ne s'y réfèrent qu'à des documents provenant de la Bibliothèque nationale; et plus de la moitié peut-être de l'Inventaire renvoie à des pièces n'existant pas à l'Hôtel Soubise. Mais on ne peut que se féliciter, au point de vue scientifique, de voir ainsi comblées les lacunes que présentent, pour des arrêts de ce règne, les collections des Archives.

Répétons-le en terminant, l'*Inventaire des arrêts du règne d'Henri IV* ne fait pas moins d'honneur à l'administration des Archives qu'à l'éditeur, et place dès maintenant M. Valois, au nombre de ceux qui ont le « mieux approfondi l'histoire de l'administration ancienne. »

P. BONNASSIEUX.

---

1. M. V. établit qu'il faut tenir comme n'ayant jamais existé, le Conseil des États ou Conseil élu du XIVe siècle (V. *Introd.*, p. LXXXIII et suiv.).

2. A propos du *Conseil de raison*, qui n'est pas un nouveau conseil dû aux notables de Rouen, mais une simple commission financière qu'Henri IV composa lui-même, M. V. signale les erreurs capitales contenues, à ce sujet, dans les *mémoires* de Sully (V. *Introd.*, p. XCIX).

272. — **Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret,** suite de Le mariage de Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de RUBLE Tome IV. Paris, Ad. Labitte, 1886. Grand in-8 de 444 p.

Le tome IV de l'ouvrage de M. de Ruble renferme l'histoire d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret pendant l'année 1562. Les principaux évènements de cette année furent l'assemblée de Saint-Germain, la séparation du roi et de la reine de Navarre, le massacre de Vassy, la prise d'Orléans, le siège de Rouen, la mort d'Antoine de Bourbon. M. de R. raconte ces divers évènements avec l'abondance et l'exactitude qui caractérisent sa manière et que j'ai si souvent eu l'occasion de louer ici. Comme toujours l'auteur a mis un soin minutieux, une patience féconde à recueillir tous les témoignages utiles, les empruntant aux livres vieux ou nouveaux, mais surtout aux documents inédits. Rapprochant, discutant tous ces témoignages, il arrive à écrire une histoire critique de toute l'année 1562, histoire très attachante où revivent, éclairés d'une lumière nouvelle, à côté d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, Catherine de Médicis, Philippe II, le duc d'Albe, Condé, Coligny, le connétable de Montmorency, le duc de Guise, Jean de Monluc, etc.

Quoique la *Revue critique* n'aime pas beaucoup les citations, je demande la permission de reproduire deux passages du volume, l'un qui montrera la sagacité avec laquelle l'auteur, au sujet du prétendu projet de répudiation de Jeanne d'Albret, a su démêler la vérité au milieu de récits sous lesquels elle semblait devoir disparaître, l'autre qui montrera avec quelle scrupuleuse impartialité il raconte ce massacre de Vassy à l'occasion duquel, jusque dans ces derniers temps, ont été écrites, sous l'influence de la passion, tant de pages contradictoires.

« Plusieurs historiens, » lit-on (p. 82), « racontent que le cardinal de Ferrare proposa au roi de Navarre de répudier Jeanne d'Albret, avec dispense du pape, comme *manifestement entachée d'hérésie,* et de demander aux Guises la main de Marie Stuart. Antoine, dit-on, repoussa la proposition, non par amour pour sa femme, mais au souvenir de ses petits-enfants. Ce récit ne repose que sur des bruits répandus à la cour, mais il est présenté par trois historiens bien informés et de trois partis différents; par Davila, l'annaliste du parti catholique, favori de la reine-mère [1]; par Bordenave, serviteur et historiographe de la maison d'Albret, et par Brantôme, courtisan bavard mais sagace, et chroniqueur sans parti-pris ».

Voici le récit vraiment définitif (p. 109-110) du massacre de Vassy : « Le dimanche matin 1er mars, le duc de Guise arrive à Vassy... Il ap-

1. M. de R., dont l'ouvrage n'est pas seulement recommandable comme net et fidèle exposé des faits, mais comme exacte appréciation des auteurs qui ont écrit sur le XVIe siècle, avait déjà dit (p. 3) : « Davila mérite du crédit pour l'histoire de la politique de la reine-mère ».

prend du prieur [en se rendant à la messe] que dans ce moment les réformés vont célébrer leur office; il entend même la cloche d'appel du prêche. L'occasion d'adresser une réprimande à l'impertinent ministre[1] lui paraît opportune et il députe au temple un de ses gentilshommes, Jacques de la Brosse, et deux pages allemands. Comment les trois messagers s'acquittèrent-ils de la mission? C'est un des points obscurs de cette sanglante histoire. D'après les annalystes protestants, ils heurtent violemment aux portes, se poussent dans l'enceinte avec insolence et interrompent le service religieux. D'après les catholiques, ils sont accueillis à leur entrée au prêche par des injures et chassés sans avoir pu formuler leur message. Aux injures, ils ripostent par des menaces. Refoulés par le grand nombre des fidèles, ils mettent l'épée à la main. Les pages et les valets qui les suivaient, et qu'attirait une curiosité certainement malveillante, volent à leur secours. D'après les uns, Jacques de la Brosse, debout sur le seuil, est renversé au pied de la porte; d'après les autres, retenu prisonnier. On dit à son père, lieutenant de la compagnie, qu'il a été tué. Déjà un combat s'engage et les cris des combattants arrivent au duc de Guise. François de Lorraine accourt à l'instant et trouve ses gens en proie à une irritation violente. La porte du temple était barricadée et les réformés se défendaient avec des pierres accumulées sur un échaffaut au-dessus du porche. Le duc de Guise s'approche sans armes et tâche de parler aux assiégés. Le tumulte couvre sa voix. Les projectiles pleuvent autour de lui. Le seigneur de la Brosse, le père, est atteint. Un caillou frappe le duc lui-même au bras, un autre à la joue gauche et couvre son visage de sang. A cette vue, les hommes d'armes, malgré ses efforts pour les retenir, se précipitent en avant. Les portes volent en éclat et les coups de feu retentissent dans la salle du prêche. Hommes, femmes et enfants tombent indistinctement sous les arquebusades; l'arme blanche achève les victimes. Les religionnaires fuient de toutes parts, les uns par les fenêtres, les autres par la toiture; des pistoliers, postés au-dehors du temple, abattent les fuyards ou les poursuivent jusque dans leurs logis en présence du duc de Guise et de ses lieutenants. Au bruit des arquebusades, la duchesse de Guise sortit de sa litière et envoya un messager à son mari pour demander la grâce des femmes enceintes. Le duc arrêta le massacre et rallia ses gens. Toute sa fureur tomba alors sur le ministre, Léonard Morel, qui était resté entre les mains des soldats. Blessé de plusieurs coups de feu ou de dague, le malheureux fut traîné devant le duc de Guise. Viens-ça, lui dit le duc, es-tu le ministre d'icy? Qui te fait si hardi de séduire ce peuple? — Monsieur, répondit le ministre, je ne

1. C'était Léonard Morel, « inconsidéré dans son langage » et qui plusieurs fois « avait insulté du haut de sa chaire la vieille duchesse de Guise, en l'appelant mère des tyrans ». Les injures de « l'audacieux prédicant, envenimées par des serviteurs trop zélés, » furent une des principales causes qui amenèrent les tragiques évènements du 1er mars. »

suis point séditieux, mais j'ai prêché l'évangile de Jésus-Christ. Cette réponse irrita le duc : Mort-Dieu, dit-il, l'évangile prêche-t-il sédition? Tu es cause de la mort de toutes ces gens. Tu seras pendu tout maintenant. Ça, prévôts, qu'on dresse une potence pour pendre ce bougre. Il se ravisa cependant et envoya le ministre, sanglant et mutilé, aux prisons de Saint-Dizier [1] ».

Les *Pièces justificatives* (p. 381-440) ont une grande importance. Divisées en cinquante-deux articles, elles consistent tantôt en analyses de documents inédits, tantôt en reproductions intégrales des plus intéressantes lettres du roi de Navarre. Parmi les pièces analysées, on remarque des lettres (Archives nationales) de Chantonay, ambassadeur d'Espagne, à Philippe II et de ce prince à ce diplomate, des lettres du duc d'Albe (même source), des lettres de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur de France à Madrid (fonds français) [2],

1. L'auteur, au bas de la page 111, s'exprime ainsi : « Pour les sources historiques de notre récit du massacre de Vassy, nous renvoyons le lecteur à une note que nous avons rejetée à la fin du volume. » J'ai eu le regret de ne pas trouver cette note à l'endroit indiqué et je supplie M. de R. de ne pas manquer de nous la donner aux *additions et corrections* du prochain volume. Je n'ai pas beaucoup d'autres observations à lui soumettre, car, depuis trente années qu'il étudie presqu'exclusivement le XVI[e] siècle, il est arrivé à si bien connaître les hommes et les choses de ce temps, qu'il est presque impossible de le prendre en faute. J'en suis réduit à relever d'aussi petits péchés que ceux-ci : M. de R. cite (p. 3) la *Biographie protestante* des frères Haag. Ce recueil est trop célèbre sous le titre de *France protestante* pour qu'on le mentionne sous un titre différent. — La formule employée dans la note 2 de la page 11 est un peu singulière : « Le discours de l'Hospital a été imprimé ou du moins analysé par de Thou (1748, t. III, p. 118). » La citation ainsi faite ne peut guère s'appliquer à une traduction du XVIII[e] siècle, mais seulement à une édition originale comme celle de 1604, ou celle de 1609-1614. Je ne comprends pas trop la note 1 de la page 20 au sujet de la Popelinière et de Théodore de Bèze ainsi conçue : « Les deux historiens se copient textuellement ». Il faut de toute nécessité qu'un des deux ait copié l'autre, et, en tenant compte de l'ordre chronologique, c'est évidemment Bèze qui a copié La Popelinière, car l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées* parut à Genève en 1580, et déjà La Popelinière avait publié, depuis plusieurs années, *La vraye et entière histoire de ces derniers troubles, et choses mémorables advenues tant en France qu'en Flandres* (Cologne, 1571, la Rochelle, 1573; Bâle, 1578), ouvrage qui, refondu, reparut sous ce titre : *Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ès-provinces de l'Europe*, etc. (La Rochelle, 1581).— C'est par inadvertance que M. de R. a écrit (p. 52, note 1) : « Peu d'historiens, même parmi les contemporains, ont connu le projet mort-né d'envoyer Condé en Guyenne. La Popelinière est *un des seuls* qui en fassent mention » (in-fol., t. I, f° 283 v°).

2. Dans les lettres du duc d'Albe et dans celles de S. de l'Aubespine, il est question du royaume de Tunisie offert par le roi d'Espagne à Antoine de Bourbon en échange de l'île de Sardaigne que ce dernier demandait et qu'il ne parut pas possible de lui céder (p. 382-385). J'ai oublié de mentionner parmi les pièces justificatives une *procuration de Jeanne d'Albret à Antoine de Bourbon pour négocier la compensation du royaume de Navarre*, datée de Pau, 25 août 1562 et extraite des Archives des Basses-Pyrénées (p. 428-430). Signalons encore (p. 431-432) une lettre de Moreau au sieur de Gonnor, écrite du camp de Bourges, le 28 avril 1562, et contenant des nouvelles du siège de cette ville (fonds français, vol. 3216, f. 65).

des lettres du cardinal de Lorraine (fonds français), un mémoire du prince de Condé au roi d'Espagne (Archives nationales), des lettres et instructions du même prince (Bibliothèque nationale), des lettres de Coligny *(ibid.)*, divers autres documents extraits des archives municipales de Lyon, des archives des Basses-Pyrénées, etc. Les lettres du roi de Navarre données *in-extenso* sont au nombre de onze (22 mars 1562, 10 avril, 15 avril, 26 avril, 9 mai, 16 mai, 13 juin, un jour indéterminé du mois de juillet; deux sont du 5 du même mois, dont une adressée à la reine, contient le récit de la prise de Blois; une autre est du 6 juillet); joignons y un rapport du roi de Navarre à la reine, du 11 juillet, sur les opérations militaires depuis la rupture des conférences de Beaugency jusqu'à la prise de Blois (p. 414-419) et (p. 422-425) une autre pièce très importante, du mois de juin, intitulée : *Les remèdes nécessaires qui semblent au roi de Navarre et aux seigneurs qui sont avec luy soubz le bon plaisir de la Reyne* (avec les réponses de Catherine de Médicis en regard de chaque article). Ces divers documents achèvent de nous faire admirablement connaître un prince auquel il doit être beaucoup pardonné puisqu'il a, comme dit Brantôme, « procréé nostre grand roy Henri IV ».

T. de L.

---

273. — **Une invasion prussienne en Hollande en 1787**, par Pierre de Witt. Paris, Plon, 1886. In-8, xxviii et 304 p. 3 fr. 50.

L'invasion de la Hollande par les Prussiens en 1787 est un des incidents de la lutte séculaire entre l'Angleterre et la France. M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qui regarde l'alliance hollandaise comme « l'un des évènements les plus importants du règne de Louis XVI », veut faire des Pays-Bas les États-Unis d'Europe et les opposer à l'Angleterre; il est secondé par nos ambassadeurs à La Haye, M. de La Vauguyon et M. de Vérac, par les États de Hollande, par les vieux républicains patriciens qui ont défendu la cause des *insurgents* américains, par le pensionnaire d'Amsterdam Van Berckel, par Paulus, Jean de Witt [1], Bicker, par l'original et peu sympathique rhingrave de Salm, par ceux qu'on appelle les *patriotes*. Mais il a pour adversaire sir James Harris [2], ministre d'Angleterre auprès des Provinces-Unies, et Harris s'appuie sur le stathouder Guillaume V et les *orangistes*. La Prusse, gouvernée alors par Frédéric Guillaume II, intervient en faveur de l'Angleterre, et la France est vaincue. Tel est le sujet du livre de M. Pierre de Witt.

L'auteur fait d'abord le portrait du prince d'Orange et de sa femme Wilhelmine, sœur du roi de Prusse; il retrace le rôle que joue dans les

1. Ancêtre de l'auteur du livre.
2. Plus tard lord Malmesbury.

Pays-Bas le tuteur du prince, le duc Louis de Brunswick-Wolfenbüttel, et la prépondérance de l'influence anglaise; il montre comment La Vauguyon, allié à Van Berckel, reconstitue un parti français et force le duc de Brunswick à quitter la Hollande, puis comment M. de Vergennes aplanit les difficultés entre l'empereur et les Provinces-Unies et signe, malgré les efforts de Harris, un traité d'alliance offensive et défensive avec la République. Toutefois, les *orangistes* ou *stathoudériens*, ou *anglomanes*, comme les nomme Vergennes, ne perdent pas courage; ils font donner au stathouder le commandement de la garnison de La Haye; ils essaient dans l'émeute du 17 mars 1786, à La Haye même, d'empêcher les membres des États de franchir la *porte stathoudérienne* (p. 73-75). Ils sont vaincus, et les États de Hollande confèrent le commandement de La Haye à leur « conseil député »; mais Frédéric-Guillaume II, à peine monté sur le trône de Prusse, défend la cause de son beau-frère, et le stathouder, encouragé, fait occuper militairement deux villes de Gueldre, Elburg et Hattem. Les États répondent en levant des troupes et suspendent *provisionnellement* le stathouder de ses fonctions. Ici commence une série de pourparlers entre Harris, l'envoyé de Prusse M. de Görtz et le rusé Rayneval, que Vergennes envoie soutenir l'insuffisant M. de Vérac; M. P. de W. raconte, à ce propos, les efforts que fit Mirabeau pour intervenir dans la négociation. Jusqu'alors, la France avait l'avantage; mais Vergennes mourut, et notre politique étrangère alla au hasard; M. P. de W. juge bien l'actif et sérieux ministre (p. 176-177). Montmorin, indécis et timide, se laissa vaincre par Harris; il se contenta d'envoyer en Hollande le chevalier de Bourgoing, tandis que l'Angleterre prenait nettement parti pour Guillaume V. Les évènements se précipitaient; la lutte entre orangistes et patriotes devenait plus ardente; ceux-ci avaient repoussé victorieusement un coup de main militaire sur Utrecht, et les États de Hollande venaient de donner des pouvoirs dictatoriaux à une commission souveraine chargée d'organiser la défense à Utrecht et dans la province. C'est alors qu'eut lieu l'incident de Schoonhoven. La princesse d'Orange se rendait à La Haye lorsqu'un lieutenant de *corps francs* la força de s'arrêter; elle dut rebrousser chemin, à cause de l'agitation du peuple. L'incident fut grossi; la cour de Prusse protesta contre cette insulte et mobilisa ses troupes; l'Angleterre promit de la soutenir. La France, de son côté, annonça la formation d'un camp à Givet; mais, ni Montmorin, ni le principal ministre, Loménie de Brienne, ni Louis XVI n'osèrent aller plus loin; le trésor était appauvri [1] et l'armée désorgani-

1. Manso, dans sa *Geschichte des preussischen Staates*, I, 158, cite ce jugement de Flassan : « On a dit pour excuser la cour de Versailles qu'elle manquait d'argent, et c'est vrai; mais alors, elle n'eût pas dû attendre que les choses fussent portées à l'extrême en Hollande : et elle eût dû tout sacrifier pour un accommodement entre les États-Unis et le stathouder. C'est cet accommodement négligé qui, rendant de plus en plus la réconciliation impossible entre les divers partis, amena la perte des patriotes et la chute de la prépondérance française. »

sée : le camp de Givet ne fut pas formé; Montmorin se borna à conseiller aux *patriotes* d'apaiser le roi de Prusse et il rappela même M. de Vérac; c'était, dit M. de P. de W., condamner la Hollande et le parti républicain. Quelques jours plus tard, les troupes prussiennes, commandées par le duc de Brunswick, envahissaient la Hollande; les patriotes furent défaits et leurs chefs exilés.

M. P. de W. a raconté cette invasion prussienne et les événements qui la précédèrent, d'après de nombreux documents inédits et imprimés, et il nous semble, sauf une réserve que nous ferons plus loin, qu'il a tout consulté. Il a exploré les archives royales des Pays-Bas aussi bien que les archives de notre ministère des affaires étrangères; il a tiré parti des *Diaries* de sir James Harris, du récit de Caillard (*Décade historique* de Ségur, tome III), des mémoires de Kinckel et de Ondaatje, du livre de Pfau sur la campagne (1790) et du travail de M. de Troschke (*Militär-Wochenblatt* de 1875), enfin des journaux du temps.

C'est donc un récit consciencieux et fidèle que nous donne M. Pierre de Witt. On trouvera seulement, çà et là, qu'il manque un peu d'aisance et qu'il ploie par instants sous la masse des renseignements que l'auteur a recueillis de tous côtés. Il est très difficile de raconter à la fois avec agrément et avec clarté une longue suite de négociations; M. P. de W. n'y a pas toujours réussi. On lui reprochera aussi d'avoir défiguré quelques noms propres; il écrit *Bishofwerder* pour Bischoffswerder, *Ebem* pour Eben, *Schullenberg* pour Schulenbourg; il transforme en *Weltner* le nom du fameux Wöllner [1]. J'avoue en outre que les nombreux et piquants détails sur Frédéric Guillaume [2] et ses amours me semblent assez inutiles. J'aurais aimé à lire une notice plus complète sur ce Daverhoult, député d'Utrecht, qui devait représenter à l'Assemblée législative le département des Ardennes, et à trouver parmi les noms des proscrits celui de Conrad de Kock qui devait contribuer plus tard à l'invasion de la Hollande et qui fut le père de Paul de Kock (Avenel, *Lundis révolutionnaires*, p. 285-295.) Est-il vrai (p. xvi), que la Prusse ait « joué le rôle du troisième larron » ? M. P. de W. est plus près de la vérité lorsqu'il dit (p. 299) que la Prusse ne gagna pas au marché. Mais il aurait dû ajouter que l'alliance conclue par Frédéric Guillaume avec la Hollande et l'Angleterre ne dédommagea pas le monarque des frais énormes que lui avait coûtés l'expédition; ce fut l'Angleterre qui recueillit tout le profit de l'entreprise [3].

Enfin, il y a deux sources, minces, il est vrai, — mais en histoire il ne faut rien négliger — que M. P. de W. n'a pas connues; ce sont les mémoires de l'officier prussien Massenbach et ceux de notre Mathieu Dumas. Massenbach raconte que son ami le capitaine prussien Stamfort,

---

1. Le stathouder est p. 93, le *neveu* et p. 94 le *beau-frère* de Frédéric Guillaume.

2. Pourquoi (p. 90), en faisant le portrait de ce prince, citer simplement en note *M. Sorel* ? Il fallait ajouter : *L'Europe et la Révolution française*, p. 478.

3. Traités, dit Manso (I, 161) « die weder Schutz noch Vortheil gewæhrten ».

mort depuis (en 1806) comme lieutenant-général au service de l'Angleterre, était, lorsqu'eurent lieu ces graves événements de Hollande, gouverneur des deux princes d'Orange. Un jour, Massenbach reçut une lettre que Stamfort le priait de remettre sur-le-champ à Herzberg; le ministre lut la lettre, en présence de Massenbach, et dit : « C'en est donc fait! », puis il interrogea l'officier sur Stamfort : « *Es ist ein kluger, ein verschlagener Kopf!* » Le lendemain on ne parlait à la cour de Prusse que de l'incident de Schoonhoven, et « je suis persuadé, écrit Massenbach, que Stamfort avait donné l'idée du voyage de la princesse, qu'il supposait que ce voyage serait interrompu, et qu'il comptait sur l'amitié du roi pour sa sœur ». Ajoutons que Massenbach prit part à l'expédition et donne sur la marche des troupes prussiennes quelques détails intéressants [1].

Enfin, si M. P. de W. avait consulté les *Mémoires* de Mathieu Dumas (I, 414-420), il aurait vu que cet éminent officier fut adjoint au comte de Saint-Priest, — qui avait remplacé M. de Vérac — et au marquis de Lambert pour se rendre à Breda et y conférer avec les chefs des patriotes sur leurs moyens de défense. Il aurait vu que le marquis de Lambert et Dumas se déguisèrent en marchands de Bruxelles et se rendirent à Amsterdam à travers les postes prussiens; qu'ils avaient caché sous leurs perruques hollandaises un million de lettres de crédit; qu'ils entrèrent heureusement dans la ville et purent conférer avec le chevalier de Ternan, Paulus et les membres du conseil; qu'ils reconnurent l'insuffisance des moyens de défense et qu'après avoir distribué l'argent qu'ils avaient apporté, ils rejoignirent le comte de Saint-Priest par Harlem et La Haye. L'épisode était curieux et valait la peine d'être conté.

Ces légères critiques prouvent à M. Pierre de Witt avec quel intérêt nous avons lu son livre sur l'*Invasion prussienne en Hollande* et ne diminuent pas la valeur d'un ouvrage utile, plein de détails d'un grand prix et composé avec un soin très louable.

A. CHUQUET.

---

274. — **WIENER NEUDRUCKE.** 7. Briefe über die wienerische Schaubühne, von J. v. SONNENFELS, 1768, XIX et 353 p. 4 mark ou 2 florins, 1884.

8. **Vier dramatische Spiele über die zweite Türkenbelagerung aus den Jahren 1683-1685,** VI et 58 p. 80 pfennige ou 40 kreuzer, 1884.

9. **Fünfzehn Fastnachts-Spiele aus den Jahren 1510 und 1511, nach Aufzeichnungen des Vigil Raber,** XII et 295 p. 4 mark ou 2 florins, 1886.

10. **Ollapatrida des durchgetriebenen Fuchsmundi von J. A. Stranitzky,** 1711, CXXVII et 384 p. 6 mark ou 3 florins, 1886.

11. **Elff Fastnachts-Spiele aus den Jahren 1512-1535 nach Aufzeichnungen des Vigil Raber,** 263 p. 4 mark ou 2 florins, 1886.

[A Vienne, Opernring, 3, éditeur Konegen].

Voici cinq nouveaux fascicules des réimpressions viennoises (*Wiener*

1. *Memoiren über meine Verhæltnisse zum preussischen Staat;* 1809, I, p. 7-16.

Neudrucke) que nous avons annoncées l'an dernier [1]; cette collection fort intéressante, entreprise par M. Auguste Sauer, ne cesse de s'augmenter et nous lui souhaitons le plus vif succès.

L'un de ces fascicules, celui qui porte le numéro 7, contient les *Lettres* de Sonnenfels sur la scène viennoise. On sait que ces lettres embrassent l'année 1678 et que la publication se termina au 25 janvier 1679. C'est à la fois l'œuvre la plus importante de Sonnenfels, la revue la plus remarquable qui ait paru en Autriche au siècle dernier, et un document de grand prix pour l'histoire du théâtre de Vienne. On y trouve, dès le début, le compte-rendu de la première représentation de l'*Alceste* de Gluck (16 déc. 1767) et un certain nombre d'articles sur des pièces françaises. Mais ce qui nous intéresse surtout dans les *Lettres* de Sonnenfels, ce sont ses jugements détaillés sur les pièces allemandes. On le voit malmener sans pitié les traducteurs de pièces étrangères et parler complaisamment des pièces allemandes, en petit nombre, qui ont le mérite de l'originalité. Il rend hommage, par exemple, à *Minna de Barnhelm;* il analyse longuement l'*Hermann und Thusnelde* d'Ayrenhoff; il fait l'histoire de la farce viennoise, de la *Wienerposse* depuis les débuts de Stranitzky jusqu'à la mort récente de Prehauser, et cette histoire, qui forme la partie la plus importante des *Briefe über die wienerische Schaubühne,* a été jusqu'à nos jours copiée et recopiée par les feuilletonistes et les critiques de théâtre. Sonnenfels s'efforce évidemment d'imiter la *Dramaturgie de Hambourg* que Lessing venait de commencer (mai 1767); il la cite une fois; il attaque, comme Lessing, et les traducteurs, et les Français, et Voltaire, et Goldoni; il fait, de même que Lessing, la théorie du théâtre, recherche les règles du dialogue dans le drame, prêche la nécessité d'un théâtre national, veut, selon son expression « allgemein anwendbare Betrachtungen anbringen. » Malheureusement le ton qu'il prend est souvent prétentieux; il se donne des airs, ainsi que disait Wieland des *génies* de son temps; au fond, il n'apporte rien de nouveau, n'énonce que des banalités, et fait comme à propos de *Minna de Barnhelm,* des remarques que l'éditeur du volume qualifie d'inepties *(läppisch).* Sonnenfels réimprima ces *Lettres* en 1784, mais en les remaniant beaucoup; ce n'est pas cette seconde version que nous donne M. Sauer; il publie les *Lettres,* telles qu'elles ont paru pour la première fois, en se bornant à corriger les nombreuses fautes d'impression. Il a joint à cette édition une table des noms propres — où il aurait dû toutefois donner la forme habituelle du nom, et non la forme incorrecte qu'on trouve dans les *Lettres* (par exemple, Aufresne et non Aufrin). Enfin, il promet de publier dans un des prochains fascicules des *Wiener Neudrucke* un commentaire détaillé des *Lettres* de Sonnenfels.

Le fascicule 8 renferme quatre petites pièces des années 1683-1685; elles ont pour sujet le second siège de Vienne par les Turcs. Ces pièces,

1. *Revue critique,* 1885, n° 47, art. 212.

qui n'ont pas une bien grande importance littéraire et historique, ont été publiées par MM. A. Sauer et Glossy. Ce sont : 1° *Die erbärmliche Belagerung und der erfreuliche Entsatz der Kayserl. Residenz-Stadt Wien*, dont l'auteur est le Nurembergeois Matthäus Lüther ; 2° *Das entsetzte Wien* (Weissenfels) ; 3° *Comoedia genannt die Heroische Judith* (Mayence) ; 4° un drame scolaire, *Die befreyete Vindobone* (Halle). Les deux premières pièces ont été imprimées en 1683 ; les deux dernières en 1685.

Après avoir publié la *Lustige Reisebeschreibung aus Salzburg in verschiedene Länder* de Stranitzky, M. R. M. Werner publie aujourd'hui, dans le dixième fascicule de la collection, d'après la rare édition originale de 1711, l'œuvre principale du vieux théâtre viennois, le recueil d'esquisses comiques de Stranitzky, l'*Ollapatrida des durchgetriebenen Fuchsmundi*. Ce recueil renferme soixante scènes ou farces très curieuses; on n'y trouve pas encore le nom de *Hanswurst*, mais Fuchsmundi est le père du Hanswurst viennois, et son *Ollapatrida* est d'une très grande importance pour l'histoire du théâtre comique en Allemagne; nous savons par le témoignage de Gottsched que les comédiens y ont puisé sans scrupule comme dans une sorte de « compendium » et qu'ils y trouvaient des scènes satiriques et grotesques faciles à intercaler dans leurs pièces et très conformes au ton de la conversation de leur époque. L'introduction que M. W. a mise en tête de sa réimpression, contient une foule de détails intéressants et nouveaux sur Stranitzky et son œuvre. Le laborieux éditeur qui s'est livré à de longues et louables recherches, prouve que la plupart des informations que nous possédions jusqu'ici sur Stranitzky, sont fort inexactes. Il ne réussit pas, il est vrai, à nous donner des renseignements positifs, mais il démontre que Stranitzky n'est pas né à Schweidnitz en 1676, qu'il n'a pas été élevé dans un des gymnases protestants de Breslau, qu'il n'a pas étudié à l'Université de Leipzig, qu'il n'a pas appartenu à la troupe de Velthen, qu'il n'a pas joué à Salzbourg, etc. Mais il a été plus heureux dans ses études sur les sources de l'*Ollapatrida*. Il nous semble peu probable que Stranitzky ait connu, comme le voudrait M. W., les œuvres manuscrites d'Abraham à Santa Clara, et les imitations qu'il prétend découvrir, nous paraissent fortuites. Mais M. W., s'emparant avec succès d'une idée émise par Henneberger, donne la preuve convaincante, irréfutable que Stranitzky a connu le *Théâtre italien* de Gherardi et qu'il s'est presque toujours contenté de le traduire, quoiqu'il garde sur ces emprunts un silence prudent. Cette partie de l'introduction mérite les plus grands éloges; sous vingt rubriques successives, M. W. expose comment Stranitzky abrège son modèle, comment il l'exagère et le rend plus grossier et plus brutal, comment il ajoute parfois de petits traits comiques, comment encore il adoucit certains passages (par exemple, les tirades contre les médecins), comment il modifie les noms des personnages, etc. Il fait voir les pro-

cédés qu'employait Stranitzky pour mieux faire comprendre à l'auditeur la suite de l'action; il énumère les commentaires inutiles qu'il ajoutait, les mots expressifs et les expressions pittoresques qu'il glissait çà et là; il reconnaît que Stranitzky était fréquemment lourd et pédantesque et qu'il ne rend pas toujours le comique de son modèle. Bref, cette analyse est très consciencieuse et très détaillée, et la longue suite de comparaisons que fait M. W. entre Stranitzky et le *Théâtre italien* témoigne d'une lecture patiente et perspicace. La publication de M. Werner est certainement une des meilleures et des plus utiles de la collection, et nous souhaitons qu'il trouve le temps de poursuivre avec le même soin, la même sagacité et le même bonheur, les recherches qu'il a si bien commencées sur les sources du *Hanswurst* viennois.

Les fascicules 9 et 11 des réimpressions viennoises renferment, le premier quinze, le second onze *Fastnachtsspiele* ou pièces de carnaval des années 1512-1535. Elles sont éditées par M. O. Zingerle d'après les manuscrits des archives d'une petite ville du Tyrol, Sterzing. Elles sont toutes inédites, à l'exception d'une seule, le *Recken-Spiel* déjà imprimé dans le vingt-deuxième volume de la revue « Germania ». Leur auteur est, selon toute vraisemblance, Vigil Raber, qui était à la fois directeur, acteur et peintre de son théâtre. Un troisième fascicule renfermera une étude sur ce Hans Sachs tyrolien et sur les représentations dramatiques à Sterzing au xve et au xvie siècle, en même temps que des remarques historiques et littéraires sur chaque pièce et un glossaire.

A. C.

VARIÉTÉS

NOTES D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

XXVII

Hippos de la Décapole.

Il y a plus de onze ans [1], j'avais l'honneur de lire devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire intitulé : « *Où était Hippos de la Décapole?* ». Dans ce mémoire, je m'efforçais d'établir, principalement à l'aide des documents arabes, trop souvent négligés par les exégètes, que le site de cette ville antique, appartenant à une région voisine du lac de Tibériade et mentionnée à plusieurs reprises dans les Evangiles, ne saurait être identifié avec aucune des diverses localités proposées jusqu'alors par les topographes de la Terre-Sainte les plus autorisés.

1. Séance du 4 juin 1875. Le mémoire a été publié la même année dans la *Revue Archéologique*.

M'appuyant sur ce fait que le nom sémitique de la ville de Hippos était *Soûsitha* (qui a la même signification, *soûs*[1] voulant dire « cheval », comme *Hippos)*, j'essayais de démontrer :

Que ce nom de *Soûsitha* devait correspondre à une forme arabe *Sousya ;*

Que ce nom *Sousya* avait été fidèlement conservé par les anciens géographes arabes[2];

Qu'il était encore appliqué par eux, au moyen âge[3], à une localité située non loin du lac de Tibériade et répondant précisément aux données antiques, sacrées et profanes, sur la position de Hippos.

J'ajoutais, tenant compte de la remarquable persistance de la tradition arabe en matière de toponymie que le nom de *Sousya*, bien que ne figurant sur aucune des cartes publiées jusqu'alors, n'avait pas dû disparaître; qu'une investigation consciencieuse de cette contrée, que je n'avais pu moi-même visiter, ne saurait manquer de faire retrouver, au point que j'indiquais, une « Khirbet » *Sousya ;* enfin, que c'était à ce point qu'il convenait de fixer le site de Hippos. Il sera facile, disais-je, au premier voyageur explorant les alentours du lac de Tibériade, de faire sur les lieux la vérification nécessaire.

J'ai la satisfaction d'annoncer à l'Académie que cette vérification vient d'être faite et qu'elle confirme pleinement mes prévisions. Un voyageur allemand, M. Schumacher, qui a exploré tout récemment le Djaulân — l'antique province de la Gaulônitis — a retrouvé, entre Fîḳ et Kal'at el-*H*osn, la *Sousya* ou *Sousiya* dont l'annonçais l'existence en 1875[4]. Il n'hésite pas à reconnaître, dans les ruines étendues qui portent ce nom caractéristique, la ville de Hippos dont il a recueilli des monnaies autonomes dans les localités adjacentes.

M. Schumacher ne mentionne pas le mémoire où était formulée depuis longtemps la solution théorique du problème qui vient de recevoir son application sur le terrain. Cette omission se comprend dans une certaine mesure, cet estimable voyageur paraissant n'avoir guère eu entre les mains, en fait d'ouvrages modernes concernant cette contrée, que le livre de M. Selah Merrill, intitulé *The East of the Jordan*, et ce

---

1. La forme féminine *Soûsitha* semblerait indiquer, soit qu'il faut considérer le nom grec de la ville comme étant ἡ ἵππος = *la cavale*, et non ὁ ἵππος ; soit que *Soûsitha* correspond proprement moins au nom même de la ville qu'à celui de la région environnante, Ἱππηνή (ἱππηνή étant strictement l'ethnique féminin de Ἵππος : ἵππος, ἱππηνὸς, ἱππηνή = *Soûs*, *Soûsi, Soûsitha*).

2. Surtout par Ibn Khordadbeh, dont on doit le précieux texte à l'érudition magistrale de M. Barbier de Meynard.

3. Puisque l'occasion s'en présente, je ferai remarquer que le nom de *Sousya* me semble avoir été encore connu des Croisés, et conservé sous la forme de *Sesye*, casal, situé près du Jourdain et donné par Tancrède à l'Hôpital, en 1101 (Paoli, *Codice Diplomatico*, I, nº 156; Rey, *les Colonies franques*, p. 446).

4. *Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins*, IX, pp. 187, 324, 334, 349. Leipzig, 1886.

livre, bien que postérieur de plusieurs années à mon mémoire ne semblant pas avoir tenu compte de ses conclusions.

L'on comprend moins que ces conclusions ne soient pas rappelées par MM. Guthe et Socin, qui sont en général si bien au courant de tout ce qui touche à la Palestine et qui ont publié, en l'enrichissant de nombreuses et savantes notes, l'intéressante relation de M. Schumacher[1]. Je le comprends, pour ma part, d'autant moins que M. Socin a eu certainement connaissance de mon mémoire, après la lecture duquel il a bien voulu m'envoyer, il y a plus de sept ans[2], quelques remarques de détail.

Si j'ai cru devoir porter ces faits à la connaissance de l'Académie, ce n'est pas tant, je me hâte de le dire, pour soulever une question de priorité, que pour lui faire part de la justification définitive d'une thèse dont elle avait bien voulu accueillir la communication avec indulgence. Au-dessus de l'intérêt secondaire que peut avoir un savant à revendiquer une découverte, il y a l'intérêt supérieur de la science, qui ne saurait négliger d'enregistrer les preuves de l'exactitude des procédés critiques employés par elle. C'est à ce dernier titre que je me permets d'insister sur la valeur et la portée de la constatation faite par M. Schumacher. Cette constatation n'est pas seulement la justification matérielle de mon identification de Hippos et de Sousya ; elle est, surtout, la justification de la méthode même d'induction que j'ai eu, maintes fois, l'occasion d'appliquer, ou de conseiller d'appliquer à la topographie biblique. L'on me permettra peut-être de rappeler que c'est grâce à cette méthode, empruntant sa base essentielle à la traduction arabe écrite et orale, méthode très rigoureuse dans son apparente hardiesse, que j'ai pu, par exemple, déterminer *à priori* l'emplacement, vainement cherché jusqu'alors, de la ville royale chananéenne de Gezer, et cela dans des conditions de certitude absolue, grâce aux inscriptions explicites gravées sur le roc que j'ai eu la bonne fortune d'y découvrir plusieurs années après ma détermination théorique.

Bien que M. Schumacher ne nous apporte pas pour Hippos cette garantie épigraphique, infiniment rare en Palestine, l'on peut, néanmoins, aujourd'hui, comme je le proposais dès 1875, fixer avec confiance sur les cartes, aux ruines de Sousya le site de l'antique Hippos, et assimiler à la région environnante le district de l'*Hippène*, auquel cette importante cité avait donné son nom.

CLERMONT-GANNEAU.

1. Ces notes ne sont pas toujours à l'abri de la critique; par exemple, p. 170, la prononciation *roudjâl* (hommes) est parfaitement usitée dans l'arabe vulgaire, quoiqu'en dise M. Socin ; p. 172, même observation pour *tôm* et *tômé* (ail) ; p. 173, *a'râq* ne veut pas dire seulement *cavernes*, mais aussi *rochers*, *rochers escarpés ;* p. 185, la prononciation dissyllabique *roûdjoûm* (monceau) est couramment employée; p. 192, la vraie prononciation est *Serrîs* et non *Serîs*, et le mot s'applique à un arbuste dont je ne saurais définir l'essence botanique, mais, en tout cas, pas à une « Cichorienpflanze » (cf. le nom de lieu *Serrîs*, aux environs de Jérusalem), etc...

2. Lettre du 2 février 1879.

CHRONIQUE

FRANCE.—Voici une plaquette qui contient divers renseignements nouveaux sur Théophile et sur sa famille, et, de plus, des stances qui méritent l'attention de tous les amis de la poésie (*Théophile de Viau. Etude bio-bibliographique avec une pièce inédite du poète et un Tableau généalogique,* par Jules Andrieu. Bordeaux, Chollet; Paris, Picard, 1886. Grand in-8° de 42 p. Tirage à 100 exemplaires numérotés). Dès les premières lignes nous trouvons une rectification justifiée par les plus sûrs documents: Théophile naquit non à Clairac, comme l'ont cru Moréri, MM. Alleaume, Vapereau, etc., ni à Boussère Sainte-Radegonde, sur le Lot, entre Aiguillon et Clairac, comme l'ont cru Théophile Gautier, les frères Haag, Larousse, etc., mais à *Boussères* de Mazères, sur le bord de la Garonne, entre le Port-Sainte-Marie et Aiguillon. Ce ne sont pas seulement les papiers de famille qui placent à Boussères de Mazères le berceau de l'auteur du *Bosquet de Sylvie,* mais c'est encore la carte du duché d'Aiguillon dressée par Pierre Duval (1653), où Boussères près le Port-Sainte-Marie est ainsi désigné : *Maison de Théophile.* Dans les archives domestiques ouvertes à M. Andrieu par M. Paul de Bellegarde, descendant de Marie de Viau, la sœur du poète, sont conservées les stances autographes et signées adressées à *Monsieur de Liancourt* et reproduites (p. 20-26), stances où l'on retrouve à la fois l'inégal talent de Théophile et son très hardi scepticisme. De ces mêmes archives ont été tirés les renseignements très précis donnés sur la famille de Viau (p. 7-9) et condensés en un Tableau généalogique rejeté à la fin de la brochure. Aux recherches dans les manuscrits, M. Andrieu n'a pas manqué de joindre les recherches dans les imprimés : aussi a-t-il pu établir d'une façon presque complète la liste des éditions des œuvres générales ou partielles de Théophile et la liste des travaux dont « le brillant Gascon », comme l'appelait Philarète Chasles, a été l'objet jusqu'à nos jours. Vivement et agréablement écrite, la notice de M. Andrieu est incontestablement ce que nous possédons de meilleur sur un écrivain très discuté, qui a été trop loué par les uns, trop rabaissé par les autres, mais qui, en définitive, reste une des physionomies les plus originales et les plus intéressantes de la première moitié du XVIIe siècle. — T. de L.

— Sous le titre *Collège de Ceaucé vers 1684,* M. A. Salles, vient de publier un intéressant travail, extrait de la *Revue historique et archéologique de l'Orne* (se vend chez F. Renault, imprimeur, Domfront, 1886, grand in-8° de 40 p.) M. Salles s'est occupé surtout de la constitution intérieure, à la fin du XVIIe siècle, du collège fondé par Jean Potier et des causes de la décadence de cet établissement, sous le principalat (1676-1685) d'Ambroise Paccory, le fameux janséniste. L'auteur a pu compléter et rectifier les travaux de tous ses devanciers à l'aide d'un manuscrit de la bibliothèque de Troyes (n° 1443), qui contient de nombreuses lettres échangées entre Paccory et son ami Anjubault, janséniste comme lui et principal du collège de Mayenne. M. Salles a très habilement tiré parti de cette correspondance qu'il se propose d'utiliser encore en racontant en détail l'empoisonnement de Paccory et l'interminable procès qui suivit. La notice est accompagnée de pièces justificatives dont la plus importante est le *Testament de Jean Potier,* du 10 avril 1661. — T. de L.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 12 novembre 1886.

M. Albert des Méloizes, au nom de la Société des antiquaires du Centre, adresse à l'Académie des observations sur une hypothèse présentée par M. Lucien Magne, dans son livre : l'*Œuvre des peintres-verriers français.* M. Magne attribue les vitraux de la chapelle de la Vierge, dans l'église d'Ecouen, à un certain Laurence Fau-

connier, qu'il regarde aussi comme l'auteur d'un vitrail de l'église de Saint-Bonnet de Bourges. Il appuie cette opinion sur la présence, dans l'un des vitraux d'Ecouen, des initiales L. F., qui se retrouvent également au bas du vitrail de Saint-Bonnet, accompagnées du nom de Laurence Fauconnier. M. des Méloizes fait remarquer que ce nom et ces initiales, dans le vitrail de Bourges, désignent, non le peintre-verrier, mais la donatrice, Laurence Fauconnier, veuve de Nicolas Ragneau, dont l'épitaphe se voit dans la même église; le peintre est Jean Lécuyer, comme l'indique une inscription placée dans une autre partie de la verrière. Il est probable que, dans le vitrail d'Ecouen, les initiales L. F. sont également celles du donateur. Celui-ci, en effet, avait pour prénom Louis, car la peinture le montre présenté par le saint roi Louis IX. Ses armes étaient d'argent, au chef de sable chargé à dextre d'un croissant d'argent et à senestre d'une étoile à six rais d'or. Il importait, pense M. des Méloizes, de ne pas laisser s'accréditer, dans l'histoire de l'art français, le nom d'un peintre qui n'a jamais existé.

M. Georges Perrot communique les vues de quelques monuments découverts dans la Syrie septentrionale, en 1881, par une mission allemande, sous la direction de M. le Dr Otto Puchstein; il rapproche ces monuments de ceux qu'il a trouvés lui-même autrefois en Cappadoce et qu'il a décrits dans son *Exploration archéologique de la Galatie*.

M. Léon Heuzey lit un mémoire intitulé : *Un artiste grec au service de la Perse*. Cet artiste est le sculpteur Téléphanès de Phocée, qui, au témoignage de Pline l'Ancien, travailla longtemps dans les ateliers de Darius et de Xerxès. M Heuzey s'attache à recueillir ce qu'on sait de sa vie et de ses œuvres. A ce propos, il insiste particulièrement sur l'importance et le haut intérêt des découvertes faites en Susiane par M. et Mme Dieulafoy, dans leur dernière mission archéologique. Ces découvertes fournissent des lumières toutes nouvelles pour l'étude de l'art ancien de la Perse.

M. P.-Charles Robert rappelle à l'Académie qu'il avait reproduit, en 1873, sous toutes réserves, dans la première partie de l'*Epigraphie de la Moselle*, la copie d'un petit texte trouvé en 1806 au Hiéraple, près de Forbach, et depuis longtemps perdu. Cette copie, la seule que l'on connût alors, avait paru, en 1834, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France;* elle avait été communiquée à la Société des antiquaires par le baron de Ladoucette, ancien préfet de Metz : MINVRIS | LVCANVS | V·S·L·M· Une autre transcription de ce petit texte, due à un numismate distingué, feu M. Motte, de Sarrelouis, vient d'être communiquée par M. Mowat à M. Robert. La première ligne, au lieu de MINVRIS, portait MINIIRIS, c'est-à-dire MINERIS, les deux I valant un E. D'autre part, comme l'R et le V étaient souvent conjuguées au moyen d'un petit trait partant de la queue de la première de ces lettres, M. Robert pense que ce détail a pu échapper aux précédents éditeurs et qu'il est préférable de lire MINERVIS. Les Gaulois de l'est et du nord-est auraient ainsi, sous l'empire, adoré des Minerves, comme ils adoraient les Mères, les Matrones et les Mars. Les Minerves seraient surtout à rapprocher des Junons, ces poétiques génies des femmes, dont on retrouve les souvenirs dans la Province romaine et dans les Germanies cis-rhénanes.

Ouvrages présentés : par M. Maury : J. Halévy, *Recherches bibliques*, 5e fascicule (extrait de la *Revue des études juives*); — par M. Schlumberger : Μεσαιωνικὰ Νομίσματα τῶν δυναστῶν τῆς Χίου; — par M. Delisle : *Fragments de chartes de Saint-Julien de Tours, recueillies dans les registres d'état-civil d'Indre-et-Loire*, publiés par Ch. de Grandmaison (extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*); — par M. Gaston Paris : Emmanuel Cosquin, *Contes populaires de Lorraine, comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers.* Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 3 novembre 1886.

M. Mowat communique deux lettres de M. Audiat sur une inscription d'un vase du Musée de Poitiers et une autre sur une inscription romaine découverte à Saint-André de Sorède.

M. Courajod établit qu'en 1485 il existait des émaux peints à Conthabe et que la source de cette industrie se retrouve dans les procédés des verres églomisés ou verres peints.

M. Courajod met ensuite sous les yeux de ses collègues quelques émaux français du xve siècle conservés au Musée de Poitiers; l'un d'eux représente un personnage du xve siècle, avec un costume identique à ceux de Charles VII et de Juvénal des Ursins dans les tableaux de Jean Fouquet au Louvre.

M. Germain Bapst insiste sur l'importance du document que M. Courajod vient de mettre en lumière, mais il ne croit pas qu'on puisse voir l'origine de l'émaillerie des peintres dans la verrerie, mais bien au contraire dans l'émaillerie de basse taille.

Le Secrétaire.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 48 — 29 novembre — 1886

275. — **Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Chateaux au XIVe siècle,** corrections et documents par l'abbé J.-H. Albanès, docteur en théologie et en droit canonique. Montbéliard, imprimerie Hoffmann, 1885, grand in-8 de 62 et 33 p.

La brochure de M. l'abbé Albanès a paru déjà depuis plus d'une année et je devrais m'excuser de m'en occuper si tardivement, mais c'est là un de ces excellents travaux qui ne vieillissent pas et qui, en 1886, comme en 1885, sont à l'ordre du jour.

Le savant critique étudie d'abord l'*Histoire de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, publiée en 1710 (in-4°) par le P. Boyer de Sainte-Marthe, prieur des dominicains de Saint-Paul. Il rappelle combien ce volume est rare et recherché, déclarant que sa valeur historique ne correspond pas à sa valeur vénale. « Nous allons, dit-il (p. 2), refaire en entier tout un siècle de l'histoire des évêques de Saint-Paul ; de préférence, nous choisissons le XIVe, comme celui où l'abondance des documents conservés dans les archives permet de marcher presque toujours à pied sûr. Nous n'aurions pas le même avantage pour d'autres époques où les pièces font défaut, et, par leur disette, rendent difficile la tâche de celui qui veut atteindre la certitude historique. Mais pour le XIVe siècle, il n'y a qu'à vouloir ; et si dans les pages d'histoire que nous entreprenons d'écrire, la vérité n'a pas encore été mise à sa place, c'est qu'on n'a pas voulu s'en donner la peine. De Guillaume d'Aubenas, qui termine le XIIIe siècle, jusqu'à Raimond Mairode, qui commence le XVe, le P. Boyer de Sainte-Marthe compte seize prélats qui se seraient succédé sur le siège de Saint Paul. Nous démontrerons, contre lui, que, durant tout ce temps, cette église n'a eu que dix évêques, les six autres appartenant à un autre siège, ou n'ayant jamais existé. Quant aux dix prélats qui doivent être maintenus, il faudra changer la plupart des dates qui leur ont été assignées, établir leur personnalité bien des fois ignorée ou méconnue ; il sera même nécessaire, pour plusieurs, de rec-

tifier les noms sous lesquels ils sont inscrits et qui ne leur appartiennent pas. »

Je vais résumer les renseignements nouveaux fournis par l'abbé A. sur chacun des prélats dont le P. Boyer de Sainte-Marthe a si fort embrouillé et altéré l'histoire.

I. Guillaume d'Aubenas, d'après le prieur des dominicains de Saint-Paul, ne siégeait plus en 1300. Or, objecte l'abbé A. (p. 3), « tant s'en faut que sa vie ait pris fin avec le XIIIe siècle, qu'elle se prolongea près de dix ans dans le XIVe. Nous avons de ceci des preuves nombreuses, et l'on trouvera ci-après cinq documents qui ne laissent aucun doute sur ce que nous affirmons [1]. »

II. Dragonet de Montauban fut d'abord religieux de l'ordre de Saint-Benoît, ce qu'aucun écrivain n'a mentionné jusqu'ici, mais ce qui est attesté dans la bulle pontificale qui l'autorisa à faire son testament (Pièces justificatives, n° 7). Boyer de Sainte-Marthe, après avoir fait commencer l'épiscopat de Dragonet de Montauban beaucoup trop tôt, aux dépens de Guillaume d'Aubenas, lui retranche ensuite indûment, au profit de prélats imaginaires, seize ans d'épiscopat et une quarantaine d'années de vie. En effet, ce prélat a continué à occuper le siège de Saint-Paul-Trois-Châteaux jusqu'au 21 août 1328, et n'a cessé de vivre qu'en 1349. Une bulle de Jean XXII (document n° 6) le transporta (31 août 1328) sur le siège de Gap [2].

III. Hugues Aimeric fut, d'après les registres du Vatican, nommé évêque d'Orange, le 28 mars 1324, et fut transféré d'Orange à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 6 septembre 1328, douze ans avant l'époque marquée par le P. Boyer (Pièces justificatives, n° 11). M. l'abbé A. donne de très intéressants détails sur la vie de cet évêque, qui fut un des personnages les plus considérables de son temps et que les papes d'Avignon chargèrent de plusieurs ambassades. Hugues Aimeric mourut en juillet 1348.

IV. Guillaume Guitard ne succéda pas à Hugues Aimeric le 11 avril 1349, puisque les bulles sont du 14 août 1348, selon les registres du Vatican. Il ne tint pas le siège six mois et quelques jours, puisque son épiscopat à Saint-Paul fut de quinze mois. Il ne mourut pas dans le mois de novembre 1349, puisqu'il fut transféré le 4 de ce mois à l'évêché de Lisieux. Il ne reste rien, par conséquent, de l'histoire faite de

---

1. Voir, dans les pièces justificatives publiées en appendice, sous le titre de *Documents inédits*, la bulle que lui adressait le pape Benoît XI, le 9 janvier 1304, quatre ans après l'époque où on le fait mourir, pour l'autoriser à faire la visite de son diocèse par ses délégués (Archives du Vatican, reg. 51, Bened. XI). Voir encore *(ibid.)* un document tiré des Archives des Bouches-du-Rhône, qui montre que Guillaume d'Aubenas continuait à vivre et à siéger en son église le 4 avril 1307.

2. L'abbé A. démontre (p. 9-15) qu'il faut incontestablement retrancher de la liste de Dom Boyer quatre prétendus successeurs de Dragonet, Hugues II, Guillaume de Cardaillac, Raimond Vehens et Hugues Adhémar.

ce prélat par le P. Boyer, et l'abbé A. a dû la refaire du commencement à la fin.

V. Jean Coci n'a guère été moins inconnu du P. Boyer. Il siégea à Vence en 1347, à Grasse en 1348, à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1349. L'abbé A. rectifie non seulement les erreurs commises au sujet de ce prélat par le P. Boyer, mais encore celles du *Gallia Christiana* qui a pris un unique personnage pour trois évêques différents qu'il appelle *Jean* à Vence, *Jean Peyroteri* à Grasse, *Jean Coti* à Saint-Paul. Jean Coci mourut en 1364, et non en 1361, comme l'avait prétendu le P. Boyer [1].

VI. Jacques Artaud devint évêque de Saint-Paul le 10 juillet 1364, date indiquée par les bulles (Pièces justificatives, nº 20) et devint évêque de Gap le 10 avril 1366 (*ibid.*, nº 21). Le P. Boyer a fait arriver ce prélat sur le siège de Saint-Paul en juillet 1365 et l'en a fait partir la même année.

VII. Raimond Geoffroi de Castellane ne s'appela jamais Raimond de Raimond. Ce fut le 17 février 1364 qu'il fut nommé prévôt de l'église d'Aix (Pièces justificatives, nº 22) et le 15 septembre 1367 qu'il fut évêque de Saint-Paul (*ibid.*, nº 23). Son épiscopat dura jusqu'en 1378.

VIII. Aymar de la Roche a été appelé par M. Hauréau Aymar Fabri (*Gallia Christ.*, t. XVI, col. 432). Ni cet érudit, ni le P. Boyer n'ont su qu'Aymar, avant de devenir évêque de Saint-Paul (10 novembre 1378) et de Genève (12 juillet 1385) avait commencé par être évêque de Bethléem (13 novembre 1363) [2]. Le P. Boyer l'a fait mourir en 1385, prenant l'époque de sa translation pour celle de son trépas. Le prélat ne cessa de vivre qu'en 1388.

IX. Le cardinal Jean de Murol, dont il est souvent question dans le grand recueil de Baluze (*Vitæ pap. Avenion.*), et qui était évêque de Genève depuis le 27 janvier 1378, date qui n'avait pas encore été exactement indiquée, devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en vertu des bulles du 24 juillet 1385 (Pièces justificatives, nº 30). Le P. Boyer s'est avisé de le mettre à mort en 1388, et le cardinal était si bien en vie longtemps après son prétendu trépas, que son testament est du 19 septembre 1397. Il survécut encore près de deux ans à son testament, jusqu'au mois de mars 1399, d'après le nécrologe des Frères-Mineurs de Clermont, dans l'église desquels il fut enseveli.

X. Dieudonné d'Estaing était doyen de l'église de Laon lorsqu'il devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (bulles du 23 décembre 1388. Documents inédits, nº 31). Le P. Boyer donne à sa nomination la date de 1389 et à sa mort la date de 1409. Dieudonné vécut jusqu'à la fin de 1410 et peut-être jusqu'aux premiers jours de 1411 [3].

1. Ici l'abbé A. supprime un cinquième évêque entièrement imaginaire, l'évêque Bertrand (p. 28-31).

2. Voir, aux pièces justificatives, les bulles publiées sous les numéros 24, 25, 26.

3. L'abbé A. prouve (p. 51-52) que le cardinal Raimond de Mairose, donné par le P. Boyer pour successeur à Dieudonné d'Estaing, ne fut jamais évêque de Saint-

XI. Hugues de Theissiac ne fut point fait évêque de Vaison en 1412 par Jean XXIII, comme l'avance le P. Boyer, mais le 12 août 1409 par Alexandre V; il eut l'évêché de Saint-Paul, à titre d'administrateur, un an et demi après, le 18 février 1411 (Pièces justificatives, nº 32). Il garda les deux évêchés presque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire durant trente-quatre ans.

L'auteur a eu la bonne pensée de présenter, sous forme de tableau synoptique (p. 58-59), le résultat de ses recherches, mis en parallèle avec le résumé de ce que contient le volume du P. Boyer, et on peut « ainsi apercevoir d'un seul coup d'œil l'énorme différence qui existe entre l'histoire fausse qui a eu cours jusqu'à ce jour, et l'histoire vraie qui doit la remplacer ».

L'excellence du présent travail et des travaux antérieurs de M. l'abbé Albanès fait vivement désirer que ce remarquable critique puisse réaliser son beau projet de publication d'un recueil dans lequel serait entièrement refondue l'histoire des provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Embrun.

T. de L.

---

276. — Nourrisson. **Pascal physicien et philosophe.** In-12, 282 p. Didier, 1885.

— 2. E. Droz. **Le scepticisme de Pascal.** In-8, 394 p. Alcan, 1884.

1. Le livre ou plutôt le recueil d'articles de M. Nourrisson sur Pascal n'ajoutera pas beaucoup, je le crains, ni à la connaissance de Pascal ni à la réputation de l'auteur. Je laisse de côté les sympathies de M. N. pour les jésuites, qui s'étalent dans sa préface : c'est là une affaire de sentiment plutôt que de discussion. Encore ne suffit-il pas, pour taxer Pascal d'injustice, de constater qu'il n'a pas pu lire tout Escobar et que la Compagnie de Jésus s'incarne tout aussi bien dans saint François Xavier que dans Escobar. Pascal nous a laissé la preuve qu'il faisait peu de cas des miracles de saint François Xavier, et qu'en matière de conversions, il tenait plus à la qualité qu'à la quantité.

Sur la vie de Pascal, sur sa philosophie, sur ses pseudonymes, sujets qui forment autant de chapitres de ce volume, M. N. n'avait rien de nouveau à nous dire et ce qu'il dit n'est pas toujours exempt de déclamation : « Salut donc, ô Pascal! Superbe et mélancolique génie, salut! etc. » Je ne crois pas que Pascal eût aimé à être apostrophé sur ce ton. Le chapitre intitulé *Pascal et le chevalier de Méré* est plus intéressant,

---

Paul-Trois-Châteaux, quoiqu'en ait dit Ciaconius (*Vitæ pont. roman.*, col. 1113), lequel a été aveuglément suivi par le P. Boyer et par les auteurs du *Gallia Christiana.* Du reste, selon une juste observation de l'abbé A. (p. 57), ces auteurs ont reproduit presque toutes les inexactitudes de l'historien de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

mais là encore il ne me semble pas que M. N. ait ajouté grand chose à ce que nous avaient appris Sainte-Beuve et d'autres critiques. D'ailleurs Méré, « ce pédant de l'honnêteté » comme on l'a si bien appelé [1], malgré l'action incontestable qu'il a exercée sur Pascal à divers moments de sa vie, est un faquin qui ne méritait guère une étude aussi développée. Au lieu de reproduire *in extenso* des lettres bien connues que tout le monde sait où chercher, M. N. n'eût-il pas mieux fait de retracer un tableau d'ensemble de cette petite société de libertins à laquelle Méré se rattache, sinon par ses opinions, du moins par ses relations? Pascal a vécu dans ce monde, par lequel Montaigne donne la main à Voltaire. Il en a subi l'influence dans une mesure qui n'a pas encore été exactement déterminée, et qui vaudrait la peine de l'être.

Il me reste à parler du chapitre sur *Pascal et Descartes*. M. N. après Baillet, réclame pour Descartes l'honneur d'avoir suggéré à Pascal ses fameuses expériences du Puy-de-Dôme et de la Tour Saint-Jacques. Il est parfaitement exact que dans deux lettres à Carcavi datées de 1649 (11 juin et 17 août) Descartes a lui-même émis cette prétention; il n'en est pas moins vrai que Pascal, dans le compte rendu imprimé de ses expériences et tout particulièrement dans sa lettre à Ribeyre (12 juillet 1651) affirme positivement, sans nommer Descartes, qu'il ne doit rien qu'à lui seul et à Torricelli. Entre ces deux assertions contradictoires, je ne vois pas moyen de décider. Si Pascal était un esprit « fort élevé de lui-même » [2], l'orgueil de Descartes n'a pas besoin d'être démontré. M. N. tranche cependant sans hésiter en faveur de Descartes, mais les raisons qu'il allègue ou ne prouvent rien, ou prouvent contre sa thèse. Par exemple, la lettre de Descartes à Mersenne du 8 octobre 1638 montre qu'à cette époque le philosophe n'avait nullement pris parti entre les diverses explications proposées pour le phénomène de la limite d'ascension de l'eau dans les pompes [3]; la seule qu'il rejette est celle par l'horreur du vide, parce qu'elle ne cadre pas avec son système du plein. La lettre de Jacqueline Pascal à Mme Périer (25 septembre 1647) n'est pas plus explicite; on y voit bien Descartes et Pascal causant de la « question du vide », mais la question du vide ne doit pas être confondue avec celle de

---

1. L'expression est de feu René Grousset, jeune critique de la plus belle espérance enlevé prématurément aux lettres qu'il eût honorées. Deux de ses amis, MM. Imbart de la Tour et René Doumic, viennent de recueillir ses *Œuvres posthumes*, qui comprennent des poésies, parfois d'un beau souffle, des *Lettres* et quelques morceaux de critique, dont le plus remarquable est précisément une étude sur Saint-Evremond et les *Libertins* au XVIIe siècle. La piété des éditeurs a été bien inspirée, et le volume vaut la peine d'être lu, même de ceux qui ne partageraient pas les idées religieuses de l'auteur.

2. Expression de Fontaine dans sa relation de l'entretien de Pascal avec Sacy.

3. « L'observation que les pompes ne tirent point l'eau à plus de 18 brasses de hauteur ne se doit point rapporter au vide, mais ou à la matière des pompes, ou à celle de l'eau même qui s'écoule entre la pompe et le tuyau plutôt que de s'élever plus haut, ou même à la pesanteur de l'eau qui contrebalance celle de l'air. » On croirait entendre Lucrèce.

la pression atmosphérique. La fin de la lettre qui se rapporte bien à cette dernière question est plutôt défavorable aux prétentions de Descartes. Jacqueline raconte, en effet, qu'à la suite de ses conversations avec Descartes, Pascal écrivit à Mersenne « pour savoir de lui quelles raisons M. Descartes apportait contre la colonne d'air. » Mersenne répond « que ce n'était pas M. Descartes, car, au contraire, il la croit fort, mais par une raison que mon frère n'approuve pas. » Quelle était cette raison ? Nous l'ignorons, mais est-il admissible que Pascal pût être à tel point dans l'incertitude sur les vrais sentiments de Descartes, si celui-ci lui avait positivement *suggéré* la veille les expériences concluantes qu'il devait exécuter l'année suivante ?

M. Havet, dans un article de la *Revue bleue* du 29 août 1885, a combattu, lui aussi, la thèse de M. N., mais dans son désir de mettre tout le monde d'accord il se persuade que les expressions des lettres de Descartes à Carcavi sont susceptibles d'une autre interprétation. Pascal, hésitant encore en 1647 sur la vérité de l'opinion de Torricelli, aurait soumis à plusieurs personnes et notamment à Descartes l'idée d'une expérience propre à la vérifier. « Descartes eut le mérite d'y croire et d'en prédire le succès » et c'est tout ce qu'il a voulu exprimer en disant : « C'est moi qui l'ai avisé de faire cette expérience. » L'explication fait honneur au caractère de M. Havet, mais il suffit de lire jusqu'au bout la seconde lettre à Carcavi pour voir qu'elle porte à faux : « Je l'avais assuré, dit Descartes, du succès, comme étant entièrement conforme à mes principes : *sans quoi il n'eût eu garde d'y penser, à cause qu'il était d'opinion contraire.* » Est-ce assez net ? Descartes ne réclame pas seulement l'honneur d'avoir *approuvé* l'idée de Pascal, il se vante positivement de la lui avoir *suggérée*, de l'avoir converti, et c'est bien à cette prétention que Pascal répond indirectement quand il écrit à Ribeyre : « Il est véritable et je vous le dis hardiment, que cette expérience *est de mon invention.* » On voit que les deux assertions sont bien incompatibles et qu'on perdrait son temps à vouloir les concilier ; il faut choisir entre les deux, ou, mieux encore, suspendre son jugement en attendant de nouveaux documents. Au demeurant, la question n'a pas beaucoup d'importance, si ce n'est pour l'appréciation morale des deux adversaires. Au point de vue scientifique, il est *certain* que Descartes a pressenti (sinon formulé) avant Torricelli la loi de la pression atmosphérique, et que tout le mérite de Pascal consiste, dans l'hypothèse la plus favorable, à avoir imaginé et exécuté une expérience décisive, qui mit cette loi hors de doute pour tout le monde [1].

---

1. Torricelli, pour montrer que l'ascension des liquides dans les tubes fermés était due au contrepoids de l'air, s'était contenté de varier la nature des liquides et de montrer que les hauteurs atteintes étaient inversement proportionnelles aux densités. Pascal, au contraire, laisse le liquide fixe (le mercure) et varie le poids de la colonne d'air en prenant la mesure à des altitudes différentes. Les deux expériences sont bien la contre-partie l'une de l'autre.

2. L'ouvrage de M. Droz contraste avantageusement, fond comme forme, avec celui de M. Nourrisson. Pour le fond, au lieu de se disperser sur des sujets multiples, quitte à demeurer à la surface de chacun d'eux, le jeune auteur a volontairement concentré son étude afin de mieux l'approfondir. Pour la forme, au lieu du style tour à tour négligé et emphatique de M. N., nous trouvons ici une langue vive, forte et serrée, qui témoigne d'une familiarité prolongée avec le plus grand écrivain de notre langue. Oserai-je regretter que ce style ne soit pas exempt d'une certaine afféterie qui empêche de le louer sans réserve? Certains débuts de chapitres cherchés d'un peu loin, certaines locutions un peu trop « dix-septième siècle », sentent encore l'excellent normalien qui déverse dans sa thèse ses cahiers d'élégances. Je n'insiste pas : on aurait mauvaise grâce à chicaner un auteur sur quelques puérilités ou sur quelques *lapsus* [1] quand son livre offre tant de bonnes choses, si bien exprimées.

Comme le titre de son livre l'indique, M. Droz a voulu prendre corps à corps l'opinion rebattue qui fait de Pascal un sceptique, se jetant dans la religion par désespoir. Cette opinion, imaginée et brillamment développée par Cousin, a eu certainement beaucoup de succès dans le public lettré; elle n'est cependant pas aussi généralement répandue qu'il plaît à M. Droz de le dire dans sa préface. Une page de M. Deschanel, un sonnet de M. Lemaître ne sont pas des preuves suffisantes à cet égard. Ailleurs M. Droz reconnaît lui-même que la thèse de Cousin n'a jamais été acceptée par les commentateurs catholiques ou protestants de Pascal; parmi les « laïques », les plus récents et les plus autorisés, partis des points de départ les plus divers, la rejettent également : il suffira de nommer Sainte-Beuve, M. Molinier, M. Nourrisson lui-même. J'ajoute que tout esprit non prévenu et qui ne se contente pas de lire les Pensées par extraits, ne peut que souscrire à la parole profonde de Vinet, dont tout le livre de M. Droz n'est que le développement : « Ce n'est pas le scepticisme qui a rendu Pascal chrétien, c'est le christianisme qui l'a rendu sceptique. » Ce n'est donc pas dans le fonds de doctrine de son livre qu'il faut chercher l'originalité et le mérite de M. Droz. Que Pascal, loin d'être en philosophie un pyrrhonien convaincu, ait cherché à tenir la balance égale entre le scepticisme et le dogmatisme pour convaincre l'homme de son impuissance à gagner la certitude et le bonheur dans le secours de la foi, cela avait été dit bien des fois avant M. Droz. Mais ce que nul n'avait encore fait aussi complètement, aussi nettement que lui, c'est de démêler le vice caché de ce raisonnement qui oppose le vrai scepticisme à un dogmatisme de convention, c'est d'en retracer les raci-

1. En voici un qui est pourtant singulier : « Il y a eu du scepticisme dans le monde avant Pyrrhon : l'expérience et la nouvelle Académie y avaient pourvu. » (p. 157 *note*). M. Droz ne peut ignorer que Pyrrhon est mort en 288 av. J.-C., Arcésilas, fondateur de la moyenne Académie, en 241; Carnéade, fondateur de la nouvelle, en 126. Il aurait fallu citer Gorgias et Protagoras.

nes dans la tradition des Pères et dans les principes mêmes de la religion chrétienne, c'est enfin et surtout de préciser les raisons qui font que la thèse sceptique, qui ne devait être que la moitié de l'argument de Pascal, occupe dans les fragments de l'apologie une place aussi disproportionnée à sa véritable portée. Ces raisons sont au nombre de trois :

1° La thèse sceptique, étant celle qui répugne le plus au commun des lecteurs, avait besoin d'être fortifiée davantage; la longue accointance de Pascal avec Montaigne le servait à point nommé en lui fournissant tout un arsenal de raisons pyrrhoniennes;

2° Les *Pensées*, sous leur forme actuelle, sont un recueil de *Maximes;* or l'écueil de ce genre, très à la mode au moment où écrivait Pascal, c'est le paradoxe, l'exagération voulue de l'expression : plus d'une phrase, citée comme une preuve décisive du scepticisme de Pascal, dépasse certainement sa pensée et aurait été atténuée dans la rédaction définitive;

3° Pascal n'est pas seulement un apologiste, mais encore un pénitent; or s'il a péché, aux yeux de la rigueur janséniste, c'est par concupiscence d'esprit; c'est donc la raison qu'il doit chercher à humilier, et qui humilie la raison parle nécessairement le langage des sceptiques.

Voilà, réduite à ses grandes lignes, l'argumentation de M. Droz; elle est juste et pénétrante et je ne saurais dire à quel point l'auteur, en la développant dans le détail, y a déployé de souplesse, d'agrément et d'érudition. Son livre est la meilleure réfutation de celui de Cousin parce qu'il est la seule qui se puisse lire d'un bout à l'autre sans fatigue, et ce que le talent a fait, le talent seul peut le défaire. L'auteur me permettra-t-il cependant de lui indiquer deux points sur lesquels il ne me paraît pas avoir suffisamment insisté ? L'un, c'est la grande place que la forme dialoguée et épistolaire devait (de l'aveu même de Pascal) tenir dans l'*Apologie :* or cette forme, plus encore que celle des *Maximes* détachées, qui n'était que provisoire d'ailleurs, pousse à l'exagération. Si l'on réfléchit que Pascal, dans ces parties de controverse, se serait probablement donné pour adversaires un libertin, un cartésien et un juif, si l'on réfléchit que le cartésianisme, malgré ses protestations de respect pour la religion, avait, en réalité, la prétention de s'en passer, on aura, je crois, l'explication de beaucoup de passages où en injuriant la « raison raisonnante », c'est en réalité sur Descartes que frappe Pascal. Le second point, c'est l'ignorance de Pascal en matière d'histoire de la philosophie. Son entretien avec M. de Sacy prouve qu'il n'avait guère étudié que Montaigne parmi les modernes, Epictète parmi les anciens; or si Montaigne représente assez bien à la fois le scepticisme de l'épicurisme, Epictète, qui n'est qu'un moraliste, ne saurait être sérieusement pris pour champion unique du dogmatisme. C'est cependant ce que fait Pascal dans cet entretien, sans se préoccuper qu'il y ait eu des hommes qui s'appelaient Platon et Aristote. Cette erreur, volontaire ou

non, a eu des conséquences graves : le dogmatisme incarné dans Epictète est un dogmatisme moral, et comme tel éminemment opposé à l'esprit chrétien. Adversaire passionné de ce qu'on appelle aujourd'hui « la morale indépendante », Pascal établit entre elle et le dogmatisme *in genere* une solidarité factice; de là son déchaînement contre « la superbe raison », en qui il attaque moins encore l'infatuée qui prétend éclairer le mystère des choses, que la rebelle qui s'arroge de régenter la conscience morale.

Théodore Reinach.

---

277. — 1. David Hess, **Johann Caspar Schweizer,** ein Charakterbild aus dem Zeitalter der franzœsischen Revolution, eingeleitet und herausgegeben von J. Baechtold. Berlin, Hertz, 1884. In-8, cvi et 286 p.

2. **Madame Elisabeth,** sœur de Louis XVI, par Mme la comtesse d'Armaillé, Paris, Perrin, 1886. In-8, v et 509 p.

3. **Un cadet en 1792,** Charles de Cornier, par Joseph de Vivie, ancien magistrat. Bordeaux, imprimerie V. Crespy, 1886. In-8, 32 p. 3 f. 50.

4. Léon Moreaux, **Le général René Moreaux et l'armée de la Moselle** 1792-1795. Paris, Firmin-Didot, 1886. In-8, ix et 380 p. 3 fr. 50.

5. **Les dernières années du duc d'Enghien,** 1801-1804, par le comte Boulay de la Meurthe. Paris, Hachette, 1886. In-8, viii et 359 p. 3 fr. 50.

6. **Histoire de la marine français sous la première République,** par E. Chevalier, capitaine de vaisseau. Paris, Hachette, 1886. In-8, ii et 424 p. 7 fr. 50.

1. Voici encore un de ces étrangers aventureux, pleins de nobles illusions, sincèrement épris de la liberté, qui, comme Bollmann et Georges Kerner [1], comme Forster, sont venus en France pour prendre part aux luttes de la Révolution : Jean Gaspard Schweizer. Ce Schweizer était assez ignoré jusqu'ici ; sa femme Madeleine avait plutôt attiré l'attention, car elle a connu Gœthe et Caroline de Wolzogen. Schweizer est un des *Schwärmer* les plus originaux de la fin du xviiie siècle; inquiet, ardent, nullement pratique, dépourvu de calme, de sang-froid et de tenacité, néanmoins plein de confiance en lui-même, cherchant avec passion l'aventure et le péril, bon, généreux, n'usant de sa richesse que pour la partager avec ses amis, crédule et se laissant duper comme un enfant par tous les spéculateurs et les charlatans qu'il rencontre, avec cela rêvant de réformer le monde, commerçant, collectionneur, poète, affamé de savoir et voulant tout apprendre et tout connaître malgré les lacunes de sa première éducation, tel est ce Schweizer dont David Hess nous a laissé l'attachante biographie. Il était né à Zurich, en 1754, et ses parents lui laissèrent une maison de commerce importante. Mais en 1786, il quitta sa ville natale et se rendit à Paris pour y pêcher des millions et y travailler au bonheur de l'humanité. Il menait grand train et

1. Voir sur Bollmann. *Revue critique,* 1886, n° 4, art. 26 et sur G. Kerner, n° 22. art. 123.

donnait bonne chère. Aussi son hôtel devint-il bientôt le rendez-vous des agioteurs et de tous les grands *Schwindler* de l'époque. On y vit aussi des beaux-esprits et des politiciens, des écrivains renommés et les hommes qui devaient jouer un rôle considérable dans la Révolution : Bernardin de Saint-Pierre, Fabre d'Eglantine, Chamfort, Bitaubé, Schlaberndorf [1], Salis, Archenholz, Lafayette, Dumouriez, Barnave, d'Espagnac, Bergasse, Marie Wollstonecraft, Anarcharsis Cloots, etc. La biographie de Hess ne nous donne pas, à vrai dire, de détails nouveaux sur les hôtes de Schweizer; Mirabeau est à peu près le seul dont on nous raconte quelques traits curieux; il fait la cour à la dame du logis qui refuse de l'entendre et inspire à ce grand débauché le plus profond respect; il cajole le mari, vante son esprit et même son génie, puise dans sa caisse à pleines poignées, et lui rend un jour, en une seule fois, tout l'argent qu'il lui a pris, sans que ce fou de Schweizer s'étonne de la restitution et sache même combien lui doit Mirabeau (p. 54-55 et 58). Cependant l'exalté Zuricois s'était jeté à corps perdu dans la Révolution, il collaborait aux projets de constitution de Mirabeau, il composait des hymnes en l'honneur de la liberté, il dirigeait les travaux de fortification de Montmartre, il faisait des harangues en pleine rue, il devenait jacobin et sans-culotte. Par instants, il est vrai, son enthousiasme se refroidissait; il fut saisi d'horreur à la vue du triomphe des soldats du régiment suisse de Châteauvieux; il voulut sauver Louis XVI et cacha dans sa maison une somme d'or que les royalistes destinaient à la fuite du roi; il fit échapper, dans la journée du 10 août, au péril de sa vie, plusieurs de ses compatriotes de la garde suisse. Toutefois, il salua l'avénement de la République avec allégresse, et ses opinions révolutionnaires ne faisaient de doute pour personne; accusé souvent, exposé plus d'une fois à des visites domiciliaires, et toujours affairé, toujours plein de projets et faisant des iambes sur les moindres incidents de sa vie, il ne fut jamais mis en état d'arrestation; il allait droit son chemin, a dit Schlaberndorf, ne voulait rien pour lui, ne cachait pas ses sentiments, et ne passait pas pour dangereux (p. 99). Il fut même chargé d'une mission diplomatique en Suisse, puis attaché à une agence commerciale et maritime que le Comité de salut public créa dans l'Amérique du Nord. La Révolution et ses propres prodigalités, sa générosité insensée l'avaient ruiné; il aurait pu rétablir sa fortune aux États-Unis; il y passa six ans à faire des vers, à fréquenter les savants et les poètes, à écrire une « Critique de la civilisation » qui, heureusement, est restée inédite. Lorsqu'il revint en France, il se vit cruellement trompé par ses associés, environné de chevaliers d'industrie qui le grugeaient à plaisir, engagé dans de longs et coûteux procès, détroussé par les avocats et les usuriers, couvert de dettes; sa santé était

1. Quand donc quelque jeune érudit se décidera-t-il à explorer les papiers de Schlaberndorf qui se trouvent, nous dit-on, aux archives d'Etat de Breslau ? Il y a là, sans aucun doute, bien des documents de grand intérêt sur la Révolution.

perdue, et son âme brisée; il mourut en 1811. Telle est, résumée à grands traits, l'histoire de Gaspard Schweizer; elle contient, a-t-on dit, le sujet d'un grand roman et d'une demi-douzaine de nouvelles. Mais il ne faut pas oublier, à côté de lui, sa femme. Madeleine Hess, la *liebe Schweizerin* de Lavater, qui partage noblement la fortune, bonne ou mauvaise, de son mari, lui reste obstinément attachée, l'excuse toujours, le console et le soutient avec une infatigable tendresse, l'accompagne enfin dans cette terrible traversée du *Suffolk*, en pleine tempête, sur un vaisseau qui craque de toutes parts, au milieu d'un équipage qui s'enivre et se révolte; affreusement malade, désespérée, couchée dans une étroite cabine, où elle attend la mort, elle est une nuit obligée de se lever, toute frémissante de froid, pour laisser les charpentiers, armés de haches et de leviers, réparer le gouvernail, à la lueur des lampes de corne que tiennent les passagers (p. 118); à Paris, elle visite et encourage ses amis proscrits, elle pénètre dans les prisons, elle flatte Robespierre et sait obtenir des passeports pour les suspects, par exemple, pour Pougens, et se sentant compromise, voulant en cas d'accusation mourir dignement, elle se rend un soir, accompagnée d'une servante, sur la place de Grève et compte les marches de la guillotine, pour ne pas trembler lorsqu'il faudra monter à l'échafaud (p. 101). Citons encore, entre autres figures intéressantes, le vieux et loyal teneur de livres Diggelmann, le peintre Füssli, l'Américain Swan et sa femme, la servante Victoire Beauchard dont la jeunesse a été si tragique, Mangin et la Finot, ces deux domestiques qui se marient et achètent un bien national après avoir volé leur maître, surtout cette Babette Bansi que les Schweizer ont adoptée et emmenée avec eux à Paris, mais qui menace sa mère adoptive de la dénoncer au tribunal révolutionnaire, mène joyeuse vie avec les peintres du Louvre, voyage en Italie, se convertit au catholicisme, s'insinue auprès de la mère de Bonaparte, épouse après toute sorte d'incidents le professeur et médecin Nannoni et finit par devenir maîtresse de dessin à la maison royale de Saint-Denis. La biographie, que nous venons d'analyser, a pour auteur David Hess, parent de Madeleine Schweizer. C'est, à notre avis, un petit chef-d'œuvre. Hess avait le style clair et vigoureux; il a su peindre et douer d'une vie puissante ses personnages, particulièrement Schweizer, sa femme et Babette Bansi; il a su démêler et retracer avec une merveilleuse habileté ce chaos d'opérations financières et d'aventures de tout genre dans lequel s'agite son héros; une fois le livre ouvert, il faut aller jusqu'au bout; on va de page en page, sans fatigue, entraîné à la fois par l'intérêt qu'inspire cette orageuse existence et par l'art du biographe. M. J. Baechtold, le germaniste bien connu, qui a publié pour la première fois le manuscrit de Hess [1], mérite les plus vifs remerciements. Il a du reste augmenté singulièrement le prix de ce volume en le faisant précéder d'une étude sur Hess, sa vie et ses œuvres. Il a consulté les

1. Un extrait avait paru, il est vrai, dans le *Züricher Taschenbuch* de 1880.

nombreux papiers laissés par Hess et déposés après sa mort à Zurich et à Bâle; à l'aide de ces documents, il raconte l'existence de cet homme remarquable qui fut d'abord soldat au service de la Hollande et qui a laissé d'assez bonnes poésies, un livre sur Bade en Argovie, *die Badenfahrt*, et une excellente biographie de Landolt *(Salomon Landolt der Landvogt von Greifensee)*. Signalons dans cette introduction très soignée quelques fragments précieux du *journal* de Hess; ils sont relatifs à ces combats de 1799, qu'on a nommés les deux batailles de Zurich et que Hess appelle les jours d'épouvante, *die Tage des Schreckens* [1].

2. Le livre de Mme la comtesse d'Armaillé sur *Madame Elisabeth* est plutôt une œuvre d'édification qu'une œuvre d'histoire, et l'auteur expose nettement le but de son travail dès l'avant-propos « retracer la vie d'une princesse arrivée au plus haut degré de la perfection morale, sous l'influence de la piété, de l'amitié, du dévouement à la famille, et morte à trente ans, après avoir subi les plus cruelles épreuves et la plus injuste des condamnations ». Ce livre a néanmoins ses mérites, et Mme d'Armaillé a consulté à peu près tous les documents imprimés, et même quelques inédits. Nous nous bornerons à signaler ici quelques erreurs qui pourront être corrigées dans une nouvelle édition. C'est non pas près de Clermont, mais au-delà, au sortir de Sainte-Menehould, et à un quart de lieue de cette ville, que fut tué le seigneur de Hans; il était, non pas marquis, mais comte de Dampierre; il ne baisa pas la main du roi, puisqu'il ne put approcher de la berline royale (p. 214) [2]. L'Assemblée constituante n'avait nommé que trois commissaires, et Mathieu Dumas n'en était pas membre (p. 218). Pétion n'était pas une « créature de Robespierre » *(id.)*. Léopold est mort le 1er mars, et non le 2 mars (p. 263). Dillon a été assassiné le 28 avril, et non le 18 (p. 266). Mandat était-il noble? (p. 300).

3. L'étude de M. Joseph de Vivie, *Un cadet en 1792*, est consacrée à Charles de Cornier, un de ces jeunes nobles, — en plus grand nombre qu'on le croit d'ordinaire — qui refusèrent d'émigrer et combattirent avec héroïsme pour la Révolution et la France. Les lettres de cet officier respirent, comme dit M. de V., non seulement le plus ardent patriotisme, mais un vrai délire patriotique. Il écrit, le 17 mai 1793, qu'il « jouit du plaisir de terrasser les ennemis de la patrie » et que le seul sentiment qu'il connaisse, c'est « l'enthousiasme d'un homme libre ». Avec quelle chaleur il décrit son premier combat! « Nous former en bataille, braver artillerie, mousqueterie, mitraille, biscayens, charger l'ennemi, le terrasser, passe comme un éclair. Custine est à notre tête; il fait mordre la poussière à plusieurs de sa propre main. Les chasseurs auraient marché aux enfers. Les pièces de canon de l'ennemi sont pri-

1. Mentionnons aussi la table des noms de personnes qui sera très utile et ajoutons qu'il faut lire p. XXXVII, Turreau et non *Tarreau*.

2. Voir *Revue critique*, 1884, n° 44, art. 189 (sur les mémoires de Mme de Tourzel) et même année, n° 23, art. 109 (sur les « Emigrés » de Forneron.)

ses. L'infanterie est repoussée jusque dans la redoute. Le sang ruisselle de toutes parts. L'artillerie de la redoute, au lieu de nous intimider, augmente notre rage... » (p. 25). Avec quel désespoir il raconte la retraite de l'armée, cette retraite *honteuse*, due sans doute à une « trahison des plus noires! » (p. 26.) Mais il est fier du courage qu'il a montré, fier de la bravoure de son régiment; il écrit avec un noble orgueil que ses camarades ont « déployé le caractère le plus énergique. Toute l'armée chante nos louanges, et aussitôt que nous paraissons, on entend : vive le 10e chasseurs! Il est agréable d'être membre d'un corps qui jouit d'une aussi heureuse réputation » (p. 27). L'intrépide cadet se fit tuer le 13 octobre à l'arrière-garde, en se portant au secours d'un soldat blessé, et les officiers de son régiment écrivirent à son père qu'il était tombé en héros. Il faut remercier M. de Vivie d'avoir livré à la publicité les lettres de ce jeune et vaillant soldat mort à dix-huit ans pour la patrie; elles reflètent les impressions et les sentiments de ces premières armées de la Révolution [1].

4. Le général René Moreaux, dont son descendant, M. Léon Moreaux, nous donne aujourd'hui la biographie, a été souvent confondu avec son homonyme, Jean-Victor Moreau, le vainqueur de Hohenlinden. Son petit-fils a bien fait « de revendiquer pour sa mémoire la réparation historique à laquelle lui donne droit la gloire qu'il a acquise en se sacrifiant sur les champs de bataille pour la défense de la patrie » (p. IX). Moreaux était né à Rocroy le 14 mars 1758. Il fit la guerre d'Amérique comme grenadier du régiment d'Auxerrois-infanterie et reçut une grave blessure à l'affaire de Sainte-Lucie. Lorsqu'éclata la Révolution, il était entrepreneur de bâtiments et de travaux du génie militaire. Il commanda et organisa la garde nationale de Rocroy, et fut élu, le 20 septembre 1791, lieutenant-colonel en second du 1er bataillon des Ardennes. Il prit part au siège de Thionville (1792), puis fut attaché, en qualité de général de brigade, au corps des Vosges qui dépendait de l'armée de la Moselle (1793). Blessé à Leimen et nommé général de division, placé à la tête du corps des Vosges, il assista à la bataille de Pirmasens et s'y distingua si bien qu'on lui offrit le commandement en chef de l'armée de la Moselle. Il refusa et servit sous les ordres de Hoche, ensuite de Jourdan. Son biographe nous le montre, dans cette période de sa vie, intrépide et prudent à la fois, maintenant une discipline sévère, communiquant aux soldats sa propre fermeté : « Que l'armée, disait-il, soit pénétrée de la puissance de notre République, et qu'elle sache qu'un revers ne lui fait d'autre effet que celui de l'huile dans une fournaise ardente » (p. 135). Nommé, le 29 juin 1794, une seconde fois général en chef de l'armée de la Moselle, vainqueur à Trippstadt et à Pellingen, maître de Trèves, puis de Coblenz, de Rheinfels, un instant commandant les deux armées de la Moselle et du

1. Voir sur les sentiments de l'armée du Rhin à laquelle appartenait Cornier, la lettre de Grandjean, *Revue critique*, 1886, n° 40, p. 245-247.

Rhin, il fut chargé, à la fin de l'année, du blocus de Luxembourg; cette place importante, vigoureusement attaquée, allait se rendre lorsque le jeune général, souffrant de ses blessures et atteint d'une fièvre putride, dut être transporté à Thionville où il mourut dans la nuit du 9 au 10 février 1795; Hatry lui succéda, mais, comme dit M. M., il n'eut qu'à achever l'œuvre de son prédécessenr et en recueillit toute la gloire. C'est Moreaux qui, en réalité, a pris Luxembourg. Si consciencieux que soit le travail de M. M., il donne prise à la critique, et l'auteur nous permettra les observations suivantes. Il exagère infiniment l'importance du siège de Thionville; il prétend, par exemple, que le bombardement du 4 au 5 septembre dura quinze heures, lorsque nous savons par Wimpffen lui-même qu'il ne dura pas deux heures, qu'« il ne brûla pas une toise de toiture et ne causa pas pour dix écus de dégât » (lettre à Pache du 5 février 1793). Les bulletins triomphants de Wimpffen et les discours emphatiques de Merlin ont trompé l'opinion, et jusqu'ici l'histoire, sur la vigueur de la défense de Thionville. Il n'est pas vrai que les Français aient fait le 6 septembre un *carnage affreux* dans le camp ennemi et qu'en cette seule affaire les Autrichiens aient perdu quatre cents hommes. Je renvoie M. M. aux mémoires de Las Cases et de Marcillac, et surtout à l'excellente *Histoire de Thionville,* de Teissier, parue à Metz en 1828. En général, M. M. s'est trop contenté de lire, pour son récit, les sources françaises; il a raison de critiquer Jomini qui est très souvent inexact, et Gouvion Saint-Cyr qui semble quelquefois écouter de vieilles rancunes et se mettre trop en évidence; mais il n'aurait pas dû se borner aux dépêches et aux rapports du dépôt de la guerre. Un des grands mérites de Jomini, c'est qu'il a consulté les relations allemandes. M. M. aurait bien fait de l'imiter et de lire, entre autres travaux étrangers, ceux de M. Lufft que nous avons mentionnés récemment dans cette revue [1], le *Journal* de Blücher, la *Geschichte der Kriege in Europa.* Il eût ainsi évité quelques menues erreurs que nous reléguons en note. Nous lui reprocherons aussi d'avoir donné trop de place à l'histoire générale et à l'ensemble des opérations; dans certains chapitres de l'ouvrage, Moreaux ne paraît pas assez au premier plan. Mais, malgré ces objections, le travail de M. M. est fort louable; on y trouve un grand nombre de lettres, d'états de situation, de rapports pour la plupart inédits; M. Léon Moreaux raconte très exactement les campagnes de 1793 et de 1794 (voir surtout le chapitre v); enfin, il met suffisamment en relief le rôle de l'armée de la Moselle qu'on avait un peu trop rabaissé jusqu'ici, et, grâce à lui, il ne sera plus permis de confondre le général qui dirigeait, en 1795, le siège de Luxembourg avec celui qui fut tué en 1813 par un boulet français [2].

---

1. *Revue critique*, 1885, n° 47, art. 214.

2. P. 6, M. Léon Moreaux place au mois de juin les échauffourées de Mons et de Lille, qui sont de la fin du mois d'avril. P. 9, l'armée prussienne ne se composait que de quarante-deux mille hommes. *Id.* Brunswick ne *força* pas le

5. M. Boulay de la Meurthe a voulu compléter le livre de Nougarède de Fayet (1844) sur le duc d'Enghien par une étude composée surtout de matériaux nouveaux. Cette étude est faite avec le soin consciencieux que M. B. apporte à tous ses travaux; elle est fort bien composée, écrite en outre dans un style ferme et grave qui n'exclut pas l'élégance. M. B. a trouvé sur son sujet plus d'une pièce importante puisée dans les documents de la police générale et dans les correspondances des agents diplomatiques français et des ministres étrangers. Il raconte d'abord la vie du jeune duc dans le pays de Bade, à Ettenheim, où l'avait attiré un ancien attachement pour la princesse Charlotte de Rohan; il montre qu'Enghien, passionné pour la guerre, et ne voulant d'autre lutte que la lutte ouverte, rêvait un coup de main sur l'Alsace, mais qu'il ignorait la conspiration de Georges, et la blâma nettement, lorsqu'il la connut, que Bonaparte lui-même, connaissant les menées de Georges à Paris et dans l'Ouest, ne tournait pas encore ses regards sur les frontières de l'Est. Malheureusement Drake et les agents anglais intriguaient à Munich et à Stuttgart; Méhée, envoyé en Allemagne pour les sonder, passa à Offenbourg où M. de Musset lui parla du duc d'Enghien comme du chef naturel que trouveraient un jour les officiers de Condé logés dans la ville; Méhée fit son rapport, et l'attention de Bonaparte fut attirée sur le prince. Le général Leval, commandant la division du Bas-Rhin, le commissaire général de police Popp, le préfet Shée renchérirent aussitôt sur le rapport de Méhée et dénoncèrent la baronne de Reich et les émigrés d'Offenbourg. Le sous-officier de gendarmerie Lamothe, envoyé à Ettenheim par le préfet Shée, prit un ami du prince, le vieil et inoffensif marquis de Thumery, pour Dumouriez; « le nom, prononcé par des lèvres allemandes, dit M. B., pouvait en effet produire une véritable consonnance avec celui du fameux général ». Aussitôt Bonaparte, outré, exaspéré, réunit un conseil de gouvernement; tous les assistants, sauf Cambacérès, conseillent de s'emparer du duc; deux expéditions ont lieu, l'une dirigée par Ordener contre Ettenheim, l'autre par Caulaincourt contre Offenbourg; Enghien est enlevé (M. B. nous fait un dramatique récit de cet enlèvement, d'après la relation d'un serviteur du prince, Joseph Canone), en-

camp de Fontoy, que Deprez-Crassier se contenta d'évacuer. *Id.* Il ne prit pas position à Briey et à Etain le 28 août, mais le 29 et le 30. P. 10, Clerfayt s'empara de Stenay le 31, et non le 30 août, et Hohenlohe ne bloqua jamais Montmédy; *id.* Luckner fut destitué, non pas le 1er septembre, mais dès le 25 août; *id.* Beaurepaire ne se tua pas « au moment où les Prussiens entraient dans la ville pour en prendre possession »; *id.* l'armée du Centre comptait vingt-deux mille hommes, et non vingt-cinq mille. P. 11, lire *Pully* et non Prilly et *Wimpffen* au lieu de Wimpfen. P. 13, le prince de Nassau (ce ne peut-être que Nassau-Siegen), n'a pas été tué au siège de Thionville, par la bonne raison qu'il était alors à Verdun. P. 16, la République a été proclamée le 21, et non le 22 septembre. P. 17, ce ne fut pas Galbaud qui succéda à Wimpffen, mais Saint-Hillier, et après Saint-Hillier, Krieg. P. 23, lire la *Nahe* et non la Nahé. P. 23, lire le *colonel Szekuly* et non le général Sékuly et *le Kettrich*, au lieu de Kétérick. *Rüchel* est partout écrit Ruchel.

mené à Strasbourg, puis à Vincennes, interrogé, et fusillé dans les fossés du château. Notons, à propos de la procédure, les points suivants. Lorsque Bonaparte reçut les papiers saisis chez le duc, il y vit qu'Enghien n'avait pas eu de relation directe avec Georges, mais qu'il demandait à servir l'Angleterre contre le peuple français « son plus cruel ennemi » et déclarait « avoir des intelligences parmi les troupes »; il dressa aussitôt le plan d'un interrogatoire que Réal devait diriger et nomma une commission militaire composée de colonels de la garnison de Paris et présidée par le général Hulin qui devait faire son œuvre *sans désemparer*. Mais lorsque le duc fut traduit devant la commission, Réal, averti trop tard, ne parut pas, et aucun des membres ne savait qu'il dût assister à la séance; ils furent privés des moyens d'instruction les plus indispensables; tout leur fit défaut, l'acte d'accusation et les pièces à charge et à décharge; on leur dit seulement que le prince était accusé : 1° d'avoir porté les armes contre la République; 2° d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre; 3° de faire partie des complots tramés contre cette puissance; ils omirent l'idée du complot, se bornèrent aux autres inculpations, et prononcèrent la mort. M. B. retrace, à la suite de ces curieux détails, l'impression que le drame de Vincennes produisit en Europe; ce ne fut pas une impression de pitié; on vit dans cette exécution une sorte de défi jeté aux puissances par le premier consul. M. B. marque également les sentiments du public français, la stupeur des uns, l'horreur des autres, le sentiment des politiques qui virent dans l'évènement une faute commise. Mais il a si bien démêlé les motifs qui déterminèrent Napoléon; il a montré avec tant d'art comment naquit, grandit, éclata l'irritation qui provoqua la mort du jeune duc; il a si habilement prouvé que le premier consul se croyait sincèrement dans le cas de légitime défense, qu'à la fin du volume, on est presque porté, tout comme lui, à excuser Bonaparte [1]. Aussi ne faut-il pas rester sur cette impression, et, quoique M. Boulay n'ait pas assez formellement prononcé ce jugement, on dira toujours — et nous employons à dessein ses expressions (p. 283) — que ce sanglant coup d'état fut non seulement inutile, mais inique. Bonaparte avait violé un territoire neutre et décidé de la vie d'un homme dans un transport d'aveugle et criminelle colère [2].

6. L'ouvrage de M. Chevalier sur la marine française sous la première République est encore un fort bon livre, composé d'après les documents des archives de la marine. Il est divisé en onze chapitres. Nous assistons d'abord à la désorganisation des cadres de la marine, suite inévitable de la Révolution, puis au siège de Toulon et à la réor-

---

1. Je ne suis pas le seul de cet avis, et un ami, qui est un de nos plus remarquables historiens, partage mon sentiment.

2. Le volume est ainsi divisé : I. et II. *Séjour à Ettenheim*. III. *Les ordres du premier consul*. IV. *L'enlèvement*. V. *La sentence de Vincennes*. L'appendice renferme 24 pièces justificatives.

ganisation tentée par Jean-Bon Saint-André. Nous lisons ensuite le récit de la bataille du 1er juin 1794 restée célèbre par l'épisode du *Vengeur*, des engagements du 16 mars et du 12 juillet 1795 entre l'escadre de l'amiral Martin et celle de l'amiral Hotham, du combat du 23 juin 1795 livré par Villaret-Joyeuse à lord Bridport près de l'île de Groix, de la croisière du contre-amiral Richery sur les côtes d'Espagne et sur celles de l'Amérique du Nord, de la malheureuse expédition d'Irlande où l'amiral Bouvet « désespéra trop tôt du succès », mais où les équipages, au témoignage unanime des officiers, « remplirent extrêmement mal leur devoir » (p. 311-313). Les desseins de Bonaparte, le projet de descente en Angleterre, l'expédition d'Egypte (prise de Malte, combat d'Aboukir, etc.), le débarquement des Anglais à l'embouchure du Texel, la convention de Castricum terminent le volume. On y remarquera surtout avec quelle abondance convaincante de détails l'auteur prouve que nos désastres doivent être attribués, avant tout, à la mauvaise composition des équipages et à l'inexpérience des officiers jetés pour la plupart au milieu de circonstances auxquelles leur instruction navale ne les avait pas préparés et, par suite, incapables de prendre les décisions nécessaires. On y trouvera des récits très clairs et très nets, pleins de particularités curieuses, toujours accompagnés d'appréciations saines et de jugements qui s'appuient sur une étude attentive des documents et sur les plus solides connaissances techniques. Qu'on lise, par exemple, l'examen de la bataille du 1er juin 1794 et les pages consacrées au rôle de Nelson et de l'amiral Brueys dans la journée d'Aboukir (p. 145-153 et 381-395). Qu'on lise également les considérations de l'auteur sur la part qui revient à la marine dans l'insuccès de l'expédition d'Irlande (p. 305-316). Il est seulement regrettable que M. C. ne cite jamais ses sources et que son livre soit absolument dépourvu de notes. Il ne mentionne pas, au début de son livre, l'expédition d'Ostende (frégate l'*Ariel* et aviso l'*Eveil*). Il est trop sévère à l'égard de Jean-Bon Saint-André qui n'était pas aussi ignorant qu'on se l'imagine ordinairement, car il s'était d'abord destiné à la marine marchande et après avoir étudié le pilotage à Bordeaux, il avait fait quelques voyages sur mer, d'abord comme lieutenant, puis comme capitaine [1]. Que Jean-Bon ait commis des fautes, soit; il n'en est pas moins vrai qu'il déploya une infatigable activité, et qu'au bout de dix mois, grâce à lui, la marine française fut en état de se mesurer avec la marine anglaise. M. C. lui reproche d'avoir renvoyé les anciens officiers; mais, lorsqu'on les avait vus, comme à Toulon, livrer aux Anglais un port et une escadre, n'était-il pas permis d'être méfiant et de réformer aussi bien et aussi vite que possible l'état-major des vaisseaux? Toutefois le livre de M. Chevalier est fort bien fait, intéressant d'un bout à l'autre, remarquable, répétons-le, par sa clarté, par sa lumineuse disposition, par la simpli-

1. Voir le livre de notre regretté collaborateur Michel Nicolas, *Jean-Bon Saint-André, sa vie et ses écrits* (1848).

cité du style; c'est l'œuvre d'un historien qui est en même temps un homme du métier; il fait suite à l'« *Histoire de la marine française pendant la guerre de l'Indépendance américaine* »; il recueillera les mêmes éloges et il aura le même succès; il prouve, comme son devancier, qu'on ne peut posséder une bonne marine que si l'on a « des lois organiques, contenant un mécanisme à la fois simple et sûr, dont le fonctionnement donne à l'ensemble la solidité sans laquelle les chefs les plus capables ne peuvent rien » (p. 11); il montre avec une évidence irréfutable que rien, pas même l'enthousiasme et la passion de servir la patrie, ne peut suppléer à l'expérience et au savoir.

A. CHUQUET.

CORRESPONDANCE

Une calomnie littéraire.

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne lui-même.

C'est justement la sorte de mésaventure qui vient d'arriver à un docteur allemand. Faut-il s'indigner, faut-il rire du livre extraordinaire dont je vais parler? Il est difficile de ne pas s'indigner un peu, mais, somme toute, je crois que la chose est surtout plaisante. Le lecteur en jugera.

On sait que feu M. Miller, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mort cette année même, a publié dans ses *Mélanges de littérature grecque* (Paris, 1868), un certain nombre de textes inédits, notamment une série de proverbes ou fragments divers provenant d'un manuscrit du mont Athos et trois hymnes empruntés à un papyrus égyptien. Un certain M. Arthur Kopp entreprend de prouver doctement que le manuscrit du mont Athos n'a jamais existé, que le papyrus est fictif, et que M. Miller est un mystificateur et un faussaire : « Mit dem Codex Athous und den Hymnen hat Miller die schlaueste, verwegenste und grossartigste Mystifikation versucht, durch welche die gelehrten Kreise sich je haben täuschen lassen. » Ces mots forment la conclusion de l'ouvrage. Elle est fort nette, malgré certaines réserves prudentes et quelques précautions trop habiles dont l'auteur a usé çà et là, mais qui ne sauraient nous donner le change. Ajoutez à cela, dans tout le cours du travail, de grands mouvements d'indignation contre la « hâblerie française » qui ne s'efforce qu'à duper la « candeur allemande. » Heureusement, comme le dit M. Kopp, la science française n'est pas toute la science, et il y a quelque part des vengeurs de la vérité qui veillent. M. Kopp est un de ceux-là. Voilà donc ce paladin parti en guerre, et résolu à nous pourfendre. C'est ce qu'il fait en cinquante-

sept pages de raisonnements admirables, qu'il a eu d'ailleurs l'attention délicate de faire parvenir aux journaux philologiques français. Qu'il en reçoive ici nos remerciements [1].

Malheureusement pour lui, avant de ceindre sa bonne épée, ce redresseur de torts n'a pas pris la peine de faire ce qu'aurait fait un homme modeste et avisé, moins convaincu de la grandeur de sa mission et de la force de son bras. Il a oublié de s'informer, de reconnaître le terrain, et surtout d'allumer sa lanterne. S'il s'était informé, il aurait appris que le manuscrit du mont Athos existe, que M. Miller l'avait rapporté en France, que la Bibliothèque nationale en a négocié récemment l'acquisition, que plusieurs personnes compétentes l'ont vu et manié, et que M. H. Omont, attaché à la Bibliothèque, en a fait *de visu* une description sommaire qui s'accorde exactement avec la publication de Miller [2]. Quant au papyrus copte, c'est mieux encore : il ne fait pas partie d'une collection particulière; il est à la Bibliothèque nationale, où tout le monde peut le consulter. Il est inscrit dans le supplément grec sous le nº 574. M. Kopp pourra le voir quand il le voudra. Mais s'il craint que le voyage de Paris ne nuise à sa « candeur allemande », il n'a même pas besoin de se déranger pour se convaincre que le papyrus existe. L'Inventaire sommaire du supplément grec de la Bibliothèque nationale, publié il y a trois ans par M. Omont, le mentionne très expressément. Au moment même où j'écris, j'ai le papyrus sous les yeux, et je m'assure que M. Miller, malgré quelques imperfections légères de lecture qu'expliquent assez les circonstances du déchiffrement et la hâte qu'il dut y mettre, l'a publié avec un souci d'exactitude et une sincérité sur lesquels M. Kopp, quand il aura retrouvé son sang-froid, ne fera pas mal de prendre modèle.

L'aventure n'est-elle pas plaisante, et la vieille gaieté française, un peu effarouchée quelquefois par les sévérités de l'érudition, n'a-t-elle pas là de quoi s'exercer? Si nous voulions appliquer à notre tour les procédés de généralisation familiers à M. Kopp, quelle belle occasion il nous donnerait d'admirer en sa personne la conscience, le bon goût et surtout l'esprit judicieux de la critique allemande! Mais ces façons de polémique ne sont pas les nôtres. Nous ne sommes pas de ceux pour qui la science elle-même devient une œuvre de haine et de passion furieuse. Nous croyons très sincèrement que beaucoup des compatriotes de M. Kopp réprouveront son équipée. En tout cas nous sommes certains qu'elle leur doit être plus désagréable qu'à nous : il y a des gens qu'il vaut mieux avoir pour ennemis que pour alliés.

Alfred Croiset.

---

1. Le livre de M. Kopp est intitulé *Beitræge zur griechischen Excerpten-Litteratur* (Berlin, 1887).

2. Tandis que je relis ces lignes en épreuve, j'apprends que M. H. Weil a pu examiner le manuscrit ces jours derniers, et qu'il se propose de parler à son tour de M. Kopp aux lecteurs du *Journal des Savants*.

VARIÉTÉS

Lettre de M. Edmond Scherer.

L'impression du volume que je suis sur le point de publier sur *Melchior Grimm* était achevée lorsque je me suis aperçu d'une inadvertance que vous serez assez bon, j'espère, pour m'aider à réparer. Dans l'histoire que j'ai essayé d'esquisser des correspondances secrètes du XVIII[e] siècle, j'en ai omis une qui ne manque pourtant pas d'un certain intérêt. C'est celle qu'a donnée M. de Lescure, en 1866, en deux volumes in-8°, sous le titre de *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de 1777 à 1792, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*. Le manuscrit reproduit dans ces volumes se compose de lettres, non pas autographes mais apparemment copiées par un secrétaire, lettres réelles d'ailleurs, portant les traces de leur envoi, soit par la poste, soit par quelque ambassade, et que le destinataire avait fait relier en cinq volumes in-4°. De la Bibliothèque de Varsovie où ils étaient entrés on ne sait comment, ces volumes ont passé dans la Bibliothèque impériale de Pétersbourg. Les lettres dont ce recueil se compose vont du 1[er] janvier 1777 au 7 décembre 1792, mais on voit par la première que cette correspondance durait déjà depuis un an au moins. Les années 1783 et 1784 manquent, et l'on est porté à croire, ainsi que l'indique M. de Lescure lui-même, qu'à partir de 1785 c'est un autre écrivain qui tient la plume. Nous serions en présence de deux correspondances distinctes.

La première de ces deux correspondances est datée de Versailles; elle est rédigée par quelqu'un qui est à la source, non pas des grandes informations, mais des nouvelles et des commérages de la cour. La politique, comme il arriva de plus en plus en cette fin du siècle, prend la place qu'occupait autrefois la littérature dans les préoccupations de la société. Beaucoup d'anecdotes, d'ailleurs, et de chansons.

Plusieurs des lacunes qu'offre la correspondance publiée par M. de Lescure sont comblées par une autre publication, je veux dire les *Lettres de M. de Kageneck, brigadier des gardes du corps, au baron Alströmer, conseiller de commerce et directeur de la Compagnie des Indes à Gothembourg, sur la période du règne de Louis XVI de 1779 à 1784, publiées avec une préface par L. Léouzon Le Duc*. Paris, 1884, in-8°.

Cette correspondance, pour les années qu'elle embrasse, est la même que celle dont M. de Lescure était devenu l'éditeur dix-huit ans auparavant. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Léouzon Le Duc ne

paraît pas s'en être douté. Il cite bien les volumes de son prédécesseur dans une note bibliographique de sa préface, mais évidemment sans les avoir ouverts.

La correspondance publiée par M. Léouzon Le Duc ne commence qu'au 10 juillet 1779; elle ne nous donne rien pour 1783, et quatre lettres seulement datées de Paris, pour 1784. Elle ne comprend donc proprement que trois années et demie. Elle est, pour cet espace de temps, à la fois plus et moins complète que ne l'était le manuscrit suivi par M. de Lescure; il y manque çà et là quelques-unes des lettres données par ce dernier, mais en revanche elle en a en propre un certain nombre, en particulier trente-quatre lettres, du 1er janvier au 19 août 1780, qui font défaut dans les volumes de Pétersbourg.

M. Léouzon Le Duc nous fournit quelques renseignements sur l'origine des lettres qu'il publie. « Ces lettres, dit-il, dont les originaux appartiennent à M. Henri Fournier, ancien ministre de France en Suède, d'où il les a rapportées, nous ont été confiées par lui... Elles ne sont pas signées, mais toutes sont cachetées à la cire avec un sceau aux armes de la famille de Kageneck. Il est donc évident qu'elles doivent être attribuées à un membre de cette famille. » Ainsi mis sur la voie, l'éditeur est arrivé à la conclusion que la correspondance avait eu pour auteur un Jacques Bruno de Kageneck, né en 1734, qui, d'abord page de la Chambre, entra dans les Gardes du corps en 1751, y devint brigadier en 1779, et prit sa retraite en mars 1783. Cette provenance explique à la fois le lieu d'où les lettres sont datées (Versailles), et les époques auxquelles la correspondance commence et se termine.

Si les cachets des lettres ont fait connaître celui qui les écrivait, les adresses de ces mêmes lettres, — au moins je le suppose, car M. Léouzon Le Duc se tait sur ce point, — en ont révélé le destinataire. Elles étaient adressées à un Suédois, le baron Alströmer, fils de l'illustre industriel, Jonas Alströmer, auquel son pays dut tant d'importations et d'innovations précieuses. (Voy. sur lui, GEFFROY. *Gustave III*, t. Ier, p. 67 et suiv.) Je soupçonne cependant que l'éditeur s'est trompé en supposant que le correspondant de Kageneck était Clas ou Claude Alströmer, le botaniste. Jonas avait eu quatre fils, et il me paraît que M. Léouzon Le Duc a confondu Clas avec son frère Patrick, le directeur de la Compagnie des Indes orientales.

Quoi qu'il en soit de ce point, la double publication des lettres de 1779 à 1783, l'existence de deux manuscrits de cette correspondance, l'un venant de Suède et l'autre conservé à Saint-Pétersbourg, nous prouve que Kageneck, comme c'était le cas pour la plupart des nouvellistes de cette espèce, n'écrivait pas pour un seul lecteur. Il en avait au moins deux et probablement davantage. M. de Lescure suppose, non sans quelque vraisemblance, que son lecteur de Pologne était le roi, Stanislas Poniatowski.

Ces constatations bibliographiques ne m'auraient peut-être pas paru

assez intéressantes pour être envoyées à la *Revue critique*, si l'examen des volumes de M. de Lescure ne m'avait fait découvrir un fragment d'une lettre de Frédéric le Grand qui a échappé à l'éditeur des Œuvres du roi, M. Preuss. Le prince Henri avait fait, en 1784, un séjour à Paris, et Grimm, dans une lettre du 19 novembre de cette année, avait dit à Frédéric quel excellent accueil son frère avait reçu en France. La réponse du roi est perdue, sauf le passage suivant que nous a conservé la correspondance dont je m'occupe.

« Il court ici, y lisons-nous, des copies d'une lettre écrite par le roi de Prusse à M. Grimm, où on lit cette phrase : « Henri est enchanté « de Paris, et par tout ce qu'il me dit de l'accueil qu'il y a reçu, je « comprends qu'il a raison. Comme tout bon musulman doit faire une « fois en sa vie le voyage de la Mecque pour être sauvé, je crois que « tout Européen doit faire une fois au moins le voyage de Paris. Je « suis bien fâché que mes devoirs m'aient sans cesse retenu au milieu « de mes Goths et de mes Vandales. » (LESCURE, Lettre du 10 févr. 1785, t. I[er], p. 533.)

CHRONIQUE

FRANCE. — M. Hartwig DERENBOURG a fait paraître sous le titre *La science des religions et l'islamisme* (Leroux. In-8, 95 p.) les deux conférences qu'il a faites le 19 et le 26 mars 1886 à la section des sciences religieuses de l'Ecole des Hautes-Etudes. Il examine brièvement dans cette étude fort intéressante : 1° ce qu'est en général la science des religions, quels sont ses procédés et ses moyens d'investigation; 2° à quels résultats conduit une enquête impartiale sur l'islamisme, sur l'autorité de son prophète Mohammad, sur l'authenticité et l'autorité de son code, le Coran; 3° ce qu'a prêché l'islamisme et quel a été le secret de sa si prompte et si décisive victoire, dans quelles conditions exceptionnelles de vitalité il s'est développé. Après avoir tracé ce tableau d'ensemble, M. H. Derenbourg convie ses élèves à l'étude du Coran qui sera « un levier puissant pour agir sur les musulmans ».

— Un nouveau livre de M. Emile FAGUET vient de paraître à la librairie Lecène et Oudin; il est intitulé *Etudes littéraires sur le* XIX[e] *siècle* (XII et 456 p. 3 fr. 50) et renferme dix études : Chateaubriand, Lamartine, Alfred de Vigny, Victor Hugo, Alfred de Musset, Théophile Gautier, Mérimée, Michelet, George Sand, Balzac.

— Dans la Chronique contenue dans notre numéro du 24 mai dernier, nous avons signalé à nos lecteurs l'apparition d'un *Deutscher Litteratur Kalender* en faisant ressortir tout l'intérêt que présente un semblable annuaire. Une publication similaire doit paraître à Paris au commencement de l'année prochaine; comme le Calendrier allemand, elle comprendra, entre autres renseignements, une liste aussi complète que possible des écrivains français avec l'indication de leur âge, date et lieu de naissance, profession et domicile. L'auteur de cette compilation, M. G. FUSTIER, accueillerait avec reconnaissance, 72 *bis*, rue Bonaparte, tous les renseignements qu'on voudra bien lui adresser pour lui faciliter cette partie de son travail.

ALLEMAGNE. — L'*Archaeologische Zeitung*, fondée en 1843, a complété en 1885 sa 43e et dernière année. En 1886, par suite des changements effectués dans l'*Institut de Correspondance Archéologique*, elle a été remplacée par le *Jahrbuch des K. Instituts*. La direction de l'Institut vient de publier un excellent *Register* des quarante-trois volumes de la collection. Cette table, qui occupe 380 pages, est un modèle de bonne disposition et de soins minutieux dans le détail. Il serait bien à désirer que tous les recueils en eussent de semblables. Nos Revues archéologiques sont particulièrement mal partagées à cet égard. Que d'utiles index on ferait avec le temps qu'on perd à écrire des livres oiseux !

— Voici trois brochures allemandes intéressantes : 1° *Ueber Aufgabe und Methode der politischen Œkonomie*, par E. von Philippovich (Freiburg, Mohr). C'est un plaidoyer habile en faveur de l'économie politique théorique (école anglaise) contre les dédains exagérés des écoles historique et socialiste ; 2° *Das Princip des Schœnen*, par Martinus Schweisthal (Prague, Dominicus). L'auteur fait consister le beau dans la réunion, en un même objet, de l'agrément, de l'harmonie et de la puissance. Cette définition est moins neuve que l'auteur ne paraît le croire, mais dans le détail sa brochure renferme des vues justes et ingénieuses; 3° *Ueber den Rückschritt in der Natur*, par Auguste Weismann (Freiburg, Mohr). Opuscule remarquable qui n'intéressera pas moins les philosophes que les naturalistes. Il s'agit du fait souvent constaté que les organes ou caractères devenus inutiles à une espèce, par suite d'un changement de milieu, dégénèrent et finissent par disparaître. L'auteur rejette l'explication ordinaire, qui invoque l'affaiblissement résultant du non-usage et la transmission héréditaire de cet affaiblissement. Il n'est pas prouvé, en effet, que les qualités ou défauts acquis puissent se transmettre. Nous ne devons attribuer cette dégénérescence qu'à l'absence de la sélection, qui cesse de s'exercer au sujet du caractère inutile ; de là résultent la survivance des êtres même les moins bien doués sous ce rapport, leur union avec les autres, et, par suite, l'abâtardissement progressif. — T. R.

ÉTATS-UNIS. — M. A.-M. Elliot vient de continuer, dans l'*American Journal of Philology*, l'étude sur le français du Canada dont la *Revue* avait annoncé la première partie. Dans son premier article, il recherchait quels éléments étaient entrés dans la composition de l'idiome parlé sur les bords du Saint-Laurent, aujourd'hui il étudie le mélange dialectal qu'offre le français canadien et les influences extérieures qui ont contribué à lui donner son caractère définitif. L'histoire du développement de la colonisation française au Canada a permis à M. A.-M. E., comme autrefois celle de ses origines, de résoudre ce problème délicat. Si les colons français du Canada étaient sortis de pays différents, tous avaient cependant ceci de commun qu'ils appartenaient à la classe des petits propriétaires ou à la noblesse ; de là des conditions singulièrement favorables pour la formation d'un idiome plus poli que celui du peuple en France ; tous les voyageurs du XVIIe siècle sont unanimes sur ce point ; la langue de la Nouvelle-France leur paraît plus correcte et plus élégante que celle de la mère-patrie. C'était la conséquence du niveau intellectuel et moral plus élevé des habitants du Canada, on pourrait presque ajouter de leur gouvernement. Là la noblesse, qui le dirigeait, était aussi laborieuse que simple dans ses goûts, et ses rapports journaliers avec ses tenanciers avaient quelque chose de cordial. On comprend quelle action salutaire pouvait avoir même sur le langage ce gouvernement paternel. Mais ce qui contribua plus encore à unifier et à polir le français du Canada, ce fut l'influence que le clergé exerça sur le peuple au moyen du culte et des écoles ; maître de l'enseignement tout entier, sa langue fut celle du peuple, comme celle du peuple fut la sienne, ou plutôt il s'établit bien vite une espèce de

fusion entre la langue de l'un et de l'autre. Mais ce ne fut pas seulement sur la formation, c'est encore sur la conservation du français au Canada, après la conquête du pays par les Anglais, que s'est fait sentir d'une manière heureuse l'influence du clergé; c'est son « indomptable persévérance, » son « enthousiasme religieux », qui en se communiquant au peuple abandonné par ses chefs naturels, le maintint uni contre l'ennemi commun et lui a aidé à conserver son idiome national. On ne peut que souscrire dans son ensemble à ce jugement de M. A.-M. E.; on l'approuvera moins sans doute quand il dit que le peuple s'est attaché à perpétuer fidèlement la prononciation, tandis que l'élément cultivé de la population canadienne, et en particulier le clergé, a contribué au maintien, dans leur pureté, des formes grammaticales ; mais le peuple ne change-t-il pas sans cesse sa prononciation, que l'école seule contribue à conserver, tout en n'y parvenant qu'en partie? — Ch. J.

ITALIE. — M. Jules CAMUS, professeur à l'Ecole militaire de Modène, a publié dans les *Memorie della R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti* de cette ville et vient de faire tirer à part une curieuse étude sur le *Circa instans* et le *Grant herbier en français,* conservés dans deux manuscrits du XVe siècle de la Bibliothèque *Estense.* Le premier de ces ouvrages est d'une importance capitale pour l'histoire de la Botanique au moyen âge; M. Camus a donc rendu un véritable service à cette science en nous faisant connaître un manuscrit qui donne un texte plus complet du livre célèbre sorti de l'Ecole de Salerne. Quant au *Grand herbier* qu'il étudie et dont il donne de nombreux extraits, c'est une traduction du nouveau *Circa instans* et par suite aussi un texte plus complet de ce premier essai de vulgarisation en français des connaissances botaniques du temps. On voit par là quel intérêt offre la publication du savant professeur de Modène. — Ch. J.

— Nous avons reçu l'étude de M. F.-G. LA MANTIA *I Parlamenti del regno di Sicilia e gli atti inediti,* 1541 et 1594. (Rome, Turin, Florence, Bocca. In-8°, 68 p.).

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 10 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. SAGLIO

M. Germain Bapst présente un dessin de la collection de M. le baron Pichon, représentant une coupe émaillée.

M. Courajod expose que cette coupe lui paraît bourguignonne, qu'elle est exécutée en émail de peinture et qu'elle est peut-être du milieu du XVe siècle.

M. Germain Bapst croit au contraire qu'elle est exécutée en émail de basse-taille; qu'elle doit être parisienne et de la première partie du XVe siècle et que sa technique est telle qu'il serait difficile de croire qu'elle n'est pas le résultat de procédés industriels déjà employés longtemps auparavant.

M. Alex. Bertrand fait part de la découverte d'une inscription gauloise.

M. Gaidoz lit deux notes l'une à l'usage des clochettes à la première époque du moyen âge, et l'autre relative à la publication d'un mémoire de M. de Caix de Saint-Aymour.

M. le comte de Marsy communique un mémoire de M. le comte Riant sur une pierre tombale et un tableau de l'église de Vieure (Allier).

M. Mowat annonce que la totalité du trésor de Caubrai (près Toulouse) que l'on croyait perdue, est actuellement conservée au Musée britannique.

M. Pol Nicard demande que la Société intervienne en faveur de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre afin qu'elle soit affectée à la conservation d'objets d'art parisiens.

Le Secrétaire,
Germain BAPST.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 49 — 6 décembre — 1886

278. — **Die Kâçmîr-Recension der Pancâçikâ,** ein Beitrag zur indischen Text-Kritik von Dr. W. Solf. Kiel, Hæseler, 1886, xxvi et 34 pages.

Un poète chargé d'instruire une jeune princesse se laisse vaincre aux charmes de sa royale élève; après plusieurs jours de voluptés clandestines, les deux amants sont trahis, dénoncés, et surpris par le roi qui condamne à la peine de mort le maître trop sensible. Avant de subir son châtiment, le coupable chante, dans une cinquantaine de stances, les appas de sa maîtresse et les souvenirs de son amour. Tel est le thème ordinaire des récits qui accompagnent, dans les manuscrits, le texte de la Pañçâcikâ, autrement dit de ces cinquante (pañcâçat) stances érotiques. Mais là s'arrêtent les traits communs. Le nom des héros de l'aventure, les détails du récit, le nombre des stances du recueil, le texte enfin de ces stances sont plus ou moins modifiés, altérés ou transformés dans chaque nouveau manuscrit. M. Solf a étudié minutieusement ces divergences et est parvenu à établir parmi cette confusion trois grandes divisions : 1° la recension bengalie (éd. Bohlen, etc.); 2° la recension méridionale (éd. Ariel, etc.); 3° la recension cachemirienne (K) dont il publie le texte jusque-là inédit. C'est M. Bühler qui découvrit ce nouveau texte au Cachemire, lors de sa féconde exploration en ce pays (1875-76). Il en signala aussitôt l'importance critique dans une lettre adressée à M. Weber et insérée dans les *Indische Studien* (vol. XIV). Par l'effet d'une loi commune aux éditeurs de recensions inédites, M. S. accorde à son texte un crédit illimité. Toute controverse est close, toute question résolue ; — les données de la Pañcâçikâ cachemirienne sont purs documents historiques : Bilha*n*a, l'auteur du Vikramâ*n*kadevacarita, a composé ces stances lors de son séjour à Kalyâ*n*a, la capitale du roi Vikrama : c'est ce même monarque qui devait l'élever plus tard à la dignité de poète-lauréat, dont il avait séduit la fille et encouru ainsi la juste colère. La condamnation à mort ne serait toutefois qu'une invention de scoliaste, et le poète en aurait été quitte pour une courte disgrâce.

Pour précis que soient ces détails, ils n'en restent pas moins, croyons-

nous, sujets à caution, et les arguments de M. S. risquent de ne point emporter l'absolue conviction. Avant de chercher à déterminer exactement l'auteur de la Pañcâçika, il eût été bon de déterminer l'ouvrage même et d'établir entre toutes les stances celles dont Bilhaṇa doit être responsable. La besogne ne laisse point que d'être assez délicate, et M. S. passe trop vite sur ce point. Les six textes qu'il a examinés ne présentent que *sept* vers communs à toutes les recensions : encore convient-il de faire des réserves sur ce chiffre. La Bibliothèque Nationale possède un manuscrit de la Pañcâçikâ copié à Pouna par M. d'Ochoa en 1844 et classé actuellement D, 268.—Nous désignerons ce ms. par la lettre P[1]. Ce ms. donne une somme de 97 stances identiques de nature, de sujet et de mètre, et caractérisées toutes également par la présence des mots *adyâpi*. Ajoutons à ce nombre les 5 vers qui ne se trouvent que dans l'édition Ariel, et les 4 vers particuliers à la récension cachemirienne. Nous trouvons ainsi un total de cent six stances pour un poème qui n'en peut admettre que cinquante. A quel caractère la critique reconnaîtra-t-elle les vers authentiques? Quelle règle suivra-t-elle dans son choix? M. S. ne peut invoquer en faveur de son texte le privilège de l'ancienneté. Le ms. cachemirien ne porte point de date, tandis que la recension méridionale peut alléguer en sa faveur le ms. O écrit en 1670. Comment expliquer en outre que la Pañcâçikâ originale se soit répartie en deux moitiés presque égales dans les autres recensions, et que le Bengale ait adopté seule la seconde partie du poème dont le Sud n'admettait que la première partie? Avant de décider en faveur d'aucune recension, il faudrait avoir épuisé tous les moyens d'information et de critique. Les citations des Anthologies et des traités de rhétorique doivent, entre autres, fournir peu à peu des éléments précieux à l'histoire du texte [2].

Sur la foi de la recension nouvelle, M. S. veut modifier la légende

1. Les premiers vers de l'introduction sont, à de légères variantes près, identiques au début du manuscrit 245 d'Oxford, tel que le cite Aufrecht. Il est permis de croire que cette ressemblance s'étend à l'introduction tout entière; l'examen des 47 stances suivantes en l'honneur de Çaçikalâ fortifie notre hypothèse. Les trente-deux stances du manuscrit d'Oxford (O) données par Solf sur son tableau de concordance se retrouvent toutes dans le manuscrit de Paris; vingt-huit stances de P se retrouvent dans l'édition d'Ariel. Nous avons donc là un texte au moins analogue à la Pañcâçikâ d'Oxford, et qui se rattache à coup sûr à la recension méridionale. Après les sept stances qui forment le troisième chapitre (visite du roi à sa fille, réponse de la princesse), commence une nouvelle série de cinquante stances chantées par l'amant en mémoire de la princesse et qui commencent également toutes par les mots : *adyâpi*, aujourd'hui encore... Ces stances que le ms. désigne expressément sous le nom de Corapañcâçatî reproduisent, et presque dans le même ordre, l'édition de Bohlen, c'est-à-dire la recension bengalie.

2. Par un hasard étrange, mais non pas inexplicable, les 4 stances citées par la Çârṅgadhara-Paddhati sont communes aux 3 recensions. Ce sont les stances 3, 35, 37 et 56 de la recension cachemirienne (= 1, 12, 11, 50 de Bohlen; 113, 70, 73 d'Ariel et 136 d'O. — M. S. n'a point relevé ce trait intéressant.

ordinaire de Bilha*n*a. D'après lui, le roi qui condamne le poète est le râja de Kuntala, et la peine portée n'est plus la mort, mais le bannissement. En effet, au début de l'introduction du ms. K, Bilha*n*a, fort de son génie, brave les vengeances du roi de Kuntala. Le pays de Kuntala avait pour capitale Kalyâ*n*a, où Bilha*n*a vécut longtemps, comblé d'honneurs à la cour du roi Vikrama. N'est-il pas difficile de croire que Bilha*n*a ait mérité les hautes et durables faveurs du roi en séduisant sa fille? M. S., il est vrai, corrige aussi le reste de la légende. Il ne s'agit plus que d'une simple disgrâce, d'un exil peut-être temporaire, encouru pour une légère faute; et M. S. allègue à son appui le dernier hémistiche du second vers. Après avoir corrigé, du reste exactement, la traduction du premier hémistiche telle que la donnait M. Bühler, il traduit ainsi le second :

« Bilha*n*a ne se détournera pas de toi, une fois tombé dans le filet de tes regards qui jouent avec la charmante coquetterie des Immortelles ».

Et il ajoute : « Je ne pense pas qu'on puisse entendre autrement le composé *amara*° ». C'est aller un peu trop vite. A part le mot *though* (quoique) introduit sans raison par M. Bühler dans sa traduction, le sens qu'il donne au composé est parfaitement justifiable selon la grammaire et selon la logique : « Une fois tombé dans le filet des regards aux jeux coquets des belles célestes... » Mais M. Bühler a négligé d'observer que c'est là une façon de désigner la mort. S'il faut une preuve à l'appui de notre explication, nous n'avons qu'à citer un vers correspondant de l'introduction que donne le ms. P.

dvârasthitâm api nirîk*s*ya narendraputrîm
netracha*t*â*m* pradadhatî*m* sa uvâca kântâm
bâle' dhunâ suravadhûrama*n*âya yâmi
naivâgami*s*yati puna*h* kavibilha*n*as tvâm (v. 62)

« (Tandis qu'on le menait au supplice), il vit la princesse à la porte de son palais, qui dirigeait sur lui l'éclat de ses yeux; il dit à sa bien-aimée :

« Je m'en vais aujourd'hui, jeune fille, *divertir les belles célestes;* ton poète Bilha*n*a ne reviendra plus ».

Si nous rétablissons le sens exact du mot vyâv*r*tti, qui signifie au propre : se tirer de, sens qui convient à la métaphore du filet, nous traduirons ainsi la fin du vers 2 :

« Tombé dans le filet des regards aux charmantes coquetteries des belles célestes, Bilha*n*a ne s'en tirera point. »

Ce qui signifie, en prose française : Bilha*n*a va mourir, et ne reviendra plus. Il s'agit donc, ici comme dans les autres recensions, du supplice de Bilha*n*a, et non pas d'un exil.

Reste, il est vrai, de supposer que l'histoire entière est un simple roman imaginé par Bilha*n*a. Mais il serait plus difficile encore d'expliquer, dans cette hypothèse, le ton de bravade que le poète affecte envers

son protecteur. Pourquoi, dans une œuvre d'imagination, eût-il fait jouer de préférence au roi qui l'honorait un rôle de tyran?

La légende rapportée par les manuscrits d'Oxford et de Paris peut faire valoir plus de titres en sa faveur. L'héroïne s'y nomme Çaçikalâ ou Candralekhâ ; elle est la fille du roi Vîrasi*m*ha (ou Râjasi*m*ha) qui règne dans le Guzerat, à A*n*ahillapattana. (Tel est le nom que donne le ms. P, au lieu de l'inconnu Mahîpattana du ms. O.) Nous voyons, en effet, dans l'autobiographie de Bilha*n*a (Vikramâ*n*kadevacarita, ch. XVIII) qu'au lieu de l'accueil flatteur et enthousiaste dont on honora le poète à travers l'Inde entière, il eut à subir dans le Guzerat un traitement qui lui en fait détester la mémoire :

Kak*s*âbandha*m* vidadhati na ye sarvadaivâçuddhâs
tad bhâ*s*ante kim api bhajate yaj jugupsâspadatvam
te*s*â*m* mârge paricayavacâd arjitam gurjarâ*n*âm
ya*h* sa*m*tâpa*m* çithilam akarot somanâtha*m* vilokya (v. 97).

« Il eut à se repentir d'avoir fait connaissance, par les hasards de la route, avec les Gurjaras qui laissent flotter leurs vêtements, et qui, impurs en tout, ne se servent que de termes propres à soulever le dégoût; mais la vue de Somanâtha adoucit ses ennuis. »

M. Bühler remarque à ce propos (Introd. p. 19) que Bilha*n*a dut être mal reçu â A*n*hilvâ*d* (=A*n*ahillapattana). Le nom que donne la légende au roi ne se retrouve pas, il est vrai, sur la liste des souverains d'A*n*ahilla à cette époque ; mais la large synonymie des noms propres déroute souvent les recherches historiques dans l'Inde (le roi Vikrama, par exemple, est désigné par huit noms différents) ; il se peut, en fin de compte, que la légende ait conservé un souvenir un peu confus de l'aventure ; au lieu du roi qui régnait à cette époque, elle aura retenu le nom du plus fameux des souverains qui régnèrent à A*n*ahilla.

Si nombreux que soient encore les points en litige, le travail de M. Solf rend service à la science. Il rappelle l'attention sur un problème de critique intéressant, et s'il ne résout pas définitivement la question, il la pose du moins avec netteté ; la publication du texte cachemirien met entre les mains de tous un instrument de controverse nécessaire; les fautes du manuscrit unique sont corrigées par des conjectures aussi rares et aussi prudentes que possible; la traduction — à part les passages contestés plus haut — est exacte et fidèle; enfin les remarques discutent judicieusement les difficultés du texte et signalent un certain nombre de rapports et d'imitations qui illustrent curieusement les procédés peu scrupuleux des Indiens en matière d'emprunt littéraire.

Sylvain Lévi.

279. — D. C. Hesseling, **De usu coronarum apud Graecos capita selecta**, Lugduni Batavorum, Brill, 1886, in-8, 76 p.

C'est une thèse de doctorat qui rentre dans la série des monographies spéciales où se plaît l'érudition moderne et qui est d'ailleurs une excellente préparation aux travaux de plus large allure : il est facile d'y constater si l'archéologue, à ses débuts, a les dons de précision et de bon sens qu'exigent les recherches historiques. Nous reconnaîtrons volontiers que M. Hesseling a montré ces qualités dans sa dissertation. Si nettement circonscrit que soit le sujet qu'il a choisi en traitant de l'emploi des couronnes dans l'antiquité, il a tenu à le restreindre encore et à n'étudier que certains points, laissés dans l'ombre par ses prédécesseurs. Il a mis de côté ce qui se rapporte à l'emploi des couronnes dans les banquets, dans la vie athlétique et dans le métier militaire, estimant qu'on avait suffisamment disserté sur ces questions. En réalité, il ne nous présente que quelques chapitres d'une monographie générale sur les couronnes. Sa dissertation est divisée en deux parties : 1° une nomenclature des auteurs qui se sont occupés du même sujet, un rapide aperçu sur l'origine et l'histoire des couronnes, sur la matière dont elles étaient faites ; 2° une étude détaillée sur leur emploi dans les fêtes de naissance, de fiançailles et de noces, dans les funérailles, dans les cérémonies religieuses, dans les réjouissances publiques, enfin une courte conclusion sur les dépenses qu'elles motivaient. Nous reprendrons chacun de ces points en présentant les observations que nous suggère l'étude de M. Hesseling.

Dans le § 1, la liste des ouvrages sur les Couronnes (p. 4) est forcément incomplète. Je ne reprocherai pas à l'auteur de n'avoir pas connu l'article *Corona* de MM. Fournier et Egger dans le *Dictionnaire des Antiquités* de M. Saglio, parce que ce fascicule a paru au moment où s'imprimait la thèse de M. H. qui lui a consacré un *Épilogue* très élogieux. Mais on regrette de ne pas voir cités d'autres ouvrages français dont l'auteur aurait pu tirer parti, comme les *Recherches sur les couronnes de fleurs*, de S. Blondel (Paris, 1869). Il pouvait aussi recourir dans le § 2 (p. 5) à l'article *Arbores Sacrae* de M. Saglio dans le même *Dictionnaire* pour l'histoire du culte dont les anciens honoraient les arbres. M. H. se rencontre avec les savants français pour attribuer à ce culte l'origine même des couronnes. On a d'abord cueilli un rameau de feuillage, κλάδος, comme un symbole qui représente la divinité personnifiée dans l'arbre sacré et qui en est, en quelque sorte, une partie détachée. Cet usage s'est conservé dans les cérémonies appelées *Dendrophories*, *Daphnéphories*, *Thallophories*. Mais du jour où l'on a recourbé les deux extrémités du rameau en les réunissant par un lien, on a créé la couronne, στέφος, qui devient un symbole un peu différent du κλάδος. La couronne n'est plus une *partie* intégrante de la divinité ; elle devient un *attribut ;* plus tard, le sens s'en efface et elle n'est plus qu'un *ornement* à l'usage de tous (p. 9).

Au § 3, l'auteur se rencontre aussi avec les collaborateurs du *Dictionnaire* sur un point essentiel : c'est que, dans Homère, il n'est pas encore question de couronnes proprement dites. Le mot στέφανος, qui s'y trouve, n'a que le sens de κύκλος et στέφειν, στεφανοῦν signifient *entourer, ceindre*. Les στέμματα représentent de simples bandelettes. Peut-être y a-t-il un peu de subtilité dans la manière dont M. H. explique (p. 13) le vers du poète « κοῦροι δὲ κρητῆρας ἐπεστέψαντο ποτοῖο » en rappelant qu'on mettait le vin par-dessus l'eau dans le cratère et que le sens doit être « *pueri in crateribus aquam vino tegebant* ». Il reproche à Virgile d'avoir mal compris en traduisant « *crateras magnos statuunt et vina coronant* [1]. » L'expression est, en effet, très elliptique; mais n'est-ce pas précisément le sens homérique de « remplir » et non le sens plus commun de « couronner » que Virgile a voulu rendre, en traduisant littéralement le mot ἐπεστέψαντο?

En constatant l'absence de couronnes au temps homérique, M. H. paraît avoir été entraîné à en tirer des conséquences moins justes sur l'usage relativement récent de ces symboles. Je ne puis convenir avec lui (p. 17) que sur les vases grecs à figures noires les plus anciens on ne trouve presque pas de personnages couronnés et qu'on doit alors y voir plutôt des bandelettes. Le Musée du Louvre possède un vase qui remonte sans doute au VIe siècle avant notre ère et qui représente une scène de sacrifice où l'on voit un personnage apporter à l'autel une couronne parfaitement distincte . De la même époque est la belle tête archaïque d'athlète vainqueur, publiée par M. Dumont [3], qui porte une couronne de feuilles de chêne. Dès la fin du VIIe siècle, Sappho disait que « les dieux se détournent de ceux qui se présentent à eux sans couronnes ». Cette coutume religieuse remonte donc, chez les Grecs, à une antiquité assez reculée, et d'ailleurs ne serait-il pas étonnant qu'ils en aient ignoré longtemps l'usage, quand les Égyptiens le connaissaient dès la VIe dynastie, d'après leur *Livre des Morts?*

M. H. soutient une thèse plus juste en démontrant (p. 19) qu'au début les dieux seuls pouvaient porter des couronnes; il est probable aussi, comme il le dit, que c'est le culte de Bacchus qui a répandu de plus en plus le goût de ces ornements et qui les a introduits dans les banquets.

Au § 4, l'auteur donne la liste des principales plantes dont on tressait des couronnes pour les divinités (p. 20-28). Je ne vois pas qu'il ait nommé le peuplier blanc dont on trouve un remarquable spécimen sur la tête d'un jeune dieu au British Museum [4].

---

1. M. H. fait faire une faute de quantité à Virgile en imprimant « *vino* coronant ». Je lui signalerai d'autres incorrections typographiques, comme *sollemis* (p. 17), *Plutachus* (p. 42), *lætitæ* (p. 45), κίρχρὸν (p. 68), etc. Ces taches sont trop nombreuses.

2. Il est reproduit dans l'article *Corona* du *Dict. des Antiquités*, fig. 1984.

3. *Monuments publiés par l'association pour l'encouragement des études grecques*, 1878; *Dict. des Antiq.*, *l. c.*, fig. 1994.

4. *Jahrbuch des kaiserl. deut. Instituts*, 1886, pl. v, 2.

Dans la seconde partie, M. H. aborde l'étude spéciale qu'il se propose de faire sur l'emploi des couronnes dans la vie quotidienne des anciens. Faut-il croire, d'après le texte d'Hésychius, qu'on suspendait aux portes de la maison, à la naissance d'une fille, une « *coronam laneam* » (p. 32) ? Le lexicographe dit simplement ἔρια, ce qui peut s'entendre de bandelettes ou d'écheveaux de laine, tandis que la couronne d'olivier indiquait la naissance d'un garçon. Autres critiques de détail : pourquoi appeler « Aëtius » (p. 36) le peintre d'Alexandre que Cicéron et Pline nomment « Aëtion »? Dans la liste des monuments qui ont trait au mariage (p. 36), il eût été naturel de citer l'exemple classique des Noces Aldobrandines. On aurait pu aussi signaler la belle peinture de vase à figures rouges de la collection Sabouroff[1]. Enfin on aurait dû mentionner l'interprétation de Lucien[2] sur le sens de la couronne dans les funérailles: il dit qu'on oignait le corps d'huile et qu'on le couronnait des plus belles fleurs pour combattre l'odeur cadavérique. C'était une curieuse antithèse à mettre en face de l'interprétation mystique du scoliaste d'Aristophane qui voit dans la couronne le prix de la victoire pour ceux qui ont soutenu le combat de la vie (p. 39). Je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec M. H., quand il restreint aux philosophes et aux esprits éclairés le nombre de gens qui, dans l'antiquité, songeaient à un jugement des âmes après la mort, à des peines et à des récompenses éternelles. Ces idées nous sont rendues familières par les auteurs; mais le peuple avait conservé bien plus profonde la croyance à la survivance matérielle du mort dans le tombeau, à une sorte d'existence obscure et triste sous la pierre du sépulcre : la plupart des monuments funéraires s'inspirent de cette idée. A ce propos, je reprocherai à M. H. d'avoir renvoyé d'une façon trop vague (p. 43, note 1), aux peintures de lécythes blancs qui sont si précieuses pour l'étude des croyances funéraires : il suffisait de citer les ouvrages de Stackelberg et de Benndorf qui sont dans toutes les mains. Je voudrais aussi supprimer le « *fortasse* » dont l'auteur fait précéder la mention de ces στέφανοι κυλιστοί (p. 44) en signalant un texte de Cicéron. Il est certain qu'il s'agit de ce genre de couronnes. en forme de cerceaux raides, dont nous connaissons de nombreux exemples par les monuments[3]. C'est aussi une couronne analogue à l'ὑποθυμίς, que porte Cassandre dans Eschyle (*Agam.* 1265) et il est bien inutile de supposer que le passage est interpolé (p. 53)[4]. En effet, la couronne placée au cou n'était pas seulement d'usage dans les festins ; les personnages religieux en portaient également, comme on le voit dans une figure qui

---

1. Furtwængler, *Collect. Sabouroff*, pl. 58; *Dict. des Antiq.*, fig. 1992.
2. *De luctu*, 11. Il y a un renvoi à ce passage (p. 43), mais on n'y parle pas de l'explication donnée par Lucien.
3. V. *Dict. des Antiq.*, fig. 1989, 1990 et les exemples cités dans les notes.
4. Le même passage a déjà été discuté par Schœne, *De personarum in Eurip. Bacchabus habita scenico*, p. 57.

représente un prêtre de Bellone [1]. Dans l'inventaire des couronnes déposées dans les temples, M. H. a omis de citer les inscriptions trouvées par M. Homolle à Délos [2], où il aurait trouvé d'intéressants renseignements sur le sujet.

Les critiques de détail que je viens de faire ne doivent pas effacer la bonne impression que donne la lecture de la dissertation de M. H. C'est un travail clair et consciencieux dont tireront profit tous ceux qui s'occupent de la matière. Nous souhaitons que l'auteur tienne la promesse qu'il a faite (p. 2) et donne bientôt une suite à ces « *capita selecta* » par une étude générale sur l'emploi des couronnes dans l'antiquité.

E. Pottier.

---

280. — **Ovid**, Tristia Book I, the text revised with an introduction and notes by S. G. Owen. in-8, lxiv-116 p. Oxford at the Clarendon Press, 1885.

Cette petite édition du livre I des Tristes est la pierre d'attente d'une grande édition complète des cinq livres, qu'elle fait vivement désirer. On aura une idée de son importance quand on saura que, dans les quatre premières élégies seulement (368 vers), le texte diffère plus de trente cinq fois de celui de Merkel, et plus de soixante fois de celui de Riese, décidément bien défectueux, et qu'en tous ces passages les changements apportés par M. Owen s'appuient sur une sérieuse autorité paléographique. Nous allons y revenir; voyons d'abord ce que contient le volume.

En tête, une biographie d'Ovide; puis une étude sur ses œuvres; d'autres, successivement, sur les amis et les protecteurs auxquels le poète s'adresse soit dans les Tristes, soit dans les Pontiques; sur la cause de son exil; sur la valeur littéraire des Tristes; une sixième et dernière sur la constitution du texte. Ensuite vient le texte du Ier livre avec des notes critiques au bas des pages; après lui, un commentaire explicatif de 70 pages, un appendice et un index.

Des premiers chapitres je ne dirai rien, sinon que M. O. s'y montre consciencieux et pénétrant : il s'appuie principalement sur les travaux estimables de MM. Graeber et Lorentz, et nous donne, sans abdiquer son jugement personnel, un tableau assez complet de l'état de la science en ces questions. Quant à la cause de l'exil d'Ovide, il se range à l'opinion, décidément la plus vraisemblable, celle de M. Boissier [3]. Je m'arrêterai davantage au chapitre V, *Valeur littéraire des Tristes*. M. O. a raison de vouloir relever ce recueil de l'estime médiocre où il est généralement tenu. Il montre fort à propos qu'il y a, dans cette suite

1. *Id.*, fig. 1986.
2. *Bull. de corr. hellénique*, 1882, p. 120-121.
3. Voy. G. Boissier, l'*Opposition sous les Césars*, chapitre III, § II.

d'élégies, beaucoup plus de variété qu'on n'est convenu de le dire, que non-seulement le poète y multiplie les expressions et les images différentes, mais que les sujets par eux-mêmes diffèrent les uns des autres, de sorte que la prétendue monotonie est tout simplement de l'unité. P. LV et LVI, dans une verte réponse à un passage de la correspondance de Macaulay sur l'absence de résignation et la pusillanimité d'Ovide, M. O. rapproche de l'exil du poète et de ses plaintes le départ de Macaulay pour l'Inde et ses lamentations en quittant l'Angleterre; cela est spirituel et bien frappé. D'ailleurs, M. O. analyse souvent avec finesse; par exemple, à ces deux derniers vers de l'élégie I, 3 :

> Viuat! et absentem — quoniam sic fata tulerunt —
> Viuat ut auxilio subleuet usque suo !

« Remarquez, dit-il, la délicatesse de la répétition *(Viuat)* : avant tout, Ovide souhaite une longue vie à sa femme; en second lieu seulement, il pense à lui-même et à l'avantage qu'il peut en retirer. » (Notes, p. 57 *in fine* et p. 58). L'observation est exacte; j'aurais cependant désiré quelque chose de plus. A lire ces vers isolément, l'impression qui domine, malgré la répétition du mot *Viuat*, est en somme celle d'un naïf égoïsme : « Qu'elle vive, car j'ai besoin d'elle »; mais, à considérer toute la pièce, on éprouve tout juste le sentiment contraire. Je m'explique : en songeant à l'exil d'Ovide, et surtout en commençant la lecture de cette belle élégie 3, il arrive qu'on se pose naturellement cette question : « Comment se fait-il que sa femme ne l'ait pas suivi? » Eh bien, chez ce poète qu'on représente beaucoup trop comme une âme faible sans cesse repliée sur elle-même et ne sachant que gémir sans dignité sur ses souffrances, c'est précisément ici la préoccupation de disculper sa femme qui est au premier plan, et la preuve en est dans le trait final : *Viuat*, *et absentem*, etc. Ovide poussait trop loin l'art de la composition pour ne pas prendre garde à terminer une pièce par quelques mots résumant l'idée principale; cette idée, dans l'élégie 3, est que sa femme demeure à Rome sur son propre désir pour le servir plus utilement. Ovide était bon; j'aurais aimé que M. O., en prenant sa défense, eût fait voir ce côté de son caractère, et comment la douceur et la bonté naturelles engendrent, dans l'épreuve, la résignation et la promptitude à s'accuser soi-même. Ovide, d'ailleurs, tout en protestant contre la dureté de son exil et en affirmant l'innocence de ses intentions, n'a jamais nié, au contraire, qu'il ne fût coupable en fait, qu'il n'eût, sans le vouloir, gravement offensé Auguste : son attitude devait donc forcément être celle de la supplication, non celle de la révolte. Enfin, s'il y a beaucoup de prière et d'humilité dans les Tristes, il n'est point vrai que la dignité ne s'y fasse jour, même parfois de façon assez hautaine. Dans l'élégie 7 du livre III, une des plus belles et des moins lues, on trouve les quatre vers suivants :

> En ego cum patria caream uobisque domoque
> Raptaque sint adimi quae potuere mihi,

Ingenio tamen ipse meo comitorque fruorque :
Caesar in hoc potuit iuris habere nihil.

Voilà qui est clair et qui porte haut : « César n'a pu m'empêcher d'avoir du génie. » Et ce qui suit est singulièrement expressif :

Quilibet hanc saeuo uitam mihi finiat ense
Me tamen exstincto fama superstes erit,
Dumque suis septem uictrix de montibus orbem
Prospiciet domitum Martia Roma, legar.

Personne n'a encore remarqué, que je sache, l'importance du passage : *quilibet*, pour être vague en apparence, n'en est pas moins clair à qui sait lire; ce mot désigne tout simplement l'empereur : « Qu'il aille jusqu'au bout et qu'il me fasse tuer ! Mon œuvre, comme la Ville elle-même, est éternelle. »

Je laisse cette question, que je me contente d'indiquer, car elle ne saurait être traitée incidemment, et je reviens au livre de M. Owen. Parmi les défauts des Tristes, l'éditeur anglais insiste, avec raison, sur l'abus de la rhétorique et sur la prolixité; il aurait pu, à cet égard, rapprocher Cicéron d'Ovide. Il est assez curieux de constater que ces deux hommes, qui ont été les plus habiles écrivains latins, qui ont manié leur langue avec plus de facilité que les autres, sont peut-être les moins romains de tous [1]; il leur manque en effet, très souvent, deux des qualités les plus hautes et les plus caractéristiques du génie de Rome : la concision et la gravité [2].

J'arrive à la constitution du texte. M. O. donne le premier rang, comme on le fait jusqu'ici, au Marcianus n. 223 ; M. Riese, qui l'a pris pour base principale de son texte, en a donné une collation (p. XX de sa préf. col. 2 — p. XXIX, col. 1). D'après M. O. qui, en décembre 1884, l'a collationné à nouveau, les listes de Riese contiennent beaucoup d'erreurs; il est vrai que celui-ci n'avait pu voir le ms. lui-même et qu'il en devait la récension à cinq de ses amis. M. O. distingue soigneusement deux parties fort différentes dans le Marcianus : l'une, ancienne et bonne (XIe siècle), qu'il désigne par la lettre L, comprend des Tristes, ce qui suit : I, 5, 11 — III, 7, 1 ; IV, 1, 12-7, 5 ; l'autre, λ, du XVe siècle, sans valeur, a été faite dans le but de remplacer des feuillets, perdus ou devenus illisibles, du premier manuscrit. Il fallait donc chercher, pour la partie correspondante à λ, des sources plus sûres; M. O. a cru les trouver dans les trois mss. suivants :

G, *Guelferbytanus* (Gudianus n. 192, Wolfenbüttel), XIIIe siècle,

---

1. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne demeurent pas cependant des Romains : la personnalité romaine est trop réelle pour ne pas subsister, même dépourvue de quelques-uns de ses traits.

2. Où je ne suis nullement de l'avis de M. O., c'est quand il préfère (p. LIX, note 1) les vers d'Ovide sur la fondation de Rome (dans les Fastes) aux vers de Tibulle, II, 5 : ce qu'il appelle la sécheresse de Tibulle est, à mes yeux, de la solidité. Quand à la supériorité métrique du distique d'Ovide, j'ai dit, dans mes *Études critiques sur Properce*, p. 295, le mal que j'en pense.

vélin; il nous en donne les variantes d'après la collation de Kiessling, dont s'est déjà servi F. Tank, *De Tristibus Ovidii recensendis* 1879, et d'après celle de Schenkl, utilisée par Güthling dans son édition.

H, ***Holkhamicus*** (Holkham Hall, Norfolk), XIIIe siècle, vélin, le meilleur selon M. O. après le Marcianus, L, utilisé par R. Ellis pour sa belle édition de l'*Ibis*. M. O. l'a collationné lui-même.

V, ***Vaticanus***, n. 1606, XIIIe siècle, vélin, écrit en caractères gothiques et ne contenant que les Tristes. La collation en est due à M. Monaci.

Les leçons communes à ces trois mss. sont mises sous la lettre ω. Enfin, de loin en loin, M. O. cite les variantes d'un ms. de la bibliothèque Bodléienne (XVe siècle) et d'un ms. d'Arras, *codex Atrebaticus* (XIIIe siècle).

Non seulement le nouvel éditeur ne s'est pas trompé en affirmant la valeur de ω, mais il arrive même que, dans plusieurs passages où L et ω s'écartent l'un de l'autre, c'est du côté du dernier que se trouve la vraisemblance. Par exemple I, 5, 44 : *Deminui siqua numinis ira potest;* au lieu de *si qua*, on lit dans L : || || *q* || *nunc;* il est très facile de reconnaître dans *nunc* une dittographie des trois premières lettres du mot suivant *numinis;* comme *nunc* donne ici un sens très satisfaisant, le copiste de L l'a laissé, mais, voyant que son vers avait une syllabe de trop, il a effacé *si*, puis une partie de *qua* qui devenait inexplicable. C'est bien *siqua* qu'il faut lire, et la conjecture *quia nunc*, proposée en note par M. O. d'après L, n'a pas de raison d'être. — 9, 51. 52, M. O. tire son texte : *Augurium ratio est et coniectura futuri : Hac diuinaui notitiamque tuli,* de la leçon de L, qui donne *et conuentura,* tandis que dans V on trouve *ac coniecturamque*. J'écrirai plutôt : *Augurium ratio est, coniecturamque futuri Hanc diuinaui notitiamque tuli.* C'est en effet *hanc* qui se lit dans le *Codex Atrebaticus,* et qui se devine dans le *haec* de HV, d'où vient sans doute le *nec* de L. — 5, 25, M. O. est amené lui-même à préférer la leçon *fuluum* de ω à *saluum* de L. — 9, 1, on lit dans L : *Detur inoffenso uitae tibi tangere metam*, tandis que dans ω il y a : *Detur inoffensae* etc.,; le vrai texte ne serait-il pas : *Detur inoffensae metam tibi tangere uitae?*

En revanche, quatre vers plus bas, 9, 5, la leçon de L, *sospes*, est à remarquer; Riese (*praef.* p. XXI, col. 2) se demandait déjà s'il ne fallait pas l'adopter, et M. O. l'a introduite dans son texte, nous enlevant ainsi, non sans raison, le fameux *Donec eris felix* etc., si souvent cité [1].

Les conjectures personnelles de M. O. sont très-peu nombreuses; il y en a une 9, 35, des plus acceptables au point de vue paléographique, mais en elle-même peu satisfaisante : *Esto et iam miseris pietas* (*est etiam* dans les mss.) Je trouve encore moins admissible la disposition

1. La leçon de L est ici bien vraisemblable : car, autant il est naturel qu'une glose marginale ait expliqué *sospes* par *felix*, puis fait irruption dans le texte, autant il l'est peu qu'on ait éprouvé le besoin d'expliquer *felix* par *sospes*.

qu'il emprunte 8, 38, à Ehwald : *Vrbe mea, quae iam non adeunda mihi;* le dernier mot *mihi* ne se lit que dans L; encore est-il corrigé en *pede est*[1], leçon des autres mss.; quant à *mea*, c'est une correction d'Ehwald entraînée par l'adoption de *mihi*, et qui donne lieu à l'expression *Vrbs mea*, assez singulière. Je ne crois pas qu'il y ait de raison sérieuse de changer ici le texte de Riese et de Merkel, conforme à la leçon de presque tous les mss. : *Vrbe, meo quae iam non adeunda pede est.*

Le commentaire explicatif, malgré quelques inutilités, est généralement substantiel et développé dans une bonne mesure. D'après ce que nous apprend M. O., p. VIII de sa préface, c'est M. R. Ellis qui lui a suggéré l'idée d'entreprendre une édition des Tristes : M. Ellis doit s'en applaudir, et pour ma part, la critique finale que j'adresserai à M. Owen, c'est de présenter son livre trop modestement; on ne se douterait pas, à lire les quatre pages de préface, de tout ce qu'il renferme d'heureuses nouveautés.

Frédéric PLESSIS.

---

281. — **Spicilegium Brivatense.** *Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, par Augustin CHASSAING, archiviste-paléographe, juge au tribunal civil du Puy, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Paris, Picard, 1886, in-4, XVII-752 pages.

Les diocèses de Viviers et du Puy, situés tout à l'extrémité orientale de l'ancienne province de Languedoc, ont été, il faut le reconnaître, un peu négligés par les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale* de cette province. Soit oubli, soit manque de documents, D. Vaissete n'a parlé qu'assez rarement de ces deux contrées, et cette négligence n'a pas été réparée jusqu'ici. Le Vivarais a, il est vrai, été l'objet d'un excellent travail, resté malheureusement inachevé, celui de M. l'abbé Rouchier, mais le Velay n'a pas encore eu semblable fortune. C'est à combler cette lacune fâcheuse, à fournir tout au moins aux futurs historiens de cette province les éléments de leur œuvre que M. Chassaing consacre son temps et ses efforts. Les *Chroniques de Médicis, de Burel et de Jacmon*, publiées par lui, fournissent déjà bien des renseignements sur l'histoire du pays du XVe au XVIIe siècle; le volume que nous annonçons aujourd'hui, fruit de longues années de recherches patientes, éclairera d'un nouveau jour l'histoire ancienne du Velay, du XIIe au XVIe siècle.

---

1. M. O. (Introd. p. LXIV) nous avertit que L a subi des corrections de trois mains; il ne note dans son apparat critique (sous l'indication L 2) que le premier de ces correcteurs, contemporain du copiste et peut-être le copiste lui-même; or plusieurs de ces corrections sont bonnes, par exemple 7, 2 *bahcia* corr. en *bacchica;* 10, 8 *uita* en *uicta*, et dans les vers étudiés plus haut 9, 51, 52, *nec* en *haec* déjà plus près de la vérité.

Les archives de l'ancien Velay sont aujourd'hui relativement peu riches, et c'est dans les dépôts de Paris, dans les collections privées du pays, que M. C. a trouvé beaucoup des textes mis par lui au jour. Primitivement, il n'avait recueilli que les textes intéressant l'arrondissement actuel de Brioude, le nord de l'ancienne province de Velay; le désir d'ajouter à l'utilité de son recueil et de faire profiter le public de précieux documents découverts par lui l'a décidé, et personne ne s'en plaindra, à y joindre un certain nombre de pièces relatives soit à l'Auvergne entière, soit aux parties de l'ancien Gévaudan et de l'Auvergne, limitrophes du Velay.

Edités avec un soin minutieux, accompagnés d'une bonne table, les textes réunis par M. C. seront d'un grand secours aux érudits, et serviront non seulement aux historiens du pays, mais encore à tous ceux qui s'occupent du Moyen-Age. Le *Spicilegium Brivatense* renferme 211 actes, compris entre les années 874 et 1709; sur ce nombre, 208 sont antérieurs à l'an 1501, et 93 à 1301. Il serait, on le devine, difficile d'analyser pareil recueil; néanmoins on peut en quelques lignes signaler les documents les plus curieux.

Tout d'abord, l'excommunication par les chanoines de Saint-Julien-de-Brioude d'un voleur qui avait dérobé une lettre d'or, un C appartenant au monastère; on sait qu'une tradition, que rien n'oblige à rejeter absolument, veut que Charlemagne ait légué aux 24 abbayes les plus célèbres de son empire un alphabet en or; l'A, qui aurait été attribué à Conques, existe, ou du moins l'objet que le rédacteur du *Liber Mirabilis* croyait tel, est encore aujourd'hui conservé dans le trésor de l'église paroissiale de Conques. Le texte publié par M. C., signalé depuis déjà longtemps, croyons-nous, mais jusqu'ici inédit, vient confirmer cette vieille tradition.

Pour le XIII[e] siècle, nous trouvons plusieurs documents des plus importants; en premier lieu le rôle des hommages rendus à Alfonse de Poitiers par les nobles de la Terre d'Auvergne, texte des plus précieux pour l'histoire des terres et des familles; plusieurs testaments curieux, des chartes de coutume, les pièces d'un procès contre un chanoine de Brioude, accusé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie (1266), les enquêtes des commissaires du comte Alfonse en Auvergne (1267), des comptes originaux du bailli d'Auvergne pour les années 1293, 1294 et 1299. Au XIV[e] siècle, citons le procès-verbal de délimitation de la sénéchaussée de Beaucaire et du bailliage de Velay, du côté de Brioude (1321). Les actes relatifs à la guerre de Cent-Ans sont également nombreux et beaucoup fourmillent de renseignements sur les levées d'hommes dans le pays, sur les ravages des routiers, les opérations des officiers royaux chargés de les combattre; notons entre autres divers actes où il est question du célèbre Séguin de Badefol, si longtemps la terreur du pays brivadois. Notons encore un rôle de contributions de 1386 (p. 432) et la pancarte des redevances dues au sacristain de la

Chaise-Dieu par les prieurés dépendant de ce monastère (p. 418), sorte de pouillé de cette célèbre abbaye. Enfin n'oublions pas des comptes de 1401 et 1402 qui donnent les noms de tous les villages du Bas-Pays d'Auvergne et de toutes ses divisions [1].

Mais il faudrait citer presque tous les actes publiés par M. Chassaing, chacun d'eux ayant été choisi parmi quantité d'autres et présentant un intérêt particulier. Le texte des documents est établi avec soin, d'après les originaux ou des copies anciennes, et de tous les recueils publiés sur cette région du Languedoc, c'est bien certainement le plus utile, le plus considérable et le mieux fait.

A. MOLINIER.

---

282. — **Milton and Vondel.** A curiosity of Literature, By George EDMUNDSON, M. A. late Fellow aud Tutor of Brasenose College, Oxford, Vicar of Northolt, Middlesex. London, Trübner, 1885. In-12 de VI, 223 pages.

Les accusations de plagiat n'ont pas, depuis Voltaire, manqué à Milton et on a plus d'une fois relevé dans le *Paradis perdu* des emprunts que le grand poète aurait fait à des devanciers; mais la question était loin d'être épuisée; M. George Edmundson a le mérite de l'avoir renouvelée, en trouvant pour l'épopée de Milton et celle de ses œuvres regardée comme la plus personnelle, le *Samson Agonistes*, une source à peine soupçonnée dans les ouvrages du célèbre poète hollandais Vondel. Cette « curiosité littéraire » n'est point un paradoxe habilement présenté; c'est preuves en main que M. G. E. établit tout ce que Milton doit à Vondel, et l'on sort de la lecture de son livre, convaincu que le poète hollandais a incontestablement servi de modèle au chantre du *Paradis*.

C'est que la méthode de démonstration de l'auteur est irréfutable. Comparant d'abord la vie et le développement littéraire de Vondel et de Milton, il montre combien il est déjà vraisemblable que le second ait été tenté d'imiter le premier; il fait voir ensuite par la connaissance que Milton acquit de la langue hollandaise la possibilité de cette imitation; enfin la ressemblance évidente qu'offre chez les deux poètes la conception générale du sujet, non moins que la pensée et l'expression, achève de prouver pour lui comme pour nous que Milton a dû incontestablement s'inspirer de son grand contemporain.

Vondel a écrit une tragédie de *Lucifer;* l'étude attentive de ce drame a permis à M. G. E. de mettre en évidence quelle ressemblance encore inaperçue existe entre le caractère de l'ange rebelle, tel que l'a conçu le

---

1. Nous signalerons également le n° 207, de l'an 1487, qui prouve une fois de plus que nos ancêtres ne dédaignaient pas les calembourgs les plus vulgaires et même les plus malséants : analyser la pièce serait chose difficile, nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui goûtent tant soit peu l'esprit gaulois.

poète hollandais, et le caractère du Satan de Milton; quelques-uns des discours les plus admirés des deux premiers livres du *Paradis perdu* semblent en partie tirés presque mot à mot de la pièce de Vondel; on ne peut donc douter qu'il ne faille y chercher leur inspiration première. Il faut en dire autant des sentiments, des projets et des aspirations du Satan de Milton; tout cela se trouve en germe dans la pièce de Vondel.

Comme pour faire suite à son drame de Lucifer, Vondel écrivit, à l'imitation de Grotius, un poème sur *Adam en exil*, publié en 1664; la comparaison de cette œuvre du poète hollandais avec l'épopée de Milton montre, entre le IVe et le IXe livre du *Paradis perdu* d'une part et divers passages de l'*Adam en exil* de l'autre, des ressemblanees manifestes. Le monologue de Satan en particulier dans le IXe livre du *Paradis* n'est guère qu'une « version revue » du prologue du poème hollandais. Ces ressemblances, comme le remarque avec raison M. G. E., ne peuvent être une coïncidence de hasard, elles témoignent bien, au contraire, de l'influence exercée sur le poète anglais par son émule de Hollande. Un autre poème de Vondel, espèce de recueil de réflexions sur Dieu et la Religion, fut sans nul doute également connu de Milton, et il paraît l'avoir inspiré dans divers passages de son *Paradis perdu.*

Mais il y a plus; Milton, on le sait, après avoir chanté la chûte et le châtiment de nos premiers parents, a célébré leur rédemption dans le *Paradis regagné;* on pouvait croire que pour cette idée peu heureuse de donner une suite à son premier poème, Milton ne devait rien à personne; il en est tout autrement. Vondel avait, en 1662, publié un poème en six chants dont le héros est Jean le Précurseur — ou plutôt le « Messager de pénitence » (Joannes Boetgezant) — Milton reçut sans doute très vite un exemplaire de cette nouvelle œuvre du poète hollandais, car il est facile de signaler, et M. G. E. l'a fait d'une manière irréfutable, des ressemblances frappantes entre l'épopée de Vondel et de nombreux passages du *Paradis perdu;* cela peut surprendre au premier abord, car à cette époque le *Paradis perdu* était commencé depuis longtemps; cela prouve seulement que Milton n'hésitait pas à remanier à chaque instant son chef-d'œuvre. Mais ce ne fut pas seulement pour son *Paradis perdu*, que Milton tira parti du *Jean* de Vondel, il y a puisé tout le le début du *Paradis regagné*, ainsi que nombre de passages de différents chants et l'inspiration générale de ce poème.

J'arrive maintenant au *Samson agonistes*. Les critiques ont été unanimes à admirer l'originalité de ce drame vraiment grandiose, et tous y ont vu comme le tableau de la misère du poète aveugle et persécuté, sous l'image du héros juif, aveugle aussi et devenu le jouet de ses ennemis. S'il y a quelque chose de vrai dans cette manière de voir, il ne l'est pas moins que Milton semble avoir pris l'idée première de son poëme dans Vondel. En 1660, en effet, c'est-à-dire onze ans avant l'apparition du *Samson Agonistes* et cinq ans au moins avant qu'il fût commencé, le poète hollandais avait, lui aussi, pris Samson pour sujet

d'un drame classique; s'il n'était point aveugle, Vondel était alors éprouvé par des malheurs de famille, et en peignant les infortunes de son héros, il faisait comme le tableau des siennes; de là le caractère personnel de son drame; l'originalité si vantée dont le poète anglais a fait preuve dans la conception du *Samson Agonistes* ne lui appartient donc pas exclusivement en propre, et quand on le compare au *Samson* de Vondel, on voit que quelques-uns des traits qui font la grandeur du héros de Milton se retrouvent déjà dans le poète hollandais et que la mise en scène dans le drame anglais et le drame hollandais, ainsi que maints passages des deux pièces, offrent la plus grande ressemblance. Il faut donc en conclure qu'ici encore Milton est un imitateur de Vondel.

Ainsi le grand poète anglais du XVII[e] siècle n'a pas reculé devant le plagiat; il a imité sans scrupule un écrivain contemporain : peut-on dire qu'il en est moins digne d'admiration? Je ne le pense pas; Milton a fait ce que Shakespeare avait fait avant lui, il est vrai, en effaçant de bien loin ses modèles, ce qu'a fait Corneille, en traduisant dans son *Cid* des scènes entières de Guillen de Castro; on avait autrefois sur le plagiat littéraire de tout autres idées qu'aujourd'hui; les grands écrivains prenaient leur bien où ils le trouvaient, sans que personne songeât à y redire; Milton pouvait donc le faire; mais il n'en est pas moins intéressant de savoir dans quelle mesure il l'a fait et il faut remercier M. Georges Edmundson de nous l'avoir appris.

Ch. J.

---

283. — **Un négociateur protestant sous le règne de Louis XIII.** Jean de Bouffard-Madiane d'après ses manuscrits (1597-1674), par M. Charles Pradel. Toulouse, imprimerie Bouladoure-Privat. Grand in-8 de 24 p. 1886.

Madiane est peu connu et mérite de l'être davantage. Le duc de Rohan, qui s'était beaucoup servi de lui pendant les guerres de 1621 à 1625, se contente de le nommer dans ses *Mémoires*. Ses contemporains ont gardé la même réserve. Pierre Borel parle seulement du mérite *particulier* du sieur de Madiane et des services qu'il rendit à la ville de Castres. On est donc réduit à tâcher de retrouver Jean de Bouffard dans ce qu'il nous a laissé de manuscrits. C'est ce que M. P. a fait avec grand succès. Il a surtout consulté les *Mémoires* du négociateur qui, terminés à la veille de la révocation de l'Édit de Nantes, sont restés inédits [1]. Il a surtout consulté « des notes jetées par Madiane au jour le

1. Ce document fut gardé secret par la famille jusqu'au commencement de notre siècle. Le chevalier Dumège, dans son édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui forme un si étrange contraste avec la parfaite édition donnée chez Privat, a publié de ces *Mémoires* « quelques extraits arrangés à sa façon », c'est-à-dire dénaturés. Certains fragments des manuscrits de Madiane ont encore été imprimés par M. Jolibois dans la *Revue du département du Tarn* et par le docteur finlandais Schybergson dans son ouvrage sur *la Chute du parti protestant en France*.

jour, sans beaucoup de suite, sur un volumineux registre in-folio », notes qui « donnent sur leur auteur des indications précieuses et complètent les *Mémoires* sans en être la répétition ». C'est là que M. P. a puisé les principaux traits de la vie de Madiane que l'on peut résumer ainsi :

Jean de Bouffard, fils d'un autre Jean de Bouffard et de Catherine de Molinier, naquit à Castres, le 1er janvier 1597, « d'une race ancienne, indépendante, fière, de l'Albigeois ». Son père, mort le 24 septembre 1604, devint célèbre en Languedoc sous le nom de capitaine de La Grange pendant les guerres civiles et il fut notamment le chef de « cette entreprise bien menée qui rendit Castres aux huguenots le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy, deux ans après les *Matines parisiennes* [1] ». Le futur négociateur alla compléter à Paris, à l'âge de dix-neuf ans, de fortes études commencées à Castres; reçu avocat, il revint en Languedoc et y épousa, fort jeune encore (6 février 1619) Jeanne Le Roy, « fille du lieutenant juridictionnel du comté de Castres [2] ». Député par sa ville natale vers le duc de Rohan, il devint un des quatre capitaines qui devaient commander la garnison de cette ville et il en fut élu consul, à peine âgé de vingt-quatre ans (octobre 1621). En 1625, on le nomme commissaire des guerres et il prend une grande part à tout ce qui se fait en Languedoc. M. P. raconte, en reproduisant le plus souvent l'autobiographie de Madiane, ses voyages à la cour, à la Rochelle, ses négociations, notamment son entrevue avec le cardinal de Richelieu dont le « merveilleux esprit » le séduisit [3] à tel point, que désormais l'ancien auxiliaire de Rohan devint partisan de la *paix à tout prix* et contribua plus que personne à la conclusion du traité qui mit fin (1626) à la guerre civile. Redevenu consul de Castres en 1630, Madiane ne tarda pas à être nommé député aux États-Généraux de Languedoc; il joua un grand rôle dans cette assemblée (1631-1632), prit part, comme volontaire, à l'expédition de Roussillon en 1637, fut plusieurs fois envoyé en cour par la ville de Castres, qui ne fit jamais en vain appel au dévouement de l'excellent citoyen, et mourut, entouré de l'estime générale, le 24 décembre 1674, laissant cinq enfants dont l'aîné, Henri, continua la descendance.

T. DE L.

---

1. M. P. cite sur le vaillant capitaine les *Mémoires* inédits de Batailler. Espérons qu'un jour il les publiera, à la suite de ceux de Madiane. Le très recommandable éditeur des *Mémoires* de Faurin, de Gachet, etc., a un passé qui oblige.

2. L'éloge tracé par Madiane de sa femme, à l'occasion de la mort de cette dernière (p. 19), est un touchant et beau récit dont M. P. a eu raison de dire : « Ces quelques mots sont pleins en même temps de naïveté et de grandeur. »

3. M. P. ne va-t-il pas un peu trop loin en disant (p. 11) que devant Richelieu « Madiane tomba en extase ! » L'expression est, ce me semble, excessive.

284. — **Inventaire général du Mobilier de la Couronne sous Louis XIV** (1663-1715), publié pour la première fois, par Jules GUIFFREY. Paris, libr. de l'Art. J. Rouam éd. 1885-86. 2 vol. gr. in-8, de XIV-429, et de XIII-480 pages.

C'est en 1663, date de la nomination de Gédéon Du Metz comme intendant et contrôleur général des meubles de la couronne, que la confection du premier inventaire complet de cette collection célèbre fut décidée. Depuis deux ans, Louis XIV avait pris en main toutes les affaires. Persuadé, comme il le dit lui-même dans les lettres-patentes, — par « l'expérience du dernier siècle, dans lequel il s'est fait une dissipation prodigieuse de tout ce qu'il y avait de plus beau et de plus rare dans nos garde-meubles », le Roi avait dessein, en remplaçant le précédant contrôleur, Prosper Bauyn, de veiller avec plus de rigueur et d'économie à la conservation des divers trésors précieux qui composaient le mobilier royal [1].

On commença immédiatement la préparation du catalogue général, mais ce n'est qu'en 1673 qu'il put être rédigé. Dans le but de donner à cette rédaction une valeur définitive, on laissa des feuilles blanches à la suite de chacun des chapitres, pour y placer les additions à venir sans détruire l'harmonie du tout. On forma ainsi trois registres. Le premier comprend : l'orfèvrerie, la vaisselle plate, les filigranes, les objets en matières précieuses, les cristaux, les miroirs. Le second : les grands meubles et les tapisseries. Le troisième enfin, tout le reste : étoffes, cabinets, guéridons, armes et armures, tableaux, chandeliers, porcelaines, linge, garnitures de foyers, bronzes et marbres. — Mais comme il vint un moment où les additions dépassèrent toutes les prévisions, il fallut doubler les registres, et c'est six volumes que nous trouvons à la mort de Louis XIV. De ces six volumes il en manque deux aujourd'hui : mais ce n'est que le second tome du premier registre, et le second du troisième. La lacune est donc moins regrettable, puisqu'en somme l'inventaire original est intact, et que les additions le conduisent jusqu'à 1684 et même 1697 pour beaucoup de parties.

Tel est l'ensemble de ce document unique, tableau complet de la décoration des maisons royales pendant une des époques les plus brillantes de l'histoire des arts en France. Une grande partie de ces richesses n'existe plus; beaucoup n'ont pas même atteint la fin du XVIIe siècle, car les dépenses des guerres de la succession d'Espagne amenèrent en 1689 la fonte de presque toute l'argenterie, la vaisselle, et malheureusement aussi les pièces d'orfèvrerie. Toutes ces pertes sont notées soigneusement dans l'inventaire.

Je n'ai pas encore parlé de l'éditeur, mais c'est à son intéressante introduction que j'ai emprunté les détails qui précèdent. L'éloge de

1. Gédéon du Metz eut pour successeurs dans sa haute charge, d'abord un de ses parents, Du Metz de Rosnay, puis Fontanieu et ses descendants. — Au dessous de lui, on avait placé un garde général : Louis le Cosquino, que remplacèrent successivement les deux Turola, Macé Courcelles et Claude Nerot.

M. Jules Guiffrey, spécialement en pareille matière, n'a guère besoin d'être fait : on sait combien il consacre de soins à toutes les publications qui peuvent servir à l'histoire de l'art. Mais je dirai quelques mots de la façon très juste dont il a compris le présent travail.

Pensant qu'il fallait avant tout faire œuvre définitive, il a publié intégralement, et sans s'arrêter à la monotonie que présentent certaines énumérations, tous les chapitres qu'il conservait. — Combien, en effet, ne trouve-t-on pas de détails curieux à relever sur les mœurs et la vie intime des palais, même dans la mention des articles les plus humbles! Mais en revanche, il a franchement supprimé quelques chapitres trop dénués d'intérêt et qui n'apportaient aucun document artistique : tel est le linge proprement dit (dont plus de 2,000 paires de draps!), le linge de chapelle, les chenets, et la batterie de cuisine. On pourra en général regretter l'absence de tout renvoi des articles inscrits aux œuvres originales, de tout détail sur leur sort actuel. M. G. a prévu cette objection : il a volontairement reculé devant un système qui eût étendu presque indéfiniment une publication dont l'usage doit être uniquement celui d'un document d'archives et d'un instrument de travail. Mais une table alphabétique suffisante termine chaque volume, et facilitera les recherches et les rapprochements.

Un mot maintenant des principales matières contenues dans les deux volumes. En tête du premier, nous trouvons l'orfèvrerie d'or et d'argent, les vases, les *chapelles,* tous les objets d'argent, bassins, figurines, garnitures de feu, coffrets, vaisselle, flambeaux, encriers, etc.; puis les filigranes de toutes sortes, fort nombreux; les vases d'agate et les diverses *raretés* montées en or et en pierres précieuses; les cristaux de roche; les miroirs; enfin les tapisseries rehaussées d'or et en laine et soie. Cette dernière catégorie, considérable et bien intéressante par les descriptions qui l'accompagnent, ne comprend pas moins de 334 tentures complètes, formant un total de 2,600 tapisseries (dont 101 tentures) où 822 pièces provenaient des Gobelins. Il faut y ajouter encore les tapis, dont 93 sont indiqués comme fabriqués à la Savonnerie, et c'est là un document de haute valeur pour une histoire de cet établissement.

Dans le second volume sont les tableaux — de pure décoration (car la grande galerie était confiée à un gardien spécial), et comprenant des paysages, des allégories, des animaux, des portraits; puis les bustes et statues de marbre et de bronze; la très curieuse série des armes et armures de toutes variétés; les porcelaines; les chandeliers, girandoles et vases de cristal; puis encore un bric à brac de petits meubles secondaires, étoffes et vêtements, toilettes, coffres, coussins et couvertures, instruments de musique, harnais, etc.; des cabinets, des tables et guéridons à l'infini; les brocarts et étoffes d'or et d'argent; enfin la grande série des lots et ameublements complets, parmi lesquels on compte aussi l'équipage des chaloupes et vaisseaux de diverses sortes, du grand

canal du parc de Versailles. Les articles inscrits dans ce chapitre, auquel chaque année apportait quelque nouvelle addition, sont vraiment innombrables; mais des titres, en rubrique, indiquent toujours, heureusement, leur place et leur usage dans les différents châteaux royaux.

On a tenu à présenter cet Inventaire sous la forme la plus attrayante : non seulement l'impression est luxueuse, mais près de 120 figures font oublier ce que le texte peut avoir de sec et d'aride. Cette illustration, il faut le dire, n'a le plus souvent aucun rapport avec le texte, et le contraire eût été presque impossible; mais ce sont néanmoins des matériaux contemporains, qui ont leur prix. En dehors des reproductions diverses d'œuvres d'art ou de meubles, d'après Poussin, Puget, Girardon, Bernin, Warin, Boulle, et les tentures des « maisons royales », on y trouvera des croquis originaux de pièces d'orfèvrerie par Le Brun, conservés au Louvre, et divers dessins de tapisseries du même, de charmants panneaux décoratifs de Bérain et de Claude Audran, des étoffes d'ameublement de Daniel Marot, et des meubles de Lepaute.

J'ajoute, en terminant, que la publication a été entreprise sous les auspices de la *Société d'encouragement pour la propagation des Livres d'art*, qui a droit, elle aussi, à tous nos remerciements,

H. DE CURZON.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance publique annuelle du 19 novembre 1886.

M. Gaston Paris, président, prononce un discours dans lequel il fait connaître les prix décernés en 1886, les sujets de prix proposés, etc. M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, lit une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ambroise Firmin-Didot, membre libre de l'Académie.* M. Maspero, lit un mémoire sur *les Momies royales d'Egypte récemment mises au jour.*

JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX ORDINAIRE. — L'Académie avait prorogé à l'année 1886 le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1883 : « Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens aux ve et ive siècles avant Jésus-Christ jusqu'à l'âge de dix-huit ans ». Elle décerne le prix à M. Paul Girard.

ANTIQUITÉS DE FRANCE. — L'Académie décerne quatre médailles : la 1re à M. Fichot, pour sa *Statistique monumentale du département de l'Aube*; la 2e à M. Paul Durrieu, pour son livre sur *les Gascons en Italie* (Auch, 1885, in-8°); la 3e à M. l'abbé Albanès, pour ses diverses dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Provence *(Jean Huet, évêque de Toulon, ses fonctions à la cour du roi René, son épiscopat; — Problèmes d'histoire ecclésiastique concernant Avignon et le Comtat Venaissin; — Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au* XIVe *siècle; — Jean Artaudi, dominicain, prieur de Saint-Maximin; — Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon)*; la 4e à M. H.-Fr. Delaborde, pour son mémoire sur *les Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton, historiens de Philippe-Auguste* (Paris, 1885, in-8°). L'Académie accorde en outre six mentions honorables : 1° à M. H. Moranvillé, pour son mémoire manuscrit sur *Jean Le Mercier*; 2° à MM. le comte Charpin-Feugerolles et M.-C. Guigue, pour leurs trois cartulaires de l'*Abbaye d'Ainay*, des *Francs fiefs du Forez*, et du *Prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Forez)* (Lyon, 1885, grand in-4°); 3° à M. Prou, pour son livre intitulé : *Hincmar, de ordine palatii*, texte latin traduit et annoté (Paris, 1885, in-8°); 4° à M. Hellot, pour sa *Chronique parisienne anonyme du* XIVe *siècle*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de la bibliothèque municipale de Rouen (1884); 5° à M. L. Grignon, pour son livre intitulé : *Description et historique de l'église de Notre-Dame-en-*

Vaux de Châlons (Châlons-sur-Marne, 1884-1885, in-8°; 6° à M. Lebègue, pour ses *Fastes de la Narbonnaise* (in-4°).

PRIX DE NUMISMATIQUE. — Le prix biennal de numismatique fondé par M[me] V[ve] Duchalais, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, publié depuis le mois de janvier 1884, est partagé cette année entre M. Gariel, pour son ouvrage intitulé : *les Monnaies royales de France sous la race Carlovingienne*, et M. Aloïs Heiss, pour son ouvrage : *les Médailleurs de la Renaissance*.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. — Le premier prix est décerné à M. Du Fresne de Beaucourt, pour son *Histoire de Charles VII* (Paris, 1885, in-8°); le second prix est décerné à M. Pfister, pour ses *Etudes sur le règne de Robert le Pieux* (Paris, 1885, in-8°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN. — L'Académie avait prorogé à l'année 1886 le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour 1883 : « Etude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le nom de Chronique de Normandie. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1888. — L'Académie avait en outre prorogé à l'année 1886 le sujet suivant, qu'elle avait déjà proposé pour 1883 : « Étudier la numismatique de l'île de Crête. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les titres principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce. » Le prix n'est pas décerné. Une récompense de 2,500 fr. est accordée à M. Jean N.-A. Svoronos. — L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1886 le sujet suivant, qu'elle avait déjà proposé pour 1883 : « Etudier d'après les documents arabes et persans les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daïsanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran. » Le prix n'est pas décerné. Un encouragement de 2,000 fr. est accordé à M. Clément Huart.

PRIX STANISLAS JULIEN, pour le meilleur ouvrage relatif à la Chine. — L'Académie décerne le prix au Père Séraphin Couvreur, pour son *Dictionnaire français-chinois* (Ho-Kien-fou, 1884, in-8°).

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU. — Le prix n'ayant pas été décerné en 1884, l'Académie avait décidé qu'elle décernerait deux prix en 1886 : 1° Au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge ; 2° Au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales. Le prix n'a pas été décerné dans l'ordre des études du moyen âge, et l'Académie a prorogé le concours à l'année 1887. Dans l'ordre des études orientales, le prix a été décerné à M. Paul Regnaud, pour son ouvrage intitulé : *la Rhétorique sanskrite* (Paris, 1884, in-8°).

PRIX DE LA GRANGE, pour la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France. — L'Académie décerne le prix à M. Chabaneau, chargé du cours à la Faculté des lettres de Montpellier, pour l'ensemble de ses travaux sur la poésie provençale et française, et particulièrement pour son édition du *Roman français de Saint-Fanouel*, publié dans la *Revue des langues romanes* d'après un manuscrit de Montpellier, pour son travail sur l'*Origine et l'établissement des jeux floraux*, et pour son édition des *Biographies des troubadours en langue provençale* (Extrait de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*).

ANNONCE DES CONCOURS DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1886, 1887 ET 1888.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour 1887, les questions suivantes : I. « Étudier d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. » II « Etude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François I[er]. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à l'année 1887 les questions suivantes : I. « Examen historique et critique de la bibliothèque de Photius » II. « Etude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins. » III. « Etude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XI[e] siècle au XV[e] siècle. » IV. « Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIII[e] siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut

le 31 décembre 1886. — L'Académie propose en outre pour l'année 1889 le sujet suivant : « Etude critique sur le théâtre hindou ; en exposer l'histoire, marquer sa place dans l'histoire générale de la littérature de l'Inde, en donnant une attention particulière à la poétique dramatique des Hindous, telle qu'elle est développée dans les traités techniques. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1888. — Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles de la valeur de 500 francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1885 et 1886 sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1887. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix de numismatique. — I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1887, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1885. Le prix est de la valeur de 400 francs. — II. Le prix biennal de numismatique fondé par Madame Ve Duchalais sera décerné, en 1888, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1886. Le prix est de la valeur de 800 francs. — Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1886 ; pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1887.

Prix fondés par le baron Gobert. — Pour l'année 1887, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1886, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « Que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus : déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux. » — Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours. — Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France. — Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Ile-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*. — Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être mis en lumière par de sérieuses recherches ; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées. — Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1887, et ne seront pas rendus.

Prix Bordin. — M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé : 1° Pour l'année 1887 : I. « Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc ; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes. » II. « Examen critique de la géographie de Strabon. Les concurrents sont invités : 1° à résumer l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage ; 2° à caractériser la langue de Strabon par comparaison avec celle des écrivains grecs ses contemporains, tels que Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse ; 3° à faire la part des notions recueillies par l'observation directe des lieux, et de celles que le géographe a puisées dans les écrits de ses devanciers ; 4° à exprimer des conclusions précises sur la critique dont il a fait

preuve dans l'usage de ces divers documents. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — 2° Pour l'année 1888 : I. « Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires. Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne. Ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et d'autre part ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes. » II. « Etudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Edesse jusqu'à la première croisade. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887. — L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à l'année 1887 les sujets suivants : I. « Etude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue; — insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal ; — s'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années; — indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues. » II. « Etude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — L'Académie avait proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Etude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1888. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887. — L'Académie propose en outre, pour l'année 1889, le sujet suivant : « Etudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1888. — Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Le prix fondé par M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1887. L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue. Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de 20,000 francs, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux amateurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*. Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers. Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque. — Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts. Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1887. A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de 20,000 francs pendant les trois années. Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales. — Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Prix la Fons-Mélicocq. — Un prix triennal de 1,800 francs a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris). L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1887; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1884, 1885 et 1886, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1886.

Prix Brunet. — M. Brunet, par son testament, a fondé un prix triennal de 3,000 francs pour un ouvrage de bibliographie savante, que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1887 la question suivante qu'elle avait proposée pour l'année 1885 : « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits. » Les ouvrages qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — L'Académie, en 1888, décernera ce prix au meilleur travail bibliographique manuscrit ou publié depuis l'année 1885, portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Stanislas Julien. — M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de 1,500 francs pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine. Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1886.

Prix Delalande-Guérineau. — Mme Delalande, veuve Guérineau, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de 10,000 francs, dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie. Le prix n'ayant pas été décerné en 1884, l'Académie avait décidé qu'elle décernerait deux prix en 1886 : 1° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge; 2° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales. Dans l'ordre des études orientales, le prix a été décerné. Dans l'ordre des études du moyen âge, l'Académie n'a pas décerné le prix et elle a prorogé le concours, dans le même ordre d'études, à l'année 1887. Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1886. — L'Académie décide en outre qu'elle décernera en 1888 le prix à un ouvrage manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1886, concernant les études d'antiquité classique. Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1887.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud « voulant honorer la mémoire de « son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France », fait donation à l'Institut d'une rente de dix mille francs, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies. Ce prix sera décerné pour la troisième fois, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1890.

Prix de La Grange. — M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de mille francs destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poète déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes. Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1887.

Fondation Garnier. — M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens, réduits d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884, et s'élevant encore, après cette réduction, à environ quatre cent mille francs, dont les intérêts doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. » L'Académie exécutera pour la première fois, en 1887, les intentions du testateur.

Conditions générales des concours. — Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné. — Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition. - L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'Ecole des chartes, qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'Ecole des chartes qui ont été nommés archivistes paléographes par décret du 15 février 1886, conformément à la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont : MM. Cadier (Pierre-Léon); Baudon de Mony (Charles-Adolphe-Joseph); Moranvillé (Louis-Henri); Couderc (Jean-Camille); Levavasseur (Achille-Lucien-Edmond); Lefranc (Abel-Jules-Maurice); Richard (Louis-François); Delapoix de Fréminville-Nugue (Marie-Joseph-Eugène-Frédéric); Marlet (Jules-Emile-Léon); André (Edouard-Joseph-Adrien); Gautier (Marie-Pierre-Edouard); Bellemain (Auguste-André). Sont nommés archivistes paléographes, hors rang : MM. Grand (Ernest-Daniel); Hugues (Adolphe-Jean-Baptiste); Tausserat (Joseph-Xavier-Alexandre); Borel (Frédéric-Antoine).

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 50 — 13 décembre — 1886

285. — **De derivatis Verbis contractis Linguæ Græcæ Quæstiones** scripsit Karl Ferdinand JOHANSSON. Upsala Universitets Arsscrift. Upsaliæ, Edv. Berling, MDCCCLXXXVI. In-8, 218 pp.

On sait que l'Université d'Upsal est, en dehors de l'Allemagne, une de celles qui apportent la plus active contribution aux progrès de la linguistique indo-européenne. L'ouvrage de M. Johansson fera grand honneur à son enseignement et à ses méthodes. Dans un exposé clair, substantiel, parfois un peu laborieux — le latin se plie mal aux subtilités et à la rigueur de la néo-grammaire — l'auteur soulève avec une rare compétence et résout avec une hardiesse souvent heureuse plusieurs intéressants problèmes de morphologie verbale. Sa conclusion est que la catégorie des verbes dits contractes embrasse et recouvre, sous l'uniformité apparente de ses paradigmes, un assez grand nombre de formations verbales préhistoriques, notamment de verbes athématiques primitifs (verbes en -μι) sur lesquels l'analogie grammaticale a passé son niveau.

M. J. est au courant des résultats les plus récents de la grammaire comparée, et sait faire le meilleur usage des découvertes de ses devanciers, par exemple, de la théorie des racines dissyllabiques de M. de Saussure (p. 96 sq.), et de l'hypothèse des doublets de racines (p. 118 sq.) à laquelle il apporte un précieux complément. Tout au plus pourrait-on s'émouvoir de voir trop souvent intervenir dans les reconstructions la voyelle dite irrationnelle, ce fameux *cheva indogermanicum*, véritable Protée qui menace, si l'on n'y prend garde, d'ouvrir dans la phonétique de l'avenir une large porte à l'arbitraire. Je me hâte d'ajouter qu'en ce qui concerne M. J. l'avertissement est au moins prématuré.

Rapidement résumée, la thèse de l'auteur est celle-ci. Après mûr examen il faut absolument renoncer à chercher dans la longue de τιμήσω, ἀδικήσω et consorts, opposée à la brève de τιμάω, etc., le produit d'une contraction soit proethnique soit hellénique : dès lors il faut que cette longue soit primitive au moins dans quelques-uns des verbes de cette catégorie, d'où elle aurait passé par analogie à presque tous les autres

(p. 102). Autrement dit, des thèmes à voyelle brève et des thèmes à voyelle longue se sont primitivement conjugués par l'adjonction de l'indice *-y-* au présent, de l'indice *-s-* à l'aoriste, etc., et ont formé ainsi des verbes en *-âyô* et *-ayô*, *-êyô* et *-eyô*, qui plus tard se sont confondus. La confusion d'ailleurs a été d'autant plus aisée que les verbes à voyelle longue, à la faveur de l'apophonie, devaient dans certaines flexions admettre la voyelle brève, v. g. ἀδικήομεν ἀδικέετε, à cause du changement d'accent *-êyomes (ê* accentué) *-eyéte (e* atone) dénoncé par la nuance différente de la voyelle thématique (p. 136). Ce n'est pas tout : la flexion éolienne (φίλημι), que viennent appuyer diverses concordances indo-européennes, ne peut pas être tout entière hystérogène (p. 167); au contraire, le type grec παλαίω, où l'ι intervocalique devait tomber, impose la restitution πάλαιμι, et le verbe gothique *haban* ne se ramène bien qu'à un verbe primitif en *-mi* (p. 176). D'autre part, la comparaison du latin *licet* et du grec ἐλίπη [1] donne à penser que les verbes latins en *-eo* à sens passif ont eu originairement une flexion athématique pareille à celle des aoristes grecs, en sorte que l'*ê* de *monêmus* = * *moneomus* est analogique de l'*ê* normal de *jacêmus*, passif de *jacio* (p. 196). Même conclusion pour la 1re conjugaison, puisqu'*amâs* ne saurait provenir de la contraction d'* *amaies* (p. 200). De là à restituer un primitif * *capimi* et à expliquer ainsi les verbes en *-io* de 3e conjugaison, il n'y a qu'un pas facile à franchir; il est seulement étonnant que M. J. n'ait pas cité à l'appui le grec ἐμέω, qu'on a reconnu depuis longtemps pour un substitut de * ἔμεμι = skr. *vamimi*. Enfin rien n'oblige à croire que l' *-s-* dit aoristique se soit, dans la langue indo-européenne, restreint à la formation des aoristes, et des concordances telles que gr. τελείω et skr. *daçasyati*, gr. κορέννυμι et skr. *carishnu* (adjectif), autorisent à admettre qu'il pouvait intervenir jusque dans des thèmes de présents (p. 208) : dès lors le futur dorien, γραψέω γραψίω γραψῶ = * γραφ-σέ-σ-ω, qu'on a jusqu'à présent tenu pour hystérogène, ne serait autre chose que le corrélatif exact du skr. *anamsisham* (p. 209), et l'identification des infinitifs lat. *vîvere* et skr. *jîvase* ne souffrirait plus aucune difficulté (p. 210).

Tel est l'ensemble de l'œuvre. Quant au détail, en dehors des menues erreurs d'impression non relevées parmi les *errata*, mais d'ailleurs sans influence sur la clarté du texte, je signalerai à l'auteur quelques lapsus inévitables dans un travail d'aussi longue haleine. — P. 16. Je ne comprends pas à quels types grecs M. J. fait allusion en parlant des noms propres en -φῶν -φῶντος, qu'il corrige aux *errata* en -φων -φωντος et qui proviendraient, d'après M. Spitzer, de la contraction de * -φάων. S'ils en procédaient en effet, la graphie -φων ne se concevrait pas, et, s'il s'agit du type (Βελλερο-)φῶν, l'orthographe -φῶν est encore la seule bonne [2]; mais l'auteur ne peut ignorer que ce type n'a rien de commun avec * -φάων

1. Rapprochement rendu suspect par la qualité différente des deux gutturales.

2. Partout ailleurs qu'en éolien, bien entendu.

et s'identifie entièrement avec le skr. *(vrtra-)hâ*. — P. 18, « η *pro* ο », il faut lire « η *ante* ο ». — P. 64, « non modo priusquam », la pensée de l'auteur est bien évidemment « non modo *non* priusquam ». — P. 80, n. 1, la référence BB IV, 107 est tout à fait inexacte : substituer BB IX, 118, et encore en cet endroit M. Froehde formule-t-il sa théorie générale du θ adjoint à un thème verbal, sans en faire l'application à des types * φιλήθσω * μισθώθσω. — Je ne sais jusqu'à quel point il est permis d'étayer une théorie linguistique sur des types aussi douteux que ἐλίπην (p. 82) ou aussi barbares que κρεμήσομαι (p. 84); mais ce qui me surprend par dessus tout, c'est que M. J. croie retrouver un thème identique (p. 82) dans πληγή, dont l'η final est un *â*, et dans ἐ-πλήγη-ν, qui a l'η panhellénique. — P. 106, ἴλλω se ramène, non à * *wlwô*, puisque l'*l*-voyelle ne donne point ιλ en grec, mais à un présent redoublé * *wi-wl-ô* pareil à * *pi-pt-ô*. — P. 109, le rapprochement de κυνέω et *cumbati* est fort ingénieux, contrarié pourtant par la palatale sanscrite. — P. 198, i. n., il est assez malaisé de saisir, soit un rapport morphologique, soit une corrélation de sens entre *pario* et *pâreo*. — P. 204, restitution * *prak-sô* (= gr. πράξω), lire * *prâk-sô*.

Du livre de M. Johansson je n'ai pu naturellement indiquer que les points principaux; mais je crois en avoir dit assez pour montrer que, par le nombre et l'importance des questions traitées, il se recommande à toute l'attention du linguiste.

V. Henry.

---

286. — Th. Gomperz. **Ueber den Abschluss des Herodoteischen Geschichtswerkes.** Wien, 1886 (extrait des comptes-rendus de l'Académie des sciences de Vienne, t. CXII, p. 507 et suiv.).

Dans cette notice, communiquée à l'Académie des sciences de Vienne, M. Th. Gomperz répond à un article de M. Ad. Kirchhoff, publié l'année dernière dans les comptes-rendus de l'Académie de Berlin, *Ueber ein Selbscitat Herodot's* [1]. C'est la suite d'une polémique qui date déjà de quelques années : l'article de M. K. visait un chapitre des *Herodoteische Studien* de M. G. [2], et ce chapitre lui-même avait pour objet de réfuter une théorie soutenue jadis par M. Kirchhoff [3]. Sans remonter jusqu'à l'origine de la querelle, il nous suffira d'analyser la réplique de M. G., pour connaître l'état de la question, et pour apprécier en passant la valeur des arguments invoqués de part et d'autre.

M. G. s'étonne d'abord, non sans raison, du tour que prend la dis-

1. *Sitzungsber. der Kœn. pr. Akad. der Wissenschaften*, 1885, p. 301-320.
2. Th. Gomperz, *Herodoteische Studien*, Vienne, 1883 (§ 1 : *Die Frage nach dem Abschluss des herodoteischen Geschichtswerkes*, p. 1-10).
3. A. Kirchhoff, *Ueber die Abfassungszeit des herodotischen Geschichtswerkes*, 2e édition, p. 27.

cussion dès le début de la notice de M. Kirchhoff. Entre savants qui ne peuvent manquer d'avoir l'un pour l'autre de l'estime, les dissentiments les plus profonds ne devraient se produire que sous une forme courtoise : ce n'est pas témoigner assez d'égards à un contradicteur distingué, que de le présenter comme un esprit prévenu, et que de renoncer d'avance à le convaincre. Il faut à la fois plus de politesse et plus de confiance dans la force des raisons qu'on se propose de faire valoir.

M. K. pose en principe, que l'œuvre d'Hérodote est inachevée : c'est, à ses yeux, un fait incontestable, pleinement démontré depuis Dahlmann [1]. M. G. conteste cette assertion : il prouve, en citant les termes mêmes de Dahlmann [2], que cette prétendue démonstration n'est autre chose qu'une opinion, une hypothèse, une impression, « *ein intuitives Urtheil* », et il n'admet pas que l'on passe ainsi condamnation sur les arguments que lui-même et beaucoup d'autres ont émis, depuis Dahlmann, en faveur de la thèse contraire. Suivant M. G., l'œuvre d'Hérodote est achevée dans le fond et dans la forme : dans le fond, parce que l'auteur a voulu seulement raconter la lutte héroïque des Grecs et des barbares, c'est-à dire les grandes expéditions de Darius et de Xerxès, et les victoires éclatantes de Marathon, de Salamine et de Platées; dans la forme, parce que les derniers chapitres contiennent une excellente conclusion qui couronne fort bien l'ouvrage tout entier. Ces considérations générales, que M. G. avait développées dans ses *Herodoteische Studien*, M. K. les néglige, jusqu'à paraître les ignorer; il n'en tient aucun compte, et entreprend de résoudre le problème en s'attachant à une question de détail.

Il s'agit du passage, souvent cité, où Hérodote annonce qu'il exposera plus tard les raisons de la mort d'Ephialte : ὁ δὲ Ἀθηνάδης οὗτος ἀπέκτεινε μὲν Ἐπιάλτην δι' ἄλλην αἰτίην, τὴν ἐγὼ ἐν τοῖς ὄπισθε λόγοισι σημανέω, ἐτιμήθη μέντοι ὑπὸ Λακεδαιμονίων οὐδὲν ἧσσον (VII, 213). L'historien n'a pas tenu la promesse que contient cette phrase : ni le VIIIe ni le IXe livre ne présente la moindre trace d'un récit relatif à Ephialte ou à son meurtrier. Le fait est certain, et M. G. n'a jamais pu songer à en méconnaître la gravité. Seulement, il avait exprimé l'opinion qu'on ne devait tirer de là aucune conséquence, avant d'avoir examiné la possibilité d'une lacune dans les deux derniers livres. Il avait même ajouté qu'une lacune de vingt lignes était indiquée par les mots λείπουσι στίχοι κ', à la marge d'un des bons manuscrits d'Hérodote, au chapitre 120 du livre VIII [3]. Cette raison, en apparence assez solide, prêtait cependant à la critique, et, quoique M. G. maintienne aujourd'hui son hypothèse, je donnerais volontiers gain de cause à M. K., quand il soutient que les mots λείπουσι στίχοι κ' peuvent et doivent s'interpréter autrement qu'il n'a paru à M. Gomperz. Cette note peut, en effet, provenir d'une collation,

1. Dahlmann, *Herodot, Aus seinem Buche sein Leben*, Altona, 1823.
2. *Ibid.*, p. 48 et 137-138.
3. Voir l'appareil critique de l'édition Stein (1869).

comme il arrive souvent pour les variantes : le réviseur du ms. B, ayant sous les yeux le ms. X, d'une autre famille, aura marqué à la marge de B les traits qui distinguaient X de B ; c'est ainsi que, rencontrant une lacune de vingt lignes dans X, il aura écrit à l'endroit correspondant de B : λείπουσι στίχοι κ'. Autrement, on s'expliquerait mal que le réviseur n'eût pas transcrit à la marge de B les vingt lignes qu'il lisait dans un autre manuscrit.

Mais, si M. K. a raison sur ce point, s'ensuit-il qu'on ne puisse, avec M. G., admettre soit un oubli de l'historien, soit une lacune dans le texte ? Dire qu'Hérodote a oublié de donner le renseignement qu'il avait promis, ou d'effacer sa promesse, dans le cas où il renonçait à la remplir, c'est, selon M. K., l'accuser d'une négligence impardonnable et inadmissible ; quant à la lacune, il faudrait d'abord montrer un endroit où elle fût nécessaire, et prouver ensuite que le développement annoncé par Hérodote devait nécessairement trouver là sa place. Or, bien loin de croire que ces deux conditions puissent se réaliser, M. K. affirme que le récit des évènements auxquels fait allusion Hérodote, ne pouvait pas entrer dans le cadre des deux derniers livres.

La preuve de cette assertion, M. K. la tire d'une analyse minutieuse, qui consiste à relever un à un tous les passages où l'historien annonce qu'il traitera plus tard une question, et les passages correspondants où cette question a été en effet traitée par lui. Il résulte de cette analyse, que, si l'on excepte les deux renvois aux Ἀσσύριοι λόγοι, qui donnent lieu à une observation particulière [1], partout éclate l'art consommé d'Hérodote, l'habileté et la solidité de sa composition : toujours l'historien a eu quelque bonne raison pour réserver un développement qu'il indiquait seulement au passage ; c'est que ce raisonnement devait dans la suite faire partie d'un épisode ou composer à lui seul comme un chapitre indépendant de la grande histoire. Il ne faut jamais supposer de caprice chez un auteur qui a conscience de sa marche et de son plan ; il convient au contraire de lui prêter toujours une réflexion sûre d'elle-même et des raisons déterminées, qu'il est possible de reconnaître, « *bewusste Ueberlegung und bestimmt erkennbare Gründe.* »

C'est dans cette dernière phrase que M. G. découvre une véritable erreur de raisonnement. Que l'historien ait toujours procédé avec méthode ; qu'il ait sciemment réservé pour la place qui leur convenait le mieux les récits et les épisodes dont il avait recueilli avec tant de soin

---

1. On connaît l'explication de M. K. : ces deux renvois (I, 106 et I, 184) ne répondent à aucune partie existante du livre d'Hérodote, parce que l'auteur, après avoir annoncé ces récits assyriens, interrompit longtemps son travail. Plus tard, quand il se remit à l'œuvre, il en avait modifié le plan, et il ne songea pas à effacer le double renvoi qu'il avait fait (*Abfassungszeit*, p. 3 et suiv.). M. G. fait remarquer avec raison combien cet oubli serait extraordinaire ; car c'est précisément après une interruption de travail, qu'il est naturel de relire ce qu'on a d'abord composé. M. G. est d'ailleurs d'accord avec M. Stein, pour croire qu'Hérodote avait écrit ou voulu écrire un ouvrage séparé, qu'il désignait ici sous le nom d'Ἀσσύριοι λόγοι.

les matériaux, ce n'est pas douteux, et il n'était pas nécessaire peut-être d'entreprendre une analyse aussi approfondie pour arriver à un résultat évident. Mais si Hérodote a eu ses raisons, pour disposer de telle ou telle manière les matériaux de son œuvre, est-ce à dire que nous puissions les connaître? Oui, sans doute, quand nous tenons, comme dans beaucoup de cas, les deux éléments du problème, c'est-à-dire le passage où Hérodote mentionne, sans s'y arrêter, un évènement ou une série d'évènements, et celui où il revient sur ce sujet, pour y insister davantage. Mais ce n'est pas le cas ici : nous ne savons ni quel était cet Athénadès de Trachis, qui tua Ephialte, ni à quels évènements il avait été mêlé, ni quelle était la cause de sa vengeance. Comment dès lors affirmer qu'aucun des récits du VIIIe ou du IXe livre ne pouvait fournir à Hérodote l'occasion de rappeler l'acte de cet homme? Sans doute, la mort même d'Ephialte eut lieu assez longtemps après l'époque où s'arrête l'œuvre d'Hérodote; mais Athénadès avait pu jouer quelque rôle dans les affaires d'Artémision ou de Salamine, de Platées ou de Mycale; l'origine de sa haine pour Ephialte pouvait se rattacher à quelque circonstance de cette époque, et Hérodote, sans même insister longuement, pouvait prendre occasion d'un événement qui nous échappe pour s'acquitter en deux mots de la promesse qu'il avait faite. — Mais, dit M. K., si l'historien n'avait pas dû donner à cette cause de la mort d'Ephialte une certaine importance, il l'aurait simplement passée sous silence au ch. 213 du livre VII, ou il l'aurait alors indiquée en quelques mots. — Pure hypothèse! réplique M. G.; car, s'il était nécessaire que l'historien insistât au livre VII sur les preuves qu'il avait de la trahison d'Ephialte, des raisons d'art devaient l'empêcher de s'arrêter plus longtemps sur un récit secondaire, au moment où allait s'engager la bataille décisive des Thermopyles. En un mot, l'ignorance absolue où nous sommes des circonstances auxquelles fait allusion Hérodote, et la facilité extraordinaire avec laquelle l'historien, de son aveu même [1], insère çà et là dans son ouvrage des anecdotes, des réflexions accessoires, nous interdisent de souscrire à l'opinion de M. K., et laissent place à une des deux hypothèses que M. G. accepte à peu près également : un oubli, une négligence de l'auteur, ou une lacune [2].

Les dernières pages de la notice de M. G. sont consacrées à la réfutation d'une hypothèse que M. K. présente avec plus de réserve, mais qu'il considère comme une présomption en faveur de sa théorie. La circonstance qui aurait fourni à Hérodote l'occasion de revenir sur Athénadès de Trachis ne serait autre que la mort d'Ephialte, et le récit même de la mort d'Ephialte aurait été amené par celui de l'expédition du roi de Sparte, Léotychidès, en Thessalie, vers l'an 476/5. Après l'échec du roi Léotychidès dans cette campagne, Ephialte, qui avait, d'a-

---

1. Hérod., IV, 30 : προσθήκας γὰρ δή μοι ὁ λόγος ἐξ ἀρχῆς ἐδίζητο.

2. M. G. incline plutôt vers l'hypothèse d'une lacune, mais il remarque que l'oubli serait sans gravité, pour un fait si peu important,

près Hérodote, cherché un refuge en Thessalie [1], put revenir à Anticyra : jusque-là l'influence de Lacédémone dans la Grèce centrale lui rendait tout retour impossible. A cette hypothèse M. G. oppose deux arguments, qui ont l'un et l'autre une assez grande force : d'abord, le peu que nous savons de l'expédition de Léotychidès ne permet pas d'affirmer qu'elle ait été un échec complet [2]; ensuite, comme M. K. lui-même place cette expédition en l'année 476/5, peut-on supposer que, même après un échec de Lacédémone, le traître à la cause commune de toute la Grèce, Ephialte, ait pu impunément rentrer si tôt dans sa patrie? Il semble que plus de quatre années durent se passer avant qu'Ephialte pût braver ainsi la vengeance des Amphictyons, qui avaient mis sa tête à prix.

En résumé, après comme avant la brochure de M. K., il reste douteux que l'allusion d'Hérodote à un récit ultérieur (c. 213 du livre VII) se rapporte à une partie de son ouvrage qui devait suivre le livre IX; de ce passage on n'est pas en droit de conclure qu'Hérodote devait continuer son histoire au-delà du point où elle s'arrête pour nous. Dès lors, la valeur des considérations littéraires que M. Gomperz a exposées dans ses *Herodoteische Studien* subsiste tout entière. On pourra les contester; mais il faudra se placer sur un autre terrain que M. Kirchhoff : la solution du problème dépend de l'idée même qu'on se fait du caractère d'Hérodote comme historien et de la composition de son œuvre.

Am. Hauvette.

---

287. — **Studia Theocritea.** Dissertatio inauguralis, par M. Rannow. Berlin 1886, in-8, 53 p.

Courte étude, mais précise et intéressante. L'auteur discute les dates proposées jusqu'ici pour quelques pièces de Théocrite et de Callimaque, et recherche si l'on peut trouver dans les poésies du premier de ces poètes la preuve qu'il ait imité Callimaque.

Pour la date de l'idylle XVI, *les Grâces,* adressée à Hiéron, M. Rannow se range à l'opinion de Vahlen qui place cette pièce entre les années 274-270. Les arguments produits à l'appui de cette thèse sont plausibles, et j'accepte cette date au lieu de l'année 265 que j'avais précédemment adoptée [3].

L'idylle XVII, adressée à Ptolémée Philadelphe, serait postérieure à 270 et aurait été composée plusieurs années après le mariage de Ptolémée Philadelphe avec sa sœur la seconde Arsinoé (mariage que M. R. place entre 276 et 270), et même après la bataille de Cos qui date de 266.

---

1. Hérod., VII, 213.
2. Voir dans la notice de M. G. la note 10, p. 23.
3. Cf. *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées,* Paris, Hachette, 1882.

C'est donc vers 264 que l'hymne XVII aurait été composé. Je crois encore que cette date pourrait être reculée de quelques années.

Cherchant ensuite au milieu de rapprochements entre les hymnes de Callimaque et ceux de Théocrite s'il y a eu imitation de l'un des poètes par l'autre, et lequel des deux a été l'imitateur, M. R. est amené à discuter la date de deux hymnes de Callimaque, l'hymne I et l'hymne IV. Il adopte, à peu de chose près, les mêmes dates que moi, soit 305 pour la naissance de Callimaque, 280 pour l'hymne à Zeus, 276-264 (j'avais cru pouvoir préciser davantage et dire 274-272) pour l'hymne à Délos. Quoi qu'il en soit, les hymnes de Callimaque sont antérieurs aux idylles de Théocrite, mais il n'en résulte nullement que celui-ci ait copié celui-là. M. R. le démontre nettement, peut-être avec trop d'insistance. Les deux poètes appartiennent à la même école et traitent des sujets analogues; il n'est pas étonnant que l'on trouve entre eux des ressemblances de détail. M. R. le dit lui-même, p. 33 : « Injuste tamen imitatio statueretur, quoniam a nullo prudenti negatur in similibus argumentis similia facillime narrari. »

Chemin faisant, M. R. a relevé quelques passages de l'hymne I de Callimaque, entre autres, le vers 79 :

ἐκ δὲ Διὸς Βασιλῆες · ἐπεὶ Διὸς οὐδὲν ἀνάκτων
θειότερον.

Ce vers est inintelligible. M. R. repousse avec raison la leçon proposée par Schneider, — ἐκ δὲ Διὸς Βασιλῆας, ἐπεὶ Διός — qui a le tort de rattacher le v. 79 aux vers précédents, et qui forme une véritable tautologie. Il repousse également la leçon de Haupt et autres ἐπεὶ γένος οὐδὲν, etc. Cette correction ingénieuse est, il est vrai, séduisante, mais il me semble qu'elle affaiblit beaucoup le vers dont l'intérêt repose sur la répétition du mot Διός. L'incorrection ne serait donc — c'est aussi l'opinion de M. Rannow — ni dans le mot Βασιλῆες ni dans le mot Διός, mais dans le mot θειότερον. Le poète veut certainement dire : « Les rois viennent de Zeus, car il n'y a rien qui soit plus voisin de Zeus que les rois. » Peut-être faudrait-il lire :

ἐκ δὲ Διὸς Βασιλῆες · ἐπεὶ Διὸς οὐδὲν ἀνάκτων
ἀγχότερον.

A. Couat.

---

288. — **M. Valerii Martialis epigrammaton libri.** Ed. Ludwig Friedlaender. Leipzig, Hirzel, 1886. In-8, 2 vol. 523 et 546 p.

Cette nouvelle édition de Martial, qui paraît presque en même temps que l'édition purement critique de W. Gilbert, sera la bienvenue. Pour la constitution du texte, M. Friedländer est entièrement d'accord avec M. Gilbert, dont les conjectures sur Martial représentent le principal

progrès réalisé depuis les travaux des Hollandais et de Schneidewin. Le Martial de Schneidewin (2e édition, 1853) serait encore un très bon guide si le classement des manuscrits du poète n'avait pas été quelque peu remanié dans ces derniers temps. Rappelons que les manuscrits appartiennent à trois familles, dérivant de trois archétypes distincts : la famille A représente un texte ancien, mais écourté et expurgé; B provient de la recension faite au ve siècle par un certain Torquatus Gennadius; la famille C, très nombreuse et de valeur inégale, a pour origine un texte plus récent, combiné par les copistes avec des manuscrits des deux premières familles. Schneidewin avait attribué une importance démesurée aux bons manuscrits de la famille C (classe *Ca*); MM. Friedländer et Gilbert l'ont remise à sa vraie place, et en cela ils n'ont fait que revenir aux errements du dernier des grands éditeurs hollandais, Scriverius. En ce qui concerne particulièrement l'édition de M. F., trois manuscrits (l'*Edinburghensis*, le *Florentinus* et l'*Arondellianus*) y ont été utilisés pour la première fois; plusieurs autres ont fait l'objet d'une collation nouvelle. L'éditeur s'est borné à mentionner les variantes vraiment importantes : on ne peut que lui savoir gré de cette sobriété, devenue rare aujourd'hui. En revanche, je regrette qu'il n'ait pas indiqué, fût-ce en note, les titres des épigrammes; ces titres ne datent certainement pas de Martial, mais ils se trouvent dans beaucoup de manuscrits, ils sont quelquefois commodes pour les références, et ils font en quelque sorte partie du texte consacré.

Un commentaire explicatif est l'accompagnement indispensable d'une bonne édition de Martial. Quoique les personnages sur lesquels le poète verse son « fiel candide » soient pour la plupart fictifs, le détail, le costume est bien actuel, et il est presque impossible de le comprendre sans une connaissance assez approfondie de la société romaine à la fin du Ier siècle. Schneidewin n'a pas eu le temps d'écrire le commentaire qu'il avait préparé; celui de M. F. répond à ce qu'on pouvait attendre du savant auteur de la *Sittengeschichte Roms*. Il est nourri, concis et précis; il donne l'essentiel, et renvoie pour les détails aux travaux les plus récents de l'archéologie et de l'histoire. Avec ces indications, avec l'annotation spéciale (due à E. Wagner) qui donne les passages similaires d'autres poètes, enfin avec les excellents index qui terminent le second volume, le lecteur est vraiment en possession de tous les secours nécessaires pour pénétrer, à la suite de Martial, dans le monde corrompu, mais vivant, de la Rome de Domitien.

Il n'y aurait guère que des éloges à adresser au travail considérable de M. F. si la préface, qui occupe près d'un quart du premier tome, était digne de l'œuvre. Malheureusement cette préface, ou du moins les deux premiers chapitres — les plus importants — ne répond nullement à l'attente qu'on pouvait s'en former. Le premier chapitre (biographie de Martial) n'est qu'un résumé fort sec des principaux faits connus de la vie du poète. Ce n'est pas là le tableau vivant et coloré que nous devait

la plume qui a écrit la *Sittengeschichte;* M. F. a manqué là une belle occasion de faire la synthèse de tous les menus faits qu'il a patiemment analysés dans son grand ouvrage. Quant à l'appréciation que porte M. F. sur le talent de Martial, elle est beaucoup trop partiale. Sans doute, il faut passer un peu d'enthousiasme aux éditeurs : dans l'objet *commenté*, tout leur paraît aimable, et l'on ne saurait exiger de M. F. qu'à l'exemple de Scaliger il brûle tous les ans un exemplaire de son Martial sur l'autel de Catulle. Encore ne faudrait-il pas forcer la note et être plus *martialiste* que Martial. Quand le savant éditeur déclare que l'« immense majorité des épigrammes est excellente », je pense au propre jugement du poète :

Sunt bona, sunt quaedam mediocria, sunt mala plura.

Quand, pour laver Martial du reproche d'obscénité, M. F. allègue que l'édition *ad usum Delphini* n'a supprimé que (!) 150 pièces sur 1,172, Martial lui-même répond :

Lasciva est nobis pagina.

Et dire que pour deux livres au moins du poète nous ne possédons qu'une édition expurgée!

Dans le second chapitre, consacré à la versification de Martial, M. F. a eu la malencontreuse idée d'emprunter, au moins en ce qui concerne le distique élégiaque, la plume de M. Birt. M. Birt est un fort savant homme, et, si l'on veut, un très patient métricien; à l'exemple de Lucien Müller, il s'est livré à de minutieuses recherches statistiques sur les formes de l'hexamètre chez Martial. Mais, comme son maître, en s'enfonçant dans ces infiniment petits, il a perdu de vue les grands principes de la métrique antique, ou pour mieux dire, il s'est fabriqué des principes imaginaires qui l'égarent dans l'explication des faits les plus simples. Je veux seulement en citer deux exemples. Pour MM. Birt et Müller, les césures de l'hexamètre « ont pour but d'éviter la coïncidence des accents toniques avec les temps forts ». On se demande alors comment il se fait que dans les deux derniers pieds du vers cette coïncidence ait toujours, ou presque toujours, lieu. La vérité, M. Havet l'a écrite dans son récent *Cours de Métrique :* « L'accent ne jouait ABSOLUMENT AUCUN RÔLE dans la versification ancienne. » — Dans un autre passage, M. Birt ayant remarqué que Martial évite de terminer un pentamètre par un trisyllabe suivi d'un monosyllabe, en conclut que le vers unique (X, 16, 8) où s'observe cette anomalie, doit s'écrire :

Quidquid habent omnes, accipe quo modo das.

Quo modo en deux mots, comme si l'ablatif en *o* pouvait, en aucun cas, s'abréger ! Le plus curieux, c'est que, quelques lignes plus loin, M. Birt, à propos d'une autre règle de pentamètre de Martial, reconnaît qu'elle comporte une exception *unique* (XI, 2, 8). Il est fâcheux que M. Friedländer n'ait pas biffé cette bévue d'écolier, plus fâcheux encore qu'il ait imprimé le vers tel que le scande son collaborateur.

Boeckh parle quelque part de savants qui, à force d'être métriciens, ont oublié d'être philologues. S'il lui avait été donné de voir la queue de M. Lucien Müller, il aurait connu des métriciens qui, à force de métrique, finissent par oublier la prosodie.

Théodore REINACH.

---

289. — **Les grands écrivains de la France,** nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut, sur les manuscrits, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions avec variantes, notes, notices, portraits, etc. **Mémoires de Saint-Simon.** Nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au journal de Dangeau et de notes et appendices, par A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut, et suivie d'un lexique des mots et des locutions remarquables. Tome cinquième. Paris, librairie Hachette, 1886, in-8 de 609 p.

Le tome V des *Mémoires* n'embrasse pas l'histoire entière de l'année 1698. Il est vrai que les récits de Saint-Simon n'y occupent que 410 pages, plus ou moins envahies, quelquefois presque en totalité, par l'annotation la plus riche qui ait jamais été faite d'un texte ancien ou moderne. Le reste du volume est rempli par un appendice sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Le prodigieux développement donné par M. de Boislisle à son commentaire inquiète un peu quelques critiques, qui ont calculé que le travail, ainsi continué, exigerait au moins une cinquantaine de volumes. J'estime que quarante volumes environ suffiront, car les mémoires s'arrêtent à l'année 1723, et, à un volume par année en moyenne, il n'en faudrait plus que vingt-cinq. Mettons-en trente, pour faire bonne mesure, et ajoutons même, pour cas imprévus et par excès de précaution, six autres volumes. Voilà donc mon évaluation justifiée! Mais quand même les proportions que j'indique seraient dépassées, nul ne devrait s'en plaindre, car, pour me servir d'une familière et gauloise expression de nos pères, ce serait se plaindre que *la mariée est trop belle.* Ajoutons, pour rassurer les esprits craintifs, que M. de B. a réuni déjà presque tous les matériaux de son immense travail et que les milliers de fiches indicatives qu'il a pu préparer, lui donnent le droit de regarder l'avenir avec la plus ferme confiance. Jouissons donc sans la moindre inquiétude des trésors que nous livre régulièrement M. de B. et qu'il nous livrera non moins régulièrement jusqu'à l'achèvement de l'édition.

Du commencement jusqu'à la fin du tome V, le soin et l'érudition de M. de B. se montrent partout. La première note, par exemple, relative à « l'accommodement que le premier président fit, par ordre du Roi, des Jésuites avec l'archevêque de Reims », contient toutes les références désirables : Le *Journal* de Dangeau, les pièces réunies par le P. Léonard de Sainte-Catherine (Portefeuille des *Jésuites*. Archives nationales), les *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrigny, les *Annales de la*

cour et de Paris, la correspondance de Bossuet, l'histoire particulière du procès imprimée tout aussitôt à Rotterdam. Le savant commentateur ne se contente pas de citer les documents de nos grands dépôts publics; attentif à tout, il utilise même les pièces mises récemment en circulation, ce que j'appellerai les *pièces volantes :* c'est ainsi que (p. 2) il s'appuie sur une lettre de l'archevêque de Reims (Maurice Le Tellier) à Bossuet, écrite à propos des livres du cardinal Sfondrati et qui a passé en vente il y a quelques années à peine (catalogue Charavay, du 12 juillet 1879) [1]. Sur la charge d'introducteur des ambassadeurs on trouvera (p. 5, note 6) l'indication de deux ouvrages imprimés (Wicquefort, Guyot) et de divers mémoires manuscrits de M. de Breteuil, de MM. de Brûlon et de Berlize, de M. de Verneuil, tous conservés à la Bibliothèque nationale. M. de B., jaloux de nous fournir des indications aussi précises sur les personnages étrangers que sur ses compatriotes, cite (p. 6), au sujet de Thomas Félix de Ferreiro, marquis de la Marmora et de Canosio, le grand recueil généalogique italien de Litta et celui d'Imhof. A l'occasion du baiser officiel donné par la duchesse de Bourgogne à l'ambassadrice de Hollande, nous voyons se succéder (p. 9, note 1) les témoignages les plus variés empruntés au *Nouveau traité de la civilité* (1695), aux *Mémoires du baron de Breteuil* (dont on devrait bien réunir en un seul volume les fragments dispersés dans les *Archives curieuses*, dans le *Magasin de Librairie*, etc.), au *Dictionnaire des étiquettes* publié par Mme de Genlis, au *Journal de Dangeau*, aux *Mémoires de Sourches*. Contre Sainctot que Saint-Simon traite si mal, M. de B. (page 11, note 1) invoque l'opinion très défavorable exprimée par deux diplomates, l'un anglais, Portland; l'autre italien, Errizzo, rapprochement accablant pour la mémoire du maître des cérémonies. Je tiens à reproduire la note que M. de B. consacre (p. 12) à « la célèbre affaire des Corses à Rome et du duc de Créquy, ambassadeur de France, » note où ruissellent, en quelque sorte, des indications d'une richesse inouïe : « La *Gazette* de 1662 et celle de 1663, ainsi que la *Muse historique* de Loret, contiennent nombre d'articles sur cette affaire, survenue le 20 août 1662, à la suite du conflit de quelques Français avec les Corses de la garde pontificale, sur le pont Sixte. On en peut voir les documents dans les mss. de la Bibliothèque nationale Fr. 4250-4251 et Ital. 150. Saint-Simon avait dans sa Bibliothèque (n° 780 du cata-

---

1. M. de B. relève (p. 4, note 1) une erreur de Th. Lavallée, mettant en 1700 une lettre écrite par Mme de Maintenon à l'archevêque de Paris le 10 janvier 1698 et (p. 332, note 7) une nouvelle erreur de cet érudit mettant en 1699 une lettre du 22 août 1698. Voir d'autres observations adressées à Lavallée contestant bien à tort l'exactitude du récit fait par Saint-Simon de la fameuse scène de la terrasse, à Compiègne (p. 366, note 6). Le futur éditeur — puisse-t-il surgir bientôt! — de la correspondance complète de Mme de Maintenon, comme les futurs éditeurs de lettres et de mémoires du XVIIe siècle, trouveront à pleines mains dans les notes de M. de B. des renseignements qui faciliteront beaucoup leur besogne. Pour eux tous M. de B. sera un bienfaiteur perpétuel.

logue) l'*Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses*, par l'académicien Regnier-Desmarais (1707, in-4°). Les lettres écrites par Louis XIV à cette occasion se trouvent dans ses œuvres, tome V, p. 91 et suivantes, ou, en manuscrit, dans le recueil de Rose conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, Lf 17, p. 422 et suivantes. Voyez aussi l'indication des pièces imprimées du temps dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, tome II, p. 573, et dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale*, Lg6 225-230. De notre temps, toute l'histoire de cet épisode a été retracée par M. Chantelauze (*le cardinal de Retz et ses missions à Rome*, p. 71-173, et tome VII des *Œuvres de Retz*, p. VI-XIII et 1-22), et, dans un sens opposé, par M. Charles Gérin (*Revue des Questions historiques*, années 1871, 1880 et 1884). M. L. Duhamel en a raconté une partie incidente dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* ».

Mentionnons encore, pour l'abondance de leurs renseignements, les notes sur le cardinal Fabio Chigi, neveu du pape et légat *a latere* (p. 13), sur la coutume de se tenir tête nue devant les rois (p. 14) [1], sur le P. de Chévigny, de l'Oratoire (p. 21), sur le marquis de Lévis (p. 25), sur les baptêmes tardifs (p. 27), sur Mme de Toisy (p. 29), sur François Gouyon, d'abord baron de Nogent, puis marquis de La Moussaye (p. 31), sur le général François Le Fort (p. 53), sur Mlle de Keroualle, qui devint duchesse de Portsmouth (p. 56-57), sur le pèlerinage de N.-D. de Liesse (p. 64), sur l'abbé de Coëtlez, évêque manqué de Poitiers (p. 81-82) [2], sur le président Talon (p. 84), sur Pierre et Nicolas Brulart, marquis de Sillery (p. 86-87), sur le point de Gênes (p. 88), sur le marquis de Villars (pp. 89 et 92), sur Mme de Frontenac (p. 90), sur Mme de Choisy (p. 91), sur Henri-Auguste de Loménie et son fils, Louis-Henri-Joseph, si connu sous le nom de comte de Brienne (p. 92-97), sur la duchesse de Montmorency (p. 100), sur le duel contre MM. de la Frette de Pierre de Beauvillier, chevalier de Saint-Aignan, et d'Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais (p. 101-102), sur la princesse des Ursins (p. 103-111) [3], sur le marquis de Saissac (p. 118-121), sur le comte d'Ayen, futur maréchal de Noailles, et sur sa femme, Mlle d'Aubigné (p. 122 et suiv.), sur l'habitude de recevoir au lit les visites de compliment (p. 127), sur Noël de Bullion, seigneur de Bonnelles, et le surin-

1. Signalons là un curieux passage d'un traité inédit du chancelier de Marillac sur le conseil du Roi, traité conservé aux Archives nationales.

2. Auprès du piquant récit de Saint-Simon, M. de B. reproduit un récit consigné dans les papiers du P. Léonard; il y ajoute diverses indications prises dans les lettres de Bossuet, de Fénelon, de Racine et dans les recueils du temps (*Annales de la cour*, *Gazette d'Amsterdam*, etc.).

3. Saint-Simon dit au sujet de cette femme si remarquable qui fut son amie : « Elle deviendra bientôt un personnage si grandement singulier, que je me suis volontiers étendu sur elle. » Le commentateur lui aussi s'est « volontiers étendu sur elle » et ses plantureuses notes complètent à divers égards tout ce qui a été écrit sur la princesse des Ursins.

tendant des finances, Claude de Bullion (p. 135-136), sur le P. La Combe, directeur et ami de Mme Guyon (p. 143-144), sur les querelles du Quiétisme, où figurent notamment Bossuet, Fénelon, l'abbé de Rancé (p. 165 et suiv., et, de nouveau, p. 328-330), sur l'empirique Caretti, devenu grand seigneur (p. 177 et suiv.), sur la maison de Rohan (p. 182 et suiv.) [1], sur Anne d'Autriche (p. 244), sur le commandeur de Jars (p. 245), sur les études et les examens en Sorbonne (p. 268-269 et p. 274), sur la maison de Lorraine (p. 268 et suiv.), sur l'archevêque Hardouin de Beaumont de Péréfixe (p. 279), sur L. Barbier, dit de La Rivière, le déplorable évêque de Langres (p. 279-280), sur le cardinal Antoine Barberini (p. 281), sur l'abbé de Rancé (p. 293-296), sur le duc de Caumont (p. 299), sur le marquis de la Vallière (p. 299), sur Mlle de Mennetou (p. 302), sur les Charnacé (p. 305-306 et 310-311), sur la princesse d'Espinay et ses enfants (p. 331-339), sur le duc d'Estrées (p. 340-341), sur le duc de Chaulnes (p. 342-346), sur la duchesse de Choiseul (p. 347), sur le camp de Compiègne (p. 348 et suiv.), sur le comte du Charmel (p. 380 et suiv.), sur Dom Gervaise (p. 388-410).

La première partie de l'*Appendice* (p. 411-436) est formée des *Additions de Saint-Simon au journal de Dangeau*. La seconde partie (p. 437-596) renferme les documents que voici : I. *Les conseils sous Louis XIV*, suite d'une très importante notice dont on a lu le commencement dans le tome IV (p. 377-439) et dont on trouvera la fin dans le tome VI [2]; II. *Contrat de mariage de M. de Mortagne et de Madame de Quintin* (Arch. nat.); III. *Le duc de San-Gemini, grand-père du duc de Bracciano*, fragment inédit de Saint-Simon (Archives du Ministère des Affaires étrangères); IV. *Le duc de Bracciano*, autre fragment inédit de Saint-Simon (même source); V. *Renvoi de Mademoiselle de Carignan*, extrait des *Annales de la cour et de Paris pour les années 1697 et 1698*, lequel extrait est suivi d'une lettre de la comtesse de Soissons au duc de Savoie, du 21 mars 1698, d'après l'autographe reproduit en fac-similé lithographique dans l'*Isographie des hommes célèbres* par Th. Delarue, tome III, 1843; VI. *La duchesse de Bracciano, princesse des Ursins*, fragment inédit de Saint-Simon (Affaires étrangères) [3]; VII. *Le*

1. Voir plus loin (p. 297-298), d'intéressantes notes sur le chevalier Louis de Rohan dont, d'un autre côté, M. Alfred Maury vient de nous entretenir dans sa curieuse étude intitulée : *Une conspiration républicaine sous Louis XIV. Le complot du chevalier de Rohan et de Latréaumont* (*Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet et du 15 août 1886).

2. Après avoir étudié *Le Conseil privé ou des parties*, M. de B. étudie (p. 437-482) *Le Conseil d'État d'en haut* et *Le Conseil des dépêches*. La notice tout entière sur les *Conseils sous Louis XIV* est imprimée depuis l'an dernier et a été tirée à part, au chiffre de trente exemplaires.

3. De tous les fragments inédits de Saint-Simon qui ornent le tome V, c'est le plus considérable en intérêt comme en étendue (p. 495-515). Le texte est postérieur aux diverses additions à Dangeau qui concernent Mme des Ursins. C'est, selon la remarque de l'éditeur, « le seul morceau où l'on retrouve en un ensemble complet

marquis de Saissac, autre fragment inédit *(ibid.)*; VIII. *Le maréchal de Castelnau*, autre fragment inédit *(ibid.)*; IX. *La maison de Rohan au dix-septième siècle*, autre fragment inédit *(ibid.)*; X. *Françoise de Rohan, duchesse de Loudun*, autre fragment inédit *(ibid.)*; XI. *La princesse de Soubise* [1]; XII. *La promotion de l'ordre en 1688*, fragment inédit de Saint-Simon (Affaires étrangères); XIII. *L'abbé de La Rivière*, fragment inédit *(ibid.)*; XIV. *Le camp de Compiègne*, reproduction, d'après une collection qui se rencontre rarement, des articles de la *Gazette d'Amsterdam* sur le camp de 1698, articles dont les auteurs, qui se sont occupés spécialement du sujet, ne semblent pas avoir eu connaissance; XV. *Lettre de Saint-Simon sur l'abbé de La Trappe*, déjà publiée dans le tome Ier des *Mémoires du duc de Luynes* et dans le tome XIX de l'édition in-18 (1873) des *Mémoires de Saint-Simon*, mais donnée ici d'après le texte revisé par M. Souty, bibliothécaire du château de Dampierre.

Le volume est terminé par des *Additions et corrections* (p. 597-612) et par trois *Tables*, la *Table des sommaires qui sont en marge du manuscrit*, la *Table alphabétique des noms propres et des mots et locutions annotés dans les Mémoires*, la *Table de l'Appendice*.

Le tome V des *Mémoires de Saint-Simon*, comme les quatre tomes précédents, ont été parfaitement jugés en cette phrase que j'emprunte avec joie à un recueil où l'éloge n'est jamais complaisant et banal *(Revue historique* de septembre-octobre 1886, p. 115) : « Le travail de M. de Boislisle commande notre admiration et notre reconnaissance [2]. »

T. DE L.

---

toute la biographie de cette princesse. Dans les *Mémoires*, comme dans les *Additions*, cet ensemble se trouve réparti en divers endroits, suivant les occasions ou les dates ».

1. La notice sur la princesse de Soubise (p. 539-566) est un précieux joyau. M. de B. a traité ce charmant sujet avec une prédilection qui a jeté une sorte de flamme dans le récit et les appréciations du grave académicien. Il est impossible de plaider avec plus d'habileté que M. de B. une cause douteuse. Le lecteur, séduit par la passion et par le talent de l'avocat, oublie les terribles accusations de Saint-Simon et accorde au moins à la belle pécheresse le bénéfice des circonstances atténuantes.

2. Mes observations seront peu nombreuses et surtout peu importantes. Nous lisons (p. 2, note 3) : « L'écrit en question, intitulé : *Remontrance à Mgr l'archevêque de Reims sur son ordonnance*, etc., fut attribué au P. Daniel. » M. de B. aurait pu ajouter que ce fut avec raison. Barbier *(Dictionnaire des ouvrages anonymes*, édition Daffis, t. IV, p. 264) n'hésite pas à regarder le P. Daniel comme l'auteur de la *Remontrance*. D'un autre côté, nous voyons dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. I, in-fol. 1869. Col. 1515), que, d'après une note d'un homme très bien informé, le P. Griffet, « on assure que le P. Daniel la composa conjointement avec le P. Bonhours dont on crut reconnaître le style. » M. de B. cite (p. 31) une note où M. Chéruel « a restitué au marquis de la Moussaye... la relation des campagnes de 1643 et 1644, publiée, avec des altérations profondes, en 1673, par Henri de Bessé de la Chapelle ». Cette restitution avait été déjà faite audit marquis, dès le XVIIIe siècle, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler ici (nº du 13 septembre 1879, p. 211). Le nom de Leibniz est à tort (p. 47, note 1) écrit *Leibnitz*. M. de B.

290. — Jacques Gebelin. **Les milices provinciales de Nîmes d'après les archives nîmoises.** Le tirage au sort à Nîmes au xviiie siècle. Nîmes, 1886, grand in-8, librairie Catélan, 56 pages, avec pièces justificatives; 1 fr. 50. (Extrait de la revue *Nemausa*).

Après avoir publié l'histoire des milices provinciales de France, autrement dit l'histoire de l'armée territoriale sous l'ancien régime, M. Gebelin vient de reprendre le même sujet en se plaçant, cette fois, à un point de vue local, dans une brochure très intéressante et nourrie de faits. Il a mis en œuvre de nombreux documents recueillis par lui dans les archives du département du Gard et spécialement dans les archives communales de Nîmes. Écrite pour une revue nîmoise, l'étude de M. G. n'a pas seulement un intérêt local; elle a surtout pour objet d'apporter une nouvelle contribution à la monographie d'une des institutions de l'ancien régime, les plus importantes et les plus difficiles à connaître, tant elles sont encombrées d'exceptions. « Les documents « conservés à Nîmes, dit M. G., montrent comment les ordonnances « royales étaient appliquées; ils montrent aussi comment elles ne « l'étaient pas. » M. G. explique en détail, en prenant pour exemple la ville de Nîmes, comment le recrutement de la milice se préparait et se faisait et les dérogations sans nombre que le principe du service obligatoire avait à subir. « Dans une même ville, pour une même année, « pour une même levée de milice, les uns étaient obligés de tirer au « sort et exposés à servir en personne; les autres étaient autorisés à com- « poser, au moyen de volontaires, le contingent demandé au groupe « dans lequel ils étaient compris. » M. Gebelin prépare depuis longtemps un ouvrage sur les institutions de la France au xviiie siècle : ses études sur la milice sont une partie détachée de ce travail d'ensemble.

---

291. — **Caroline und ihre Freunde,** Mittheilungen aus Briefen von G. Waitz Leipzig, Hirzel, 1882. In-8, iv et 108 p. 2 mark.

Le regretté Waitz avait publié en 1871 deux volumes de lettres de cette Caroline Michaelis, qui fut mariée successivement au médecin Böhmer, à Guillaume Schlegel et à Schelling, et qui a été une des femmes les plus spirituelles de l'Allemagne. Les lettres que Waitz fit

n'a-t-il pas eu quelque distraction quand il a dit (p. 83, note 5) : « *L'Annotateur des Mémoires de Sourches* », cet annotateur n'étant autre que Sourches lui-même? — M. de B. (p. 102, note 3) fait mourir Flamarens en Angleterre. Ce gentilhomme mourut en Espagne, à Burgos, Voir *La marquise de Flamarens* (Auch, 1883, p. 16, note 3). Signalons enfin comme un peu trop vague, surtout sous la plume d'un savant qui apporte tant de précision en toutes choses, l'indication que voici (p. 228, note 3) : « *On a* des vers que le président de Thou fit en rencontrant son corps [le corps de Louis de Rohan, duc de Montbazon], ramené par les troupes royales. »

alors connaître [1], exposaient, selon les expressions de l'historien, la vie extérieure et intime de cette femme distinguée, qui s'est parfois égarée dans sa vie changeante et diverse, mais qui s'éleva toujours de plus en plus, acquit une rare culture d'esprit par ses relations avec des hommes éminents, exerça sur plus d'un d'entre eux une influence active et utile, et, comme mère, comme sœur, comme amie, posséda des qualités vraiment féminines. Les lettres de Caroline, ajoutait Waitz, me semblent revendiquer une place dans notre littérature; elles contiennent en outre d'importantes contributions à l'histoire de tous ceux que Caroline a connus, de Gotter, de F. L. W. Meyer, de G. Forster, de Th. Huber, des deux Schlegel, de Schelling, etc., et à la connaissance de l'état des esprits et de la société à la fin du siècle précédent et au commencement du nôtre; on y trouve des éclaircissements et des détails intéressants sur les cercles de Göttingue et de Mayence, d'Iéna et de Weimar, de Berlin, plus tard de Würzbourg et de Munich, sur les écrivains et les universités du temps, parfois aussi sur les événements politiques [2].

Les lettres que Waitz fit paraître en 1871 lui avaient été données ou prêtées par les héritiers des correspondants de Caroline. Mais, depuis cette publication, d'autres lettres de cette femme remarquable que Waitz nomme « une des mieux douées de son sexe », avaient été publiées dans divers recueils [3] ou communiquées au savant professeur. Waitz conçut l'idée de les rassembler en un volume nouveau; il explora en même temps les papiers de Schlegel conservés à la bibliothèque de Dresde, et la collection des lettres de Varnhagen (bibliothèque de Berlin); quelques lettres lui furent offertes par Halm, par M. Kestner de Dresde, par M. de Wegele. C'est ainsi qu'a pris naissance le livre que nous annonçons aujourd'hui, non sans retard, et qui porte le titre de *Caroline et ses amis*. On y lira non-seulement un certain nombre de lettres de Caroline, mais des lettres qui lui ont été adressées et qui montrent, dit Waitz, les intérêts si variés qui l'attiraient, et ses amicales relations avec des hommes de renom. On y trouve également les jugements portés sur elle par ceux qui l'ont connue.

Waitz dit dans sa brève introduction que cette publication éclaire d'une plus vive lumière certaines phases de la vie si agitée de Caroline, ses rapports avec Schlegel et la famille de ce dernier, la mort de sa fille Auguste (p. 2). On y trouvera davantage. Signalons, par exemple, dans les lettres que Caroline écrit en français à Julie de Studnitz, le récit d'une visite de la princesse Galitzin à Göttingue. C'est « une dame fort savante qui est vêtue d'une espèce de draperie grecque, les cheveux

1. *Caroline, Briefe an ihre Geschwister, ihre Tochter Auguste, die Familie Gotter, F. L. W. Meyer, A. W. und Fr. Schlegel, J. Schelling und andere,* nebst Briefen von A. W. und Fr. Schlegel u. a., herausgegeben von G. Waitz. 1871. In-8°, XIII et 386 p. IV et 384 p. (avec le portrait de Caroline et de sa fille Auguste Bœhmer),

2. P. VI et VII de l'introduction du tome premier de l'édition de 1871.

3. Holtei, *Brief an Tieck* et *Dreihundert Briefe aus zwei Jahrhunderten;* Plitt. *aus Schellings Leben;* Raich, *Novalis' Briefwechsel* et *Dorothea von Schlegel,* etc.

coupés, des souliers plats, qu'on voit rarement sans un domestique qui porte une demi-douzaine de grands livres in-folio, qui va se baigner avec une suite de six à huit messieurs en plein jour dans notre Leine » (p. 8). La malicieuse jeune fille fait le portrait de Nicolai « qui malgré tout son savoir-vivre ne saurait cacher ni ses principes de religion, ni l'idée bien grande qu'il a de lui-même » (p. 9), et de Schlözer qui « mériterait bien le titre de *erster Cabinetsprediger* de tous les princes de l'Allemagne » (p. 11). Citons encore une lettre écrite d'Iéna (p. 33) où Caroline raconte qu'elle a vu Gœthe et Fichte, et les lettres de la mère des Schlegel, brave et honnête bourgeoise que scandalise un peu la conduite de ses fils : elle mande à Guillaume qu'elle ne peut se réconcilier avec le roman de *Lucinde* que vient de publier Frédéric « une personne qui n'a rien que son tantinet de raison naturelle ne peut entrer dans la pensée des génies » (p. 87). « Fritz s'est montré à moi comme quelqu'un qui n'a ni religion ni bons principes; j'aimerais mieux que ce fût un homme tout à fait ordinaire, mais bon et utile » (p. 77).

A. C.

---

292. — **Charakterbilder aus der neueren Geschichte Italiens,** von Alfred von Reumont. Leipzig, Duncker et Humblot, 1886, in-8 de viii, 295 pages. 5 mark.

Ces portraits, œuvre de l'un des écrivains qui connaissent le mieux l'Italie contemporaine, seront accueillis avec empressement, comme les publications précédentes du même auteur, de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Péninsule; pris en quelque sorte sur le vif, fruit d'expériences et de relations personnelles, les renseignements qu'on y trouve se recommandent à la fois par la véracité dont ils sont empreints, non moins que par le talent avec lequel ils sont exposés, j'ajouterai par le rôle qu'ont joué la plupart des personnages qu'ils sont destinés à nous faire connaître. Cette galerie ne se compose, il est vrai, que de douze portraits; mais il s'agit d'hommes politiques, comme Massimo d'Azeglio et Cavour, Bettino Ricasoli, Terenzio Mamiani, Don Michelangelo Caetani, le duc de Parme, Charles-Louis de Bourbon, de savants comme Pietro Ercole Visconti, Betti, Vanucci et Ricotti, d'un sculpteur tel que Giovanni Dupré. M. A. v. Reumont a joint à ces Italiens célèbres deux étrangers, qui ont vécu longtemps dans la Péninsule, l'anglais Randon Brown et l'allemand Karl Hillebrand, l'ancien collaborateur des *Débats* et professeur à la Faculté des lettres de Douai. Il était difficile de faire choix de noms plus propres à exciter la curiosité.

Je n'ai point la prétention d'étudier en détail chacun de ces articles; je recommande surtout aux lecteurs de la *Revue* celui qui est consacré à Azeglio et à Cavour, ainsi qu'au baron Ricasoli, témoin et acteur de si grandes choses, et à Mamiani, « le philosophe homme d'État ». Que

de détails curieux aussi dans la notice de Caetani, comme dans celle de Randon Brown, un Anglais devenu si Italien, sans avoir rien perdu toutefois de son caractère national! L'étude sur Visconti nous fait assister aux grandes découvertes de l'archéologie romaine, tandis que les articles consacrés à Betti, Vannucci et Ricotti, nous initient aux travaux de l'érudition italienne contemporaine. On voit par là quelle diversité de sujets et de renseignements nous offre ce recueil si court et si bien rempli.

Les pages que M. v. R. a écrites sur Karl Hillebrand ont quelque chose de particulièrement tendre et doux; on sent qu'il a été vivement attiré par la figure de cet essayiste, dont le talent s'est porté sur tant de sujets dans les dernières années de sa vie, et qui, après n'avoir été longtemps qu'un critique littéraire, aspira un jour à devenir aussi historien. Mais comment M. von Reumont a-t-il pu oublier dans l'énumération des œuvres de son compatriote les *Lectures on german thought,* faites à Oxford en 1879, et si pleines de vues originales et profondes?

Ch. J.

CHRONIQUE

FRANCE. — Vient de paraître : *Abrégé de grammaire latine* à l'usage des classes de grammaire, par Louis Havet, professeur de philologie latine au Collège de France. (Paris, Hachette, 1886, xvi-236 p. in-16) avec *Table des matières* et *Index* très détaillé. Cette grammaire présente plusieurs nouveautés; ainsi, à première vue, on pourra remarquer la disposition nouvelle des tableaux de déclinaison et de conjugaison. L'innovation la plus importante, celle qui commande le plan tout entier, est une fusion générale, aussi intime que possible, de la syntaxe et de la morphologie; l'auteur, ainsi qu'il l'expose dans la préface, s'est inspiré à cet égard d'une tentative plus timide faite par Lhomond. Un chapitre moitié grammatical, moitié archéologique, fournit les données essentielles sur les prénoms et gentilices, sur les mesures et monnaies, sur le calendrier, sur les *heures* et *veilles*. Un autre chapitre est une métrique élémentaire traitant de l'hexamètre, du distique et du sénaire de Phèdre. En ce qui touche la rédaction, l'auteur a tâché d'éviter autant que possible l'emploi des termes techniques ou abstraits. Quant à la doctrine, il a écarté toute proposition de linguistique; « suivant un mot bien juste de M. Bréal, la linguistique d'une grammaire de classe doit être *latente.* »

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 26 novembre 1886.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu de pourvoir à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Ernest Desjardins. L'examen des titres des candidats est fixé au 21 janvier 1887.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture des lettres des candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Jourdain. Ces candidats sont au nombre de trois : M. Alfred Croiset, professeur à la faculté des lettres de Paris, M. Léon Gautier, professeur à l'école des Chartes, et M. Paul Viollet, bibliothécaire-archiviste de la faculté de droit de Paris.

M. Alexandre Bertrand annonce la découverte d'une nouvelle inscription gauloise.

M. Guillemaud, qui a entrepris une étude comparative sur tous les monuments connus de l'épigraphie gauloise, examinait récemment une importante inscription du Musée de Nîmes, quand deux lycéens vinrent le prévenir qu'une inscription analogue se trouvait aux environs, à Saint-Côme (Gard), dans la propriété d'un de leurs oncles, M. Fabre. Ces jeunes gens avaient remarqué la pierre inscrite au moment où on allait l'employer pour la construction d'un mur et l'avaient sauvée de la destruction. C'est la moitié d'un chapiteau; le texte était en deux lignes; la seconde partie, seule conservée, se lit ainsi :

.....ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ
.....ΙΒΡΑΤΟΛΔΕΚΑ

M. Alexandre Bertrand ajoute qu'on a quelque espoir de retrouver l'autre moitié du chapiteau et de reconstituer ainsi le texte complet.

M. d'Arbois de Jubainville pense qu'il faut lire, à la première ligne, Δαρεσσι-κνος, c'est-à-dire fils de Daressos. Tout Gaulois était désigné par son nom et celui de son père. Le nom du fils de Daressos devait figurer dans la première moitié de la première ligne de l'inscription. Quant à la seconde ligne, le sens en est obscur. On croit y reconnaître un mot Βρατουδε qu'on lit aussi sur d'autres monuments; mais on n'a encore donné au sujet de ce mot aucune explication pleinement satisfaisante.

L'Académie se forme en comité secret.

Ouvrages présentés : — par M. Delisle : 1° Bertrandy-Lacabane, *Essais et Notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise : Brétigny-sur-Orge;* 2° diverses publications de M. A. Chassaing, relatives à l'histoire du Puy-en-Velay; — par M. Boissier : A. Castan, *les Capitoles provinciaux du monde romain;* — par M. Schlumberger : *Œuvres de A. de Longpérier*, t. VII, table générale; — par M. Heuzey : Saglio, *rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur l'organisation des musées en Allemagne.*

Julien Havet.

Séance du 3 décembre 1886.

L'Académie reçoit l'ampliation d'un testament par lequel feu M. Nobilleau lui a légué une somme de 25,000 fr., pour la fondation d'un prix. Ce prix devra porter le nom du fondateur. Il sera décerné, tous les ans, à la personne qui aura publié le meilleur mémoire historique ou archéologique sur la Touraine, le Maine ou l'Anjou.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Ch. Jourdain, décédé. Trois tours de scrutin ont lieu successivement et donnent les résultats suivants :

	1er tour.	2e tour.	3e tour.
M. Alfred Croiset	11 suffrages.	16 suffrages.	19 suffrages.
M. Léon Gautier	13 —	14 —	14 —
M. Paul Viollet	9 —	3 —	
Votants	33	33	33

M. Croiset est élu membre de l'Académie. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Siméon Luce est élu membre de la commission des historiens de France, en remplacement de M. Jourdain.

M. Gaston Boissier est élu membre de la commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Ernest Desjardins.

L'Académie procède à la révision annuelle de la liste de ses correspondants. Elle constate qu'elle a perdu, depuis la dernière révision de la liste, trois correspondants, dont deux étrangers, MM. Edward Thomas et Birch, et un Français, M. Abel Desjardins. Deux commissions sont chargées de proposer à l'Académie des candidats pour ces trois places. Sont élus membres de la première (pour les places de correspondants étrangers), MM. Renan, Barbier de Meynard, Schefer et Maspero; de la seconde (pour la place de correspondant français), MM. Delisle, de Rozière, Georges Perrot et Siméon Luce.

M. Berthelot lit une note sur quelques métaux et minéraux de l'Assyrie et de la Chaldée. Il a étudié, au point de vue chimique, les substances de plusieurs objets de provenance assyrienne ou chaldéenne. Il a été amené ainsi à faire plusieurs constatations curieuses. Une tablette sacrée, de Khorsabad, est entièrement composée de carbonate de magnésie pur, substance rare, même aujourd'hui, et qu'on est surpris de voir connue et employée à une époque aussi ancienne. Parmi les objets trouvés dans les fouilles de M. de Sarzec à Tello, M. Berthelot signale deux spécimens remarquables de l'emploi des métaux sans alliage : un vase d'antimoine pur et une figurine de cuivre sans aucune trace d'étain.

Julien Havet.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 51 — 20 décembre — 1886

293. — **Des Metropoliten** Elias von Nisibis **Buch vom Beweis der Wahrheit des Glaubens uebersetzt und eingeleitet** von L. Horst der Theol. Lic. und der Phil. Doct., Mitglied der Asiat. Gesells. v. Paris, Pfarrvicar in Colmar, als Doctor dissertation gedruckt, Colmar, verlag von Eugen Barth, 1886, in-8, I-XXVIII et 1-127 p.

Le livre d'Elias de Nisibe[1] que M. Horst a choisi comme sujet de thèse de doctorat et dont il publie une traduction allemande, est un traité de polémique religieuse, écrit en arabe et contenant l'apologie du nestorianisme. Il est principalement dirigé contre les doctrines monophysites des chroniques d'Ibn Batrîq (Eutychius) et d'Ibn El-Mogaffa', mais il défend en même temps les Nestoriens contre les Musulmans, les Juifs et les Melkites ou Orthodoxes. Il est divisé en trois parties : la première qui s'adresse aux Musulmans et aux Juifs, établit que les Chrétiens n'adorent qu'un seul Dieu et que les *aqânîm* (πρόσωπα) qui forment la Trinité ne sont pas des personnes, mais des attributs de la divinité. Cette interprétation des *aqânîm*, contraire aux canons du concile de Nicée, ne constitue peut-être pas un dogme fondamental du nestorianisme ; elle a dû être envisagée par Elias comme un moyen facile de répondre à des adversaires peu disposés à admettre les subtiles distinctions de la dialectique chrétienne. Puis, s'adressant aux Juifs, l'auteur montre que l'épithète de « fils de Dieu » appliquée à Jésus, ne doit pas paraître choquante, puisque dans de nombreux passages de la Bible elle s'entend indistinctement des membres de la communauté israélite. Dans la seconde partie, il s'attaque aux Monophysites et aux Melkites ; son raisonnement est serré et bien conduit : « Les Nestoriens, dit-il, ont reçu leur foi directement des apôtres et ils l'ont gardée intacte telle qu'elle leur avait été transmise bien avant Nestorius. Ils se sont toujours appelés Orientaux, le nom de Nestoriens leur a été donné, parce

1. M. Horst nous prie de corriger la date du 7 mai 1049 qu'il a donnée, p. XXIV, de la mort d'Elias de Nisibe, d'après la *Revue critique*, 1879, n° 26. Cette date, en effet, est celle de la mort d'Elias de Tirhan, qui devint patriarche des Nestoriens ; Elias de Nisibe mourut quelques années après celui-ci.

qu'ils soutinrent Nestorius, le défenseur de la vérité, en but aux intrigues de la cour de Constantinople. En Occident, au contraire, c'est depuis Constantin seulement que la religion chrétienne jouit de la protection de l'Etat; les hérésies se multiplièrent et suscitèrent de nombreux conciles dont les Nestoriens n'eurent pas besoin pour se maintenir dans la voie droite; la doctrine des Melkites sur les deux natures et la personne unique de Jésus ne date que du concile de Chalcédoine; le monophysisme des Jacobites est encore plus récent. » Ce qu'Elias ne dit pas, c'est que la croyance à deux natures et à deux personnes en Jésus n'est pas antérieure à Nestorius qui, le premier, formula ce dogme d'une manière précise; c'est que le nestorianisme, qui vint échouer sur les rives du Tigre, n'y prit racine que grâce à la protection des Sassanides qui voyaient dans ce schisme un moyen de s'attacher leurs sujets chrétiens, en les séparant de leurs coreligionnaires de l'Empire romain. La faveur dont les Nestoriens jouirent sous la domination des Perses malgré quelques persécutions passagères, leur fut continuée par les Califes Abbassides qui trouvèrent dans les populations de la Babylonie un point d'appui contre les Ommeyades de la Syrie; ils surent, du reste, mériter cette faveur par l'éclat que leurs célèbres docteurs, appelés des Ecoles de Gundésapor et de Nisibe, jetèrent sur les études arabes à Bagdad. Envisagée de cette manière, la tolérance des Califes pour le nestorianisme s'explique plus naturellement que par la légende qui attribue à Mahomet un précepteur nestorien, p. 43, note 1.

Les deux dernières parties qui mettent en parallèle les rites et les pratiques religieuses des Nestoriens, des Jacobites et des Melkites, sont assurément les plus intéressantes. L'auteur entre dans des détails précis sur les prières, les jeûnes et la communion chez les diverses sectes chrétiennes, et nous fournit de précieux renseignements sur le développement des institutions chrétiennes. Quoique Assemâni ait utilisé le livre d'Elias dans sa *Bibliotheca Orientalis*, on est heureux de retrouver, dans une traduction qui se lit facilement, un texte de valeur, qui nous offre un tableau de l'état moral et religieux des populations syriennes au XIe siècle. Quand on considère l'état d'abaissement et d'ignorance dans lequel sont tombés les Nestoriens et les Jacobites d'aujourd'hui, on sent combien à ce point de vue aussi la domination turque est néfaste.

Nous remercions M. H. de nous avoir fait connaître cette œuvre d'Elias qui est un des meilleurs monuments de la polémique religieuse des Syriens et nous espérons que. selon son vœu, il pourra nous donner un jour le texte arabe. Il s'est servi pour sa traduction d'un manuscrit unique de la Vaticane, le seul connu jusqu'à présent. Le commencement du premier chapitre manque, de sorte que le nom de l'auteur ne nous est pas indiqué; ce traité est intercalé entre des ouvrages de Jésuyahb Bar-Malcon et d'Elias; Assemani l'attribuait au premier,

mais M. H. montre avec beaucoup de vraisemblance qu'il doit être restitué à Elias. M. H. a fait précéder sa traduction d'une introduction où il parle avec autorité du caractère de l'œuvre. Il était préparé à ce travail non seulement par ses études théologiques, mais aussi par la connaissance approfondie des langues sémitiques, qu'il a acquise tant en Allemagne que chez nous, à l'Ecole des Hautes-études où il a laissé les meilleurs souvenirs. Son premier travail sur le Lévitique *(Leviticus XVII-XXVI und Hezekiel, Colmar, 1881)*, témoigne d'une grande sagacité. Les nombreuses notes que M. Horst a jointes à sa traduction et dans lesquelles il relève les passages des Ecritures ou des auteurs auxquels Elias fait allusion, sont une preuve du soin consciencieux avec lequel il travaille.

Rubens DUVAL.

---

294. — **Die Gutturalen und ihre Verbindung mit v im Lateinischen**, ein Beitrag zur Orthographie und Lautlehre, von Dr. Philipp BERSU. Gekrœnte Preisschrift. Berlin, Weidmann, 1885. In-8, 234 pp.

La question à laquelle répond la remarquable étude de phonétique historique de M. Bersu avait été posée en ces termes par l'Université de Berlin (1882) : « Étudier, après en avoir dressé la statistique aussi complète que possible, les diverses formes sous lesquelles apparaissent en latin les deux séries de gutturales indo-européennes. Rechercher notamment, en prenant pour base les inscriptions et les manuscrits, dans quelle mesure la présence ou l'absence du *v* (après gutturale) dépend du phonème subséquent. »

L'auteur pose d'abord, en termes nets et précis, les conditions du problème, un des plus ardus que la linguistique indo-européenne ait encore à résoudre (pp. 1-10) [1]. Puis il aborde l'étude des gutturales dans le latin historique, et commence par indiquer ses sources et la façon dont il entend s'en servir (pp. 11-47). Cette recherche l'amène à formuler les conclusions suivantes : depuis la période historique la plus ancienne jusqu'à la dissolution du latin, l'*u* subséquent n'a cessé d'exercer une influence troublante sur la labialisation de la gutturale, autrement dit, le groupe *quu, guu* a constamment tendu à devenir *cu, gu* (p. 87); l'*o* subséquent paraît avoir une influence analogue, mais beaucoup plus tardive et fixée seulement au ve siècle de notre ère (p. 90); tout autre phonème demeure sans action sur la labialisation précédente (pp. 94-123). Un travail semblable sur le latin préhistorique dégage trois lois essentielles : la labialisation disparaît toujours devant consonne (p. 126) [2]; elle disparaît également devant *u* (p. 133) et devant *o*

---

1. Peut-être, à raison même de la difficulté du sujet, eût-il été bon de développer davantage l'historique de la question.

2. La restitution des deux suffixes *-io-* et *-yo-* en latin préhistorique, fondée sur cette loi (p. 127), est tout à fait ingénieuse et probante.

(p. 140) [1]; tout autre phonème est impuissant à la détruire et à la produire (pp. 143-158). Dès lors, toute gutturale latine labialisée devrait se retrouver labialisée également dans les langues européennes qui admettent ce processus, sauf les lois phonétiques à découvrir ultérieurement dans chacune de celles-ci; et, en sens inverse, toute gutturale européenne labialisée devrait être représentée en latin par une gutturale labialisée, sauf devant consonne, *u* et *o*. Mais il s'en faut de tout qu'on soit en mesure de constater pareil accord, et d'autre part la gutturale vélaire demeure sans labialisation aussi souvent, plus souvent même qu'elle ne se labialise [2], dans tout ou partie du groupe européen, comme le démontrent les laborieuses statistiques dressées par M. B. avec le soin le plus méritoire (pp. 159-190). La conclusion de l'auteur (p. 191), c'est que « les gutturales vélaires primitives se sont, dans l'Europe occidentale, scindées en deux séries, dont l'une a développé une résonnance labiale, tandis que l'autre serait restée intacte. » Mais on ne voit pas encore sous quelle influence se serait opérée la scission.

La méthode de M. B. est irréprochable. Il faut louer notamment la réserve avec laquelle il utilise les documents et qui l'amène (p. 40) à faire justice des spéculations linguistiques échafaudées sur une faute d'orthographe d'un graveur ignorant. C'est à peine si, sur certains points, les informations laissent quelque peu à désirer. Ainsi, préférant avec raison la graphie *paenitet*, l'auteur eût pu citer l'étymologie de M. Bréal qui la justifie (p. 137) [3], et l'on se demande pourquoi, sous *cauda* (p. 177), il rejette sans même en faire mention la dérivation de M. Havet (*côda* = *quozda* = πόσθη) [4], qui semble plus plausible que la sienne. *Classis* (p. 170) n'est sans doute pas un mot latin, mais un emprunt (κλῆσις) [5], et l'identification de lat. *cinis* à skr. *kanas* (p. 174) ne tient pas devant la loi de Fortunatov. On s'étonne de lire (p. 141) qu'il y a un *o* dans la finale de *vôcis*, qui ne peut représenter que **vôces*, le suffixe de ὀπός trouvant son corrélatif dans celui de l'archaïque *patrus* [6]. Il y a peut-être quelque abus à chercher la valeur exacte de la prononciation de *coque* et de *quoque* dans les jeux de mots de Cicéron et de l'Anthologie (p. 61 i. n.), car les calembours par à peu près sont de tous les temps. La forme *quîs* n'est pas un locatif, mais un instrumental, skr. *kais*, et l'on ne sait vraiment que penser de *quîbus* = **quoibus* (p. 136).

Sauf cette énormité, les taches, on le voit, sont bien légères, et l'œuvre de M. Bersu est aussi digne de l'Université qui l'a couronnée que du professeur éminent dont le savant enseignement l'a inspirée.

V. HENRY.

1. Ce dernier point me semble le moins assuré.
2. La proportion exacte est 150 contre 105.
3. *Mém. Soc. Ling.*, V, p. 429.
4. *Mém. Soc. Ling.*, V, p. 444.
5. *Mém. Soc. Ling.*, VI, p. 8.
6. *Mém. Soc. Ling.*, V, p. 446.

295. — P. Hinrich DENIFLE. **Die Universitæten des Mittelalters bis 1400.** I Band : Die Entstehung der Universitæten des Mittelalters bis 1400. Berlin, Weidmann, 1885.

« Pendant que je préparais une histoire des mystiques allemands « du XIVᵉ siècle, je fus appelé à Rome pour affaires de mon ordre « durant l'automne 1880. La revue que j'y passai des bibliothèques et « des archives me fit renoncer pour le moment à achever un travail « dont presque tous les matériaux me manquaient dans cette ville. » — « Je m'appliquai alors à élucider un seul point, celui des prophéties du « XIVᵉ siècle relatives à des catastrophes prochaines. La recherche des « origines de la question me mit sur la trace de manifestations sembla- « bles au XIIᵉ et au XIIIᵉ siècle. Amené ainsi à m'occuper de l'abbé « Joachim de Flore, de l'Évangile éternel, et de son histoire à l'univer- « sité de Paris au milieu du XIIIᵉ siècle, j'acquis la conviction que les « recherches sur le sujet étaient tout à fait insuffisantes. Chemin fai- « sant, je m'aperçus que les résultats auxquels on était arrivé jusqu'ici « sur la lutte de l'université et des ordres mendiants étaient d'une « nature tout à fait problématique. En conséquence, je pensai à un ou- « vrage sur l'université de Paris et les ordres mendiants dans la pre- « mière moitié du XIIIᵉ siècle avec un appendice sur l'Evangile éternel; « mais au cours du travail, je remarquai que Du Boulay nous avait « tous induits en erreur sur l'histoire de l'université. Je ne reculai pas « devant la tâche de tout reprendre en sous-œuvre pour arriver à une « histoire des écoles et de l'université de Paris jusqu'à la fin du « XIIIᵉ siècle où viendraient naturellement se placer mes recherches « antérieures et les questions que j'avais étudiées. Pour donner enfin « une base à l'histoire constitutionnelle des universités du moyen âge, « j'entrepris de grouper autour de celle de Paris les autres universités « jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle. Les deux premiers volumes traiteront des « universités du moyen âge en général; les trois autres seront exclu- « sivement consacrés à celle de Paris. »

Ce passage de l'avant-propos nous a paru utile à citer. Outre l'annonce qu'il contient d'ouvrages fort intéressants que prépare le P. D., il donne une idée au lecteur de la manière de l'auteur, et du sujet qu'il étudie dans ce volume. Il veut nous y présenter le tableau de l'établissement des universités au moyen âge, et dégager les lois qui y ont présidé. Dans le suivant, il exposera leur organisation.

Les deux universités qui ont servi de type à toutes les autres ouvrent naturellement la série. Elles sont étudiées dans leurs caractères communs et dans leur histoire particulière. Pour ce qui concerne Paris, le P. D. se borne d'ailleurs à nous donner une réfutation des opinions de Du Boulay. Il aurait mieux fait de prendre pour modèle l'auteur de « l'Essai sur l'organisation de l'enseignement dans l'université du Paris » qui l'a devancé dans cette œuvre de critique [1],

1. M. Jourdain dans son *Index chronologicus* avait aussi déjà signalé les erreurs

et qui a eu le mérite de substituer aux erreurs de Du Boulay un système tout à fait satisfaisant. Jusqu'à ce qu'on aie des preuves du contraire, et le P. D. n'en apporte pas, Thurot a eu raison d'insister sur l'impossibilité où l'on est de marquer avec une précision rigoureuse le moment où telle institution commence ou finit dans la constitution de l'université, et de placer vers 1260 la séparation plus complète des facultés et des Quatre Nations. S'il est faux que celles-ci aient formé le corps primitif de l'université, il n'en est pas moins vrai qu'à un moment donné elles ont reçu une organisation régulière et un chef; le recteur. Ce nouveau groupe a eu des tendances envahissantes qu'il avait les moyens de faire triompher; et il a affirmé nettement, sinon victorieusement, son existence lors des démêlés avec les ordres mendiants. Comme il fallait s'y attendre dans une constitution coutumière, cette association de fait des étudiants et des maîtres ès-arts a fini par se substituer à la corporation légale formant l'université primitive; de même que celle-ci avait peu à peu empiété sur l'autorité du chancelier. En traçant ce tableau et en nous montrant dans le développement et la lutte de ces forces rivales la véritable histoire de l'université, Thurot s'est complètement « émancipé de Du Boulay, il a résolu les difficultés. » Le P. D. aurait dû s'en rendre compte et aurait gagné à suivre ses traces, au lieu de s'attarder contre Du Boulay.

L'établissement de l'université de Bologne a été esquissé par Savigny dans son « Histoire du Droit romain au moyen âge. » Le P. D. ne lui ménage pas ses critiques, souvent bien subtiles, mais en somme il change peu de traits à son exposé. Il explique avec plus de précision pourquoi les citoyens de Bologne n'étaient pas membres de l'université, et donne des détails neufs et intéressants sur l'opposition que la ville a faite aux recteurs. Peut-être aurait-il pu mieux mettre en lumière le caractère de ces débats, et exposer les motifs de l'alliance entre les professeurs de droit civil et les représentants de la commune; les uns désireux de fixer dans leur ville les étudiants, dont ils prétendaient néanmoins restreindre l'indépendance; les autres jaloux de conquérir dans l'université une autorité que son caractère d'association d'étudiants leur refusait.

Pour les deux universités primitives, le P.D., malgré les reproches qu'il adresse à ses devanciers modernes, ne les fait donc pas oublier. Il est plus heureux quand il aborde l'établissement des autres universités européennes jusqu'en 1400. Savigny avait déjà donné un tableau succinct des écoles d'enseignement supérieur au moyen âge, mais il n'avait pu le faire que d'après des ouvrages de seconde main, et d'après des statuts imprimés souvent très postérieurs à leur fondation.

Le P. D. a mis à profit avec une grande conscience et un grand bon-

---

de du Boulay en ce qui concerne les documents, en particulier sur le prétendu concordat de 1206 sur l'élection du recteur (p. 1) et sur l'acte du 27 mars 1228 scellé de 21 sceaux et non du sceau des Nations (p. 6).

heur ses voyages scientifiques en France, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Italie. Il est aussi familier avec les manuscrits des scolastiques et des canonistes qu'avec les documents d'archives; et il a admirablement exploité les richesses que contiennent, dans le dépôt dont il est l'un des gardiens, les registres pontificaux et les *Regesta supplicationum et expeditionum* si précieux pour l'histoire et pour la statistique des universités au XIIIe et au XIVe siècle. Aussi, pour certaines universités, par exemple l'université pontificale fondée par Innocent IV comme annexe de la curie romaine, et où il prouve par le salaire des professeurs que l'enseignement des langues orientales a été donné depuis le concile de Vienne jusqu'en 1327; et l'Université d'Orléans si curieuse à étudier dans ses origines et dans ses démêlés avec Philippe le Bel, il est tout à fait neuf: pour toutes il est plus complet et plus exact que tous ses devanciers. Il est d'autant plus fâcheux qu'il ait choisi, avec réflexion d'ailleurs, un système des plus défectueux pour exposer ses précieuses recherches. Il a abandonné la division par pays, adoptée par Savigny; réservé le classement généalogique, — si on peut ainsi désigner celui qui s'attache aux rapports de filiation entre les différentes écoles, — pour son livre sur « l'Organisation des universités »; et au lieu de suivre l'ordre chronologique, il a réparti l'exposé de l'établissement des différentes universités en six chapitres séparés : « *Écoles faussement appelées universités. — Universités sans charte de fondation. — Universités avec charte de fondation pontificale. — Universités avec charte de fondation impériale ou royale. — Universités avec charte de fondation pontificale ou séculière. — Chartes de fondation restées sans résultat.* »

Malgré cette apparence de rigueur, le classement du P. D. est purement arbitraire et il ne pouvait en être autrement.

Les origines de chaque université sont loin d'être aussi simples que pourrait le faire supposer ce tableau. Prenons, par exemple, quelques-unes des universités que le P. D. range dans le chapitre des « *Universités avec charte de fondation impériale ou royale* ». L'école de Palencia, si d'ailleurs elle mérite le nom d'université, doit tout autant à Honorius III qui l'a réorganisée et prise sous sa protection en 1220, qu'à Alphonse VIII qui l'aurait fondée en 1212 en y appelant des professeurs étrangers, sans d'ailleurs qu'aucun document nous permette de connaître exactement la nature de son intervention. Frédéric II, Conrad IV et Manfred, dans des vues politiques, ont publié beaucoup de circulaires relatives à l'Université de Naples, mais elles témoignent de tout autre chose que de leur zèle désintéressé et de sa prospérité, et on peut attribuer sa fondation réelle à Clément IV et Charles d'Anjou. Alfonse le Sage a octroyé à l'université de Salamanque qu'il voulait voir s'établir, certains privilèges, le 8 mai 1254; mais il s'est adressé presqu'en même temps au Saint-Siège, car Innocent IV a envoyé à la nouvelle école, entre le mois d'avril et le mois d'octobre

1255, cinq bulles dont une seule suffirait à lui faire donner une origine pontificale.

De plus, et le P. D. l'a fort bien exposé dans le chapitre où il étudie « les noms et caractères des universités du moyen âge », le type d'école qui a fini par recevoir le nom de « *studium generale* » que nous traduisons par « université » a mis longtemps à se dégager. Ce n'est guère que vers 1250 que le mot et la chose ont été définitivement fixés. Il était impossible de soumettre à une même classification des écoles qui datent d'époques différentes et qui, par suite, ne se sont pas établies dans les mêmes conditions.

Comme l'a dit fort bien Thurot pour Paris, à l'origine, les Universités ont eu des patrons et non des fondateurs. Peu à peu ces écoles se sont multipliées, et cette multiplication, d'après une hypothèse ingénieuse de Savigny, que le P. D. combat, nous semble-t-il, par des raisons bien faibles, a amené l'usage des reconnaissances officielles. Les écoles concurrentes ont cherché à assurer à leur enseignement l'autorité que la coutume attribuait à celui de Paris et de Bologne, et elles se sont adressées, pour obtenir ces chartes « d'équivalence », au pouvoir qui, parlant à tous sans distinction de frontières, pouvait le mieux leur rendre ce service, c'est-à-dire, au Saint-Siège. Les papes, développant cette attribution que la coutume leur confiait de reconnaître les universités, délivrèrent des chartes de fondation à la fin du XIIIe siècle, le plus souvent d'ailleurs pour des établissements qui n'eurent pas de succès durable. Au XIVe siècle, pendant le séjour des papes à Avignon et quand il n'y avait plus guère d'universités à reconnaître ou à fonder qu'en Allemagne et en Italie, les Empereurs imitèrent les Souverains Pontifes, et depuis Charles IV jusqu'en 1400 la plupart des universités présentent des lettres de fondation séculières. Cet exposé, qui ressort, pour ainsi dire, du tableau chronologique que le P. D. a mis à la fin de son livre, nous semble contenir la véritable solution de la question qu'il étudie dans le chapitre consacré « au rôle des pouvoirs ecclésiastiques et séculiers dans l'établissement des universités. » Le P. D. y repousse l'opinion de ceux qui attribuent au Saint-Siège le monopole dans le domaine de l'enseignement supérieur au moyen âge, soutient qu'il n'y a jamais eu conflit de compétence sur ce terrain entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier et que toutes les initiatives ont eu leur part dans ces créations. La thèse nous semble juste, mais il aurait fallu la présenter dans son développement historique au lieu de l'appuyer sur ce classement contestable et systématique [1].

---

1. Il aurait aussi été utile de la faire précéder d'une étude complète sur la portée et le caractère de la « *Licentia docendi* ». Ce que le P. D. en dit au cours de son livre, en particulier dans la note fort intéressante (p. 765) où il rectifie, d'après les manuscrits, la leçon habituelle de l'*Historia Tribulationum* d'Abélard qu'on invoque

Le P. D. montre mieux ses rares qualités de perspicacité et de précision, sa parfaite connaissance des institutions et de la littérature du moyen âge, dans l'autre chapitre de généralisation où il étudie les rapports des universités avec les écoles antérieures. Reprenant la question des origines de l'Université de Paris, il reconnaît que l'école fondée sur la montagne Sainte-Geneviève par Abélard a contribué indirectement à l'établissement de ce premier foyer d'enseignement supérieur du moyen âge; mais il soutient que « l'université » n'a pas été formée par la réunion matérielle des écoles du Cloître N.-D. et de Sainte-Geneviève comme l'admet encore Thurot. L'école Sainte-Geneviève, qu'avait encore vue Jean de Salisbury, n'existait plus depuis la réforme de l'abbaye en 1147; le quartier latin n'a pas été le berceau de l'université mais bien l'île de la Cité, et ce n'est que plus tard que certains professeurs, parmi les maîtres ès arts, ont émigré avec leurs auditeurs sur la rive gauche de la Seine, sur les terres de Sainte-Geneviève. Cette discussion n'a pas un intérêt purement topographique et le P. D. y voit avec raison le moyen d'établir que l'université au XIIIe siècle n'aurait été, à l'origine, que l'agrandissement de l'école capitulaire de Notre-Dame : circonstance capitale pour bien comprendre son histoire et étudier son organisation. Ce qui serait vrai pour Paris ne l'est pas pour la plupart des universités du moyen âge : il y en a très peu qui doivent leur origine à des écoles capitulaires ou conventuelles, le plus souvent elles ont eu pour premier noyau des écoles municipales, c'est même la règle en Italie. Le P. D. a traité toute cette partie de son sujet avec une conscience remarquable et un sens très sûr. Il a trouvé, à propos de la prédominance de Paris et de Bologne, de leur influence sur l'établissement des autres universités et de la valeur scientifique de ces écoles du moyen âge, des considérations d'un véritable intérêt.

Ces pages substantielles sont moins souvent ralenties que les autres parties du livre par des réfutations subtiles ou superflues, elles y gagnent en clarté et en liberté d'allures et éveillent d'autant plus l'attente du lecteur pour les ouvrages où le P. D. complètera cette précieuse encyclopédie des universités du moyen âge.

G. D.

---

296. — Felice Tocco. **Giordano Bruno,** conferenza tenuta nel circolo filologico di Firenze, 1886.

Gaspard Schoppe, dans une lettre célèbre, disait en 1600 à un de ses amis, après lui avoir raconté la condamnation et la mort de G. Bruno :

---

contre la liberté d'enseignement à cette époque; et dans celle où il interprète la lettre d'Alexandre III, relative à l'abbaye de Saint-Pierre-des-Monts, prouve d'ailleurs qu'il ne partage pas l'opinion de Thurot sur cette question.

« Voilà comment on procède chez nous contre les hommes ou plutôt contre les monstres de cette espèce ». Les temps sont bien changés, et depuis un siècle, G. Bruno a été étudié fréquemment et en général avec beaucoup de sympathie. Après Jacobi et Schelling qui ont inauguré à notre époque les recherches sur Bruno, on peut citer l'ouvrage considérable et bon encore à consulter de Bartholmess (1846-1847), la *Vita di G. Bruno da Nola* (1868) de D. Berti, l'ouvrage de Wernekke, *G. Bruno's Polemik gegen d. Arist. Kosmologie* (1871), la traduction allemande par Lasson du livre *della causa*, *principio ed uno* (1872), deux articles de Barach dans les *Philosophische Monatshefte* sur la philosophie de G. Bruno, sur sa théorie de la connaissance et sa monadologie, un article de Manzoni sur l'amour d'après G. Bruno et Schopenhauer dans *la Filosofia delle scuole italiene* (1878), l'ouvrage de Brunnhofer, *G. Br's Weltanschauung und Verhängniss*, un article de H. v. Stein dans l'*Internationale Monatsschrift*, sur la doctrine et la personne de G. Bruno, de Fiorentino dans le *Giornale Napoletano* (1882), la brochure de Desdouits, *la Légende tragique de G. Bruno*, réfutée par Gautiez dans la *Revue philosophique* (1885), enfin un article de Whittacker dans le *Mind*, où il annonce son volume, *The life and works of G. Bruno*, et de Lasswitz dans la *Vierteljahrsschrift für wissensch. Philosophie*, sur G. Bruno et l'atomistique (1884) etc. [1]. Un comité s'est formé à Rome pour élever à G. Bruno une statue expiatoire sur le *Campo di Fiore*, où il fut brûlé le 17 février 1600. Il a trouvé des souscripteurs en Italie, en Allemagne, en France et même en Espagne.

L'ouvrage de M. Tocco est dédié à la chère et vénérée mémoire de F. Fiorentino. Il nous parle de Bruno depuis sa rupture avec les Dominicains jusqu'au 17 février 1600, époque de sa mort. L'auteur nous cite les auteurs préférés de Bruno, Lulle, Nicolas de Cus, Copernic, nous raconte sa polémique contre Aristote au nom de la raison, de la philosophie monistique, de la science nouvelle; il le suit dans ses voyages à Genève, à Toulouse, à Paris, à Londres d'où il revient à Paris, à Wittemberg, à Prague, à Francfort, enfin devant le tribunal de Venise. Puis il examine la position prise par Bruno à l'égard de la religion ; il montre fort bien que Bruno n'appartient pas à l'opposition hérétique et qu'il n'a pas su apprécier la Réforme ; il rappelle les critiques que Bruno a faites du catholicisme, du christianisme et de l'hébraïsme, son éloge du paganisme et surtout de la religion égyptienne. Il soutient que Bruno n'est ni un disciple de Lucrèce, ni un précurseur de Voltaire, puisqu'il a cru que la religion — distincte de la superstition — est indispensable à l'existence de la société et qu'elle n'est pas en contradiction nécessaire avec la science. Bruno établit en effet une sorte de compromis entre la philosophie et la religion par sa théorie de la double contemplation,

1. Nous ne disons rien des publications de documents inédits. On trouvera ces indications dans l'ouvrage de M. Tocco.

qu'on retrouve dans ses ouvrages comme dans son interrogatoire à Venise. Ensuite M. T. explique comment Bruno transforme philosophiquement certains dogmes religieux, comme la création, la divinité du Christ, l'immortalité de l'âme, etc., il montre les hésitations de Bruno dans les questions religieuses et pense qu'elles viennent de ce qu'il n'avait pas une philosophie de la religion. Il termine par l'examen des décrets du 14 janvier, du 4 février, du 21 décembre 1599, du 20 janvier et du 4 février 1600 qui prononcèrent sur le sort de Bruno.

L'ouvrage de M. T. est bien composé, clairement écrit : l'auteur a utilisé la plupart des travaux antérieurs, à l'exception toutefois du livre de M. Bartholmess, qui a été dépassé, mais qui renferme encore des indications aujourd'hui intéressantes. Il nous semble que M. T. n'a pas absolument réfuté l'opinion de Brunnhofer (p. 54), qui considère Bruno comme un païen perdu dans la foule des chrétiens ; qu'il n'a peut-être pas non plus suffisamment justifié le jugement qu'il porte sur Bruno (p. 7) : « Ce qui fait la grandeur et l'originalité *(grandezza, novità)* de Bruno, dit-il, c'est d'avoir construit une philosophie répondant à la science nouvelle, répondant aux besoins nouveaux de l'esprit ». Pour attribuer ainsi à Bruno le rôle que l'on considère d'ordinaire comme ayant été joué par Bacon et par Descartes, il eût fallu, ce semble, le comparer avec l'un et avec l'autre, il eût fallu montrer ce que lui ont emprunté, dans le XVIIe siècle, et Descartes que Huet accusait d'avoir copié Bruno, et Leibnitz qui refit, après Bruno, une théorie des monades. Mais il faudrait surtout, pour résoudre toutes ces questions et celles que M. T. a soulevées dans son livre, avoir une édition complète, faite avec soin, des œuvres de Bruno. Nous souhaitons que les Italiens songent à élever à Bruno ce monument, aussi utile pour perpétuer sa mémoire que le bronze ou le marbre du *Campo di Fiore ;* nous souhaitons que M. Tocco soit chargé de faire pour Bruno ce que MM. van Vloten et Land ont si bien fait pour Spinoza.

F. PICAVET.

---

297. — **Lettres inédites de l'abbé Claude Nicaise (1693-1696)**, avec introduction et notes. Mémoire communiqué à l'Académie de Dijon dans sa séance du 7 avril 1886, par Eugène de BUDÉ. Paris, librairie académique Didier, Emile Perrin, éditeur, 1886. Grand in-8 de 45 p.

M. de Budé annonce qu'« après les remarquables travaux de M. Caillemer sur la correspondance de divers savants avec l'abbé Claude Nicaise », il n'a pas à faire la biographie de ce personnage. En revanche il a voulu montrer dans son *Introduction* « qui était Turretin, à qui sont adressées les lettres ci-jointes, et comment ces deux savants lièrent connaissance ».

La notice sur Jean Alphonse Turretin (né à Genève, le 24 août 1671,

mort le 1er mai 1737), est courte et bonne. On y trouve quelques curieuses particularités, celle-ci, par exemple : le correspondant de Nicaise peut être classé parmi les enfants célèbres et prodigieux, car, à l'âge de dix ans, il dédia à son père [1] un écrit intitulé : *Herculis vita et omnia egregia fascinora in latinam linguam versa*, in-8°, 1682 [2]. Sur les voyages et sur les amitiés de Turretin, M. de B. a réuni des renseignements intéressants. C'est grâce à Chouet, d'abord professeur à Saumur, puis à Genève, que Turretin connut à Paris l'abbé Nicaise, qui lui fut d'un grand secours tout le temps qu'il passa dans cette ville, le mettant en relation avec les principaux savants de l'époque, lui assurant un libre accès dans toutes les bibliothèques, exerçant, en un mot, une influence considérable sur sa destinée [3].

Les lettres de l'abbé Nicaise, qui appartiennent aux archives particulières de M. de B., sont au nombre de seize, comprises entre le 13 septembre 1693 et le 6 novembre 1696. Enumérons, parmi les écrivains qui y figurent : Nicole « le plus célèbre personnage de Paris et de mes meilleurs amis » (p. 10); Bossuet, que l'on crut un moment nommé archevêque de Lyon et dont Nicaise parle ainsi : « Ce prélat me fait l'honneur de me donner quelque petite part à sa bienveillance en qualité de compatriote et de compagnon d'étude, mais bien différent dans le progrès » (p. 10); Huet, « si sçavant et si honnête prélat » (p. 11) [4]; « un autre de nos amis et des plus sçavants de Paris dont vous n'ignorez pas la réputation, M. Toinard d'Orléans » (p. 11), lequel Toinard reparaît dans bon nombre d'autre lettres suivantes où sont mentionnées ses querelles diverses [5]; Mme Dacier dont le nom est écrit d'Acier

1. François Turretin, père de Jean Alphonse, était un théologien de quelque réputation; il avait épousé Elisabeth Chauvet, originaire de Provence, nièce du mathématicien Pollet, correspondant de Descartes.

2. Le professeur de l'écolier de douze ans n'avait-il pas retouché cette biographie d'Hercule? J'avoue que je me méfie toujours beaucoup de précocités aussi surprenantes. M. de B. va, je le crains, me regarder comme bien sceptique, mais il m'est impossible de ne pas douter aussi du mot qui aurait été dit au sujet du talent naissant de Turretin (p. 6) : « Ce jeune homme commence par où les autres finissent ». Le mot a été appliqué à d'autres *talents naissants*, et je me souviens de l'avoir vu attribuer dans la *Biographie universelle* à Vaucanson émerveillé des mains artificielles imaginées par Droz pour le fils de la Reynière.

3. M. de B. cite, touchant les débuts de la liaison de Turretin avec l'abbé Nicaise, une lettre du premier au second de ces érudits, document inédit conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. Pourquoi ne pas mentionner le numéro du recueil et même le folio? On ne saurait donner d'assez précises indications.

4. Dans une lettre du 28 mars 1694 (p. 12), Nicaise dit qu'il doit un *compliment* [de condoléance] à l'évêque d'Avranches « sur le désastre arrivé à ses livres et à ses manuscrits ». M. de B. aurait pu citer, à cette occasion, les *Mémoires* de Huet (livre VI).

5. Nicaise (p. 16) le plaint « de s'estre attiré de si puissants ennemis sur les bras ». Il ajoute (p. 17) : « M. Toinard est trop lent et temporise trop; ce père [le P. Hardoin], le plus hardi et le plus effronté des Loyolistes le traitoit dans cette lettre [*De nummis Samaritanis*] de petit furet et de larronneau par le mot de *scrutarius* qu'il avait tiré d'Apulée au 4e livre de son *Ane d'or* ».

(p. 11); Graevius (p. 12); Bayle (p. 12); l'abbé de Longuerue (p. 14); le P. Antoine Pagi (p. 15); le numismate Vaillant (p. 15); Adrien Baillet (p. 15); l'oratorien Lamy (p. 16); Perizonius (p. 20); Van der Have, « jeune professeur à Helmstad, fort sçavant aux langues orientales et qui promet beaucoup, » auteur de douze dissertations sous le titre d'*Ephemeridum philosophicarum* sur différentes matières de critique théologique où il soutient des sentiments assez singuliers par exemple touchant la nudité de Noé vue par Cham, la statue de la femme de Loth, etc. (p. 20); l'orientaliste Galland (p. 21); Perrault, « chef des modernes » et qui « a coulé à fond les anciens » (p. 21); Furetière dont le livre « renchérit comme le bled à la veille de la récolte » (p. 21); Boileau le prédicateur qui, candidat à l'Académie française, « n'a point d'obstacle à craindre que la concurrence de quelques parents du ministre » (p. 21); « nostre cher et incomparable amy M. l'abbé de la Trappe (p. 22); M. Bourdelot, « médecin du Roy, l'un de nos meilleurs amis, neveu de M. l'abbé Bourdelot que votre *Courrier du Parnasse* a confondu avec cet abbé dans la *Gazette* » (p. 22); [1] le P. Lamy, bénédictin (p. 24); l'antiquaire Bellori, biographe de Raphael (p. 25); Gilbert Cuper (p. 26); le grand Arnauld, à l'occasion de sa mort (p. 30) [2]; Racine (p. 32); Tillemont (p. 32); « M. de Leibnitz, qui s'occupe toujours à de belles et bonnes choses » (p. 36); Basnage de Beauval (p. 36); l'abbé de Vallemont (p. 36); l'orientaliste d'Herbelot « galant homme qui est fort de mes amis » (p. 37); le P. Quesnel (p. 38); Spanheim (p. 40); le poète Santeuil (pp. 41, 42) [3]; le P. Daniel, à propos du premier volume de son *Histoire de France* (p. 43), etc.

La petite publication de M. de Budé est bien faite [4] et montre qu'il est le mieux du monde préparé à donner ses soins à une publication très considérable dont il parle ainsi (p. 8) : « Nous possédons environ 3,000 lettres inédites, adressées à Turretin par tous les savants d'Europe. Nous espérons les publier un jour... » Puisse ce jour n'être pas trop éloigné! Je crois être l'interprète de *tous les savants de l'Europe*

---

1. Plus loin (p. 24) Nicaise dit du Dr Bourdelot : « Il m'a envoyé une thèse de médecine qu'il a faicte sur le Riz : *An usus orizæ saluberrimus?* et à laquelle il a présidé. Elle est franchement belle ; je l'ai envoyée à l'un de nos médecins de Dijon : je luy en demanderay des exemplaires pour vous en faire part ».

2. Personne, remarque Nicaise, « ne perd tant à cette mort que ceux qui croyent y gagner le plus ; un censeur comme celui-là leur estoit ce que Carthage estoit autrefois aux Romains, vous sçavez le reste ».

3. Nous lisons (p. 43) : « Le pauvre poète Santeuil nostre amy est bien maltraicté de tous les costés. Nous avons veu icy le petit roman faict en Hollande sous le titre de comte de Claux où l'on le traicte de goinfre, d'ivrogne, de macquereau, etc. On le persécute horriblement. On a eu raison parmi tous les Santoliana qui courent de luy, d'y ajouter un Santolius martyr ; cela devroit l'obliger à faire des hymnes sur son martyre, luy qui en a fait de si belles sur les autres ».

4. Quelques mots seulement ne me paraissent pas avoir été bien lus : au « tombeau de Chyrdoman » doit être substitué (p. 35) le *tombeau de Chyndonax*. — « Monsieur de la Mure » doit être remplacé (p. 36) par Monsieur de *la Marre*.

en disant ici avec quelle impatience et avec quelle confiance nous attendons la mise en lumière d'un recueil où nous trouverons tant de curieuses ou importantes lettres de Basnage, de Baulacre, de Bayle, de l'abbé Bignon, de Burlamachi, de Chouet, de Curchod, de Gravesande, de Leibniz, de Longuerue, d'Osterwald, de Passionei, de Saurin, de Werenfels, etc.

T. DE L.

---

298. — **Journal de voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur dans les diocèses de Clermont,** Le Puy, Bourges, Autun, Lyon, Viviers, Mende, Tulle, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse, Sarlat, Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Saintes, La Rochelle, Luçon, Angers et Poitiers (1710-1714), publié et annoté par Antoine VERNIÈRE. Clermont-Ferrand, F. Thibaud, 1886. 1 vol. in-8, 537 pages.

Dom Jacques Boyer, né au Puy en Velay le 7 mars 1672, mort à l'abbaye de Chazal-Benoît le 9 septembre 1738, fut l'un des religieux envoyés par D. Denis de Sainte-Marthe dans les différentes régions de la France pour reconnaître et amasser les matériaux destinés à la publication de la *Gallia Christiana.* Ce n'est pas un esprit d'une grande portée, mais il est curieux, observateur, et son livre est intéressant non seulement par les catalogues de documents qu'il y a insérés et par les renseignements qu'il renferme sur les résultats de sa mission, mais encore par les détails qu'il donne sur les pays qu'il traverse et leurs habitants. Le soin extrême avec lequel cette publication a été faite, augmente, du reste, beaucoup sa valeur et les notes biographiques dont elle est enrichie, en font un livre indispensable à consulter pour tous ceux qu'intéresse la Congrégation de Saint-Maur. M. Vernière a complété le journal de dom Boyer par la liste des lettres écrites et reçues par lui; il en a même publié quelques-unes adressées à Mabillon, à Ruinart, à Montfaucon, à Martène, à Massuet, à l'abbé Lebeuf; enfin, il a dressé, pour faciliter les recherches, deux tables alphabétiques fort exactes des noms de personnes et des noms de lieux. En somme, cette publication fait le plus grand honneur à M. Vernière et il serait à désirer que la province comptât beaucoup de travailleurs aussi consciencieux et aussi méritants.

Louis FARGES.

---

299. — **Suomalais-ugrilaisen Seuran aikakauskirja.** Journal de la Société finno-ougrienne. Helsingfors, imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1886, in-8, 135 p. avec 1 carte.

Avant la fondation de cette Société, la Finlande avait déjà un recueil qui admettait libéralement les mémoires sur les peuples Ougro-Finnois; c'est le *Suomi* (Finlande), organe de la Société de littérature suomalaise. Mais, comme l'indique le titre de celui-ci, il était plus spécialement consacré aux études de linguistique et d'ethnographie nationales. C'était bien naturel, mais il ne l'est pas moins que les savants du Grand-Duché, prenant résolument, et non sans fierté, la direction du mouvement intellectuel dont ils ont été les promoteurs, aient créé une nouvelle Société pour étudier tous les peuples de leur race et un recueil pour y consigner leurs recherches et celles de leurs émules. Les Magyars, leurs congénères, déploient également beaucoup de zèle dans le même genre d'études; mais, quoiqu'ils soient trois fois plus nombreux, quoiqu'ils aient des savants de premier ordre, quoique depuis une trentaine d'années ils suivent les traces de Lœnnrot, de Castrén, d'Ahlqvist et de J. R. Aspelin, dans les domaines de la littérature populaire, de l'ethnographie, de la linguistique et de l'archéologie comparatives, ils n'ont pourtant pas aussi bien que ceux-ci embrassé l'ensemble des peuples Altaïques en général et des Ougro-Finnois en particulier.

Il était donc juste que la Finlande devînt le centre de ces études. Si elle ne l'est pas absolument au point de vue géographique, elle se trouve pourtant mieux placée qu'aucune autre nation de cette race pour exercer son action sur toute l'étendue du domaine commun. D'abord, étroitement unie à la Russie, elle ne saurait, quand elle se mêle des autres membres ou sujets de l'empire, inspirer de défiance au Tzar, qui est son grand-duc; ses habitants sont plus portés que les Hongrois à apprendre le russe qui est indispensable pour l'étude des populations du Volga, de l'Oural, de la Petchora et de la Dvina; généralement familiarisés avec le suédois et plus rapprochés des Lapons que ne le sont les riverains du Danube, ils ont plus de facilité qu'eux à se mettre en relations avec les nomades de la Scandinavie. Aussi bien leur pays n'est-il pas moins favorable que la Hongrie pour les travaux scientifiques; la civilisation n'y est pas moins ancienne; le sentiment national non moins développé; l'indépendance aussi grande, plus grande peut-être; car si le royaume de Saint-Etienne a des institutions un peu plus libérales, il est plus étroitement uni avec l'Autriche que le Grand-Duché ne l'est avec la Russie. La Finlande en effet a sa diète, ses lois, ses finances, ses poids et mesures, sa monnaie, son armée, sa marine, sa religion, sa langue, ses mœurs, totalement distinctes de celles du reste de l'Empire; elle n'a en commun avec celui-ci que la personne du souverain et la diplomatie. La maturité politique de ses habitants et la magnanimité

d'Alexandre I[er] et de ses successeurs lui ont fait une situation spéciale, et même privilégiée, parmi les nationalités soumises au sceptre du Tzar; elle la maintient par sa sagesse et sa modération, quoiqu'elle ait marché à pas de géants depuis la proclamation de son autonomie.

Au point de vue ethnographique, les Finnois doivent avoir le pas sur leurs congénères; à peine les Magyars, avec lesquels ils entretiennent les meilleures relations, leur disputent-ils la prééminence comme représentants de la race. Mais pour ménager la légitime susceptibilité de ceux-ci, la Société a pris le titre d'*ougro-finnoise*, au lieu d'*ouralo-finnoise,* qui eût été plus correct, l'Oural étant le berceau des Ougriens comme des Finnois, tandis que le terme d'ougrien ne peut s'appliquer aux Mordouines, aux Votiaks, aux Tchérémisses. Ajoutons à ce propos que *suomalais-ugrilainon* ne doit pas être rendu par *finno-ougrienne*, mais bien par *ougro-finnoise :* le dernier membre d'un mot composé dans les langues germaniques et le finnois doit toujours être placé le premier dans la traduction française, et quand même il n'en serait pas ainsi en général, ce serait pourtant logique dans le cas présent : les pays ougriens ou plutôt l'Oural étant le point de départ des peuples qui ont colonisé la Finlande et la Hongrie, doivent être nommés avant le point d'arrivée. — Autre observation : *aikakauskirja,* qui signifie littéralement *livre d'un période de temps,* a plutôt le sens de *recueil périodique* ou de *revue* que de *journal.*

La Société ougro-finnoise s'est constituée à Helsingfors le 15 novembre 1883, et, pour honorer la mémoire de M. A. Castrén, elle a adopté pour la tenue de ses séances solennelles le jour de la naissance du grand explorateur. Dès la première année de son existence, 149 membres fondateurs lui ont apporté un capital de 38,850 *markkas* ou francs, dont l'intérêt seul doit être dépensé, et 74 membres annuels ont versé en entrant une cotisation de 20 fr. réduite de moitié les années suivantes. En 1885, les Etats lui ont accordé pour trois ans une subvention annuelle de 2,000 fr., et un anonyme lui a fait don d'une somme de 1,000 fr. pour des recherches de linguistique dans le bassin de la mer Blanche. Ses recettes annuelles s'élèvent déjà à 5 ou 6,000 francs. Avec cette somme, elle a pu envoyer des missions chez les Mordouines et les Lapons du Jemtland, et elle a publié le recueil qui a donné lieu à cette notice.

Il contient les statuts en finnois, en suédois et en français; la liste des membres; des rapports en finnois sur l'œuvre de la Société avec un résumé en français; deux rapports en allemand par le secrétaire Otto Donner, sur les *Progrès des études ougro-finnoises*, de 1883 à 1885. C'est une bibliographie succincte et d'autant plus difficile à composer qu'elle ne comprend pas seulement des titres d'ouvrages, mais aussi des appréciations, et qu'elle porte sur quantité de livres, de mémoires, d'articles, publiés en finnois, en hongrois, en russe, en allemand, en suédois ou dano-norvégien, rarement en anglais et en français. Et,

circonstance aggravante, ces écrits sont relatifs à des peuples et à des idiomes qui, pour être de même famille, diffèrent parfois entre eux autant que le français de l'allemand. Heureusement que l'auteur possède la plupart de ces idiomes; il n'en est d'ailleurs pas à ses débuts, ayant déjà publié des revues analogues à Paris et à Leipzig.

Il y a en outre, dans le recueil, des mémoires et des textes variés : *Spécimens de la langue votiake*, prière, énigmes, chants, contes, formules de magie, le tout recueilli et partie traduit en finnois, par feu T. G. Aminoff; *le Tzar mordouine Tuchtian*, poème historique, avec un conte en mordouine, recueillis par le conseiller d'Etat W. Mainoff et traduits en français; *le Passif personnel en lapon*, par le D[r] J. Krohn; *la Maison mordouine*, par A. O. Heikel, avec des illustrations de Stepan Gregorowitch (plan, vues, intérieur de ces habitations, avec dessin des curieuses sculptures sur bois dont elles sont décorées); *Sur une consonne ostiaque à double son* (qui se prononce tantôt *t*, tantôt *l*, selon sa position), par le professeur Auguste Ahqvist; Rapports de K. Jaakkola sur sa *Mission chez les Lapons du Jemtland*, qui parlent un idiome fort différent de la langue écrite et incompréhensible aux autres tribus de leur famille; enfin les *Peuples ougro-finnois*, en allemand, avec une carte ethnographique. On voit par ce dernier mémoire qu'ils forment ensemble une population de plus de onze millions d'habitants, dont plus de moitié pour l'Autriche, et qu'ils sont divisés en neuf principales familles : les *Ostiaks* (23,000), les *Vogoules*, d'où le nom d'Ougriens (6,500), les *Magyars* (6,500,000), les *Zyriænes* (85,500) avec les Permiens (67,300), les *Votiaks* (276,000), les *Mordouines* (1,148,000), les *Tchérémisses* (260,000), les *Lapons* (30,000), les *Finnois du Grand-Duché* (1,800,000) avec les Kareliens de Russie (192,000), les Tchoudes (142,000) et les Esthoniens (750,000). Les divers peuples cités après les Finnois propres commencent à subir leur influence intellectuelle et forment avec eux la famille baltique qui comprend près de 3 millions d'individus. Celle-ci s'est développée très rapidement dans notre siècle ; son esprit de persévérance est proverbial et elle est sans doute appelée à jouer un rôle politique, scientifique et littéraire dans un prochain avenir. C'est une nationalité qui s'est réveillée au son de la kantele dont s'accompagnent les rhapsodes du *Kalevala:* elle a maintenant conscience de sa valeur; aucun danger présent ne la menace et, s'il en survenait plus tard, elle serait alors assez forte pour s'y soustraire.

E. Beauvois.

---

300. — Jules Flammermont, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. **Etudes critiques sur les sources de l'histoire du XVIIIe siècle. I.** Les mémoires de Mme Campan. Extrait du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*. Paris, Alph. Picard. Grand in-8 de 43 p.

M. Flammermont déclare (p. 5-6) que si, en France, l'étude scientifique des sources de l'histoire du moyen âge est très avancée, on n'a presque encore rien fait chez nous pour faciliter l'étude de l'histoire moderne; que nous ne possédons, à cet égard, ni manuels spéciaux, ni ouvrages généraux préparés avec une méthode rigoureusement scientifique. Il ajoute que travaillant à une histoire de la chute de la monarchie française (de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 jusqu'à la proclamation de la République en 1792), et plus particulièrement à une histoire du règne de Marie-Antoinette, il a cru devoir publier le résultat des études critiques auxquelles il a dû se livrer pour établir le degré d'autorité des témoignages dont il aurait à se servir. Il a commencé par les Mémoires de Mme Campan, qui sont la source principale où l'on a puisé pour l'histoire de Marie-Antoinette. Il rappelle que ces mémoires furent mis en vente, le 3 janvier 1823, par les frères Baudoin; que la première édition et les éditions suivantes obtinrent un grand succès de curiosité; il retrace rapidement l'histoire de la vie de Mme Campan (née à Paris le 6 octobre 1752, morte à Mantes le 16 mars 1822); il établit que les Mémoires de l'ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette n'ont pas été rédigés au fur et à mesure des événements, mais qu'ils ont été écrits de souvenir dans la période comprise entre 1816 et 1822; que Mme Campan ne les composa pas dans l'intérêt de la vérité historique, mais pour se disculper des accusations portées contre sa conduite, et pour faire parade de la confiance que la reine lui aurait toujours témoignée. M. F. montre encore que la charge occupée par Mme Campan à la Cour n'était pas aussi importante qu'elle a bien voulu le dire et que, même quand elle devint première femme de chambre, elle ne fut point la dépositaire de tous les secrets de son illustre maîtresse. D'après l'inexorable critique, Mme Campan n'est pas digne de foi, même en ce qui regarde sa fonction, car « son parti-pris de faire quand même l'éloge de Marie-Antoinette la pousse à altérer la vérité ». M. F. oppose aux récits de l'ancienne directrice de la maison d'Écouen, des extraits de la correspondance de Mercy avec Marie-Thérèse, et ces extraits sont accablants soit quant aux dettes de la reine (p. 13), soit quant à ses diamants (p. 14), soit à l'égard de Mme de Misery (p. 15), soit à l'égard de l'abbé de Vermond (p. 16-21). L'autorité des documents officiels du précieux recueil que nous devons à MM. d'Arneth et Geffroy n'est pas moins utilement invoquée par M. F. contre les inexacts renseignements de Mme Campan en des sujets plus importants, comme le choix de Maurepas pour ministre (p. 22-25), la levée de l'exil du duc de Choiseul (p. 25-28), la nomination de Saint-Germain au Ministère de la guerre et la disgrâce de Besenval (p. 28-36). M. F.

termine sa très serrée et très concluante discussion en faisant saisir sur le vif, suivant son expression, les procédés de rédaction de Mme Campan par la comparaison des deux versions qu'elle a laissées du récit de l'affaire du Collier. Jusqu'à ce jour, on n'avait pas assez remarqué combien les deux versions diffèrent. Elles sont imprimées en regard l'une de l'autre (p. 38-40), et les divergences sautent ainsi aux yeux, fournissant de nouvelles et graves raisons de douter de la véracité de la narratrice. Tous les lecteurs adopteront les conclusions de l'auteur et reconnaîtront avec lui que les Mémoires de Mme Campan n'ont qu'une valeur fort médiocre et ne doivent être consultés qu'avec les plus grandes précautions. Tous aussi, j'ose l'assurer, désireront que M. Flammermont applique ses remarquables facultés de critique à la discussion de divers autres mémoires du XVIIIe siècle, notamment à ceux d'Augeard, de Besenval, de Weber, indiqués par lui (p. 7). Puissent d'autres érudits non moins sagaces étudier de la même façon nos principaux mémoires du XVIe et du XVIIe siècle [1] !

T. DE L.

CHRONIQUE

FRANCE.— M. SCHLUMBERGER fait paraître, à la librairie Leroux, la Table analytique très détaillée des *Œuvres de A. de Longpérier*. Cette Table forme le tome septième et dernier de la collection. M. Schlumberger a mis en tête trois articles de M. de Longpérier qui complètent ce recueil si considérable.

— Une section coloniale vient d'être inaugurée à l'Ecole des sciences politiques, et on y a créé deux nouvelles chaires; l'une, de *droit annamite*, confié à M. SILVESTRE, et l'autre, *Histoire des relations de l'Occident avec l'extrême Orient*, confiée à M. Henri CORDIER.

— M. N. DU FUITSPELU vient de faire paraître (Lyon, libr. H. Georg, grand in-8°, de 112 p.), le premier fascicule d'un *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais;* cet ouvrage, sur lequel la Revue aura certainement à revenir, est fait avec un soin qu'on ne saurait trop louer; les mots y sont représentés d'une manière aussi simple que claire et leur prononciation figurée permet de se faire une idée exacte de leur forme véritable; les définitions sont courtes et précises; enfin les rapprochements nombreux avec les patois voisins augmentent encore l'intérêt de cette consciencieuse publication. M. du F. n'a point reculé devant la tâche si difficile, quand il s'agit du

1. M. F. signale comme exceptionnelle (p. 6) « la magistrale édition de Saint-Simon » par M. de Boislisle. Quelques éditions des mémoires du XVIe et du XVIIe siècle publiées par la Société de l'Histoire de France, ainsi que les *Mémoires du cardinal* DE RETZ et de LA ROCHEFOUCAULD dans la *Collection des grands écrivains de la France,* méritaient de n'être pas englobés dans cette sévère appréciation générale : « On réimprime purement et simplement les éditions publiées, sans notes et sans la moindre étude critique, dans les collections de Mémoires parus depuis la Restauration. »

patois, de donner l'étymologie de tous les mots de son dictionnaire; on pourra n'être pas toujours d'accord avec lui; mais il expose avec tant de bonne foi les raisons qui militent en faveur de ses hypothèses, il y fait preuve d'une absence si complète de parti-pris, qu'il fournit lui-même le moyen de le rectifier, quand il se trompe, et qu'il y a toujours à s'instruire avec lui. On ne peut donc que souhaiter à son œuvre le succès qu'elle mérite et un prompt achèvement. — Ch. J.

— *A short history of the english language and literature for the use of french students*, tel est le titre sous lequel M. J. Parmentier, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, vient de publier, à la librairie Klincksieck, un résumé substantiel et exact de l'histoire littéraire de l'Angleterre; écrit dans un style simple et clair, ce manuel de 340 pages sera un guide sûr pour les étudiants qui voudront s'initier vite et bien à la connaissance de la littérature anglaise; rien d'important n'y est oublié, et les écrivains, ainsi que leurs œuvres, y sont l'objet d'appréciations aussi compétentes que justes; on sent que M. P. ne parle que d'après les meilleures autorités ou sa propre expérience. Nous pensons aussi que ce petit livre pourra rendre de réels services aux aspirants au certificat d'aptitude, comme aux élèves de nos facultés, et nous ne doutons pas qu'il n'obtienne tout le succès qu'il mérite. — Ch. J.

BELGIQUE. — Nous recevons de Liège un petit livre qui, malgré son titre modeste d'*Eléments de grammaire française* (in-8°, 1886, de 149 pages), mérite de fixer l'attention des lecteurs de la *Revue critique*, et nous croyons devoir leur en signaler dès aujourd'hui la publication, en attendant qu'un compte-rendu détaillé le leur fasse mieux connaître. Sorti de la collaboration de MM. J. Delbœuf et L. Roersch, professeurs à l'Université de Liège, ce manuel se distingue des ouvrages du même genre par une méthode sûre, autant que novatrice. Rien n'y rappelle la routine traditionnelle, et, l'on y reconnaît partout que, si les auteurs ont puisé aux meilleures sources, ils ont tenu à rester originaux. C'est dans les définitions, toujours si claires et si neuves, et surtout dans la syntaxe que se manifeste la supériorité de cette grammaire sur la plupart de celles qui l'ont précédée; on y retrouve cet esprit philosophique — il ne pouvait manquer dans une œuvre signée de son nom — qui a conquis à M. J. Delbœuf une si juste renommée; lui et M. L. Roersch ont voulu être à la fois clairs et précis, exacts et simples; ils y ont entièrement réussi. — Ch. J.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 10 décembre 1886.

M. Gaston Paris, président, annonce la mort de M. N. de Wailly, le doyen des membres de l'Académie. M. de Wailly appartenait à la compagnie depuis 1841. D'après sa volonté expresse, aucun discours n'a pu être prononcé à ses obsèques. M. Gaston Paris rappelle les principales circonstances de la vie de M. de Wailly, sa carrière scientifique, ses travaux, qui ont renouvelé sur plusieurs points les méthodes appliquées à la critique des anciens textes français, et insiste sur la perte particulièrement sensible que l'Académie vient de faire en sa personne.

La séance est levée en signe de deuil.

Julien Havet.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 52 — 27 décembre — 1886

301. — **Aristoxenus von Tarent.** Melik und Rhythmik des Classischen Hellenenthums, übersetzt und erlaütert durch R. WESTPHAL. Leipzig, 1882, in-8, LXXIV-508 pages.

Un ouvrage de M. Westphal est toujours une acquisition précieuse pour la science. Lors même qu'on n'est pas de son avis, il y a plaisir et profit à l'entendre soutenir ce qu'il croit vrai. On sait avec quel scrupule M. W., dans tous ses travaux, s'est attaché à la doctrine d'Aristoxène. Nul n'était plus capable que lui de le bien traduire. Cette traduction est par elle-même, en maint endroit difficile, une sorte de commentaire. En outre, des notes nombreuses, quelques-unes assez étendues pour former de véritables dissertations, l'accompagnent perpétuellement. Ce seul livre équivaut à une bibliothèque sur Aristoxène.

Une des qualités qu'on ne saurait trop louer chez M. W., c'est la bonne foi vraiment scientifique avec laquelle il reconnaît ce qu'il doit aux divers savants qui ont poursuivi les mêmes études, et la bonne grâce avec laquelle il se corrige. Une fort longue préface, consacrée à l'histoire des travaux sur Aristoxène, rappelle notamment les services rendus par M. Weil dans l'étude des questions de rythmique, et signale avec de grands éloges les travaux de M. C.-E. Ruelle sur les *Eléments harmoniques* d'Aristoxène. M. Ruelle avait eu la bonne fortune de collationner à Strasbourg, avant 1870, un manuscrit des *Eléments harmoniques* détruit plus tard pendant le siège. Ce manuscrit paraît avoir été le meilleur qu'on eût de cet ouvrage. La collation, devenue encore plus précieuse par la disparition de l'original, fut communiquée libéralement à M. W., qui a loyalement payé sa dette dans la préface de son livre. Voilà des procédés qu'on est bien aise de rencontrer et de signaler à l'honneur des deux savants qui nous en fournissent l'occasion.

Le livre de M. W. échappe à l'analyse. Je veux seulement, pour donner un exemple de l'intérêt qu'il peut offrir, en détacher un détail, et

je choisis de préférence un point sur lequel j'éprouve des scrupules, afin d'avoir l'occasion de les soumettre à l'auteur.

Il s'agit de la célèbre définition du *pied,* sur laquelle on a tant discuté : ᾧ δὲ σημαινόμεθα τὸν ῥυθμὸν καὶ γνώριμον ποιοῦμεν τῇ αἰσθήσει, πούς ἐστιν εἷς ἢ πλείους ἑνός. Que signifient ces derniers mots? M. W., après avoir traduit littéralement le passage, écrit une note de quatre grandes pages très pleines pour en discuter le sens. Il entend ces mots, εἷς ἢ πλείους ἑνός, de la *diversité* des pieds qui, en vertu des μεταβολαὶ ῥυθμικαί, peuvent entrer dans le rythme d'un même morceau. Mais cette interprétation a rencontré des contradicteurs. M. Baumgart, par exemple, entend par là qu'un seul pied ne suffisant pas toujours, vu la rapidité de l'exécution, pour permettre de distinguer le rythme, Aristoxène a dû dire « un ou plusieurs pieds ». M. W. a bien raison de ne pas admettre une pareille interprétation. Dans la théorie tout abstraite d'Aristoxène, il ne peut être question du plus ou moins d'aptitude de l'auditeur à reconnaître un rythme donné : il s'agit uniquement d'un élément constitutif du rythme envisagé d'une manière tout à fait générale. J'ai cependant de la peine à me persuader qu'Aristoxène ait voulu parler ici des μεταβολαὶ ῥυθμικαί, et cela pour plusieurs raisons. D'abord ce n'en était vraiment pas le lieu. Aristoxène, très méthodique, parle ici du rythme en général et n'en est pas encore aux combinaisons des rythmes. Ensuite, quand il y a combinaison de plusieurs rythmes, est-ce que chacun d'eux, si l'on se place au point de vue tout général qui est celui d'Aristoxène dans cette définition, ne doit pas être envisagé à part, comme un tout indépendant? Pour moi, plus j'y songe, plus je me persuade qu'Aristoxène n'a pu avoir en vue à cette place les μεταβολαὶ ῥυθμικαί. Il me semble au contraire que, dans cette définition du pied et de son rapport essentiel avec le rythme, il y avait une idée fort nécessaire à exprimer et qu'Aristoxène a dû exprimer dans la phrase qui nous occupe. Cette idée, c'est que, pour qu'il y ait rythme, il faut qu'il y ait *au moins* un pied ; une fraction de pied ne forme pas un rythme ; le rythme, en un mot, n'est caractérisé et par conséquent sensible que s'il comprend soit plusieurs pieds, soit au moins un pied, εἷς ἢ πλείους ἑνός.

Alfred Croiset.

---

302. — M. Guggenheim. **Die Lehre vom Apriorischen Wissen in der Sokratisch-Platonischen Philosophie.** Berlin, Dümmler, 1885. In-8, 79 p.

— Ludwig Stein. **Die Psychologie der Stoa,** 1er Theil (Berliner Studien, III). Berlin, Calvary, 1886. In-8, 216 p.

1. La dissertation de M. Guggenheim est obscure, mal composée, mal écrite. On ne sait pas toujours ce que l'auteur veut dire, on ne sait

presque jamais où il veut en arriver. Le sujet qu'il a choisi ne manquait cependant pas d'intérêt; il s'agissait de savoir par quel progrès Platon, parti de la distinction socratique entre l'opinion et la science, aboutit à la théorie originale de la connaissance, dont l'expression la plus parfaite se trouve dans le *Phédon* et la *République*. Mais ce sujet, il fallait le traiter avec méthode et surtout le circonscrire rigoureusement : c'est ce que n'a pas su faire M. Guggenheim. Sa dissertation flotte à l'aventure du *Ménon* au *Phédon*, du *Phédon* au *Théétète;* le côté éthique et le côté métaphysique de la question ne sont pas suffisamment distingués; d'énormes digressions, comme celle sur le sensualisme de Protagoras, font perdre au lecteur le fil déjà si ténu du raisonnement. Pour combler la mesure, l'auteur bourre son texte de citations grecques, dont il ne donne ni traductions, ni résumés. L'érudition est réelle, mais c'est une érudition qui a oublié d'allumer sa lanterne.

2. Au rebours de cette dissertation manquée, l'ouvrage dont M. Stein nous offre aujourd'hui la première partie se distingue surtout par des qualités de méthode et de clarté. Le jeune auteur, élève de Zeller, n'a pas emprunté seulement au maître la disposition extérieure de ses écrits, mais la saine critique et l'érudition de bon aloi qui ont assuré le succès de la *Philosophie des Grecs*. Le choix du sujet n'est pas moins heureux que la manière dont il a été traité. La psychologie du Portique, malgré la place considérable qu'elle tient dans l'ensemble du système stoïcien, n'avait pas, que je sache, été encore étudiée à part. La raison en est que les stoïciens n'ont pas fait de la psychologie une section distincte de la philosophie; ils l'ont répartie entre leurs trois grandes divisions, — physique, logique, éthique, — et les historiens du stoïcisme ont naturellement dû se conformer à cet ordre. Il faut savoir gré à M. Stein, d'avoir par un véritable travail de marqueterie, reconstitué cette doctrine psychologique curieuse, un peu obscurcie par son morcellement; il faut lui savoir gré aussi de ne s'être pas contenté d'une analyse approfondie de la psychologie stoïcienne *in genere*, mais d'avoir réussi, à force de diligence, à retrouver la part de chacun des grands chefs de l'école dans la construction de l'œuvre commune. En somme, malgré un style un peu terne et quelques erreurs, c'est une excellente monographie, et qui promet pour l'avenir [1]. Mentionnons, enfin, pour la rareté du fait, que l'auteur cite avec éloges plusieurs travaux français — notamment l'*Essai sur le stoïcisme* de M. Ravaisson — quoiqu'il les ait utilisés.

Théodore REINACH.

1. Je note en passant quelques lapsus ou points douteux. P. 2 et 66 : la dissertation sur l'origine sémitique de Zénon est un hors-d'œuvre et n'est pas concluante (M. Stein ne mentionne même pas l'argument qu'on peut tirer de la forme du nom). Elle n'autorise pas l'auteur à parler de l'« inconstance sémitique ». *(semitische Flatterhaftigkeit)* et de la « faculté d'adaptation sémitique » *(semitische Anpassungsfæhigkeit)* de Zénon. De pareilles expressions ne sont-elles pas un peu déplacées?

303. — Guilelmus Liebenam. **Quaestionum epigraphicarum de imperii romani administratione capita selecta.** Bonnæ, 1882, in-8, 79 pages (thèse).

— W. Liebenam. **Beitræge zur Verwaltungsgeschichte des Rœmischen Kaiserreichs.** Die Laufbahn der Procuratoren bis auf die Zeit Diocletians. Iena, 1886, in-8 (librairie Ed. Frommann); 160 pages.

M. Liebenam a choisi comme sujet d'études l'histoire des chevaliers romains sous l'empire et l'organisation de l'ordre équestre. Sa thèse inaugurale l'annonçait, le livre qu'il vient de publier le prouve, et l'on ne peut que s'en féliciter, cette partie des antiquités romaines étant encore bien peu connue, malgré un certain nombre de travaux parus sur la matière. La thèse embrasse plus de questions que le livre, et en même temps les questions y sont traitées plus superficiellement; M. L. reprendra sans doute chacune d'elles successivement, ainsi qu'il a commencé à le faire dans son second travail. Je ne veux pas dire par là que la thèse soit sans utilité. Si l'on a besoin de renseignements précis, avec preuves à l'appui, sur les milices équestres, sur le passage de la carrière militaire préparatoire à la carrière procuratoriale, sur les différents pouvoirs financiers, judiciaires et même extraordinaires confiés à des procurateurs, on les trouvera dans ce petit volume. Je signalerai surtout la liste des procurateurs des différentes provinces qui termine la brochure; je n'affirme pas que cette liste soit complète, même dans l'état actuel de nos connaissances, mais elle est très commode à consulter et, en tout cas, c'est un bon point de départ pour des recherches ultérieures.

Le volume, au contraire, que M. L. vient de nous donner est une œuvre approfondie, sagement conçue et fort instructive. L'auteur a adopté un plan méthodique : il étudie à part la hiérarchie des procurateurs provinciaux, puis celle des procurateurs employés dans les différentes branches de l'administration, et mêlant ensuite ces deux sortes de fonctions qu'un même homme pouvait aborder, il recherche quelle était la hiérarchie des charges procuratoriales sans distinction. De là les trois chapitres de son livre : Procuratèles provinciales. — Préfectures et procuratèles civiles. — Carrière procuratoriale et service militaire. Par ce dernier mot l'auteur entend l'étude des différents grades équestres en

---

P. 4. Il est inexact de dire que le christianisme primitif « a réalisé pratiquement toutes les tendances du stoïcisme ». Le parfait chrétien est, sur beaucoup de points, l'antipode du sage stoïcien.

P. 85, note 143. Ne pas écrire *Magnus ab integro* SAECULORUM *nascitur ordo*.

P. 90. M. Stein ne me paraît pas avoir démontré sa thèse que les anciens stoïciens refusaient une âme (ψυχή) aux bêtes; plusieurs des textes cités en note prouvent précisément le contraire (Sextus Empiricus IX, 81; Stobée I, 538). Il est vrai de dire que la question est purement verbale, car cette âme n'était pas une âme raisonnable.

P. 132. Pourquoi M. S. écrit-il constamment *Litré* pour *Littré?* — Pour d'autres erreurs ou lacunes, je renvoie à l'excellent compte-rendu de M. Wendland, *Berliner Philologische Wochenschrift*, 17 avril 1886.

tant que donnant accès à la carrière procuratoriale. Chacune de ces parties contient d'abord quelques mots d'explication sur les diverses fonctions procuratoriales connues, puis des tableaux où ces fonctions sont classées par ordre d'importance, surtout d'après les données des inscriptions. Ces tableaux sont particulièrement intéressants et utiles. Le traitement affecté aux différentes procuratèles, lorsqu'il est connu, fournit à M. L. les éléments d'une autre classification qui trouve place dans le troisième chapitre. En somme, le livre n'est que le développement du paragraphe que M. Hirschfeld a consacré dans ses *Untersuchungen* (p. 240 et suiv.) à la carrière procuratoriale. Un semblable travail prête peu à la critique et les quelques faits dont je pourrais contester l'authenticité ne sont point d'importance. Mais ce qui ressort clairement, à mes yeux, de cette étude, et ce qui était aisé à prévoir même avant de l'aborder, c'est que l'avancement des procurateurs était loin d'être sévèrement réglé et que mille circonstances que nous ne pouvons saisir à si grande distance, avaient une large part dans cet avancement. Il serait, sans doute, contraire à la vérité de dire que M. L. n'est pas arrivé à des résultats positifs : il a prouvé qu'il existait une certaine hiérarchie entre les membres de l'ordre équestre employés dans les procuratèles, mais les degrés même de cette hiérarchie ne sont point nettement distincts. Peut-être l'avenir nous réserve-t-il sur la question de nouveaux documents qui permettront de l'éclairer davantage.

Un chapitre final — je ne parle pas des remarques qui terminent l'ouvrage et que l'auteur a mises à cette place parce qu'il n'en a pas trouvé d'autre qui leur convînt — renferme un aperçu historique du développement de l'ordre équestre sous l'empire et du rôle que les empereurs lui ont donné. C'était le chapitre intéressant : raconter même à grands traits cette lutte entreprise par les empereurs contre le sénat auquel ils arrachent débris par débris ses pouvoirs d'autrefois, montrer cette nouvelle noblesse équestre grandissant sur les ruines de la noblesse sénatoriale était, en effet, la conclusion forcée du livre. J'ai été, je l'avoue, un peu désappointé en lisant ce chapitre. L'auteur prend chaque empereur successivement et montre sèchement quelle est sa part dans l'organisation des procuratèles et de la carrière équestre. Je n'y ai rien trouvé qu'un résumé de faits et d'idées déjà connus [1]. Espérons que M. L. se réserve de traiter la question avec les développements qu'elle comporte dans un travail plus étendu, dont ceux-ci ne seraient, suivant son expression, que les prolégomènes.

R. Cagnat.

1. J'ai été très surpris de trouver dans ce livre, parfaitement au courant des textes épigraphiques, l'assertion suivante : « Comme tous les sénateurs portaient le titre de *vir clarissimus*, Septime Sévère donna aux chevaliers le titre de *vir egregius* » (p. 147). — Je n'ai pas été le premier à établir que ce dernier titre remontait au moins à Antonin le Pieux (*C. I. L.*, V, 532, l. 28).

304. — E. Jullien, professeur au Lycée de Lyon. **De L. Cornelio Balbo Majore.** Thèse, in-8, ix-158 pp. Paris, E. Leroux, 1886.

Ce n'est jamais sans intérêt ni sans profit que l'on glane parmi les miettes de l'histoire. M. Jullien a essayé de reconstituer l'histoire d'un ami de Cicéron, et d'ajouter ainsi un portrait à la galerie si bien commencée par M. Boissier, sous le patronage duquel il a mis son ouvrage. Balbus, il faut l'avouer, ne semble guère, au premier abord, mériter cet honneur. Il nous apparaît, dans les premiers chapitres du livre, comme un de ces ambitieux de province qui, incapables d'arriver par eux-mêmes, s'attachent à la fortune d'un autre, dont l'élévation leur donnera la richesse ou les honneurs, parfois tous les deux ensemble; aides-de-camp d'autant plus exigeants qu'ils ne se sont pas attachés à un grand homme tout fait, mais qu'ils ont contribué à le faire. Né à Gadès, ville qui n'était pas même une colonie romaine (p. 101), mais que le commerce avait enrichie (p. 2 sqq.), il se met au service des Romains sous Métellus (p. 7), puis se rend auprès de Pompée (p. 9), auquel il apporte le concours de sa richesse, reçoit de lui le droit de cité par l'entremise de L. Cornelius Lentulus Crus (p. 11 sqq.), prend rang parmi les chevaliers, et, classé dans une tribu *urbaine*, se fait inscrire, par une heureuse accusation contre un citoyen romain, dans la tribu *rustique* à laquelle appartenait ce dernier. Préfet des ouvriers pendant la préture de César en Espagne, il s'occupe beaucoup plus d'accroître le trésor particulier du préteur que de faire fabriquer des machines de guerre. Il rentre ensuite à Rome avec César dont il a conquis, par sa souplesse et ses mérites financiers, la confiance et l'amitié.

Il n'y a dans toute cette course vers les honneurs rien qui soit particulièrement propre à lui concilier notre sympathie. Mais une fois au pouvoir, si l'on peut dire, Balbus se révèle à nous sous un tout autre aspect. Il cherche à attirer, à force de persuasion, Cicéron dans le parti de César; il le soutient contre César lui-même, qu'irritent les hésitations de l'orateur. — Défendu par Cicéron, Crassus et Pompée quand les ennemis de César, attaquant le maître en la personne du trésorier, contestent la légitimité de son titre de citoyen, il sort plus puissant du procès, ne se sert de son pouvoir que pour empêcher autant qu'il est en lui la guerre civile, et, Pompée une fois vaincu, il ne cesse de recommander à César la clémence et le pardon. Aussi prend-il rang parmi les meilleurs amis de Cicéron.

L'amitié de Cicéron lui a d'ailleurs porté bonheur : sans les lettres de Cicéron, sans le discours que le grand orateur prononça pour sa défense, Balbus nous serait à peu près inconnu, M. J. en convient lui-même (p. 136). C'est précisément pour cela qu'on est porté à accueillir avec un peu de méfiance les renseignements sur son rôle pendant les guerres civiles. Nous voyons bien sa conduite envers Cicéron, et cette conduite lui fait honneur. Mais avons-nous là tout Balbus, et sa correspondance

avec César ne nous réserverait-elle pas quelque surprise? M. J. se demande, à la fin de son livre, si Balbus fut homme de bien, et il n'ose répondre par l'affirmative (p. 153) ; ce doute est grave, chez un biographe assez porté à l'indulgence. C'est là, en effet, l'inconvénient de ces sortes de *restitutions* : toute confrontation de témoins est souvent impossible, et la partialité s'impose, en quelque sorte. Vienne un document inédit, et la solidité de l'édifice laborieusement élevé se trouve peut-être compromise.

Il est difficile aussi de ne pas faire, dans un ouvrage de ce genre, une part très large à l'hypothèse; aussi les expressions dubitatives sont-elles fort nombreuses dans le livre de M. Jullien. Le nom même que prit Balbus après son adoption par Théophane, conseiller de Pompée, ne saurait être déterminé avec précision (p. 46). En général, M. J. est fort prudent dans ses conjectures : parfois pourtant il se laisse entraîner un peu loin. Est-il possible, par exemple, de juger du caractère et du style de Balbus par les trois lettres de lui, toutes trois fort courtes, qui nous sont parvenues? Selon M. J., ces lettres ont un ton humble qui ne se rencontre pas chez les Romains de naissance : j'avoue n'en avoir point été frappé. Que l'exagération méridionale y joue un certain rôle, je l'accorde. Mais il m'est impossible d'être de l'avis de M. J. quand il dit (p. 99) : « Il est évident que Balbus avait beaucoup de lecture, mais qu'il avait surtout lu Cicéron et César : de là la position intermédiaire qu'occupe son style entre la rapidité de l'un et l'abondance de l'autre. » Le jugement me paraît plus que hasardé.

J'en dirai autant de ce qui concerne la philosophie de Balbus. Balbus était épicurien : « Peut-être, dit M. J., lui avait-on enseigné à Gadès la doctrine d'Epicure. » Ce n'est qu'une simple supposition ; mais pourquoi M. J. veut-il que Balbus ait entendu Lucrèce lire son poème chez Memmius (p. 124)? L'hypothèse joue déjà un assez grand rôle dans toute cette biographie pour qu'on ne l'y introduise pas sans nécessité.

Ces critiques de détail ne doivent pas nous empêcher de rendre pleine justice à l'œuvre de M. Jullien. Le personnage de Balbus méritait d'être mieux connu, et il a trouvé en M. Jullien un biographe, je ne dirai pas un panégyriste, convaincu, consciencieux, perspicace et intéressant. Il serait à désirer que M. Jullien nous donnât maintenant en français cette étude.

Ch. CUCUEL.

305. — **Guerres de Religion.** — LE CAPITAINE MERLE, baron de Lagorce, gentilhomme du roi de Navarre, et ses descendants, avec lettres et documents inédits, par le comte A. de PONTBRIANT. Paris, Alph. Picard, 1886. 1 vol. in-8, br. 7 fr.

L'ouvrage du comte de Pontbriant se divise en deux parties à peu près égales. La première est consacrée aux faits et gestes du capitaine Merle et de ses descendants, la seconde est un recueil de documents choisis dans les archives de la famille et qui sont en quelque sorte la trame du récit.

Merle, le héros du livre, entre au service à vingt ans (1568) au plus fort des troubles religieux. Il apprend la guerre en la voyant faire, comme toute la noblesse jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Il sert d'abord sous les ordres du baron d'Acier, un des chefs réformés du Midi. Plus tard, il devint un des lieutenants du comte de Peyre, qui le chargea d'organiser la résistance dans les Cévennes pendant qu'il allait lui-même, avec tant d'autres gentilshommes protestants, tomber aux côtés de Coligny à la Saint-Barthélemy.

Merle, devenu capitaine à son tour, se signale par des coups de maître. Les guerres du XVI[e] siècle, et en particulier les guerres religieuses, n'ont rien de commun avec nos guerres modernes où l'on opère par grandes masses, où l'on joue sur un coup de dé toute la fortune d'une nation. Ce ne sont alors que surprises, embuscades, coups de main, sièges interminables des innombrables bicoques qui hérissent la surface du territoire, et quel terrain plus favorable pour cette guerre de partisans que les Cévennes et le Gévaudan avec leurs fourrés et leurs escarpements, où une poignée d'hommes décidés peuvent arrêter toute une armée! Dans ce cadre sauvage, Merle fait merveille et nous apparaît comme un des types les plus énergiques et les mieux frappés de cette période si féconde en hommes d'action.

Mais pourquoi M. de P. prend-il tant de peines pour adoucir les traits de ce rude guerrier au risque de le défigurer? Il le défend d'avoir été un chef de bandits ou d'aventuriers. On ne peut cependant prêter aux bandes du XVI[e] siècle les mœurs bourgeoises de nos réservistes. Le fanatisme religieux seul ne suffit pas à cette époque à soutenir le soldat. Ce qui l'attire — s'il n'a pas la tête cassée en montant à l'assaut — c'est la cave du bourgeois, son or et ses filles. C'est M. de P. lui-même qui va se charger de le démontrer. Les principaux faits d'armes de Merle sont le coup de main sur Malzieu, la prise d'Issoire, le siège d'Ambert et la prise de Mende.

A Malzieu, les habitants sont réveillés par les coups de feu, le cliquetis des armes, les cris de triomphe des huguenots qui se ruent par la ville: « Malheur à ceux qui se hasardaient hors de leurs maisons! Malheur surtout à ceux qui portaient le costume religieux!... Toute la nuit se passa dans les horreurs d'une ville prise d'assaut où une soldatesque

féroce donne carrière à ses instincts cruels et cupides. *Le lendemain*, Merle arrêta le pillage [1]. » Probablement quand il n'y avait plus rien à piller.

A Issoire, la ville est également emportée de nuit : « Au jour, Merle « fit ouvrir les portes et fit entrer ses chevaux. Pendant ce temps, la « ville était livrée au pillage; les soldats commettaient tous les excès ha-« bituels en pareille circonstance. Dans leur haine contre tout ce qui « tenait au culte catholique, ils s'acharnaient contre les prêtres et les « religieux; les églises et les chapelles étaient saccagées, les tableaux, « les statues et les vitraux étaient brisés et détruits comme des objets « d'idolâtrie ; de grands feux étaient allumés et entretenus avec les boi-« series de l'église et les ornements sacerdotaux [2]. » Si l'église romane dédiée à saint Austremoine est encore debout, c'est que les soldats de Merle, qui en avaient déjà coupé quelques piliers, craignirent le sort de Samson dans son dernier exploit contre les Philistins.

A Ambert, Merle décide les assiégés à capituler. Les excès des soldats ne peuvent donc être attribués à la fureur de l'assaut, et cependant « Ambert fut alors livré au pillage, les habitants riches furent rançon-« nés, les absents ne furent pas épargnés, leurs femmes et leurs enfants « furent gardés en ôtages... La fureur de ces bandes licencieuses s'exerça « sur les églises et les objets du culte... Ils brisèrent les autels, les sta-« tues, les tableaux, les vitraux; ils saccagèrent tout avec frénésie [3]. »

A Mende enfin, surprise également par un coup de main, « la ville « fut livrée au pillage et aux excès d'une soldatesque effrénée; la mort « de plusieurs prêtres tués avec des raffinements de barbarie servit de « représailles aux cruautés commises à Issoire par les catholiques... « Comme à Issoire, le pillage dura trois jours après lesquels la ville fut « mise à rançon [4]. »

On le voit par ces extraits, Merle est bien de son temps. C'est un digne élève des rudes guerriers de cette époque. Il fait figure à côté de Montluc et du baron des Adrets, et il pourrait dire avec le premier : « La nécessité de la guerre nous force en despit de nous mesme à faire mille maux et faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'ung poulet. » Les cruautés de Montluc ne l'ont pas empêché d'être un des premiers gentilshommes de son temps, mais on aurait mauvaise grâce à nous le représenter sous les traits d'un Bayard ou d'un Catinat. Rien d'étonnant à ce que Merle, en dépit des villes saccagées ou brûlées, ait été « gentilhomme du roi de Navarre » et au demeurant le meilleur fils du monde. C'est une justice que devaient lui rendre ceux mêmes qu'il faisait pendre et qui, à l'occasion, auraient agi comme lui.

Toute la partie du livre de M. de P. consacrée à Merle est pleine de

1. Page 34.
2. Page 42.
3. Page 58.
4. Page 80.

mouvement et d'intérêt. Mais ce brave capitaine meurt à trente-cinq ans et ses descendants sont de petits personnages à côté de lui. Comme ils ne jouent plus qu'à l'arrière-plan un rôle assez effacé dans l'histoire, leurs aventures ou leurs mésaventures perdent pour nous beaucoup de leur intérêt. Aussi l'auteur, faute de trouver dans leur biographie un aliment suffisant pour ses récits, a-t-il été forcé de se rejeter sur l'histoire générale des guerres religieuses sous Louis XIII ou de la guerre des Camisards.

Les chapitres VIII et IX ne sont en quelque sorte qu'une ébauche des campagnes de Rohan et des réformés dans le Midi jusqu'en 1628. L'auteur s'est beaucoup servi pour cette période de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissette, des *Mémoires de Rohan* et des papiers de ce J. de Beauvoir qui fut quelque temps l'un des lieutenants du duc, mais qui, par sa hâte à rendre, argent comptant, les forteresses qu'on lui avait confiées, s'était attiré le surnom de « maquignon de places. »

Ces chapitres, comme les ouvrages spéciaux qui ont déjà paru sur le duc de Rohan, prennent rang dans la catégorie des documents qui serviront un jour à écrire l'histoire de ce personnage. Mais il faut, au préalable, que les matériaux de cette histoire soient recueillis et classés, et c'est une œuvre de longue haleine qui n'est point encore achevée.

Dès lors, n'y a-t-il pas un peu trop d'assurance dans les jugements prématurés portés par M. de P., et ne pourrait-on pas le chicaner aisément sur le caractère tranchant de quelques-unes de ses assertions? N'est-ce pas aller un peu vite en besogne que de soutenir qu'en défendant l'organisation politique de son parti « Rohan savait très bien que la liberté religieuse n'était pas en cause? » Est-ce que la ruine des garanties politiques n'a pas amené la ruine des libertés religieuses? Après la paix d'Alais, il n'a pas fallu soixante ans à la monarchie catholique pour détruire l'œuvre d'Henri IV et enlever aux protestants, avec le libre exercice de leur culte, leurs droits de citoyens et jusqu'à leur état civil. Aurait-on songé aussi aisément à déchirer l'édit de Nantes si les réformés avaient été organisés de façon à pouvoir défendre leurs croyances?

M. de P. s'étonne également de voir Rohan traiter avec le roi d'Espagne ou accepter sans sourciller une flotte du roi d'Angleterre. Il faut ici se dégager quelque peu de nos préoccupations modernes. Rohan est un des derniers survivants de ces grands seigneurs féodaux qui traitent avec les rois de puissance à puissance. Il a été, comme l'appellent très justement les contemporains, « le roi du Midi ». Est-il plus étrange de le voir négocier avec l'Espagne que de voir Richelieu, prince de l'Église, traiter avec les huguenots d'Allemagne ou se servir, pour écraser La Rochelle, des flottes de la Hollande protestante et républicaine? Ce sont là les jeux quotidiens de la politique.

La seconde partie du livre consacrée à la publication des documents paraîtra massive à ceux qui ne demandent à un auteur qu'un récit inté-

ressant dont la charpente reste à la fois invisible et présente. Elle sera accueillie avec plus de faveur par les érudits qui trouveront là des richesses que les archives publiques n'auraient pu leur fournir. Ces quatre-vingt-quatre pièces sont signées, en effet, des plus grands noms de France, Henry, roy de Navarre, Henry, prince de Condé, François, duc d'Alençon et duc d'Anjou, Louis XIII, Rohan, etc. Il faut remercier M. de P. d'avoir mis au jour, au grand profit du public, les curiosités de ses archives privées. Nous voudrions que son exemple rencontrât beaucoup d'imitateurs.

A côté des archives publiques, accessibles à tout chercheur, il y a le grand inconnu des collections particulières qui ménagent souvent aux historiens de si désagréables surprises. Certes, tous les propriétaires de collections n'ont point, comme M. de Pontbriant, le goût, le loisir, les aptitudes nécessaires pour écrire un livre, mais ils pourraient nous donner un recueil de leurs plus précieux documents. Cette collection d'amateurs prendrait une place importante à côté des publications officielles et permettrait aux travailleurs d'arriver sur bien des points à des résultats définitifs.

Léon Mention.

---

306. — Henry Vaschalde. **Olivier de Serres,** seigneur du Pradel, sa vie et ses travaux, un vol. in-8, chez Plon et Nourrit; (illustré de portraits, gravures et fac-simile.)

On connaissait assez mal jusqu'à présent, en dépit des très nombreux travaux dont il a été le sujet, cet Olivier de Serres à qui ses découvertes et ses ouvrages ont mérité le glorieux nom de *Père de l'Agriculture française.* Les documents, pensait-on, manquaient pour l'étudier davantage. Plus heureux que ses prédécesseurs, M. Henry Vaschalde a pu consulter au Pradel même, dans la propre maison d'Olivier restée une résidence de famille, les papiers intimes de l'illustre agronome: lettres à ses fils ou lettres de ses fils, correspondance avec Jean de Serres, son frère cadet, compte d'un voyage fait à Genève pour l'église réformée de Villeneuve-de-Berg, compte de tutelle de ses neveux et nièces, comptes des recettes et des dépenses de son ménage et de ses exploitations.

Les recherches de M. V. lui ont permis de corriger quelques erreurs biographiques et généalogiques, d'établir, par exemple, qu'Olivier était le frère aîné de Jean et par conséquent l'aîné des enfants de Jacques de Serres, que lui-même eut de sa femme, Marguerite d'Arcons, quatre garçons et trois filles, que ses ascendants étaient originaires du Vivarais, où on les retrouve dès le milieu du XIVe siècle, et qu'il s'appelait plus exactement Olivier *des* Serres, qu'Olivier de Serres. Nous croyons qu'on eût pu tirer beaucoup plus de la source à laquelle l'auteur a

puisé, et, rien qu'en se servant des pièces justificatives ajoutées à la fin du volume, reconstituer une figure historique, simple, vivante et du plus légitime intérêt.

Les traits du seigneur du Pradel ont été, depuis trois siècles, mille fois reproduits, par la gravure ou sur des médailles. Il a chez nous plusieurs bustes et même plusieurs statues, qui, il est vrai, ne se ressemblent pas entre elles, et qui, on doit le craindre, lui ressemblent peu. Dans l'une il nous paraît trop songeur, et dans l'autre trop tragique; il pose devant la postérité. Combien est préférable la naïve ébauche que le fils d'Olivier, Daniel de Serres, sieur de Leyris, tentait d'une main aussi pieuse qu'inhabile, vingt ans avant la mort de son père, c'est-à-dire en 1599! Cette ébauche-là, n'en doutez pas, c'est l'homme. C'est lui, ce calviniste aux cheveux courts et au collet uni, à la moustache tombante et à la royale allongée par-dessus la barbe rase, qui tient de sa naissance aristocratique une lèvre fine et de ses rustiques labeurs, un teint coloré; dont les yeux clairs et bleus disent la sévère douceur de l'âme, et le front élevé, la sûreté du jugement et l'équilibre de la pensée. Et si ce n'est pas tout à fait son visage, c'est de point en point le reflet de sa physionomie morale.

L'ordre est la qualité dominante de l'Olivier de Serres que nous révèlent ces documents nouveaux, l'ordre dans tout, dans les choses même où le cœur et la foi sont en cause, qu'il s'agisse de ramener un pasteur aux fidèles huguenots, ou d'élever les enfants de son frère mort, ou de pourvoir à l'éducation de ses enfants, à lui. Il donne, mais il compte : il a l'habitude et probablement l'obligation de compter.

Lorsque Arthur Young visita le Pradel en 1789, ce domaine valait environ 5,000 livres de rente; or, le livre de raison d'Olivier renferme une note ainsi conçue :

« Pour l'ayde et l'octroi de l'année 1617, les habitans de Myrabel, par les Estatz de Viverez tenus au Bourg, sont cotizés 213 liv. 5 solz 1 denier. A laquelle tailhe, suyvant l'ancienne transaction, le Pradel est cottizé 3 den. pour livre, faisant en lad. tailhe 2 liv., 13 solz, 6 den. » Cela dénonce, si nous ne nous trompons, en style du temps, un revenu de 214 livres. Mais il semble certain que cette taxe de 2 livres 13 solz 6 deniers s'applique au seul Pradel, au patrimoine hérité par Olivier de Serres, à ce qu'il qualifie du mot « le vieux », imposé « à 3 den. pour livre en la tailhe royale selon mes privilèges », et qu'à côté de ce patrimoine, il y a « les acquisitions », qui portent de taille 3 liv., 1 s., 10 den. Que représentent ces acquisitions? Si elles étaient taxées, « selon les privilèges » d'Olivier, à 3 deniers pour livre, une valeur supérieure d'un tiers à celle de l'ancien domaine; comme elles doivent être taxées un peu plus haut, une valeur à peu près égale. Le Pradel, arrondi en 1615 par de récents marchés, ne rendait guère, à l'égard du fisc, que 500 livres de revenu total; ce qui exprimerait pour nous, d'après la valeur intrinsèque des monnaies en 1615 et le taux admis de

l'affaiblissement du pouvoir d'achat de l'argent, de 1615 à maintenant, un revenu de 3,000 à 4,000 fr., peut-être.

Il est difficile de concilier ce que prétend Reisnes, (*Olivier de Serres, sa vie et ses écrits*, Privas, 1858) que le Pradel était *un pauvre domaine*, entre Villeneuve-de-Berg et Mirabel, avec ce que prétend M. V. (p. 16), qu'on l'avait nommé Pradel (Pratellum), *à cause de la fertilité de ses champs*. Quant à nous, qui voyons dans toutes les listes qui nous sont parvenues de ses divers assolements « des prez et des pasturages », nous inclinerions tout bonnement à croire qu'on l'appelait Pradel, parce qu'à l'origine il comprenait surtout des pâturages et des prés. — Arthur Young ajoute que le sol en est calcaire; un poète qui l'a vu dans sa splendeur, François de Chalendar (1599), vante ses bosquets et ses fontaines; Olivier lui-même se plaît « à contempler les belles eaux coulantes, à l'entour de vostre maison, semblant vous tenir compagnie, qui rejaillissent en haut par un million d'inventions, qui parlent, qui chantent en musique, qui contrefont le chant des oyseaux, l'escoupeterie des arquebusades et le son de l'artillerie », et fortement nourri des lettres de l'antiquité, il rappelle avec amour, à propos de ses vergers, les merveilleux jardins de Tivoli. C'est que l'eau, quand elle lui arrive, fait, autant que le soleil, le Midi poétique, en le faisant habitable. Olivier de Serres a bien compris cette puissance de l'eau dans les arides contrées qu'elle réveille et qu'elle féconde, et ce n'est pas par là qu'il est le moins en avance sur la routine agricole qui l'entourait.

On sait par quel inappréciable service Olivier de Serres a droit à l'éternelle gratitude de notre industrie nationale. Calculez la somme de millions, sur le pied de cinq cent millions chaque année, qui est la contribution d'Olivier à la fortune de la France. En 1599 parut la brochure sur la *Cueillette de la Soye*; en octobre 1600, par l'ordre exprès d'Henri IV, on plantait aux Tuileries de 15 à 20,000 mûriers; une province entière se couvrait de magnaneries. Mais ce n'était pas tout. Après avoir extrait du mûrier blanc, la soie, Olivier de Serres voulait en extraire encore « des toiles de toute sorte »; il appliquait à la vigne des procédés perfectionnés, en préconisait le soufrage, apprenait à ses métayers le grand art de ne rien perdre, et joignait à ces exemples positifs, à ces pratiques enseignements, l'enseignement d'une probité fière et l'exemple d'une vie utile.

Olivier de Serres mourut-il pauvre? On le voudrait presque, car ce serait pour lui une suprême grandeur. Ce qui est sûr c'est que, lors de son décès, le 29 juillet 1619, son fils Daniel, sieur du Pradel et de Leyris, déclara ne vouloir accepter sa succession que sous bénéfice d'inventaire. (Pièces justificatives, n° 11, p. 197.)

Voilà, en substance, ce que contient l'étude de M. H. V., ou plutôt ce que nous empruntons aux documents qui en forment l'appendice. On y trouverait bien des détails curieux sur les mœurs, sur les

usages privés, sur les baux, les redevances, les relations des fermiers avec les maîtres et des maîtres avec les domestiques, sur le prix des hommes et des choses, sur l'alimentation, le costume et la main d'œuvre. Les économistes ne manqueront pas d'aller les y chercher, puisque, pour eux aussi, Olivier de Serres est un ancêtre. Et de qui n'est-il pas l'ancêtre, cet admirable écrivain, à l'œuvre duquel le temps n'a rien changé pour le fond, et dont la forme est ample, ferme, pleine de sève, comme les chênes de ce bois du Pradel où il se promenait « un livre au poing, tenant l'œil sur ses gens et affaires »?

Entre ce style déjà vieilli et pourtant demeuré jeune et le style de M. V., romantique et grandiloquent, le contraste saisit. Que n'a-t-il pas intitulé son travail : *Quelques particularités sur Olivier de Serres?* Nous n'aurions qu'à le féliciter et ce nous serait un vif plaisir. Il y a, en effet, dans ce culte pour l'homme que M. V. compare « à un patriarche de Chanaan » une ardeur de dévotion qui nous touche. On lui pardonnerait des écarts, dûs au sentiment, parfois louable, du patriotisme local, tels que l'insertion du catalogue de l'exposition d'Aubenas, et celle même du programme de la cavalcade de 1882, organisées l'une et l'autre à la mémoire d'Olivier. J'oubliais de dire que l'ouvrage de M. Vaschalde est dédié à M. Pasteur.

Charles Benoist.

---

307. — Jules Arnoux. **Etude historique sur les Bains thermaux de Digne.** Digne, Chaspoul, Constans et Ve Barbaroux, imprimeurs-éditeurs, 1886, in-18 de 152 p.

Le petit volume de M. Jules Arnoux est fort bien fait à tous les points de vue. On y trouve de l'érudition, de la critique, de curieux documents inédits, et, ce qui ne gâte rien, de la verve et de l'esprit. Je m'empresse de justifier ces éloges en reproduisant quelques lignes où se montrent dès les premières pages (11-12), toutes les qualités du livre : « La plupart des auteurs qui se sont occupés des Bains, situés à trois kilomètres de Digne, n'ont pas manqué de rappeler que Ptolémée en avait parlé dans sa *Géographie* (II, 10), et que Pline en faisait mention dans son *Histoire naturelle* (III, 4). C'étaient là comme les titres de noblesse de cet établissement thermal; le mot d'ordre semblait avoir été donné; l'on copiait religieusement chez les écrivains précédents ces indications, et bien d'autres encore; l'on se gardait bien de recourir aux textes eux-mêmes. Nous y avons recouru, mais en vain. Nous avouons donc, à la grande confusion des eaux dignoises, que ni Pline, ni Ptolémée, ni d'autres écrivains de l'antiquité ne les ont mentionnées [1]. En revanche,

1. M. A. rappelle (p. 12, note 1) que plusieurs auteurs sont allés jusqu'à extraire le mot *Digne* de deux expressions celtiques : *din*, eau, *ia*, chaude. Il ajoute qu'il a consulté M. Henri Gaidoz « dont l'opinion fait autorité en ces matières ». Notre sa-

les chartes, les archives communales en parlent quelquefois, de façon à nous intéresser vivement. Lautaret, Richard, Gassendi et d'autres ont vanté l'efficacité de ces eaux sulfureuses, auxquelles l'ont pourrait aujourd'hui appliquer ce joli mot de Mme de Sévigné : « M. d'Arles va aux eaux de Forges, parce qu'il est dans le voisinage de Vals; tant il est vrai que, jusqu'à ces pauvres fontaines, nul n'est prophète en son pays! » (Lettre du 31 août 1689). Nous offrons au lecteur un essai historique sur les Bains de Digne. Sans doute, cette étude sera fort incomplète; mais le meilleur historien ne peut donner que ce qu'il a. Nous publions des documents véridiques, dont plusieurs auront l'avantage d'être nouveaux. Quant à remonter au déluge, nous l'eussions fait volontiers; mais les exigences de notre siècle dans les questions historiques, même les plus minces, nous interdisent toute affirmation dénuée de preuves. Nous commençons seulement à l'année 1293 ».

Renonçant à décrire la vallée des Bains, malgré tout ce qu'elle a de pittoresque [1], M. A. raconte en trois chapitres l'histoire des eaux de Digne de 1293 à 1615, de 1615 à 1754, de 1754 à 1791. Il s'occupe ensuite en deux autres chapitres de l'administration des Bains de 1388 à 1791, et depuis la vente de l'établissement (1791) jusqu'à nos jours. Un sixième chapitre, qui n'est pas le moins intéressant, est consacré aux personnages marquants qui sont venus aux Bains de 1425 à 1791, personnages parmi lesquels on compte Jean d'Anjou, duc de Calabre, grand sénéchal de Provence [2], Claude Fabry, conseiller au parlement d'Aix, qui reçut aux Bains, en 1607, la visite de son neveu l'illustre Peiresc et de G. du Vair, premier président du parlement d'Aix, la présidente de Bras [3], le comte de Grignan, le sieur de Pontis (1634) [4], François Bochart de Champigny, intendant de Provence; Louis de Valois, comte d'Alais, gouverneur de Provence; le duc de Vendôme,

---

vant collaborateur a répondu qu'« une pareille étymologie est absurde ». L'étymologie celtique est un fléau qui sévit avec une désolante persistance dans les travaux de force érudits de province. Tous les jours nous voyons d'estimables études locales gâtées par les conjectures d'incurables *celtomanes*. Aussi ai-je cru pouvoir comparer les ravages de la *celtomanie* à ceux des harpyes de Virgile, *dirae obscenaeque volucres*.

1. M. A. s'en excuse en citant avec un spirituel à-propos le vers célèbre :

Mille déjà l'ont fait, mille pourraient le faire.

2. On offrit en 1443 (registres des comptes communaux) au duc de Calabre des moutons, des poulets, deux veaux, du vin, du fromage, de l'avoine. Les mêmes registres nous apprennent que l'on tuait dans les environs de Digne des chamois, des cerfs, des sangliers et des ours. A l'occasion d'une seconde visite (en 1470) la ville offrit au duc de Calabre la représentation du *Mystère de la Passion*.

3. Le présent fait en 1619 à cette présidente consiste en vin et en un *vedeau* (c'est-à-dire veau, *bedèou* en langue gasconne).

4. S'agit-il là du fameux Pontis de Port-Royal? Je ne trouve pas trace dans ses *Mémoires* de son séjour à Digne. Un excellent travailleur, M. Roman, qui prépare une nouvelle édition de ces mémoires tant discutés, ne manquera pas d'éclaircir la question que je soulève ici.

qui fut lui aussi gouverneur de Provence, le marquis de Vins, lieutenant-général des armées de S. M.; Jean-Antoine de Mirabeau, lequel rencontra aux eaux de Digne (1708) Françoise de Castellane qu'il épousa peu de temps après et qui fut la grand'mère de l'éloquent orateur; M. de Bausset, évêque d'Alais, etc. [1].

On remarquera surtout dans le volume ce qui regarde les Juifs auxquels certains habitants de Digne contestaient, en 1311, le droit de se baigner avec les chrétiens (p. 18), les pauvres de Saint-Lazare ou lépreux auxquels, en 1446, on défendait l'accès des Bains sous peine de châtiment (p. 25); les lettres de Gassendi relatives aux eaux minérales de Digne (p. 30-34) et la notice du même érudit sur ces mêmes eaux (p. 34-36) [2], l'ouvrage spécial imprimé en 1619 par Sébastien Richard (p. 36-39), l'ouvrage également spécial du docteur Lautaret, imprimé en 1620 (p. 39-42), la description de Digne et de ses Bains tirés des Œuvres complètes du P. Richeome (p. 42-45), enfin diverses monographies publiées en notre siècle (p. 83-85), et parmi lesquelles une mention particulière est due au mémoire du docteur Jacques Bardol (1801), où « la phraséologie de l'époque se donne libre carrière », à tel point que l'on y trouve sur le rossignol cette phrase qui mérite de rester célèbre : « Le chantre des bois, qui aime tant la solitude, n'y pousse dans la vallée des Bains que des accens plaintifs qui annoncent plutôt les regrets que les soupirs de l'amour heureux ». La phrase n'est pas seulement ridicule par son affreux mauvais goût ; elle l'est encore par sa fausseté, et M. A. se moque ainsi de la prétendue mélancolie des oiseaux du bon docteur : « Dans une enquête sérieuse faite sur les lieux mêmes, nous avons constaté que les rossignols y sont aussi gais qu'ailleurs [3]. »

Le passage le plus piquant de l'histoire des Bains de Digne est ce récit (p. 20) de la scandaleuse aventure du 23 juin 1337 dont le souvenir nous a été conservé par une charte reproduite à l'appendice avec bon nombre d'autres pièces justificatives [4]:

---

1. Plus tard, les eaux de Digne guérirent le général de Gardanne, qui fut ambassadeur en Perse et qui était originaire de Lincel (Basses-Alpes).

2. La notice de Gassendi avait été déjà traduite par Firmin Guichard. M. A., qui est agrégé des lettres, a prouvé « qu'il n'était pas impossible d'atteindre à une exactitude plus rigoureuse, sans trop affaiblir cette forte et exquise saveur qui distingue le texte latin. »

3. N'oublions pas de noter que le volume renferme (p. 7-10) une complète bibliographie du sujet.

4. M. A. a soin de déclarer qu'il a été aidé pour la partie paléographique de son travail par M. l'archiviste Isnard, « dont la complaisance égale le savoir. » Voici la liste des *pièces justificatives :* charte latine de 1293, tirée des Archives des Bouches-du-Rhône, avec traduction française; charte latine de 1324, tirée des archives des Basses-Alpes, avec traduction; charte latine de 1340, mêmes archives avec traduction; Lettre latine du sénéchal Philippe de Sanguinet, ordonnant une information sur les faits qui se sont passés aux Bains de Digne, la veille de la Saint-Jean-Baptiste 1337, avec traduction; délibération du conseil de la communauté de Digne

« Un certain nombre de jeunes gens, *fils d'iniquité et dévoyés par instigation diabolique,* obéissant *aux suggestions de plusieurs personnes nobles*, se rendirent aux eaux thermales où se trouvaient des dames dignoises. Celles-ci prenaient honnêtement leur bain, lorsqu'elles virent entrer surnoisement des inconnus enveloppés de vêtements et *voiles féminins* qui vinrent se mêler à elles : c'étaient des hommes déguisés. Il se jetèrent à l'improviste sur les dames afin de les outrager... elles opposèrent une résistance prompte et héroïque : aussi l'affaire tourna-t-elle à la confusion des agresseurs. Une enquête judiciaire fut ouverte... Mais, comme la poursuite paraissait *tiède*, le sénéchal de Provence et de Forcalquier, Philippe de Sanguinet, par une lettre scellée de cire rouge, enjoignit aux édiles de rechercher les coupables *avec une extrême diligence* et d'en référer à lui-même. Nous regrettons de ne pouvoir raconter le dénouement de cette affaire ; tout porte à croire que les coupables furent arrêtés; mais nous ignorons si ces instigateurs furent mis en cause et si l'honneur des dames dignoises fut suffisamment vengé. »

M. Arnoux termine son *Introduction* en répétant (p. 13) ce qu'un de ses devanciers, le docteur Lautaret, écrivait à la fin de son ouvrage : *sit par fortuna labori*. Le succès de l'*Étude historique sur les bains thermaux de Digne* sera considérable, s'il égale le mérite de l'auteur.

T. de L.

---

308. — **Les Danois sur l'Escaut,** 1808-1809, par Otto Lütken, lieutenant de vaisseau de la marine royale de Danemark. Copenhague, Hœst, 1886. In-8, 1:3 p.

On lit avec le plus vif intérêt ce travail, écrit en très bon français et dédié *à la marine française* par un lieutenant de vaisseau danois. L'auteur a fouillé les archives du ministère de la marine à Paris, et des ministères de la marine et des affaires étrangères à Copenhague. Il raconte avec de grands détails comment le Danemark, allié à Napoléon, envoya en 1808, à Flessingue, des marins qui devaient former l'équipage de deux vaisseaux de ligne français, le *Pultusk* et le *Dantzick*. Il expose, d'après les relations et les dépêches des officiers, les conflits qui s'élevèrent bientôt entre Danois et Français; les Danois étaient mécontents de la nourriture; ils couchaient sur le pont sans abri contre les intempéries ; ils exécutaient des travaux fatigants; ils n'avaient trouvé sur les vaisseaux français qu'un matériel insuffisant; enfin ils s'irritaient de leur inaction à Flessingue et voulaient aller défendre leur patrie. Aussi, lorsqu'arriva de Paris, en janvier 1809, l'ordre de partir pour Brest, les matelots danois refusèrent

---

(11 juin 1388), tirée des archives communales de Digne; mémoire sur les bains militaires de Digne en Provence par l'abbé de Bausset, 1780 (archives des Basses-Alpes), diverses délibérations du conseil municipal en 1787, 1791 (mêmes archives), etc.

d'obéir, et les officiers déclarèrent qu'ils ne quitteraient pas Flessingue avant d'avoir reçu les instructions de l'amirauté de Copenhague. Napoléon fit arrêter les capitaines du *Dantzick* et du *Pultusk*, Rosenvinge et Holsten, qui furent enfermés à la citadelle d'Anvers, puis renvoyés en Danemark sous escorte de gendarmes. M. Lütken a retracé ce curieux épisode avec impartialité. Il n'hésite pas à reconnaître les torts de ses compatriotes et qualifie sévèrement leur indiscipline. Son étude, pleine de particularités inconnues jusqu'ici et reproduites avec une exactitude scrupuleuse, mérite d'être bien accueillie, et l'auteur peut compter sur la reconnaissance des amis de la vérité historique.

A. C.

LETTRE DE M. DUCROS.

Dans un des derniers numéros de la *Revue critique* (25 octobre 1886) qui m'avait échappé, parce qu'il a paru pendant nos vacances universitaires, M. Hermann Hüffer, reproduisant un compte-rendu qu'il avait publié le 15 juillet 1886 dans l'*Allgemeine Zeitung*, a très fort malmené l'auteur de *Henri Heine et son temps*. M. H. a seulement supprimé dans son article les passages qui, dans le journal allemand, visaient ce qu'on pourrait appeler l'auteur *français* de Henri Heine. Je désire répondre à M. H. parce que son article n'est pas seulement dur; il est *injuste*.

On admettra peut-être qu'un livre français sur Heine et son époque, renfermant des citations allemandes en nombre infini, peut contenir certaines fautes d'impression. M. H. sera sans doute le premier à l'admettre, lui qui, à propos de mon livre, parle « des nombreuses indications qu'il renferme et qu'il est assez difficile de recueillir. ». Or, ce qui est absolument *injuste* dans l'article de M. H., c'est d'avoir présenté partout comme une « erreur » grossière, d'avoir attribué à l'ignorance ce qui n'est, de la façon la plus évidente, on va en juger, qu'une faute d'impression. Je prends *une à une* toutes les critiques de M. H., laissant, bien entendu, de côté, les appréciations littéraires, qui sont parfaitement libres, et aussi la théorie de M. H. sur les sympathies françaises de Heine. On comprendra que, sur ce dernier point, M. H. (de Bonn) et moi, nous soyons d'un avis différent.

M. H. affirme que « je ne nomme qu'une seule fois Immermann » et encore en estropiant son nom. Or, Immermann est cité mainte fois dans mon livre et très correctement (voir, par exemple, p. 251, 273....). — M. H. croit-il sérieusement, et espère-t-il faire croire à mes lecteurs, qu'après avoir écrit un très long chapitre sur le *Romantisme allemand* et un article plus étendu encore et plein de détails biographiques sur Frédéric Schlegel [1], j'en sois à ignorer que les deux chefs du Romantisme, Frédéric et Guillaume Schlegel, étaient deux frères? — Je n'ignore pas davantage que Guill. Schlegel mourut à Bonn en 1845; mais je sais aussi qu'en 1827 Schlegel quitta Bonn pour aller à Berlin où il fit son cours « sur l'Histoire et la théorie des beaux-arts » et c'est ce qui justifie pleinement la phrase (p. 136) que M. H. trouve si ridicule. — M. H. se trompe, s'il croit apprendre aux lecteurs de *Heine et son temps* que Heine reçut le *consilium abeundi*, non à Bonn, mais à Gœt-

1. Article des *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* (1885) auquel je renvoie dans *Henri Heine et son temps*, p. 223.

tingue, car, dans mon chapitre sur *Gœttingue*, deux pages disent tout au long (157 et 158) et le duel de Heine et le *consilium abeundi* qui l'exila de Gœttingue (Gœttingue y est nommé cinq ou six fois dans une même page). — Je conviens qu'en écrivant *rue des Ours*, j'avais en tête *Bærenstrasse* et j'avais tort, mais M. H. lui-même prétendrait-il que j'ignore comment se dit *ours* en allemand, lui qui veut bien écrire que « quelques-unes des traductions dues à M. D. rappellent d'assez près l'original? » — Ensuite (car je suis pas à pas M. H.), je n'ai pas écrit (p. 197) 20 août 1823, mais 20 août 1824. — Pour ce qui est de *William Lovell*, j'ai donné la date de la publication du livre, qui est 1795 [1]. — « Si je connaissais mieux la biographie de mon héros », d'après M. H., je ne regarderais pas comme « appartenant à la réalité » les poésies de l'*Intermezzo*. L'Intermezzo a été écrit en 1822-1823. Heine écrit en 1823 à Moser : « La vieille passion éclate encore une fois dans sa violence. Je n'aurais jamais dû venir à Hambourg. »

J'ai répondu à *toutes* les critiques de M. Hüffer. Le lecteur décidera si M. Hüffer a eu raison de parler, comme il l'a fait, de l'auteur de *Henri Heine et son temps*.

Louis Ducros.

CHRONIQUE

FRANCE. — M. Georges Guibal, professeur d'histoire à la Faculté des lettres d'Aix, a publié dans les *Mémoires de l'académie* de cette ville et vient de faire paraître à part, sous le titre de *Mirabeau et la Provence en 1789* (Paris, E. Thorin, in-8° de VIII, 311 pages), une étude pleine d'intérêt sur les évènements qui précédèrent ou accompagnèrent, en Provence, les élections de 1789; l'état de cette province à cette grave époque, la vie de Mirabeau jusqu'au jour où il paraît sur la scène politique, la réunion des États, enfin les élections générales et les troubles qui les signalèrent, tels sont les sujets étudiés tour à tour par M. Guibal, à l'aide des documents qu'offrent en si grande abondance les dépôts publics d'Aix et de Marseille; c'est un tableau vivant et animé de cet épisode si dramatique de l'histoire de Provence, écrit dans un style sobre et grave comme les événements qu'il retrace, et avec cette sûreté de méthode et d'informations qui distingue à un si haut degré le savant professeur de la Faculté des lettres d'Aix. — Ch. J.

— M. l'abbé Ulysse Chevalier, continuant avec le zèle et l'érudition que l'on connaît, sa publication de documents historiques sur le Dauphiné, nous donne un substantiel fascicule intitulé : *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369, publié d'après l'original des archives de la préfecture de l'Isère* (Romans, octobre 1886, grand in-8° de VIII-74 p.). Le vaillant paléographe constate que de la comptabilité fournie à la Chambre des comptes de Paris par les gouverneurs du Dauphiné, au sortir de leur charge, celle de Raoul de Louppy semble avoir été seule conservée. Déjà précieux à ce titre, le document est précieux aussi par les

1. Haym : *Die Romantische Schule*, p. 41. Quant à ce qui concerne Rousseau, voici ce que dit M. H. *lui-même* : « Wüthende Weiber, ärger als Mänaden, ihn auf der Strasse im eigentlichsten Sinne zu zerreissen suchten. Seitdem ist er nie wieder zu kräftiger Gesundheit gelangt. » (*Aus dem Leben H. Heine's*. Berlin, Paetel, 1878, p. 121.)

abondants renseignements historiques et financiers qu'il contient. Ce compte ne se borne pas à l'administration de Raoul de Louppy comme gouverneur du Dauphiné, du 7 octobre 1361, date de sa nomination par le régent Charles, fils du roi Jean II, jusqu'au 10 décembre 1369, date de son remplacement par Jacques de Vienne; il embrasse aussi l'administration des châtellenies de Clermont-en-Argonne, Vienne-le-Château et Guemenières, du 8 octobre 1373, au 31 mars 1375-76. M. l'abbé Ul. Chevalier, qui n'épargne jamais sa peine, a entouré le document de nombreux éclaircissements, soit sous la forme de notes mises au bas des pages, soit sous la forme de l'*itinéraire du gouverneur Raoul de Louppy*, placé en tête de la brochure (p. II-VIII), soit enfin sous la forme de *Table alphabétique*. — T. DE L.

— Les nos 9-10 de la *Gazette archéologique* (gr. in-4°) viennent de paraître. Ce nouveau fascicule se fait remarquer par une richesse toute particulière de planches remarquables. C'est un point que la direction semble avoir à cœur de soigner chaque jour davantage. Les articles insérés sont les suivants : E JEANNEZ, *Le retable de la Passion, de l'église d'Ambierle* en Roannais (4 photogravures). — Max COLLIGNON, *Torses archaïques en marbre, provenant d'Actium* (Musée du Louvre) (pl.). — F. DE MÉLY, *Le grand Camée de Vienne* (pl.). — Aug. NICAISE, *Sur un buste antique en marbre*, trouvé au Châtelet (Haute-Marne) (pl.). — Eug. MÜNTZ, *Peintures du palais des papes à Avignon* et de la Chartreuse de Villeneuve (3e article. La chapelle de Saint-Martial) (pl.). — H. DE CURZON, *L'église de Nogent-les-Vierges*. (Oise) (pl.).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 17 décembre 1886.

L'Académie reçoit communication d'un décret par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Alfred Croiset, en qualité d'académicien ordinaire, en remplacement de M. Ch. Jourdain. M. Croiset est introduit et prend place.

M. Gaston Paris, président, annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne d'un de ses associés étrangers les plus éminents, M. Madvig. Il rappelle en quelques mots les titres exceptionnels qui assuraient à M. Madvig le respect de tous les lettrés, la sympathie toute particulière des savants français. — L'Académie décide que l'expression de ses regrets sera transmise à l'Académie des sciences de Copenhague et que le texte des paroles de M. Gaston Paris lui sera adressé.

L'Académie se forme en comité secret.

Ouvrages présentés : — par M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. J. Desnoyers : Emile CARTAILHAC, *les Ages préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*; — par M. Oppert : Eugène RÉVILLOUT, *les Obligations du droit égyptien, comparé aux autres droits de l'antiquité* (avec un appendice sur le droit de la Chaldée, par MM. Victor et Eugène Révillout ; — par M. de Rozière : 1° DEHAISNES, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*; 2° Jules FINOT *Inventaire des archives communales de la ville d'Hazebrouck*; 3° François ROALDÈS, *Discours de la vigne*, publié par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE et R. DEZEIMERIS; — par M. Schlumberger : Arthur ENGEL et Ernest LEHR, *Numismatique de l'Alsace*; — par M. Barbier de Meynard : 1° M. J. DE GOEJE, *Mémoires d'histoire et de littérature orientale*; 2° MOKADDASI, *Description of Syria, including Palestine*, translated by LE STRANGE; par M. Georges Perrot : P. WILLEMS, *les Elections municipales à Pompéi*.

Julien HAVET.

Le Propriétaire-Gérant : ERNEST LEROUX.

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

LE PUY, TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE MARCHESSOU FILS

